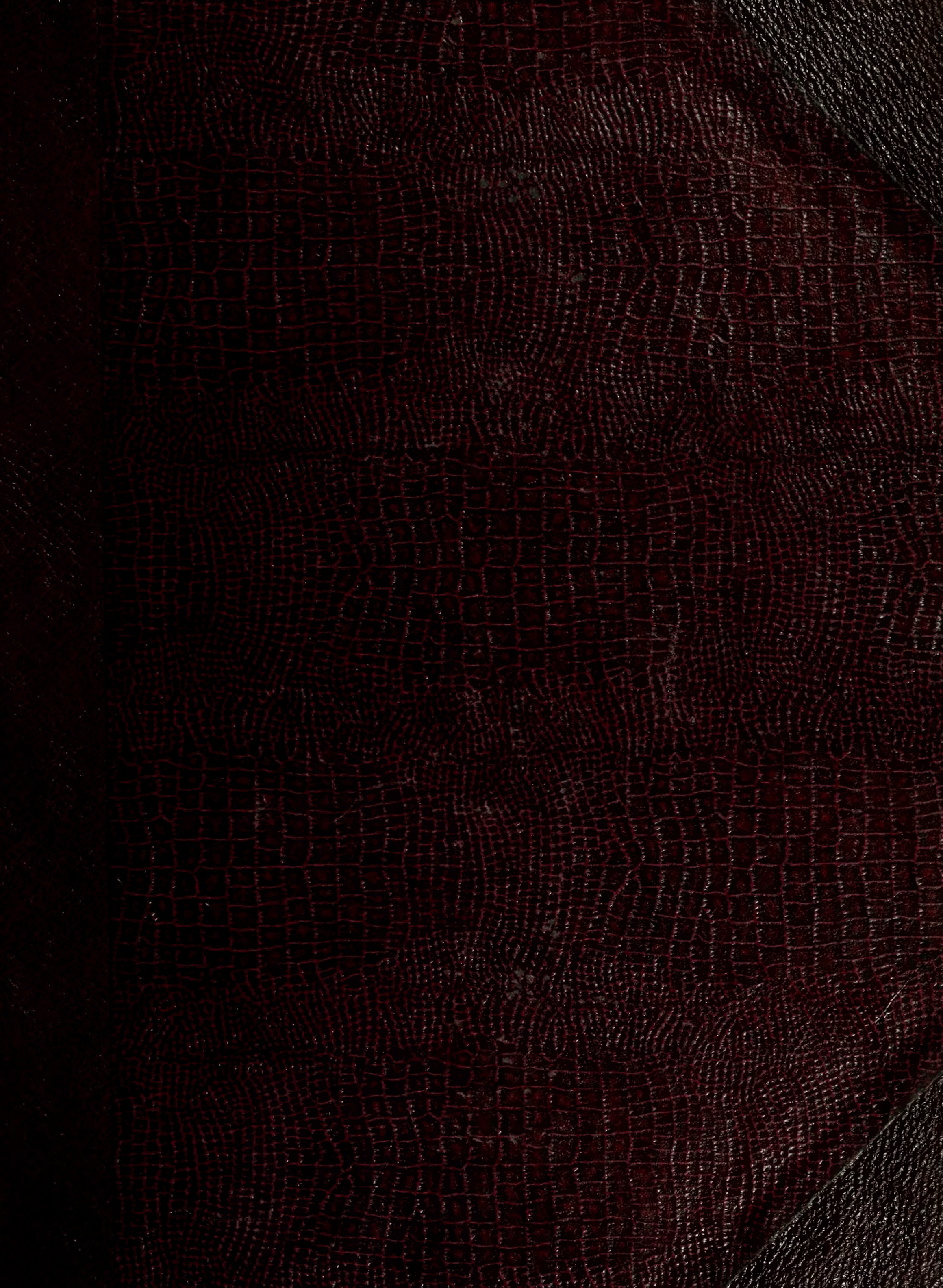




HISTOIRE
DE FRANCE
ILLUSTRÉE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

a été publiée avec la collaboration de

MM. BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, DE SAINT-LÉGER, VIDAL DE LA BLACHE



PORTRAIT DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Peinture, école française. La reine-mère est représentée à un âge déjà avancé ; costume noir avec fraise blanche, voile de veuve sur la tête. — Musée du Louvre, n° 1030.

Cl. Ciraudon.

ERNEST LAVISSE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À LA RÉVOLUTION



TOME VI — PREMIÈRE PARTIE

LA RÉFORME ET LA LIGUE
L'ÉDIT DE NANTES

(1559-1598)

PAR J.-H. MARIÉJOL

LIBRAIRIE HACHETTE


LIBRARY
13
SEP
1977
OF TORONTO
SITY

LIVRE PREMIER

LE PRÉLUDE DES GUERRES DE RELIGION

CHAPITRE PREMIER

RÈGNE DE FRANÇOIS II (1559-1560)

I. LE GOUVERNEMENT DES GUISE. — II. LE TUMULTE D'AMBOISE. — III. L'ASSEMBLÉE DE FONTAINEBLEAU. — IV. LES GUISE CONTRE LES BOURBONS.

I. — LE GOUVERNEMENT DES GUISE [1]

MARIE STUART ET LES GUISE.

FRANÇOIS II était majeur, mais ses quinze ans, son inexpérience et la faiblesse de sa santé l'empêchaient d'exercer lui-même le pouvoir. Les sympathies de sa jeune femme, Marie Stuart, désignèrent à son choix les deux hommes qui devaient gouverner en son nom. Nièce des Guise, elle ne crut pouvoir mieux confier les intérêts de son mari et du royaume qu'aux frères de sa mère. François de Lorraine était le meilleur homme de guerre du temps. Charles,

1. SOURCES : H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, I, 1880, Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France. *Mémoires-journaux du duc de Guise*, Michaud et Poujoulat, 1re série, VI. *Mémoires du prince de Condé*, 1743, I et II. Dupuy, *Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume*, 1655. Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, 1862, II. Louis Paris, *Négociations... relatives au règne de François II*, Coll. Doc. inédits, 1841. *Dépêches de Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II*, Revue d'hist. diplomatique, XIII et XIV, 1899-1900 [Mayer], *Des Etats généraux et autres assemblées nationales*, X, 1789. *Archives curieuses de l'Histoire de France*, publiées par Cimber et Danjou, 1re série, 1834-1840, IV. Lettres de Calvin publ. p. Cunitz et Reuss, t. XVI-XXII des *Opera Omnia*, Brunswick, 1877-1879. Pierre de la Place, *Commentaires de l'estat de la religion et république* et Régnier de la Planche, *Histoire de l'estat de France sous François II*, Panthéon littéraire. *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, éd. nouvelle publiée par Baum et Cunitz, Paris, 1883, I. *Epistre envoyée au tigre de la France*, éd. Read, 1875. F. Beaucaire de Péguillon, *Francisci Belcarii Peguilionis, Metensis episcopi, Rerum gallicarum Commentarii, ab anno Christi* MCCCCLXI *ad annum* MDLXXX,

cardinal de Lorraine, avait été mêlé aux plus grandes affaires. Négociateur au Cateau-Cambrésis, membre très influent du Conseil du Roi, il était le plus qualifié pour continuer la politique de répression religieuse et d'alliances catholiques qu'il avait inspirée ou appliquée.

DÉCLARATION DU ROI.

C'était la coutume qu'à chaque avènement le Parlement députât quelques-uns de ses membres « les plus apparens » pour féliciter le nouveau Roi et apprendre de sa bouche à qui il devait s'adresser « puis après pour les affaires ». François II leur « fit entendre que ses deux oncles, le cardinal de Lorraine et le duc de Guyse, avoyent la charge entière de tout et commanda.... qu'on leur obeyst comme à lui-même ». Le Cardinal aurait l'administration des finances et de l'État; le Duc, le commandement des armées.

Pareille délégation n'était pas une nouveauté. Sous Henri II, le connétable de Montmorency avait « reçu le même honneur ». L'autorité des grands officiers de la couronne, connétable, grand maître, amiral, chancelier, ne pouvait contre-balancer celle que la faveur du Roi conférait. Le Roi possédait la toute-puissance et il la communiquait à qui il voulait. Montmorency avait gouverné le royaume et dirigé la politique étrangère comme favori, et non comme connétable et grand maître.

LE CONSEIL DU ROI.

Le choix du Roi assurait une influence prédominante dans le Conseil du Roi qui était le premier corps délibérant de la monarchie et l'organe de la volonté royale. Tantôt le Conseil expédiait les affaires d'État et de finances (*Conseil privé*); ou bien il jugeait les causes réservées au souverain (*Conseil des parties*). Tantôt, réduit à quelques membres, composé, sans acception de rang ni de naissance, des seuls

Lyon, 16[illegible]. La Popelinière, *Histoire de France*, I, 1581. D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, Société de l'Histoire de France, I, 1886.

Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* publie des documents du plus grand intérêt pour l'histoire des guerres de religion

OUVRAGES A CONSULTER : De Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, II, 1882. Mignet, *Lettres de Jean Calvin*, Journal des Savants, déc 1856, fév., mars, juillet, août 1857 et janvier 1859. Paillard, *Additions critiques à l'hist. de la Conjuration d'Amboise*, Revue historique, XIV, 1880 Dareste, *François Hotman, sa vie et sa correspondance*, Revue historique, II, 1876. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 1849, II. Forneron, *Les Guise et leur époque*, I, 1877. D'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, I, 1889. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Henri II, François II et Charles IX*, 1889. Guillemin, *Le cardinal de Lorraine*, 1847. Dupré Lasale, *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France*, 2 vol., 1875-1899. P. de Vaissière, *Charles de Marillac* (1510-1560), 1896. Comte J. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, 1879, I. Erich Marcks, *Gaspard von Coligny*, I, 1893. Martin Philippson, *Histoire du règne de Marie Stuart*, Paris, 1891. Sous le titre : *Les grandes scènes historiques du XVIe siècle*, M. A. Franklin a publié en 1886 la reproduction fac-similé des gravures de J. Tortorel et J. Perrissin, deux témoins des premières guerres de religion. *La France protestante* des frères Haag, 10 vol., est un dictionnaire biographique indispensable, la 2e édition, revue et complétée par Bordier, en est au 6e volume, lettres A-G, 1877-1888.

On citera une fois pour toutes les deux volumes si pathétiques et si passionnés de Michelet *Guerres de religion* et *La Ligue et Henri IV*, t. XI et XII de son *Histoire de France*.

confidents du Roi, il examinait et réglait les plus grands intérêts du dedans et du dehors. Ce Conseil *étroit*, ou *du matin*, ou *des affaires*, que François Ier et Henri II avaient distingué de l'ensemble du Conseil, était une assemblée consultative[1]. Le Roi prenait les avis et dictait les décisions; ses favoris étaient écoutés et suivis comme ses interprètes. Quand il était faible de volonté ou d'entendement, ils le faisaient parler à leur gré Ils inspiraient les résolutions et ils les exécutaient. Les secrétaires d'État n'étaient encore, à cette époque, que les rédacteurs et les expéditeurs des ordres du Roi et de ses ministres.

LA MAISON DE GUISE.

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine étaient les chefs de la maison puissante qu'avait fondée en France, au commencement du XVIe siècle, Claude, cinquième fils de René II, duc de Lorraine. Ce cadet, héritier des domaines que son père possédait dans le royaume, comte de Guise, d'Aumale, baron de Joinville, de Sablé, Mayenne et autres terres « situées... en France, Normandie, Picardie, Flandres, Haynault et ailleurs », avait accru par ses services militaires sa situation de seigneur féodal et de prince étranger. François Ier lui avait donné successivement le gouvernement de la Champagne et celui de la Bourgogne; il l'avait fait grand veneur et premier chambellan. Son mariage avec Antoinette de Bourbon l'apparenta à la famille royale. Il fut élevé à la pairie, honneur qui, jusqu'à lui, avait été réservé aux seuls princes du sang[2].

Il mourut en 1550. Il laissait six fils qui accumulèrent les charges, les dignités, les pensions. L'aîné, François de Lorraine, fait du vivant de son père duc et pair, eut le gouvernement du Dauphiné et devint grand chambellan. Il épousa Anne d'Este, fille du duc de Ferrare et petite-fille de Louis XII. Rappelé d'Italie après le désastre de Saint-Quentin, il avait été nommé lieutenant général des armées du Roi dans toute l'étendue de la monarchie française avec les pouvoirs d'un vice-roi. Un autre fils, Claude, marquis de Mayenne, fut duc d'Aumale, grand veneur, gouverneur de Bourgogne. Un autre, François, grand prieur de Malte et général des galères, eut pour successeur dans cette dernière charge son frère René, marquis d'Elbœuf.

LES GUISE DANS L'ÉGLISE.

La défense de l'Église ne fut pas moins profitable à ces cadets de Lorraine que le service de l'État. Déjà, au début de la Réforme, le fondateur de la maison s'était signalé, par l'ardeur de son zèle, à la reconnaissance des catholiques, il avait couru au-devant des bandes de paysans d'Alsace, soulevées par les idées de réforme religieuse et sociale et qui cherchaient à poursuivre au delà des Vosges leur

1. *Histoire de France*, V, p. 213-214.
2. *Histoire de France*, V, 2, p 128.

propagande dévastatrice; il les avait exterminées près de Saverne (17 mai 1525). Aussi les papes portaient-ils intérêt à ce champion de la foi. Son frère, Jean, cardinal à vingt ans, fut administrateur ou titulaire d'une dizaine d'archevêchés et d'évêchés et de nombre d'abbayes.

A la mort du Cardinal (1550), ce riche héritage ecclésiastique échut presque entier à ceux de ses neveux qui étaient d'Église : Louis de Guise fut évêque, archevêque, cardinal, abbé de Saint-Victor-les-Paris et d'autres gras bénéfices. Mais Charles, cardinal de Lorraine, garda la meilleure part; archevêque de Reims à quatorze ans, abbé de Saint-Denis, de Cluny, de Marmoutier-les-Tours, de Fécamp, etc., il tirait de ses bénéfices un revenu d'environ 300 000 livres. Déjà puissants par leurs services, par leurs charges, par leur naissance, par leur situation dans l'Église et dans l'État, les Lorrains étaient portés au premier rang par l'avènement de François II. Si jusque-là ils avaient partagé le pouvoir avec d'autres favoris, ils comptaient bien cette fois gouverner seuls et écarter tout rival.

LES MONTMORENCY.

Aussitôt qu'Henri II eut expiré, ils s'empressèrent d'emmener le nouveau Roi au Louvre. Le connétable de Montmorency fut laissé dans l'Hôtel des Tournelles pour y veiller le corps de son maître et commencer le deuil de sa faveur. La reine veuve, Catherine de Médicis, dont personne ne soupçonnait la prudente ambition, fit violence à son chagrin pour suivre François II et le parti de la fortune.

Le Connétable, qui avait l'humeur moins docile, ne se résignait pas à l'idée d'une disgrâce. Il avait été l'ami le plus cher et le conseiller le plus écouté d'Henri II. Le gouvernement du Languedoc lui donnait un pouvoir considérable dans presque tout le Midi, des monts d'Auvergne à la Méditerranée et de la Provence à la Guyenne. Son expérience et son âge imposaient; malgré ses fautes et malgré ses défaites, il avait la réputation d'un homme de guerre et d'un homme d'État. Ses fils et les Châtillon, fils de sa sœur, partageaient et prolongeaient son autorité : François de Montmorency, l'aîné de ses enfants, avait le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Un de ses neveux, Coligny, était amiral de France, un autre, d'Andelot, colonel général de l'infanterie française[1]. Le Connétable était le plus grand propriétaire du royaume, il possédait, dit-on, six cents fiefs. Aux portes de Paris, son château de Chantilly était comme la capitale d'une véritable principauté, faite de bois et de terres, peuplée de paysans et de vassaux. Près de Nantes, son duché de Châteaubriant s'étendait de la Loire à la Vilaine, sur une immense étendue de pays.

1. *Histoire de France*, V, 2, p. 127-128.

Il n'avait pas, comme les Guise, exploité le riche trésor des biens du Clergé. Deux de ses filles devinrent abbesses; un de ses neveux, Odet de Châtillon, eut avec l'évêché de Beauvais la pairie ecclésiastique qui y était attachée. Mais le premier baron chrétien, comme se qualifiait Montmorency après tous ses ancêtres, oublia ou dédaigna de faire entrer ses fils dans l'Église. C'était avant tout du Roi et de l'État qu'il avait attendu sa fortune.

DISGRÂCE DU CONNÉTABLE.

Il crut qu'il lui suffirait de reparaître à la Cour pour reprendre la première place. Il se rendit donc au Louvre, accompagné de ses fils et de ses neveux, les Châtillon (18 juillet), il les présenta au jeune souverain et sollicita sa bonne grâce pour lui et pour eux. François II l'accueillit bien et le confirma dans ses charges, mais, ajouta-t-il, pour soulager sa vieillesse, « laquelle ne pourroit à l'avenir porter les peines et les travaux » de la suite royale, il avait confié au cardinal de Lorraine et au duc de Guise l'administration de l'État « pour sur le tout adviser et ordonner comme ils verroient être bon ».

C'était un congé sans terme. La Reine-mère, auprès de qui Montmorency remercié pensait trouver quelque appui ou quelque consolation, fut encore plus dure. Elle lui reprocha aigrement d'avoir autrefois osé dire que, de tous les enfants d'Henri II, c'était sa fille naturelle, Diane, mariée à François de Montmorency, qui lui ressemblait le plus. Sincères ou non, ces récriminations lui offraient l'occasion de rabrouer ce grand rabroueur et d'affirmer son entente avec les Guise. Ceux-ci, satisfaits de sa complaisance, travaillaient à la contenter; ils lui sacrifièrent Diane de Poitiers, bien qu'elle fût la belle-mère du duc d'Aumale, leur frère. L'amie d'Henri II, qui avait régné sur la Cour et laissé seulement à Catherine l'honneur de perpétuer la dynastie, fut obligée de restituer les joyaux de la couronne et d'accepter Chaumont en échange de Chenonceaux que Catherine convoitait. Le chancelier Olivier, qu'elle avait fait chasser en 1551, fut rappelé et reprit les sceaux. Son intégrité bien connue devait servir de recommandation au nouveau gouvernement.

LES PRÉTENTIONS DES PRINCES DU SANG.

Sûrs de la Reine-mère et débarrassés de Montmorency, les Guise semblaient n'avoir rien à craindre. Il y avait bien les princes du sang, les Bourbons-Vendôme et les Bourbons-Montpensier, que leur naissance désignait, étant les « plus proches du Roi », pour devenir les conseillers de la couronne. Mais oseraient-ils protester contre le choix de François II et remettre en avant les droits qu'aux époques de minorité les royaux de France avaient prétendus sur le gouvernement de l'État? Depuis que la royauté tendait à l'absolutisme, elle se montrait de plus en plus hostile aux représentants de la féodalité apanagée; la trahison du connétable de Bourbon pesait sur eux.

François Ier et Henri II se défiaient d'une illustration qui ne devait rien à la faveur royale. Ils aimaient mieux donner leur confiance à des gentilshommes, comme Montmorency, ou à des cadets de familles princières étrangères, les Guise de Lorraine, les Nemours de Savoie, les Gonzague-Nevers de Mantoue qu'ils considéraient comme leurs créatures. C'est à ces favoris (dont la plupart étaient des hommes remarquables) qu'ils attribuaient le commandement des armées et les grands offices de la couronne. Même ils les élevèrent en qualité de ducs et de pairs au rang des princes de leur sang. L'autorité ne devait être que l'émanation de la puissance royale.

LEUR POPULARITÉ.

C'étaient là, sinon les maximes, du moins les tendances du pouvoir absolu. Mais la nation n'y était pas faite. Elle continuait à révérer les princes du sang comme descendants de saint Louis, héritiers possibles du trône, souverains en expectative. Les juristes les qualifiaient de conseillers-nés de la couronne, la noblesse les reconnaissait pour chefs. Les partis qui se formaient dans l'État cherchaient à s'autoriser de leur adhésion. Même sans pouvoir, même dans la disgrâce, ils pouvaient demain devenir les maîtres et naturellement se trouvaient les chefs désignés de toutes les oppositions.

ANTOINE DE BOURBON.

Le chef de la maison de Bourbon et le premier prince du sang était Antoine, duc de Vendôme, que son mariage avec Jeanne d'Albret avait fait souverain du royaume de Navarre, du comté de Foix et des autres États de la maison d'Albret. Mais ce titre de roi qui comblait sa vanité ne lui avait donné aucun crédit auprès d'Henri II. Par dépit ou par goût des nouveautés, il se tourna vers les protestants dont la propagande, malgré la persécution, commençait à entamer l'aristocratie, le Parlement et la bourgeoisie. Il s'était enhardi, pendant une absence du roi, jusqu'à se mêler aux fidèles qui parcouraient le Pré-aux-Clercs au chant des psaumes et manifestaient publiquement leur foi (mai 1558)[1]. Ce n'était qu'une bravade que ce prince inconsistant était incapable de soutenir; mais l'opposition religieuse crut avoir trouvé son chef.

PREMIERS CONFLITS.

François II étant majeur, il ne pouvait être question d'une régence. Même, en cas de minorité, les prétentions des princes du sang au gouvernement de l'État n'auraient pas laissé d'être contestables. Mais les ennemis des Guise avaient intérêt à recommencer contre les oncles de la reine la campagne que Louis d'Orléans avait jadis menée contre Anne de Beaujeu. Ils poussaient les Bourbons à protester contre le choix du jeune roi et à affirmer leurs droits. Antoine hésitait devant les dangers et la responsabilité de la lutte.

1. *Histoire de France*, V, 2, p. 221.

Son frère cadet, Louis de Bourbon, prince de Condé, jeune, pauvre, ambitieux, était plus impatient d'agir. Dans une des premières séances du Conseil, il profita d'une imprudence des nouveaux gouvernants pour les mettre en échec. Le cardinal de Lorraine proposait l'adoption d'un sceau où François II et Marie Stuart se seraient intitulés : Roi de France, d'Écosse et d'Angleterre. C'était mettre en question la légitimité d'Élisabeth, reine d'Angleterre. Le prince démontra le danger d'une pareille provocation[1].

MISSION DE CONDÉ A GAND.

Les Guise se tinrent pour avertis et traitèrent les deux Bourbons en ennemis. Comme ils étaient obligés d'assigner un rôle à ces personnages de sang royal dans les manifestations de la puissance publique, ils eurent soin de leur réserver les distinctions onéreuses. Condé fut envoyé à Gand pour saluer Philippe II, qui se disposait à passer en Espagne, et pour jurer, au nom du nouveau Roi, le maintien du traité du Cateau-Cambrésis. Le Cardinal ne lui alloua que mille écus pour cette mission d'apparat. C'était le mettre dans l'alternative de se ruiner ou de se déconsidérer par un train de maison indigne de sa naissance. Condé n'hésita pas à engager ses biens et parut devant le roi d'Espagne avec la suite et l'équipage d'un prince du sang.

INDÉCISION D'ANTOINE DE BOURBON.

Antoine de Bourbon avait quitté la Navarre pour se rendre à la Cour. Il arrivait à petites journées, indécis, sans avoir pris de résolution ni arrêté de plan. Les protestants et les autres ennemis des favoris le pressaient de déclarer hautement son opposition, mais sa paresse s'accommodait mal du rôle de chef de parti. L'appui même que le Connétable lui promettait, ses exhortations le rendaient défiant ; il se rappelait avec amertume (et ses principaux conseillers, qu'on disait vendus aux Guise, ne cessaient pas de lui rappeler) que lors de la négociation du traité du Cateau-Cambrésis, Montmorency avait de parti pris négligé de réclamer aux Espagnols la partie de la Navarre qu'ils avaient conquise en 1513 sur la maison d'Albret. Pour l'entraîner, ses amis accoururent au-devant de lui à Vendôme (août) ; l'Église réformée de Paris, qui venait de se constituer, lui dépêcha le ministre Morel. Condé, revenu à temps des Pays-Bas, conseilla une attitude ferme, des réclamations énergiques, au besoin une prise d'armes. Antoine de Bourbon fut d'avis de laisser au temps et aux circonstances le soin de suggérer les décisions.

ANTOINE A SAINT-GERMAIN.

Les Guise s'apprêtaient à le bien recevoir. Quand il arriva à Saint-Germain, où se trouvait la Cour, ils le traitèrent en personnage

1. Aussi fut-il décidé que François II s'intitulerait seulement roi de France et d'Écosse, mais que Marie Stuart pourrait, dans les actes publics, prendre le titre de reine d'Angleterre. (Froude, *History of England*, 1887, VI, p. 243.

sans importance. Ils ne lui avaient assigné aucun logement et il fut réduit à accepter l'hospitalité que, par pitié, le maréchal de Saint-André lui offrit. Ils négligèrent de l'appeler aux séances du Conseil. Ils se firent un jeu de le blesser sans qu'il osât se plaindre. Sa patience alla si loin que les hommes d'épée de sa suite, Guy Chabot de Jarnac par exemple, désespérant de sa fortune, se résolurent à offrir leurs services à ses ennemis.

LE SACRE.

A Reims, où le Roi fut sacré le 18 septembre 1559, la présence d'Antoine de Bourbon ne servit qu'à rehausser le triomphe des Lorrains. Le Cardinal, en sa qualité d'archevêque, y joua le premier rôle; il fut le seul aussi que, par une grâce spéciale, François II retint auprès de lui après le banquet. A l'occasion du couronnement, les deux Guise reçurent de François II des dons considérables. Le roi de Navarre n'eut que quelques droits misérables à lever dans son comté de Foix. Un de ses cousins, le duc de Bourbon-Montpensier, dut céder le pas dans les cérémonies à François de Clèves, duc de Nevers, qui avait été fait duc et pair un mois plus tôt que lui, comme si le titre octroyé par la faveur royale devait l'emporter sur le privilège de la naissance. Un de ses gentilshommes, Anselme de Soubcelles, suspect d'avoir diffamé les Guise, fut arrêté en sa présence.

POLITIQUE NAVARRAISE.

Antoine revint à Paris, pendant que la Cour se rendait en Lorraine. Il alla visiter les membres du Parlement et, comme Louis d'Orléans autrefois, leur représenta la nécessité de tenir les États généraux. Mais les officiers du Roi se seraient bien gardés de prendre parti pour qui s'abandonnait soi-même. Afin d'achever sa défaite, les Guise lurent en plein conseil une lettre où Philippe II, averti des prétentions des princes du sang, offrait à Catherine sa vie et 40 000 hommes contre les mutins et les rebelles. Le roi de Navarre vit son royaume envahi et les débris du domaine de la maison d'Albret occupés par une armée espagnole. Plus même que Jeanne d'Albret, il tenait à ces terres des Pyrénées et au titre royal qui y était attaché. Il n'était point de rang en France qu'il ne fût prêt à sacrifier à la possession paisible de cet État souverain. Toute sa vie, son ambition fut contrariée par les inquiétudes ou divertie par les imaginations dont il se repaissait. Il appréhendait les convoitises de Philippe II et, en même temps, se flattait d'obtenir, à force de complaisances, la restitution de la Navarre espagnole. Sa politique navarraise eut une influence capitale sur le gouvernement intérieur de la France et sur l'avenir du protestantisme français. Catherine de Médicis, qui savait où le toucher, lui offrit de conduire en Espagne Élisabeth de Valois qui allait rejoindre son époux Philippe II. Il accepta avec empressement

une mission qui lui permettait de se rendre important aux yeux des Espagnols et de gagner leurs bonnes grâces (déc. 1559-janvier 1560).

LES FAUTES DES GUISE.

En dépit de son insuffisance, il restait le chef d'un parti. Or, les Guise gouvernaient comme s'ils n'eussent personne à ménager. Le Duc avait le goût et l'habitude du commandement. Au Conseil il opinait en termes brefs qui sentaient le chef d'armée : « Mon avis est tel et faut faire ainsi et ainsi ». Quelquefois il signait les actes de son seul prénom, François, à la mode royale. Mais sa bonne grâce et sa gloire militaire tempéraient l'éclat de ce ton impérieux. Le Cardinal, avec moins de prestige et de charme, avait le verbe encore plus haut. Tous deux avaient au même degré l'orgueil de race, s'ils ne songeaient pas à se poser en héritiers de Charlemagne, comme les pamphlétaires les en accusaient, ils étaient fiers de se dire les descendants du grand empereur.

ANNULATION DES ALIÉNATIONS ROYALES.

Une de leurs premières mesures semblait viser particulièrement les favoris d'Henri II. Le Roi révoqua, cassa, annula les aliénations du domaine royal faites par ses prédécesseurs (octobre). L'un des hommes qui avait eu le plus de part aux largesses du dernier règne, le maréchal de Saint-André, se mit à l'abri des restitutions en fiançant sa fille et unique héritière au fils de François de Guise. Le Connétable n'avait pas cette ressource. On parlait même de lui enlever le gouvernement du Languedoc. Il fut obligé de céder la grande maîtrise contre une charge de maréchal de France qui fut donnée à son fils aîné. Les Guise l'attaquèrent même dans sa situation de grand propriétaire; ils lui disputèrent le comté de Dammartin. Cette fois, le Connétable perdit patience; il surprit Dammartin, où le duc de Guise avait déjà mis ses gens, et ne craignit pas d'amener quelque peu d'artillerie pour s'y défendre. La clientèle des Montmorency était encore plus nombreuse que celle des Bourbons. Elle comprenait la plupart des grandes familles de race purement française, les La Tour d'Auvergne, les La Trémoille, les La Rochefoucauld, les Lévis, les Rohan. Elle se recrutait parmi les capitaines qui avaient servi sous les ordres du Connétable ou de ses neveux, d'Andelot et Coligny. A l'appui qu'il tirait de ses alliances, Montmorency joignait les ressources de son expérience. Il savait aller jusqu'à la limite de son droit, sans la dépasser; il pesait ses demandes et ses actes, affectait tout respect pour la volonté du souverain et gardait la posture d'un grand officier en disgrâce, non d'un prétendant aux aguets. Il avait renoué avec la Reine-mère et se tenait en réserve comme une force que la royauté, au premier signe, trouverait disponible. Cette opposition loyaliste où le calcul avait autant de part que les habitudes d'obéissance, était redoutable aux Guise sans qu'elle pût porter

ombrage au Roi et à sa mère. Un changement de système suffisait pour ramener Montmorency aux affaires, au lieu que, pour rendre aux princes du sang la situation privilégiée que leurs partisans réclamaient, il fallait presque une révolution.

LICENCIEMENT DES TROUPES.

Au moins, contre tant d'ennemis, les Guise auraient-ils dû s'assurer l'appui des gens de guerre. Le défenseur de Metz, le conquérant de Calais inspirait aux soldats des sympathies qu'il n'était pas difficile d'entretenir. Son avènement au pouvoir avait été accueilli par eux avec enthousiasme. Tout criait : Vive Guise! Malheureusement le nouveau gouvernement se trouva aux prises avec des nécessités financières et contraint de faire des économies. Il fallait liquider les dettes du dernier règne et licencier les troupes que la paix signée au Cateau-Cambrésis rendait disponibles. Le 14 juillet 1559, une ordonnance royale annonça la réduction des effectifs. Un grand nombre de soldats et de capitaines se trouvèrent sans emploi et quelques-uns sans ressources. Habitués à vivre de la guerre, ils accouraient à Fontainebleau, où résidait la Cour, pour obtenir leur maintien dans les cadres, une pension, un don. Leur foule quémandeuse encombrait le château Ils réclamaient avec violence, reniaient et juraient. « Pour une petite harquebuzade qu'ils avoient reçue ou pour un petit service fait, il leur sembloit que le roy leur devoit donner l'or à pallées. » Le Duc, qui connaissait les mœurs et façons de ces gens-là et qui estimait leur profession, entrait dans leurs plaintes, excusait la misère du Roi, leur prèchait la patience et promettait de les employer plus tard. Mais le Cardinal s'inquiétait de cette affluence de solliciteurs hargneux et prompts à la main. Il fit crier par deux fois à son de trompe qu'ils eussent à vider les lieux. Et, menace significative, une potence fut dressée aux abords du château. La plupart partirent furieux, et prêts à saisir toute occasion de vengeance.

POLITIQUE RELIGIEUSE DES GUISE.

Ils ne devaient pas attendre longtemps. La mort d'Henri II avait été accueillie par les protestants comme un présage de délivrance. Mais le cardinal de Lorraine n'avait ni intérêt, ni inclination à modérer la rigueur des Édits. Il poursuivit la condamnation d'Anne du Bourg et des magistrats ses collègues, qui, en face d'Henri II, le jour de la fameuse mercuriale, avaient réprouvé les persécutions contre les protestants. Du Bourg, conseiller clerc du Parlement, était plus gravement compromis par sa qualité d'ecclésiastique. L'évêque de Paris, chargé de lui faire son procès, l'avait déclaré hérétique et ordonné qu'il serait livré au bras séculier. Du Bourg appela du jugement de l'évêque de Paris au métropolitain de Sens, et du jugement confirmatif de l'archevêque de Sens, à l'archevêque de Lyon, primat des Gaules; et, à chaque nouvelle condamnation, il en

appelait comme d'abus au Parlement de Paris, qui par trois fois déclara qu'il n'y avait point d'abus Il fut dégradé du sous-diaconat et du diaconat par l'évêque de Tréguier, délégué de l'évêque de Paris, « ce qu'il receut d'un cœur fort joyeux, disant que par ce moyen le caractère de la beste dont il est parlé en l'Apocalypse luy estoit osté ».

EXÉCUTION D'ANNE DU BOURG.

L'électeur palatin, Frédéric III, s'intéressait à son sort et faisait partir une députation pour demander sa grâce. Les Églises de France priaient pour lui Quelques sectaires voulurent le venger et tuèrent le président Minard, qui avait montré le plus de passion contre les magistrats poursuivis. Du Bourg eut son heure de faiblesse. A la sollicitation de ses amis, il consentit, pour sauver sa vie, à pallier ses croyances, mais il se ressaisit et adressa au Parlement la confession de foi la plus explicite. Il fut condamné à être brûlé vif en place de Grève. En marchant au supplice, il ne cessa d'exhorter la foule à se convertir. Sa constance, au dire d'un témoin, fit parmi les jeunes gens des collèges plus de protestants que tous les livres de Calvin. Les dernières paroles qu'il prononça furent encore un témoignage de sa foi en la grâce souverainement efficace : « Mon Dieu, ne m'abandonne pas de peur que je ne t'abandonne » (23 décembre 1559)

PERSÉCUTION CONTRE LES PROTESTANTS.

Les juges avaient secrètement arrêté qu'il serait étranglé avant de sentir le feu. Ils ne voulurent pas sévir contre les autres magistrats accusés qui furent absous ou condamnés à quelques mois de suspension. Mais ils ne montrèrent pas la même indulgence pour la masse protestante. Les curés sommèrent les fidèles sous peine d'excommunication de dénoncer les hérétiques de leur connaissance. Des descentes de police eurent lieu dans les différents quartiers de Paris et dans le faubourg Saint-Germain, qualifié de « petite Genève », les logis suspects furent fouillés, les gens qui s'y trouvaient conduits en prison. Ces perquisitions ne se firent pas partout sans résistance ni sans bataille. Pour juger les « mal sentans » de la religion, le Parlement se départit en quatre Tournelles criminelles, et, laissant à la seconde Chambre des enquêtes le soin d'expédier les affaires civiles, il se consacra tout entier à l'œuvre d'épuration religieuse. La rigueur des édits fut encore accrue. Une déclaration datée de Villers-Cotterets, 4 septembre 1559, portait que les maisons où se tiendraient les conventicules seraient rasées. Un édit du 9 novembre prononçait la peine de mort contre les organisateurs d'assemblées illicites. Un édit de février 1560 enjoignit aux seigneurs hauts justiciers d'appliquer la loi sous peine de perdre leurs justices. Ordre fut donné aux commissaires des quartiers de Paris d'être diligents à recevoir les dénonciations et à saisir les dénoncés. Ainsi s'organisait une véritable inquisition civile qui vidait les prisons, à mesure qu'elle les emplissait, à

coups de condamnations, au bannissement, aux galères, à la mort. Les Parlements d'Aix et de Toulouse se signalèrent aussi par leurs rigueurs.

Le peuple de Paris, loin de plaindre les persécutés, s'associait aux violences. Aux sermons de l'Avent, deux assistants qui entreprirent d'interrompre le prédicateur furent égorgés sur place. De terribles scènes annonçaient la guerre religieuse. Des protestants ayant envahi, la nuit de Noël, une église du faubourg Saint-Marceau et tué le prêtre à l'autel au moment de la consécration, les catholiques fermèrent les portes, et renforcés par les soldats du guet, dépêchèrent les meurtriers « à la chaude ».

II. — LE TUMULTE D'AMBOISE

EVOLUTION DU PROTESTANTISME.

LES Réformés avaient jusqu'ici souffert patiemment la prison et le bûcher[1]; ils se soumetaient aux peines que l'État catholique édictait contre eux et marchaient à la mort sans discuter le pouvoir qui les opprimait. C'est la période vraiment évangélique de la Réforme française. Mais, sous le successeur d'Henri II, l'attitude des dissidents changea; ils prirent les armes pour se défendre et commencèrent à rendre coup pour coup. C'est qu'aux apôtres de la première heure s'étaient joints des adhérents moins résignés, soldats, gentilshommes, grands seigneurs qui n'avaient pas abjuré avec la religion catholique l'orgueil de classe et de race, l'humeur batailleuse des gens d'épée[2]. Ils avaient changé de foi sans changer d'âme, sans dépouiller le vieil homme et « se faschoyent de la patience chrestienne et évangélique ».

Déjà troublée par les passions de ces demi-convertis, la Réforme était en outre compromise par les alliances que la situation lui imposait. Le gouvernement des Guise, le souvenir de leur origine étrangère, leurs mesures financières, la disgrâce où ils tenaient les princes du sang et les grands officiers de la couronne lui amenaient un nombre prodigieux de recrues. Elle voyait aussi venir à elle des auxiliaires qui avaient pour toute conviction le ressentiment d'une injure ou l'amour du changement. Qu'elle le voulût ou non, elle servait de ralliement à tous les mécontents. Elle cessait d'être uniquement une Église, elle devenait un parti, condamné à toutes les compromissions que l'intérêt politique suggère. Il y eut des huguenots d'État comme il y avait des huguenots de religion. Jamais on

1. Il y avait eu déjà des résistances, mais partielles, *Histoire de France*, V, 2, p. 227.
2. *Histoire de France*, V, 2, p. 238 sqq.

ne vit en France tant de protestants. La noblesse du Sud-Ouest, besogneuse et turbulente, s'enrôla en masse dans cette opposition politique et religieuse. « Il n'estoit pas fils de bonne mère, dit Monluc, le grand capitaine, qui n'en vouloit gouster. » Mais ces fidèles d'un jour, plus sensibles à la tyrannie des Lorrains qu'aux « abus du pape » allaient entraîner les vrais Réformés dans la violence et la rébellion.

LA CASUISTIQUE DE L'INSURRECTION.

Quelque temps ceux-ci hésitèrent. Il leur en coûtait de rompre avec les maximes du passé, avec les préceptes de résignation. Et, d'autre part, ils étaient aigris par la persécution, tentés par les chances que leur offraient l'ambition des princes du sang, le mécontentement de la noblesse et la misère des provinces Les théologiens qu'ils consultèrent se montrèrent partagés. L'Église calviniste de Strasbourg préconisait l'emploi de la force, et un banni parisien, le jurisconsulte Hotman, hanté par le souvenir des tueries bibliques, se flattait que tous les Guise seraient mis à mort et qu'il ne survivrait pas un rejeton mâle de cette race maudite; mais Calvin repoussait l'emploi de la violence : « S'il s'espandoit une seule goutte de sang, les rivieres en decoulleroient. Il vaut mieux que nous périssions tous cent fois que d'estre cause que le nom de chrestienté et l'Évangile soient exposés à tel opprobre ». Tout au plus admettait-il la légitimité de la révolte si tous les princes du sang et si les Parlements, en l'absence des États généraux, étaient unanimes à se prononcer contre le gouvernement des oncles de la Reine. Cette concession ouvrit les voies aux casuistes de l'insurrection, qui se contentèrent de l'approbation de deux princes du sang et plus tard même de celle d'un seul. Mais l'amiral Coligny, qui, sans s'être encore ouvertement déclaré, appartenait de cœur à la Réforme[1], pensait probablement comme Calvin. Il n'avait pas paru à la réunion de Vendôme : la réserve qu'il garda pendant ces premiers troubles s'explique moins par des raisons de prudence que par des délicatesses de conscience et des scrupules de légalité.

ENQUÊTE MYSTÉRIEUSE CONTRE LA TYRANNIE DES GUISE.

Antoine de Bourbon et le prince de Condé se bornaient à encourager sous main tous les ennemis des Guise. La lutte allait s'engager sur leurs droits sans qu'ils émissent une prétention formelle, haute et claire; attitude équivoque qui réduisait au rôle de conspirateurs les adversaires du gouvernement L'opposition était composée d'éléments si divers, qu'elle garda du commencement à la fin l'allure la plus étrange. Avant de la lancer contre ses rivaux, Louis de Bourbon fit instruire mystérieusement leur procès. Il donna « commission à certains personnages de preud'hommie bien approuvée

1. *Histoire de France*, V, 2, p. 241-242.

de s'enquérir secrettement et toutefois bien et exactement » des accusations élevées contre les Guise. « L'information faicte, il se trouva par le tesmoignage de gens notables et qualifiés iceux estre chargés de plusieurs crimes de leze majesté, ensemble d'une infinité de pilleries, larrecins et concussions, non seulement des deniers du roy, mais de ses particuliers subjects. » « Ces informations veues et rapportées au Conseil du prince, attendu que le roy pour son jeune aage ne pouvoit cognoistre le tort à luy faict et à toute la France et encore moins y donner ordre, estant enveloppé de ses ennemis (les Guise), il ne fut question que d'adviser les moyens de se saisir de la personne de Françoys, duc de Guyse, et de Charles, cardinal de Lorraine, son frère, pour puis après leur faire procès par les estats[1]. » Un gentilhomme périgourdin, La Renaudie, condamné autrefois comme faussaire par le Parlement de Dijon, fugitif à Genève et converti au protestantisme, fut l'homme que ses rancunes de proscrit, son zèle de néophyte et son énergie firent choisir pour exécuter l'arrêt, et, comme on disait, « attacher la sonnette ».

LA RÉUNION DE NANTES

La Renaudie courut les provinces et donna rendez-vous à Nantes aux gens de bonne volonté qui détestaient le gouvernement des Guise. Il en vint de toutes les parties du royaume, gentilshommes, soldats, roturiers (fév. 1560) Les fêtes d'un mariage qui avaient attiré dans la ville grande affluence de noblesse permettaient aux conjurés de se voir sans attirer l'attention. Ils avaient la prétention de représenter les trois ordres et d'être non pas seulement une réunion de gens groupés par une haine commune, mais des États généraux au petit pied. Devant ces prétendus délégués de la nation, La Renaudie attaqua les favoris qui tyrannisaient les consciences, usurpaient, quoique étrangers, toute l'autorité et rêvaient la ruine du Roi, de la famille royale, des princes du sang et de la noblesse. Il fallait s'emparer d'eux et les mettre dans l'impossibilité de nuire. L'assemblée approuva La Renaudie, et le confirma dans les pouvoirs qu'il tenait du prince de Condé. Cinq cents gentilshommes lui furent adjoints pour l'aider à opérer la capture, « laquelle il ne seroit loisible d'outrepasser ». Tous jurèrent de ne rien entreprendre contre le Roi et l'état légitime du royaume. Et probablement, ils étaient sincères.

LE COMPLOT.

Condé continuait à rester dans l'ombre. La Renaudie enrôlait des soldats de tous pays; il leur faisait prêter serment au capitaine muet. C'était le mode d'engagement en usage parmi les lansquenets d'Allemagne quand ils louaient leurs services à un chef inconnu. Dans chaque province du royaume, ses lieutenants Castelnau,

1. Regnier de la Planche. *De l'Estat de France*, p. 237.

Mazères, Maillé Brezé, Cocqueville, racolaient sans bruit des combattants. Toutes ces forces devaient se glisser vers la Loire homme par homme. L'exécution était fixée au 6 mars 1560. On espérait surprendre le Roi et ses ministres dans la ville ouverte de Blois.

LE ROI A AMBOISE. La Cour, sans défiance, quitta Blois au commencement de février (1560) pour se rendre à Amboise, lentement. Elle remonta au nord vers Marchenoir, dont la forêt attirait le jeune Roi, plus ardent au plaisir de la chasse qu'il n'eût fallu pour sa santé. C'est pendant le trajet qu'un premier avis venu d'Allemagne signala aux Guise le complot. Ils n'y prirent point garde. Quelques jours après, la nouvelle se confirmait. Un avocat parisien huguenot, Des Avenelles, qui avait logé La Renaudie et reçu ses confidences, vint dénoncer les conspirateurs et leurs projets. Les Guise restaient incrédules : « Quand ils consideroyent le peu de puissance de ceux que l'on nommoit, cela ne leur pouvoit entrer en l'entendement ». Mais le dénonciateur insistait, affirmait que dans dix ou douze jours tout serait « faict ou failli ». Un gentilhomme du duc de Nevers, qui avait un frère dans le complot, donnait des détails plus précis. Alors le Cardinal prit peur et proposa d'aller s'enfermer dans Amboise. Le Duc, plus calme, voulut pousser une pointe jusqu'à Montoire et reconnaître le pays. Tout était tranquille aux environs. Mais, par mesure de prudence, le Roi abrégea son voyage et s'établit à Amboise, dont le château était assez fort pour soutenir un siège (22 février).

COLIGNY. Un nouvel avertissement fut transmis par le cardinal Granvelle, un des principaux ministres de Philippe II dans le gouvernement des Pays-Bas. Tous ces avis signalaient le mouvement comme dirigé contre les Guise. Le chancelier Olivier, bien qu'il fût leur créature, en prit occasion de blâmer leur politique religieuse. A son tour, Coligny, que Catherine de Médicis avait mandé pour servir de conseiller ou d'otage, déclarait les ministres responsables du trouble des esprits et proposait de suspendre la persécution contre les protestants jusqu'à la décision d'un concile. Le Conseil décida de pardonner à ceux d'entre eux qui consentiraient à vivre à l'avenir en bons catholiques, mais de maintenir la rigueur des lois contre les prédicants, les fauteurs de troubles et les conspirateurs. C'était l'amnistie sans la liberté de conscience (2 mars).

LA RENAUDIE. La Renaudie et ses complices n'avaient aucune raison de désarmer. L'installation de la Cour à Amboise les obligeait seulement à modifier leur plan. L'exécution fut ajournée au 16 mars et les dernières mesures arrêtées dans une réunion qui se tint au château de la Carretière, à six lieues d'Amboise. Le jeune Maligny (Edme de Ferrières), avec une cinquantaine d'hommes, devait se glisser dans la

ville et s'y tenir caché; trente des conjurés se logeraient au château même, grâce aux intelligences qu'ils y avaient. Au jour fixé, La Renaudie, Castelnau, Mazères et cinq cents gentilshommes, réunis dans la maison forte de Noizay, envahiraient Amboise et occuperaient les abords du château. Alors, sur un signal donné du haut de la résidence royale par une main amie, les bandes massées dans les bois accourraient pour prêter aide aux assaillants. Tous ensemble forceraient les portes du château si elles ne s'ouvraient d'elles-mêmes, et iraient demander respectueusement au Roi, la force en main, de leur livrer les ministres et d'écouter leurs humbles remontrances.

MESURES PRISES PAR LES GUISE.

Mais les événements rompirent ces combinaisons.

Un nouveau traître, Lignières, livra aux Guise le secret des dernières résolutions. Le Duc prit là-dessus ses mesures. Il changea toutes les gardes et les composa d'hommes sûrs; il fit murer la porte par où les insurgés pensaient entrer dans la ville. Des seigneurs et des capitaines fidèles furent envoyés à Orléans, à Blois, à Bourges, à Tours, à Angers, et gardèrent toutes les avenues d'Amboise. Instruit des lieux de rendez-vous, il lança dans les directions indiquées des troupes de cavalerie qui allaient cueillir au gîte les groupes éparpillés.

MOUVEMENTS DES TROUPES.

Guise, si prévoyant, pouvait être victime de l'imprévu. Beaucoup de conjurés s'étaient glissés dans les environs d'Amboise; d'autres arrivaient, qui, marchant dispersés et déguisés par des chemins peu connus, échappaient à la surveillance. La Cour était inquiète et murmurait; elle en voulait aux ministres des alarmes où elle vivait depuis le 6 mars et de la séquestration que l'incertitude lui imposait. Les nouvelles de Tours précisèrent le danger. Le comte de Sancerre, chargé d'une mission dans cette ville, s'y heurta le soir à une troupe d'hommes armés, conduits par le capitaine Castelnau, qui l'obligèrent à reculer plus vite que le pas, mais ne profitèrent de leur succès que pour se dérober et disparaître la même nuit (14 mars).

Le Duc, prévenu, multiplia les battues autour d'Amboise. Dans une de ces reconnaissances, le duc de Nemours aperçut auprès de Noizay les capitaines Mazères et Raunay, qui se retirèrent au plus vite dans cette maison forte. Il alla chercher du secours et revint cerner le refuge. Les capitaines qui y attendaient La Renaudie n'étaient pas en état de résister; ils se rendirent sous promesse d'avoir la vie et la liberté sauves. Mais aussitôt qu'ils furent à Amboise, on les jeta dans un cachot (15 mars).

La Renaudie n'avait pas eu le temps d'accourir. La prise de Noizay, d'où devait partir la grande attaque du 16, achevait de désor-

ganiser son plan. A la vue des prisonniers, les complices, qui s'étaient logés dans Amboise, gagnèrent le large. Condé, qui arriva le jour même de ce désastre, ne songea plus qu'à faire bonne figure parmi les défenseurs du château.

LES BANDES DEVANT LE CHÂTEAU.

Cependant, les bandes, fidèles au mot d'ordre, parurent, au jour dit, devant ces murs qui n'abritaient plus un seul ami. Le 16, une troupe de gens de pied vint droit au château à travers bois. Il y avait parmi eux des artisans. C'étaient les innocents et les simples qui s'étaient laissé prendre à l'idée de voir le Roi et de lui remontrer, en nombreuse compagnie, la nécessité de réformer l'Église et l'État. François II se montra, dit-on, à une fenêtre, les engagea à se retirer et leur fit remettre quelque argent. Ils n'allèrent pas bien loin et se joignirent à d'autres bandes, attendant avec une confiance de fanatiques l'événement qui devait amener le triomphe de leur cause. Si La Roche-Chandieu eût marché plus vite, le miracle peut-être se serait fait. Ce capitaine, qui était parti de Blois pour attaquer le 17, de grand matin, le faubourg des Bonshommes, perdit du temps en route et n'arriva qu'au soleil levant. L'éclat des armes signala sa troupe aux sentinelles. L'alarme fut donnée au château. Les assaillants, reçus à coups de canon, tentèrent sans succès d'enfoncer une porte et disparurent.

LA POURSUITE.

Alors les Guise prirent l'offensive. La cavalerie ramassa les fugitifs, les traînards, les attardés. Chaque troupe ramenait des prisonniers par dix, par quinze ou par trente. Parmi eux se trouvaient des gens qu'on avait renvoyés la veille. Ils se laissèrent prendre comme des enfants. Ce n'est pas qu'ils eussent peur; ils avaient la plus superbe assurance dans le succès final; ils énuméraient avec complaisance les forces dont ils disposaient, le nombre des soldats et des capitaines. Ils ne doutaient pas de la justice de leur cause, ni de la légalité de ce pétitionnement à la pointe de l'épée. Tous s'accordaient à dire qu'on n'en voulait qu'aux ministres et à protester de leur fidélité pour le Roi. La colère des Guise s'exaspérait d'être dénoncés comme ennemis publics. Le Duc s'était fait déléguer, sous le titre de lieutenant général, l'autorité militaire suprême (17 mars 1560). Le même jour il avait consenti à laisser sceller des lettres de pardon en faveur des conjurés qui s'en retourneraient paisiblement chez eux. Mais les aveux des prisonniers, leur nombre, la fureur et la crainte le ramenèrent à la rigueur. Les lettres du 22 mars exceptèrent de l'amnistie tous les chefs et ordonnèrent au prévôt de l'hôtel et à tous autres juges de leur faire leur procès.

LES EXÉCUTIONS.

La Renaudie avait été tué le 19 dans les bois autour de Château-Renaud. Des conjurés que les soldats firent prisonniers, quelques-uns

furent égorgés sur place, d'autres jetés, pieds et mains liés dans la Loire, au passage du pont. Le Duc avait écrit aux maîtres des eaux et forêts d'expédier tous ceux qui se cachaient dans les bois. Les populations des campagnes prirent part à cette chasse à l'homme. Les noyades, les exécutions sommaires, les assassinats simplifièrent la besogne du bourreau. Les instructions des juges furent expéditives et les arrêts exécutés sur l'heure. Le greffier ne perdait pas le temps à lire aux condamnés leur sentence. Il n'y eut bientôt plus assez de potences; les créneaux et les portes du château portèrent aussi leurs grappes humaines. Le jeune Roi, la jeune Reine, les dames venaient après le dîner se récréer de ces scènes de mort.

LA « REQUÊTE DES ÉTATS ».

Pendant que le sang coulait, les protestants publiaient dans la « Requête des États » la justification de leur conduite. Ils se défendaient de vouloir avancer par la force le triomphe de l'Évangile, mais ils ne pouvaient avoir même scrupule quand il s'agissait d'une « cause civile et politique qui est l'oppression, faite » par les Guise, du Roi, « Estats, loix et coutumes de France ». Distinction subtile qui leur permettait comme opposants politiques et défenseurs des traditions une action qu'ils se fussent interdite comme chrétiens.

HISTOIRE ET LÉGENDE.

Toute une légende, qui ne doit pas différer beaucoup de la vérité, se forma autour des victimes des Guise. C'est Villemongis, qui, avant de tendre le cou au bourreau, trempe ses mains dans le sang de ses compagnons et les élève au ciel toutes ruisselantes : « Seigneur, voicy le sang de tes enfants. Tu en feras la vengeance ». C'est Castelnau qui établit victorieusement contre le cardinal de Lorraine la doctrine calviniste de la Cène et qui fait honte au Duc de ses menaces « de couper testes », comme indignes d'un prince. Ce sont deux simples fidèles, l'orfèvre Le Picard et Pierre de Campagnac, « homme de lettres », qui rappellent au chancelier Olivier ses anciennes sympathies pour la réforme de l'Église et le mettent en contradiction avec son passé. C'est la fin lamentable du Chancelier, mourant frénétique et désespéré : « Ha ! ha ! Cardinal, tu nous fais tous damner ». La confusion des juges, les remords de leur chef, les démonstrations victorieuses et la constance des accusés rappellent les jugements des premiers chrétiens et couronnent ces vaincus de l'auréole des martyrs.

LA COMPLICITÉ DU PRINCE DE CONDÉ.

Derrière les capitaines et les « belîtres », les Guise auraient voulu saisir l'inspirateur de tous ces mouvements. Ils ne pouvaient croire que ces hommes de basse condition se fussent levés en armes contre l'autorité royale pour venger leurs propres injures. Les confessions des prisonniers mis à la torture compromettaient le prince de Condé; les Guise lui firent donner l'ordre de ne pas quitter la Cour sans la permission du Roi. D'une participation

directe au complot, il n'y avait d'autres preuves que les aveux de complices obscurs. Ce n'était pas assez pour convaincre un prince du sang, mais on ne lui ménageait pas les insinuations et on le traitait comme un suspect; La Trousse, prévôt de l'hôtel, visita ses coffres. Condé se plaignit hautement des défiances dont il était l'objet. Il demanda à se purger du soupçon qui pesait sur lui. A sa prière, le Roi convoqua les grands seigneurs, les chevaliers de l'Ordre, les membres du Conseil privé pour entendre sa justification. Le Prince, hardiment, offrit la bataille à quiconque l'accuserait, voulant bien, disait-il, oublier en cette circonstance sa qualité de prince du sang. Le duc de Guise fut-il touché de cet air de bravoure? Vivement il proposa au Prince de lui servir de second, s'il y avait des gens assez osés pour relever le gant. Quelques jours après, Condé quittait la Cour.

III. — L'ASSEMBLÉE DE FONTAINEBLEAU

TACTIQUE CONTRE LES LORRAINS.

LA répression avait été si violente qu'elle causait un peu de malaise, même dans le parti vainqueur. L'opinion s'établissait que les Guise n'avaient fait que venger une offense personnelle; tous les conjurés avaient maintenu, même dans des tourments, qu'ils n'en voulaient qu'à eux et que la personne du Roi leur était chère et sacrée. Le Connétable, chargé de rendre compte du tumulte d'Amboise au Parlement de Paris, glissa, dans le récit des faits, des considérations d'une bonhomie perfide, qui réduisaient l'attentat contre la majesté du Roi à une entreprise tramée par gens du commun contre ses principaux serviteurs et ministres. Ce fut la tactique de l'opposition de dire ou de laisser dire que la politique des Lorrains était la seule cause du soulèvement.

PREMIÈRES MANIFESTATIONS DE CATHERINE DE MÉDICIS.

La Reine-mère inclinait assez à le croire. Elle trouvait décidément que les favoris lui faisaient la part bien petite. Et puis leur gouvernement partial et violent répugnait à sa nature que de longues complaisances avaient assouplie et préparée aux accommodements. Dans ce besoin de détente qui se manifestait, elle trouva l'occasion de se mettre en avant. Elle plaça à la chancellerie Michel de l'Hôpital, qui, avec des intentions plus pures, rêvait une réconciliation générale (1er avril 1560) [1]. Les Guise se prêtèrent à cette expérience d'une politique modérée, sans désarmer, sans cesser de surveiller leurs

1. Les lettres de provision datées du 30 juin disent que dès le 1er avril le Roi avait avisé de pourvoir de l'état de chancelier Michel de l'Hôpital, qui avait accompagné à Nice Marguerite de France, devenue duchesse de Savoie.

ennemis. Catherine affectait de s'entourer de renseignements. Elle envoya Coligny faire une enquête en Normandie; elle coquetait avec les Montmorency; elle mandait Régnier de la Planche, le confident du fils aîné du Connétable, et le questionnait sur les causes des troubles. Même avec les Réformés, elle se tenait en relations discrètes. Elle avait bien envie de s'entretenir avec un ministre et de préférence avec La Roche-Chandieu, né gentilhomme. L'Église de Tours ne voulut pas exposer son pasteur, Charles d'Albiac, dit Duplessis, mais elle rédigea une consultation politico-religieuse qu'un certain Le Camus, fils d'un pelletier de la Reine-mère, se chargea de lui remettre Marie Stuart la surprit pendant cette lecture, Catherine n'était pas brave, elle livra le mémoire et nomma le porteur. Le duc de Guise le fit venir et l'interrogea sur la Conjuration d'Amboise. Le Camus déclara courageusement qu'elle devait être imputée aux fautes des ministres. « Alors le duc de Guise, entrant en une colère démesurée, dit audit Camus qu'il en avoyt menty et que c'estoit un méchant paillard... et levant les mains comme forcené, faisoit contenance de le vouloir outrager ». Devant ces accès de fureur, Catherine se faisait petite. Et, pour bien montrer sa soumission, elle trahissait Régnier de la Planche comme elle avait livré Le Camus.

LE CHANCELIER DE L'HÔPITAL.

Le nouveau chancelier, Michel de l'Hôpital, ne s'était pas encore fait connaître. Ancien conseiller au Parlement de Paris (1537-1553), plus occupé de la culture de son esprit que de la pratique du droit, il avait été distingué par la sœur d'Henri II, Marguerite de France, princesse savante et bonne, qui le nomma président de son Conseil et chancelier de son duché de Berry. Il plaisait aussi beaucoup au cardinal de Lorraine, et ce fut sur sa recommandation qu'il fut nommé maître des requêtes (1553). Cette charge qui l'approchait de la Cour commença sa fortune. Devenu premier président de la Chambre des comptes, renommé, comme tel, pour le contrôle rigoureux de l'administration financière, il était, à l'avènement de François II, entré au Conseil privé par la protection du chancelier Olivier et des Guise. Reconnaissant, il avait célébré en vers latins la gloire du Duc et l'éloquence et le grand cœur du Cardinal. Les mécontents crurent qu'il serait l'homme des Guise. Mais « si tost qu'il eust été estably en sa charge », il se proposa « de cheminer droict en homme politique et de ne favoriser ny aux uns ny aux autres, ains de servir au roy et à sa patrie[1] ». Il se garda bien pourtant de contredire les Lorrains et de leur résister en face. Cet honnête homme était un habile homme. Il se conduisit avec tant de prudence qu'il trompa les

1. Régnier de La Planche, *De l'Estat de France*, p. 305.

ministres sur ses intentions. Son illusion fut de croire (et qui ne voudrait qu'il eût eu raison?) que, dans ce déchaînement de fureur, il y avait place pour un régime de tolérance, de sagesse et de bon sens. L'Édit de Romorantin (mai 1560), qui ne fut pas son œuvre, mais qui est pénétré de son esprit, peut se résumer en quelques mots; il remet le jugement du crime d'hérésie aux évêques, la punition des assemblées et des conventicules aux juges présidiaux. Les prédicants continuaient à être assimilés aux séditieux. C'était une première tentative aussi hardie qu'elle pouvait l'être, au lendemain du complot d'Amboise, pour distinguer le spirituel et le temporel, la religion et la police du royaume. La persécution se ralentit; les protestants détenus pour cause de religion furent mis en liberté.

ÉCHECS DES GUISE EN ÉCOSSE.

Les événements d'Écosse contribuaient à rendre les Guise plus traitables. Leur sœur Marie de Lorraine qui, docile à leurs conseils, avait rompu avec les Lords protestants et inauguré une politique de compression, n'était venue à bout de la révolte qu'avec le secours des troupes françaises. Les vaincus appelèrent à l'aide les Anglais (juillet 1559). Élisabeth n'avait pas pardonné à Marie Stuart ses prétentions à la couronne d'Angleterre; elle était intéressée à encourager les troubles et à soutenir l'insurrection en Écosse. Une flotte et une armée anglaises allèrent bloquer dans Leith les vieilles bandes que le duc de Guise avait envoyées et assurer le triomphe du parti protestant (janvier-avril 1560). Marie de Lorraine mourut le 11 juin. La victoire d'Élisabeth enhardit les opposants de France. L'Édit de Romorantin n'avait pas calmé les passions; les Réformés déchiraient les Guise dans leurs pamphlets, ils tenaient des prêches et s'assemblaient en armes, malgré les ordonnances. Des bandes couraient la Provence, le Dauphiné, la Guyenne. Sur les conseils de Coligny, la Reine-mère fit décider la réunion à Fontainebleau de grands personnages pour aviser aux nécessités. Ce fut moins une assemblée de notables qu'une sorte de Conseil élargi, où le Roi appela, avec ses conseillers ordinaires, les princes, les grands officiers de la couronne et les chevaliers de l'Ordre (de Saint-Michel).

ASSEMBLÉE DE FONTAINEBLEAU. SUPPLIQUE DE L'AMIRAL.

L'ouverture s'en fit le 21 août 1560. Le Roi et la Reine-mère invitèrent les assistants à donner leur avis en toute sincérité. L'Amiral se leva, et, s'inclinant devant le Roi, lui présenta une supplique des « pauvres chrétiens » de Normandie, qui, en termes respectueux, demandaient la fin des persécutions et le droit d'élever un temple. Il remit à Catherine une autre requête, rédigée dans le style et le verbe dévots des Réformés, très hardie dans ses revendications, comme si elle s'adressait à une alliée, et qui suppliait cette nouvelle Esther d'avoir pitié du peuple de Dieu, et de « deschasser toutes

erreurs et abus » qui empêchent le règne de Jésus-Christ. L'intervention de l'Amiral mettait au premier plan la question religieuse, au fond, l'Assemblée de Fontainebleau n'avait pas d'autre objet. De l'administration militaire ou financière des Guise, personne ne paraissait avoir souci, seule leur politique religieuse était mise en question.

DISCOURS DE MONLUC, ÉVÊQUE DE VALENCE.

L'avis des membres du Conseil privé qui appartenaient à l'ordre ecclésiastique avait une importance particulière. L'évêque d'Orléans, Morvilliers, l'évêque de Valence, Monluc, et Marillac, archevêque de Vienne, s'accordèrent à imputer les progrès de l'hérésie à la corruption catholique. Monluc, mondain et humain, facile aux nouveautés comme il l'avait été aux tentations du siècle, opposa aux évêques « paresseux », ardents seulement à conserver leur revenu et à le dépenser scandaleusement, aux curés « avares, ignorants », simoniaques ou recrutés parmi les maîtres d'hôtel des évêques, et, qui plus est, parmi « leurs vallets de chambre, cuisiniers, barbiers et laquais », à tout ce bas et ce haut clergé dissolu, les trois ou quatre cents ministres de la nouvelle secte « diligens et exercez aux lettres, avec une grande modestie, gravité et apparence de saincteté, faisans profession de détester tous vices et principalement l'avarice, sans aucune crainte de perdre la vie pour confirmer leur foi ». Ces prédicants qui avaient trouvé le peuple sans berger avaient été facilement reçus et volontiers ouïs et écoutés. « Tellement qu'il ne se faut point esbahir s'il y a grand nombre de gens qui ayent embrassé ceste nouvelle doctrine. » Assurément il en est parmi eux qui n'ont vu dans le changement qu'un moyen de se soustraire aux pratiques, de se dispenser des jeûnes, de manger gras les jours défendus et qui sont toujours prêts à défendre les armes à la main cette façon débordée de vivre. Mais il en est d'autres qui croient avoir trouvé le chemin de leur salut et qui n'hésitent pas à sacrifier à leur croyance leurs vies et leurs biens. « Et faut que je confesse que toutes les fois qu'il me souvient de ceux-là qui meurent si constamment, les cheveux me dressent en la teste. » Ces martyrs, ces résignés, ces humbles méritaient un autre traitement que les libertins honteux qui couvraient leur impiété d'une affectation de zèle pour la Réforme. L'exil était la peine la plus grave qui pût être prononcée contre les religionnaires paisibles. Que le Roi appelle de toutes les provinces « bon nombre de gens de bien » pour les consulter sur les maux du royaume; qu'il presse la convocation d'un concile général, et, s'il y trouve trop de difficulté, d'un concile national pour réformer l'Église. Peut-être ne serait-il pas inutile d'appeler les principaux de la secte et de rechercher avec eux les moyens d'un accommodement. Toute la politique

de Catherine de Médicis est dans le discours de Monluc. C'est le programme d'un parti qui voudrait maintenir l'ordre public et affranchir les consciences [1].

DISCOURS DE MARILLAC, ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

L'archevêque de Vienne, Marillac, dans un discours admirable de clarté, indiqua, lui aussi, comme remède à la corruption de l'Église la tenue d'un concile national, puisque les papes mettaient la plus mauvaise volonté à en convoquer un général, et, comme remède aux maux du royaume, la réunion des États généraux. Rien dans ses paroles ne paraissait viser les Guise, et cependant ils se sentirent atteints. Comme l'archevêque énumérait, entre autres raisons de tenir les États, l'occasion qu'y trouverait la nation d'exposer ses vœux, et le souverain d'expliquer sa conduite et ses intentions, il fut naturellement amené à parler des avantages qu'en retireraient les favoris eux-mêmes : « Si les premiers ministres du roy sont calomniés comme autheurs et cause de tout le mal passé et qui peut advenir, comme ceux qui tournent toutes choses à leur avantage et font leur proffit particulier de la calamité de tous : y a-t-il autre moyen pour se nettoyer de tous soupeçons que de faire entendre en telle assemblée en quel estat l'on a trouvé le royaume, comme il a été administré ». Il avait l'air de condamner, pour avoir lieu de la citer, l'opinion de tous ces malcontents qui imputent toute la faute aux gouvernants et « soubs prétexte de quelque occasion qui semble avoir quelque couleur de vérité... y adjoustent une infinité de mensonges qu'ils font divulguer par placars, libelles fameux, lettres sans nom d'autheur, et par autres moyens obliques ». Enfin il y avait plus que de l'irrévérence à passer sous silence les ministres quand l'archevêque montrait le Roi « accompaigné » pour sa protection et sa défense « de la royne sa mère, de tant de princes du sang, de l'estat de l'église et de la noblesse, qui ne voudroyent tous espargner chose qui soit en eux jusques à la dernière goutte de leur sang pour la conservation de l'authorité du roy [2]... » C'était signifier assez clairement aux Guise que leurs services n'étaient pas indispensables.

DISCOURS DE COLIGNY.

Après les évêques, Coligny, qui se posait décidément en représentant du protestantisme, fit entendre les doléances de son parti et attaqua sans détour la politique religieuse et le gouvernement des Guise. Ils entouraient le Roi d'une nouvelle garde comme s'il n'était pas suffisamment protégé par l'affection de ses sujets. Ils persécutaient les pauvres chrétiens qui ne demandaient rien que la liberté de suivre

1. *Mémoires de Condé*, I, 555-568. Sur Monluc, voir les *Notes et documents pour servir à la biographie de Jean de Monluc, évêque de Valence*, publiés par Tamizey de Larroque, 1868, Revue de Gascogne.
2. Régnier de la Planche, p. 357-358.

l'Évangile. L'Amiral supplia le Roi d'avoir pour agréable la requête qu'il lui avait présentée et qu'il pourrait au besoin faire signer de cinquante mille noms.

RÉPLIQUES DU DUC DE GUISE.

Piqué, le duc de Guise riposta : « Et sur ce qu'on avoit dit que ceux qui presentoyent la requeste cy-dessus mentionnée se trouveroyent en nombre de cinquante mille, ou plus, de leur secte, le roy en opposeroit un million de la sienne... Les sujets avoient pris les armes contre le roy; ne servoit rien à dire que ce n'estoit contre le dit seigneur, ains contre aucuns de ses ministres. » Tous les conciles du monde ne changeraient point son opinion, surtout en la foi qu'il avait au sacrement de l'autel[1].

DU CARDINAL DE LORRAINE.

Le cardinal de Lorraine, plus maître de lui, mit en doute les intentions pacifiques des pétitionnaires et demanda ironiquement si c'était au Roi à adopter l'opinion de tels galants. Il n'était pas d'avis de les autoriser à construire des temples, la liberté de prier et de prêcher, mais sans armes, devait leur suffire. Avant de penser à réunir un concile, ne serait-il pas bon de charger les évêques et les curés de faire une enquête sur la nécessité de réformer l'Église? Il se prononça plus nettement que son frère pour la convocation des États généraux. Les chevaliers de l'Ordre opinèrent tous dans le même sens que le Cardinal, dont l'avis réunit ainsi la majorité des voix.

CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

François II, par lettres du dernier août 1560, ordonna que les États généraux se réuniraient à Meaux le 10 décembre suivant. Les sénéchaux et les baillis devaient chacun faire en son bailliage et sénéchaussée « particuliere assemblée des trois estats de leur ressort pour s'accorder ensemble tant des remontrances, plaintes et doléances qu'ils auront à luy (le Roi) proposer et faire entendre que pour eslire certains personnages d'entre eux et pour le moins un de chascun estat qui auroit la charge de proposer ce qui lui auroit semblé tourner au bien public, soulagement et repos d'un chascun ».

IV. — LES GUISE CONTRE LES BOURBONS

GUERRE DE PAMPHLETS

MALGRÉ les conseils du Connétable, les Bourbons n'étaient pas venus à Fontainebleau. Ils continuaient le jeu qui leur avait si mal réussi à Amboise; ils entretenaient sous main le mécontentement, prêts à profiter d'un succès ou à désavouer un échec. Leurs partisans travaillaient l'opinion. Il courut une multitude de livrets, d'opuscules, de pamphlets où l'ambition des Guise était dénoncée et leur

1. Régnier de la Planche, p. 361. Le procès-verbal des États-Généraux (Mayer), p. 306, attribue faussement ces paroles au cardinal de Lorraine.

tyrannie vouée à l'exécration publique. L'« Epistre envoyée au Tigre de la France » est un cri de fureur contre le cardinal de Lorraine : « Tigre enragé ! Vipère venimeuse ! Sépulcre d'abomination !... Jusques à quand sera ce que tu abuseras de la jeunesse de nostre Roy? Ne metras-tu jamais fin à ton ambition démesurée, à tes impostures, à tes larcins?... Monstre détestable ! chacun te congnoit, chacun t'aperçoit : et tu vis encores... Doncques va t'en ! Descharge-nous de ta tyrannie ! Évite la main du bourreau. »

ET GUERRE CIVILE.

Les passions excitées par ces appels sauvages faisaient rage. Dans les provinces du Midi surtout, il y avait des prêches en armes, des saccagements d'églises, des courses, des combats entre les bandes huguenotes et les troupes royales. Mouvans, choisi pour chef par les soixante Églises de Provence, courait le plat pays, abattait les images et faisait jeter au creuset les objets du culte et les trésors d'orfèvrerie (avril) [1]. Lui vaincu, et la Provence soumise, Du Puy Montbrun reprit la lutte dans le Dauphiné (août). Antoine de Bourbon projeta de s'emparer de Lyon, où les Réformés étaient nombreux, et de donner un point d'appui et une place d'armes à l'agitation du Sud-Est. Le jeune Maligny, chargé de l'entreprise, fit couler secrètement dans la ville nombre de soldats qu'il logea chez des coreligionnaires. Il n'attendait plus que le moment d'agir lorsque survinrent des ordres tout contraires. Le roi de Navarre, repris par ses hésitations habituelles, lui fit dire d'abandonner la partie et de conduire ses hommes à Limoges. Maligny se décida à obéir et à licencier les soldats aussi secrètement qu'il les avait réunis. Mais un hasard fit découvrir le dépôt d'armes qu'il avait formé. Le capitaine de la ville, prévenu, se rendit avec 300 arquebusiers au logis désigné. Il y avait là 30 ou 40 soldats. Ils tinrent tête aux assaillants que Maligny, avec quinze gentilshommes, chargea par derrière et rejeta sur la rive droite de la Saône. La presqu'île entre le Rhône et la Saône resta aux Réformés, qui profitèrent de leur succès pour disparaître (4-5 septembre 1560).

RETOUR DES GUISE A LA POLITIQUE DE VIOLENCE.

Furieux de trouver dans tous les complots la main des mêmes ennemis, les Guise revinrent à la politique de violence. Leur autorité, un moment contenue, recommença à grandir quand Marie Stuart eut l'illusion d'une grossesse. Dans sa joie, François II rendit toute sa confiance aux oncles de la Reine; Catherine de Médicis elle-même, troublée par la peur d'une révolte, renonçait à ses velléités d'opposition. Philippe II, dont elle sollicita l'appui, ordonna au duc d'Albuquerque, vice-roi de la Navarre espagnole, de mobiliser tous les hommes valides de vingt à soixante ans (octobre).

1. Mouvans ou Mauvans. C[te] de Panisse-Passis, *Les comtes de Tende de la maison de Savoie*, 1889, p. 79, et Lambert, *Histoire des guerres de religion en Provence*, I, p. 91, 1870.

LES BOURBONS SOMMÉS DE SE RENDRE AUPRÈS DU ROI.

Les Guise voulaient en finir. Justement la capitulation de Leith, la ruine du parti catholique en Écosse, le traité de Lislebourg[1] (6 juillet 1560), qui faisait passer le royaume de Marie Stuart sous l'influence de l'Angleterre, rendaient disponibles les troupes de l'armée expéditionnaire. Avec ces vieilles bandes et les nouvelles levées, les Guise avaient en main le nombre et la force. Ils accusèrent les Bourbons en face. François II envoya Crussol à Nérac (sept.) dire au roi de Navarre que, depuis six mois, il sait que, de différents côtés, on pratique l'embauchage des hommes d'armes et que « de cette belle entreprise on n'en chargeoit que le prince de Condé ». Il invitait Antoine de Bourbon à lui amener son frère pour qu'il se justifiât, « vous pouvant asseurer que, là où il refusera m'obeyr, je sauray fort bien faire cognoistre que je suis roy ».

LEUR VOYAGE VERS ORLÉANS.

Ainsi sommé de choisir entre l'obéissance et la révolte, le roi de Navarre se décida à obéir; il partit pour la Cour avec le prince de Condé. Sa docilité excitait parmi ses partisans et parmi les Réformés une surprise mêlée d'indignation et de mépris. Les Guise, appréhendant que cette soumission ne cachât quelque menée, prirent leurs précautions. Ils ordonnèrent aux gouverneurs de garder plus soigneusement les places fortes au moment du passage des princes et de ne les y admettre qu'avec leur train ordinaire. A mesure qu'Antoine et son frère avançaient, le réseau des troupes royales se resserrait et se refermait derrière eux. Ils étaient prisonniers avant d'être arrivés.

DESSEIN PRÉSUMÉ DU CARDINAL DE LORRAINE.

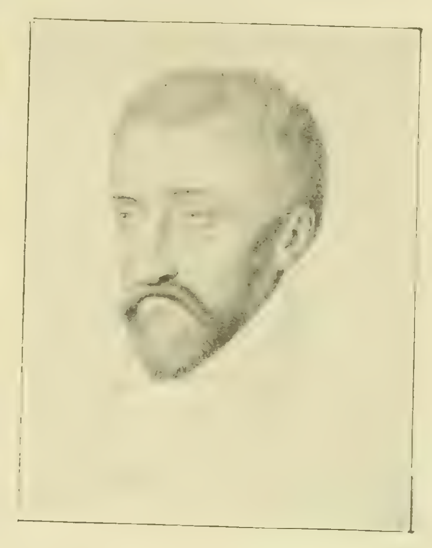
Par de nouvelles lettres patentes du 2 octobre 1560, les États généraux qui devaient se réunir à Meaux le 10 décembre avaient été convoqués à Orléans pour le même jour. Les Guise avaient massé dans cette ville plus de soldats, disait-on, qu'il n'en avait fallu à François I[er] pour conquérir le Piémont. Mais cette armée n'était pas trop grande pour le dessein que se serait proposé le cardinal de Lorraine. Il aurait rêvé d'écraser à la fois les ennemis de l'Église et les ennemis des Guise, la Réforme et les Bourbons. Les députés seraient invités à signer une profession de foi catholique, qui servirait à reconnaître les suspects, les tièdes, les douteux. Le Roi l'imposerait à tous les officiers de la couronne, aux magistrats, aux seigneurs, aux évêques, aux gentilshommes, à tous ses sujets. Quiconque refuserait son approbation perdrait sa charge, son office, son rang, sa qualité de Français et même la vie. Et ce prodigieux déploiement de forces signifiait assez que le Roi avait en main de quoi se faire obéir, que l'épuration serait faite et parfaite, et que l'on pourvoirait au rétablis-

1 C'est le traité signé à Edimbourg que les Français appelaient traité de Lislebourg. Voir Law, *Lislebourg et le Petit Leith*, The scottish historical Review, 1903.



FRANÇOIS DE GUISE.

Peinture contemporaine. — Musée de Versailles, n° 3211.



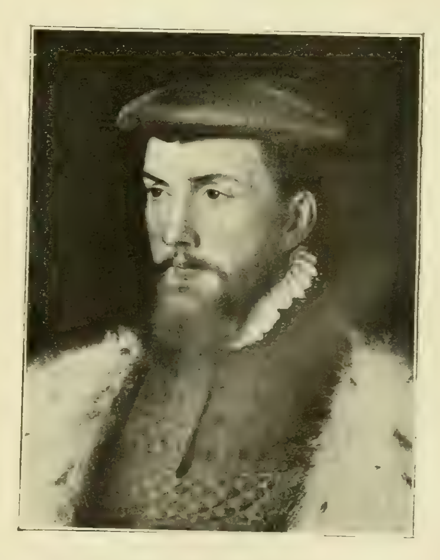
ANTOINE DE BOURBON.

Crayon, école des Clouet. — Musée Condé à Chantilly.



L'AMIRAL DE COLIGNY.

Peinture exécutée sur la fin de sa vie. — Musée de Versailles.



ODET DE COLIGNY.

(Cardinal de Chatillon). Peinture par le Primatice. — Musée Condé à Chantilly.

sement de l'ordre et de l'unité religieuse par l'extermination des dévoyés, des réfractaires et des rebelles.

ARRESTATION DU PRINCE DE CONDÉ.

C'est à ces ennemis résolus qu'Antoine de Bourbon et son frère vinrent se livrer. Ils entrèrent dans Orléans, gardée comme une place assiégée, sans que la Cour sortît à leur rencontre. Ils défilèrent entre des haies de gens d'armes qui les accablaient d'insultes et de moqueries (31 octobre). Quand ils furent en présence du Roi, les Guise affectèrent de se retirer comme pour lui laisser l'initiative des décisions. François II reprocha au prince de Condé ses complots et ordonna son arrestation. Il le fit emprisonner dans une maison dont les fenêtres furent grillées et les approches défendues avec du canon.

ATTITUDE DU ROI DE NAVARRE.

Le roi de Navarre resta libre, mais toutes ses démarches étaient surveillées. Ses gentilshommes l'abandonnaient; ses adversaires le brocardaient. Il ne laissa pas d'aller prendre sa place au Conseil privé. Il caressait les Guise, il réclamait des peines sévères contre les rebelles; il voulait par ces complaisances sauver la vie de son frère. Il s'attachait aux pas du cardinal de Lorraine, et Brantôme l'aperçut qui lui parlait plus souvent découvert que couvert. Un jour, en plein Conseil, sa douleur éclata. Il rappela les services rendus par sa maison et s'écria que si le Roi avait tant soif du sang des Bourbons... La Reine-mère l'interrompit vivement et lui promit que la justice seule inspirerait les décisions de son fils. Il essuya ses larmes et s'excusa de son émotion.

MALADIE DE FRANÇOIS II.

Mais celui qu'il voulait sauver se montrait intraitable. Condé criait à tous, gardiens et soldats, sa haine contre les ministres. Ceux-ci, après de longues hésitations, confièrent le jugement du Prince à une commission extraordinaire composée de magistrats, de conseillers d'État et de chevaliers de l'Ordre. Ce tribunal d'exception prononça, le 26 novembre, une condamnation capitale, mais les avis avaient été très partagés. Le comte de Sancerre refusa de signer l'arrêt; d'autres firent comme lui; le chancelier de l'Hôpital ajourna toute décision. Ce n'était pas seulement scrupule et humanité; la fortune des Guise était compromise. Le jeune Roi se mourait. Cet enfant, né malade, avait achevé de ruiner son corps par l'abus de la chasse et du lit conjugal. Le 16 novembre, il eut une syncope. Le mal fit de si rapides progrès que tout espoir de guérison parut perdu. Tandis que le Cardinal ordonnait des processions et des prières pour le salut du malade, le Duc s'emportait « en jurements et en blasphèmes » et menaçait de faire pendre les médecins.

CATHERINE VEUT S'ASSURER LA RÉGENCE.

Dans la confusion générale, Catherine ne perdit pas la tête. Il est certain qu'elle avait tendu le piège où les Bourbons vinrent se prendre, mais elle était prompte à se retourner. On prétend que les Guise lui proposèrent de hâter le supplice du prince de

Condé. Ce meurtre l'eût mise à la discrétion de ses complices. Son intérêt lui commandait seulement de limiter les prétentions d'Antoine de Bourbon avant la mort de François II. Son fils, Charles, l'héritier présomptif, étant mineur, elle ne pouvait s'assurer la possession paisible de la régence qu'en arrachant une renonciation au premier prince du sang. Il n'y avait pas de loi qui réglât la délégation du pouvoir sous la minorité des rois; les précédents historiques étaient contradictoires. L'exemple de Blanche de Castille était favorable à Catherine de Médicis, mais la loi salique qui excluait les femmes du trône semblait, par analogie, les exclure aussi du gouvernement. Les régences avaient été établies ou par la volonté des rois, ou par une décision des États généraux, ou même par un arrêt du Parlement. Catherine aimait mieux un accord à l'amiable qu'une guerre civile ou un recours aux magistrats et aux députés des trois ordres. La bonhomie du roi de Navarre lui promettait un arrangement avantageux.

SON ENTREVUE AVEC ANTOINE DE BOURBON.

Elle déclara pour l'épouvanter qu'elle était résolue à conquérir le pouvoir, même au prix du sang des Bourbons. Quand elle le crut suffisamment convaincu de ses intentions criminelles, elle le fit appeler dans son cabinet (2 décembre) : il croyait marcher à la mort. A la porte, une dame l'arrêta pour lui souffler à l'oreille de tout accepter, sinon c'en était fait de lui. Il entra; le duc de Guise et le cardinal de Lorraine étaients présents. Catherine, d'un ton sévère, rappela les complots des Bourbons Les dénégations étaient inutiles; les preuves surabondaient. Antoine avait perdu par ses fautes les droits qu'il serait tenté de prétendre au gouvernement du royaume. Le roi de Navarre, tout en protestant de son innocence, dit qu'il renonçait volontiers à la régence. La Reine prit acte de cette déclaration et lui promit en retour « qu'il seroit lieutenant du roy en France... et que rien ne seroit ordonné sinon par son advis et des autres princes du sang ». L'avenir ainsi réglé, elle voulut inaugurer son pouvoir par une réconciliation des partis Sans scrupule, au moment où son fils se mourait, elle lui imputa, et à lui seul, l'arrestation du prince de Condé et déchargea les favoris de toute responsabilité. Le roi de Navarre admit encore cette explication et fit la paix avec les Guise. Dupe de la comédie que Catherine avait organisée, tremblant pour la vie de son frère et pour la sienne, il laissait échapper la fortune qui s'offrait à lui et abandonnait à d'autres mains le sort de son parti [1].

MORT DE FRANÇOIS II.

Trois jours après, François II expirait (5 décembre 1560), les Guise quittaient le pouvoir et Catherine de Médicis prenait la direction des affaires.

1. Regnier de la Planche. *De l'Estat de France*. p. 415-416.

CHAPITRE II

LA RÉGENTE FAVORABLE A LA RÉFORME[1]

I. CATHERINE DE MÉDICIS. — II. LES ÉTATS GÉNÉRAUX D'ORLÉANS. — III. LA RÉGENTE ET LES PARTIS. — IV. POLITIQUE DE CONCILIATION ET DE TOLÉRANCE.

I. — CATHERINE DE MÉDICIS

QUELLE SERAIT LA POLITIQUE DE LA REINE-MÈRE ?

CATHERINE de Médicis, mère du roi mineur Charles IX, inaugurait sa régence au milieu de l'agitation, des inquiétudes et des espérances que provoquaient la chute des Guise et le retour de fortune des Bourbons. Protestants et catholiques se demandaient quelle politique elle allait suivre. Les grandes puissances n'étaient pas moins préoccupées des événements de France, où les intérêts religieux les plus graves, avec leurs conséquences internationales,

1. SOURCES : H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, I. [Lalourcé et Duval], *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des États généraux d'Orléans en 1560...; de Blois en 1576, de Blois en 1588...; de Paris en 1614...;* Barrois, 1789, I. Les mêmes, *Recueil des cahiers généraux des trois ordres...*, I. Dufey, *Œuvres de Michel de l'Hospital, chancelier de France*, 1824, I. *Correspondance du nonce Prosper de Sainte-Croix avec le cardinal Borromée*, dans Aymon, *Tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France,* 1710, I. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, XIV, 1559-1589. *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé*, 1767, I. Baum et Cunitz, *Histoire ecclésiastique*, I. *Mémoires du prince de Condé*, 1743, I-IV. *Mémoires-Journaux du duc de Guise*. P. de la Place, *De l'Estat de la religion et république.* Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, I et II, 1838, Coll. Doc. inéd. [La Popelinière], *Histoire de France, 1550-1577*, 1581, I. Jean de Serres, *Commentariorum de statu religionis libri tres*, 1571. Hub. Languet, *Arcana seculi sexti decimi. Huberti Langueti Epistolæ secretæ*, 1669. D'Aubigné, *Histoire universelle*, Société de l'Histoire de France, I, 1886.
OUVRAGES A CONSULTER : Picot, *Histoire des Etats généraux*, 2e éd., 1888, II et V. Arthur Desjardins, *États généraux* (1355-1614). *Leur influence sur le gouvernement et la législation du pays*, 1871. Baum, *Theodor Beza nach handschriftlichen Quellen dargestellt*, 1843-1844. De Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, III, 1885. Comte J. Delaborde, *Les Protestants à la Cour de Saint-Germain*, 1874. Klipffel, *Le Colloque de Poissy*, Paris, s. d. [1867]. De Ruble, *Le Colloque de Poissy*, sept.-oct. 1561, Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, XVI, 1889. Soldan, *Geschichte des Protestantismus in Frankreich bis zum Tode Karl's IX*, 1855, 2 vol. Ebeling, *Sieben Bücher französischer Geschichte*, I et II, 1869-72. Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 1849, II. Forneron, *Les Guise et leur époque*, I. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, II. Robiquet, *Histoire municipale de Paris depuis les origines jusqu'à l'avènement de Henri III*, 1880.

étaient en jeu. Jamais le moment ne fut si favorable pour le protestantisme. Le gouvernement des Lorrains avait exaspéré l'opinion ; presque tout le monde reconnaissait la nécessité de réformer l'Église. Le catholicisme avait contre lui ses abus, les violences de ses chefs et l'esprit de changement. Qu'adviendrait-il si la Reine-mère se mettait à favoriser les novateurs?

PORTRAIT DE CATHERINE.

Elle avait en 1560 quarante et un ans. Malgré neuf grossesses, l'âge mûr et l'embonpoint, elle était restée très alerte, grande chevaucheuse, grande marcheuse et grande mangeuse. Sa taille, autrefois, avait été belle, et sa peau était encore fine, mais elle n'avait jamais paru jolie avec ses grands yeux à fleur de tête et son front bombé qui faisaient penser à son grand-oncle, le pape Léon X.

C'était une Médicis par le goût des arts, de la magnificence et du luxe, comme par l'intelligence. Mais il y avait peu de raisons de la croire capable du premier rôle. Elle n'avait jamais essayé de disputer son mari à Diane de Poitiers, qui avait dix-neuf ans de plus qu'elle, elle s'était résignée au partage avec une complaisance sans dignité. Peut-être se jugeait-elle suffisamment heureuse d'avoir été appelée au trône de France. Aussi, pendant les dix premières années de son mariage, elle s'était désespérée de sa stérilité qui la menaçait d'un divorce et d'une déchéance[1].

Parmi les confidents de sa peine, il y avait des partisans de la religion nouvelle qui lui suggérèrent de recourir à Dieu. Elle l'invoqua en sa détresse :

> Vers l'Éternel, des oppressés le père,
> Je m'en yrai...
> ... et lui ferai prière
> A haute voix qu'il ne jette en arrière
> Mes piteux cris...

Quelque temps après, elle eut son premier enfant (1544). Les protestants crurent qu'elle leur garderait une reconnaissance éternelle[2].

Devenue Reine, elle avait constaté avec un peu d'humeur qu'Henri II, lors du fameux voyage « d'Austrasie », en 1552, ne

1. *Hist. de France*, V, 2, p. 98 et 131-132.

2. ENFANTS D'HENRI II ET DE CATHERINE DE MÉDICIS :

François II, 1544-1560.
Louis, duc d'Orléans, 1548-1550.
Charles IX, 1550-1574.
Henri, duc d'Orléans, puis duc d'Anjou, 1551-1589.
François, duc d'Alençon (puis duc d'Anjou), 1554-1584.
Elisabeth, 1545-1568, mariée à Philippe II, roi d'Espagne.
Claude, 1547-1575, mariée au duc de Lorraine, Charles III, le 5 février 1558.
Marguerite, 1552-1615, mariée à Henri IV.
Victoire et Jeanne, jumelles, nées le 23 juin 1556 et mortes la même année.

l'avait pas nommée régente avec pleins pouvoirs. Elle avait refusé de faire enregistrer au Parlement la Déclaration royale, car ce serait, disait-elle, plutôt diminuer qu'augmenter « l'authorité que chacun estime qu'elle a ». Elle avait mis la main aux affaires et s'était appliquée aux besognes les plus ardues de l'administration. Comme elle l'écrivait au Connétable, elle apprenait « l'estat et charge de munitionnaire » et se flattait d'y passer « maistresse ».

Après la défaite de Saint-Quentin, elle s'était rendue encore plus utile. Pendant qu'Henri II tâchait de rassembler une nouvelle armée, il l'envoya à Paris pour y solliciter un secours d'argent. Elle alla à l'Hôtel de Ville, où s'étaient réunis les délégués du Parlement, les membres de la municipalité et les bourgeois notables. Elle parla avec tant de force de la nécessité de l'État que l'Assemblée, sans délibération, lui accorda 300 000 livres.

Mais ces rares manifestations de son intelligence et de son activité n'avaient pas laissé une impression durable. Pour la masse de la nation, Catherine restait l'épouse résignée et effacée.

II. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX D'ORLÉANS

LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX D'ORLÉANS.

LA régente se trouvait en présence des États généraux, élus sous François II, après un demi-siècle d'absolutisme.

Aux États généraux de 1484 [1], les députés des trois ordres avaient été presque partout choisis en commun par les électeurs des trois ordres, mais en 1560 le Clergé, la Noblesse et le Tiers État étaient si divisés par les questions politiques et religieuses qu'ils firent leurs élections séparément.

Les circonscriptions électorales ecclésiastiques furent, en 1560, très variées de nature et d'étendue, ici le bailliage, là le diocèse, ailleurs le gouvernement, ou une ville, ou un pays, ou une province ecclésiastique. Quant aux députés des ordres laïques, ils furent nommés par bailliages ou sénéchaussées. Cependant la ville de Paris eut une représentation distincte de la prévôté de Paris, assimilée à un bailliage.

Dans certains pays d'États, les États prétendirent nommer eux-mêmes les députés, mais la royauté se défiait de ces assemblées sur lesquelles elle avait peu de prise. Le cardinal de Lorraine répondit au duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, que là comme ailleurs les élections devaient se faire par bailliages « afin que ceux des pays

1. Les États de 1506, sous Louis XII, n'ont ni l'importance ni le caractère des États de 1484.

puissent considérer plus particulièrement leurs affaires et mieux remonstrer leurs plaintes ».

S'il n'est pas sûr que les paysans — tous les paysans — aient voté en 1484[1], leur participation aux élections de 1560 est certaine. Cette innovation (si c'en fut une) fit si peu de bruit que les contemporains n'en disent mot. Elle eut cependant pour effet d'augmenter beaucoup la proportion des officiers du roi parmi les députés du Tiers. Tandis que les villes déléguaient de préférence des consuls et des échevins, les campagnes choisirent naturellement les gens de justice et de finances à qui elles avaient affaire.

MANIFESTATIONS D'OPINIONS.

Les Guise, qui étaient encore au pouvoir lors des élections (oct.-nov. 1560), avaient recommandé à leurs lieutenants d'avoir l'œil sur les « reliques » de la Conjuration d'Amboise; aux magistrats, de surveiller les assemblées électorales. Ils avaient même interdit de discuter la question religieuse. Mais les esprits étaient trop excités pour se laisser intimider, et l'action du gouvernement restait faible, là où il n'avait presque point de soldats. Les provinces du Midi et de l'Ouest, travaillées par les prédicants calvinistes, la Guyenne dont le roi de Navarre était gouverneur, avaient, en majorité, voté pour les partisans des princes du sang et de la réforme ecclésiastique. Même dans les régions de la Loire et jusque dans le voisinage de la Cour, les opposants avaient parlé haut. Ils ne semblaient attaquer que les abus du Clergé, mais les Guise avaient si intimement lié leur cause à celle de l'Église qu'ils se sentaient visés.

DISCOURS DE GRIMAUDET.

L'assemblée de la noblesse d'Angers permit qu'un ministre, Charles Dalbiac, dit Du Plessis, exposât la confession de foi des Églises protestantes et comment l'Église romaine « avait ensorcelé toute la chrestienté ». L'avocat du Roi au présidial d'Angers, Grimaudet, fut encore plus vif dans l'assemblée du Tiers État :

> Les prebstres du jourd'huy sont riches des biens du monde, pauvres des biens spirituels, vivans en délices le jour et la nuict, ...simoniaques... Et pour congnoistre leur avarice, par laquelle latentement ils ont souillé le ministère sacerdotal, l'enfant n'est baptizé sans argent; ...l'homme et la femme ne peuvent solemniser leurs nopces sans bailler argent... « Les prêtres » font marchandise des pardons et absolutions des péchés du peuple; ne font les prières au temple de Dieu sans argent... ne permettent les sépultures des trespassés sans payer l'ouverture de la terre... ils ont tourné les œuvres de piété en quest (gain) sordide; de l'administration des sacremens en ont fait magazin et boutique de marchandise.

Grimaudet, ennemi du Clergé, ne l'était pas de l'unité catholique. Il distinguait dans la religion deux points : les sacrements et choses spirituelles, — la discipline et police sacerdotale. C'était à un Con-

1. *Histoire de France*, IV, 2, p. 424.

cile général et universel, « assemblée générale de tous les chrestiens et non des évesques seuls », de fixer le dogme, disait-il :

Car si les disputes des sacremens se traitent en concile national, ce sera faire ouverture d'introduire en la chrestienté autant d'opinions et de sectes qu'il y a de royaumes et de provinces.

Mais la police du culte appartient au Roi :

Il luy est commandé au dix-septiesme (chapitre) du Deutéronome prendre et lire le livre de la loy de Dieu... pour la maintenir, faire garder et punir ceux qui pécheront contre icelle.... Les ecclésiastiques mesmes escrivent que le roy, en telle et si puante pourriture des mœurs des ministres de l'Église et pour leur négligence, doit tirer son cousteau de justice pour trancher et reséquer ce qu'il y a de mal. Or si nous regardons de près nous trouverons que la source et fontaine de tous ces maux est dérivée des richesses acquises à l'Église par dévotion.... Lorsque ceste cause péchante en l'Église sera ostée, les ministres du culte seront remis à leur première lumière de sçavoir, littérature, chasteté et intégrité de vie.

L'agitation dépassa quelquefois le corps électoral si restreint des villes. A Blois, le commun peuple s'efforça de rompre les portes de la salle où Jean Bazin, procureur du Roi en la prévôté, et ennemi des Guise, parlait devant les juges, échevins et bourgeois réunis à l'Hôtel de Ville en assemblée du Tiers État. Bazin dut recommencer son discours devant plus de quinze cents personnes.

Les ordres laïques presque partout se montrèrent hostiles au Clergé, sinon favorables à la Réforme.

ACTE CONSTITUTIF DU GOUVERNEMENT DE LA REINE-MÈRE.

Catherine de Médicis pouvait craindre que ces dispositions ne tournassent contre elle. Antoine de Bourbon avait fait le sacrifice de ses droits, mais les États généraux accepteraient-ils cet arrangement? Les élus des ordres laïques, surtout ceux des bailliages d'Aquitaine, représentèrent que leurs pouvoirs avaient expiré avec François II. Ils avaient été nommés pour aviser aux maux du royaume; l'avènement du nouveau Roi posait une question qu'ils n'avaient pas mission de résoudre, l'organisation du gouvernement. Chez quelques-uns, ces scrupules étaient sincères; chez d'autres, ils masquaient des intentions peu favorables à la Régente. Les amis des Bourbons et les partisans de la Réforme voyaient que la faiblesse du roi de Navarre leur enlevait le moyen de constituer un gouvernement où ils auraient été les maîtres. Ils comptaient sur de nouvelles élections pour se procurer une majorité hostile à l'Église romaine et décidée à faire Antoine de Bourbon régent, même malgré lui. Ces calculs n'échappaient pas à Catherine, qui craignait qu'une autre assemblée ne la réduisît à la tutelle de ses enfants. Mais Antoine de Bourbon n'appuya

pas les réclamations des deux ordres, et le Conseil privé déclara que la dignité royale ne mourait point. Quelques jours après (21 déc. 1560), le Conseil réglait la forme et la manière dont les affaires devaient se traiter durant la minorité de Charles IX, et faisait le départ des pouvoirs de la Reine-mère et de ceux du premier prince du sang.

LE DÉPART DU POUVOIR ENTRE LA REINE ET ANTOINE DE BOURBON

Les gouverneurs des provinces, les capitaines des places frontières du royaume, ayant affaire en Cour « pour le regard de leurs charges et le fait des armes », s'adresseraient d'abord au roi de Navarre, et la Reine-mère, sur son rapport, en ordonnerait, « par l'avis de son Conseil » ce qui serait nécessaire. — Les lettres et dépêches de ces gouverneurs et capitaines seraient envoyées à la Reine-mère qui les transmettrait au roi de Navarre et, sur son avis et celui du Conseil, prendrait les résolutions. — Toutes choses concernant la justice, les finances et la police du royaume devaient être traitées et expédiées au Conseil privé, « ladite Reine y assistant quand bon lui semblera, sinon lui en sera après fait rapport ». Au Conseil étroit ou Conseil des affaires du matin, elle se ferait lire les lettres royaux avant que le Roi, son fils, les signât. Les secrétaires d'État avaient l'ordre de lui remettre « sans aucunement les ouvrir » les paquets qu'ils recevaient du dedans ou du dehors du royaume, et elle en prendrait connaissance à part, avant de les faire lire « en pleine compagnie du Conseil des affaires ». Les réponses du Roi seraient accompagnées d'une lettre de sa mère. Le roi de Navarre se contentait donc de peu : il restait à peu près uniquement chargé « de faire rapport » à la Reine-mère sur les affaires militaires. Catherine pouvait avec raison écrire à sa fille, la reine d'Espagne, qu'il était très obéissant et n'avait nul commandement que celui qu'elle voulait bien lui permettre (19 déc. 1560).

OUVERTURE DES ÉTATS. DISCOURS DU CHANCELIER.

La Régente et ses conseillers inclinaient à la tolérance. Le discours que le Chancelier, Michel de l'Hôpital, avait prononcé à l'ouverture des États (13 déc. 1560), était le manifeste d'une politique nouvelle. Les trois ordres, avait-il dit, ont été convoqués pour remédier aux divisions du royaume. Le pays est troublé et pourquoi? Les princes, les seigneurs sont mécontents. Mais, qui a-t-on dépouillé de ses biens et dignités? Et d'ailleurs le Roi n'est-il pas le libre dispensateur de ses grâces? Non, la vraie cause des séditions, c'est la religion. Quoique l'esprit de douceur soit la marque d'une âme vraiment chrétienne, il faut pourtant reconnaître que les croyances bonnes ou mauvaises inspirent les plus ardentes passions. « C'est folie d'espérer paix, repos et amitié entre les personnes qui sont de diverses religions. » La communauté de foi est plus forte que les liens du sang et la communauté de race. « Nous l'expérimentons aujourd'huy et

voyons que deux François et Anglois qui sont d'une mesme religion ont plus d'affection et d'amitié entre eux que deux citoyens d'une mesme ville, subjects à un même seigneur, qui seroyent de diverses religions. »

SA POLITIQUE.

Le Chancelier avait indiqué avec franchise les dangers que les passions religieuses faisaient courir à l'ordre, et le prosélytisme à l'idée de patrie. Pourtant il ne concluait pas, comme les catholiques zélés, qu'il fallait anéantir les dissidents. Il partait de cette constatation pour faire la leçon aux deux partis. Aux esprits amoureux de nouveautés, il recommandait le calme et la réflexion; où s'arrêterait la diversité des opinions si chacun était libre de choisir sa doctrine? « Voyez et prenez garde qu'il n'y ait autant de façons et manières de religions qu'il y a de familles ou chefs d'hommes. Qu'ils attendent donc la décision d'un libre et saint Concile. » Il s'adressait ensuite aux catholiques. « Le coulteau vaut peu contre l'esprit. » « Il nous fault doresnavant garnir de vertus et de bonnes mœurs et puis les assaillir (les Réformés) avec les armes de charité, prières, persuasions, parolles de Dieu. » « La douceur profitera plus que la rigueur. Ostons ces mots diaboliques, noms de parts, factions et séditions, luthériens, huguenauds, papistes : ne changeons le nom de chrestiens. »

SES DÉCLARATIONS CONTRE LES SÉDITIEUX.

Il y avait, il est vrai, des esprits pervers pour qui la religion n'était qu'un prétexte à sédition. Contre ceux-là, le Chancelier se montrait sans pitié. Au scandale des protestants, il avouait toutes les rigueurs des gouvernements précédents. « Si est-ce que jusques icy a esté procédé si doulcement qu'il semble plus correction paternelle que punition, il n'y a eu ny portes forcées, ny murailles de villes abattues, ny maisons bruslées, ny privilèges ostez aux villes comme les princes voisins ont faict de nostre temps en pareils troubles et séditions. » Le Roi a été contraint et pourra l'être encore d'employer la force. Mais que les bourgeois et habitants des villes prennent le soin et charge sur eux, aussitôt que quelqu'un se soulèvera en leur ville, de l'arrêter et le « faire punir selon les Edicts ou l'exterminer qu'il n'en soit plus de mémoire ». « S'il y avoit un homme pestiféré ou infect de lespre, vous le chassiez de votre ville; il y a plus grand'raison de chasser les séditieux. »

L'HÔPITAL, HOMME DE GOUVERNEMENT.

Ces déclarations énergiques indiquaient plus que le désir de faire peur pour échapper à la nécessité de réprimer; encore moins fera-t-on l'injure à L'Hôpital, comme Théodore de Bèze, d'imputer à son esprit courtisan son approbation du passé. L'Hôpital était un homme de gouvernement. On se le représente volontiers comme une âme simple et ingénue, qui croyait à la vertu toute-puissante du bien et se reposait sur elle du soin de maintenir l'ordre. Son huma-

nité n'était point faiblesse. Mais, à ce compte, il risquait d'avoir contre lui les deux partis.

Il termina en exposant brièvement les besoins du Roi et en demandant pour cet orphelin « engagé, endebté, empesché » les secours de ses sujets.

LES TROIS CHAMBRES DES ÉTATS.

Le 1[er] janvier 1561, dans une seconde séance solennelle, la Cour entendit la réponse des Ordres.

A la différence aussi de 1484, où tous les députés, sans distinction, avaient délibéré ensemble, en 1560 ils ne songèrent même pas à se réunir et siégèrent séparément en trois « chambres ». Il en fut désormais ainsi dans tous les États généraux; les trois ordres ne s'assemblèrent plus que pour les séances solennelles, à l'ouverture et à la clôture des sessions[1]. Cependant le cardinal de Lorraine, choisi comme orateur par le Clergé, espérait que la Noblesse et le Tiers le chargeraient aussi de parler en leur nom. Mais les ordres laïques avaient de bonnes raisons d'exposer séparément leurs doléances. De dépit, le Cardinal refusa de haranguer le Roi pour le Clergé seul. Et Quintin, docteur régent en droit canon de l'Université de Paris, le remplaça.

QUINTIN, ORATEUR DU CLERGÉ.

Il parla d'un ton monotone, sans un éclat ni une inflexion de voix, sans un geste, raide, les yeux à demi clos, le regard fixe, vraie personnification d'un système qui ne voulait pas changer. Il loua le Roi d'avoir convoqué tous ses sujets pour reconnaître solennellement les services « que selon l'exigence des nécessités du royaume » ils lui rendent et lui ont rendus, [ce] « qui est autant que les vouloir [re]mercier, vouloir du tout répugnant et directement contraire à je ne scay quels malins esprits soufflans aux oreilles du prince *quod omnia sunt regis*[2], calomnieusement interpretans du juge Samuel ». C'était, au nom du droit de propriété, une protestation contre les députés de la Noblesse et du Tiers, qui, dans la plupart des cahiers, recommandaient au Roi de dépouiller l'Église pour enrichir l'État. « Nous vous requerons et interpellons, Sire, comme de chose qui ne se peut ny doit... vous abstenir de prendre sur le Clergé... don gratuit, décimes..., subsides. Certainement semble (comme est la vérité) que le prince ne peult, saine et sauve sa conscience, les demander ny les ecclésiastiques, la leur aussi sauve, les accorder. » Sans doute, ajou-

1. Les députés de chaque ordre se groupaient dans leur chambre respective, ceux du Clergé par provinces ecclésiastiques; ceux de la Noblesse et du Tiers par gouvernements, et formaient autant de bureaux qu'il y avait de gouvernements ou de provinces ecclésiastiques. On comptait en 1560 14 provinces ecclésiastiques ou archevêchés et 13 gouvernements (Paris et Ile-de-France, Bourgogne, Normandie, Guyenne, Bretagne, Champagne, Languedoc, Picardie, Dauphiné, Provence, Lyonnais, Orléanais, Touraine).

2. Que tout appartient au Roi.

tait-il, le Clergé a besoin de réforme, mais le Roi ne devait toucher ni à l'Église « Vierge immaculée », ni au dogme. Bien loin d'accorder des temples aux hérétiques, il fallait interdire aux sujets tout commerce avec les pays infectés et notamment avec Genève dont il s'excusait, sur le même ton impassible, de prononcer le nom odieux : « *Displicet aures vestras et os meum fœdasse vocabulo tam probroso, sed ex Ecclesiarum præscripto cogor* » [1]. La loi de Dieu voulait que tout bon chrétien rompît toute relation avec les mal sentants de la foi et même elle lui donnait le droit de les battre et de les frapper jusqu'à la mort.

ATTAQUES DES ORDRES LAÏQUES CONTRE LE CLERGE.

Jacques de Silly, baron de Rochefort, qui parla pour la Noblesse, rappela qu'elle s'était ruinée pour doter l'Église et protesta contre l'abus des justices ecclésiastiques. Il revendiqua pour les gentilshommes la liberté de culte, non, à ce qu'il semble, comme le droit naturel de tout homme, mais comme un privilège de leur ordre. L'orateur du Tiers, Jean Lange, avocat au Parlement de Bordeaux, s'éleva contre l'avarice et l'ignorance des clercs.

L'Amiral se plaignit à la Reine que l'orateur du Clergé traitât d'hérétiques les sujets du Roi qui réclamaient des temples. Quintin fut obligé de s'excuser.

LA QUESTION DES SUBSIDES ET LA CLÔTURE DES ÉTATS.

Les trois ordres n'étaient d'accord que pour refuser toute espèce de subsides. Et cependant l'argent manquait pour les dépenses de la Cour comme pour les besoins du gouvernement. Le 13 janvier 1561, L'Hôpital se rendit aux Cordeliers où les trois ordres étaient assemblés; il avoua une dette publique de 43 millions, le quadruple du revenu annuel du royaume. La détresse du Trésor ne toucha pas les députés. Le Tiers État, après dix jours de délibérations, se déclara sans pouvoirs pour accorder une augmentation d'impôts; la Noblesse et le Clergé refusèrent tout don. La Régente se décida à congédier les États. La séance de clôture eut lieu le 31 janvier 1561. Le Chancelier indiqua les sacrifices que le gouvernement attendait de la nation. Le Tiers devrait consentir pour six ans une augmentation des tailles, le Clergé racheter pour le compte du Roi les domaines, aides et gabelles qui avaient été aliénés. Puisque les députés ne se croyaient pas autorisés à voter les subsides nécessaires, il les invitait à aller dans leurs bailliages consulter leurs électeurs. Il leur donnait rendez-vous dans quelques mois à Melun, mais ils pouvaient se dispenser de revenir en si grand nombre; il suffisait que chaque gouvernement envoyât un député de chaque ordre dûment instruit de ce qu'il avait à dire.

LES CAHIERS DES ORDRES.

Le cahier que le Tiers État avait remis au Roi surpassait, dit Augustin Thierry, « en valeur politique, en idées comme en étendue »

1. « Il me déplaît de souiller vos oreilles et ma bouche de ce nom ignominieux, mais j'y suis forcé par le commandement du Clergé. »

ceux de la Noblesse et du Clergé. Dans ses 354 articles, il indiquait des réformes importantes : ... « l'interdiction aux prêtres de recevoir des testaments ; la réduction des jours fériés aux dimanches et à un petit nombre de fêtes ; l'élection des officiers de magistrature par le concours de l'ordre judiciaire, des magistrats municipaux et de la couronne ; la révision des anciennes lois et ordonnances et la réunion en un seul corps de celles qui seraient maintenues ; la poursuite d'office contre les crimes notoires sans qu'il fût besoin de partie civile ; la suppression des douanes intérieures et l'adoption d'un seul poids et d'une seule mesure dans tout le royaume ; l'établissement des tribunaux électifs de commerce et de police ; des règlements prohibitifs sur la coupe des bois de haute futaie ; la restriction des justices seigneuriales au profit de la justice royale ; la peine de déchéance des droits seigneuriaux pour tout noble convaincu d'exactions envers les habitants de ses domaines ; enfin, la tenue des États généraux au moins une fois tous les cinq ans et le choix immédiat d'un jour et d'un lieu pour leur prochaine convocation ».

RÉFORME DU CLERGÉ.

La réforme du Clergé était réclamée même par le Clergé. Depuis que le Concordat avait attribué au Roi la nomination aux évêchés et implicitement abandonné au Pape la première année du revenu des bénéfices vacants (*annates*), François I[er] et Henri II avaient rempli l'Église d'hommes d'État, de cadets de grande famille, de diplomates, qui n'avaient ni le goût ni le temps de s'intéresser à leurs ouailles et qui le plus souvent vivaient loin de leurs diocèses. L'indifférence de ces pasteurs expliquait en partie les progrès du protestantisme. Il fallait, disait le cahier du Clergé, en revenir à la Pragmatique sanction de Bourges, rendre aux chapitres l'élection des évêques, aux moines celle des abbés. La Noblesse et le Tiers État, tentés peut-être par l'exemple des Églises protestantes où les fidèles choisissaient les ministres, demandaient à intervenir dans les élections ecclésiastiques. Ils réclamaient aussi l'abolition des annates.

L'ORDONNANCE D'ORLÉANS (31 JANVIER 1561).

L'Ordonnance d'Orléans, promulguée le jour même de la clôture des États, donnait force de loi à quelques-uns de ces vœux. Elle se taisait sur la périodicité des États généraux, mais semblait leur reconnaître en un article assez équivoque (art. 135) le droit de voter l'impôt. Comme les cahiers, elle touchait à toutes les parties de l'administration, aux plus grandes comme aux plus petites, à la réforme du Clergé et à la publication des « Almanachs et prognostications », à la vénalité des charges et aux constructions en saillie sur les rues, à la police du royaume et à l'importation des parfums étrangers.

Elle promettait, en les ajournant, les économies que les États réclamaient. Tous les offices de judicature et de finances créés depuis Louis XII seraient supprimés par extinction et le Roi s'interdisait de pourvoir aux vacances « jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à un tel estat et nombre qu'ils estoient lors et au temps du décès » dudit Roi. Après, les charges cesseraient d'être vénales; les Parlements et les Cours souveraines se recruteraient, comme autrefois, à l'élection. « Quant aux sièges subalternes et inférieurs, les maires, échevins, conseillers et capitouls de la ville éliront trois personnages les plus suffisans et capables et le Roi pourvoira à la nomination de celui des trois qu'il avisera. » Afin de réduire le nombre des degrés de juridiction, qui est l'une des causes de la longueur des procès, le Roi veut qu'en chaque ville où la justice est exercée sous son nom « n'y aura que le siège du baillif, sénéchal ou autre principal siège ressortissant » de sa cour du Parlement. Les justices royales inférieures, prévôtés, vigueries, etc., devaient être supprimées à mesure des vacances.

PROMESSE DE SUPPRIMER LA VÉNALITÉ DES OFFICES.

Les juges qui avaient payé leurs charges très cher s'indemnisaient aux dépens des justiciables; ils prélevaient sur les plaideurs des droits connus sous le nom d'épices et sollicitaient les cadeaux. L'Ordonnance leur défendait de recevoir désormais « aucun présent, quelque petit qu'il fût, de vivres ou autre chose quelconque, excepté la venaison ou gibier pris es forests et terres des princes et seigneurs qui les donneront ». Elle leur défendait aussi d'accepter gages ou pensions des seigneurs ou dames de ce royaume, de prendre bénéfices de leur archevêque ou évêque, des prieurs et chapitres de leur ressort, tous intéressés à s'assurer en cas de procès la faveur d'un conseiller ou d'un président dans chaque parlement.

INTERDICTION DES ÉPICES.

Sur la réforme ecclésiastique, le gouvernement essaya de satisfaire les députés, sans dénoncer le Concordat; il se réserva de débattre avec les envoyés du Pape la question des annates, mais l'Ordonnance interdit provisoirement tous transports d'or et d'argent hors du royaume, « sous couleur d'annate, ou autrement, à peine du quadruple contre ceux qui contreviendroient à cette présente ordonnance ». Les archevêques et les évêques seraient désormais élus et nommés : les archevêques, par les évêques de la province et le chapitre de l'église archiépiscopale; les évêques, par l'archevêque, les évêques de la province et les chanoines de l'église épiscopale, « appelez avec eux douze gentilshommes qui seront élus par la noblesse du diocèse et douze notables bourgeois qui seront aussi élus en l'Hostel de la ville archiépiscopale ou épiscopale ». Ces électeurs, ecclésiastiques et laïques, « s'accorderoient de trois personnages de suffisance et qualitez requises par les saints décrets et Conciles, âgés au moins de trente

ÉLECTION DES ÉVÊQUES.

ans », entre lesquels le Roi choisirait le futur évêque ou archevêque.

DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

Les prélats et les curés seraient astreints à la résidence ; en chaque église cathédrale ou collégiale, une prébende serait affectée à un docteur en théologie qui ferait trois fois la semaine « une leçon publique de l'Écriture Sainte » et qui prêcherait le dimanche et jours de fêtes solennelles. Une autre prébende devait être réservée à un précepteur, chargé d'instruire gratuitement les jeunes enfants de la ville. Les hommes ne pourraient prononcer des vœux qu'à vingt-cinq ans et les filles à vingt. Défense était faite aux prélats, gens d'Église et curés de rien exiger pour l'administration des sacrements, « laissant toutefois à la discrétion et volonté d'un chacun donner ce que bon lui semblera ».

L'ORDONNANCE INAPPLIQUÉE.

Mais il était plus facile d'édicter des réformes que de les faire. Le gouvernement, besogneux, continua à créer et à vendre des charges, les juges à toucher des épices et des pensions. Les justices royales inférieures durèrent jusqu'à la Révolution. Les annates furent presque aussitôt rétablies que suspendues. Les évêques, toujours nommés par le Roi, ne résidèrent pas. De l'Ordonnance d'Orléans, il ne restait au bout de quelques années que le souvenir des vues réformatrices du Tiers et des bonnes intentions du Chancelier.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE ARRÊTÉE.

La politique religieuse du gouvernement avait rencontré plus de sympathie que ses demandes de subsides. Le Chancelier rédigea une déclaration (janvier 1561) qui arrêtait les persécutions sans rompre trop ouvertement avec un passé d'intolérance. Le Roi ordonnait de mettre en liberté les prisonniers pour le fait de la religion « en les admonestant de vivre catholiquement à l'avenir ». C'était un sursis, en attendant la délivrance.

III. — LA RÉGENTE ET LES PARTIS

CONFLIT ENTRE CATHERINE ET ANTOINE DE BOURBON.

DÉBARRASSÉE des États généraux, la Régente se retrouvait en face des chefs de partis. Antoine de Bourbon contestait à Catherine l'autorité qu'il lui avait cédée.

La Cour était allée s'établir à Fontainebleau. Le duc de Guise, en sa qualité de grand maître, avait les clefs du château. Le roi de Navarre demanda qu'il fût éloigné. Mais Catherine entendait opposer les Lorrains aux Bourbons et se fortifier de leur rivalité ; elle refusa. Antoine déclara qu'il s'en irait lui-même. Il avait fait venir ses chevaux et ses mulets ; son lit était troussé ; les Montmorency et les Châtillon se disposaient à le suivre. Cette désertion des plus grands seigneurs était un présage de guerre civile. Le petit roi, stylé par sa mère, manda le Connétable, fit appel à son dévouement, et lui com-

FAMILLE DES BOURBONS

(On n'a mis ici que les personnages intéressants pour l'histoire du XVI[e] siècle.)

- **CHARLES**, 1489-1536. Premier prince du sang à la mort du connétable de Bourbon. — **ANTOINETTE**, sœur de Charles, femme de Claude de Guise, tige des ducs de Guise, 1494-1583
  - **ANTOINE**, 1518-1562, duc de Vendôme et roi de Navarre, époux de Jeanne d'Albret.
    - Henri, 1553-1610, roi de France sous le nom de Henri IV.
  - **CHARLES**, cardinal de Bourbon, 1523-1590, le roi de la Ligue.
  - **LOUIS I[er]**, prince de Condé, 1530-1569, eut de sa première femme Eléonore de Roye,
    - Henri, 1552-1588, époux en premières noces de Marie de Clèves, sa cousine, et en secondes noces de Charlotte de la Trémoille.
      - Henri II, né six mois après la mort de son père, époux de Charlotte de Montmorency.
    - François, prince de Conti, 1558-1614.
    - Charles, 1562-1594, cardinal de Vendôme, puis de Bourbon.
  - de sa seconde femme Françoise d'Orléans.
    - Charles de Soissons, 1566-1612
  - **MARGUERITE**, épouse de François de Clèves, duc de Nevers, dont elle eut trois filles.
    - 1. Henriette, femme de Louis de Gonzague, duc de Nevers.
    - 2. Catherine, femme en secondes noces d'Henri, duc de Guise.
    - 3. Marie, femme d'Henri, prince de Condé.
  - **LOUIS**, duc de Montpensier, 1513-1582, époux de Jacqueline de Longwy, dont il eut
    - **HENRI**, duc de Montpensier, 1553-1608.
    - **CHARLOTTE**, mariée au prince d'Orange.
  - et en secondes noces de Catherine-Marie de Lorraine, fille de François de Guise.
  - **CHARLES**, prince de la Roche-sur-Yon, mort en 1565.
    - **HENRI**, marquis de Beaupréau, mort en 1560 sans enfants.

manda de ne point l'abandonner (27 février). Ce vieillard formaliste obéit. Antoine, réduit à partir seul, se résigna à rester. Mais l'alarme avait été chaude. Catherine ne cachait pas la peur qu'elle avait eue. Elle mit tous ses soins à apaiser Antoine de Bourbon ; elle lui promit de rappeler le prince de Condé, qui était sorti de prison, mais vivait dans une sorte de disgrâce. Condé, en effet, reparut à la Cour ; un arrêt du Conseil privé déclara son innocence (8 mars). Malheureusement la Reine ne sortait d'une difficulté que pour retomber dans une autre. Elle avait beaucoup de peine, comme elle l'avouait, « à dévider toutes ces fusées » (fuseaux). Les électeurs des trois ordres de la prévôté de Paris s'étaient réunis pour rédiger leurs cahiers et élire des députés aux États de Melun. Ils se prononçaient contre tout relèvement d'impôts. Le Tiers dressait la liste d'un Conseil de régence d'où il excluait les Guise. La Noblesse désignait comme régent le roi de Navarre, et s'il ne voulait accepter elle donnait ledit gouvernement « au plus proche après lui ».

LE COMPROMIS.

La Reine-mère alla trouver le roi de Navarre et lui demanda s'il avouait cette agitation. « Il me fict response, écrit-elle, qu'il estoit bien ayse de ce qu'il voyoit, car par la je congnoistrois ce qui lui appartenoit et ce qu'il faisoit pour moi en me le ceddant ». Catherine n'était pas femme à se payer d'un compliment. Elle répliqua qu'elle n'oubliait pas ses services, mais qu'elle ne se laisserait pas dépouiller. Enfin la duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwy, fit accepter un compromis. Antoine de Bourbon fut nommé lieutenant général du royaume (27 mars 1561) avec le commandement des armées. Il abandonna toute prétention à la régence ; ses frères signèrent avec lui cette renonciation. Catherine gardait l'administration des finances, les dépêches, la nomination aux offices et aux bénéfices. Pour donner aux esprits le temps de se calmer, on décida d'ajourner au mois de mai l'élection des députés et de tenir les États en août, non à Melun, mais à Pontoise.

SAGE POLITIQUE DE CATHERINE.

Ce gouvernement, toujours contesté, avait à diriger un royaume de plus en plus troublé. L'habileté ne manquait pas à Catherine, ni les bonnes intentions. Elle se montra politique sage et avisée. Elle a eu le mérite d'avoir essayé, pour guérir les maux du pays, le remède de la tolérance. Qu'elle ait adopté par scepticisme et par indifférence la doctrine d'apaisement que le Chancelier trouvait dans sa raison et dans son cœur, il n'en reste pas moins établi par sa correspondance et par les faits que son premier sentiment fut d'élever la royauté au-dessus des partis comme un pouvoir modérateur.

VIOLENCES DES CATHOLIQUES.

Mais sa bonne volonté fut mise à une rude épreuve. Aux premières manifestations de tolérance, les catholiques répondirent par des

émeutes. Prêtres et moines commencèrent à prêcher la haine et la désobéissance. Le prédicateur de Saint-Séverin, Fournier (dimanche 30 mars 1561), s'indigna qu'une femme pût conférer les offices et les bénéfices et prit à partie la maison de Châtillon. A Beauvais, le peuple s'arma sur le bruit que son évêque, le cardinal de Châtillon, avait, le jour même de Pâques, célébré la cène dans sa chapelle épiscopale suivant le rite de Genève. Le sang coula (6 avril 1561). Dans ce Paris, que Théodore de Bèze signalait comme « la ville sanguinaire et meurtrière entre toutes celles du monde », une troupe de Réformés renouvela, au chant des psaumes, les fameuses promenades du Pré-aux-Clercs. Ils furent assaillis par les étudiants, chassés à coups de bâton et obligés de se réfugier dans le logis du sire de Longjumeau (27 avril). Ils s'y retranchèrent et appelèrent leurs coreligionnaires à l'aide. Deux jours après, deux mille étudiants se disposaient à donner l'assaut, quand l'intervention du prévôt de Paris sauva les trois cents assiégés. Le Roi bannit Longjumeau, mais ordonna au Parlement de sévir contre tous les perturbateurs sans distinction de religion.

MANIFESTATIONS HUGUENOTES.

Aucun édit n'autorisait les réformés à tenir des prêches et à se rassembler, comme ils faisaient, de jour et de nuit. Mais la faveur du roi de Navarre et des Châtillon, et la bienveillance du gouvernement les enhardissaient à pratiquer ouvertement leur culte. Ils ne se refusaient pas cette satisfaction chère à toutes les âmes pieuses, mais où l'esprit d'opposition et le caractère frondeur de la race trouvaient un attrait de plus. A Chinon, ils se réunissaient en troupes de quatre cents à cinq cents pour assister aux prêches ; à Lectoure, le dernier dimanche de juin et le premier dimanche de juillet 1561, ils avaient publiquement et en armes célébré la cène. Dans le Midi, où les passions étaient plus ardentes, ils rendaient aux catholiques coup pour coup. A Leyrolle, à Serignac, à Brax (Agenais), ils tuèrent le curé ; ils saccageaient les églises. Le bruit courut qu'à Lyon un huguenot avait coupé le bras à un prêtre qui portait le Saint-Sacrement. A Paris, on leur prêtait l'intention de troubler la procession solennelle de la Fête-Dieu, où se manifeste avec tant d'éclat la croyance des catholiques en la présence réelle. Catherine inquiète appela à l'aide le favori des Parisiens, François de Guise, pour se fortifier de sa popularité contre le fanatisme des uns et de son énergie contre la turbulence des autres. Il fit escorte au Saint des Saints monté sur un beau cheval noir.

FORMATION DU TRIUMVIRAT.

La Régente, plus sensible au maintien de l'ordre qu'au triomphe du catholicisme, entrait résolument dans la voie de la tolérance. A Fontainebleau, elle laissait l'Amiral, la duchesse de Ferrare, Renée de France, et la princesse de Condé transformer leurs appartements en lieux de réunion et de prière. Coligny avait fait venir de Genève

un ministre, Jean-Raymond Merlin, et il admettait aux prêches qui se tenaient chez lui les gentilshommes et les gens du commun. La Reine invita amicalement Merlin à cesser ses prédications, mais sans lui donner d'ordre. Le prédicateur de la Cour, Monluc, n'était guère plus orthodoxe, le Connétable, indigné de ses sermons équivoques, s'en fut entendre un jacobin, qui prêchait dans les communs du château pour la valetaille. Il y rencontra le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. Ces anciens ennemis s'entendirent pour sauver le catholicisme. C'est le Triumvirat (6 avril 1561).

L'HÔPITAL ET LE PARLEMENT.

La formation de cette ligue rapprocha plus encore Catherine du parti réformé. Le 19 avril un édit accordait à tous les sujets du roi la liberté de prier librement à huis clos en leur logis. L'Hôpital l'envoya aux gouverneurs avant de le soumettre au Parlement Il se défiait de cette Cour où, depuis le procès de Du Bourg, le parti de l'orthodoxie s'était renforcé, et qui s'en prenait à la Réforme seule du désordre général. Même ses membres les plus humains considéraient la coexistence des deux religions comme une monstruosité politique et un outrage à la vérité. L'Hôpital n'était pas l'homme qu'il eût fallu pour calmer les inquiétudes et susciter les bonnes volontés. Il apportait dans ses relations avec la magistrature une raideur qui rappelait ses mépris d'autrefois pour la procédure. Afin d'éviter les remontrances, il prévenait l'enregistrement. L'irritation fut si vive dans le Parlement, qu'il fut question d'ajourner le Chancelier [1].

MENACES DU CARDINAL DE LORRAINE.

Le cardinal de Lorraine essaya, lui aussi, de faire peur. Le jour du sacre (15 mai 1561), il exhorta Charles IX à garder la foi catholique et lui prédit que, « s'il changeait de sentiment, il en résulterait sa destruction, et que quiconque lui conseillerait de changer de religion lui arracherait en même temps la couronne de la tête ».

LES PROTESTANTS DEMANDENT LA LIBERTÉ DE CULTE.

La Reine pensait au contraire la consolider par la tolérance. Mais, après la liberté de conscience, les protestants demandaient la liberté de culte. Le 11 juin, le seigneur d'Esternay présenta au nom de son parti une requête pour obtenir « des temples ou autres lieux publics bâtis ou à bâtir à leurs dépens ». Aussi bien les protestants, en beaucoup d'endroits, célébraient ouvertement leur culte. Sur la plainte du Clergé, la Régente décida de consulter le Parlement, à qui elle adjoignit les princes et les membres du Conseil privé. Après plusieurs délibérations (23 juin-11 juillet), cette « grande compagnie » se prononça à trois voix de majorité contre tout exercice public ou privé de la religion nouvelle

1. *Journal de Nicolas Brulart, chanoine de Notre-Dame de Paris,* Mémoires de Condé, I, 39

Sur quoi le Chancelier rédigea l'Édit de juillet 1561, qui interdisait, sur peine de confiscation de corps et de biens, les conventicules privés ou publics, avec armes ou sans armes, « où se feroyent prêche et administration des sacremens en autre forme que selon l'usage receu en l'église catholique ». C'était l'avis de l'assemblée, mais tempéré par des dispositions qui défendaient aux magistrats les excès de zèle, prononçaient contre les faux délateurs des peines sévères et prohibaient « sur peine de la hart » les injures, les agressions, les enquêtes de la foule dans les maisons des religionnaires. Même avant de publier l'édit, la Cour s'attachait à rassurer ceux qu'il visait. Le ministre de Coligny écrivait aux églises « que les moins puissants » d'entre eux « auroient occasion... d'estre assurets en leurs maisons ou de leurs voysins, jouissant de la prédication de la parole de Dieu ». *ÉDIT DE JUILLET 1561.*

Les sympathies de la Régente pour Coligny et ses complaisances pour les protestants allaient croissant. A Saint-Germain-en-Laye, comme à Fontainebleau, avec moins de discrétion encore, il se faisait toujours quelque prêche dans les logis des seigneurs protestants. On disait même que le second fils de la reine, Henri d'Orléans, n'allait plus à la messe. Il essayait de convertir au pur Évangile sa petite sœur Marguerite et lui arrachait des mains les patenôtres et les livres de prières que lui donnait le vieux cardinal de Tournon. *LA RÉGENTE INCLINE A LA RÉFORME.*

A ce moment, le roi de Navarre donnait le spectacle des plus étranges variations religieuses. En avril, il avait communié dévotement, en juin il était redevenu protestant, en août il retournait à la messe avec ostentation. Sa vie privée ne cessait pas d'être scandaleuse. Il est tout à Vénus, écrivait Calvin (*totus est venereus*). Mais Jeanne d'Albret, sa femme, venait de passer à la Réforme pour ne plus la quitter. Elle traversait lentement le royaume pour se rendre à la Cour et, dans les villes où les magistrats avaient cherché à appliquer l'Édit de juillet, elle restituait les temples à ses coreligionnaires. Son passage à Paris fut l'occasion d'une grande manifestation religieuse. Quinze mille protestants vinrent de toutes les parties de l'Ile-de-France assister avec elle à une réunion de prières. Elle arriva le 29 août 1561 à Saint-Germain et elle fut reçue avec de grands honneurs. *JEANNE D'ALBRET.*

Les temps étaient mauvais pour le catholicisme; le gouvernement était tiède, la noblesse et la bourgeoisie hésitantes; les masses seules restaient attachées à l'ancienne foi. Les partisans de la religion nouvelle n'étaient qu'une minorité, mais ils avaient montré tant d'ardeur et d'activité, ils avaient si bien lié partie avec les ennemis des Guise, qu'ils venaient de l'emporter dans les élections, ils arrivaient à Pontoise avec un programme de dépossession de l'ordre ecclésiastique. *ÉTATS GÉNÉRAUX DE PONTOISE (AOÛT 1561).*

Les députés étaient très peu nombreux, un de chaque ordre par gouvernement : et même les représentants du Clergé siégeaient à part de leurs collègues laïques à Poissy, où ils se confondaient avec une assemblée du Clergé de France. Il n'y eut de réunion plénière que le jour de la séance royale, le 27 août 1561, à Saint-Germain.

DISCOURS DE BRETAGNE.

L'orateur du Tiers État, Bretagne, vierg (maire) d'Autun, déclara que le Tiers État exténué par les impôts ne pouvait plus offrir « qu'une bonne et loyale volonté ». Puisque les dettes du Roi provenaient de dilapidations et de donations excessives, il n'y avait qu'à rechercher les coupables et les enrichis. Il fallait rompre aussi avec la politique religieuse des derniers rois : « Les opinions diverses que tiennent vos subjects, dit Bretagne à Charles IX, ne proviennent que du grand zèle qu'ils ont au salut de leurs âmes ». Ce souci si légitime était la justification et la raison même de la liberté de conscience. Le Roi devait soumettre la question de doctrine au jugement d'un Concile national et, en attendant, accorder aux novateurs le droit de se réunir publiquement. C'était le meilleur moyen d'empêcher les assemblées secrètes et nocturnes. Qu'on punît les perturbateurs, qu'on respectât les gens paisibles.

Bretagne signalait à ce gouvernement obéré les richesses ecclésiastiques et, pour lui ôter tout scrupule, il lui montrait le Clergé, ignorant, corrompu, détournant à son usage les biens que les princes et les particuliers lui avaient confiés pour l'assistance des malades et des pauvres et pour l'instruction des peuples.

PROJET DE CONFISCATION DES BIENS DU CLERGÉ.

Le Tiers, dans son cahier, proposait différents moyens d'acquitter la dette de l'État aux dépens du Clergé. Le plus prompt et le plus facile était « la vente du temporel des gens d'Église mouvant (relevant de) de leurs bénéfices, soubs la réserve toutes fois d'une maison principale qui demeurera aux prélats, chapitre et collège titulaire, et autres bénéficiers, pour leurs habitations ». — Quoique le Clergé ne retirât annuellement de ces biens-fonds que 4 000 000 de livres, le Tiers pensait qu'à cause des droits de haute justice qui y étaient généralement attachés, la vente produirait 120 000 000. Sur ce prix, 48 000 000 seraient réservés pour les besoins de l'Église et, placés au denier 12 (8,33 pour 100), rapporteraient au Clergé ses 4 000 000 de revenu annuel. 42 000 000 seraient employés à payer la Dette. Il resterait encore une somme de 30 000 000 disponible, « laquelle seroit bon et expédient de mettre es mains des villes principales et capitales du royaume pour en accommoder les subjects à rente et intérêt raisonnable ». Les municipalités, constituées, si l'on peut dire, en Banques de Crédit industriel et commercial, feraient par des prêts et des avances « croistre et augmenter les commerces, trafiques et marchandises ».

Elles serviraient au Roi un revenu annuel de 500 000 livres qu'il pourrait « employer aux fortifications des villes frontières, entretenement et soulde de la gendarmerie »; l'impôt en serait diminué d'autant. Au reste, il serait permis au Clergé de racheter ses biens au prix du plus offrant et dernier enchérisseur. — Mais où trouverait-il l'argent pour user de ce droit de préemption?

CONTRAT DE POISSY (21 OCT. 1561).

La Reine-mère et le Chancelier se prévalurent de ces dispositions hostiles pour amener l'assemblée de Poissy à faire aux besoins du Trésor un sacrifice extraordinaire. Le Clergé s'obligea à payer pendant six ans 1 600 000 livres pour le rachat des domaines, aides et gabelles aliénés, hors de Paris, aux créanciers du Roi; et, au bout de ces six ans, à amortir en dix ans les rentes constituées sur l'Hôtel de Ville au capital de 7 650 000 livres. Le gouvernement, qui demandait bien davantage, finit par accepter ce secours qui lui permettait de gager de nouveaux emprunts sur une subvention annuelle. Cet accord, arrêté le 21 octobre 1561, est connu sous le nom de Contrat de Poissy.

IV. — POLITIQUE DE CONCILIATION ET DE TOLÉRANCE

LE COLLOQUE DE POISSY.

L'ASSEMBLÉE de Poissy avait un plus grand objet. Alors que le dogme et la discipline n'étaient pas encore fixés, comme ils le furent après le Concile de Trente, en formules inflexibles, il était naturel que les esprits politiques et les cœurs généreux rêvassent de régler par des concessions réciproques les différends des Églises. Les premières sessions du Concile de Trente (1545-49, 1551-52) n'avaient répondu ni à l'attente des princes ni aux espérances des modérés. Catherine et l'empereur d'Allemagne, Ferdinand, agissaient de concert pour obtenir de la Cour de Rome un « libre et saint concile » où les dissidents fussent admis et entendus; et d'avance, ils indiquaient le minimum des concessions à faire : les prières en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres. Mais le pape Pie IV, qui avait paru d'abord disposé à la conciliation, reprenait les maximes d'intransigeance et ne se pressait pas de convoquer le Concile œcuménique. Alors le gouvernement français décida la réunion d'un synode national. Il maintint sa résolution après que le Pape, pour empêcher cette action particulière de l'Église gallicane, eut annoncé la prochaine convocation du Concile général. Les députés des Églises protestantes furent donc invités à se rendre à Poissy, où siégeaient les prélats et les docteurs du Clergé de France. Douze ministres étaient chargés de débattre les points de doctrine, et parmi

eux, au premier rang. Théodore de Bèze, célèbre comme écrivain et comme controversiste, que Calvin avait envoyé à sa place à la sollicitation de l'Amiral, du roi de Navarre et de Catherine de Médicis.

SÉANCE D'OUVERTURE.

La Cour voulut donner à cette rencontre des deux religions une grande solennité. Charles IX, accompagné de sa mère, du duc d'Orléans, son frère, du roi et de la reine de Navarre, présida la séance d'ouverture comme s'il s'agissait d'une tenue d'États. Le Chancelier exposa les avantages que le Roi se promettait de cette réunion. Les prélats et les docteurs catholiques ne devaient pas se faire scrupule, déclarait-il, d'entrer en relations avec les ministres. Car ces évangélistes « ne pourroient estre convaincuz d'hérésie manifeste selon les anciennes coustumes, attendeu qu'ilz ne sont ny macomistes, manichéens, ny ariens ou aultres semblables, mais recoivent (admettent pour règle de foi) l'Escriture sainte, le Symbole des Apostres, ont les quatre principaulx conciles et la confession par eulx dressée, et tout leur différend est en cela qu'ilz veulent aujourd'huy que l'Église soyt réformée en la façon de la primitive ». Il donna comme preuve de la sincérité de leur foi la constance et « la voye plus qu'humaine par laquelle ils surpassoient les frayeurs et appréhensions de la mort ».

ENTRÉE DES MINISTRES.

Le Clergé catholique attendait ses adversaires dans le lieu ordinaire de ses séances, le réfectoire des nonnains de Poissy. Ses docteurs et ses prélats occupaient les deux côtés de la salle au fond de laquelle le Roi et la famille royale étaient assis. Quand le Chancelier eut fini son discours, les ministres furent introduits. Ils apparurent, sous la garde du duc de Guise et des archers, dans leur simple et sévère costume, et s'arrêtèrent à une barrière qui les séparait des docteurs catholiques comme s'ils fussent des prévenus traduits à la barre d'un tribunal. « Voici, dit le cardinal de Tournon, ces chiens genevois ».

L'EXPOSÉ DE THÉODORE DE BÈZE.

Théodore de Bèze exposa la doctrine de l'Église réformée. Il dit en quoi elle s'accordait avec la doctrine de l'Église romaine, en quoi elle s'en séparait et franchement aborda la question de l'Eucharistie. La clarté de son exposition, la gravité et la précision de sa parole, le charme de son éloquence avaient contenu les passions de l'auditoire, mais quand il vint à dire que le corps de Notre Seigneur était éloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre, un grand murmure s'éleva. Le cardinal de Tournon dit au Roi et à la Reine : « Avez-vous ouï ce blasphème? » Bèze, un moment troublé, reprit son discours et l'acheva au milieu du silence.

DÉCLARATION DE CATHERINE.

Aussitôt le cardinal de Tournon conjura « la Reine et le Roi et l'assistance de ne pas ajouter foi aux erreurs » que Bèze avait professées. Catherine, sans doute, avait espéré que Bèze atténuerait les

divergences des deux Églises. Les déclarations qu'ils avait faites ne prêtaient pas aux formules équivoques de conciliation. Aussi répondit-elle au Cardinal « que le roi son fils et elle voulaient vivre et mourir en la foi catholique ».

L'ARGUMENTATION DU CARDINAL DE LORRAINE.

Une semaine après (16 septembre), la Cour retournait à Poissy entendre la réplique. Le cardinal de Lorraine fit porter son argumentation sur deux points essentiels, l'autorité de l'Église et le sacrement de l'Eucharistie, qu'il développa longuement en une langue toute scolastique, embarrassée de formes latines et surchargée de citations de l'Écriture, des Pères et des Docteurs. Les protestants, afin d'établir leur filiation avec la primitive Église, avaient revendiqué dans le passé comme des ancêtres et des précurseurs non seulement certains hérétiques, mais encore les fidèles de l'Église romaine ennemis des abus et des superstitions, pour les réunir les uns et les autres en une Église spirituelle qu'ils opposaient à l'Église réelle. Le cardinal de Lorraine montra l'Église se perpétuant à travers les âges avec l'unité de sa foi, visible et non spirituelle, embrassant l'ensemble des fidèles et non pas seulement un groupe d'élus. Il passa assez rapidement sur la question des conciles, sur le caractère indélébile et la puissance sacramentelle du prêtre, même corrompu, mais il appliqua tout son effort à démontrer la présence réelle, substantielle et charnelle du corps et du sang du Sauveur dans l'Eucharistie. Il opposa l'accord unanime de l'Église universelle à l'opinion de ces nouveaux hérétiques, que tous les chrétiens, que les luthériens eux-mêmes rejetaient. « A tout le moins, de ce différend ne refusés l'Église grecque pour juge si tant vous abhorrés la latine, c'est-à-dire romaine, recourant à une particulière puisque l'universelle vous déplaist. Que diray-je? Croyez-en la confession Augustane (d'Augsbourg) et les Églises qui l'ont receue. De toutes incontinent vous vous trouverez convaincus. »

LES DÉBATS A HUIS CLOS.

Bèze aurait voulu répondre; on ne le lui permit pas. Il était maintenant trop visible qu'une conciliation était impossible. Catherine ne pouvait réussir là où Charles-Quint, avec un moins grand désaccord de doctrines, avait échoué. L'arrivée d'un légat pontifical, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, surexcitait les catholiques. La Cour l'accueillit froidement; les pages criaient : « Au renard! » après son porte-croix, mais sa présence rappelait la réunion prochaine du Concile général. L'Église gallicane, même si elle avait été tentée d'adopter une transaction, aurait craint le désaveu de l'Église universelle. Toutes ces difficultés embarrassaient la Reine. Elle abandonna les grandes discussions publiques, pour réduire le Colloque à un débat obscur entre théologiens, à portes closes. Si elle continua

d'y assister, ce fut par un reste de bonne volonté et comme pour manifester les dernières espérances de ses illusions.

L'ORDRE DES JÉSUITES.

Dans cette grande dispute se produisit l'ordre religieux, si différent des anciens ordres, qu'Ignace de Loyola avait fondé pour la défense et la propagation du catholicisme (1541). Malgré le patronage du cardinal de Lorraine, il avait eu beaucoup de peine à se faire accepter de l'Église gallicane; pendant dix ans, le Parlement avait différé d'enregistrer les bulles des papes qui l'instituaient et les lettres patentes des rois qui l'autorisaient à s'établir en France. Les Jésuites étaient suspects par leur origine espagnole et par leur vœu d'obéissance absolue au Pape; ils étaient mal vus des évêques, dont leurs privilèges leur permettaient de décliner la juridiction; odieux à l'Université de Paris qui détestait la concurrence de leurs maîtres et le droit qu'ils s'étaient fait attribuer par Jules III de conférer les grades contrairement au privilège des Universités. Le caractère hybride de leur Institut inquiétait. Qu'étaient-ce que ces moines que la règle dispensait de la présence au chœur, des offices en commun, des austérités débilitantes; ces réguliers qui portaient le costume et menaient la vie des prêtres séculiers? En effet ce n'était pas une communauté de solitaires qu'Ignace de Loyola avait voulu organiser, mais une milice toujours prête à défendre les positions que l'hérésie menaçait ou à attaquer celles qu'elle avait conquises et qui fit reculer la Réforme en Allemagne, en Autriche et en Pologne.

LES JÉSUITES AUTORISÉS.

Le péril du catholicisme en France décida l'Assemblée de Poissy à avouer ces défenseurs de la Foi. Mais ils ne furent autorisés qu'avec toutes sortes de limitations : ils étaient reconnus, non comme « religion » nouvellement instituée, mais « par forme de société et collège »; ils devaient quitter leur nom de Société de Jésus ou Jésuites, se soumettre à la « superintendance, juridiction et correction de l'ordinaire », et ne rien entreprendre au préjudice des évêques, curés, paroisses, universités (15 septembre 1561)[1]. Habilement ils acceptèrent, comme simples prêtres, les restrictions que, comme jésuites, ils auraient repoussées. A peine admis, ils se signalèrent. Le successeur de Loyola, Lainez, leur second général, qui avait suivi le Légat en France, dit en face à Catherine « que si elle ne chassoit telles gens sentans mal de la religion chrestienne, ils gasteroient le royaume de France ». Il traita, dit-on, Bèze et ses compagnons de *loupi*, *volpi*, *serpenti*, *assassini*. Il parlait avec tant de passion qu'il fit venir les larmes aux yeux à la Reine-mère[2].

1. Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, 1857, I, p. 334.
2. Relation de Claude Despence, un des théologiens catholiques, insérée par de Ruble, dans son *Colloque de Poissy*, Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, XVI, p. 39.

FIN DU COLLOQUE (18 OCTOBRE).

Le cardinal de Lorraine avait invité au Colloque les théologiens de la confession d'Augsbourg pour accabler les calvinistes sous le désaveu des luthériens. Mais Bèze et ses collègues prévinrent le coup; ils déclarèrent nettement que, dans « l'usage et action de la Cène », ils n'admettaient « ny transubstantiation ny consubstantiation », et même qu'ils rejetaient « toute manière de présence par laquelle le corps du Christ est maintenant cherché ailleurs qu'au ciel ». Il fallut clore le colloque sans attendre les Allemands (18 octobre 1561).

CATHERINE DE MÉDICIS ET PHILIPPE II.

Les puissances catholiques surveillaient les actes de la Régente; l'Espagne encourageait les Guise à résister. Catherine était, en partie, responsable de cette ingérence des étrangers. Elle recherchait pour ses enfants les plus belles alliances et, pour les obtenir, caressait Philippe II. Elle déclarait dans ses lettres à sa fille Élisabeth qu'elle aimait son gendre comme le fils le plus cher. Elle se disait fière de lui et affectait de lui communiquer toutes ses affaires. Il ne lui suffisait pas d'avoir marié Élisabeth à ce puissant roi d'Espagne, elle rêvait encore d'unir Marguerite, son autre fille, à don Carlos, fils de Philippe II. Mais la main de l'infant était fort recherchée; on parlait de le marier avec Marie Stuart. Le cardinal de Lorraine désirait cette alliance, qui eût relevé les Guise et consolidé l'Église catholique en Écosse.

EXIGENCES DE PHILIPPE II.

Dès que Catherine fut avisée de ce projet, elle recommanda à son ambassadeur en Espagne et à sa fille d'avoir l'œil à cette intrigue (7 avril 1561). Elle parle de Marie Stuart en des termes aigres-doux et désigne les Guise par une périphrase qui trahit ses inquiétudes : « Seus qui soulet aystre roi » (ceux qui s'étaient habitués à être rois). Ses craintes et son ambition maternelle la mettaient à la merci de Philippe II qui lui faisait prodiguer par Chantonnay, son ambassadeur à Paris, les avis, les remontrances, et pis encore, les offres de service. Un envoyé extraordinaire, D. Juan Manrique de Lara, avait apporté, avec des compliments de condoléances sur la mort de François II, la recommandation de ne pas tolérer les nouveautés. Catherine protestait qu'elle n'avait rien de plus à cœur que de maintenir la religion, « comment ayl a été jouques ysi ». Mais le gouvernement espagnol ne se contentait pas de ces assurances; il voulait la répression de l'hérésie.

RÉSISTANCE DE CATHERINE.

La Reine-mère finit par s'impatienter de ces conseils violents. Dans une lettre de juillet 1561, Charles IX faisait remarquer à l'évêque de Limoges, son ambassadeur à Madrid, que nous ne sommes pas aussi « mallades » que le croit la Cour d'Espagne. Catherine, obligée de justifier son orthodoxie, donnait avec humeur à

l'évêque de Limoges des éclaircissements « affin qu'ilz cognoissent que nous sommes meilleurs chrestiens que peult estre ilz ne s'imaginent ». Elle soupçonnait les Guise de faire courir de mauvais bruits et elle jurait à sa fille qu'elle tenait la même forme de vivre, elle et ses enfants, « que aunt fait les rois vos pères et grands pères et n'ai nulle intention de changer ».

MENACES DE L'ESPAGNE.

A mesure que se développait sa politique de tolérance, les représentations de l'Espagne devenaient plus vives. La jeune Reine mettait à sa mère le marché à la main : ou agir avec Philippe II contre les protestants, ou s'attendre à une alliance de Philippe II avec les catholiques. « Employez-nous, disait Élisabeth, car nous vous baillerons tout notre bien, nos gens et se que nous avons pour soutenir la religion, ou si vous ne les punisses (les hérétiques) vous ne trouverez point movais que *ceux qui demanderont secours audict Roy monseigneur pour guearder la foy, il leur donne* » (juillet ou août 1561). Chantonnay faisait la même déclaration à Charles IX; il tenait les mêmes propos à des gentilshommes. Le recrutement des mécontents et des fanatiques s'opérait sous les yeux de la Cour.

L'ESPAGNE ET LES GUISE.

Catherine se plaignit à l'évêque de Limoges des dispositions de Philippe II qu'elle attribuait « à l'imposture et calumnye de quelzques malheureus ». Serait-il vrai que le roi d'Espagne voulût lui déclarer la guerre? « Touttefois je ne veulx riens croire tant je l'estime prince de vérité, de vertu et de parolle, ne pouvant me persuader qu'il soit pour entreprendre une guerre sans juste occasion. » Elle s'adressait à Philippe II lui-même et le suppliait, quoi qu'on pût lui dire, de la croire « prinsesse cretiene etment (aimant) la conservation de notre religion ». Philippe II croyait plus volontiers les relations de son ambassadeur, les rapports des Guise, les faits eux-mêmes qui montraient les rapides progrès de la Réforme. Charles IX, dans une lettre à M. de Limoges, protestait fièrement que chacun est maître en sa maison « et n'apartient pas au subject quand un prince luy commande chose raisonnable de s'en plaindre ou recourir ailleurs pour se dévoyer de l'obéissance qu'il lui doit ». Mais l'intérêt de Philippe II l'obligeait à resserrer son alliance avec les Guise et le parti catholique français. Pour préserver ses Pays-Bas de la propagande calviniste, il avait besoin de ruiner en France le parti protestant. C'est un mérite pour la Régente d'avoir résisté quelque temps à cette pression.

RAPIDES PROGRÈS DU PROTESTANTISME.

A vrai dire, elle cédait au courant qui entraînait vers la Réforme une grande partie de la nation. Les progrès de la nouvelle Église, sous ce régime de demi-tolérance, étaient énormes. Le mépris d'un clergé et d'un culte corrompus, l'attrait de la nouveauté et le désir

de s'abreuver aux sources vives de la parole de Dieu avaient fait beaucoup de prosélytes; l'aristocratie était entamée. La politique et la mode s'en mêlaient. La haine des Guise avait amené une foule de conversions qui, sans être bien sincères ni profondes, faisaient impression et en provoquaient d'autres. Le curé de Provins, Claude Haton, évalue à tort les protestants au quart de la population; l'ambassadeur vénitien exagère aussi leur nombre. Mais il y avait des huguenots dans toutes les provinces et dans toutes les classes. Tandis que le premier Synode national (Paris, mai 1559) n'avait, d'après les calculs les plus élevés, réuni que soixante-douze Églises [1], un an après la Provence seule en déclarait soixante; Coligny, lors de l'Assemblée de Fontainebleau, comptait cinquante mille Réformés en Normandie; enfin, au moment du Colloque de Poissy, le prince de Condé réclamait, au nom de deux mille cent cinquante Églises, le droit de bâtir des temples. Les pasteurs, en beaucoup d'endroits, faisaient défaut aux fidèles. L'esprit de Dieu et l'esprit de parti avaient changé la face du royaume.

ÉDIT DE JANVIER (17 JANVIER 1562).

La Reine, docile aux mouvements de l'opinion, inclinait de plus en plus vers ce qu'elle croyait le parti de l'avenir. Pour faire contrepoids au roi de Navarre, qui agissait maintenant de concert avec le duc de Guise, le Connétable et le maréchal de Saint-André, elle se rejetait du côté de Coligny, de d'Andelot, du prince de Condé et des protestants. Elle avait fait entrer d'Andelot au Conseil privé, et refusa d'écouter Chantonnay qui accusait l'Amiral de préparer une expédition de flibustiers contre les colonies espagnoles. Sur une menace que fit Montmorency de quitter la Cour, elle déclara qu'il pouvait s'en aller. Elle éloigna Sipierre, le gouverneur de son fils, qui blâmait discrètement ses imprudences; elle fit prier ses enfants en français. Par son ordre, chaque parlement délégua à Saint-Germain deux de ses membres pour délibérer sur les moyens de pacification. Cette assemblée fut d'avis d'accorder aux Réformés la liberté des prêches, tout en leur refusant le droit de bâtir des temples dans les villes. De cette consultation le Chancelier tira l'Édit de janvier (17 janvier 1562) qui accordait aux protestants la liberté du culte hors des villes closes et qui, même dans l'enceinte des villes, leur permettait de tenir des assemblées dans des maisons privées. C'était le dernier terme d'une évolution, qui, dans son cours rapide, avait entraîné le Chancelier et la Reine de la simple et miséricordieuse tolérance à la reconnaissance presque absolue de la liberté du culte. En un an, les Réformés avaient passé du régime de la persécution à la quasi-jouissance du droit

1. *Histoire de France*, V, 2, p. 233.

commun. Aussi cet édit leur resta-t-il cher comme la charte de leur affranchissement, et ils ne cessèrent pas, pendant les persécutions et les guerres civiles, d'en réclamer le rétablissement. Ils en étaient redevables au Chancelier, qui se laissait mener par ses généreuses illusions, et aussi à Catherine, dont l'esprit modéré, indifférent aux passions religieuses, n'abandonna cette politique de tempérament que sous la pression des événements et des hommes.

LIVRE II

LES GUERRES DE RELIGION SOUS CHARLES IX

CHAPITRE I

LE TRIUMVIRAT[1]

I. LE REVIREMENT DE CATHERINE. — II. FUREUR DES PARTIS. — III. GUERRE EN FRANCE ET SECOURS D'ANGLETERRE. — IV. LA MORT DE GUISE ET LA PAIX.

I. — LE REVIREMENT DE CATHERINE

LE TRIUMVIRAT.

AVANT même le Colloque de Poissy et les édits de tolérance, le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, inquiets des progrès de la Réforme et des complaisances de la Reine, s'étaient concertés pour faire front aux protestants et à la Cour qu'ils considéraient comme dupe ou complice (6 avril 1561).

1. Sources : *Lettres de Catherine de Médicis*, I. *Mémoires de Condé*, II-IV, 1743. *Mémoires-journaux du duc de Guise. Correspondance de François de Lorraine avec Christophe, duc de Wurtemberg*, Bulletin de la Société de l'hist. du protestantisme français, XXIV, 1875. Baguenault de Puchesse, Auvray et B. de Lacombe, *Documents sur les guerres de religion dans l'Orléanais*, 1560-1565, 1902. J. Stevenson, *Calendar of State papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, V. Du Mont, *Corps diplomatique*, V, 1re partie. Baum et Cunitz, *Histoire ecclésiastique*, I-III. *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, IV et V. *Journal de 1562*, Revue rétrospective, V. *Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière*, éd. Le Laboureur, 1731, I et II. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France*, éd. de Ruble, Soc. H. F., 1864-1872, II-IV. *Mémoires de Claude Haton, curé de Provins*, publ. par Bourquelot, I, 1857, Coll. Doc. inéd. La Noue, *Discours politiques et militaires*, 1587. Lalanne, *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, S. H. F., IV. *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*, Michaud et Poujoulat, 1re série, VIII. Loys de Perussiis, *Discours des Guerres de la Comté de Venayscin et de la Prouvence*, Pièces fugitives pour servir à l'hist. de France, publ. par le marquis d'Aubais, 1759, I. Brun-Durand, *Mémoires d'Achille Gamon, avocat d'Annonay en Vivarais, 1552-1586*, Valence, 1888. *Belcarii Peguillionis, Rerum gallicarum Commentarii*, 1625. [La Popelinière], *Histoire de France*, I, 1581. D'Aubigné, *Histoire universelle*, II. De Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, traduite de l'édition latine de Londres, 1734, IV.

Leur dessein était assez clair, mais le *Sommaire des choses accordées* entre les Triumvirs leur prête les projets les plus fantastiques, comme d'exterminer tous les calvinistes français, d'abandonner Genève à la Savoie, la Navarre au roi d'Espagne (ce fut en août seulement qu'Antoine de Bourbon revint décidément au catholicisme), et enfin d'organiser une croisade contre les princes protestants d'Allemagne. Pour fournir les ressources nécessaires, les prélats catholiques se réduiraient à vivre de quelques milliers d'écus et les Pères du Concile de Trente autoriseraient l'enrôlement des prêtres et des moines.

Ces belles inventions sortent d'une officine ennemie. Il est certain toutefois que les chefs du parti catholique se mirent en relations avec l'Espagne et Rome. Montmorency chargea M. de Rambouillet d'assurer le Pape de sa grande piété et dévotion envers Dieu et le Saint-Siège apostolique. Pie IV, dans sa réponse, se déclarait convaincu que l' « autorité et la bonne volonté » du Connétable prévaudraient sur l'intention perverse des ennemis de Dieu et du royaume (lettre du 23 juin 1561). Au même moment, le Pape exhortait Charles IX à ***n'épargner ni le fer ni le feu*** contre l'hérésie.

DIFFICULTÉS ET DÉCOURAGEMENT DE CATHERINE.

L'Espagne détacha du protestantisme Antoine de Bourbon. La vague assurance de régler à son contentement l'éternel litige de la Navarre avait suffi à le gagner. L'ambassadeur espagnol lança ce néophyte contre les Châtillon. Jamais ceux-ci n'avaient paru plus puissants; ils siégeaient tous trois au Conseil. Catherine fermait les yeux sur les agissements de l'Amiral, accusé de favoriser sous main la course contre la marine espagnole et de méditer la fondation d'une nouvelle France protestante en Amérique, sur des territoires que Philippe II considérait comme siens. C'était transporter à l'autre bout du monde la lutte des deux religions, menacer l'Espagne dans sa situation privilégiée de puissance coloniale. Une flottille était, dans le port du Havre, prête à partir; Jean Ribaut, qui la commandait, avait embarqué des colons et des soldats. Chantonnay dénonça au Conseil ces pratiques de pirates; Catherine défendit l'Amiral et se porta garante de sa conduite. L'ambassadeur revint à la charge.

OUVRAGES A CONSULTER : Lavisse, *Le massacre fait à Vassy*, dans les Grandes Scènes historiques du XVIe siècle, 1886. De la Ferrière, *Le XVIe siècle et les Valois, d'après les Documents inédits du British Museum et du Record office*, 1879. De Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, IV. Le même, *Assassinat de François de Lorraine, duc de Guise*, 1897. Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, I et II, 1877. D'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, I. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, II. Lingard, *Histoire d'Angleterre* (trad. de Wailly), 1844, IV. Froude, *History of England* (1879), VI-VII. Decrue, *Anne, duc de Montmorency*. Bernard de Lacombe, *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, 1899. Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, 1876. [Comte de Bastard], *Vie de Jean de Ferrières, Vidame de Chartres*, Auxerre, 1885. D. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, éd. nouvelle, XI et XII, Toulouse, 1889. P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, 1908.

Il déclara à la Régente qu'il fallait opter entre Philippe II et les trois Châtillon et menaça de se retirer (février 1562). Outrée de ce langage, elle lui commanda de partir, mais, au fond, elle était lasse de la lutte et déjà désespérée des difficultés. Sa constance apparente ne servait qu'à masquer des défaites intimes dont les observateurs pénétrants avaient surpris le secret. Elle laissa s'éloigner Coligny, qui voyait ses embarras et se défiait de sa fermeté (22 février 1562); d'Andelot et le Cardinal ne tardèrent pas à quitter la Cour. Ses enfants cessèrent de prier en langue vulgaire; elle défendit à ses dames d'honneur d'assister aux prêches. Mais en même temps elle était humiliée de sa faiblesse et, par dépit, elle relégua en province le maréchal de Saint-André et renvoya du Conseil privé le représentant le plus autorisé du parti catholique, le cardinal de Tournon.

GUISE ET LE DUC DE WURTEMBERG.

Les Guise cherchaient à gagner les princes luthériens d'Allemagne les plus rapprochés de la frontière, pour isoler les protestants français et leur ôter tout secours du dehors. C'était la même politique qui avait inspiré au cardinal de Lorraine l'idée de convoquer les théologiens de la Confession d'Augsbourg pour les opposer aux ministres de Genève. Le duc de Guise avait écrit en juillet 1561 au duc de Wurtemberg, luthérien fervent, pour le mettre en garde contre les gens qui « ne font non plus cas de vostre confession et forme d'église que de celle du Pape »; et pour lui demander, sur les choses de la religion, un conseil « que je scay ne pouvoir estre que droict et vertueux ». Le duc de Wurtemberg, flatté des avances et des compliments, lui avait envoyé des exemplaires, en latin et en français, de la Confession d'Augsbourg. Guise s'était déclaré aussi satisfait des articles touchant l'Eucharistie qu'il l'était peu de la doctrine de Genève, « qui est, disait-il, totalement opposée ». Il se donnait pour un homme désireux de s'instruire, qui « faitz tout ce qu'il est possible et que doibt ung prince homme de bien pour congnoistre Dieu... », et, sans dissimuler son attachement à l'Église romaine, il ne montrait aucune répugnance à écouter des docteurs de l'autre opinion.

ENTREVUE DE SAVERNE (15-18 FÉV. 1562).

Le duc de Wurtemberg, dupe de cette comédie, consentit à une entrevue et même exprima le désir que le cardinal de Lorraine y assistât. Elle eut lieu à Saverne sur les terres de l'évêque de Strasbourg (15-18 février 1562). Le Cardinal se montra tel que le souhaitait le prince luthérien, éloigné de tout parti pris d'intransigeance et même favorable aux doctrines de la Confession d'Augsbourg. Les entretiens qu'ils eurent ensemble sur la justification, sur la messe, sur l'Eucharistie donnèrent au prince allemand l'espoir d'amener la France à une Réforme mitigée. Il n'était pas éloigné de croire que le Colloque de

Poissy avait échoué par la faute des calvinistes. Si une conférence avait lieu entre gens savants, d'esprit conciliant, à laquelle seraient invités « aucuns ministres de Germanie », il en sortirait de bons fruits ou tout au moins « les Églises seroient mises en tel état comme elles sont de present en Allemagne, affin que ung chascun puisse auprès de l'aultre vivre en bonne paix et union... ».

GUISE A VASSY. Dix jours après, le 1er mars, le duc de Guise, qui se rendait de Joinville à Paris, passait par Vassy avec son escorte de gentilshommes et de serviteurs. Il menait avec lui son frère, le cardinal de Guise, ses enfants et sa femme qui était grosse. C'était le dimanche; il s'arrêta pour entendre la messe. L'église était à une portée d'arquebuse d'une grange, où les Réformés de la ville et des environs célébraient leur culte; quoique Vassy fût ville close, ils y avaient établi un temple, contrairement à l'Édit de janvier. Leur communauté, qui ne comptait pas encore un an d'existence, était nombreuse et ardente. Quelques mois auparavant, l'évêque de Châlons, Jérôme Bourgeois, venu pour l'admonester de vivre catholiquement, avait été pris à partie par le ministre et forcé de se retirer au milieu des huées et des cris : « Au loup! au renard! » La mère des Guise, Antoinette de Bourbon, qui résidait au château de Joinville, souffrait impatiemment l'hérésie si près d'elle, dans une ville qui faisait partie du douaire de Marie Stuart, sa petite-fille, mais ses sujets mêmes couraient au prêche à Vassy. Sagement, le duc de Guise avait résolu de ne pas séjourner dans la ville, « voullans, dit-il, fuir les occasions que quelzques ungs des miens ne deussent agasser ne dire mots a ceulz de la dicte ville et qu'ilz n'entrassent ne les uns ne les autres en dispute de religion ». Il comptait n'y rester que le temps d'ouïr la messe.

LE MASSACRE. Il venait d'entrer à l'église quand on l'avertit que les Réformés, au nombre d'environ cinq cents, étaient en train de célébrer leur prêche. Ces « gens scandaleux, arrogans et fort téméraires » étaient en grande partie ses sujets. Peut-être crut-il à une bravade. Il sortit pour aller leur remontrer l'insolence de leur conduite. Le jeune La Brosse et quelques gentilshommes prirent les devants et pénétrèrent les premiers dans la grange. On leur dit : « Messieurs, s'il vous plaît, prenez place ». Ils auraient répondu : « Mort-Dieu! il faut tout tuer ». On les jeta dehors.

Les fidèles, inquiets, barricadèrent la porte de la grange. Quelques-uns se postèrent au-dessus de l'entrée, sur un échafaud, où ils avaient fait provision de pierres et les lancèrent contre le Duc et ses compagnons qu'ils voyaient approcher. Il y eut des gentilshommes blessés et Guise lui-même reçut une contusion. Son escorte accourut à l'aide; elle riposta aux coups de pierre par des coups d'arquebuse.

La porte fut enfoncée; les assaillants se ruèrent sur la foule. Les religionnaires qui essayèrent de s'enfuir par le toit furent arquebusés comme des « pigeons »; ceux qui parvinrent à gagner la porte défilèrent entre deux haies de soldats et de laquais acharnés à frapper. Quand le duc de Guise arrêta le carnage, il y avait vingt-trois morts et plus de cent blessés.

EMBARRAS DU DUC DE GUISE.

Guise n'eut ni un remords, ni un scrupule, ni un doute. « De mes voisins et sujets m'ont voulu, écrivait-il à un de ses lieutenants, faire une braverie où ils m'ont blessé une douzaine de gentilshommes de quoy ils se sont trouvés marchands, voilà leurs belles Evangiles. » Il s'éloigna emmenant des prisonniers qu'il se proposait de livrer aux magistrats comme perturbateurs et séditieux. Mais si sa conscience était en repos, il appréhendait l'effet que pouvait produire cette sanglante journée. Il ne voulait pas avoir l'air d'un chercheur de querelles. Aussi se montra-t-il prudent. Il évita Vitry où, sur le bruit du massacre, cinq ou six cents religionnaires avaient pris les armes; il campa hors de Châlons sans vouloir entrer dans cette ville où les réformés, quoique en minorité, étaient les maîtres. Mais c'était surtout l'opinion de l'Allemagne protestante qu'il redoutait. Il sentait que la tuerie de Vassy compromettait les résultats de l'entrevue de Saverne, et que, pour avoir cédé à un mouvement de colère, il perdait tout le bénéfice de sa diplomatie. Les princes allemands ne lui pardonneraient jamais cette violence qui suivait de si près tant de protestations de douceur, de conciliation et d'humanité. Il le savait bien, et sa lettre au duc de Wurtemberg pour l'informer de « l'accident » trahit l'ennui qu'il éprouvait.

GUISE A PARIS.

Mais cette impression fut rapidement dissipée par les applaudissements de son parti. Les catholiques célébrèrent le massacre comme une victoire. Le Connétable alla au-devant du vainqueur jusqu'à Nanteuil. Guise fit dans Paris une entrée triomphale, accompagné des triumvirs, escorté d'une troupe armée que l'ambassadeur anglais, Throckmorton, évalue à trois mille hommes (16 mars 1562). Le Prévôt des marchands, qui l'attendait à l'Hôtel de Guise, le complimenta au nom de la ville et lui offrit vingt mille hommes et deux millions d'or pour pacifier le royaume. Il répondit modestement que c'était l'affaire du roi de Navarre et de la Reine-mère, et qu'en sa qualité de sujet du Roi il mettait son honneur à leur obéir.

ARMEMENTS DE CONDÉ.

Les protestants s'armèrent pour obtenir justice ou tirer vengeance de ces meurtres. Condé, que la défection du roi de Navarre faisait chef du parti, recrutait des soldats. Tous les jours arrivaient à Paris des gentilshommes qui venaient se mettre à ses ordres. On pouvait craindre une bataille dans les rues mêmes de la ville.

APPEL DE CATHERINE A CONDÉ.

Catherine de Médicis ne désespérait pas de sortir de cette crise par un compromis. Elle nomma gouverneur de Paris le cardinal de Bourbon qui, en sa qualité de Bourbon et de catholique, pouvait être agréable aux deux partis. Ce médiateur, assisté des présidents du Parlement, décida que Guise et Condé quitteraient Paris (17 mars). Mais le Prévôt des marchands supplia le chef catholique de ne pas abandonner la ville. Guise et Condé restèrent.

La Reine-mère était alors à Fontainebleau. Les craintes que lui inspiraient les triumvirs, peut-être aussi quelques sympathies désintéressées la poussaient vers les protestants et le prince de Condé. Du 16 au 26 mars, elle écrivit au Prince quatre lettres pour lui recommander la mère, les enfants et le royaume. « ... Je n'oublyeray jamais ce que faictes pour moy et, si je meurs avant avoir le moyen de le pouvoir recongnoistre comme j'en ay la voulonté, j'en lairray une instruction à mes enffans. » Condé laissa échapper cette occasion de mettre la légalité de son côté. Forcé de sortir de Paris, où il ne pouvait se maintenir contre une population fanatique, il aurait dû courir à Fontainebleau, enlever la Régente et le Roi. Peut-être espérait-il que Catherine, d'elle-même, viendrait se mettre sous sa protection et voulut-il éviter jusqu'à l'apparence d'une contrainte; peut-être ne comprit-il pas que la possession du Roi valait « moitié de France ».

LES TRIUMVIRS A FONTAINEBLEAU.

Tandis qu'il s'arrêtait à Meaux, les triumvirs, avec mille cavaliers, se rendirent à Fontainebleau le 27 mars et invitèrent la Reine-mère à rentrer à Paris. Catherine supplia le roi de Navarre de la laisser libre; il hésitait, lorsque le duc de Guise parut. Antoine retrouva sa fermeté; il menaça de coups de bâton « ceux qui ne voulaient destendre le lit du roy par crainte de la reine ». La Cour, prisonnière, reprit sous escorte le chemin de Paris; la Régente pleurait de rage; mais, disait Guise : « Un bien qui vient d'amour ou de force ne laisse pas d'être toujours un bien ».

REVIREMENT DE CATHERINE.

La Reine ne s'attarda pas aux regrets. C'était la faute des protestants si elle était prisonnière des catholiques; elle se retourna vers les vainqueurs. Les lettres qu'elle avait écrites au prince de Condé étaient bien embarrassantes; elle prétendit prouver à Philippe II, à ses ambassadeurs, au cardinal de Châtillon, à Condé lui-même qu'elles n'avaient pas le sens qu'elles paraissaient avoir. Fort de cette correspondance, Condé soutenait que la Reine et le Roi, prisonniers, n'étaient point libres de leurs actes. Catherine retourne sans rire l'argument contre ses alliés de la veille, « lesquelz, il fault que je croye, retiennent contre son gré mon cousin le prince de Condé... pour donner plus d'autorité à leur faict ». Elle et son fils sont bien libres, affirmait-elle : si prisonniers il y a, ce sont « lesdits princes et

seigneurs (les triumvirs) desquels le Roy mondict fils et moy tenons les cueurs et les vyes si affectées au bien de ceste couronne que je les veoy prestz a les sacrifier pour la conservation d'icelle. . » (11 avril). Après de telles déclarations, les triumvirs ne pouvaient sans injure tenir Catherine à l'écart. Dans leur intérêt même comme dans celui de leur cause, il leur importait de gagner la mère du Roi, et pour cela, ils étaient obligés de lui rendre le pouvoir. Ce fut le profit de son revirement. Elle prit la direction du parti catholique.

II. — FUREURS DES PARTIS

MANIFESTE DE CONDÉ, (8 AVRIL 1562).

MANIFESTEMENT la guerre approchait. Au moment où les premiers coups frappés allaient engager l'avenir (et quel avenir!), les chefs du parti protestant hésitaient. D'Aubigné a dit, en une page célèbre, quelles supplications et quels reproches même l'Amirale de Coligny dut employer pour décider son mari à s'armer. Condé répugnait aussi à engager la lutte « contre sa nation ». Il cherchait à convaincre les princes et les peuples et à se convaincre lui-même de la justice de sa cause. Il exposait, dans sa Déclaration du 8 avril 1562, qu'il avait pris les armes pour délivrer le Roi et la Reine et faire respecter l'Édit de janvier et la paix religieuse que le duc de Guise avait foulés aux pieds.

RÉPONSE DU PARLEMENT.

Le Parlement, à qui il fit porter ce manifeste, n'avait enregistré l'Édit de janvier que par force, et même des conseillers, par manière de protestation, envoyaient leurs fils au collège de Clermont que les Jésuites venaient d'ouvrir. Il répondit que le Roi et la Reine étaient libres, que les édits avaient toujours un caractère provisoire, qu'ils n'étaient pas faits pour innover en matière de religion, mais pour empêcher les troubles religieux : « S'il y a eu désobéissance au dernier édit (Édit de janvier), comme il y en a eu au premier (Édit de juillet 1561), la conservation ou changement de lois lui appartient (au Roi), non aux subjects de leur autorité et par armes ». Les Réformés étaient dûment avertis qu'il n'y avait d'autre recours contre les violences légales que la résignation et l'obéissance.

ACCUEIL FAIT AU MANIFESTE A L'ÉTRANGER.

Le manifeste de Condé trouvait plus de crédit à l'étranger. Les princes allemands à qui il avait écrit, le duc de Wurtemberg, l'Électeur palatin, le landgrave de Hesse et d'autres encore l'assurèrent de leurs sympathies. Les lettres de Catherine, que l'ancien évêque de Nevers, Jacques Spifame, devenu l'ambassadeur des huguenots, alla communiquer à la Diète de Francfort, prouvaient qu'elle avait fait appel au concours armé du Prince. Le moyen d'expliquer son brusque

revirement, si ce n'est par une contrainte? Catherine et son fils affirmaient, il est vrai, qu'ils étaient libres; mais leurs protestations pouvaient être attribuées à une inspiration étrangère. Si le Roi était prisonnier, la prise d'armes de Condé devenait légitime, et les protestants d'Allemagne, alliés de la France, pouvaient, sans scrupules, secourir leurs coreligionnaires français.

LES PREMIÈRES HOSTILITÉS.

Le 2 avril 1562, les quelques centaines de gentilshommes réunis autour de Condé avaient enlevé Orléans, pour ainsi dire, au galop. Les Réformés prirent partout les armes. D'heureux coups de main leur donnèrent Angers, Tours, Blois, toute la région moyenne de la Loire. Dans la vallée du Rhône, un de leurs capitaines, le baron des Adrets, surprit dans Valence et laissa tuer le lieutenant de Guise, La Motte-Gondrin (27 avril). Trois jours après, ils entrèrent par surprise dans Lyon, la seconde ville du royaume.

NÉGOCIATIONS DE CATHERINE.

Ces échecs avaient rabattu l'audace des triumvirs; de là leur condescendance envers Catherine, l'initiative qu'ils lui laissaient. Elle put sortir de Paris et s'installer à Monceaux (mai 1562), comme si la violence de Fontainebleau n'avait jamais eu lieu. Libre de ses actes, elle multiplia les négociations. Des envoyés circulèrent entre Paris et d'Orléans, gens de robe, gens d'épée ou gens d'Eglise, politiques tolérants ou indifférents, dévoués à sa cause et à la cause de la paix, Arthus de Cossé, sieur de Gonnor, l'abbé de Saint-Jehan de Laon, le maréchal de Vieilleville, le sieur de Villars, l'évêque de Valence, Monluc. Ils trouvèrent les protestants résolus à exiger le rétablissement de l'Édit de janvier et la retraite des triumvirs.

ENTREVUES AVEC CONDÉ.

Elle se flatta de réussir où tant d'autres avaient échoué. Confiante dans son habileté, sûre du charme de ses manières et de son esprit, elle voulut faire sur Condé l'épreuve de sa diplomatie. Les entrevues succédèrent aux négociations, mais elles n'eurent pas plus de succès (juin 1562).

Alors Catherine imagina un dénouement qui n'était pas banal. Monluc, son plus intime confident, était fort bien vu du prince de Condé. Il se chargea de lui suggérer l'idée de « faire reluyre sa justification par toutes belles offres et beaux effets, afin qu'à luy ny à la cause qu'il maintenoit on n'imputast la coulpe des misères futures ». Pour cela, à sa prochaine rencontre avec la Reine, il n'avait qu'à lui offrir de sortir du royaume avec ses compagnons. Cette déclaration fermerait la bouche à ses ennemis, et la paix serait plus facile à faire quand ses intentions apparaîtraient si pures. Condé crut le conseil sincère. A la première occasion, il affirma que ses amis et lui quitteraient le pays, s'il le fallait pour assurer la paix publique. « Sa dernière parole ne fust pas si tost achevée que la Reine le prit inconti-

nent au mot », et l'autorisa à vivre hors de France jusqu'à la majorité du Roi. Mais il fallait à Catherine une bonne dose d'illusion pour compter sur une pareille promesse. L'Amiral, afin de dégager le chef du parti, s'avisa de consulter l'armée protestante. Les soldats répondirent tout d'une voix « que la terre de France les avoit engendrez et leur serviroit de sépulture [1] ». Quand M. de Fresne (Robertet), secrétaire des commandements, vint trouver le Prince pour arrêter par écrit les conditions de son départ, il se convainquit « qu'il falloit autre chose que du papier pour le mettre dehors ».

VIOLENCES DES CATHOLIQUES.

Tandis que les politiques cherchaient un compromis, les partis faisaient rage.

MASSACRE DE SENS.

A Sens, la scène de Vassy se renouvela. A l'appel d'un jacobin, Begueti, « qui sonna le premier comme la trompette », les catholiques de la ville et des environs, réunis pour un pèlerinage, coururent au temple et le démolirent (12 avril). Les protestants furent traînés dans les rues, frappés, égorgés, jetés à la rivière. « Il se trouva, dit Claude Haton, plusieurs prebstres et moynes, nommément de l'abbaye de Saint Jehan, morts et traisnez en la rivière d'Yonne qui furent trouvez et tenuz huguenotz. Maistre Mathieu de Charlemaison, doyen de l'église dudit Sens, et grand vicaire de l'archevesque, eschappa de ladite sédition, à cause de son absence, car audit Sens estoit estimé comme huguenot, et si à la chaulde eust été trouvé, il feust allé évitailler les poissons de la rivière d'Yonne comme les aultres. Le massacre fut grand[2]... ». Les cadavres descendirent, au courant de l'eau, de l'Yonne dans la Seine, et de là s'en allèrent vers Paris où de temps à autre ces noyés passaient sous les ponts. Le Parlement ouvrit une enquête, mais il ne trouva point de coupable. Il n'y avait plus de justice.

AUTRES MASSACRES.

A Tours, en juillet, nouveau massacre. Deux cents huguenots furent menés à la Loire, et là assommés ou noyés. Des capitaines et des gouverneurs de provinces excitaient la populace au meurtre et y employaient leurs soldats. Dans le Maine, la compagnie du sieur de Champagne commit d'horribles cruautés. A Moulins, Montaré, nommé gouverneur, « donnoit force pratique au bourreau qu'il appeloit son compère, lequel il chérissoit jusque à le faire manger à sa table ». Monluc tuait de sang-froid après la bataille, mais préférait la pendaison pour l'exemple, « un pendu étonnant plus que cent tués ». Un Bourbon, le duc de Montpensier, rétablit l'unité religieuse à Angers en supprimant les dissidents. Il fit pendre, décapiter, rouer

1. La Noue, *Discours politiques et militaires*, XXVI, chap. IV.
2. *Claude Haton*, I, p. 193.

les hommes, « rebaptiser les enfants » et traîner les femmes à la messe « par force au son du tambourin ».

L'ARRÊT DU 13 JUILL. 1562.

Le Parlement mit les protestants hors la loi. Le 13 juillet 1562, un arrêt permit à tous manants et habitants de toutes les villes, villages, bourgs et bourgades et plat pays de s'armer et de courir sus aux saccageurs d'églises et d'images, aux gens qui se réunissaient pour faire conventicules et assemblées illicites sans que « pour ce, les dits manans et habitans pussent estre déférés, poursuivis ou inquiétés par justice ».

Cet arrêt fut publié « toutes les fêtes et dimanches... par les paroisses ». « Par ainsi en moins de rien, dit l'*Histoire ecclésiastique*, voilà les brigands et voleurs, les vagabons et desbauchés, pelerins de toutes sortes, gueux et mendians en armes, montés en moins de rien comme gentilshommes; voilà les simples païsans qui n'avoient jamais veu desgainer espée, laissans leur labour, et les artisans leurs boutiques, tout en un instant devenir tigres et lions, voire jusques à ce poinct que les femmes mesmes comme enragées et hors du sens marchoient en guerre avec les hommes[1]. » « Il n'est possible d'escrire les cruautés plus que barbares et inhumaines » qui furent commises en beaucoup d'endroits, surtout dans l'Anjou et le Maine. La populace, « cette grande levriere », donnait avec un entrain furieux la chasse aux huguenots. Le duc de Guise lui-même s'émeut des excès « de la commune » et « detesta ces eslevations ».

VANDALISME HUGUENOT.

Les protestants tuèrent des prêtres et des moines, mais ces crimes, d'ailleurs peu nombreux, firent moins d'impression que le pillage et le sac des églises. La pompe des cérémonies catholiques, la décoration des autels, les Christs sanglants et couronnés d'épines, les saints représentés en leurs épreuves et en leur triomphe, tous ces spectacles, tous ces enchantements de l'imagination et des yeux, paraissaient aux disciples de Calvin un reste de paganisme, une idolâtrie. Le jour de leur entrée à Bourges, les arquebusiers de Montgomery criblèrent de coups le portail de Saint-Étienne, où se développe la scène du Jugement dernier (27 mai). Dans toutes les villes dont ils s'emparèrent, ces iconoclastes couraient aux églises. Les crucifix furent brisés, les statues jetées à bas, les autels dépouillés. Les ornements sacrés s'étalèrent, en des mascarades sacrilèges, sur le dos des soldats; et plus d'un reître se tailla un pourpoint dans les chasubles brodées d'or et de soie. Les châsses, les ciboires, les calices furent fondus, mis en lingot et monnayés, les cloches transformées en canons. A Angers, à Tours, à Blois, à Poitiers, à Bourges, à Lyon, à

1. *Hist. ecclésiastique*, II, p. 685.



CARICATURE CATHOLIQUE.

Extraite d'un recueil intitulé : Horribilia scelera ab Huguenotis in Galliis perpetrata. *A gauche, prisonniers enchaînés pour les contraindre à la conversion. A droite, supplice de la corde et du bûcher. — Bibl. Nat., coll. Hennin, t. X.*



CARICATURE PROTESTANTE.

La Bible à elle seule plus pesante que le Pape et les moines. A droite, les théologiens calvinistes (Calvin au premier plan) ; à gauche, le Pape avec des cardinaux, des évêques, des moines et des religieuses. — Gravure de Martin van Beusecom, Bibl. Nat., Est.

Orléans, partout où les protestants furent les maîtres, les églises restèrent vides avec leurs murs et leurs autels nus, sans prêtres, sans images et sans culte[1].

Ils s'attaquèrent même aux sépultures. A Craon, ils brisèrent l'urne où étaient déposées les entrailles d'Anne de la Trémouille et les répandirent sur le pavé. Au Mans, ils arrachèrent du cercueil le cadavre d'un cardinal de Luxembourg. A Cléry, ils saccagèrent le tombeau de Louis XI. A Orléans, ils brûlèrent le cœur de François II; à Bourges, le corps de Jeanne de France, la femme répudiée de Louis XII. Ils se vengeaient sur les morts des misères de l'heure présente. Les ancêtres du roi de Navarre payèrent pour lui. Sous les yeux mêmes de Jeanne d'Albret, à Vendôme, les tombeaux des Bourbons furent brisés. On imagine quel scandale soulevèrent ces exécutions sauvages, qui ne respectaient ni la foi, ni les souvenirs du passé, ni le repos des morts.

III. — GUERRE EN FRANCE ET SECOURS D'ANGLETERRE

L'ARMÉE CATHOLIQUE.

LA Reine-mère avait demandé des secours au duc de Savoie, au Pape et à Philippe II. Elle enrôlait en Allemagne des reîtres et des lansquenets, et 6 000 Suisses dans les cantons catholiques. Le duc de Guise encadrait dans les vieilles bandes françaises les nouvelles recrues et en formait vingt-sept enseignes de gens à pied. Le commandement appartenait de droit au lieutenant général, Antoine de Bourbon, qui avait sous ses ordres le Connétable, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise.

L'ARMÉE PROTESTANTE.

L'armée protestante était inférieure en nombre, mais supérieure en qualité. Sa cavalerie ne comptait guère que des volontaires nobles. La plupart des vieux soldats congédiés sous François II, ceux à qui les triumvirs demandaient « témoignage de leurs curés et vicaires d'être bons catholiques » avaient passé aux huguenots. Le Midi envoyait 5 200 fantassins, Gascons, Béarnais, Languedociens. Les lieutenants du prince de Condé, Soubise, François de Hangest, sieur de Genlis et son frère Jean, sieur d'Yvoy, La Rochefoucauld, le prince de Porcien et surtout les deux Châtillon, d'Andelot et Coligny, étaient des hommes qui avaient fait leurs preuves. A mesure que les soldats arrivaient à Orléans, Condé et Coligny les répartissaient en compagnies, et les astreignaient à la plus exacte discipline. Les ministres travaillaient avec les chefs à établir l'ordre, la piété, les bonnes

1. Claude de Sainctes, *Discours sur le saccagement des églises catholiques... en 1562*, Archives curieuses (1re série), IV

mœurs. Au camp de Vaussoudun, près d'Orléans, les chants des psaumes et les prêches alternaient avec les exercices. Point de ribaudes, de blasphèmes ni de jeu. Ce camp de puritains était mieux réglé qu'un couvent de moines. Il est vrai que ce régime d'austérité ne dura pas deux mois.

SAC DE BEAUGENCY ET DE BLOIS.

La prise de Beaugency [sur la Loire] (juillet) fut, aux débuts mêmes de la guerre, l'épreuve de cette discipline. Les huguenots firent une trouée dans le mur d'enceinte. Les Provençaux, les premiers entrés, « exercèrent, dit La Noue, plus de cruauté et de pillerie sur ceux de la religion habitans d'icelle (ville)... que contre les soldats catholiques qui la défendoient; mesmement il y eut des forcemens de femmes. Cest exemple servit de planche aux Gascons, qui montrèrent quelque temps après qu'ils ne vouloient pas estre surmontez à jouer des mains. Mais le régiment de M. d'Yvoy qui estoit tout de François s'escrima encore mieux que les deux autres comme s'il y eust eu prix proposé à celuy qui pis feroit ». L'armée catholique, pour ne pas rester en arrière, prit et saccagea Blois (4 juillet); les habitants de l'une et l'autre religion furent indifféremment pillés.

LASSITUDE DES PROTESTANTS

L'occupation de Blois et l'établissement des catholiques sur la Loire jetèrent le découragement dans Orléans. La guerre commençait à peine que déjà le parti protestant donnait des signes de lassitude. Ses chefs avaient pensé en finir par une négociation ou une bataille. Condamnés à la défensive, ils ne songeaient plus qu'à retourner chez eux pour protéger leurs maisons et leurs familles contre les populations et les troupes royales. Condé, pour éviter le mauvais effet des défections, donna congé à la plupart des grands seigneurs et les envoya en mission dans leurs provinces.

LE BARON DES ADRETS.

Pendant qu'à Orléans on négociait, la Provence, le Dauphiné, la Guyenne, le Languedoc, la Normandie étaient en feu. Le terrible chef huguenot des Adrets s'empara de toutes les villes du Dauphiné, à l'exception de Briançon et d'Embrun. Il égorgeait ou arquebusait les garnisons qui résistaient. A Montbrison, en Forez, il fit précipiter dix-huit prisonniers du haut d'une tour (juillet 1562). Dans le Comtat-Venaissin, territoire pontifical. Orange était la place d'armes des Réformés. Fabrice Serbelloni, qui commandait pour le pape à Avignon, avait réclamé l'aide du Roi pour réduire les rebelles. Avec les troupes que lui amena le marquis de Carces, il avait pris Orange et tout massacré (6 juin). Le baron des Adrets survint, battit le comte de Suze à Valréas (25 juillet) et envahit le Comtat. Avignon fut menacé. Les huguenots passèrent la Durance et s'avancèrent jusqu'à Saint-Rémy.

GUERRE EN LANGUEDOC.

Les grandes villes du Bas-Languedoc, Montpellier, Nîmes, Béziers, avaient pris parti pour la Réforme. Le vicomte de Joyeuse,

qui commandait dans cette province pour le Connétable, investit Montpellier. Les catholiques provençaux, avec leurs auxiliaires espagnols et italiens, accoururent à l'aide de l'assiégeant, mais ils furent surpris et jetés dans le Rhône à Saint-Gilles (27 septembre). Cette victoire obligea Joyeuse à reculer jusqu'à Pézenas et consolida la situation du parti protestant dans la province. Dans le Haut-Languedoc et en Guyenne, au premier bruit de la prise d'armes de Condé, Montauban, Lectoure, Castres, Agen s'étaient déclarées pour lui, mais Toulouse resta aux catholiques après une bataille de quatre jours dans les rues, autour de l'Hôtel de ville et des trois collèges où les protestants s'étaient retranchés (13-16 mai 1562).

DANS LE SUD-OUEST.

A Bordeaux, les religionnaires manquèrent le Château-Trompette qui commandait la ville (25 juin); Monluc « prit d'effroi » Nérac, Castel-Jaloux, et, renforcé par un millier d'Espagnols que Philippe II envoyait à Charles IX, il fit capituler Lectoure (2 octobre). Duras, chef des Réformés de Guyenne, s'éloignait pour gagner Orléans. Il le surprit à Vergt (près de Périgueux), lui tua 1 400 hommes et lui prit son artillerie (9 octobre 1562). Un des lieutenants de Condé, La Rochefoucauld, qui assiégeait Saint-Jean-d'Angely, recueillit les fuyards et, avec 6 000 à 7 000 hommes, se dirigea vers Orléans où Condé appelait les Réformés de France et les auxiliaires que d'Andelot était allé chercher en Allemagne.

BOURGES PRISE PAR L'ARMÉE ROYALE.

Les opérations des triumvirs visaient Orléans, la capitale de la Réforme, mais, avant de l'attaquer, ils voulaient l'isoler. Ils entreprirent d'en occuper les approches, pendant que leurs lieutenants barreraient la route aux secours de la France et de l'étranger. Ils passèrent la Loire et se portèrent sur Bourges, qui assurait les communications d'Orléans avec le Midi. Jean de Hangest, sieur d'Yvoy, consentit à une entrevue avec la Reine-mère et se laissa dicter une capitulation honorable pour ses troupes, mais désastreuse pour son parti (31 août).

GUERRE EN BOURGOGNE ET EN POITOU.

Cependant Tavannes, lieutenant général du roi en Bourgogne, avait délogé de Chalon le capitaine huguenot Monbrun, qui venait d'y entrer avec ses bandes dauphinoises et provençales (31 mai); plus tard, il surprit Mâcon, refoula sur Lyon 6 000 Suisses protestants et occupa toute la vallée de la Saône. A l'autre bout du royaume, Saint-André avait pris Poitiers (1er août). L'armée royale, maîtresse de Bourges et protégée sur ses deux ailes, semblait n'avoir plus qu'à marcher sur Orléans, mais les événements de Normandie rompirent ce dessein.

TRAITÉ DE HAMPTON-COURT (20 SEPT. 1562).

Les protestants avaient, aussitôt après leur prise d'armes, député à la reine d'Angleterre, Élisabeth, invoquant la communauté de religion et l'intérêt du Christ, la requérant « avecques toute humilité et pitoyable lamentation à grosses larmes » de prendre en main

la défense des Églises. Élisabeth ne vit dans les troubles de France que l'ocasion de conclure un marché avantageux. Obligée, à son avènement, de ratifier le traité du Cateau-Cambrésis qui avait cédé Calais à la France pour huit ans, elle s'était juré de recouvrer cette ville le plus tôt possible. Les ambassadeurs de Condé, La Haye et Jean de Ferrières, vidame de Chartres, subirent les conditions qu'elle leur dicta en son château de Hampton-Court (20 sept. 1562). Elle donnerait 100 000 couronnes et Condé lui livrerait le Havre ; des 6 000 hommes de secours qu'elle enverrait en France, la moitié resterait en garnison dans cette place. Le Havre était un gage qu'elle rendrait à Condé dès qu'il lui remettrait Calais. Il avait été convenu au Cateau-Cambrésis (1559), que Calais ne ferait retour à l'Angleterre qu'après huit ans d'occupation française ; mais Condé ne pourrait se prévaloir de cette clause et devrait, en échange du Havre, restituer Calais sans attendre le terme fixé par le traité.

Condé et Coligny ratifièrent sans réserves cette convention. Plus tard, ils prétendirent qu'ils avaient ignoré ou mal interprété l'article relatif à Calais ; ils avaient seulement garanti, disaient-ils, le retour de cette ville à l'Angleterre dans les délais marqués au traité du Cateau-Cambrésis et n'avaient jamais pensé qu'Élisabeth garderait le Havre tant que Calais ne lui serait pas rendu. Il est possible, quoique invraisemblable, que ces deux hommes de guerre, au milieu des préoccupations de la lutte, aient accepté les conditions de l'accord sans trop y regarder.

LE RECOURS A L'ÉTRANGER.

Coligny et Condé se déclaraient « malheureux et infâmes », s'ils avaient eu la pensée d'amoindrir le royaume, mais ils se reconnaissaient le droit de faire appel à l'étranger. Les catholiques les accusaient de trahison ; eux ne se sentaient pas si coupables. Les Guise avaient, au début de la guerre, demandé des secours à Philippe II ; pourquoi les protestants n'auraient-ils pas appelé à l'aide les Allemands et les Anglais, alliés de nos rois[1] ?

Mais un parti n'a pas les mêmes droits que le gouvernement établi. Celui-ci peut, contre argent ou sous promesse de réciprocité, emprunter des soldats aux autres États ; une minorité en révolte est obligée, pour se procurer les secours du dehors, de donner des gages, de livrer des villes. Coligny et Condé s'étaient imaginé que l'Angleterre et l'Allemagne les assisteraient pour l'amour du Christ. Mais si les lansquenets et les reîtres se contentaient d'une solde, Élisabeth fournissait des hommes et de l'argent, non, comme le disait son

1. Sur les sentiments qu'inspiraient à la nation catholique les relations des huguenots avec l'étranger, voir Perdrizet, *Ronsard et la Réforme*, 1902, p. 90 et suiv.

manifeste, pour la conservation du sang des chrétiens, mais pour le grand profit de l'Angleterre.

JUSTIFICATION DES PROTESTANTS.

Les protestants se défendaient aussi d'être des rebelles; ils s'armaient, disaient-ils, contre les mauvais conseillers du Roi, dans l'intérêt du Roi même, pour le délivrer. Cette fiction du Roi prisonnier ou mal entouré était une pauvre défaite. En réalité, ils n'avaient d'autre excuse que l'intérêt religieux. Ils auraient dû déclarer que la cause de Dieu passait avant les devoirs et les grandeurs de ce monde. Mais cette explication de leur conduite n'aurait pas donné une idée exacte de leurs sentiments : chrétiens ardents et sujets fidèles, ils restaient tiraillés entre des tendances contradictoires. Ils auraient voulu servir Dieu sans manquer au Roi et au royaume. Ils s'efforçaient de prouver qu'ils se révoltaient sans être des rebelles, et qu'ils livraient le Havre à Élisabeth sans cesser d'être bons Français. Le patriotisme exclusif et jaloux des nationalités modernes est une passion qui s'est développée aux dépens de plusieurs autres. Au XVI[e] siècle, la religion créait comme une patrie plus large que la patrie terrestre; des hommes de race et de nationalité différentes s'y sentaient frères par la foi. Quoi d'étonnant qu'ils aient quelquefois perdu de vue la ligne de démarcation des frontières! Les catholiques, qui accusaient les huguenots, ne se firent pas scrupule d'appeler les Espagnols contre le très catholique Henri III et contre Henri IV, quand ils crurent la religion menacée.

SIÈGE DE ROUEN (28 SEPT.-26 OCT.).

A la nouvelle des négociations avec l'Angleterre, les triumvirs décidèrent de reprendre Rouen aux protestants avant le débarquement des Anglais (septembre 1562). Rouen avait pour gouverneur Mongomery. Le fort Sainte-Catherine, bâti sur la falaise qui domine la ville, était la clef de la position. Les catholiques l'enlevèrent, le 6 octobre, après un furieux assaut. De là ils plongeaient dans la place, et la voyaient « et par courtine et par le cul et par la teste ». Aussi était-il malaisé « de se tenir sur le rempart, je ne dirai pas pour combattre, mais sur le ventre pour se cacher ». Le duc de Guise et Antoine de Bourbon descendaient dans les tranchées. Catherine elle-même bravait les « canonnades et arquebusades » et ne « s'en soucioit autant que rien ». Aux remontrances du Connétable et du duc de Guise, elle répliquait en riant et demandait « pourquoy elle s'y épargneroit non plus qu'eux ». Le 15 octobre, Antoine de Bourbon fit dresser sa table à quelques mètres de l'enceinte, derrière une muraille que le tir de l'ennemi battait. Il dépassa la ligne d'abri et se montra à découvert. Il reçut aussitôt une arquebusade « au-dessus de l'épaule,.... plongeant le coup de haut en bas ». Le duc de Guise fut atteint au bras d'un éclat de pierre.

LA PRISE D'ASSAUT.

Le Connétable prit le commandement. Catherine, pour soustraire au pillage une ville si riche et si belle, voulait amener les assiégés à composition; elle leur fit promettre la vie sauve, la liberté de conscience et une amnistie générale. Le Conseil de ville rejeta ces propositions. Les mines creusées sous les remparts avaient élargi les brèches. Le 26, les troupes donnèrent l'assaut; les gentilshommes, les gens d'armes, les compagnies de gens de pied, les Allemands du Rhingrave, parvinrent, avec des pertes énormes, à franchir l'enceinte. Le duc de Guise supplia les soldats d'épargner la ville de Rouen. Mais, à peine engagés dans les rues, ils coururent à leurs exploits ordinaires, meurtre, vol, viol et pillage. Ces horreurs durèrent trois jours. Presque tous les capitaines protestants étaient morts; Mongomery sauta dans une galère et descendit la Seine. A l'estacade de Caudebec, la chiourme, à qui la liberté avait été promise, lança le navire d'un élan furieux, rompit la chaîne et s'ouvrit le chemin de la haute mer.

MORT D'ANTOINE DE BOURBON.

Les médecins qui soignaient Antoine de Bourbon n'avaient pu extraire la balle. Il voulut faire son entrée dans cette place qui lui coûtait la vie. La litière, sur les épaules des soldats, franchit la brèche et promena le mourant à travers la ville. Il se fit ensuite porter en bateau jusqu'aux Andelys. C'est là qu'il mourut, converti, dit-on, dernier changement, aux doctrines de la Confession d'Augsbourg (17 novembre).

MARCHE DE L'ARMÉE HUGUENOTE.

Cependant les huguenots d'Orléans, renforcés de 3 300 reîtres et de 4 000 lansquenets que d'Andelot avait amenés des frontières de la Lorraine, étaient en état d'entrer en campagne. L'idée vint à leurs chefs de marcher sur Paris et d'y prévenir l'armée royale, mais ils s'attardèrent à prendre Étampes, la Ferté-Alais, Dourdan, Montlhéry et à tirailler contre les murs de Corbeil; ils donnèrent au duc de Guise le temps d'arriver. Ils tournèrent alors vers la Normandie, pour aller au-devant des secours d'Angleterre. Leur marche était embarrassée par la multitude des chariots chargés du butin des reîtres. Le Connétable les gagna de vitesse, et leur barra la route en avant de Dreux.

BATAILLE DE DREUX (19 DÉC. 1562).

Il avait 14 000 hommes de pied, 22 canons, 2 000 chevaux; Condé ne pouvait lui opposer que 8 000 fantassins, mais il allait se battre en plaine et il avait 5 000 cavaliers. Montmorency mit à l'aile droite les vieilles bandes françaises et 2 000 Espagnols qui venaient de le joindre; au centre, le gros bataillon des 6 000 Suisses; à gauche, des gens de pied français et bretons; des corps de cavalerie remplissaient les intervalles entre les masses d'infanterie. Lui-même, avec les compagnies d'ordonnance, se posta entre les Suisses et les gens de

LA BATAILLE DE DREUX



LA DERNIÈRE CHARGE DE COLIGNY.

Gravure du recueil de Tortorel et Perrissin, publié en 1570. Après la défaite de l'armée protestante, Coligny, ayant réuni quelques escadrons, charge les bataillons carrés de la vieille infanterie française du duc de Guise. En avant, au milieu, le maréchal de Saint-André est tué. En A et B, deux bataillons du duc, qui ne combattirent pas.

pied. Le maréchal de Saint-André commandait l'aile droite. Quant au duc de Guise, il avait décliné tout commandement; il se tenait avec ses gentilshommes près des vieilles bandes françaises. Condé avait porté en avant toute sa cavalerie; l'infanterie et quelques cornettes de reîtres formaient sa réserve. Il n'y eut pas d'escarmouches, après quelques coups de canon, Condé, avec les lances françaises, se jeta sur les Suisses qu'il enfonça; les reîtres, qui le suivirent, entrèrent par les brèches et firent avec leurs pistolets un grand carnage. Coligny attaqua le corps du Connétable; les gens de pied s'enfuirent. Montmorency soutint le choc avec sa cavalerie, mais il fut blessé et fait prisonnier.

SUISSES ET LANSQUENETS.

Cependant les Suisses, quoique « brisés de tant de charges », n'avaient pas reculé. Les lansquenets protestants s'avancèrent pour les achever. Mais les montagnards détestaient ces mercenaires, leurs rivaux de profession et leurs concurrents sur le grand marché d'hommes; ils « marchèrent au-devant d'eux trente ou quarante pas avec des rugissemens, les yeux flamboyans de furie, le visage couvert de sang et de poussière ». Les Allemands s'enfuirent. Tous les corps de l'armée protestante, à leur tour, tâtèrent ces « hérissons »; enfin, après deux charges de reîtres et de gendarmes, les Suisses, ayant perdu presque tous leurs capitaines, se décidèrent à battre en retraite. Les protestants crièrent victoire, mais Coligny montrant du doigt l'aile droite des royaux qui n'avait pas encore donné : « Bientôt, dit-il, nous verrons cette nuée fondre sur nous ».

INTERVENTION VICTORIEUSE DE GUISE.

Guise avait assisté sans bouger à la défaite du Connétable et des Suisses; quand il jugea le moment venu, il mena les enseignes espagnoles contre l'infanterie protestante et la mit en déroute. Les reîtres de Condé, attaqués par Saint-André et Damville, un des fils du Connétable, tournèrent bride et entraînèrent la cavalerie française. Condé, blessé à la main, fut fait prisonnier par Damville. Les protestants fuyaient de tous côtés.

A quatre heures tout paraissait terminé lorsqu'une troupe d'écharpes blanches reparut sur la droite de l'armée victorieuse. C'étaient 1 000 reîtres et 300 gendarmes que Coligny avait ralliés derrière un bois. La cavalerie catholique est enfoncée; Saint-André pris et tué. Guise n'avait plus autour de lui 100 combattants valides, mais il avait gardé comme réserve les bandes françaises. Ce bataillon hérissé de piques arrive au pas de course; Coligny le charge avec fureur, mais ne peut l'entamer. Il se retire enfin, sans être longtemps poursuivi par le vainqueur épuisé (19 décembre 1562).

IV. — LA MORT DE GUISE ET LA PAIX

ASSASSINAT DU DUC DE GUISE DEVANT ORLÉANS (18 FÉVRIER).

LA capture du Connétable et du prince de Condé laissait à la tête des partis Coligny et Guise. Coligny, le « héros de la mauvaise fortune », rafraîchit ses troupes au delà de la Loire, laissa d'Andelot à Orléans et reprit la route de la Normandie. Avant de le poursuivre, Guise voulut occuper la ligne de la Loire. Il passa le fleuve à Beaugency et investit Orléans par la rive gauche (5 février). Le faubourg du Portereau qu'il avait devant lui était mal retranché, le pont, dont il couvrait les approches, était fermé à l'entrée par deux grosses tours et barré au milieu par les fortifications des îles, mais ces défenses étaient en mauvais état. A la première attaque, Guise emporta le faubourg et, quelques jours après, les Tourelles. Il n'avait plus que l'obstacle des îles à franchir. La veille du jour qu'il avait fixé pour l'assaut, il revenait à son logis de Saint-Mesmin, suivi d'un seul gentilhomme. La route longeait un taillis; de là partit un coup de feu. Guise s'affaissa sur son cheval, il avait reçu trois balles de pistolet sous l'épaule droite, au défaut de la cuirasse. Six jours après, il mourut en pardonnant à son meurtrier (24 février 1563).

LA JUSTIFICATION DE COLIGNY.

Le coupable fut arrêté le lendemain du crime. Il avait galopé toute la nuit, et il était revenu à l'endroit où il avait frappé. C'était un gentilhomme saintongeois, Poltrot de Méré, huguenot sectaire, qui avait voulu, comme Judith, sauver Béthulie et frapper Holopherne. Mis à la torture avant d'être exécuté, il dénonça comme les inspirateurs du crime Soubise, Bèze et Coligny, puis il se rétracta pour les accuser encore. Au vrai, il n'avait de complices que les haines sauvages qu'entretenaient les passions religieuses. Ses coreligionnaires « blâmèrent, dit d'Aubigné, l'acte et louèrent l'intention ». Coligny se justifia avec sa rondeur et sa franchise habituelles. Il n'avait pas commandé le meurtre; mais il avait appris avec joie la fin de cet ennemi de l'Évangile. Dieu, en ses desseins impénétrables, s'était servi d'un instrument vil et méprisable pour accomplir sa justice et manifester son amour pour son Église. « Nous ne saurions nier, écrivait-il, les miracles évidents de Dieu »; dangereux sophisme qui permet de désavouer le criminel et de triompher du crime. Les Guise crurent toujours à la culpabilité de l'Amiral. Le fils de la victime attendit l'occasion de venger le sang par le sang.

SUCCÈS DES PROTESTANTS EN NORMANDIE ET EN LANGUEDOC

La mort de Guise débarrassait Catherine d'un tuteur incommode. Elle n'aimait pas la guerre qui la reléguait au second plan. L'armée royale était affaiblie par la perte de son chef; Orléans pouvait tenir longtemps encore. Coligny, en Normandie, assiégeait et

prenait des villes. En Languedoc, le parti protestant était organisé. Un des principaux barons, Antoine de Crussol, que Catherine avait chargé de traiter avec les huguenots, accepta le titre qu'ils lui offrirent de « chef et conservateur du pays, sous l'autorité du Roi, jusques à sa majorité ». Les Églises du Dauphiné le choisirent aussi pour protecteur. Il se trouva ainsi pourvu d'un commandement qui s'étendait à une grande partie du Midi. Son frère, le sieur de Beaudiné, qui lui avait été adjoint comme lieutenant général, était le commandant en chef des protestants. Crussol nomma un autre de ses frères, Jacques d'Acier, gouverneur de Nîmes. Il affectait dans ses lettres à Catherine de déclarer qu'il n'agissait que « pour le service du Roi » et de la Reine-mère, « pour la conservation de ce pays sous votre obéissance, rétablissement de la justice, tranquillité et repos de vos sujets ». Mais on pouvait craindre qu'il ne fût tenté de jouer un plus grand rôle. Il envoya le baron d'Ambres ravitailler Montauban, que l'armée royale assiégeait pour la seconde fois. Il enleva la place de Pont-Saint-Esprit au lieutenant du baron des Adrets. Celui-ci s'était rendu odieux même à son propre parti ; Soubise, gouverneur de Lyon pour les Réformés, ne l'aimait pas, et Coligny le qualifiait de « beste furieuse ». De dépit il accueillit les avances qui lui furent faites par le duc de Nemours, gouverneur du roi en Lyonnais, et négocia sa défection. Mais ses lieutenants, Montbrun et Mouvans, « lui mirent la main sur le collet » (5 janvier 1563). Crussol le fit conduire à Nimes et l'y tint en prison.

Dans le Gévaudan, où les catholiques avaient eu d'abord quelques succès, les affaires des protestants se relevaient. Ils étaient tout-puissants dans le Bas-Languedoc. Ils bridaient Toulouse par Castres et Montauban; ils tenaient Nîmes, Montpellier, Uzès, Viviers et Mende. Ainsi se constituait une sorte d'État protestant dont Crussol était le chef avec le cardinal de Châtillon pour principal conseiller.

DISPOSITIONS DE CATHERINE.

Il était temps de faire la paix, mais les dispositions de Catherine à l'égard des protestants avaient changé. La mort de Saint-André, d'Antoine de Bourbon et de Guise, la mésaventure du Connétable à Dreux, lui laissaient la pleine direction du parti catholique; elle n'avait plus besoin de recourir aux Réformés comme à un contrepoids. De plus, elle avait éprouvé la force, les ressources et la popularité de l'Église catholique; c'était une leçon qu'elle n'oublierait plus. Elle n'avait plus envie de recommencer les expériences du Colloque de Poissy et des prêches de Saint-Germain. Elle jugeait nécessaire de tolérer les protestants et impossible de leur octroyer le droit commun.

NÉGOCIATIONS.

Il s'agissait maintenant de les amener à traiter au meilleur marché possible. Elle s'appliqua à gagner le prince de Condé qu'elle

savait las de sa captivité. Du camp catholique où il était prisonnier, Louis de Bourbon engagea les négociations avec le Connétable, prisonnier des protestants, et chargé de représenter le parti catholique. Quelque envie qu'il eût de recouvrer sa liberté, le dernier des triumvirs ne pouvait admettre le régime de liberté religieuse contre lequel Saint-André, Guise et lui s'étaient armés. Quand Condé demanda la remise en vigueur de l'Édit de janvier, il refusa. Condé se laissa aller à débattre les clauses d'un nouvel édit qui forcément devaient être moins avantageuses. Aussi l'opposition fut vive, quand il vint à Orléans soumettre à ses coreligionnaires les articles du traité. Les ministres, au nombre de soixante-douze, réclamèrent l'Édit de janvier. Mais la plupart des gentilshommes, las de la guerre qui les ruinait, approuvèrent des concessions dont la bourgeoisie et le peuple devaient faire presque tous les frais.

ÉDIT DE PACIFICATION D'AMBOISE (19 MARS 1563).

L'Édit d'Amboise garantissait à tous les Réformés la liberté de conscience. Il accordait la liberté du culte en leurs maisons aux « barons, chastelains, haults justiciers et seigneurs tenant pleins fiefs de haubert » « avecque leur famille et subjects », et « aux autres gentilshommes ayant fief » aussi en leurs maisons, mais avec leur famille seulement. Les nobles, qui ne relevaient pas immédiatement du Roi, ne pourraient pratiquer la religion « es villes, bourgs et villages des seigneurs haults justiciers qu'avec permission et congé des dits seigneurs haults justiciers ». La population urbaine aurait le libre exercice du culte seulement dans une ville par bailliage, sénéchaussée ou gouvernement tenant lieu de bailliage, et encore n'était-elle autorisée à construire des temples que dans les faubourgs. Par exception, les villes où le culte réformé avait été célébré jusqu'au 7 mars continueraient à jouir du libre exercice et dans leur enceinte « sans que ceulx de ladicte religion puissent s'ayder, prendre, ne retenir aucun temple ne église des gens ecclésiastiques ». La pratique du culte était interdite à Paris et dans le ressort de la vicomté et prévôté de Paris..

CONSÉQUENCES DE L'ÉDIT D'AMBOISE.

L'Édit de pacification d'Amboise n'octroyait donc pas les mêmes droits à tous les Réformés. Les concessions, proportionnées à la qualité des personnes, allaient s'affaiblissant de l'aristocratie aux dernières classes du Tiers État; la population des campagnes n'en jouissait que par répercussion.

On comprend que Coligny reprochât à Condé d'avoir fait « sa part à Dieu », une petite part, et d'avoir ruiné plus d'Églises par ce trait de plume que toutes les forces catholiques réunies n'en eussent pu abattre en dix ans. Calvin traitait le Prince de misérable qui avait « trahi Dieu en sa vanité ». La Réforme cantonnée et, pour ainsi

dire, parquée n'eut plus qu'un rayonnement restreint, ses centres de propagande étaient, isolément, trop faibles pour agir sur la masse catholique. D'ailleurs les chefs avaient séparé leur cause de la cause commune. Ils ne s'étaient pas obstinés à assurer à tous les fidèles le libre et plein exercice du culte qu'ils avaient obtenu pour eux-mêmes. Là est la grande faute de Condé. Il aurait dû, dépouillant les préjugés de caste, accepter ou refuser pour tous. Se réserver la jouissance de tous les droits religieux, continuer à occuper les grandes charges et les premières dignités de l'État et permettre qu'une grande partie des habitants des villes et des campagnes fût privée du libre exercice du culte, c'était étaler dans l'unité de foi l'inégalité des conditions sociales et montrer une singulière indifférence pour les humbles et les petits. Le protestantisme parut s'incarner dans une classe, il passa pour la religion de la noblesse; les conversions devinrent moins nombreuses; la force d'expansion s'épuisa. Pour n'avoir pas oublié qu'il était prince et gentilhomme, Condé compromit l'avenir de son Église et de son parti.

CHAPITRE II

L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE MODÉRÉE[1]

I. APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION. — II. LA FRANCE GALLICANE ET LE CONCILE DE TRENTE. — III. RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE. — IV. CATHERINE ET PHILIPPE II. — V. LA PRISE D'ARMES DES HUGUENOTS.

I. — APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION

PRÉPONDÉRANCE DE CATHERINE.

LE roi de Navarre, le maréchal de Saint-André, le duc de Guise étaient morts ; le connétable de Montmorency vieillissait, amoindri par sa mésaventure de Dreux; le prince de Condé, en signant une paix désavantageuse à son parti, avait compromis son crédit. L'autorité de Catherine de Médicis était faite de tous ces malheurs et de toutes ces déchéances. Pendant quatre ans elle profita du recueillement des protestants et de la faiblesse des chefs de parti pour gouverner l'État selon son humeur, ses calculs et l'intérêt de ses enfants.

1. SOURCES : *Lettres de Catherine de Médicis*, II et III. Duféy, *Œuvres de Michel de l'Hospital*. 1824, II. [Dupuy], *Instructions et lettres des rois très chrestiens et de leurs ambassadeurs concernant le Concile de Trente*.., 1654. Mansi, *Conciliorum nova et amplissima Collectio*, XXXIII, 1902. Bulletin de la Société du protestantisme français, XXIV, 1875. [Mayer], *Etats généraux*, XIII. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, XIV. Stevenson, *Calendar of State papers. foreign series, of the reign of Elizabeth*. VI et VII. *Mémoires du Prince de Condé*, IV-V, 1743. *Lettres du nonce P. de Sainte-Croix*, Aymon, *Les Synodes*, I. *Les mémoires de Castelnau*, I et II. *Commentaires et Lettres de Monluc*, S. H. F., III-IV. *Mémoires de la vie du maréchal de Vieilleville* (par Vincent Carloix), 1757. V. *Œuvres complètes de Brantôme*. S. H. F., V et VII et passim. Abel Jouan. *Recueil et discours du roi Charles IX*, Pièces fugitives, publ. par le marquis d'Aubais, I. *Archives curieuses*, V-VI. Weiss, *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, Doc. inéd., IX. *Histoire notable de la Floride située es Indes Occidentales, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois descrits par le capitaine Laudonnière*, 1853. [La Popelinière], *La vraye et entière histoire des troubles depuis l'an 1562*, La Rochelle, 1573. Abbé Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne, 1565-1572*, I. 1896. *Les Œuvres d'Estienne Pasquier*, 1723, II. E. Cabié, *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard seigneur de Saint-Sulpice de 1562 à 1565, et Mission de ce diplomate dans le même pays en 1566*. Documents classés et annotés, 1904.

OUVRAGES A CONSULTER. Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, I, 1803. J. Lothrop Motley, *The Rise of the dutch Republic* (trad. Guizot, Paris 1859, II). Froude, *History of England from the fall of Wolsey to the defeat of the Spanish Armada*, VI et VII, 1870. Forneron, *Histoire de Philippe II*. I. D'Aumale, *Histoire des Condé*, I, 1889. Delaborde, *Coligny*, II. De

LA QUESTION DU HAVRE ET DE CALAIS.

La guerre civile lui léguait des difficultés de toute sorte. Les reîtres refusaient de sortir du royaume avant d'être payés. Les Anglais, cantonnés au Havre, attendaient que le gouvernement tînt les promesses des chefs protestants. Catherine était bien décidée à ne pas donner Calais pour recouvrer le Havre. Mais il fallait amener les signataires du traité de Hampton-Court à rompre les engagements qu'ils avaient pris avec Élisabeth.

LES PROTESTANTS ET ÉLISABETH.

Dans la déclaration que la reine d'Angleterre avait publiée au moment d'intervenir en France, elle protestait qu'elle n'avait d'autre dessein que d'arracher le Roi à la tyrannie des Guise et les fidèles à celle des papistes. Condé lui avait rappelé cette promesse en lui annonçant la conclusion prochaine de la paix.

Je [vous] supplierai, tres humblement, Madame, lui écrivait-il le 8 mars, que... maintenant vous faictes (fassiez) congnoistre, tant au Roy vostre bon frère que à ceulx que vous avez daigné tant favoriser que de les recevoir en vostre bonne grace, combien cette cause vous est chere et affectionnee et que autre occasion ne vous a menée à nous favoriser que le seul zelle que vous portez à la protection des fidelles qui desirent la publication de la pureté de l'Evangile selon que la protestation de V. M. en a si manifestement faicte le porte et le desire...

Élisabeth fit rappeler aux chefs du parti protestant le texte du traité d'Hampton-Court. L'Amiral et Condé ne se résignaient pas à se déshonorer au profit de l'Angleterre. Ils envoyèrent Bricquemault à Londres négocier une transaction (avril). Quand la Reine se décida à le recevoir, ce fut pour accuser en termes violents le parjure de ses alliés et pour les menacer de révélations compromettantes. Elle voulait Calais en échange du Havre.

Catherine était restée jusque-là en dehors de cette querelle comme si elle y eût été étrangère. Lorsque les rapports furent assez aigris, elle intervint pour précipiter la rupture. Un jeune secrétaire d'État, Robertet, sieur d'Alluye, fut envoyé à Londres (mai). Comme elle l'espérait, il parla très haut. Il scandalisa par son ignorance et sa vanité le grave Cecil, qui dirigeait les affaires étrangères. Le bruit courut qu'Élisabeth, exaspérée de ses bravades, se serait oubliée jusqu'à écrire en France « que ce n'était ni pour le motif de la religion, ni en considération d'aucune personne, ni pour aider le Roi, ni pour

Ruble, *François de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France*, Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, VI, 1879. Erich Marcks, *Die Zusammenkunft von Bayonne*, 1889. Combes, *Catherine de Médicis et le duc d'Albe à Bayonne*, Lectures historiques, II, 1885. Hilliger, *Katharina von Medici und die Zusammenkunft in Bayonne*, *Hist. Taschenbusch*, XI, 1892. Ménard, *Histoire de Nîmes*, éd. de 1875, V. Philippson, *La contre-révolution religieuse au XVIe siècle*, 1884. D. Eugenio Ruidiaz y Caravia, *La Florida y su conquista por Pedro Menéndez de Avilés*, Madrid, 1893, 2 vol. Gaffarel, *Histoire de la Floride française*, 1876. Lehr, *Les protestants d'autrefois. Vie et institutions militaires*, 1901. Amphoux, *Michel de l'Hospital et la Liberté de conscience au XVIe siècle*, 1900.

autre chose qu'elle avait pris et qu'elle gardait le Havre de cette sorte, mais bien pour se venger de ce royaume, des injures et des torts qu'on lui avait faits et cela depuis la prise de Calais, et pour s'indemniser dudit Calais qui était son droit... »[1]. Qu'elle l'eût écrit ou non, c'était son secret. La plupart des protestants en étaient maintenant convaincus comme les catholiques. Catherine rallia contre Élisabeth les soldats des deux religions. Le Connétable, auprès de qui Condé voulut combattre, investit le Havre et le prit (30 juillet 1563).

TRAITÉ DE TROYES (11 AVRIL 1564).

Ni Catherine de Médicis ni Élisabeth n'avaient intérêt à continuer la guerre. Élisabeth, odieuse aux catholiques pour avoir rétabli le protestantisme en Angleterre et ruiné le catholicisme en Écosse, avait besoin de la paix avec la France pour surveiller ses ennemis déclarés ou couverts, le Pape, Marie Stuart et Philippe II. Mais, par rancune, elle fit traîner huit mois les négociations. Le traité signé à Troyes le 11 avril 1564 reconnaissait implicitement à la France la possession définitive de Calais moyennant le payement de 120 000 couronnes. Et encore Charles IX n'accordait-il cette somme qu'à titre « d'honnesteté et de courtoisie ». La Reine-mère sortait avec honneur de sa première épreuve diplomatique. Élisabeth avait cédé trop tard et de mauvaise grâce. Ses lenteurs et son égoïsme avaient altéré les relations des deux pays. On savait de quel prix il faudrait payer l'alliance anglaise. Le gouvernement français se trouva rejeté du côté des puissances catholiques. Pour que la Reine-mère fût tentée de résister à la pression du Pape, de l'Empereur et du roi d'Espagne, elle aurait eu besoin de sentir derrière elle une Angleterre sympathique et sûre.

POLITIQUE MODÉRÉE DE CATHERINE.

Catherine se flattait de guérir les autres maux de la guerre civile. Dans ses premiers jours de pouvoir, elle crut la tâche facile. Elle imputait les malheurs du royaume aux violences des triumvirs. Elle vantait la politique qu'elle avait essayé de faire triompher à Saint-Germain.

Monsieur de Gounort (Gonnor), écrivait-elle de sa main à un de ses confidents le 19 avril 1563, si seulx qui aunt comensé la guerre heuse eu pasiense de nous léser achever cet que avyons si byen comensé à Saynt Jermayn nous ne feusion pas en la pouine que nous soumes d'establir heune pays (une paix) qui n'é pas plus aventageuse que l'édit de jeanvyer ni ausi de demander de l'arjeant à la ville de Paris, ni d'endurer lé maulx pasés et seulx que font à présent les reystres, à quoy ne puis remédier et, asteure, se lé chause eus été plus mal qu'ele ne sont après sete guere. l'ons heu peu blamer le gouvernement d'eune femme, mès onestement l'on ne doyst blamer ni calonier que seluy des hommes quant y voule fayre les roys. et daurnavent, si l'on ne m'enpesche encore, j'espère que

1. Middlemore à Cecil, 19 juin. *Calendar of State papers*, VI, p. 416, dépêche citée et traduite dans D'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, I, p. 497.

l'on conestra que lé femme aunt milleur volanté de conserver le royaume que seulx qui l'ont mis an l'état en quoy 'yl est et vous prie que seulx qui en parleron leur monstrer sesi, car s'et la vérité diste par la mère du Roy qui n'ayme que luy et la conservation du royaume et de ses sugès.

RÉSISTANCE DES CATHOLIQUES A LA PACIFICATION.

Mais l'ardeur des convictions répugnait à tout système de tolérance. La plupart des Parlements protestaient contre l'Édit de pacification. Les États et le Parlement de Bourgogne députèrent, entre autres, le conseiller Bégat pour remontrer au roi que la coexistence des deux religions était pleine de dangers (mai)[1]. Il n'était pas nécessaire d'aller en chercher les preuves bien loin. Catherine, venue à Paris avec Charles IX pour assister à la Fête-Dieu (10 juin 1563), avait amené le prince et la princesse de Condé. La princesse fut, au sortir de la ville, assaillie près de la porte Saint-Antoine par une bande de trois cents hommes qui tuèrent un de ses gentilshommes à la portière de son carrosse. Dans certaines provinces, les catholiques attaquaient les protestants qui rentraient chez eux à la faveur de la paix. Des compagnies de massacreurs opéraient moyennant rétribution honnête. La Curée, gentilhomme huguenot du Vendômois, qui avait offert ses services à Miron, commissaire du Roi, pour poursuivre ces bandits, fut surpris et tué par eux sur les indications de ce même commissaire.

RÉSISTANCE DES PROTESTANTS.

Il eût fallu aux protestants un esprit de résignation qu'ils n'avaient pas. L'Édit d'Amboise, que le Pape traitait de paix honteuse, n'était considéré par les ministres protestants et les zélés que comme un minimum de concessions. Les gentilshommes refusaient de se dessaisir des biens ecclésiastiques qu'ils avaient occupés. Cette minorité ardente au milieu d'une masse hostile ne pouvait guère user de ses droits sans avoir l'air de braver l'opinion, et plus d'une fois le passage des fidèles allant en troupe aux lieux de culte et traversant les villages au chant des psaumes firent à raison ou à tort l'effet d'une provocation. Les gens d'épée continuaient à se faire justice. D'Andelot, colonel général de l'infanterie française, ne parvenant pas à imposer son autorité aux mestres de camp des régiments de création récente, Strozzi, Brissac et Charry, résolut de punir une désobéissance que le gouvernement, désireux de l'affaiblir, encourageait. Un jour que Charry, favori de Catherine, et le plus indocile, passait sur le pont Saint-Michel avec deux compagnons, il fut assailli par Mouvans, Chastelier-Portaut, guidon de l'Amiral, et un soldat. Chastelier-Portaut lui « donna un grand coup d'épée dans le corps et la lui tortilla par deux fois dans le dit corps afin de faire la plaie plus

1. La Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, I, p. 60 et suiv.

grande » Les meurtriers gagnèrent la porte de Nesle et s'enfuirent (31 décembre 1563).

DIFFICULTÉS DU GOUVERNEMENT.

Le gouvernement ne pouvait s'appuyer sur un parti sans mécontenter l'autre. Il ne pouvait pratiquer la politique de bascule sans les mécontenter tous les deux. Il tâchait de faire exécuter l'Édit; il envoya des commissaires dans les provinces, avec mission de tout pacifier. Il imposait son arbitrage aux Guise, qui ne cessaient d'accuser Coligny de complicité avec Poltrot et menaçaient de se venger. Le Roi évoqua l'affaire en son Conseil, et, par arrêt du 5 janvier 1564, ajourna le jugement à trois ans avec défense aux parties pendant ce temps « de ne rien demander ni par justice ni par armes ». Quand les ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie vinrent à Fontainebleau protester contre l'Édit de pacification (12 février 1564), Charles IX déclara qu'il maintiendrait la paix religieuse.

II. — LA FRANCE GALLICANE ET LE CONCILE DE TRENTE.

DERNIÈRE ASSEMBLÉE DU CONCILE DE TRENTE (15 JANVIER 1562-4 DÉCEMBRE 1563).

Au lieu du « libre et saint Concile » réclamé par l'Empereur et le roi de France, le Pape avait de nouveau convoqué à Trente le Concile deux fois déjà réuni et interrompu deux fois. Catherine n'avait pu décider Pie IV à tenir, dans une ville du centre de l'Allemagne, une assemblée nouvelle où les protestants seraient allés en toute sécurité, où les évêques auraient opiné librement, où les légats auraient recueilli et non inspiré les votes. Elle n'avait pas réussi non plus à persuader au Pape et aux Pères que, pour ramener les dissidents, ils devaient réformer l'Église et se garder de préciser le dogme.

L'AMBASSADE DE CATHERINE.

Les ambassadeurs qu'elle envoya au Concile, Louis de Saint-Gelais, sieur de Lanssac, Arnaud du Ferrier, président au Parlement de Paris, et Guy du Faur de Pibrac, conseiller du Roi, eurent charge de réclamer la « réformation » toujours promise par les papes et toujours différée. Le jour de la présentation de leurs lettres de créance (26 mai 1562), Pibrac exhorta les Pères à abolir les abus qu'avaient introduits la faiblesse humaine et peut-être la mauvaise conduite des chefs de l'Eglise. Assurément l'ennemi du genre humain (le diable) les solliciterait de n'en rien faire :

Où, leur dirait-il, courez-vous vous précipiter? .... Pensez-vous qu'il ne vous sera plus permis d'aller à la Cour des princes, d'avoir une table magnifique, un logement superbe, de marcher avec un train royal et de jouir des plaisirs qui sont si doux et sans lesquels la vie paraît très triste et très désagréable. Il vous

faudra donc après cela vivre de peu, demeurer éternellement attachés à un bénéfice comme à un rocher, occupés à avertir, à persuader, à faire l'aumône, à vous sacrifier pour les autres [1].

Pibrac n'avait pas l'air de croire à tant d'héroïsme.

LE CARDINAL DE LORRAINE A TRENTE.

Après le Colloque de Poissy, le cardinal de Lorraine était venu renforcer les ambassadeurs avec une soixantaine d'évêques français. Ses instructions lui recommandaient l'entente avec les Allemands qui proposaient de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres et d'autoriser, en attendant, la communion sous les deux espèces, les prières en langue vulgaire et enfin le mariage des prêtres. Le Cardinal, si ardent contre les calvinistes, était d'avis de faire des concessions pour gagner les luthériens et retenir les indécis. Pourtant les Français ne réclamèrent pas ouvertement la suppression du célibat ecclésiastique. Dans les *Articles de Réformation* qu'ils présentèrent le 2 janvier 1563, ils s'étaient bornés à demander qu'on ordonnât prêtres des hommes moins jeunes (*seniores*) et de bonne renommée; que les évêques eussent l'âge prescrit par les canons et qu'ils fussent astreints ainsi que les curés à prêcher les jours de fête et tous les dimanches de l'Avent et du Carême; que le cumul des bénéfices fût défendu et le casuel aboli; qu'aux messes paroissiales on expliquât l'Evangile au peuple d'une manière intelligible pour lui; qu'avant de lui administrer les sacrements on lui en fît connaître la vertu; qu'on lui permît aux processions et dans l'église même, après l'office, de chanter en langue vulgaire des cantiques spirituels et les psaumes de David; qu'on accordât aux laïques la communion sous les deux espèces, qu'on ôtât les superstitions qui pouvaient s'être glissées dans le culte des images, les pèlerinages, les confréries, les indulgences; que le Clergé ne recourût à l'excommunication que comme à un remède extrême. Les articles ne disaient rien des annates dont le gouvernement maintenait la jouissance au Saint-Siège, mais ils proposaient de supprimer les dispenses de mariage que Rome ne refusait jamais à qui « avait argent » et d'autres droits dont elle faisait trafic : les *grâces expectatives*, qui réglaient la succession d'un bénéfice avant la mort du titulaire, et la *résignation* qui autorisait le titulaire à se démettre, gratuitement ou non, au profit d'un parent, d'un ami, d'un étranger. Pour donner l'exemple, la Cour de France offrait d'abandonner les « confidences » et les « commendes » qui lui permettaient d'attribuer aux clercs séculiers et même à de simples laïques la jouissance du temporel des abbayes.

1. [Dupuy], *Instructions et lettres des rois très chrestiens*, p. 195.

MÉCONTENTEMENT DU PAPE.

Pie IV fut moins irrité de la hardiesse de ce programme que de l'esprit indépendant et frondeur des Français. Lanssac disait des légats, qui, à tout propos, consultaient le Pape, qu'ils faisaient venir le Saint-Esprit par la malle. Le cardinal de Lorraine dénonçait la Cour romaine comme la source de tous les abus. Il se refusait avec tous les théologiens gallicans à définir le Pape : *pastor universalis Ecclesiæ habens plenam potestatem regendi et pascendi universalem Ecclesiam* [1], parce que ces termes impliquaient la reconnaissance de la supériorité du pontife sur les Conciles. Les ambassadeurs disaient qu'ils seraient lapidés à leur retour en France s'ils admettaient ces énormités.

QUERELLE DE PRÉSÉANCE ENTRE FRANÇAIS ET ESPAGNOLS.

Pour humilier cette nation indocile, le Pape écrivit aux légats de favoriser le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne, qui prétendait disputer aux ambassadeurs de France le droit de siéger et de marcher immédiatement après le représentant de l'Empereur. Les légats suggérèrent comme transaction que, dans les séances publiques ou congrégations générales, Luna occupât une place à part en face d'eux, hors du banc des ambassadeurs. Les Français protestèrent, mais le cardinal de Lorraine circonvenu céda. La contestation recommença à propos d'une messe solennelle. Les ambassadeurs de France attendaient que l'officiant les encensât et leur présentât « la paix » à leur tour de préséance, avant l'ambassadeur d'Espagne. Les légats imaginèrent de faire apporter deux patènes et deux encensoirs pour honorer en même temps la France et l'Espagne. Le cardinal de Lorraine pâlit de colère. L'office fut interrompu, et il fut résolu de n'encenser personne.

REVIREMENT DU CARDINAL DE LORRAINE.

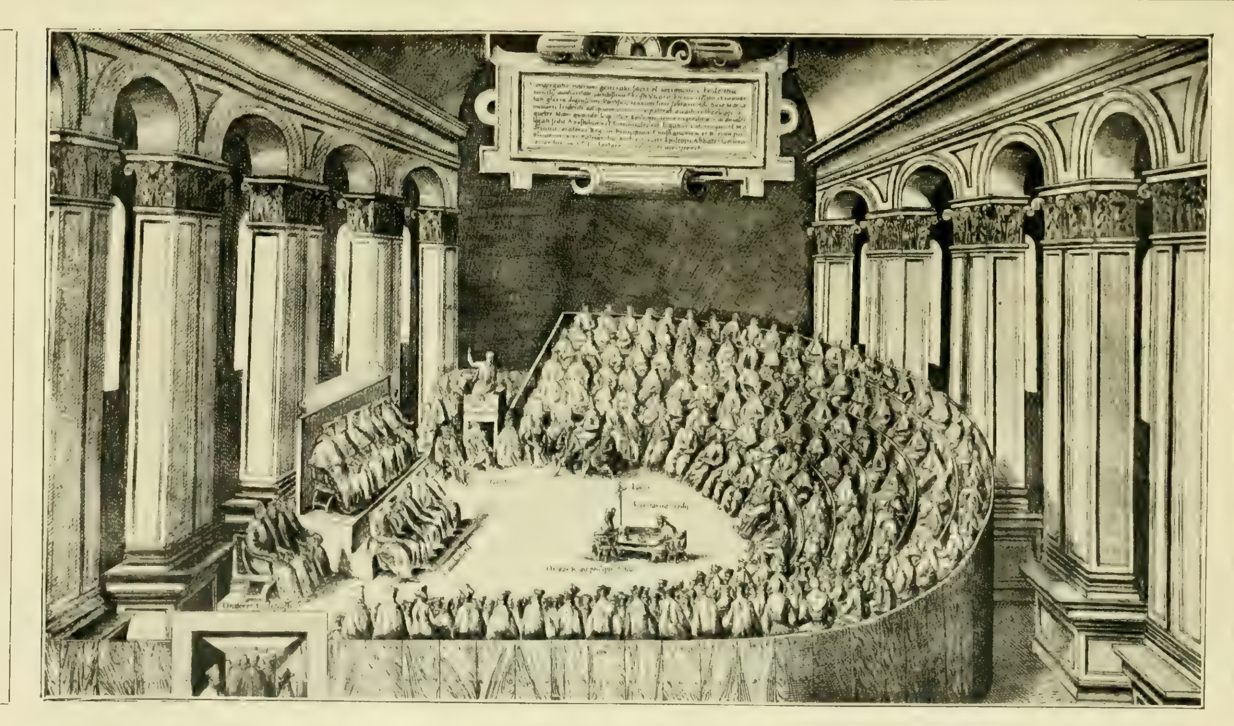
Cependant un changement se produisait dans l'esprit du Cardinal L'assassinat de son frère sous Orléans, la conclusion de la paix avec les huguenots avaient refroidi sa bonne volonté de réformateur. Le Pape lui faisait dire que, dans l'incertitude des affaires de France, il avait intérêt à chercher des amis au dehors. Il se laissa convaincre ; à Rome où il se rendit (septembre 1563), il reçut l'accueil le plus flatteur.

LES PROPOSITIONS DES LÉGATS.

Les légats profitèrent de son absence pour présenter un projet de « réformation des princes » qui était la réplique aux projets de réformation de l'Église. Ils proposaient aux Pères d'attribuer aux tribunaux ecclésiastiques seuls le jugement des affaires ecclésiastiques : défense serait faite aux juges séculiers de poursuivre un clerc pour cause d'assassinat, quand même son titre de cléricature serait douteux ; ou d'intervenir dans les causes spirituelles, matrimoniales, bénéficiales et d'hérésie, même si les juges d'Église consentaient à se dessaisir. Les princes ne toucheraient pas aux fruits des bénéfices

1. « Pasteur universel de l'Église ayant toute puissance pour gouverner et diriger l'Église universelle. »

LE CONCILE DE TRENTE



UNE SÉANCE DU CONCILE.

Gravure vénitienne datée de 1563. Les Pères sont rangés sur les bancs d'un vaste hémicycle ; en face d'eux, sur une estrade, les légats du Pape ; à leur droite, les orateurs ; au pied de l'hémicycle, les secrétaires du Concile. Le décor d'architecture est fantaisiste. On peut comparer le tableau du Titien, Louvre, n° 1586. — Bibl. Nat., coll. Hennin, n° 543.

vacants sous peine d'excommunication; ils ne lèveraient sur les ecclésiastiques aucun impôt, taxe, péage, gabelle, ni même de subsides sous forme de dons gratuits, sauf en cas de guerre contre les Infidèles ou en quelque besoin urgent. Les lettres, sentences et citations des juges ecclésiastiques, et spécialement de la Cour de Rome, seraient publiées en tous pays sans autorisation préalable des gouvernements.

PROTESTATION GALLICANE.

Ces revendications semblaient viser particulièrement la France, où les officiers du Roi, depuis trois siècles, travaillaient à tirer à eux toutes les causes dont les tribunaux d'Église avaient, à l'origine, connu : les causes criminelles, parce que les clercs coupables troublaient l'ordre public dont le Roi était gardien; les causes civiles, comme les mariages, les testaments, les contrats, parce qu'elles impliquaient des questions de propriété, et que le Roi, suzerain seigneur, prétendait juridiction sur toutes les terres du royaume, assimilées à des tenures féodales. En plein Concile, Arnaud du Ferrier déclara que « tout ce chapitre de la réformation des princes ne tendait qu'à abolir l'antique liberté de l'Église gallicane, et à amoindrir et blesser la majesté et l'autorité des rois très chrétiens... ». En France, ajouta-t-il, l'abus des grâces expectatives, des provisions, des annates était interdit; les ecclésiastiques ne pouvaient être jugés hors du royaume; l'appel comme d'abus était très ancien; les rois très chrétiens, fondateurs et patrons de presque toutes les églises, étaient maîtres dans les pressantes nécessités de l'État d'employer les revenus du clergé. Il n'y avait là « rien qui fût contraire aux dogmes de l'Église catholique, aux anciens décrets des papes, aux décisions des conciles généraux » Quiconque voudrait toucher aux privilèges du Roi et de l'Église gallicane trouverait pour lui résister l'autorité royale, établie par Dieu, les lois du royaume et l'Église gallicane elle-même. Il s'étonna que les Pères voulussent réformer et parlassent d'excommunier les princes, ces élus de Dieu, à qui l'on doit, même quand ils sont méchants, obéissance et respect.

LES AMBASSADEURS DE FRANCE QUITTENT LE CONCILE.

Après cette protestation, les ambassadeurs de France ne parurent plus en public; quelque temps après, ils se retirèrent à Venise.

Le cardinal de Lorraine, qui rentrait de Rome gagné à la cause ultramontaine, amena les légats à rapporter ces décrets maladroits, mais il ne put décider les ambassadeurs à revenir à Trente. La Cour de France approuva leur conduite : ils lui ménageaient les moyens de repousser le Concile qui jusqu'au bout trompa ses espérances.

L'ŒUVRE DU CONCILE.

Le Concile avait proclamé articles de foi la présence réelle dans l'Eucharistie, la transsubstantiation, le salut par les œuvres, l'intercession des saints, les indulgences, le Purgatoire et l'autorité de l'Église. Il avait condamné les erreurs, excommunié les hérétiques; la

scission de la chrétienté était accomplie. Il fallait désormais se déclarer pour l'Église ou contre elle. Mais les canons relatifs à la discipline ne s'imposaient pas aux consciences comme la doctrine. Suivant leurs convenances, les princes les acceptèrent, les rejetèrent ou les modifièrent. Il y avait de bonnes raisons pour que la France ne les admît jamais. Le Concile avait décrété, par exemple, que tous les clercs, même mariés, à moins qu'ils ne fussent bigames, seraient exempts de la juridiction laïque, que les évêques dirigeraient l'administration des hôpitaux dont ils pourraient employer les revenus à d'autres usages; qu'ils auraient le droit de punir les auteurs et imprimeurs de livres défendus, de frapper d'amende et de révoquer les notaires royaux, de commuer les volontés des testateurs. Il avait prononcé l'excommunication *ipso facto* contre les princes qui autoriseraient les duels, et les déclarait dépossédés du domaine, ville ou château où le combat aurait eu lieu. C'était demander au roi de France de soumettre à l'Église romaine son autorité, sa justice et le droit de patronage qu'il s'attribuait sur l'Église gallicane. Contrairement à la doctrine de l'Église gallicane, le Concile avait paru admettre la supériorité du Pape sur l'Église universelle. Contrairement aux privilèges gallicans de l'épiscopat, il attribuait au Pape seul le droit de juger les évêques coupables de crimes énormes, celui de les déposer quand ils ne résidaient pas, celui d'évoquer à son tribunal les causes pendantes devant les officialités diocésaines. En un mot, il s'attaquait à tout un ensemble de croyances, de lois, de coutumes qui protégeaient l'Église de France contre la suprématie pontificale en la soumettant à la tutelle des rois et qui constituaient, comme on disait, les libertés, privilèges et franchises de l'Église gallicane.

CATHERINE REFUSE DE PUBLIER LE CONCILE.

Au retour de Trente, le cardinal de Lorraine essaya d'obtenir la publication du Concile. La discussion fut chaude au Conseil privé où l'on avait appelé les présidents du Parlement de Paris. L'Hôpital se prononça si énergiquement contre l'acceptation que le cardinal de Lorraine lui cria qu'il devrait enfin jeter le masque et embrasser ouvertement la religion nouvelle. A quoi le Chancelier répliqua que le Cardinal devait savoir qui avait foulé aux pieds à Vassy l'Édit de janvier (22 février 1564)[1].

Le Pape avait cité à Rome sept évêques suspects d'hérésie (Aix, Uzès, Valence, Oloron, Lescar, Chartres et Troyes). Le gouvernement s'éleva contre la prétention de traduire les prévenus hors du royaume, devant des juges pontificaux qui ne seraient ni nommés par le Roi, ni sujets à l'appel devant le Parlement pour abus. Il protesta

1. *Bulletin de la Société du protestantisme français*. XXIV, p. 409-412.

avec plus de vigueur encore quand le pape Pie IV s'avisa de déposer la reine de Navarre. Catherine chargea le sieur d'Oysel de représenter au Pape « qu'il n'a nulle juridiction sur ceulx qui portent tiltre de roy ou de reyne et que ce n'est pas à lui de donner leurs Estats et royaumes en proye au premier occupant et mesmement de la dicte royne de Navarre qui a la meilleure partie de ses biens en l'obéissance du Roy mondict sieur et fils ».

III. — RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE

SON ININTELLIGENCE DES MOUVEMENTS RELIGIEUX.

IL faut savoir gré à Catherine de ses bonnes intentions. Incapable de mesurer la force et la sincérité des mouvements religieux, elle traitait comme un différend diplomatique les dissensions qui déchiraient la nation, l'État, les familles. Elle s'imaginait qu'au prix de complaisances et de faveurs elle s'attacherait les chefs de parti comme s'il eût dépendu d'eux de calmer l'agitation des âmes. La défiance incurable, l'esprit de soupçon, la fureur de prosélytisme, la haine, la rancune, tous les éléments impurs, dont les passions religieuses sont souillées, lui étaient aussi inconnus que la générosité, l'héroïsme, l'esprit de dévouement et de sacrifice qu'elles suscitent. Elle n'avait pas le sens des grandes crises morales qui travaillent les peuples. Elle professait sans grande conviction la religion officielle; elle n'éprouvait ni haine ni sympathie pour la nouvelle doctrine. Elle n'avait ni enthousiasme ni fanatisme.

AFFERMISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE.

Il eût fallu une autorité absolue pour faire triompher le système de tolérance. Catherine et L'Hôpital avaient le sentiment de cette nécessité. Aussitôt que le Havre eut été repris aux Anglais, la Reine-mère avait mené Charles IX au Parlement de Rouen pour y faire publier (17 août 1563) l'Édit déclaratif de sa majorité, sachant bien qu'il paraîtrait plus grave de désobéir à un roi commandant en personne qu'à une régente et à des ministres. Charles IX déclara qu'à l'avenir tous ceux et celles qui contreviendraient à sa volonté seraient « chastiez comme rebelles et crimineulx de leze majesté ». L'enregistrement d'un Édit aussi important dans un parlement de province irrita le Parlement de Paris qui prétendait avoir sur les autres un droit de prééminence. Il députa vers le Roi pour lui représenter que le Parlement de Paris, « seul dépositaire de l'autorité des États généraux qu'il représentait », devait être le premier appelé à vérifier les édits, mais le Roi repoussa cette prétention. « Je ne veux plus que vous vous mesliés que de faire bonne et briesve justice à mes subjects.....

Vous vous estes faict accroire qu'estiés mes tuteurs, vous trouverés que je vous feray cognoistre que ne l'estes point[1]. »

DÉSARMEMENT.

Le gouvernement avait ordonné (16 août 1563) le désarmement général des habitants des villes et du plat pays, exception faite pour la noblesse, qui gardait le droit d'avoir dans ses maisons des armes pour sa défense. Mais personne sans exception n'eut le droit, sauf autorisation, de courir le pays avec armes à feu, « hacquebutes, pistoles ni pistolets ». L'Édit de Crémieux, du 12 juillet 1564, sur les élections municipales réservait au Roi le droit de choisir les maires, consuls, échevins sur une liste de candidats élus.

L'ASSEMBLÉE DE MOULINS (JANVIER 1566).

Deux ans après, une grande Ordonnance marqua les progrès et les prétentions de la puissance royale. Elle fut délibérée à Moulins en un Conseil extraordinaire où Catherine appela les princes du sang, les grands officiers de la couronne et les premiers présidents des Parlements d'Aix, de Dijon, de Grenoble, de Bordeaux, de Toulouse et de Paris. L'Hôpital s'éleva fort contre la mauvaise administration de la justice :

OPINION DE L'HÔPITAL SUR LA JUSTICE.

Que pour lui il ne pouvoit appeller les choses par un autre nom que par le leur; qu'il parloit donc comme il pensoit, que ceux qui estoient etablis pour rendre justice commettoient de grands exces par des concussions et des voleries.... Il falloit les punir severement..., ôter des petites juridictions du royaume ces sortes de pestes et ces sangsues de la miserable populace..., retrancher tant de juges superflus.

Il se demanda s'il ne vaudrait pas mieux rendre les Parlements ambulatoires comme ils l'étaient autrefois, et les payer sur le Trésor « en abolissant ce que les parties ont accoutumé de donner ». « Il s'étendit sur la puissance royale et sur ses droits et dit :

Que le roy ne pouvoit souffrir que ceux qui n'avoient que le droit de vérifier les ordonnances s'attribuassent le pouvoir de les interpreter; que cela estoit de l'autorité de celui-là qui faisoit les loix, c'est-à-dire du prince.

ORDONNANCE DE MOULINS (FÉVRIER 1566).

L'Ordonnance que le Chancelier dressa d'après l'avis de l'Assemblée (février 1566) comptait 86 articles; elle autorisait les Parlements à faire des remontrances sur les édits et ordonnances, mais leur commandait, si elles étaient rejetées, d'enregistrer et d'obéir, sauf à faire, après enregistrement, de nouvelles remontrances. Les Grands Jours, réorganisés, deviendraient périodiques. En attendant, les maîtres des requêtes de l'Hôtel feraient régulièrement leurs chevauchées dans les provinces pour contrôler l'exercice de la justice.

L'Ordonnance laissait aux villes qui en jouissaient le droit de juger au criminel; même elle accordait la juridiction de simple police

1. Mémoires de Condé, I, p. 135.

à celles qui ne la possédaient pas, mais elle leur enlevait, au profit des officiers du Roi, leur juridiction civile « nonobstant tous privilèges antérieurs ». « C'était, dit un historien, une sorte de coup d'État contre les magistrats municipaux [1]. »

Défense aux gouverneurs de donner lettres de grâce, de rémission, de pardon, de légitimation, d'établir des foires et des marchés; d'évoquer les affaires pendantes devant les juges ordinaires; d'entraver l'action des magistrats; de lever deniers de leur autorité propre. Leur fonction est de prêter main-forte aux juges, de tenir en sûreté les pays à eux commis, de les garder des pilleries, de visiter les places fortes. Le Parlement de Paris, blessé des attaques de L'Hôpital et des dispositions restrictives de l'Ordonnance, fit et refit des remontrances. Mais il eut la main forcée et enregistra « du tres esprès commandement » du seigneur Roi, « plusieurs fois réitéré » (23 décembre 1566). En tous ces actes apparaît nettement le dessein de subordonner tous les pouvoirs au pouvoir royal.

LES FÊTES DE FONTAINEBLEAU.

Catherine pensait « que pour vivre en repos avec les François et qu'ils aimassent leur Roy », il fallait les occuper et les divertir. Aussitôt la guerre civile finie, elle avait recommencé à tenir une Cour. Les fêtes faisaient partie de son programme de gouvernement. Elle en donna de superbes à Fontainebleau où elle passa le mois de février et la moitié du mois de mars 1564. Elle avait le goût de la représentation et de la magnificence; c'était une Médicis dressée de la main de François Ier. Dans le décor de Fontainebleau se succédèrent les banquets, les tournois, les représentations théâtrales, les cavalcades. Les inspirations de l'antiquité se mêlaient aux souvenirs du moyen âge et de la chevalerie pour amuser une Cour brutale et lettrée. Des sirènes « fort bien représentées es canaux des jardins » charmèrent « d'une musique parfaite » les convives de la Reine. Douze Grecs et douze Troyens, en désaccord sur la beauté d'une dame, décidèrent, les armes à la main, ce galant débat. Tous les jours, nouveaux spectacles et très bigarrés. Dans un château enchanté, gardé par des diables, par un géant et par un nain, de nobles captives attendaient les chevaliers libérateurs. A l'entrée d'un champ clos, un ermite sonnait pour annoncer l'entrée en lice des combattants. Six troupes, conduites par les

1. Pour assurer aux commerçants une justice plus expéditive et moins coûteuse, L'Hôpital avait établi à Paris en 1563 un tribunal composé d'un juge et de quatre consuls marchands. Ce tribunal, élu la première fois par la municipalité et cent notables bourgeois, fut renouvelé tous les ans à l'élection par le juge et les conseillers sortants et par trente marchands, délégués par les soixante marchands les plus notables. Il jugeait sans appel les affaires commerciales jusqu'à concurrence de 500 livres. Le Parlement résista; mais L'Hôpital tint bon et, de 1563 à 1567, il établit des tribunaux « consulaires » à Orléans, Bordeaux, Troyes, Bourges, Beauvais, Sens, Angers, Tours, Poitiers, Amiens, Rouen. C'est l'origine de nos tribunaux de commerce.

plus grands seigneurs, défilèrent en superbe équipage. Six nymphes passèrent à cheval, « toutes d'une parure ». En l'honneur des dames, les champions lancèrent des dards, rompirent des piques, échangèrent trois coups d'épée, luttèrent à pied et à cheval. Le prince de Condé « fit tout ce qui se peut désirer non seulement d'un prince vaillant et courageux, mais du plus adroit cavalier du monde ». C'étaient là les plaisirs de cette génération héroïque et violente. Elle en savait goûter de plus délicats. Catherine fit représenter une comédie « sur le subject de la belle Genievre de l'Arioste » où les rôles furent tenus par les plus grandes dames et les principaux personnages de la Cour.

LES FILLES D'HONNEUR.

A ces gentilshommes qui venaient de subir les privations des camps, la Cour s'offrait comme un lieu de délices. Quatre-vingts filles d'honneur faisaient cortège à la Reine; elle les voulait couvertes de soie et d'or, parées « comme déesses », mais accueillantes comme des mortelles. Elle se servait d'elles pour découvrir un secret, lever un scrupule, entamer une conviction. L'escadron volant, comme on l'appelait, faisait bien des conquêtes. Condé, « ce petit prince tant joli qui toujours chante et toujours rit », partagé entre la belle maréchale de Saint-André et la coquette Isabelle de Limeuil, oubliait sa femme mourante, Éléonore de Roye; il oubliait son parti, il se rapprochait des Guise et s'attirait les anathèmes des ministres et les douloureuses admonestations de Calvin[1].

LE TOUR DE FRANCE.

Catherine comptait aussi sur le prestige de la personne royale. Elle espérait que la vue du jeune Roi ranimerait le culte monarchique. C'est la principale raison de ce voyage à travers les provinces qui dura près de deux ans, de ce grand tour de France où le souverain entra en contact avec « les peuples » de son royaume. De l'Ile-de-France aux Alpes et aux Pyrénées, de la Bretagne à l'Auvergne, la Cour, comme un camp en marche, se promena pour faire peur aux uns, pour donner confiance aux autres, pour montrer à tous qu'après le principat des Guise, la royauté reprenait la direction de ses destinées et la responsabilité de ses actes. Le départ eut lieu le 13 mars 1564.

POLITIQUE DE BASCULE.

Pendant cette chevauchée royale, la Reine-mère continua à pratiquer la politique de bascule, mais l'application en parut plus dure aux protestants qu'aux catholiques. A Mâcon, la reine de Navarre vint saluer le Roi; elle était accompagnée de huit ministres. Cette démonstration, qui pouvait passer pour une bravade, inspira probablement la déclaration de Lyon (24 juin 1564), qui défendit expressément l'exercice du culte réformé dans tous les lieux où le Roi se trouverait et pendant le temps qu'il y séjournerait. Déjà l'Édit de Vincennes

1. Calvin mourut le 27 mai 1564.

LA COUR EN VOYAGE.

Tapisserie exécutée à Enghien, représentant le voyage de la cour à travers le royaume, de 1564 à 1566. En avant, Henri III, à cheval avec les personnages de la Cour. Au second plan, une litière portant Catherine de Médicis. Au fond, le château d'Anet. — Florence, Musée archéologique.

Cliché Alinari.

(14 juin 1564) avait interdit aux religionnaires de travailler à boutiques ouvertes les jours de fête de l'Église catholique. Ils se plaignirent de ces restrictions comme d'une violation de l'Édit d'Amboise.

RESTRICTION A LA LIBERTÉ DU CULTE.

Les Réformés, conformément à la lettre de l'Édit, revendiquaient le droit de pratiquer leur culte dans toutes les villes où il se célébrait le 7 mars 1563. Mais le gouvernement ne voulait l'autoriser que dans les places fortes occupées à cette date par une troupe permanente, et non dans les villes ouvertes où le hasard des circonstances, le passage de quelque bande avaient fait surgir momentanément le nouveau culte. Il ne fut pas permis aux Réformés d'avoir des écoles, ni aux ministres de demeurer dans d'autres lieux que ceux qui étaient officiellement désignés pour les prêches. Là seulement les quêtes furent autorisées pour les pauvres de la religion. Peut-être la Reine-mère espérait-elle que le protestantisme ainsi parqué, avec des moyens restreints de prosélytisme, s'éteindrait sur place.

PROTECTION AUX PROTESTANTS.

Mais si elle interprétait l'Édit dans le sens le plus restrictif, elle entendait en respecter l'ensemble. Elle donnait souvent raison aux religionnaires contre les Parlements, les gouverneurs, les municipalités, qui voulaient les exclure des dignités publiques et refusaient de les dispenser d'obligations contraires à leur conscience. De Valence (5 septembre 1564), Charles IX permit aux Réformés de Bordeaux de ne plus tendre leurs maisons au passage des processions et de ne plus jurer « le bras Saint Antoine » en justice. Son séjour dans le Comtat fut favorable aux Réformés du territoire pontifical, à qui Serbelloni, à sa demande, promit de rendre leurs biens. En Provence, il fut accueilli par les catholiques aux cris de : « Vive le Roi et vive la messe! » A Nîmes, sur son passage, les protestants crièrent : « Justice! justice! » contre le gouverneur du Languedoc, Henri de Montmorency-Damville.

QUERELLE ENTRE FRANÇOIS DE MONTMORENCY ET LE CARDINAL DE LORRAINE.

De temps à autre, quelque brutal incident avertissait Catherine des dangers que courait la paix publique. En partant, elle avait confié le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France à François de Montmorency, fils aîné du Connétable, qui, à l'encontre de son frère, le gouverneur du Languedoc, passait pour un esprit tolérant et rassis. Malheureusement il tenait de son père l'art d'appliquer maladroitement les consignes. Le Roi avait interdit le port des armes à feu. Mais le cardinal de Lorraine, qui se disait menacé par les complices de Poltrot, avait été autorisé à se faire escorter d'une troupe d'arquebusiers. Il voulut entrer à Paris en cet équipage. Le gouverneur, qui ne l'aimait pas, lui barra le chemin dans la rue Saint-Denis, chargea et dispersa sa garde (8 janvier 1565).

Ces nouvelles, quand elles parvinrent à Carcassonne, y excitèrent

de vives appréhensions. Des partis se formaient : Coligny se déclarait pour Montmorency et accourait à son secours ; le prince de Condé, qui était en coquetterie avec les Guise, blâmait l'abus d'autorité du gouverneur. L'agitation continuant, le Roi interdit la ville aux Lorrains, aux Châtillon et à quelques autres chefs protestants (mai).

IV. — CATHERINE ET PHILIPPE II

CATHERINE ET LES PUISSANCES CATHOLIQUES.

Si ces troubles ne sont pas imputables à la Reine-mère, elle est, dans une large mesure, responsable des inquiétudes qu'inspiraient aux Églises réformées ses relations avec les puissances catholiques. Elle ne se contentait pas de correspondre avec Philippe II ; elle avait résolu de le voir. Déjà, en avril 1561, dans ses lettres à sa fille, elle mettait en avant l'idée d'une entrevue. Quand son autorité fut affermie, son projet s'élargit ; elle négocia à Vienne et à Madrid la réunion d'un congrès des souverains catholiques. Sans doute, elle était surtout sensible au plaisir de se montrer en compagnie de l'Empereur, du Pape et du roi d'Espagne. Elle se flattait de les convaincre que son gouvernement servait au mieux les intérêts du catholicisme. Elle comptait se faire payer quelques concessions ou quelques promesses par de solides arrangements matrimoniaux. Elle ne croyait pas impossible que Philippe II mariât don Carlos ou l'archiduc Rodolphe à Marguerite de Valois et donnât à Henri d'Orléans la main de doña Juana, sa sœur, avec une principauté pour dot.

DEMANDE D'ENTREVUE AU ROI D'ESPAGNE.

L'empereur Ferdinand mourut sur ces entrefaites (25 juillet 1564). Le Pape savait le fond qu'il fallait faire sur Catherine. Elle se rabattit sur le roi d'Espagne, dont, à vrai dire, elle attendait le plus. Celui-ci ne mettait aucun empressement à répondre à ses avances. Il craignait que l'entrevue n'inquiétât les autres puissances, et en particulier l'Angleterre qu'il continuait à ménager. Il voulait connaître d'avance les questions qui seraient débattues. Catherine affirmait qu'il sortirait de cette rencontre le plus grand bien et que les affaires religieuses pourraient s'arranger.

Ces demi-promesses finirent par tenter Philippe II. Il ne consentit pas à venir lui-même, mais se décida à envoyer la reine Élisabeth et le duc d'Albe, son principal conseiller. Catherine en reçut la nouvelle à Toulouse.

ENTREVUE DE BAYONNE.

L'entrevue eut lieu à Bayonne (14 juin-2 juillet). Des fêtes brillantes célébrèrent l'heureuse réunion des cours de France et d'Espagne et couvrirent le secret des négociations. Le duc d'Albe avait pour instructions de proposer une sainte alliance des deux gouver-

nements contre leurs sujets hérétiques, de réclamer l'expulsion des ministres, l'épuration des Parlements et du Conseil privé, l'admission en France du Concile de Trente. Il n'offrait rien en échange que la réciprocité. Ce n'était pas l'affaire de Catherine qui voulait bien faire quelques concessions pourvu que le duc d'Albe y mît le prix. Elle s'ouvrit à sa fille de ses projets matrimoniaux. Élisabeth coupa court à ses illusions. Philippe II ne voulait pas marier don Carlos et, en aucun cas, il ne donnerait un État en dot à doña Juana. Catherine insista; elle fit dire au duc d'Albe que le mariage du duc d'Orléans avancerait fort les affaires de la religion. Le Duc répondit que ce marché n'était pas honorable. « Le Roi Catholique tient à savoir, disait-il à Catherine, si vous voulez oui ou non, Madame, porter remède aux choses de la religion. Doit-il compter sur le Roi votre fils ou agir seul? C'est uniquement pour cela que la Reine votre fille est venue à Bayonne. »

LES RÉSOLUTIONS.

L'entrevue tournait mal. Pour ne pas la finir sur cette fâcheuse impression, la Reine-mère tint, le 30 juin, un conseil où assistèrent, avec la reine d'Espagne et le duc d'Albe, quelques catholiques de marque, les cardinaux de Bourbon et de Guise, le duc de Montpensier, le maréchal de Bourdillon. Le Connétable justifia la conduite de Charles IX à l'égard des protestants. Il montra combien il serait dangereux de leur déclarer la guerre. Mais s'ils troublaient l'État, le Roi saurait les châtier. Catherine parla ensuite. « Elle offrit à la Reine ma femme, écrit Philippe II, de porter remède à tout cela (à la situation religieuse) dans le plus bref délai. Elle a déclaré qu'elle n'opposerait plus de retard pour le faire, une fois le voyage terminé. La Reine, ma femme, se contenta d'une pareille résolution parce que l'on comprend clairement que le jour où l'on voudra apporter le remède, la chose est faite. » L'ambassadeur d'Espagne, Francés de Alava, dans une lettre au secrétaire d'État espagnol, Eraso, ne se montre pas plus enthousiaste. « J'appréhende l'indécision que je sens en elle certaines fois et la peine que prendront, comme je le prévois, de lui mettre martel en tête les hérétiques et d'autres qui le sont sans en porter le nom[1] ».

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DUC D'ALBE.

Catherine avait pris l'engagement vague de porter remède à la situation religieuse. Entendait-elle par là des mesures de répression contre les huguenots, ou faut-il croire, comme le veut l'ambassadeur vénitien, qu'elle a simplement promis de recevoir le Concile de

1. « Temola (Catherine) por la confusion que en ella siento ay algunas vezes y lo que anteveo que an de martillar estos eresiarcas y otros que, aunque no tienen nombre dello, lo son. » C'est de cette phrase que Combes a, par la vertu d'un contresens, tiré la preuve décisive que le massacre de la Saint-Barthélemy fut décidé à Bayonne. Combes, *Lectures historiques*, II, p. 259.

Trente? On a cru qu'un accord avait été conclu entre les deux Cours pour l'extirpation de l'hérésie. On a prétendu que le duc d'Albe aurait suggéré à Catherine l'idée d'un massacre des chefs protestants. Il est vrai que des paroles de sang ont été prononcées à Bayonne, mais les propos qu'on peut croire authentiques furent tenus par des catholiques français. Le confesseur du duc de Montpensier dit au duc d'Albe que le moyen le plus expéditif serait de trancher la tête à Condé, à l'Amiral, à d'Andelot, à La Rochefoucauld et à Gramont. Le duc d'Albe se défendit d'avoir donné des conseils de rigueur. « Je sais bien, disait-il à l'ambassadeur de France, qu'aucuns ont pensé que... j'avais engagé Leurs Majestés à prendre les armes contre ceux de l'autre religion, mais en vérité je ne suis pas allé en France pour un si mauvais office et à coup sûr le Roi mon maître m'eût désavoué. »

LES HUGUENOTS EN AMÉRIQUE.

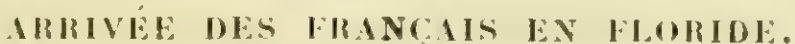
Quelques mois après l'entrevue, il ne restait rien de l'entente équivoque des deux Cours. L'établissement des Français en Floride faillit les brouiller. Une première fois, Jean Ribaut avait abordé en Amérique, fondé Charlesfort (mai 1562) et laissé quelques hommes qui, oubliés pendant la guerre civile, furent recueillis mourants dans une barque, près des côtes d'Angleterre (août 1563); mais, après la conclusion de la paix, Coligny avait fait partir du Havre une nouvelle expédition sous les ordres de Laudonnière (22 avril 1564). Les Français débarquèrent au nord de la Floride et bâtirent sur un îlot le fort de la Caroline. C'étaient des soldats, non des colons; les uns coururent la mer des Antilles et pillèrent les navires espagnols; d'autres explorèrent le pays, mais ils ne cultivaient pas la terre, et la famine vint. Ravitaillés à propos par le navigateur anglais John Hawkins, ils furent rejoints par Jean Ribaut, qui amena 700 hommes, artisans ou soldats, et 200 femmes (28 août 1565). La colonisation pouvait commencer.

GUERRE COLONIALE.

Philippe ne voulait pas souffrir, comme le disait sa femme à notre ambassadeur, « que les François nichent si près de ses conquestes, mesmes que ses flottes en allant et venant à la Neusve Espaigne soient contraintes de passer devant eux ». Malgré les menaces de l'ambassadeur d'Espagne, Catherine refusa de désavouer et de punir le promoteur de l'expédition. Charles IX déclarait que cette terre était nôtre, que nos marins l'avaient pratiquée depuis longtemps et que de là elle avait retenu le nom de Côte aux Bretons. Le capitaine espagnol Pedro Menéndez de Avilés, que Philippe II avait chargé de détruire la colonie naissante, débarqua avec 2000 hommes et surprit les Français dispersés. Laudonnière s'échappa; Ribaut et ses compagnons se rendirent et furent égorgés (octobre 1565). Quand

LA COLONISATION DE L'AMÉRIQUE





ARRIVÉE DES FRANÇAIS EN FLORIDE.

Les deux navires de Laudonnière ont jeté l'ancre, à l'embouchure d'une rivière ; leur équipage débarque sur les chaloupes ; les indigènes viennent leur apporter des présents.



LA COLONNE ÉLEVÉE PAR LES FRANÇAIS.

*Les Français, pour marquer leur prise de possession, avaient élevé une colonne aux armes du roi. Les indigènes venaient l'adorer et y déposer des offrandes. A droite, Laudonnière et le roi Athoré. — Les deux gravures de cette page sont extraites de l'*Historia americana *de De Bry, Francfort-sur-le-Mein,* 1591, *in-fol.*

Catherine apprit le massacre, furieuse, elle fit demander à la Cour de Madrid justice et réparation (mars 1566). Mais il aurait fallu déclarer la guerre et elle n'y était ni décidée ni préparée.

SUCCÈS APPARENT DE LA POLITIQUE MODÉRÉE.

Elle voulait la paix au dedans comme au dehors et se vantait de l'avoir assurée par sa façon de gouverner. L'apaisement paraissait se faire, bien que toujours compromis par l'explosion des haines populaires. Les meurtres, dont les protestants étaient le plus souvent victimes, s'espaçaient. Les restrictions apportées à l'Édit de pacification étaient depuis plus de deux ans appliquées. La résignation des uns, la tranquillité apparente des autres, donnaient une apparence de calme dont Catherine triomphait. Elle opposait la tranquillité du royaume aux troubles que provoquait aux Pays-Bas la politique violente de Philippe II. Il devrait « prendre exemple sur nous qui avons à noz depens assez monstré comme se doivent gouverner » (lettre à Fourquevaux, 13 mai 1556). Aurait-elle parlé de cette façon si elle eût promis à Philippe II d'exterminer les huguenots?

V. — LA PRISE D'ARMES DES HUGUENOTS

VIOLENCES.

MAIS le moindre incident remettait tout en question. Les catholiques de Pamiers molestaient les protestants; les protestants assaillirent les couvents, tuèrent ou chassèrent les moines (5 juin 1566). Le gouvernement et le Parlement de Toulouse intervinrent et punirent les fauteurs de désordre avec une rigueur exemplaire. L'exécution d'un pasteur excita dans les Églises protestantes une vive émotion; elles l'honorèrent comme un martyr.

INSURRECTION DES PAYS-BAS.

Les événements des Pays-Bas entretenaient leurs inquiétudes. Les haines que la tyrannie religieuse de Philippe II avait accumulées firent explosion; la populace courut aux églises, détruisit et renversa les images (août 1566). A cette insulte faite à Dieu qui s'ajoutait à ses injures personnelles, le roi d'Espagne répondit en envoyant en Flandre un homme de guerre, connu pour sa dureté, le duc d'Albe [1]. Les huguenots de France suivaient avec un intérêt passionné les épreuves de leurs coreligionnaires. L'Église réformée des Pays-Bas était, comme l'Église française, la fille de Genève, et c'était par les frontières de France, et souvent par des intermédiaires français, que l'enseignement calviniste avait pénétré dans les Flandres. Aussi les sympathies étaient vives entre ces Églises qui se regardaient comme sœurs. Les huguenots se sentaient menacés dans les protestants des

1. Sa commission de capitaine-général est du 1er déc. 1566.

Flandres. Ils incriminaient l'accord apparent de Catherine et de Philippe II comme un complot dirigé contre les fidèles de France et des Pays-Bas.

PRECAUTIONS CONTRE LE DUC D'ALBE

Ces soupçons étaient injustes. Même la Cour de France se montra inquiète quand le duc d'Albe partit de Milan et s'achemina vers les Pays-Bas par la Savoie et la Franche-Comté. L'armée qu'il conduisait était si forte que son approche effrayait les États situés sur sa route. La duchesse de Lorraine, quoique dévouée à la politique catholique, arma pour se défendre. Genève se crut en danger. En France, les chefs protestants réclamèrent une levée de 6 000 Suisses[1]. Le Roi appela le prince de Condé et le duc de Guise pour aviser aux mesures à prendre. D'Andelot, colonel général de l'infanterie, chargé de couvrir la frontière de Champagne, vint à Paris même battre le tambourin pour recruter ses bandes (juin)[2]. L'ambassadeur d'Espagne, surpris de ces préparatifs, demanda des explications; il s'étonnait que Charles IX « fût en soupçon des forces que Philippe II faisait passer en Flandre. Son maître n'avait d'autre intention que de remettre les rebelles dans l'obéissance ». Et il conclut catégoriquement que Charles IX n'avait pas besoin de faire cette levée de Suisses.

LE DUC D'ALBE AUX PAYS-BAS.

Cependant les forces espagnoles filaient le long des frontières françaises, où la Reine-mère, désireuse de montrer à Philippe II sa bonne volonté, fit porter six mille charges de blé. Le duc d'Albe, qui était en juillet en Franche-Comté, arrivait à Luxembourg le 8 août, et à Bruxelles le 22 août 1567. La Cour de France cessait de craindre. Cependant le Roi et sa mère visitèrent les places de Picardie pour s'assurer qu'elles étaient en bon état. Mais que fallait-il faire des Suisses? Le jeune Roi voulut voir ces beaux régiments. Catherine écrivait le 21 août au Connétable de les faire avancer « et que pour le moings il (le Roi) ayt ce passe temps là pour son argent ».

DECEPTION ET CRAINTES DES PROTESTANTS.

Les chefs protestants avaient compté sur une rupture qui leur permettrait de secourir leurs coreligionnaires flamands, et la Reine reprenait une attitude de neutralité bienveillante. Ici apparaît le désaccord profond qui, dans la politique extérieure, sépare Catherine et les huguenots : l'une résolument attachée à la paix, par goût, par crainte des aventures, par peur de Philippe II; les autres, ardents à la guerre par haine de l'Espagne catholique et par prosélytisme religieux. Le soin que Catherine mit à ravitailler les troupes espagnoles leur enleva leurs illusions. Ils commencèrent à craindre que les Suisses, levés pour protéger le royaume, ne servissent à une autre

1. La commission royale pour la levée de 6 000 Suisses est du 25 mai 1567. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, II, 1902, p. 160.
2. D'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, I, p. 539-541.

fin. Leurs inquiétudes leur tenant lieu de preuve, ils crurent que la Reine-mère était d'accord avec le duc d'Albe. Condé et Coligny s'acharnèrent à obtenir le renvoi immédiat des Suisses. A quoi le Connétable répondit rudement : « Que voudriez-vous qu'on fît de ces Suisses si bien payés si on ne les employait pas? »

LE DUC D'ANJOU ET LE PRINCE DE CONDÉ.

Les déceptions personnelles s'ajoutaient aux griefs politiques. D'Andelot qui, en sa qualité de colonel général, prétendait au commandement suprême de l'infanterie, ne put se faire obéir du maréchal de Cossé et se retira en Bretagne. Condé, en cas de guerre, pensait avoir la charge de lieutenant général; mais le duc d'Anjou (Henri d'Orléans), un enfant de seize ans, à qui sa mère avait fait la leçon, lui demanda de quel droit il recherchait une charge qui lui revenait comme au frère du Roi. Il brava le Prince de paroles et de gestes, « ores tenant son épée sur le pommeau fort haute, ores faisans semblant de taster à sa dague, ores enfonçant et ores hauçant son bonnet ». Il le menaça s'il continuait ses démarches, « qu'il l'en fairoit repentir et le rendroit aussi petit compagnon comme il vouloit faire du grand ». Condé écouta, découvert, insultes et menaces, et, par crainte d'un guet-apens, se garda de répliquer. Mais il quitta la Cour (11 juillet). Le parti protestant venait de retrouver son chef.

LA SURPRISE DE MEAUX (26-28 SEPT. 1567).

Une prise d'armes fut décidée dans une réunion qui eut lieu au château de Valery (Yonne). Coligny résista longtemps aux sollicitations, mais une fois résolu, il proposa et fit adopter le parti le plus hardi . il fallait se saisir de la personne du Roi, comme avait fait, à Fontainebleau, le duc de Guise. Des courriers partirent dans toutes les directions pour prévenir les fidèles. L'organisation du parti était parfaite, il avait, comme les sociétés secrètes, un mot d'ordre, des lieux de réunion, une écriture chiffrée, des signes de reconnaissance. A la première alerte, les soldats accouraient auprès des capitaines désignés. Les collectes des Églises payaient l'entrée en campagne; puis la guerre nourrissait la guerre. Cette armée de volontaires était plus nombreuse que l'armée du Roi et plus facile à mobiliser. Elle fila par petits groupes vers Rosay-en-Brie, qui était le lieu de rendez-vous. Les soldats marchaient de jour et de nuit, évitaient les grands chemins, « logeaient les uns dans des maisons de gentilshommes et les autres dans des granges où ils trouvaient des vivres préparés.... » Ces passages d'hommes armés, en ce temps où les grands seigneurs voyageaient avec nombreuse escorte, n'étonnaient pas outre mesure. La Cour, qui était au château de Monceaux, fut informée de déplacements suspects, mais elle ne s'en troubla pas. Des espions envoyés à Châtillon virent l'Amiral en costume de campagne, et tout occupé des préparatifs d'une prochaine vendange. Lorsque Castelnau-Mauvissière, de

retour d'une mission en Flandre, rapporta la confidence qu'il avait reçue d'un dessein « pour prendre le Roy et tout son Conseil », le Connétable le blâma de sa facilité à croire que cent chevaux ni cent hommes de pied se pussent mettre ensemble dont il ne fût averti. Le Chancelier de l'Hôpital traita ce faux avis de crime capital. Mais l'effroi commença quand Titus de Castelnau vint annoncer que les protestants marchaient fort serrés vers Lagny. La Cour se réfugia en toute hâte dans la place forte de Meaux (26 sept.) et fit venir à marche forcée les Suisses qui étaient cantonnés à Château-Thierry.

REPROCHES DE CATHERINE A L'HÔPITAL.

Au Conseil réuni pour délibérer sur les mesures à prendre, L'Hôpital proposa de députer aux chefs réformés pour savoir la raison de leur conduite. La Reine éclata : « C'est vous qui avec vos conseils de modération nous avez mis dans l'état où nous sommes ». Le jeune Roi disait avec plus de jurement qu'il ne faudrait qu'on ne lui baillerait plus d'alarme et qu'il irait « chercher jusques en leurs maisons et dedans le lit ceux qu'on dit qui la lui baillent ».

MARCHE VERS PARIS (28 SEPT.).

Le duc de Nemours avait fait prévaloir l'avis de ramener le Roi à Paris. Le départ eut lieu le 28 septembre de grand matin; les Suisses marchaient en tête et en queue de la colonne, encadrant le Roi, la Reine et les dames, et les chariots et les bagages. Quelques gentilshommes mal armés accompagnaient cette infanterie. Au jour, on vit s'approcher une troupe de cinq cents à six cents chevaux. Le prince de Condé s'en détacha et, tête nue, demanda à parler au Roi. Il n'eut pas de réponse. Il rejoignit ses compagnons qui se disposèrent à charger. Les Suisses, jetant leurs paquets, baisèrent la terre et firent front piques baissées. Leur contenance arrêta les assaillants. Les deux troupes continuèrent à se côtoyer, les huguenots caracolant tout autour de l'escorte royale. Au Bourget, le Connétable fit halte; le Roi, par des chemins détournés, gagna rapidement Paris.

COLÈRE DE CATHERINE.

L'humiliation fut grande pour ce Roi de dix-sept ans obligé de fuir devant ses sujets « plus vite que le pas ». Catherine était furieuse. Deux jours avant la surprise de Meaux, le 24 septembre, elle avait recommandé à M. de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné, d'observer les édits et de faire vivre les sujets en toute douceur et tranquillité. Douze jours après la surprise, elle faisait écrire par son fils, au même M. de Gordes (8 octobre 1567) : « Là où vous en sentirai aulcungs qui branlent seulement pour venir secourir et ayder à ceulx-ci de la nouvelle religion, vous les empescherez de bouger par tous moyens possibles, et, si vous connoissés qu'ilz soyent opiniastres à vouloir venir et partir, vous les taillerés et ferés mectre en pieces sans en espargner ung seul, car tant plus de morts moings d'ennemys ».

LA MICHELADE DE NÎMES.

De mauvaises nouvelles arrivaient des provinces; la révolte était générale. Les protestants avaient surpris Montereau, Nîmes, Orléans. A Nîmes, ils poussèrent dans la cour de l'évêché les catholiques notables, les religieux et les prêtres et les égorgèrent. Morts et mourants furent précipités dans le puits et sur les victimes les meurtriers jetèrent une couche de terre (30 sept.). C'est la boucherie de la *Michelade*, où quatre-vingts personnes périrent[1].

POURPARLERS AVEC LES PROTESTANTS.

Les chefs protestants réunis à Saint-Denis parlementaient avec le Roi. Les amis de la conciliation faisaient un dernier effort pour empêcher la lutte. Le Chancelier de l'Hôpital, le maréchal de Vieilleville et Morvillier avaient été chargés de recevoir les explications des rebelles. L'écrit justificatif qu'on leur remit n'indiquait pas de griefs bien précis : c'étaient des récriminations contre l'ambition des Guise et des plaintes sur la levée des Suisses. Il y était question aussi d'une promesse faite au roi d'Espagne d'exterminer ceux de la religion; le prince de Condé prétendait savoir que Charles IX avait été sommé de tenir parole. Le Roi fit répondre qu'il était prêt à tout oublier si les révoltés posaient les armes. Ils se plaignirent qu'on n'eût pas répondu à leurs doléances. Le Chancelier les invitant à mettre leurs demandes par écrit, ils supplièrent le Roi de licencier les Suisses, d'éloigner les Guise de la Cour, d'autoriser la liberté du culte sans réserve ni limitation. Mais comme ils sentaient que ces réclamations n'intéressaient que leur parti, ils crurent habile de demander aussi la diminution des tailles, l'éloignement des financiers italiens et la réunion des États généraux.

LES PROTESTANTS DEMANDENT LES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Les livrets que le parti faisait courir dans tout le royaume annonçaient la prétention de poursuivre la réforme générale de l'État. Ce n'était pas, disaient-ils, pour les Églises protestantes uniquement que M. le prince de Condé avait pris les armes, mais pour le peuple tout entier « sans aucune acception de personnes ni de religion ». L'assemblée des États généraux avait seule le droit et la force de remédier aux maux de ce royaume « ayant été la monarchie de France dès le commencement tempérée par l'autorité de la noblesse et des communautés des provinces et grandes villes de ce royaume ».

SOMMATION DU ROI AUX REBELLES (7 OCT.).

A cette nouvelle « Ligue du Bien public », le Roi répondit avec le cérémonial des anciens temps. Un héraut d'armes, précédé de trompettes, se présenta au camp de Saint-Denis et somma nominativement le prince de Condé, d'Andelot, Coligny et les autres chefs de se rendre auprès de lui sans armes, sous peine d'être convaincus de rébellion (7 oct.). Cet appareil inusité les troubla; ils craignirent d'avoir

1. Elle eut lieu le lendemain de la Saint-Michel, d'où le nom de *Michelade*.

dépassé leur droit, en touchant au fait des taxes et du gouvernement, et, comme dit d'Aubigné, « se coiffèrent de leur chemise ». Ils n'exigèrent plus que le rétablissement pur et simple de l'Édit d'Amboise. Le Connétable revendiqua pour le Roi le droit de modifier les Édits et même de les révoquer s'il le jugeait nécessaire. Les négociations furent rompues.

LES HUGUENOTS ASSIÈGENT PARIS.

Alors les protestants bloquèrent Paris. Leur petite armée assiégea l'immense ville et l'armée, plus forte que la leur, qui lui servait de garnison. De Saint-Denis, leurs coureurs se répandirent sur les deux rives de la Seine, pillant le pays, vidant les granges, arrêtant les convois. Le pain de Gouesse n'arrivait plus à Paris; les poulaillers et les vivandiers de Normandie n'osaient plus s'aventurer jusqu'à Saint-Cloud. Les Halles étaient vides; la population commençait à souffrir. Elle criait contre Montmorency, qui se tenait coi dans l'enceinte, et l'accusait de ménager ses neveux, les Châtillon et le prince de Condé.

PRÉPARATIFS DE COMBAT.

Le Connétable faisait venir des soldats de tous côtés. Il eut bientôt réuni 18 000 hommes de pied, les compagnies d'ordonnance lui fournirent près de 3 000 cavaliers. Il attendait 1 500 chevaux qu'à l'annonce de la révolte le duc d'Albe avait promis à Charles IX. Mais, Condé ayant expédié vers Passy d'Andelot avec 600 chevaux et 700 arquebusiers pour barrer la route à ce secours, le Connétable saisit ce moment pour attaquer le gros des forces ennemies. La journée du 9 novembre fut remplie par des escarmouches; dans la nuit il fit donner plusieurs alarmes pour obliger les protestants à rester en selle et à veiller. Le 10 novembre, de grand matin, il fit sortir l'armée catholique de la ville et la déploya, à droite et à gauche de la chaussée de Paris à Saint-Denis. Dans la plaine, les villages d'Aubervilliers et de Saint-Ouen faisaient saillie et servaient de repère.

Les chefs protestants délibérèrent à cheval : ils ne pouvaient mettre en ligne que 1 000 à 1 200 arquebusiers et 1 400 à 1 500 cavaliers, montés sur des courtauds et armés pour la plupart, en guise de lances, de longues gaules que les maréchaux-ferrants de Saint-Denis avaient munies d'une pointe de fer. Mais Condé se prononça pour la bataille : Coligny fit décider de l'engager assez tard pour se retirer, au besoin, à la faveur de la nuit. Il se posta à l'aile droite, à Saint-Ouen; Genlis garda Aubervilliers avec l'aile gauche. Entre les deux, le Prince commandait le corps de bataille.

BATAILLE DE SAINT-DENIS (10 NOV. 1567).

Le Connétable, pour acculer les protestants à la Seine, voulut les couper de Saint-Denis et attaqua Aubervilliers. Il fit canonner ce village, des hauteurs de la Villette, avec 14 pièces, sans y faire grand mal. Biron et Cossé, à qui il donna l'ordre de charger, furent arrêtés par un fossé, bien garni d'arquebusiers. Les protestants étaient plus

heureux. Coligny rompit la cavalerie légère qui lui faisait tête et mit en déroute un régiment de volontaires parisiens. Condé, qui avait devant lui les compagnies d'ordonnance, se déroba et poussa droit au Connétable. Le choc fut si rude que le Connétable fut abandonné par beaucoup des siens. Un des compagnons de Condé, Stuart, lui cria de se rendre; le vieillard le frappa à la mâchoire avec la poignée de son épée et lui cassa trois dents. Au même instant il reçut un coup de feu dans les reins et tomba mortellement blessé.

Cependant, Coligny, épuisé par son premier effort, fuyait. Le maréchal de Montmorency se retournait contre l'escadron de Condé; les bandes françaises et suisses étaient intactes. Mais la nouvelle de la blessure du Connétable mit le désarroi dans l'armée royale. Les protestants en profitèrent pour regagner Saint-Denis.

LE COMMANDEMENT DONNÉ A HENRI D'ANJOU.

L'infériorité de leurs forces les contraignit à battre en retraite vers Montereau. Au Connétable, mort le 12 novembre, la Reine-mère fit des funérailles presque royales, mais débarrassée de ce censeur morose, elle se garda bien de lui donner un successeur. Elle confia le commandement de l'armée à son propre fils, Henri d'Anjou, sous la tutelle du duc de Nemours, du duc de Montpensier et du maréchal de Cossé.

JEAN CASIMIR ET LES AUXILIAIRES ALLEMANDS.

Les protestants avaient fait appel à leurs coreligionnaires allemands. Les princes luthériens, Wurtemberg, Hesse, Brandebourg, Saxe, par haine du calvinisme, ne fournirent aucune aide. Mais l'Électeur palatin, Frédéric III, qui était calviniste, avait pris parti pour les huguenots français. Il donna de l'argent, recruta des soldats, réunit une armée de secours dont il donna le commandement à un de ses fils, Jean Casimir, calviniste comme lui. C'était un jeune homme ambitieux et batailleur, avide et zélé, qui fut toute sa vie le chevalier et aussi le condottière de la Réforme. Il se mit en marche en décembre 1567 et traversa la Lorraine. Condé et Coligny allèrent au-devant de lui. Le duc de Nemours aurait voulu pousser vivement la poursuite pour les écraser avant l'arrivée des Allemands, mais la mauvaise volonté et l'inertie du maréchal de Cossé entravaient tout. A Sarry, le 21 novembre, la ruine des protestants était certaine si Cossé eût fait donner la cavalerie; Condé et l'Amiral eurent le temps de s'éloigner à marches forcées vers Saint-Mihiel et la Meuse. Le 16 janvier 1568, ils joignirent l'armée de secours, composée de 6500 reîtres et de 3000 lansquenets.

LA PAIX DE LONGJUMEAU (23 MARS 1568).

Ils résolurent de marcher sur Paris, mais par le chemin le plus long, afin d'éviter l'armée royale que le duc de Nevers avait rejointe avec des troupes italiennes et 6000 Suisses. Ils passèrent la Marne vers sa source, la Seine près de Châtillon et atteignirent la Loire à

Jargeau. Avec les forces du Rouergue, du Quercy et du Dauphiné qui avaient débloqué Orléans et pris Blois et Tours, ils formaient maintenant une masse d'environ 30 000 hommes. L'armée catholique s'était retirée dans Paris. Condé investit Chartres qui était l'un des greniers et des boulevards de la capitale. Catherine, inquiète, se montra disposée à traiter; Condé n'avait pas moins besoin de la paix: les reîtres réclamaient leur solde et menaçaient de se révolter; la reine d'Angleterre refusait de lui avancer de l'argent; beaucoup de gentilshommes étaient las de la guerre et le quittaient. Il signa, le 23 mars 1568, le traité de Longjumeau qui rétablissait l'Édit d'Amboise dans toutes ses clauses, sans restriction ni limitation. Le Roi s'engageait à payer les reîtres, qui devaient quitter le royaume sur-le-champ, et à licencier plus tard les troupes qu'il avait levées. Beaucoup de protestants blâmèrent Condé d'avoir conclu la paix sans autre garantie que la parole royale. Pouvaient-ils, après l'attentat de Meaux, compter sur le gouvernement qui jusque-là les avait ménagés?

CHAPITRE III

LA RÉACTION CATHOLIQUE[1]

I. LES PROGRÈS DU PARTI CATHOLIQUE. — II. SUCCÈS DU DUC D'ANJOU. — III. LA MARCHE DE COLIGNY.

I. — LES PROGRÈS DU PARTI CATHOLIQUE

L'OPINION HOSTILE AUX PROTESTANTS.

QUOI que les protestants pussent dire pour leur justification, l'entreprise de Meaux fut une très grande faute. Des modérés comme Castelnau-Mauvissière remarquaient « que combien que la juste deffense contre la force et violence fust licite et de droit divin et humain, et que l'on eust pu excuser les huguenots de s'asseurer de quelques villes pour leurs deffenses contre les catholiques, si est

1. SOURCES : *Lettres de Catherine de Médicis*, III. *Mémoires et Poésies de Jeanne d'Albret*, éd. de Ruble, 1893. Teulet, *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de la Motte-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575*, 1840, I-III. Poullet, *Correspondance du cardinal de Granvelle* (*1565-1586*), *faisant suite aux Papiers d'État du cardinal Granvelle*, III, 1881, Collection de chroniques belges inédites. Groen van Prinsterer, *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 1836, III. Mgr Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux*, t. II et III, 1900-1904. *Relation de la bataille de Jarnac*, Monuments historiques inédits, publ. par Champollion-Figeac, IV, Coll. Doc. inédits. La Noue, *Discours politiques et militaires*, 1587. *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, M. et P., 1re série, VIII; *de Castelnau-Mauvissière*, Le Laboureur, I et II; *de Monluc*, S. H. F., III et IV; *de Claude Haton*, S. H. F., II; *de Mergey*, M. et P., IX. Jean de Serres, *Mémoires de la troisième guerre civile, 1568-1569*, 1571. Bordenave, *Histoire du Béarn et de la Navarre*, de 1517 à 1572, publiée par Paul Raymond, S. H. F., 1873. [La Popelinière], *La Vraye et Entière histoire des troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandres, 1562-1570*, La Rochelle, 1573. Amos Barbot, *Histoire de la Rochelle*, 1199-1575, publiée par Denys d'Aussy, Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, XVII, 1889. De Thou, *Histoire universelle*, 1734, V. D'Aubigné, *Histoire universelle*, S. H. F., III. Davila, *Historia delle guerre civili*, Paris, 1644, I.

OUVRAGES A CONSULTER : D'Aumale, *Princes de Condé*, II. Delaborde, *Coligny*, III. Forneron *Les ducs de Guise*, II. Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, II. Pingaud, *Les Saulx-Tavanes*, 1876. Legesser, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, t. I : *Die Schweizer in den drei ersten französischen Religionskriegen, 1562-1570*, 1880. S. C. Gigon, *Jarnac-Moncontour* (1568-1569), Paris, s. d. [1911]. Marlet, *Mongoméry*, 1895. Courteault, *Monluc historien*, 1908. Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, I, 1855. E. Cabié, *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France...*, 1907. A. W. Whitehead, *Gaspard de Coligny, Admiral of France*, Londres, 1905.

ce qu'il n'y a point de loy suffisante pour déclarer la guerre à son Roy, se vouloir saisir de sa personne avec une armée offensive, qui est autre chose que d'en faire une seulement défensive et en cas d'extrême nécessité, et seulement pour conserver ceux qui ont toute bonne et sincère intention ». L'opinion se prononçait contre les agresseurs.

DISGRÂCE DE L'HÔPITAL.

Cette prise d'armes de 1567 ruina le parti des politiques. Montmorency, le chef des conseillers prudents, était mort. Michel de l'Hôpital avait perdu tout crédit. Il s'était porté tant de fois garant de la loyauté des huguenots que les violents allaient presque jusqu'à l'accuser de complicité. Il se retira dans sa terre du Vignay, et les sceaux lui furent ôtés le 24 mai 1568.

LA PROPAGANDE CATHOLIQUE.

L'Église s'était ressaisie et prenait l'offensive. Elle lança les anciens ordres mendiants, si puissants sur le peuple, et les Jésuites, habiles à manier les grands. Moines et prêtres « alloient par les villes, villages et maisons des particuliers admonester un chascun de la doctrine des protestants ». Dans un pays où les couvents étaient si nombreux et où certaines villes comptaient un prêtre par rue, quelquefois même par maison, cette propagande à domicile était possible et devait être efficace. Ce fut longtemps la seule. Le catholicisme avait perdu l'habitude d'enseigner. La prédication avait été abandonnée ou tournée en mascarade et en réclame par les réguliers, désireux, à l'époque des quêtes, d'emplir leur besace. Les évêques, recrutés parmi les grands seigneurs et les membres du Parlement, servaient le Roi dans ses conseils et ses ambassades et ne paraissaient presque jamais dans leurs diocèses. Hommes d'État, bons diplomates, mais mauvais théologiens, ils étaient le plus souvent incapables d'exposer et de discuter un point de dogme. Au contraire les pasteurs, formés à l'école de Calvin, faisaient de l'enseignement évangélique et de l'exposition doctrinale l'acte principal des cérémonies du culte. Ils arrivaient de Genève rompus à la discussion et munis d'un arsenal de textes.

LES PRÉDICATIONS.

Parmi les catholiques, les bons prédicateurs furent longtemps rares. Claude Haton, le curé de Provins, signalait avec admiration, en 1561, un jacobin du couvent d'Auxerre, Ivollé, « homme de saincte vie, droict de corps, de grande corpulence, bigle d'un œil, noir de visage, rude de parolle... grand exterminateur de toute faulse doctrine, grand adversaire des huguenotz et de leur hérésie ». Les Claude de Sainctes, les Vigor, les Benedicti et autres émules d'Ivollé se distinguaient moins par la valeur des réfutations que par la violence des attaques. Mais ils avoient aussi des arguments qui faisaient grande impression. Ils remontraient « que depuis quinze ou seize

cens ans tous les chrestiens avoient tenu la religion catholique que les protestants s'efforçoient d'arracher et renverser, et qu'il n'estoit pas possible que tant de roys, princes et grands personnages eussent erré si longuement et fussent privez de la grâce de Dieu et du sang de Jésus-Christ, [ce] qui seroit blasphémer contre sa bonté et l'accuser d'injustice [1] ».

LIGUES CONTRE LES HUGUENOTS.

Cet appel au loyalisme et à l'esprit de tradition fut encore mieux entendu après l'agression de Meaux. On ne cessa plus d'accuser les huguenots d'attentat contre les lois divines et humaines. Des ligues s'organisèrent pour la défense de la religion. Déjà, pendant la première guerre civile, une association de ce genre avait été conclue « sauf le bon plaisir du roi » par le cardinal d'Armagnac, le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, Monluc et trois autres capitaines au nom des trois États de Guyenne et de Languedoc. L'exemple fut suivi à Angers en 1565, en Champagne en 1568.

CONFRÉRIES ARMÉES DU SAINT-ESPRIT.

Des confréries armées enrôlèrent contre l'hérésie des hommes de toute condition. Tavannes, lieutenant général du roi en Bourgogne, en fonda une à Dijon en 1567; il s'en créa d'autres à Bourges, à Chalon et dans presque toute la Bourgogne sous le nom de confréries du Saint-Esprit. Celle d'Autun était placée sous l'invocation de la sainte Croix en souvenir des anciennes croisades contre les infidèles. Toute confrérie avait un fonds commun, un corps de troupe et des émissaires pour surveiller les huguenots. Les confrères, « au nom de notre Seigneur Jésus-Christ et par la communion de son précieux corps et sang », contractaient une « fraternité » pour, « de tout leur pouvoir, soutenir l'Église de Dieu, maintenir la foi ancienne et le roi, souverain naturel et très chrétien seigneur ». Ils se promettaient assistance mutuelle et secret. Ils juraient obéissance et fidélité au roi. Tavannes voyait dans ces libres associations un moyen d'organiser les catholiques et de les tenir toujours prêts à marcher. C'était retourner contre les huguenots leur système de groupement volontaire et de mobilisation, « opposer à l'intelligence autre intelligence, ligue contre ligue ».

LE DUC D'ANJOU CHEF DU PARTI CATHOLIQUE.

Catherine était toute disposée à accepter ces concours. Les Lorrains reprenaient le premier rang à la Cour et dans les Conseils. Le cardinal de Lorraine, écrivait un agent anglais, « seul fait tout en toute chose ». Il flattait Catherine dans sa tendresse pour son second fils, le duc d'Anjou, à qui il promettait de faire donner par le Clergé une pension de deux cent mille francs. La réaction catholique voulait avoir un homme à elle, tout dévoué à ses passions. Catherine

1. C'est l'argument exposé par Ronsard dans l'*Élégie* à Guillaume des Autels. Voir Brunetière, *Un épisode de la vie de Ronsard*, Revue des Deux-Mondes, 15 mai 1900.

était ravie que ce rôle fût confié au duc d'Anjou, cet enfant « uniquement chéri ». L'ambition maternelle et l'esprit de parti se trouvèrent d'accord pour faire au frère du Roi une situation à part dans l'État.

VIOLENCES DES CATHOLIQUES.

Les violences recommencent contre les personnes. Le protestant Rapin qui va, au nom du Roi, porter au parlement de Toulouse l'ordre d'enregistrer l'Édit de pacification est saisi, jugé, condamné à mort par ce même parlement pour avoir pris part, en 1562, aux troubles de Toulouse. La garnison d'Auxerre pille les cinquante mille écus que Coligny expédiait aux reîtres pour hâter leur départ de France ; elle assassine un gentilhomme qu'il envoyait pour réclamer. Six hommes masqués tuent dans son jardin le sieur d'Amanzay, lieutenant de la compagnie des gendarmes de d'Andelot. René de Savoie, baron de Cipieres, est massacré à Fréjus avec trente-cinq des siens. D'Aubigné prétend qu'en trois mois « les peuples » soutenus de gens notables « mirent sur le carreau » plus de dix mille personnes.

RÉSISTANCE DES VILLES PROTESTANTES.

Le gouvernement laissait faire. C'était sa vengeance contre un parti qu'il ne sentait ni docile ni résigné. En effet, les protestants ne se pressaient pas de rendre les villes qu'ils avaient occupées pendant la guerre ; Montauban, Sancerre, Albi, Millau, Castres « faisoient compter les clous de leurs portes » aux garnisons royales qu'on leur envoyait. La Rochelle, qui, dans la dernière guerre, s'était déclarée pour le prince de Condé (9 janvier 1568), consentait à recevoir le gouverneur du roi, Guy Chabot de Jarnac, mais non les soldats qu'il amenait. Aussi quand Coligny se plaignait des assassinats et des meurtres, la Reine répondait que son fils avait donné l'ordre à ses officiers de faire bonne justice à tous ses sujets sans distinction et que « desja l'effect se verroit de sa volunté, si n'eust esté que les armes sont encores plus entre les mains de ceulx qui ne les devroient point avoir que entre les siennes... (août 1568) ».

LE DUC D'ALBE AUX PAYS-BAS; LE TRIBUNAL DU SANG.

Les événements des Pays-Bas tenaient les protestants en alarme. Quand le duc d'Albe y arriva (août 1567), les troubles étaient apaisés. Même les grands seigneurs qui avaient le plus vivement résisté à la politique de Philippe II avaient aidé la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, à disperser les briseurs d'images. Mais le nouveau gouverneur, après avoir paru disposé à tout accommoder par la douceur, fit arrêter le 9 sept. 1567 et décapiter le 5 juin 1568 les comtes d'Egmont et de Horn, deux des chefs de l'opposition. Il réservait le même sort à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui, plus défiant, s'était mis à l'abri. Une commission, nommée par le Duc, jugea les auteurs et les complices des derniers troubles, et prononça tant de condamnations à mort que le peuple lui donna le

surnom de « tribunal du sang ». Beaucoup d'habitants des Pays-Bas s'enfuirent en Angleterre; les plus hardis coururent la mer et donnèrent la chasse aux navires espagnols. Le prince d'Orange, réfugié en Allemagne, y levait des soldats pour revenir délivrer ses compatriotes. Les huguenots regardaient, attentifs, au delà des frontières de France. Peut-être le prince de Condé se hâta-t-il de signer la paix de Longjumeau afin d'avoir la liberté d'intervenir en Flandre. Un ancien conjuré d'Amboise, Cocqueville, forma des bandes sur la frontière de Picardie et se prépara à rejoindre le prince d'Orange et son frère, Ludovic de Nassau.

COMPLICITÉ DE CATHERINE.

Ces rapports entre les protestants français et les révoltés des Pays-Bas gênaient Catherine. Elle négociait le mariage de Charles IX avec une archiduchesse autrichienne et celui de sa fille, Marguerite, avec le roi de Portugal. Or les cours de Vienne et de Portugal obéissaient si docilement à Philippe II que, pour réussir, il fallait d'abord le gagner. Aussi Catherine y prenait quelque peine. Après que Ludovic de Nassau eut été battu par les Espagnols à Jemmingen (21 juillet 1568), elle donna l'ordre au maréchal de Cossé de disperser les bandes huguenotes qui se disposaient à passer la frontière. Cocqueville fut pris et décapité. Les « Élamans [1] » et autres sujets du Roi catholique furent livrés au duc d'Albe « pour les traicter ainsy qu'ils meritent ». Elle ajoutait : « Quant aux autres François qui sont prisonniers je trouve bon qu'une partie soient punis comme les autres qui ont esté exécutez et le reste soit envoié aux gallères » (5 août 1568). Condé avait publiquement désavoué l'entreprise de Cocqueville.

SES DESSEINS CONTRE LES CHEFS PROTESTANTS.

La tentation dut être grande pour Catherine de traiter les chefs protestants comme le duc d'Albe avait traité les comtes d'Egmont et de Horn. Condé et l'Amiral s'étaient retirés dans le Morvan, l'un près de l'autre, à Noyers et à Tanlay. Les catholiques prétendaient qu'ils guettaient de là la frontière d'Allemagne, d'où les secours pouvaient venir. La Cour faisait surveiller la petite ville de Noyers où le Prince demeurait. Un espion fut pris en train de mesurer la hauteur des murailles. Un autre rapportait que les habitants étaient obligés « d'aller de nuyt à la garde tant sur les murailles qu'au corps de garde », de « faire la cure » des fossés, « de nourrir et de payer » quatre cents soldats. La messe était interdite, l'église des faubourgs fut démolie et les bois et le plomb transportés au château. Les soldats y traînèrent aussi deux canons de fonte qui de tout temps avaient appartenu à la ville et « tiroient gros comme le poing ».

1. Allemands. Peut-être faut-il lire « Flamans ».

AVERTISSEMENT DE TAVANNES.

Tavannes, chargé de l'exécution, n'attendait que l'ordre d'agir Son fils lui prête un beau rôle : un peu humilié de cette besogne le prévôt et désespérant d'une entreprise « filée de quenouille », il aurait à dessein fait tomber entre les mains de Condé des billets qu'il écrivait à la Cour en termes mystérieux et capables d'exciter la défiance et la crainte : « Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée ».

FUITE DE CONDÉ ET DE COLIGNY.

Le Prince et l'Amiral prirent l'alarme. Ils sortirent de Noyers le 23 août (1568), escortés de quelques centaines de soldats et menant avec eux leurs enfants, plusieurs dames et demoiselles, et la princesse de Condé qui était enceinte[1] : retraite périlleuse que les fugitifs, hantés de souvenirs bibliques, assimilaient à l'exode des Hébreux hors de la Terre d'Égypte. Lorsqu'ils eurent franchi la Loire, à un endroit où les eaux du fleuve semblaient s'être miraculeusement abaissées pour leur livrer passage, ils tombèrent à genoux et entonnèrent le cantique : Israël au sortir d'Égypte.

VERS LA ROCHELLE.

Ils se dirigèrent vers la Rochelle. Leur troupe se grossissait des huguenots qui quittaient les villes et les villages pour se joindre à eux ; « un monde de charrettes et de chariots » suivait. L'escorte inaugurait les fureurs de cette troisième guerre civile par le vol, le viol, le pillage, et se vengeait cruellement des meurtres commis par les catholiques. « A quelques uns mesmes de ces bestes brutes (qui n'avoyent d'homme que la face), dit l'historien huguenot, La Popelinière, le Prince et l'Amiral (notable exemple de justice guerrière) firent sur le champ avancer la mort en leur présence. Ce qui rendit l'insolence du soldat, sinon plus rare, du moins plus secrette... »

JEANNE D'ALBRET.

La troupe entra à la Rochelle le 19 septembre. Des Gascons et des Provençaux y étaient déjà cantonnés. D'Andelot, qui amenait les renforts de Normandie et de Bretagne, avait été surpris sur les digues de la Loire près d'Angers par Martigues, lieutenant général du roi en Bretagne ; il perdit une bonne partie de sa troupe, mais passa. Jeanne d'Albret et son fils Henri arrivèrent avec les contingents gascons Jeanne d'Albret animait le parti de son zèle et le soutenait de son énergie. Les ardeurs de son âme, que l'infidélité de son mari avait laissées sans emploi, s'étaient tournées en attachement passionné pour la Réforme, et en haine pour le catholicisme qu'elle rendait responsable de tous ses malheurs. Elle détestait les Guise avec fureur, elle les croyait coupables de tels crimes qu'elle ne pensait pas pouvoir, quoi qu'elle inventât, les calomnier. Le manifeste qu'elle publia[2] pour justifier la prise d'armes est entremêlé de contes ridicules,

1. Françoise-Marie d'Orléans-Longueville, seconde femme de Condé.
2. Ce manifeste a été réédité par de Ruble, avec des lettres et quelques pièces de poésie, sous le titre assez inexact de *Mémoires de Jeanne d'Albret.*

celui, par exemple, d'une petite chienne qu'elle trouva pelotant dans sa chambre, à la Cour, une lettre perdue, qui prouvait l'étroite intelligence des Guise avec Philippe II et leur haine contre les huguenots. Mais si elle choque par l'injustice de sa passion, elle est admirable par la constance dans le dévouement et dans l'effort, par l'amour de la lutte, par la rigidité des convictions, par tout un ensemble de qualités et de vertus viriles, qui force le respect plus qu'il n'inspire la sympathie.

II. — SUCCÈS DU DUC D'ANJOU

L'OUEST PROTESTANT.

LES protestants entrèrent en campagne pour élargir le cercle autour de la Rochelle; ils occupèrent Saint-Maixent, Fontenoy, Niort, Saint-Jean-d'Angély, Pons, Saintes, Cognac, la Saintonge et presque tout le Poitou. La Cour était encore une fois surprise par les événements. Coligny, comparant ces succès du désespoir aux maux qu'une plus longue patience aurait amenés, répétait après Thémistocle : « Nous estions perdus si nous n'eussions esté perdus ».

SA PLACE D'ARMES, LA ROCHELLE.

Les chefs protestants se concentrèrent dans l'Ouest où la plus grande partie de la noblesse tenait pour la Réforme. Orléans, leur ancienne place d'armes, avait l'avantage d'être au centre du royaume et près de Paris. Mais la Rochelle était en communication avec l'Angleterre. Les îles de Ré et d'Oléron lui servaient de boulevards et d'avant-ports, Saint-Jean-d'Angély, Niort et les places de la Charente la gardaient du côté de la terre. C'était une Vendée huguenote avec une ouverture sur la mer.

SECOURS DU MIDI.

Le Midi protestant fit un prodigieux effort pour soutenir la cause. Des troupes sortirent du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc en si grand nombre qu'elles semblaient, disaient leurs colonels à La Noue, un peuple en quête « d'une nouvelle habitation ». Sous la conduite de Mouvans et de Jacques d'Acier, vingt-cinq mille hommes s'acheminèrent vers le Poitou. Pendant que le gros de l'armée royale s'assemblait sur la Loire, un Bourbon catholique, le duc de Montpensier, avec quelques milliers d'hommes, manœuvrait en avant de Poitiers, il alla à la rencontre de l'armée du Midi, et surprit deux régiments logés loin du corps de bataille. Mouvans, qui les commandait, fut tué. Les paysans périgourdins assommèrent, avec délices, les fuyards huguenots (26 octobre 1568).

LES DEUX ARMÉES.

Cet échec était sans importance ; d'Acier amena ses forces presque intactes à Coligny et à Condé. Ceux-ci étaient maintenant en état de tenir tête au duc d'Anjou qui, avec l'armée royale, avait rejoint le

duc de Montpensier. Mais l'hiver était venu. Après quelques escarmouches, on attendit la saison des batailles.

BATAILLE DE BASSAC OU JARNAC (13 MARS 1569).

Au printemps, les deux armées se retrouvèrent en présence le long de la Charente. Condé et Coligny avaient l'intention d'aller joindre dans le Quercy une armée qu'avaient réunie les sept capitaines protestants, dits les sept vicomtes. Mais le duc d'Anjou, posté sur la rive gauche de la Charente, surveillait leurs mouvements. Aussi, bien qu'ils occupassent les villes, d'Angoulême à la mer, ils n'osaient s'aventurer au delà du fleuve et se contentaient de garder les passages. Tavannes, qui était le véritable chef de l'armée royale, se saisit du pont de Châteauneuf et apparut au matin sur la rive droite. Condé, avec le corps de bataille, était à Jarnac; l'infanterie, une ou deux lieues plus loin vers le Nord; Coligny, avec l'avant-garde, occupait Bassac près de Châteauneuf. Au lieu de se rabattre rapidement sur Condé, il perdit quelques heures à rallier ses coureurs et fut contraint d'accepter le combat dans des conditions désavantageuses. Averti du danger de Coligny, Condé accourut avec trois cents cavaliers; il chargea d'un élan si furieux qu'il rompit les premiers escadrons ennemis. Mais sa petite troupe fut prise en flanc par deux mille reîtres

MORT DE CONDÉ.

et par huit cents lances d'ordonnance. Le Prince tomba de cheval et se cassa la jambe. Il venait de se rendre à deux gentilshommes qui lui avaient promis la vie sauve quand les gardes du duc d'Anjou survinrent. Leur capitaine, Montesquiou, reconnut le prisonnier et lui cassa la tête d'un coup de pistolet (13 mars 1569). D'autres capitaines protestants furent égorgés après la bataille.

COLIGNY, CHEF DES PROTESTANTS.

Coligny parvint à s'échapper; il rejoignit son infanterie qui restait intacte. Dans ce pays coupé de cours d'eau et de fossés, et où les places fortes tenaient pour la Réforme, il pouvait faire tête à l'ennemi Les trompettes de l'armée huguenote continuèrent à sonner leurs airs de bravade : Papaux! Papaux! Papaux! Les vainqueurs n'osèrent pas avancer et ne surent même pas prendre Cognac.

HENRI DE NAVARRE ET HENRI DE BOURBON.

Jeanne d'Albret vint présenter aux soldats le jeune prince de Condé, fils du héros mort, et son propre fils, Henri de Navarre, âgés l'un de quinze et l'autre de seize ans, qui furent reconnus comme chefs de l'armée et du parti : ils n'étaient en réalité que « les pages de Monsieur l'Amiral ». Mais leur présence dans l'armée huguenote donnait une sorte de légitimité à la révolte, en opposant au Roi, abusé par des conseillers pervers, les princes du sang, défenseurs de l'État et de la couronne et protecteurs du roi contre le roi même.

GUILLAUME DE NASSAU EN FRANCE

Les huguenots attendaient des secours d'Allemagne et des Pays-Bas. Au mois d'août 1568, Louis de Bourbon, Coligny et Guillaume de Nassau, prince d'Orange, s'étaient promis par traité secret de

s'aider, « favoriser et secourir l'ung à l'aultre de tout ce que despendra » de leurs puissances et forces. Cette alliance devait être si étroite que « quand il plairoit à Dieu favoriser l'ung ou l'aultre païs en luy donnant entière liberté de conscience, ... pour ceste occasion ceulx qui seront si heureulx, ne laisseront de secourir l'autre partye comme si ils estoyent en la mesme peine » Pendant que Condé et Coligny se retiraient à la Rochelle, le prince d'Orange avait armé pour envahir les Pays-Bas. Il y était entré en septembre 1568, mais il n'y avait rien su faire. En novembre, il passa la frontière française et l'on pouvait se demander s'il allait tenter de rejoindre en Poitou l'armée des Princes. A ce moment, le gros des forces royales était engagé dans l'Ouest. Catherine négocia. Le maréchal de Cossé fit dire à Guillaume que le Roi serait content de lui accorder le libre passage pour retourner en Allemagne « avec toute la seureté qui se peult donner. . et quant et quant » de lui faire dresser étapes pour jeter la dite armée « hors de nécessité par la pitié qu'il en a ». En ce faisant il acquerrait sa bonne grâce et amitié. Malgré les réclamations de l'ambassadeur d'Espagne, Catherine fournissait à Guillaume de l'argent et des vivres Un Allemand entré au service de la France, Schomberg, travaillait les soldats et les capitaines, furieux de ne pas toucher de solde. Le Prince fut contraint de licencier ses troupes et de se retirer au delà de la Moselle (13 janvier 1569).

L'ARMÉE ALLEMANDE DE SECOURS.

Ce premier péril écarté, il s'agissait de barrer la route à l'armée que les protestants d'Allemagne envoyaient au secours de leurs coreligionnaires français. Catherine avait quitté Paris (janvier 1569) et s'était rendue en Lorraine pour être plus près de la frontière. C'est à Metz qu'elle reçut la nouvelle de la victoire de Jarnac. Pendant que les Allemands se rassemblaient sous les ordres du duc des Deux-Ponts, Wolfgang de Bavière, elle eut le temps de réunir des forces, mais elle les fit commander par deux chefs qui ne s'accordaient pas, le duc de Nemours et le duc d'Aumale. Tandis qu'ils attendaient les envahisseurs sur la Meuse, Wolfgang prit par le comté de Montbéliard et la Franche-Comté et entra en Bourgogne. Il prit et pilla Beaune, passa la Loire à la Charité et s'avança à travers le Berry et la Marche. Il mourut (11 juin) la veille du jour où les huguenots et les étrangers firent leur jonction à Saint-Yrieix.

FUREUR DES PARTIS.

Maintenant les catholiques et les protestants avaient des forces à peu près égales. Le duc d'Anjou, qui s'était retranché sur des hauteurs à La Roche-l'Abeille (près de Saint-Yrieix), avait laissé deux régiments de gens de pied campés dans un vallon (25 juin). Coligny se jeta sur cette troupe isolée et l'accabla; Strozzi, colonel général de l'infanterie française, fut pris. Les vainqueurs firent peu de prison-

niers et « menèrent les basses mains ». C'était la vengeance de Jarnac. De l'aveu de d'Aubigné, les réformés, pour ne pas être en reste avec les catholiques, se conduisirent pendant cette troisième guerre civile « en diables encharnez » (incarnés). Coligny, qui pourtant n'était pas « impiteux », fit massacrer les paysans périgourdins par centaines en représailles du meurtre des compagnons de Mouvans. « En un chasteau de la Chapelle-Faucher,... il en fut tué de sang-froid, dans une salle, deux cent soixante... »

SIÈGE DE POITIERS (24 JUIL. - 7 SEPT. 1569).

Coligny aurait voulu marcher au Nord, s'emparer de Saumur et, par delà la Loire, reporter la guerre dans la région de Paris. Mais ses reîtres allemands rêvaient d'un bon pillage et l'obligèrent à s'arrêter devant Poitiers, quoiqu'il sût bien que ces sièges de grandes villes étaient le tombeau des armées. Le jeune duc de Guise, Henri de Lorraine, qui faisait ses premières armes, se jeta dans la place. Poitiers est sur un promontoire contourné par le Clain. Pour se couvrir d'un plus large fossé, les assiégés firent refluer les eaux de la rivière dans les prairies. Des remparts, ils demandaient aux protestants « si sur cette mer-là leur amiral n'avait point de pouvoir ».

BATAILLE DE MONCONTOUR (3 OCT. 1569).

Une attaque du duc d'Anjou sur Chatellerault fournit à Coligny l'occasion de lever le siège (7 sept.). Il alla offrir la bataille aux catholiques qui la refusèrent, et fut contraint de l'accepter à Moncontour (3 octobre) dans le même état de désarroi qu'à Bassac. Averti que Tavannes survenait, il avait mis sa cavalerie en retraite et se serait dérobé si les auxiliaires allemands n'avaient perdu quelques heures à réclamer leur solde. Il fallut combattre. Coligny, dans une des premières charges, fut blessé au visage d'un coup de pistolet et forcé de quitter le champ de bataille. La cavalerie s'enfuit; les lansquenets abandonnés demandaient grâce. Mais les Suisses de l'armée catholique furent impitoyables. Une grande partie de l'infanterie huguenote fut aussi massacrée. C'étaient les représailles de La Roche-l'Abeille.

JOIE DE CATHERINE.

La Reine crut les protestants abattus. Elle se déclarait heureuse « que Dieu aye fayst la grase à son fils d'estre instrument d'un si grand œuvre ». Charles IX ne partageait pas sa joie. Ce roi de dix-neuf ans, que sa mère tenait à l'écart du gouvernement et des batailles, montra quelque humeur du succès de Moncontour. Jaloux de son frère, il se rendit à l'armée pour recueillir sa part de gloire. Tavannes voulait poursuivre les vaincus et les anéantir ; les courtisans du duc d'Anjou firent prévaloir l'avis d'enlever une à une les places fortes qui faisaient une ceinture à la Rochelle. Niort fut pris, mais Saint-Jean-d'Angély résista. L'Amiral se déroba derrière la Charente et se dirigea vers le sud à la recherche des Vicomtes.

SES DÉCEPTIONS.

L'armée royale se ruinait sous les murs de Saint-Jean-d'Angély.

Après un mois et demi de siège, il fallut accorder la capitulation la plus honorable (16 oct.-2 déc.). Tout l'avantage de Moncontour était perdu

NÉGOCIATIONS.

L'énergie de la défense, l'inutilité des victoires ramenèrent Catherine aux idées de paix. Castelnau-Mauvissière fut chargé d'aller négocier à la Rochelle avec Jeanne d'Albret. La Reine-mère en voulait aux Espagnols qui ne lui envoyaient aucun secours, et plus encore à Philippe II qui, veuf de sa fille Élisabeth, morte le 3 octobre 1568, refusait d'épouser une autre de ses filles, Marguerite. Même il prétendait prendre pour lui l'aînée des archiduchesses autrichiennes qu'elle destinait à Charles IX. Aussi inclinait-elle à donner la paix aux huguenots s'ils acceptaient les conditions qu'elle y mettait. Comme elle ne voulait accorder que la liberté de conscience, sans aucun exercice du culte, la guerre continua.

III. — LA MARCHE DE COLIGNY

VERS LE SUD

AVEC quelques milliers d'hommes, qui semaient sur les routes leurs chevaux efflanqués, Coligny était parti de Saintes le 16 octobre pour gagner les bords de la Garonne. Il y donnait rendez-vous aux Vicomtes, qui dominaient dans le Quercy et le Rouergue, et à Montgomery, qui venait de détruire le parti catholique dans le Béarn. Il prit le château d'Aiguillon, au confluent du Lot et de la Garonne, et marcha vers Montauban, où les Vicomtes l'avaient devancé et où il attendit Montgomery; ils passèrent l'hiver de 1569 à se refaire.

DÉVASTATION DU TOULOUSAIN.

Les chefs catholiques qui devaient lui tenir tête ne s'entendaient pas. Damville, gouverneur du Languedoc, refusa de se joindre à Monluc pour écraser l'Amiral avant sa jonction avec les renforts du Béarn. Tous deux s'accusaient de mauvaise volonté, pendant que Coligny dévastait le Toulousain. L'Amiral avait fait une liste des magistrats et des bourgeois de Toulouse, qui s'étaient signalés contre les fidèles; leurs maisons de campagne furent brûlées, les meubles donnés en proie au soldat. Sur les ruines, les huguenots écrivirent : Justice de Rapin. (Voir page 104.)

DÉROUTE EN AVANT.

L'Amiral résolut de continuer sa course à travers le Midi jusqu'au Rhône et de se diriger ensuite vers le Nord, renforcé, au passage, par les contingents du Languedoc, des Cévennes, de la Provence et du Dauphiné. En mars 1570, il était devant Carcassonne, qu'il n'attaqua point, mais il pilla le pays autour de Narbonne et ses détachements franchirent la frontière du Roussillon pour montrer à Philippe II que tous les huguenots n'étaient pas morts. L'armée

protestante brûla les villages autour de Montpellier, s'arrêta un moment à Nîmes, une des capitales de la Réforme, pour reprendre haleine, repartit le 16 avril et s'avança par la rive droite du Rhône, harcelée par les garnisons royales, souvent battue, toujours incendiant et pillant, poussée par les attaques dans une sorte de déroute en avant. Montbrun, qui commandait l'avant-garde, avait passé le Rhône au Pouzin pour aller chercher sur la rive gauche, en Dauphiné, des renforts qui ne vinrent point. La troupe vagabonde traversa tout le Vivarais et arriva à Saint-Étienne où Coligny s'alita, gravement malade. C'est là que le rejoignirent les envoyés du roi, Biron et Malassise, chargés de négocier la paix. Ils continuaient à offrir la liberté de conscience sans la liberté de culte. Un moment, ils purent croire qu'ils dicteraient la loi. Si Coligny venait à mourir, déclaraient-ils, son armée serait trop heureuse de se rendre à discrétion.

GUÉRISON DE COLIGNY.

Coligny guéri réclama la liberté du culte. Pendant que Biron et Malassise portaient à Catherine son ultimatum, il reprenait sa course. Il n'avait plus d'artillerie et, pour marcher plus vite, fit monter ses arquebusiers sur de petits bidets. Il pilla, au passage, l'abbaye de Cluny (18 juin), incendia celle de la Ferté-sur-Grosne (20 juin), ravagea les environs de Chalon, et au moment où il se cantonnait à Arnay-le-Duc, vit déboucher l'armée royale.

BATAILLE D'ARNAY-LE-DUC (27 JUIN 1570).

Elle était commandée par le maréchal de Cossé et comptait environ 13 000 hommes. Protestants et catholiques, établis sur deux hauteurs, se faisaient face par-dessus un vallon où courait un ruisseau. Coligny se retrancha, le long du ruisseau, dans un moulin. Cossé ne put forcer ce premier obstacle (27 juin). Mais l'Amiral était trop faible pour attaquer. Dans la nuit du 28 au 29, il se déroba, et, le 4 juillet, arriva à la Charité. Il pouvait tirer de cette ville, de Sancerre et de Vezelay des soldats et des canons, et lutter avec le maréchal de Cossé à armes égales.

LA COURSE A LA ROCHELLE.

La Rochelle soutenait, dans l'Ouest, la fortune du parti protestant. Cette ville, venue une des dernières à la Réforme, avait un esprit d'entreprise que l'usage des libertés municipales avait développé et que la passion religieuse surexcita. Le droit des gens, très vague à cette époque, laissait sur mer le champ libre à tous les aventuriers. Les Rochelais organisèrent la grande flibuste contre les vaisseaux des puissances catholiques français, espagnols, italiens. Leur gouverneur, La Noue, délivrait des lettres de marque. Les prises furent si considérables que l'Amirauté toucha pour sa part (elle prélevait un dixième) trois cent mille livres. Les huguenots agissaient de concert avec les gueux de mer, comme on appelait les pirates des Pays-Bas. Des corsaires, comme Jacques Sore, allaient

attendre au large des Açores les navires espagnols, qui revenaient d'Amérique chargés d'or et d'argent [1].

SUCCÈS SUR TERRE.

Sur terre, La Noue avait pris Marans, Luçon, les Sables-d'Olonne. Puy-Gaillard, qui commandait les catholiques, surpris près de Luçon, perdit deux beaux régiments d'infanterie (15 juin). Après cette victoire, Niort, Brouage et Saintes se rendirent, Puy-Gaillard alla s'enfermer dans Saint-Jean-d'Angely.

LA DISGRÂCE DES LORRAINS.

Catherine voyait se relever dans l'Ouest, en Provence, en Dauphiné, en Languedoc et en Béarn, un parti qu'elle avait cru anéanti. Sa politique matrimoniale ne lui réussissait pas mieux que la guerre Philippe II avait réglé à son gré, comme chef de la maison des Habsbourg, la question des mariages. Il avait pris pour lui l'aînée des archiduchesses et laissé la cadette à Charles IX. Même, pour bien marquer la différence des rangs, le contrat de mariage du roi de France n'avait été signé qu'un quart d'heure après celui du roi d'Espagne. La Reine-mère croyait aussi que Philippe II avait empêché le mariage de sa fille, Marguerite de Valois, avec le roi de Portugal. Et voilà que Marguerite prêtait l'oreille aux galanteries du jeune duc de Guise. Peut-être le cardinal de Lorraine rêvait-il de marier son neveu avec la sœur de Charles IX. L'outrecuidance des Lorrains exaspéra Catherine. Marguerite fut rudement traitée. Un matin, le Roi et sa mère la firent venir; ils se jetèrent sur elle, la battirent, déchirèrent ses vêtements. Charles IX voulait faire tuer le duc de Guise, qui fut obligé de déclarer son mariage prochain avec Catherine de Clèves. Le Cardinal quitta la cour. Le crédit des chefs du catholicisme intransigeant était ruiné.

ÉDIT DE PACIFICATION DE SAINT-GERMAIN (8 AOUT 1570).

Le 14 juillet, un armistice était conclu avec les protestants et deux semaines après la paix était faite. L'Édit de pacification de Saint-Germain accorda aux Réformés la liberté de conscience dans tout le royaume, et l'exercice public de leur culte dans tous les lieux où il s'était pratiqué avant la guerre, dans les faubourgs de deux villes par gouvernement, et dans les demeures des seigneurs hauts-justiciers. Les protestants obtinrent pour deux ans quatre villes de sûreté, la Rochelle, Montauban, la Charité et Cognac. Le Roi avouait pour ses bons parents et amis le prince d'Orange, Ludovic de Nassau, ces sujets rebelles de Philippe II, qui avaient soutenu à main armée leurs coreligionnaires français. Le vent avait tourné, l'alliance espagnole et la cause catholique étaient compromises. Le duc d'Anjou lui-même promit de maintenir la paix de Saint-Germain.

1. Sur la course à la Rochelle, voir *Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de la Rochelle* (1569-1570), Archives historiques du Poitou, VII, 1878; et dans le Bulletin de la Société du protestantisme français, 1854, l'analyse des Ordonnances du Conseil de la Reine de Navarre.

CHAPITRE IV

LA SAINT-BARTHÉLEMY[1]

I. LA QUESTION DES PAYS-BAS. — II. CHARLES IX ENTRE CATHERINE ET COLIGNY. — III. LES MASSACRES.

I. — LA QUESTION DES PAYS-BAS

L'UNION CONTRE L'ÉTRANGER

UN moyen s'offrait peut-être de réconcilier les Français : une guerre nationale contre un ennemi étranger. Les catholiques auraient volontiers marché contre la reine Élisabeth, qui gardait Marie Stuart prisonnière; mais Catherine de Médicis était moins sensible aux malheurs de sa bru qu'aux injures de Philippe II. Elle accueillit les avances qui lui vinrent d'Angleterre. Deux chefs protestants qui

1. SOURCES : *Lettres de Catherine de Médicis*, IV. Teulet, *Corresp. de la Mothe Fénelon*, III-V et VII. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, III, 1853. Coll. Doc. inédits. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, III, Coll. Doc. inédits. Alberi, *Relazioni dagli ambasciatori Veneti al senato*, 1re série, IV. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*, 1re série, III, 1836, et Supplément, 1847. Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires de Pays-Bas*, II, 1851. Piot, *Correspondance de Granvelle faisant suite aux papiers d'État*, IV, 1884. *Mémoires et ambassades de Walsingham*, Amsterdam, 1700 et plus complètement dans Digges, *The Compleat Ambassador*, 1655. Mgr Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne, 1565-1572*, t. II, 1900 et t. III, 1904. L. Didier, *Lettres et négociations de Mondoucet, résident de France aux Pays-Bas*, I, 1892. *Registres des Délibérations du Bureau de la ville de Paris (1568-1572)*, VII, édité et annoté par Bonnardot, 1893. Les lettres de Corbinelli publiées par Pio Rajna, *Jacopo Corbinelli e la strage di S. Bartolommeo*, 1898. *Mémoires de l'Estat de France sous le Roy Charles IX depuis le troisiesme Edict de pacification fait au mois d'aoust 1570 jusques au commencement du règne de Henry III*, 1578, I. Le récit de Juan de Olaegui, publié par Gachard, Bulletin de l'Académie royale de Belgique, XVI, 1re partie, 1849. Hungerbühler, *Zwei Kabinetstücke über die Bartholomäusnacht*, Saint-Gall, 1858. Th. de Liebenau, *Documents relatifs à la Saint-Barthélemy*, Indicateur d'histoire suisse, 1876. *Mémoires de Tavannes ; de Marguerite*, publ. par Guessard, Soc. Hist. France, 1842 ; *du duc de la Force*, p. p. le mis de La Grange, 1843, I ; *de Mergey*, M. et P., IX. *Mémoires des sages et royalles Œconomies d'Estat*, de Sully, Amsterdam, 1638. *Mémoires de Madame Du Plessis-Mornay*, publ. par Mme de Witt, S. H. F., 1868, I. *Mémoires de Luc Geizkofler, tyrolien*, traduits par Edouard Fick, Genève, 1892. *Discours du roi Henri III à un personnage d'honneur*, Mémoires d'Estat de Villeroy, II, 1625. *Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, 1824, II. De Thou, *Histoire universelle*, 1734, VI. D'Aubigné, *Histoire universelle*, Ruble, S. H. F., III, 1889. *Correspondance de Mandelot, gouverneur de Lyon avec Charles IX et Henri III*. Monfalcon, Histoire monumentale de Lyon, II.

s'y étaient réfugiés, le cardinal de Châtillon et Jean de Ferrières, vidame de Chartres, avaient entrepris, dans l'intérêt de leur parti et dans l'intérêt de leur pays, d'unir la France et l'Angleterre contre l'Espagne. La politique d'alliance fut présentée sous la forme d'un projet de mariage entre Élisabeth et le duc d'Anjou. Catherine soupçonnait Élisabeth de chercher simplement une diversion à la sympathie qu'excitait en France la malheureuse reine d'Écosse, mais la proposition flattait son goût d'éternelle marieuse. Le vidame de Chartres, un imaginatif de grande envergure, déduisait, avec une confiance superbe, les prodigieuses conséquences de cette union. « Monseigneur (le duc d'Anjou) pourrait iustement (justement) avec forces du Roi, faveur d'Angleterre et moiens du prince d'Orange, avoir la confiscation de la Flandre par droict de féodalité pour félonie commise ». Ainsi « la maison d'Autriche qui se bastit l'empire héréditaire et la monarchie, trouveroit en ung instant deux freres, roys ausy puissants l'ung que l'autre, pour contre poid de son ambition, ligués avec les princes protestans de l'Allemaigne, et auroient ces deux freres plus de part en l'empire » qu'elle. Il y avait en Europe de quoi pourvoir tous les princes de la famille royale. « Le partage de Monsieur d'Alençon (le dernier fils de Catherine) seroit aisé à trouver en la duché de Milan avec la faveur de l'Allemaigne, des Suisses ausy et des princes italiens devotieux de la France, et, si besoing estoit, pour le recouvrement du royaume de Naples, la faveur du Turc se trouveroit par après bien à propos » De cette façon « ung grand plaisir viendroit à la Royne de veoir tous ses enfants roys ». Alors deviendrait facile la réforme, en un Concile général, des abus introduits « par l'ambition et advarice de l'Eglise romaine ». « En la France, l'Allemaigne et l'Angleterre s'introduiroient ung ordre et police de religion et unité de doctrine que toutes les aultres provinces de la chrestienté seroient contrainctes d'embrasser et finiroient les différens des subjects avec leurs Princes... »

POLITIQUE MATRIMONIALE DE CATHERINE.

Les rêves de Catherine étaient plus terre à terre : le mariage anglais la tentait. Mais il fallait, pour cela, qu'elle se réconciliât avec les protestants français, et Coligny et Jeanne d'Albret répondaient froidement à ses avances. L'Amiral s'était retiré à la Rochelle ; il avait,

Archives curieuses de Cimber et Danjou, 1re série, VII. Papire Masson, *Historia vitæ Caroli Valesii Galliarum regis ejus nominis noni*, éd. Le Laboureur des Mémoires de Castelnau, 1731, III.

Ouvrages a consulter : Abel Desjardins, *Charles IX, deux années de règne*, 1873. De La Ferrière, *Le XVIe siècle et les Valois*, 1879. Theiner, *Annales ecclesiastici*, I, 1856. Baumgarten, *Vor der Bartholomäusnacht*, 1882. Soldan, *La France et la Saint-Barthélemy* (trad. Schmidt), 1855. Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, 1879. Loiseleur, *Trois énigmes historiques. La Saint-Barthélemy...*, 1883 Fr. Combes, *Les présidents Lagebaton et Daffis ou Bordeaux pendant la Saint-Barthélemy et la Sainte Ligue*, Lectures historiques, II, 1885. Forneron, *Les ducs de Guise*, II. Delaborde, *Coligny*, III. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier*, 1870. Philippson, *Die Römische Curie und die Bartholomäusnacht*, Deutsche Zeitschrift für Geschichtwissenschaft, VII, 1892. Froude, *History of England*, 1887, IX-X.

comme les grands seigneurs de la religion, décliné l'honneur de paraître au mariage de Charles IX, qui fut célébré à Mézières le 26 novembre 1570. Tous restaient sur le qui-vive. Il n'y avait pas grande apparence que Jeanne d'Albret acceptât le projet conçu par Catherine, après le refus du roi de Portugal, de marier sa fille Marguerite avec Henri de Navarre.

CHARLES IX.

Tout à coup un nouveau personnage entra en scène. Jusque-là Charles IX n'avait été roi que de nom. Sa mère gouvernait, son frère commandait l'armée. Mais s'il avait montré quelque envie de gloire militaire, il avait toujours paru se désintéresser des affaires d'État. Toute l'énergie de sa jeunesse, il la dépensait en chasses furieuses, à travers bois, soit qu'il prît plaisir à essayer sa force, soit qu'il aimât la vue du gibier éventré. Au Louvre, de chasseur devenu forgeron, il battait le fer avec ardeur. C'était un timide et un faible, habitué à obéir à sa mère, avec les soubresauts et les révoltes d'une nature passionnée.

PROJET D'ALLIANCE CONTRE L'ESPAGNE.

Il avait vingt ans et le désir de jouer un rôle lui venait. Les affaires italiennes lui en fournirent l'occasion. Le pape Pie V avait élevé Cosme de Médicis, souverain de Florence, à la dignité de grand-duc [1]. Maximilien II, au nom de l'Empire, et Philippe II, comme souverain de Naples et de Milan, avaient protesté. Leurs représentations prirent un caractère si menaçant que Cosme envoya en Allemagne un agent, Frégose, chargé de lui procurer l'appui des princes protestants contre la maison d'Autriche. De Heidelberg, où il fut froidement reçu, Frégose passa en France et alla trouver à la Rochelle le frère du prince d'Orange, Ludovic de Nassau, qui s'était établi là pour organiser les opérations des gueux de mer contre la marine espagnole. Ils élaborèrent un projet d'alliance entre Charles IX et le nouveau grand-duc. Teligny, le négociateur de l'Amiral près de la Cour de France, mit Charles au courant de ces conversations de la Rochelle. Le Roi accueillit avec transport l'idée d'une action commune contre l'Espagne. Il voulut que l'ambassadeur florentin, Petrucci, commençât la négociation. Dans l'audience secrète qu'il lui donna, il le pressa d'écrire à son maître qu'il le soutiendrait contre tous ses ennemis : il ne cherchait pas d'agrandissement en Italie et portait uniquement ses vues sur les Flandres.

ARDEUR DE CHARLES IX.

C'était la première manifestation d'une volonté qui tendait à s'émanciper. Aussi avait-il hâte d'engager l'affaire. La réserve de Petrucci l'impatientait ; il n'admettait pas qu'on se montrât si froid

1. Pie V nomma Cosme grand-duc de Toscane le 27 août 1569 et le couronna solennellement au Vatican le 18 février 1570. A. von Reumont, *Geschichte Toscana's*..., I, 243, 1876.

CHARLES IX



PORTRAIT DE CHARLES IX.

Peinture de François Clouet. Toque noire à plume blanche, justaucorps noir rayé d'entrelacs d'or avec manches blanches, haut-de-chausses ; main droite appuyée sur le dossier d'un fauteuil rouge. — Louvre, n° 128.

Cliché Hachette.

pour un dessein qui l'enthousiasmait. Il déclarait qu'il lui serait facile de gagner sa mère, mais il se cachait soigneusement d'elle. « Ma mère est trop timide », disait-il un jour à Petrucci. La rupture avec l'Espagne était au bout de son initiative; peut-être espérait-il pousser les choses si loin que Catherine serait obligée d'accepter les faits accomplis.

LE MARIAGE D'ANGLETERRE ET LE MARIAGE DE NAVARRE.

Les intérêts de la Reine-mère la portaient à favoriser cette intrigue qu'elle ignorait. Elle était alors tout occupée du mariage de Navarre et du mariage d'Angleterre. Mais elle rencontrait chez le duc d'Anjou une résistance à laquelle elle ne s'attendait pas. Son fils pensait être « déshonoré » s'il épousait une femme dont la réputation était si compromise. Elle était au désespoir de perdre cette couronne. Elle songeait à substituer le duc d'Alençon à son frère, mais elle craignait qu'Élisabeth ne le trouvât trop petit de taille et trop jeune. A la fin, le duc d'Anjou se décida. Catherine aurait voulu que le mariage fût aussitôt conclu qu'annoncé. Les Anglais n'étaient pas aussi pressés; fermes sur l'article de la religion, ils refusèrent d'accorder au futur époux l'exercice public ou privé du catholicisme. Au fond Élisabeth n'avait nulle envie de se marier, mais il lui importait de se rapprocher de la France, et il ne lui déplaisait pas d'ajouter un nom à la liste de ses prétendants. Sa coquetterie donnait un air de candeur aux calculs de sa politique. Elle minaudait et se disait indigne d'épouser un homme aussi jeune, pour se faire dire que l'âge n'avait pas de prise sur elle. Vertueuse à son corps défendant, d'imagination sensuelle et impure, elle aimait à frôler les hommes même en pensée. Seulement elle se ressaisissait vite quand son intérêt l'exigeait; sa volonté avait raison de son tempérament et de sa vanité. Au début même des pourparlers, elle calculait que l'impossibilité d'accorder le catholicisme du prétendant avec les susceptibilités protestantes de son peuple, lui permettrait de sortir de cette aventure. Le mariage de Navarre n'allait pas d'un meilleur train, Jeanne d'Albret laissait tomber les avances de Catherine. Comme Ludovic de Nassau avait seul assez d'influence sur la reine de Navarre pour changer ses dispositions, la Reine-mère se trouvait conduite à désirer comme son fils de s'attacher cet ennemi de l'Espagne.

LUDOVIC DE NASSAU ET LA QUESTION DES PAYS-BAS.

Recherché par elle et sûr de l'appui du Roi, Louis de Nassau entendait poser la question de l'intervention française aux Pays-Bas. Il partit secrètement de la Rochelle et se rendit au château de Lumigny, où il eut une première entrevue avec le Roi et sa mère (19 juillet 1571); quelques jours après, il les revit, avec le même mystère, à Fontainebleau. Il supplia Charles IX d'examiner les griefs de

ces malheureuses populations des Pays-Bas, tyrannisées par les Espagnols, trahies par l'Empereur, et qui tendaient les mains vers lui. Si sa conscience lui permettait d'embrasser leur cause, la ruine des oppresseurs était certaine ; à l'approche d'une armée, la moitié des villes se déclarerait contre le duc d'Albe. Le concours d'Élisabeth et des princes protestants d'Allemagne n'était pas douteux pourvu que la France consentît à partager avec l'Angleterre et l'Empire la souveraineté de ces provinces.

PROMESSES DE CHARLES IX.

Le Roi répondit que, s'il était sûr de ces alliances, il se porterait volontiers à cette entreprise. Mais les promesses qu'il faisait en secret à Ludovic de Nassau dépassaient de beaucoup les déclarations qu'il se permettait devant sa mère. Il fut convenu entre eux que Strozzi, avec la flotte royale, ferait une démonstration navale destinée à inquiéter Philippe II. Il est possible que Catherine elle-même ait été un moment séduite, et que son ambition ait fait taire, au moins pendant quelques jours, sa prudence et ses peurs. Écrivant, le 2 août 1571, à M. de Noailles, évêque de Dax et ambassadeur à Constantinople, elle regrettait que le duc d'Anjou fît si mollement le siège de la reine d'Angleterre et se plaignait « coment yl n'y a personne isy qui ne lui aye peu faire entendre ce que c'et de la grendeur que cet mariage lui pouroyt aporter et l'amitié de prinse d'Alemengne pour parvenir à l'empire et la conqueste de Pays-Bas ».

COLIGNY A LA COUR

Le moment parut si décisif à Coligny qu'il résolut de se rapprocher de la Cour. Il chargea Petrucci de manifester à la Reine-mère le désir qu'il avait de lui offrir son humble service pour assurer la pacification du royaume. Les conditions de l'accord furent facilement arrêtées : l'Amiral promettait de restituer au Roi les places de sûreté et protestait de sa déférence et de son respect pour la Reine-mère.

CATHERINE ET COLIGNY.

Il arriva à Blois le 15 septembre. Quand le Roi et lui se trouvèrent en présence, ils pâlirent tous deux. La Reine-mère le reçut avec bonne grâce. Mais quand il s'avança pour baiser les mains d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, cette enfant de dix-sept ans rougit, recula et se refusa à ses hommages. Le duc d'Anjou ne fit pas mauvais accueil à son adversaire. Après la gêne des premiers moments, la confiance s'établit. Coligny faisait très habilement sa cour. Catherine déclarait qu'elle voulait oublier le passé et que, si Coligny se montrait bon sujet et serviteur du roi, « elle l'embrasserait et lui ferait toute sorte de faveur ». L'Amiral entra au Conseil, il reçut un don de 150 000 livres et fut pourvu, quoique hérétique, d'une abbaye qui rapportait 20 000 livres de revenu. Sa satisfaction était grande et il ne le cachait pas, mais il pouvait s'apercevoir que la situation était délicate. La Reine-mère était impatiente de conclure le mariage de sa

fille avec le prince de Navarre, et, comme Coligny l'avait promis, de recouvrer les places de sûreté avant le terme fixé par le traité de Saint-Germain. Coligny s'excusait de ne pouvoir rien décider sans l'autorisation des Princes. Elle répliquait qu'elle n'en croyait rien : les Princes faisaient tout ce qu'il voulait. Un jour qu'elle exprimait son désir de voir Jeanne d'Albret à la Cour, il lui échappa de dire que la reine de Navarre lui avait fait peur de quelque embûche pour le détourner d'y venir, et qu'elle serait encore plus circonspecte quand il s'agirait d'elle-même. « Vous et moi, riposta Catherine, nous sommes trop vieux pour jouer à nous tromper l'un l'autre. C'est vous qui devez être le plus en défiance de lui (le Roi). Est-ce qu'elle peut croire que le Roi veut faire alliance avec son fils pour la faire mourir[1]? »

SENTIMENTS PACIFIQUES DE CATHERINE.

C'était sur la politique extérieure que portait leur grand désaccord. Elle était pacifique avec intransigeance. La puissance de la maison d'Autriche exerçait sur elle une sorte de fascination. Il y avait dans le sentiment qu'elle éprouvait pour Philippe II de la haine, de l'envie, du respect et de l'admiration. Elle cherchait à lui créer des difficultés, mais elle redoutait de l'attaquer en face. Elle apprit l'intrigue florentine par les remerciements et le refus du gouvernement florentin. Ravie de l'insuccès de ce premier acte de son fils, elle vanta la politique de Cosme et de François de Médicis et leur dévouement aux intérêts de la France. « Faites donc bien attention, dit-elle à son fils, et tenez-vous en à leur conseil de rester en paix et d'ordonner votre royaume, parce que cela est saint et bon. » Et le Roi mettait la main droite sur son cœur et jurait à sa mère que jamais il ne ferait ni guerre ni entreprise à son insu.

VICTOIRE DE LA LIGUE CATHOLIQUE A LÉPANTE (7 OCT. 1571).

Quelques jours après, arrivait la nouvelle du combat de Lépante. La flotte que le Pape, les Vénitiens et Philippe II avaient armée contre le Sultan avait détruit la flotte turque (7 octobre 1571). L'empire de la Méditerranée passait, au moins pour quelque temps, aux puissances catholiques. Le Roi d'Espagne dominait sur mer comme sur terre; ce n'était pas le moment de le braver. L'événement semblait donner raison à Catherine. Mais elle avait trop besoin des chefs du parti protestant pour les éloigner. Ludovic de Nassau lui servait à mener à bien le mariage de Navarre. Aussi était-il très caressé. Toujours il ramenait l'attention du jeune roi vers les affaires des Pays-Bas. Coligny continuait d'être bien traité. L'ambassadeur florentin trouvait même que la Cour faisait trop d'avances aux hérétiques et qu'elle serait obligée de revenir en arrière.

1. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, III, p. 722.

IMPRUDENCES DES CHEFS PROTESTANTS.

Imprudemment les chefs protestants heurtaient les passions populaires. Le Parlement avait, pendant la guerre, condamné à mort deux bourgeois huguenots, les frères Gastine, chez qui se tenaient des prêches, et, sur l'emplacement de leur maison rasée, il avait fait dresser « une haute pyramide de pierre ayant un crucifix au sommet ». Coligny demanda, conformément à l'article 32 du traité de Saint-Germain, la démolition de la croix de Gastine. La population étant résolue, malgré les ordres du Roi, à conserver ce monument, plusieurs centaines d'hommes furent, une nuit, employés à l'abattre. « Le matin, le menu peuple... accourut de fureur », brûla une maison voisine, massacra un serrurier. « Il y eut tel bruit que le Palais (de justice) demeura fermé tout le jour » (déc. 1571).

LA CONCLUSION DU MARIAGE DE NAVARRE.

La Cour achetait par ces complaisances le consentement de la reine de Navarre au mariage de son fils. Jeanne d'Albret se décida à se rendre à Chenonceaux pour débattre avec la Reine-mère les clauses du contrat. Et Ludovic de Nassau usait de son crédit auprès du Roi pour l'engager toujours plus avant dans les affaires des Pays-Bas.

PRÉPARATIFS DE CHARLES IX CONTRE L'ESPAGNE.

A Nantes et à Bordeaux, Strozzi et le baron de la Garde transformaient les vaisseaux marchands en navires de guerre. Les bruits les plus étranges couraient sur la destination de cette escadre. La signature du contrat (11 avril 1572), coïncidant avec ces armements, tenait les Espagnols en alarme. Le duc d'Albe prenait ses mesures. A son tour, le gouvernement français s'inquiétait des précautions qu'il avait provoquées et donnait à tous les gouverneurs de frontière l'ordre de veiller.

PRISE DE BRIELLE (1er AVRIL 1572).

Charles IX semblait repris par les grandes ambitions. Les gueux de mer, qui jusque-là avaient trouvé asile dans les ports d'Angleterre et venaient d'en être expulsés sur les plaintes du duc d'Albe, surprirent la ville de Brielle, à l'embouchure de la Meuse (1er avril 1572) et s'y retranchèrent. Alors les villes de Zélande chassèrent leurs garnisons espagnoles, et l'agitation gagna les autres provinces. Le jugement de Ludovic sur la fragilité de la domination espagnole sembla confirmé. A la Cour de France, le projet d'intervention aux Pays-Bas faisait de nombreux partisans. Les Montmorency, qui, par haine des Guise, s'étaient rapprochés de Coligny et des protestants, pressaient la conclusion d'un accord avec l'Angleterre. Le maréchal de Montmorency alla à Londres signer avec Élisabeth un traité d'alliance défensive (29 avril 1572). « Je sais, écrit Petrucci, que le Roi a résolu quelque chose contre la volonté de sa mère et qu'il a donné des ordres » (lettre écrite du 17 au 20 avril 1572).

LA DESTINATION DE LA FLOTTE FRANÇAISE.

Strozzi partit pour Bordeaux où il allait s'embarquer avec six mille arquebusiers, « la fleur de l'infanterie française ». Les premiers gentilshommes du royaume l'accompagnaient. La flotte emportait

des pelles, des houes, et d'autres instruments agricoles comme s'il s'agissait d'aller fonder au loin quelque établissement. Mais c'était un trompe-l'œil. « Vous saurez..., écrit le Roi le 11 mai à son ambassadeur à Constantinople, pour le dire audict Grand Seigneur... que j'ay faict équipper es portz et havres de mon royaulme ung bon nombre de vaisseaulx, de façon que j'ay dressé une armée de mer de douze ou quinze mil hommes qui sera preste à faire voile où on voudra dedans la fin de ce mois .. en intention de tenir le Roy catholique en cervelle et donner hardiesse à ces gueulx des Païs-Bas de se remuer et entreprendre ainsi qu'ils ont faict, aiant jà pris toute la Zelande et bien esbranlé la Hollande. » « Toutes mes fantaisies, dit encore le jeune roi, sont bandées pour m'opposer à la grandeur des Espagnols et delibere m'y conduire le plus dextrement qu'il me sera possible. »

LOUIS DE NASSAU OCCUPE MONS ET VALENCIENNES.

Quelques jours après, Louis de Nassau sortait secrètement de Paris, muni de dix mille francs et d'une lettre datée du 27 avril où Charles IX se disait déterminé, autant que les occasions et la disposition de ses affaires le permettraient, à employer ses forces pour délivrer les Pays-Bas. Il parut, avec une troupe de huguenots, sous les murs de Mons et de Valenciennes et s'en fit ouvrir les portes (23 et 24 mai).

II. — CHARLES IX ENTRE CATHERINE ET COLIGNY

RÔLE DE L'AMIRAL.

Il laissait l'Amiral à Paris pour soutenir la cause, organiser les renforts et emporter l'adhésion publique de Charles IX. La tâche était difficile avec un roi jeune, impressionnable, mobile; une reine-mère, jalouse et apeurée; une Cour partagée et un peuple qui détestait assez les huguenots pour applaudir au succès des Espagnols. Il s'agissait avec les forces militaires du parti protestant d'engager la lutte contre l'Espagne et d'entraîner derrière cette avant-garde hérétique la nation catholique. Coligny donna à cette généreuse illusion sa volonté, son cœur et sa vie.

PREMIÈRES DIFFICULTÉS.

La surprise de Mons et de Valenciennes avait surexcité ses espérances. Il comptait peut-être gagner Catherine de Médicis elle-même. Rencontrant dans l'antichambre de la Reine-mère, à Saint-Cloud, Brantôme et Strozzi : « Or Dieu soit loué! s'écria-t-il, tout va bien, avant qu'il soit longtemps nous aurons chassé l'Espagnol du Pays-Bas et en aurons faict nostre roi maistre ou nous y mourrons tous et moy mesme le premier, et n'y plaindray point ma vie si je la perds pour ce bon subject ». Mais les premiers succès n'eurent pas de lendemain. Valenciennes fut presque aussitôt perdue que gagnée et les Espa-

gnols bloquèrent dans Mons Ludovic de Nassau. L'Amiral aurait voulu marcher à son secours; le Roi qui commençait à s'effrayer lui défendit de partir. Catherine importunait son fils de ses inquiétudes. La mort de Jeanne d'Albret (4 juin) privait les protestants de leur meilleur appui à la Cour, de la reine au cœur d'homme qui avait mis au service du parti son crédit, son fils, son royaume. D'Andelot était mort en 1569; le cardinal de Châtillon le 14 février 1571. Catherine et Coligny restaient seuls en présence. Charles IX en était déjà aux désaveux lâches. Dans une lettre à M. de Vulcob, ambassadeur à Vienne (16 juin), il qualifiait l'agression de Ludovic de malheureuse entreprise et appelait « le juste jugement de Dieu sur ceulx qui s'eslevent contre l'autorité de leur prince ».

Cependant Coligny, à force d'instances, obtint qu'il réunît les conseillers d'épée et leur soumît l'affaire des Pays-Bas.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DU ROI SUR L'ENTREPRISE DES PAYS-BAS.

Le duc d'Anjou et son mentor, Tavannes, représentaient le parti des catholiques et le parti de la Reine-mère d'accord pour ne pas agir. L'Amiral, avec son parler rude, avait un jour interpellé Tavannes : « Qui empesche la guerre d'Espagne n'est bon François et a une croix rouge (la croix d'Espagne) dans le ventre ». Les partisans de la paix craignaient quelque vive apostrophe en plein Conseil. Tavannes proposa « sous prétexte de surdité » de réduire le débat à la lecture d'avis rédigés d'avance. L'Amiral exposa que la conquête des Flandres était le moyen d'unir dans une action commune les gens des deux religions. L'entreprise était facile; les villes des Pays-Bas n'attendaient qu'une occasion pour se révolter. Le duc d'Anjou objecta la ruine des peuples, la faiblesse des effectifs de la gendarmerie, le mauvais état des places fortes, les alliances jurées qu'il fallait se garder de rompre sur les promesses « de gens desesperez et chassez hors de leurs biens ». Tavannes hardiment dit le secret de l'opposition des catholiques. Le succès n'était pas certain, et la victoire même était pleine de danger. La puissance des huguenots deviendrait si grande que « venant à mourir ou changer ceux qui les conduisent avec bonne intention..., le roy et son royaume seront toujours menez en laisse, et vauldroit bien mieux n'avoir point de Flandres et aultres conquestes que d'estre incessamment à maistre » (26 juin).

LES PEURS DE CATHERINE.

Les hésitations de Catherine offraient à Coligny encore une chance de succès. « La Reine fluctue entre paix et guerre, crainte de civile la penche à l'étrangère... comme femme elle veut et ne veut pas, change d'advis et rechange en un instant. » Mais la peur dominait tout. « Ici, écrit Petrucci le 4 juillet, on discute s'il y a lieu de porter la guerre en Flandre ou non. Beaucoup la préconisent et la voudraient, mais le Roi et la Reine ne veulent pas, parce qu'ils sont

déjà fatigués des tambours et des trompettes. » Le 5 juillet, Catherine écrivait au Pape que son fils ne ferait la guerre à Philippe II que contraint et forcé

JALOUSIE DE L'ANGLETERRE.

Les dispositions de l'Europe protestante justifiaient sa prudence. L'Angleterre calculait les avantages et les inconvénients d'une intervention, et, par jalousie de la France, se refusait à agir de concert avec elle. Middlemore, agent secret d'Élisabeth, déclarait à l'Amiral lui-même (10 juin) que son gouvernement ne souffrirait pas que la France s'emparât des Flandres. A mesure que les rapports se tendaient entre Charles IX et Philippe II, Élisabeth se rapprochait de l'Espagne. Le mois même où elle avait signé le traité d'alliance défensive avec Charles IX (avril), elle faisait publier dans Londres le rétablissement des relations commerciales, depuis longtemps interdites, avec les Pays-Bas. Son mariage avec le duc d'Anjou s'était rompu sur la question religieuse, comme elle le souhaitait. Catherine avait immédiatement proposé son troisième fils, le duc d'Alençon, qui, pour être roi, était disposé à toutes les concessions. Élisabeth demanda un mois de réflexion. Lord Burghley (Cecil) écrivit à Paris qu'il y avait chance de triompher de son irrésolution si la Reine-mère lui offrait Calais avec le jeune prince. Ce fut Coligny que Walsingham chargea de faire cette proposition : le Roi et la Reine-mère se refusèrent même à l'examiner.

TIÉDEUR DE L'ALLEMAGNE PROTESTANTE.

Les princes protestants d'Allemagne ne montraient pas plus de zèle pour la Cause. Les instructions rédigées pour Schomberg qui allait les visiter prouvent qu'à la date du 10 août 1572 la France avait encore tout à obtenir. L'évêque de Dax écrivait de son côté qu'il ne fallait pas compter sur le Grand Seigneur « pendant qu'il aura la guerre aux Vénitiens et aux Spaignolz tous ensemble. » (31 juillet) [1]. La France, si elle attaquait l'Espagne, serait seule.

INTERVENTION DU PAPE ET DE VENISE.

Les puissances catholiques s'employaient pour empêcher la guerre. Le nouveau pape, Grégoire XIII, travaillait à regagner la Reine-mère, irritée des reproches de Pie V sur sa politique huguenote ; il déléguait auprès d'elle le nonce Salviati qu'il savait *persona grata*. Venise expédiait à Paris un ambassadeur extraordinaire pour recommander la paix. Cosme de Médicis, qui avait soudoyé, sous main, Ludovic de Nassau pour faire la guerre au duc d'Albe, prêtait deux cent mille ducats au duc d'Albe pour accabler Ludovic. Philippe II fermait les yeux sur la violation manifeste des traités, et, sans menaces, se contentait de remontrer que les complaisances du

1. Charriere, *Négociations de la France dans le Levant*, III, p. 288.

gouvernement français envers les huguenots risquaient de compromettre l'union des deux couronnes.

LA DÉFAITE DE GENLIS.

Malgré la défection de l'Angleterre, l'apathie de l'Allemagne et l'hostilité de l'Europe catholique, Coligny persista. Il usait de tout son crédit sur Charles IX pour faire le plus secrètement possible des levées d'hommes. Bricquemault et Genlis partirent pour Mons avec 4000 soldats (12 juillet), mais cette troupe fut surprise par l'armée espagnole et presque exterminée; quelques centaines d'hommes seulement parvinrent à gagner Mons (17 juillet). C'était un coup terrible pour la cause. Cette nouvelle, dit un témoin, a traversé le cœur de Coligny comme un couteau aigu. Les gentilshommes qui l'entouraient poussaient des cris de colère. Teligny, si doux, si modéré, s'écriait qu'il fallait manger le cœur aux Espagnols. L'Amiral aurait fait dire à Diego de Çuñiga, ambassadeur d'Espagne, que sa vie répondait de celle de Genlis.

CATHERINE CONTRE COLIGNY.

« La peur saisit la Reine des armes espagnoles. » L'Amiral, déjà odieux, devenait dangereux. Elle trouvait partout cet homme sur sa route : chef de parti, il avait tenu en échec toutes les forces du royaume; conseiller de la couronne, il lançait son fils dans une aventure dangereuse. Ami, ennemi, il était également à craindre. L'idée d'un assassinat dut se présenter alors à son esprit. Justement, l'ambassadeur florentin signale à la date du 23 juillet les conférences de Catherine avec Madame de Nemours, la mère des Guise.

FLUCTUATIONS DE CHARLES IX.

Charles IX recommençait à « fluctuer ». Les nouvelles qu'il recevait de Flandre l'exaspéraient. Le duc d'Albe, qui avait saisi la lettre de Charles IX du 27 avril, et fait parler Genlis à la torture, reprocha en face à Mondoucet, résident de France à Bruxelles, la duplicité de son maître. Le jeune roi en pâlissait : « Savez-vous, disait-il, que le duc d'Albe me fait mon procès? » Les huguenots profitèrent de cette crise de colère pour l'entraîner encore une fois. Il jurait à Coligny « qu'il voulait faire la guerre tout ouvertement et tenir promesse au prince d'Orange ». La Reine, qui était allée au-devant de sa fille, Claude de Lorraine, accourut à la nouvelle de ce revirement; elle parvint à le ressaisir. Dans l'audience qu'il accorda à l'envoyé extraordinaire de Venise, il protesta de ses sentiments pacifiques. Catherine pria l'ambassadeur d'écrire à la Seigneurie « que non seulement en paroles, mais encore en actes son fils et elle montreraient toujours plus leur résolution ».

NOUVELLE DÉLIBÉRATION SUR L'ENTREPRISE DES PAYS-BAS.

Pour permettre à Charles IX de se dégager de la parole donnée à Coligny, deux conseils extraordinaires furent tenus dans les premiers jours du mois d'août. Une première fois, à ce qu'il semble, l'affaire fut débattue devant les conseillers de robe longue. L'Amiral

avait chargé un jeune protestant, Du Plessis-Mornay, d'exposer dans un mémoire la justice, l'opportunité, la facilité de la conquête des Pays-Bas[1]. L'ancien garde des sceaux, Jean de Morvillier, répondit en homme sage qui redoute les aventures, craint une guerre éternelle avec l'Espagne et doute des dispositions et des ressources des insurgés. Son argumentation devient irréfutable quand il combat l'espérance chère aux protestants d'un concours étranger. Il démontre que la reine d'Angleterre ne « regarde ni désire l'accroissement de cette couronne » et que les princes protestants d'Allemagne, s'ils détestent les Espagnols, ne sont décidés ni à leur faire la guerre ni à « contribuer à la dépense de qui la voudra faire ».

AUTRE CONSEIL DE GENS D'ÉPÉE.

Les chefs de l'armée, Montpensier, Nevers, Cossé, Tavannes peut-être, le duc d'Anjou avec la Reine-mère, furent aussi consultés. Coligny parla avec beaucoup de force. A l'unanimité, le conseil des gens d'épée condamna encore sa politique. Emporté par la chaleur de la discussion et blessé de ce désaveu unanime, Coligny se tourna vers la Reine-mère : « Madame, lui dit-il, le Roi renonce à entrer dans une guerre; Dieu veuille qu'il ne lui en survienne pas une autre de laquelle il ne serait pas en son pouvoir de se retirer ». Parole imprudente, qui marquait seulement une appréhension et que les catholiques ardents interprétèrent comme une menace.

CONSTANCE DE COLIGNY.

Malgré tout, Coligny s'obstina. Il se disposait à marcher au secours du prince d'Orange avec 12 000 arquebusiers et 3 000 chevaux (lettre du 11 août). L'honneur lui commandait de soutenir ceux qui, sur sa foi, s'étaient lancés dans cette aventure. Peut-être, s'il avait été tenté de reculer, le cauchemar de la guerre civile l'en aurait-il empêché; il aimait mieux, disait-il, être traîné mort par les rues de Paris que de reprendre la campagne. Son ascendant sur Charles IX restait si grand que, malgré les déclarations officielles, le recrutement des soldats se faisait presque au grand jour. Le Conseil avait condamné sa politique d'intervention; eh bien, disaient les huguenots, on changerait le Conseil du roi! Les ambassadeurs étrangers commencèrent à craindre de nouveaux troubles.

III. — LES MASSACRES

CATHERINE DÉCIDE L'ASSASSINAT DE COLIGNY.

LA résolution de Catherine était prise. Un homme cherchait à l'écarter du pouvoir, compromettait la paix et la sûreté du royaume; il fallait qu'il disparût. Sur le choix des procédés de suppression, une parfaite indifférence. Elle est d'un pays où la fin a tou-

1. *Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, 1824, II, p. 20-37.

jours justifié les moyens; d'un temps où la vie humaine ne compte pour rien; d'un milieu où l'on croit que les actions des rois échappent aux règles communes. Elle combine avec Madame de Nemours les détails du crime; elle fait venir secrètement Maurevel, qui déjà, par ordre, avait assassiné de Mouy, un capitaine huguenot, et touchait pension « comme tueur du Roy ».

MARIAGE D'HENRI DE NAVARRE ET DE MARGUERITE DE VALOIS.

Elle n'attendait plus que la célébration du mariage de sa fille et du roi de Navarre. Le Pape n'avait pas voulu accorder de dispense; elle s'en passa et fit consentir le cardinal de Bourbon à bénir l'union (18 août). De tous les points de la France, des gentilshommes protestants avaient rejoint à Paris l'aristocratie du parti pour assister aux fêtes. Pendant la messe, à Notre-Dame, l'Amiral se promenait dans la nef avec le maréchal de Damville. Il aperçut les drapeaux que le duc d'Anjou avait pris à Moncontour et à Jarnac, et pensant aux prochaines victoires en Flandre des huguenots et des catholiques réunis : « Ils seront, dit-il, bientôt remplacés par d'autres plus agréables à voir ».

COLIGNY, BLESSÉ D'UN COUP D'ARQUEBUSE.

Le vendredi 22 août, entre dix et onze heures du matin, Coligny sortait du Louvre et rentrait à son logis, rue de Béthisy. Maurevel, posté dans la maison d'un serviteur des Guise, guettait d'une fenêtre grillée, masquée d'un rideau. L'Amiral marchait lentement, tenant un papier qu'il était en train de lire. Un coup d'arquebuse lui emporta l'index de la main droite et lui brisa le bras gauche. Impassible, il montra l'endroit d'où le coup était parti. Quelques-uns des gentilshommes de sa suite y coururent, mais ils ne trouvèrent que l'arquebuse fumante.

ATTITUDE DU ROI.

Le Roi s'amusait à jouer à la paume quand la nouvelle lui fut apportée. Il pâlit, jeta sa raquette et se retira sans mot dire dans sa chambre. Catherine écouta le récit du crime avec calme et alla s'enfermer avec le duc d'Anjou.

AGITATION DANS PARIS.

Dans Paris l'agitation fut vive; les plus timorés fermèrent leurs boutiques. Le prévôt des marchands, Jean le Charron, et les échevins prirent les mesures des jours d'émeute; ils massèrent devant l'hôtel de ville les compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers; ils firent garder les portes de la ville. Mais, pour arrêter la contagion de la peur, ils ordonnèrent de rouvrir les boutiques.

VISITE DE CHARLES IX A COLIGNY.

A l'hôtel de la rue de Bethisy où l'Amiral avait été transporté, accourait, inquiète et furieuse, la foule des gentilshommes protestants. Le roi de Navarre et le prince de Condé s'étaient rendus auprès de Charles IX pour lui demander justice. Le jeune roi « promit de faire du coulpable, des consentans et fauteurs si memorable justice que l'Amiral et ses amis auroient de quoi se contenter ». La Reine-

mère présente « monstroit semblant d'estre fort marrie... que c'étoit un grand outrage fait au Roy, que si on supportoit cela aujourd'huy, demain on prendroit la hardiesse d'en faire autant dans le Louvre, une autre fois dedans son lict et l'autre dedans son sein et entre ses bras ». Coligny ayant exprimé le désir de voir Charles IX, elle, qui voulait empêcher un entretien seul à seul, transforma la visite en démonstration solennelle de sympathie et suivit son fils avec la Cour, les plus grands seigneurs, les princes du sang. Tous les ennemis de l'Amiral étaient là, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Tavannes, Albert de Gondi, baron de Retz, un italien, créature de Catherine; il ne manquait que le duc de Guise. Sur son lit, Coligny, comme s'il attendait la mort, tint à se justifier, lui et son parti, du crime de rébellion; il engagea son maître à saisir l'occasion qui ne fut jamais si propice « d'acheminer bien ses affaires » au dehors et d'accroître « sa dignité ». Malheureusement, dit-il, le Roi était desservi; les édits de pacification n'étaient pas observés; ses conseillers livraient aux Espagnols le secret des délibérations. Le malade s'était échauffé; le Roi lui recommanda de se calmer et de se fier à lui. « Vous estes blessé voirement, mais je sens la douleur de votre playe. Mais par la mort Dieu je vengeray cet outrage si rondement qu'il en sera mémoire à jamais ».

EMBARRAS DE CATHERINE.

Cependant la commission, chargée d'instruire l'affaire, avait interrogé le laquais et la vieille femme qui gardaient la maison où le meurtrier s'était embusqué. Ils déposèrent que le sieur de Chailly, « le jour auparavant », avait mené l'arquebusier dans le logis et l'avait recommandé à leurs soins. Or Chailly était surintendant des affaires du duc de Guise. La lumière paraissait se faire; le crime était une vengeance. Charles IX ordonna à son capitaine des gardes d'arrêter le sieur de Chailly, mais les Lorrains le firent échapper. « Et si M. de Guise ne se fust caché tout ce jour-là, le roy l'eust fait prendre. » Alors la Reine-mère, sans se découvrir, essaya de calmer le ressentiment du Roi contre les Guise. Elle justifia l'acte par le désir trop naturel chez un fils de venger la mort de son père. Elle rappela encore que l'Amiral avait fait tuer Charry, ce mestre de camp qui l'avait si fidèlement servie durant sa régence. Mais le jeune roi s'entêtait dans un « passionné désir » de faire justice.

COLÈRE DES CHEFS PROTESTANTS.

Les chefs huguenots ne lui laissaient point de répit. Leur fureur croissait, et aussi leurs défiances Dans un conseil qu'ils tinrent à l'hôtel de Bethisy, après la visite royale, Jean de Ferrières proposa de sortir de Paris et de transporter l'Amiral hors de cette ville ennemie. Mais Téligny, gendre de Coligny, se porta si vivement garant de la bonne volonté du Roi, qu'ils décidèrent de rester et de poursuivre sur place la vengeance de l'attentat. De nouveaux indices

confirmaient la culpabilité du duc de Guise. L'indignation de ces hommes d'épée se traduisait en manifestations violentes. Les plus ardents passaient « à grandes troupes cuiracez devant le logis de MM. de Guise et d'Aumalle ». Ils allèrent harceler la Reine de leurs réclamations jusqu'au jardin des Tuileries. « Ils usoient de paroles et menaces par trop insolentes, qu'ils frapperoient, qu'ils tueroient ».

IDÉE DE TUER TOUS LES CHEFS.

Catherine n'avait rien prévu au cas où le coup manquerait; elle était prise à son piège. Les protestants menaçaient, la population de Paris s'agitait; les Lorrains armaient pour se défendre. Si le duc de Guise parlait pour se disculper, s'il nommait sa complice, si l'enquête s'égarait jusqu'à elle, que n'avait-elle pas à craindre? Elle prévoyait l'exode de ces milliers de gentilshommes hors de Paris, une nouvelle guerre sous un chef implacable. Alors dans cette âme affolée de peur et vide de scrupules se fit jour (à moins qu'elle ne lui ait été suggérée par Gondi) l'idée de tuer tous les chefs du parti. Elle mit dans le secret le duc d'Anjou, Guise, Tavannes, le duc de Nevers, et le nouveau garde des sceaux, le Milanais Birague. Les sentiments des Parisiens n'étaient pas douteux. Les protestants se savaient si détestés qu'ils supplièrent le Roi de protéger le logis de l'Amiral. Charles IX ordonna à M. de Rambouillet de loger autour de l'Hôtel de Béthisy le plus grand nombre de gentilshommes de la religion; il donna même une garde à l'Amiral, mais ce fut le duc d'Anjou qui en choisit les hommes, et le capitaine, Cosseins, ennemi de Coligny.

CHARLES IX ENTRAÎNÉ.

Le samedi, un gentilhomme huguenot, Pardaillan, au souper de la Reine, protesta qu'ils se feraient justice si on ne la leur faisait pas. Catherine se décida à agir la nuit même. Il fallait enlever l'assentiment du roi. Gondi, qui était cher à Charles IX, fut chargé de préparer les voies. Avec une franchise qui était une suprême habileté, il lui déclara que le crime n'avait pas été commandé par le duc de Guise seul, que la Reine-mère et le duc d'Anjou étaient de la partie. Au Roi, affolé par cette confidence, tiraillé entre son honneur, son amour filial et la crainte de nouveaux troubles, il ne laissa entrevoir d'autre issue qu'une exécution sanglante. A-t-il réussi à le convaincre ou ne l'a-t-il qu'ébranlé? Fallut-il que Catherine employât les derniers efforts et les plus pressantes prières pour le décider au meurtre. Lui-même a avoué qu' « il y avait eu beaucoup de peine à l'y faire consentir ». Les conseillers, dont les uns étaient les âmes damnées de sa mère et les autres des catholiques furieux, Birague, Nevers, Tavannes, le chevalier d'Angoulême, furent unanimes à recommander le massacre des chefs protestants comme une mesure de salut public. Avec peine Nevers et Tavannes obtinrent que le roi de Navarre et le prince de Condé seraient épargnés.

PRÉPARATIFS D'EXÉCUTION.

La nuit était déjà avancée quand la résolution fut prise. Le Roi manda le duc de Guise au Louvre, distribua les rôles et régla l'exécution. Il se chargea des gentilshommes qui étaient logés au Louvre, en sa propre maison. Le duc de Guise, Tavannes, Nevers et les autres capitaines opéreraient dans Paris, dont la milice leur prêterait main forte. Le prévôt des marchands fut appelé au Louvre le soir « bien tard »; le Roi lui dit que « ceulx de la nouvelle religion se voulloient élever par conspiration contre Sa Majesté et contre son Estat et troubler le repos de ses subjects et de sa dite ville de Paris ». Il lui commanda de fermer les portes, de ne laisser entrer ni sortir personne, de mettre les bateaux à la chaîne, d'amener l'artillerie de la ville devant l'Hôtel de Ville et en place de Grève, de convoquer les milices et de les poster aux points les plus importants. Aussitôt sorti du Louvre, le prévôt assembla les échevins et le corps de ville et leur fit connaître les volontés du Roi. Le greffier rédigea séance tenante les mandements pour réunir « les quarteniers, archers, arquebusiers, arbaletriers et autres officiers » de la ville. Ces ordres « furent envoyez et portez le lendemain dimanche... jour de Saint-Barthélemy de fort grand matin[1] ».

LA « JOURNÉE SAINT-BARTHÉLEMY » (24 AOUT.)

Le Roi s'était couché pour se lever presque aussitôt. Les portes du Louvre avaient été fermées; on attendait, car Tavannes, qui présidait en capitaine à l'organisation du massacre, avait recommandé d'agir de jour. Au dernier moment (c'est le fils de Tavannes qui l'affirme) Catherine « se fust volontiers dedicte »; ses complices durent lui redonner du cœur. Les compagnies des gardes, les Suisses se rangeaient en bataille dans la cour et devant la porte du château. Quelques huguenots du voisinage, attirés par le bruit des armes et la lueur des flambeaux, questionnèrent les soldats. Une querelle s'émut; les curieux furent massacrés.

MEURTRE DE L'AMIRAL.

Ce fut le signal. Le duc de Guise court au logis de l'Amiral avec une grosse troupe. Cosseins, qui était chargé de protéger le blessé, égorge ses défenseurs pour faire le chemin plus facile aux meurtriers. Besme, serviteur du duc de Guise, le chevalier Attin, domestique du duc d'Anjou, et trois Suisses de la garde royale, Conrad Bürg, Martin Koch et Léonard Grünenfelder, envahissent la chambre où l'Amiral, qui vient de faire partir ses serviteurs, attend seul, debout. « Es-tu bien l'Amiral, lui demande Besme. — C'est moi », dit-il. Eut-il quelque regret de la vie? « Jeune homme, tu devrois avoir égard à ma vieillesse et à mon infirmité ». Mais la fierté du grand seigneur et du soldat reprit le dessus : « Au moins si quelque homme et non pas ce goujat me faisoit mourir. » Besme lui passa

1. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, VII, p. 10-11.

son épée à travers le corps : les autres frappèrent aussi. D'en bas le duc de Guise entendait le bruit des coups : « Besme, as-tu achevé ? — C'est fait », répondit-il. Ses compagnons et lui saisirent ce corps qui finissait de vivre et le précipitèrent dans la cour. Le jour se faisait à peine ; le Duc se baissa, essuya avec un mouchoir la face ensanglantée, et, sûr de sa vengeance, il courut continuer l'œuvre qui avait si heureusement commencé.

MASSACRE DES CHEFS PROTESTANTS AU LOUVRE.

Au Louvre, le roi de Navarre et le prince de Condé venaient de se lever, de très grand matin, quand ils furent arrêtés, conduits dans la chambre du Roi et sommés de choisir entre la messe et la mort. Les gentilshommes huguenots, poussés dans la cour du château, furent tués par les soldats. Les archers poursuivirent dans les couloirs, et dans les appartements les malheureux qui se cachaient ou s'enfuyaient. Ils voulurent saisir dans la chambre de Marguerite de Valois, et jusque dans son lit, le vicomte de Léran qui, d'effroi, s'y était jeté. Les escaliers du Louvre, les salles, les antichambres furent ensanglantés.

HORS DU LOUVRE.

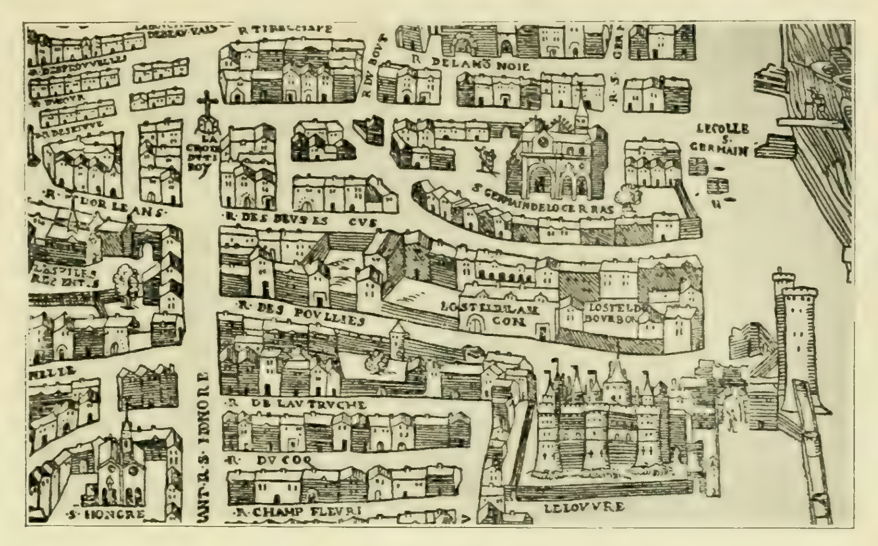
Les soldats sortirent du château, où le silence s'était fait, et marchèrent en troupes à de nouveaux meurtres. La plupart des chefs protestants, surpris dans leur lit, furent égorgés sans avoir le temps ou la volonté de se mettre en défense Ainsi moururent La Rochefoucauld, le marquis de Renel, le baron de Soubise, et beaucoup d'autres vaillants hommes. Quercy fut le seul qui essaya de défendre sa vie. Téligny s'était sauvé, mais il fut repris, et tué. Leurs corps, écrit le chevalier Cavriana, agent florentin, « furent traînés par les rues, attachés à des cordes, comme bêtes mortes ».

ÉGORGEMENT EN MASSE DES PROTESTANTS

La cloche du Palais (de justice), comme aux jours d'émeute, sonnait le glas. Le massacre s'étendit à tous les quartiers. La population se joignit aux soldats Ce n'étaient pas seulement les chefs, c'étaient tous les huguenots sans distinction qu'elle traquait ; elle les tirait hors des maisons, les précipitait par les fenêtres, les tuait à coups de piques et de poignards, les arquebusait. Elle les mettait nus, raconte le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, Olaegui, et les jetait à la Seine. Avant midi elle avait dépêché deux mille personnes. « Le sang et la mort courent les rues en telle horreur que Leurs Majestés mesmes qui en estoient les auteurs ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre. »

MONTGOMERY SAUVÉ.

Le quartier de l'Université fut, malgré ses privilèges, envahi par les égorgeurs. Quelques étrangers, des Allemands, beaucoup de Flamands, furent tués. Les libraires furent massacrés, leurs livres brûlés. Ramus, quatre fois pris et quatre fois mis à rançon, fut enfin précipité de l'étage supérieur du collège de Presle. Peu de protestants notables échappèrent ; Jean de Ferrières et Mongomery, qui



LES ENVIRONS DU LOUVRE VERS 1572.

Fragment d'un plan de Paris de 1552. En bas, à droite, le Louvre et les hôtels d'Alençon et de Bourbon ; plus haut, Saint-Germain-l'Auxerrois. Entre le Louvre et la rue Saint-Honoré, une série de petites rues aujourd'hui disparues. — Bibl. hist. de la ville de Paris.



LE MEURTRE DE COLIGNY.

Fragment d'un tableau du peintre protestant François Dubois, mort en 1584. A droite, en avant, la maison de Coligny ; à gauche, le Louvre. Les scènes ont été arrangées par la fantaisie de l'auteur. — Musée de Lausanne.

logeaient au faubourg Saint-Germain, avertis à temps, purent se sauver

FANATISME MEURTRIER.

Les assassins se mirent à piller Les gardes du duc d'Anjou faisaient main basse sur « les perles des étrangers ». A onze heures du matin, la municipalité, épouvantée des meurtres et plus encore des vols, suppliait le Roi d'arrêter ces fureurs, mais le Roi était impuissant. La rage fut entretenue plusieurs jours par des manifestations miraculeuses. Près de l'église Saint-Hilaire, une madone pleurait. C'étaient assurément les impiétés et les profanations commises par les hérétiques qui lui tiraient des larmes. Le lundi, 25, au Cimetière des Innocents, une aubépine desséchée se couvrit tout d'un coup de fleurs. N'était-ce pas la preuve que le royaume retrouverait une nouvelle vitalité dans ce bain de sang? On se reprit à tuer avec fureur.

ORDRES AUX GOUVERNEURS DE PROVINCES.

Le Roi hésitait à assumer la responsabilité du massacre. Ses lettres du 24 août, adressées aux ambassadeurs et aux gouverneurs, ne parlaient que d'une lutte entre les partisans du duc de Guise et de l'Amiral où le Roi ne serait intervenu que pour rétablir l'ordre. Mais des témoins enthousiastes portaient la vérité dans les provinces. Le Roi lui-même fit partir des messagers avec l'ordre verbal de tuer les protestants les plus marquants ; puis, le 28 août, il interdit les exécutions. C'était une succession d'ordres et de contre-ordres qui laissait toute liberté aux passions. Là où l'autorité hésitait, les protestants étaient perdus; du 25 août au 3 octobre, des massacres eurent lieu en différents points du royaume.

MASSACRES DANS LES PROVINCES.

A Meaux, deux cents protestants, arrêtés le 25 août, furent égorgés le 26. La tuerie d'Orléans dura trois jours et fit cinq cents victimes (27-30 août). A Troyes, à Rouen, des bandes envahirent les prisons et dépêchèrent les huguenots qu'on y avait enfermés. A Lyon, la population remplaça le bourreau qui répugnait à ces exécutions en masse et massacra 7 à 800 personnes. A Toulouse, deux conseillers au Parlement guidèrent les assassins aux prisons. Ce fut le gouverneur du Château-Trompette, Montferrand, qui, à Bordeaux, organisa l'égorgement de concert avec les jurats et les capitaines de la milice bourgeoise. Mais il y eut des lieutenants du roi qui se montrèrent humains; ils emprisonnèrent les protestants pour les sauver, Le duc de Longueville en Picardie, Chabot-Charny à Dijon, Saint-Herem en Auvergne, Tende en Provence, Matignon en Normandie. Gordes en Dauphiné, le vicomte d'Orthe à Bayonne, réussirent à empêcher les tueries [1].

1. L'Hôpital, depuis 1568 retiré dans son domaine du Vignay, eut peine « à échapper à la fureur des paysans d'alentour ». Catherine lui envoya, pour le protéger, quelques soldats de sa garde Mais elle l'invita à donner sa démission de chancelier; ce qu'il fit (fév. 1573). Il mourut le 13 mars.

CHARLES IX AU PARLEMENT (26 AOUT).

Le 26 août, Charles IX s'était rendu au Parlement; il avait avoué l'acte. S'il ne s'était pas décidé à frapper, il aurait été victime de ces malheureux conjurés qui avaient comploté de le tuer, lui, sa mère, ses frères, le roi de Navarre et le prince de Condé. Il ordonna de faire leur procès à l'Amiral, qui avait reçu le châtiment de ses crimes, à Bricquemault et à Cavagnes, qui avaient échappé au massacre, mais n'échapperaient pas à l'échafaud. Ce capitaine et ce conseiller protestants, condamnés pour crime de lèse-majesté, furent exécutés en place de Grève, la nuit, à la lumière des flambeaux, et le Roi voulut être témoin de leur supplice.

UN NOUVEAU CHARLES IX.

Ces terribles événements ont fait de Charles IX un autre homme. De bénin et gracieux, son accueil est devenu sévère. Il ne regarde jamais en face, il est renfrogné, mélancolique, parlant peu. « On craint, dit l'ambassadeur vénitien, que de sévère il ne devienne cruel ». Il l'était devenu. Il ne lui suffit pas d'avoir fait ou laissé tuer les huguenots dans son royaume, il lui faut le sang de ceux qui, avec son approbation, sont allés prendre Mons et la défendent. L'idée que le duc d'Albe puisse leur faire grâce lui est insupportable. Il s'abaisse jusqu'à demander leur mort comme une faveur à Philippe II, à Diego de Çuñiga, au duc d'Albe. L'organisateur du tribunal du sang, pour lui faire honte, accorda aux assiégés de Mons des conditions généreuses et laissa au roi de France le soin d'égorger ses sujets. Quand ces malheureux rentrèrent en Picardie, ils furent traqués. Il n'y eut guère d'épargné que La Noue

FÉLICITATIONS DES PUISSANCES CATHOLIQUES A CATHERINE.

Catherine de Médicis, l'inspiratrice de la Saint-Barthélemy, passa pour le plus ferme appui du catholicisme. Le peuple de Paris la proclamait la mère du royaume et la conservatrice du nom chrétien; le Pape, qui avait fait allumer des feux de joie et frapper une médaille en souvenir de cette grande journée, envoya le cardinal Orsini porter au Roi très chrétien et à sa mère ses félicitations et celles du sacré Collège. Quand Philippe II apprit la nouvelle, il montra « contre son naturel et coustume tant d'allégrie qu'il l'a faict plus magnifeste que de toutes les bonnes advantures et fortunes qui luy vinrent jamais ». Il « se prist à rire »; il louait tantôt « le fils d'avoir une telle mère... puis la mère d'[avoir] un tel fils ». Catherine triomphait de l'étonnement du Roi catholique : « Suis-je aussi mauvaise chrétienne que le prétendait don Francès de Alava », demandait-elle à un envoyé du duc d'Albe.

SES EXPLICATIONS AUX PUISSANCES PROTESTANTES.

Dans cette effroyable journée, elle et son fils sont peut-être les seuls qui n'aient pas l'excuse du fanatisme. Elle avait voulu tuer Coligny pour se débarrasser d'un rival; le coup manqué, elle avait été poussée par la peur à anéantir le parti. Mais elle n'a pas songé un instant à

substituer une politique catholique à une politique protestante. Ces grands projets dépassaient ses conceptions et son pouvoir. Tout de suite elle revint à ses petits calculs, à ses projets de mariage, intriguant avec tout le monde, coquetant avec Élisabeth d'Angleterre aussi bien qu'avec Philippe II. Elle était si étrangère aux passions religieuses qu'elle ne soupçonnait pas qu'on pût avoir de la répugnance à traiter avec elle après son crime. En même temps qu'elle demandait à Philippe II le prix de son grand service, elle reprenait les relations avec Ludovic de Nassau, qui venait de sortir de Mons, et continuait à négocier avec les protestants d'Allemagne. Elle recommandait à Schomberg de « ne pas laisser entrer en l'entendement des princes que ce qui a été faict à l'admiral et à ses complices soyt faict en haine de la nouvelle religion ni pour son extirpation, mais seullement pour la pugnition de la scelere conspiration qu'ils avoient faicte ». Le Légat, qui apportait les compliments de la Cour de Rome, attendit longtemps à Avignon la permission de pousser plus avant, et, à son entrée à Paris, il ne reçut pas les honneurs accoutumés. Il ne put obtenir du Roi ni son adhésion à la Ligue contre le Turc ni la réception du Concile de Trente. Ces mortifications étaient destinées à convaincre les souverains et les peuples protestants qu'ils s'étaient mépris sur le caractère de la Saint-Barthélemy. Monluc, envoyé en Pologne pour y soutenir la candidature du duc d'Anjou, faisait les mêmes déclarations et Catherine ne doutait pas que les protestants polonais ne votassent pour son fils. Elle avait oublié la Saint-Barthélemy.

SON TRIOMPHE.

Tout semblait lui réussir. Elle conduisait les affaires avec une pleine et tranquille autorité sans crainte d'une rivalité possible. Elle avait bien compté, en mariant sa fille au roi de Navarre, énerver l'opposition protestante. Mais l'événement dépassait ses espérances; Henri de Bourbon, menacé de mort s'il n'abjurait, s'était converti. Les hommes comme Coligny, qu'il aurait été impossible de gagner, avaient disparu. Les huguenots restaient sans chefs, sans conseillers, presque sans capitaines. Que pourraient les simples gentilshommes, les bourgeois et les soldats du parti contre toutes les forces de la royauté? Catherine goûtait pleinement le bonheur du triomphe. Lorsqu'à la fête d'investiture des chevaliers de Saint-Michel (29 septembre), elle vit passer son gendre, devenu catholique, parmi les nouveaux promus, elle ne put se contenir. Elle le regarda longtemps, et, quand il se fut incliné avec beaucoup de bonne grâce devant l'autel et devant les dames, elle se tourna vers les ambassadeurs et partit d'un joyeux éclat de rire.

CHAPITRE V

L'UNION DES HUGUENOTS ET DES MALCONTENTS

I. LE SIÈGE DE LA ROCHELLE. — II. LE MIDI PROTESTANT. — III. LES COMPLOTS DU DUC D'ALENÇON.

I. — LE SIÈGE DE LA ROCHELLE

LES PROTESTANTS APRÈS LES MASSACRES.

LES massacres de Paris, la répétition dans les provinces (24 août-3 octobre) des mêmes cruautés, et la disparition des chefs et des principaux capitaines du parti, avaient épouvanté beaucoup de survivants. A Paris, le ministre du Rosier avait abjuré; à Dijon les protestants s'étaient convertis en masse. La bourgeoisie riche était prête à s'humilier, à demander pardon de ses anciennes exigences, à

1. SOURCES. *Lettres de Catherine de Médicis*, IV. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, 1578, II et III. Cauriana, *De Obsidione Rupellae*, éd. Delayant, 1836. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*, 1re série, IV, 1837. Loutchitzky, *Documents inédits sur l'histoire du Languedoc et de la Rochelle après la Saint-Barthélemy, 1572-1574*, Paris, 1873. Teulet, *Corr. diplomatique*, V-VII. *Archives curieuses*, VIII. *Histoire de la Rochelle*, d'Amos Barbot, Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis, XVIII, 1890. *Mémoires de J. Choisnin ou Discours... de l'élection du roy de Pologne*, Panthéon littéraire. La Noue, *Discours politiques et militaires*. Estienne Giry, *Histoire des deux sièges de Sommières*. Pièces fugitives du marquis d'Aubais, II, 1759. *Mémoires de Brantôme*, S. H. F., V, VI et *passim*. *Mémoires du vicomte de Turenne depuis duc de Bouillon, 1565-1586*, p. par le comte Baguenault de Puchesse, S. H. F., 1901. *Mémoires de Michel de La Huguerye*, p. par de Ruble, S. H. F., I. *Chroniques fontenaisiennes*, publiées par La Fontenelle de Vaudoré, 1841. Amyrault, *Vie de François de La Noue*, 1661. Haag, *France protestante. Pièces justificatives.*

OUVRAGES A CONSULTER : Hauser, *François de La Noue*, 1892. D. D'Aussy, *La faction du cœur navré*, Revue des Quest. historiques, XL, 1886. Decrue, *Le parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy*, 1892. L. Lalanne, *Brantôme sa vie et ses écrits*, 1896. D'Aumale, *Princes de Condé*, II. Dareste, *Essai sur Hotman*, 1850. Duc de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, 1867, 3 vol. D. Vaissète, *Histoire du Languedoc*, édit. nouvelle, XI et XII, Toulouse, 1889. Ménard, *Histoire de la ville de Nimes*, V, 1875. Corbière, *De l'organisation politique du parti protestant en France en 1573*, Mémoires de l'Académie des Sciences et lettres de Montpellier, VIII, 1886-87. Anquez, *Histoire des Assemblées politiques des réformés de France*, 1859. G. Weill, *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, 1891. Elkhan, *Die Publizistik der Bartholomaeusnacht*, 1905.

renoncer à la liberté du culte, si la royauté consentait à lui laisser la liberté de conscience. Les déclarations royales qui ordonnaient de ménager les religionnaires paisibles lui offraient un prétexte pour couvrir ses défaillances d'une raison d'obéissance et de bon sens. Il y en avait même qui allaient jusqu'à détester les glorieuses énergies du parti, et le recours aux armes pour la défense des libertés religieuses. Un jurisconsulte, Charpentier, publiait que le malheur des fidèles était uniquement imputable à leurs chefs politiques[1]. Ceux-ci les avaient lancés dans des aventures où leur propre ambition était intéressée. L'Église du Christ était devenue un parti qui avait son organisation, une armée, des finances, des chefs, des ambassadeurs et un nom, « la Cause ». L'anéantissement de l'aristocratie militaire laissait la place à ces timidités de la classe moyenne, amoureuse de ses aises, craintive des coups. L'idée de Catherine, que la force du parti résidait toute dans ses chefs, semblait justifiée.

CONSTANCE DES MASSES.

C'était compter sans la démocratie protestante et sans les ministres. Les masses, peu sensibles à l'intérêt, à la peur, restèrent étonnamment fidèles à leur foi. Les pasteurs, nourris de l'Ancien Testament et pleins du souvenir des malheurs d'Israël, ne virent dans la catastrophe qu'une épreuve où Dieu retrempait les énergies et purifiait le cœur de ses élus. Tenus jusque-là au second plan par le prestige et les susceptibilités des chefs militaires, ils devinrent les conseillers du peuple. Ils lui inspirèrent la résolution de défendre la liberté religieuse, et celle de punir la trahison et le parjure.

LA RÉSISTANCE DANS LE MIDI.

Dans le Midi, les premiers essais de résistance furent timides, enveloppés de mesure et de formes, soit par un reste de loyalisme, soit par désir de gagner du temps. Montauban ferma ses portes aux soldats du roi; Nimes attendit pour les ouvrir « un temps plus doux ». Les gens d'Aubenas et de Privas, « en graissant le poignet » de Laugieres, leur gouverneur, firent reculer le terme où ils devaient recevoir garnison. Les réformés amassaient vivres et armes et se mettaient en état de défense, mais ils tenaient leurs prêches la nuit pour n'avoir pas l'air de braver la déclaration du Roi du 28 août et ses lettres aux gouverneurs du 3 nov. 1572 qui interdisaient l'exercice du culte.

A LA ROCHELLE.

A la Rochelle et à Sancerre, les deux places que la Réforme possédait encore au centre du royaume, la résistance prit une allure plus décidée. La petite bourgeoisie et le peuple continrent ou chassèrent la haute bourgeoisie pacifique. Les armateurs et les marins de la Rochelle, énergiques et actifs, nourrissaient la ville et la menaient.

1. Les récriminations de Pierre Charpentier n'étaient pas sincères (Voir John Viénot, *Un apologiste de la Saint-Barthélemy*, Fischbacher, 1903), mais elles exprimaient, il n'en faut pas douter, les sentiments secrets de beaucoup d'âmes protestantes, sincères celles-là.

De concert avec les gueux de mer, ils continuaient à flibuster, guettaient et pillaient les navires du Roi Catholique. A l'entrée du havre, à Chef de Baye, se tenait le marché des prises et s'étalaient les dépouilles des Espagnols. La religion, la haine, l'intérêt animaient ces écumeurs de mer.

LES REFUGIES. Dans cette Genève maritime se réfugièrent les protestants de l'Ouest et les soldats huguenots de Strozzi qui avaient déserté après la Saint-Barthélemy. Cinquante gentilshommes, quinze cents soldats, et cinquante-cinq ministres renforcèrent le parti de la résistance et l'aidèrent à imposer au Conseil de ville les résolutions énergiques.

RECOURS A ÉLISABETH. La Cour envoya aux Rochelais pour gouverneur Biron qui, à Paris, lors des massacres, avait sauvé des protestants; ils refusèrent de le recevoir. Le sieur de Vigean, chargé de négocier avec eux, eut beaucoup de peine à obtenir un sauf-conduit. Au retour d'une entrevue sans résultat, il fut attaqué et frappé de cinq coups d'épée (23 octobre 1572). Le ministre Languillier porta à Élisabeth une lettre des « manants et habitants de la Rochelle » où ils la suppliaient de rompre avec ceux « qui veulent exterminer votre peuple de la Guienne qui de toute éternité vous appartient et vous est sujet ».

INVESTISSEMENT DE LA ROCHELLE. Biron reçut l'ordre d'investir la ville; il prit ses dispositions pour passer l'hiver sous les murs, en attendant la grande armée qui se réunissait sous les ordres du duc d'Anjou. Les Rochelais furent surpris par cette brusque attaque; ils n'eurent le temps ni de gâter les environs, ni de faire amas de vivres, ni de consolider leurs remparts. Mais le Roi leur fournit un chef.

LA NOUE. Charles IX, de tous les défenseurs de Mons, avait épargné le seul La Noue, brave parmi les plus braves, et loyal par-dessus tous. Pour être libre d'agir contre les protestants du Midi, il avait besoin de la neutralité de la Rochelle. De sa part, La Noue alla offrir aux Rochelais la liberté de conscience et la confirmation de leurs franchises s'ils consentaient à recevoir Biron pour gouverneur. En réponse, les assiégés proposèrent à l'ambassadeur le commandement de la défense. La Cour, consultée, lui permit d'accepter (nov. 1572). Avec l'autorisation du Roi, La Noue combattit les troupes du Roi, tout en exhortant ses coreligionnaires à céder. Il dressait des compagnies, consolidait les remparts, faisait des sorties, détruisait les travaux des assiégeants, et ne cessait pas de recommander la paix. La loyauté du Bayard huguenot était si bien établie que les soldats suivaient avec enthousiasme au combat ce prêcheur de soumission, et que la Cour attendait de l'organisateur de la résistance la capitulation de la ville.

LES MINISTRES. Le peuple et les ministres ne voulaient rien entendre. La Noue leur représentait la force de l'armée royale, l'indifférence des puis-

sances protestantes. A toutes ces considérations de la prudence humaine, les ministres opposaient les prodiges de l'Ancien Testament et les raisons, pour les serviteurs de Dieu, d'espérer contre toute espérance. Cinq d'entre eux, délégués au Conseil de ville par le Consistoire, se prononcèrent contre la conclusion d'une paix particulière où tous les fidèles du royaume ne seraient pas compris. Il ne fallait pas songer seulement à son utilité, car les Rubenites et les Gadites, bien qu'« accommodez par delà le Jourdain, promirent d'accompagner leurs frères (des autres tribus) aux guerres qui se presentoyent et de ne retourner en leurs maisons que leurs frères ne fussent pareillement logez et accommodez ». Il fallait tenir les promesses faites aux protestants du Midi, car Josué tint parole aux Gabaonites, réputés pour être menteurs, et Dieu punit « sur le peuple et la race de Saül la destruction qu'il fit des Gabaonites, rompant la foi jurée par ses prédécesseurs ». Les ressources, disait-on, s'épuisent; mais Dieu a-t-il abandonné Béthulie et Samarie? La voilà leur suprême espérance. Dans cette argumentation qui semble figée circule l'ardeur d'une confiance invincible en Dieu, Père des faibles et des opprimés.

LA NOUE QUITTE LA VILLE.

Malgré La Noue, le Conseil repoussa l'idée d'un accommodement. Le peuple consulté déclara qu'une juste guerre était préférable à une paix honteuse. Des traîtres qui avaient comploté de livrer la ville au duc d'Anjou furent exécutés. Le loyalisme de La Noue exaspérait les plus violents. Un ministre, La Place, le traita de « perfide, traistre, déserteur de son parti », et lui donna un soufflet. Convaincu qu'il fallait abandonner l'espoir de ramener les Rochelais, La Noue les quitta et passa dans le camp royaliste (12 mars 1573).

LES ASSAUTS.

Le duc d'Anjou avait rejoint Biron avec une nombreuse armée (11 février 1573). Son artillerie ouvrit un feu terrible. Le Conseil de ville envoya tout le monde travailler aux fortifications; les femmes même remuèrent la terre. Les assiégeants poussèrent les travaux d'approche jusque sur le bord du fossé, leurs tranchées entamaient la contrescarpe. Le 22 mars, ils tirèrent plus de 1500 coups de canon, le 7 avril ils donnèrent l'assaut. Un combat furieux s'engagea; les femmes lancèrent sur les assaillants des pierres, du goudron ardent, des cercles de fer chauffé au rouge. Les catholiques furent repoussés et laissèrent dans les fossés plusieurs de leurs capitaines. Ils revinrent à la charge le 10, le 13 et le 14; ce dernier jour l'assaut fut repris jusqu'à cinq fois.

COMMENCEMENT DE FAMINE.

Les assiégés espéraient un secours. Mongomery annonçait d'Angleterre son arrivée prochaine avec la flotte qu'il avait rassemblée. Il parut le 19 avril à l'entrée du havre, mais il n'essaya pas de forcer la passe et ne tarda pas à s'éloigner. Les vivres commençaient à man-

quer aux assiégés ; ils se nourrissaient de coquillages et de poissons pêchés dans la rade.

DIVISIONS DU CAMP ROYALISTE.

Le duc d'Anjou avait amené, avec la noblesse catholique, les princes qui avaient abjuré dans l'épouvante de la Saint-Barthélemy ; le roi de Navarre, le prince de Condé faisaient campagne avec le duc d'Aumale, le duc de Guise et d'autres massacreurs, Maurevel et Cosseins. Les Montmorency étaient représentés par le plus turbulent et le plus hardi des fils du connétable, Thoré, et par son petit-fils Turenne, âgé de dix-sept ans. Ces parents de Coligny, quoique catholiques, servaient mollement la politique qui profitait aux Lorrains, ces vieux ennemis des Montmorency. Quatre cents gentilshommes, qui étaient ou renégats de la foi protestante, ou protestants loyalistes, comme La Noue, augmentaient encore la bigarrure de cette armée. Les anciens catholiques suspectaient les nouveaux convertis ; ceux-ci croyaient les hommes de la Saint-Barthélemy capables de recommencer le massacre devant la Rochelle. A ces soupçons, à ces haines, s'ajoutait l'ambition du duc d'Alençon, troisième fils de Catherine, alors âgé de dix-huit ans, qui ne trouvait pas que sa mère et son frère lui eussent fait une situation digne de sa naissance. Tout enfant encore, ce « moricau », qui n'était « que guerre et que tempeste en son cerveau », faisait l'étonnement et presque l'admiration de Catherine. Il avait accueilli avec joie l'idée d'un mariage avec Élisabeth d'Angleterre, qui avait vingt et un ans de plus que lui. La différence de religion ne lui paraissait pas un empêchement : il eût sacrifié la messe pour une couronne royale. Coligny, qui avait deviné ses appétits de grandeur, se l'était attaché par la promesse d'une principauté en Flandre. Aussi le massacre de la Saint-Barthélemy, en ruinant ses espérances, lui causa une telle secousse que son âme égoïste en fut attendrie ; il osa déplorer la mort de l'Amiral. Mais, sans se soucier de ses déceptions ou de ses sympathies, Charles IX l'envoya servir, sans commandement, sous les ordres du duc d'Anjou. Son quartier devint le lieu de ralliement de tous ceux qui, huguenots ou catholiques, redoutaient la chute de la Rochelle et désiraient un changement.

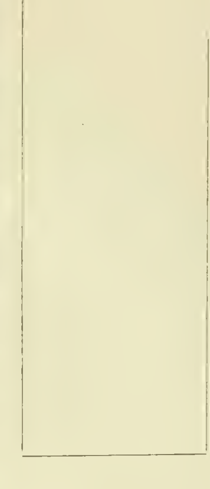
LE DUC D'ALENÇON.

FORMATION DU PARTI DES POLITIQUES.

De là partirent les avis secrets qui, pendant les longs mois d'épreuves, soutinrent le courage des assiégés. Même, des amis du duc d'Alençon, comme Thoré et Turenne, lui conseillaient de s'échapper du camp et de se former un parti. Il fut question de gagner Saint-Jean-d'Angely et Angoulême, où les protestants avaient des intelligences. Cette idée fut abandonnée comme trop hardie. Quand Mongomery parut, le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé et leurs amis songèrent à se réfugier à bord de la flotte et à s'en aller en Angleterre recruter une armée. La Noue arrêta les con-

LA LUTTE CONTRE LES PROTESTANTS





MICHEL DE L'HOPITAL.

Gravure de Léonard Gaultier, 1586. *Le chancelier, disgracié en* 1568, *est mort quelque temps après la Saint-Barthélemy. — Bibl. Nat., Est. N*[2].



LE SIÈGE DE LA ROCHELLE, 1573.

Gravure contemporaine. A gauche, la mer et l'entrée du port. L'armée catholique, en masses compactes, attaque les fortifications de la ville ; à gauche, charges de cavalerie. Canons au premier plan. — Bibl. Nat., Est. Qb.

jurés au moment où ils tenaient à cheval une dernière délibération. Toutes ces intrigues énervèrent l'attaque. Elles eurent une conséquence plus considérable, en préparant à une action commune des hommes des deux religions, La Noue et les amis des Montmorency et du duc d'Alençon. Ainsi commencèrent les relations qui aboutirent à l'alliance des catholiques modérés avec les huguenots et à la formation du « Parti des politiques ». Cette entente ne fut pas déterminée uniquement par des raisons d'humanité; autant que l'horreur des massacres du 24 août, les jalousies des grands et des princes y contribuèrent.

ASSAUT DU 26 MAI.

L'armée catholique, renforcée par des Suisses, renouvela son attaque le 26 mai. Les Rochelais se défendirent « comme chiens enragez »; l'assaut fut repoussé, mais la situation était désespérée. Plus de trois cents habitants avaient signé une pétition pour la paix. Il fallut mettre en prison « les plus gros et les plus notables de la ville ».

L'ÉLECTION DE POLOGNE.

Les événements de Pologne sauvèrent la Rochelle. Le dernier des Jagellons était mort le 7 juillet 1572. La politique française ne pouvait souffrir que cette couronne passât dans la maison d'Autriche, et Catherine résolut de faire roi de Pologne le duc d'Anjou pour qui elle avait convoité la main de deux reines, le gouvernement d'Avignon, une principauté en Italie et jusqu'au trône d'Alger. Elle envoya Monluc, l'évêque de Valence, soutenir devant la diète polonaise la candidature du duc d'Anjou. L'ambassadeur arriva presque en même temps que la nouvelle des massacres du 24 août. L'émotion fut grande dans ce pays où les protestants formaient une minorité respectable; où l'aristocratie, à l'exception de quelques évêques, était acquise aux idées de tolérance. Monluc crut d'abord la partie perdue. Les fautes de ses adversaires et ses habiles plaidoyers lui ramenèrent l'opinion. Dans les récits qu'il fit répandre, il adoucit l'horreur des faits, amoindrit la responsabilité de Charles IX et celle du duc d'Anjou, expliqua l'égorgement en masse par des mesures de précaution que la populace, furieuse, avait outrepassées et dénaturées.

CONDITIONS FAITES A HENRI D'ANJOU.

Des compétiteurs sérieux d'Henri de Valois, l'un, le tsar Ivan le Terrible, répugnait par sa barbarie; l'autre, l'archiduc Ernest était, comme Allemand, odieux à ces Slaves et, comme prince autrichien, suspect à un peuple épris de liberté; la façon dont les Habsbourg avaient traité la Bohême était pour les Polonais un avertissement. Ces antipathies, l'espoir de se concilier l'appui du Grand Seigneur, allié de la France, et enfin le désir de se procurer l'argent nécessaire à la création d'une marine nationale dans la Baltique, acquirent à la fin au prince français la majorité de la diète. Mais les protestants et les patriotes s'entendirent pour réduire le pouvoir du roi; ils stipulèrent les garanties les plus précises en faveur de la liberté religieuse.

Avant que le grand Maréchal de la couronne proclamât le résultat du vote, Monluc dut, au nom de Charles IX et du roi élu, accepter les restrictions à l'autorité royale et jurer de « maintenir et garder paix entre les religions différentes ». De plus, l'ambassadeur de France ayant représenté la Saint-Barthélemy comme le crime du hasard et de la populace, on exigea de lui qu'il signât, au nom de son maître, la promesse de réhabiliter les victimes des massacres et d'en punir les auteurs.

FIN DU SIÈGE DE LA ROCHELLE (6 JUILLET 1573).

Ce succès donnait à la Cour le moyen de terminer, sans trop de honte, l'entreprise de la Rochelle. Le roi de Pologne ne pouvait s'acharner contre une ville protestante. Le 19 juin, le duc d'Anjou savait son élection; le 24 il arrêtait avec les assiégés les principaux articles d'un accord. La liberté de conscience était accordée à tous les protestants, mais la liberté du culte n'était autorisée qu'à la Rochelle, à Nîmes, à Montauban et dans les maisons de quelques seigneurs hauts justiciers. Le siège fut levé le 6 juillet.

SIÈGE DE SANCERRE.

Sancerre tenait encore. La Châtre, après avoir essayé de la prendre d'assaut, la bloqua (mars 1573). Il bâtit autour de la ville des fortins et les relia par des tranchées, qu'il fit garder par des sentinelles et des patrouilles de cavalerie. Les Sancerrois furent affamés. Ils mangèrent les ânes, les chevaux, puis les chats, les chiens, les rats, les herbes de rempart. Les cuirs, les parchemins, même des « ongles » et des « cornes de bœuf » servirent à faire de la bouillie. On fabriqua du « pain de paille haschée et d'ardoize y meslant du fumier de chevaux et tout ce qu'ils pensoient avoir quelque suc ». Des parents déterrèrent leur fille et la mangèrent. Quelques fanatiques prolongeaient la défense, résolus « plutôt à mourir de faim l'un après l'autre et à tenir bon jusques à demi douzaine de personnes que de se rendre aux adversaires ». Mais il fallut céder. Les assiégés obtinrent la vie sauve et la liberté du culte (19 août). La ville se racheta du pillage moyennant 40 000 livres; ses remparts furent rasés; l'horloge, les cloches et toutes les autres marques de sa dignité de ville lui furent enlevées. Elle « fut faite un village a demy ruiné ». Une petite garnison fut installée dans le château.

II. — LE MIDI PROTESTANT

LE REGLEMENT DE MILLAU.

DANS le Midi, le particularisme provincial et l'esprit d'indépendance de la noblesse assuraient un solide point d'appui à la Réforme. En ce pays, où jadis les hérésies les plus audacieuses et les plus subtiles avaient poussé; où la sécheresse dogmatique s'allie avec les plus ardents enthousiasmes, et la logique avec le rêve et l'extase, la cause

protestante trouva ses organisateurs, ses politiques et ses sauveurs. Le règlement en quarante articles qui fut apporté, dit-on, du Béarn à Millau est une œuvre de sagesse pratique, coupée par un élan d'enthousiasme. Le législateur règle l'organisation de la défense; il définit le rôle respectif des villes et des armées; il subordonne les chefs de guerre au maire et au Conseil des villes, le pouvoir militaire au pouvoir civil; il prescrit aux capitaines et aux soldats la pratique des vertus chrétiennes; il leur commande, au nom de Dieu et au nom du parti, de ne pas fouler le peuple des campagnes. Et subitement le ton s'élève : « Estans asseurés qu'en ce faisant, ils seront benits et aux champs ils habiteront en toute seureté; rien ne les espouvantera; le cousteau meurtrier ne passera point par leur terre; cinq d'entre eux poursuyvront cent de leurs ennemis et cent, dix mille. Le Seigneur établira son alliance avec eux ».

LA GUERRE DANS LE MIDI.

Alors que Nimes et Montauban atermoyaient encore (septembre 1572), la guerre avait commencé dans les Cévennes. Les réformés du Gévaudan s'étaient emparés de Marvejols et de Florac; leurs coreligionnaires du Vivarais, maîtres du château du Chaylar, fermaient aux catholiques l'entrée des montagnes (novembre 1572). Même ils étaient descendus jusqu'au Rhône pour occuper le Pouzin. Millau et Montauban, à la nouvelle des massacres de Toulouse et de Bordeaux, se mirent en pleine révolte (6 octobre 1572).

DAMVILLE EN LANGUEDOC.

Le Roi fit partir le gouverneur du Languedoc. Damville n'était plus le catholique furieux dont la Cour avait dû, à plusieurs reprises, modérer le zèle. Le massacre de la Saint-Barthélemy, la mort de Coligny son parent, la grande faveur des Guise l'avaient refroidi et mis en défiance. Il exécuta ses ordres avec plus de conscience que de passion. Nimes, qu'il somma de se rendre, refusa (novembre 1572). Il attaqua méthodiquement les petites places qui lui servaient de boulevards, Cauvisson, Montpezat, et après les avoir soumises, alla investir Sommières (11 février 1573). A toutes ses propositions, les assiégés ne répondirent qu'en sifflant. Quand la poudre manqua dans la place, cent six Cévenols, chargés de munitions, forcèrent le blocus. Ils portaient au chapeau une cuiller d'étain (peut-être en souvenir des Gueux) avec des inscriptions caractéristiques : — Pour se rendre à Sommières. — Salut par Jésus-Christ. — Il faut prendre peine pour boire de l'eau vive. — Après deux mois de siège, la garnison obtint de se retirer vie et bagues sauves (8 avril).

TRÊVE ENTRE DAMVILLE ET LES PROTESTANTS.

Elle avait épuisé les forces et les ressources de l'assiégeant. L'inaction que sa faiblesse imposait à Damville répondait peut-être à ses secrets désirs. Il accueillit les ouvertures qui lui furent faites par les religionnaires et conclut avec eux une trêve d'un mois. Quand il

reprit les armes, ce fut pour les poser presque aussitôt après avoir pendant quelque temps harcelé Nimes (juin-juillet 1573).

EDIT DE BOULOGNE (JUILLET 1573).

Cependant les Rochelais s'étaient engagés, quoique sans pouvoirs, pour le parti tout entier. L'Édit de Boulogne (juillet 1573), qui enregistrait les conditions de leur accord avec le Roi, octroyait à Nimes, à Montauban comme à la Rochelle la liberté de conscience et de culte, mais seulement la liberté de conscience à tous les autres réformés. Même les gentilshommes et autres seigneurs hauts justiciers n'obtenaient le droit de célébrer le culte en leurs maisons que s'ils avaient porté les armes avec les habitants des trois villes. Encore ne pouvaient-ils admettre aux mariages et baptêmes plus de dix personnes « outre les parents, parrains et marraines ». Ces conditions devaient paraître dures en comparaison des précédents édits de pacification, mais, après la Saint-Barthélemy, où l'existence même du parti avait été mise en question, elles marquaient une nouvelle défaite de la politique d'intolérance. Ni la guerre ni les massacres, ni la force, ni la ruse n'avaient eu raison de la masse calviniste. La Cause était bien vivante; elle sortait de la crise, plus forte et plus confiante. Le péril avait été si grand, que la Providence de Dieu s'était visiblement manifestée. « Ainsi donc, cette quatrième guerre est plus admirable que les trois précédentes en ce que par des moyens de nulle apparence, Dieu a fait de si grandes choses. Et peut-on dire que tant de merveilles ne se sont vues si clairement tandis que les Princes, l'Amiral et autres seigneurs, accompagnés des notables secours des princes étrangers, estoient en campagne : tellement qu'il sembloit que les bras des hommes estoient comme un voile entre la main de Dieu et son Église affligée... » C'est le chant de victoire de la démocratie calviniste.

ORGANISATION DU MIDI PROTESTANT.

Les protestants du Midi se plaignirent des conditions de la paix et restèrent en armes. Ils renforcèrent leur organisation militaire. Le Languedoc fut divisé en deux grands gouvernements, Montauban et Nimes, qui furent donnés au vicomte de Paulin et à Saint-Romain, assistés et contrôlés chacun par un conseil. Ces Conseils de gouvernement ou États du pays devaient, dans les affaires importantes, prendre l'avis des États particuliers de chaque diocèse. Toutes ces assemblées étaient élues; elles représentaient à côté et au-dessus des chefs de guerre la nation protestante. Les Conseils de gouvernement avaient le maniement des finances; ils imposaient les villes et villages, sans acception de religion. « Les catholiques, pour la plupart, s'accommodoient à ce joug, craignant plus rude bastonnade. » Avec ces contributions et les revenus des bénéfices ecclésiastiques, les réformés purent garnir quelques places et préparer une levée de 20 000 hommes.

REQUÊTE AU ROI DE L'ASSEMBLÉE DE NIMES

Alors ils parlèrent clairement. L'Assemblée du gouvernement de Nimes députa au Roi, Yolet, Philippi et Chavagnac, avec charge de demander le libre exercice de la religion dans tout le royaume, l'entretien aux frais du roi d'une garnison protestante dans toutes les villes fortes que le parti occupait et la cession de deux autres places de sûreté dans chaque province.

ET DE L'ASSEMBLÉE DE MONTAUBAN.

L'Assemblée du gouvernement de Montauban fut encore plus exigeante. Elle voulait que le Roi fît justice des massacreurs et réhabilitât Coligny, La Rochefoucauld, Bricquemault, Cavagnes et autres victimes du 24 août, qu'il approuvât, déclarât légitime la résistance des protestants, et détestât le massacre. « Que sy l'on trouve mauvais et indigne de vostre royalle grandeur de faire ouverte signification et protestation d'un tel regret, ce seroit (soubz correction) faire encore plus de tort premièrement à Dieu, puis à vostre conscience, à vostre honneur et sincérité, à vostre justice et royal office.... » Charles IX devait s'émerveiller « de la singulière et admirable bonté de Dieu » qui lui avait conservé ses sujets protestants « tout ainsy que feroit ung bon père de famille en sa maison quand après avoir veu massacres en sa face aulcuns de ses enfants naturels, en manifeste dangier d'entière ruyne, il voit remettre par la grâce de Dieu tout le résidu de ses enfants, avec sa maison, en un bon et seur estat ».

LA GARANTIE DE L'EUROPE PROTESTANTE.

« Reste le point principal », continuait la requête. C'était l'injonction adressée respectueusement au Roi de s'unir avec les princes protestants, potentats, républiques d'Allemagne, Suisse, avec l'Angleterre et l'Écosse, à telles conditions que les alliés se prêteraient assistance mutuelle en cas de troubles intérieurs, et que si l'un d'eux manquait à ses engagements les autres pourraient intervenir pour l'y contraindre. Les droits de la minorité française dissidente eussent été mis sous la sauvegarde et le contrôle de l'Europe protestante.

La date seule du document : 24 août (1573), anniversaire de la Saint-Barthélemy, avait une particulière éloquence.

DIFFICULTÉS DES NÉGOCIATIONS.

Jamais Catherine n'avait entendu un pareil langage : « Si Condé était encore en vie, disait-elle, et qu'il fût dans le cœur de la France avec 20 000 chevaux et 50 000 hommes de pied, il ne demanderait pas la moitié de ce que ces misérables ont l'insolence de nous demander ». Elle pouvait se convaincre que la Saint-Barthélemy n'avait rien terminé. La disparition même des chefs protestants ajoutait aux embarras de son gouvernement. Les négociations étaient bien plus faciles avec les princes ou avec Coligny, quand il n'y avait que quelques personnes à persuader ou à tromper. Il fallait maintenant traiter avec les communautés protestantes composées de petites gens résolus

qui avaient contre la Reine-mère une incurable méfiance. Sur cette masse, les promesses vagues, l'assurance des saintes intentions, les caresses et les sourires, tout cet art féminin où Catherine excellait, n'avait aucune prise. Les délégués étaient « gens d'esprit qui savoient ce qu'est de la Cour ». Ils se refusaient à entendre des contre-propositions, à les discuter, à négocier un compromis; ils ne consentaient qu'à rapporter aux Assemblées la réponse du roi. Charles IX, n'osant rejeter les requêtes et ne pouvant, sans honte, les accepter, cherchait à gagner du temps. Il chargea Damville de continuer les négociations avec les protestants (18 octobre) et renvoya sa décision après le voyage qu'il allait faire dans l'Est pour accompagner à la frontière le nouveau roi de Pologne.

III. — LES COMPLOTS DU DUC D'ALENÇON

LES AMBASSADEURS POLONAIS.

LE duc d'Anjou quittait avec regret la Cour de France, son parti et la princesse de Condé dont il était follement amoureux. Sa mère n'était plus sensible maintenant qu'au chagrin de la séparation. L'attitude des députés polonais à Paris lui révélait un peuple d'humeur indépendante et fière. Ils avaient invité le nouveau roi à jurer les articles qui garantissaient les libertés religieuses, et, comme il se récriait contre cette exigence, Jean Zborowsky lui aurait posé nettement l'alternative : « *Jurabis aut non regnabis* ». Catherine et le duc d'Anjou commençaient à regretter leur bonheur.

CHARLES IX ET LE DUC D'ANJOU.

La santé du Roi leur donnait des inquiétudes et des espérances. La fièvre minait Charles IX; son corps s'était voûté : à vingt-deux ans il avait l'air d'un vieillard. La Reine-mère voulait gagner du temps et retenir encore tout l'hiver le roi de Pologne, mais Charles IX, qui détestait ce frère préféré, déclara qu'Henri ou lui sortirait du royaume.

DÉPART DU ROI DE POLOGNE.

A la fin de septembre, la Cour se rendit à Fontainebleau d'où elle s'achemina vers la frontière de Lorraine. Le Roi avait tenu à accompagner son frère, sans doute pour être plus sûr de son départ; à Vitry il fut obligé de s'aliter. Le duc d'Anjou aurait voulu obtenir un nouveau délai. Les Guise recrutaient des hommes et le bruit courait qu'ils retiendraient de gré ou de force le chef du parti catholique. Le malade ne fut que plus ardent à presser le départ. Il mit tant d'affectation dans ses adieux que les spectateurs sentirent le contentement sous les plaintes et les cris. Le roi de Pologne, suivi de la Cour et toujours accompagné de sa mère, se dirigea vers Nancy et la frontière de Lorraine.

ENTREVUE DE BLAMONT (NOV. 1573).

Catherine avait donné rendez-vous à Blamont à Ludovic de Nassau et au duc Christophe, fils de l'Électeur palatin. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, elle avait, avec son tranquille cynisme, renoué, comme nous avons vu, ses relations avec les princes protestants d'Allemagne et les révoltés des Pays-Bas. Le prince d'Orange et son frère avaient passé sur leurs répugnances; ils avaient besoin de subsides. Ils reprirent le projet d'une alliance entre les Valois et l'Allemagne protestante et firent espérer à Charles IX la couronne impériale. Ils lui proposaient la conquête et la souveraineté des Pays-Bas. Catherine parut revenir à la politique de Coligny. Ludovic de Nassau reçut trois cent mille écus pour faire des levées; le Roi « promit d'embrasser les affaires du dict Pays-Bas aultant et aussi avant que les princes protestants les vouldront embrasser, en quelque sorte que ce soit, ouvertement ou aultrement ». Le roi de Pologne, « tant en son nom que comme député du roi de France son frère », donna son adhésion. « Si Dieu veut que la France et la Poullongne ensemble facent ce qu'ils promectent, écrivait Ludovic de Nassau au prince d'Orange, il y aura moyen, à mon advis, de merveilleusement bien accommoder nos affaires [1] ».

DÉCEPTION DE LUDOVIC DE NASSAU.

Il n'est pas croyable que Catherine ait songé à se lancer dans une guerre contre Philippe II. Probablement ses promesses n'avaient d'autre objet que d'assurer à son fils un facile passage à travers les États calvinistes d'Allemagne. Ludovic de Nassau, qui accompagna le roi de Pologne jusque dans le landgraviat de Hesse-Cassel, ne put l'amener à mettre en articles les échanges de vues de Blamont. Furieux d'avoir été dupe, il jura « en allemand qu'il leur joueroyt un bon tour, ayant déjà de l'argent pour le moings ».

LE PARTI DU DUC D'ALENÇON.

Les trois cent mille écus du gouvernement français pouvaient servir à plusieurs fins. Les huguenots n'avaient pas cessé de « remuer ménage », et beaucoup de catholiques étaient disposés à les imiter. Les amis de Montmorency, les modérés, tous ceux qui avaient conspiré sous les murs de la Rochelle, se sentaient enhardis par le départ du duc d'Anjou. Ils poussaient le duc d'Alençon à réclamer la lieutenance générale que le roi de Pologne laissait vacante. Ils comptaient avec son aide reprendre, au dedans, la politique de tolérance, et, au dehors le plan de l'Amiral. L'entente avec les Nassau faisait partie de ce programme. Quelque soin que Catherine, défiante, eût mis, à Blamont, à tenir éloignés l'un de l'autre Ludovic de Nassau et le duc d'Alençon, elle n'avait pu empêcher ni les correspondances secrètes, ni l'intervention des confidents, ni même les contacts directs. Ludovic

1. Groen von Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*, IV, p. 284.

écrivait à son frère : « J'ay veu Monsieur le duc d'Alençon, lequel me pressant la main, m'a dit en l'oreille que, ayant à ceste heure cy le gouvernement comme avoit son frere le roi de Polongne, il s'employera en tout pour vous seconder ».

PROJET DE FUITE. Mais Charles IX déclara qu'il n'y aurait plus de lieutenant général. Alors les ennemis de Catherine et les huguenots profitèrent du mécontentement du duc d'Alençon pour le pousser à une rupture. En traversant la Champagne, le Duc et le roi de Navarre devaient se dérober, gagner Sedan sous l'escorte d'une troupe de protestants, et appeler à eux leurs partisans. Catherine, prévenue par la reine de Navarre, sa fille, surveilla les princes. A Soissons, les capitaines des gardes visitaient tous les jours leurs chambres et même regardaient sous leurs lits.

L'ENTOURAGE DU DUC D'ALENÇON. Thoré et Turenne poussaient aux résolutions hardies. Au contraire le mignon du Duc, La Molle, par jalousie, recommandait de temporiser. Il en appelait à la sagesse du maréchal de Montmorency de la témérité de « ces gens de jeune barbe ». Le Maréchal était, lui aussi, opposé aux aventures et même aux réclamations imprudentes, mais il n'était en son pouvoir ni de contenir les mécontents de toute origine et de toute religion ni de diriger son frère, Thoré, et son neveu Turenne.

LES PAMPHLETS. La guerre des pamphlets recommençait. Le « *De furoribus gallicis* » (1573), publié en français sous le titre de « *Discours véritable des rages exercées en France* », raconte les massacres de Paris. Il recherche les causes du crime Le gouvernement des régentes, surtout des régentes étrangères, a toujours été pour la France une cause de ruine et de honte. L'oubli de l'ancienne constitution a amené les troubles et les misères dont le royaume souffre.

LA « FRANCO-GALLIA » D'HOTMAN. Cet ancien état de la « République », Hotman l'exposait, cette même année, dans la « *Franco-Gallia* » qui est un livre de doctrine et un livre de combat, une « Politique » et un pamphlet. L'œuvre a été inspirée par les circonstances; l'horreur du présent a rejeté Hotman dans l'étude du passé. La lecture des anciens historiens lui a révélé un État pourvu d'institutions libres, où les assemblées étaient toutes-puissantes, où les rois n'agissaient que comme mandataires de la nation. Le nom des Francs, d'où vient celui des Français, signifie libre. Autrefois la monarchie, héréditaire en fait, ne l'était pas en droit; la souveraineté résidait dans les trois ordres, dont la compétence s'étendait à l'universalité des affaires, et pouvait même aller jusqu'à déposer les rois. Il n'y avait d'impôts légitimes que ceux qui étaient consentis par les États généraux; — de pouvoir légitime que celui qui était consenti par les mêmes États. « ... Nos devanciers vrais François et

conservateurs de leur liberté, ennemis de toute domination et tyrannie turquesque et soigneux de maintenir fermement cest excellent precepte, *que le salut du peuple est la supreme loy*, donnoyent et mettoyent toute l'administration du politique du royaume en la disposition de l'Assemblée des États ». Mais les choses sont maintenant bien changées. Le Conseil privé gouverne l'État au lieu de manier comme autrefois « les particuliers affaires du Roy » Bien plus, les Parlements ont fondé un « Estat inconnu à nos ancestres qu'on ne sauroit mieux appeler qu'un royaume de plaiderie ». « Depuis trois cens ans en ça ou environ », les gens de justice ont « si bien sceu jouer leur personnage » qu'ils ont non seulement mis sous leurs pieds et supplanté toute l'authorité de l'Assemblée des Estats, telle qu'elle a esté déclarée ci-dessus, mais aussi ont contraint tous les princes du royaume, voire mesme la Majesté du Roy, de passer sous leur main et de s'humilier sous leur grandeur »

CONTRE LES RÉGENCES.

Où paraît le plus l'esprit de parti qui anime et soutient toute la thèse, c'est quand Hotman traite des régences. Non seulement il repousse toute constitution de régence qui ne serait pas consentie par l'assemblée des trois ordres, il va même jusqu'à refuser à ce pouvoir souverain le droit de conférer la régence à une femme. La coutume qui exclut les femmes du trône les exclut aussi du gouvernement. Et l'histoire est là pour justifier la coutume. Toutes les fois qu'on a passé outre, le royaume a pâti. Brunehaut, Frédégonde se sont souillées de tous les crimes. Isabeau de Bavière a vendu la France aux étrangers. Blanche de Castille a provoqué une insurrection et obligé la noblesse à appeler les Anglais à son secours. Catherine de Médicis n'est pas nommée, mais c'est à ses dépens que le pamphlétaire fait le procès aux reines-mères. On sent que c'est son crime, le crime de l'ambition et de la peur, qui inspire ce réquisitoire érudit contre le gouvernement féminin.

LE « RÉVEILLE-MATIN DES FRANÇOIS ».

D'autres pamphlets parurent. Le « *Réveille-Matin des François* » excitait contre Charles IX, « ce tyran qui ne garde ni foy ni loy », les protestants, les catholiques et même le duc de Guise, descendant de Charlemagne. « Les huguenots, lui disait-il, ne desireroient rien mieux que de vous voir remis au throsne que Hugues Capet usurpa sur les Roys vos prédécesseurs, s'asseurans bien... que non seulement vous lairriez leurs consciences libres : ains aussi tout exercice de leur religion sain, sauf et libre par toute la France. »

LES PROTESTANTS DE L'OUEST.

Ces écrits agitaient le royaume. Les protestants du Midi, à qui le Roi avait permis de se réunir en assemblée générale, renouvelaient, à Millau, leur union, entière association et fraternité mutuelle (16 décembre 1573). La Noue poussait les protestants de l'Ouest à

reprendre les armes; la complicité du duc d'Alençon levait ses scrupules[1]. Il eut de la peine à décider les huguenots à se concerter avec les malcontents, parmi lesquels se trouvaient des massacreurs de la Saint-Barthélemy. Avec l'intransigeance de la jeunesse, Du Plessis-Mornay eût voulu une action parallèle, non commune.

ILS ADHÈRENT A LA LIGUE DU MIDI

Comme la Rochelle, épuisée, répugnait à de nouvelles luttes, les partisans de la guerre découvrirent si à propos une conspiration pour livrer la ville au Roi qu'il y a de bonnes raisons de la croire imaginaire. Mais la peur, fondée ou non, souleva les passions, Guillaume Guy, fils d'un ancien maire, l'échevin Claude Huet, le plus riche négociant de la ville et le chef du parti pacifique, Jacques du Lyon, seigneur de Grandfief, et cinq capitaines étrangers furent mis à mort comme traîtres. Alors les Rochelais appelèrent La Noue. Il confessa en public le regret qu'il avait d'avoir quitté la ville, au temps du dernier siège, et en demanda pardon à Dieu et aux hommes. Il conseilla l'union avec les protestants du Midi. La paix, octroyée, ne durerait, disait-il, qu'autant qu'il plairait au Roi. Et d'ailleurs, n'était-il pas licite de rompre les serments « qui sont faits au détriment de la gloire de Dieu même[2] ». L'assemblée adhéra à la ligue du Midi. La noblesse de l'Ouest élut La Noue pour chef des armes, « sous l'autorité d'un chef plus grand que tout le temps passé »; c'était désigner clairement le duc d'Alençon (janvier 1574).

CONSPIRATION DU MARDI GRAS.

Le duc d'Alençon avait résolu de s'enfuir à Sedan et d'y attendre les reîtres et les lansquenets que Ludovic de Nassau avait levés avec l'argent du Roi. Sa fuite fut fixée au 10 mars. Pour distraire l'attention, la Noue devait prendre les armes quinze jours plus tôt. La nuit du mardi gras, les réformés, profitant des désordres du carnaval, surprirent Fontenay-le-Comte, Lusignan, Tonnay-Charente, Talmont, Melle, Brouage, Rochefort. Ces coups de main reculèrent la frontière de la Rochelle et lui donnèrent pour boulevards les places fortes de l'Aunis et de la Saintonge.

AVEUX DU DUC D'ALENÇON.

Ce premier succès fut compromis par la précipitation de Jean de Chaumont, sieur de Guitry, qui devait se rapprocher de Saint-Germain pour favoriser la fuite du duc d'Alençon et qui parut devant Mantes dix jours avant la date fixée. Les conjurés n'étaient pas prêts. Le duc d'Alençon perdit la tête; sur les conseils de La Molle, il alla tout raconter à sa mère et demanda pardon. La Cour prit l'alarme. « Les tambours des Suisses, des gardes du corps et des compagnies françaises des gardes battaient aux champs. » Le chancelier Birague, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Guise, cou-

1. Voir plus haut : *La Casuistique de l'insurrection*, p. 13.
2. Hauser, *La Noue*, p. 66-67 et les notes.

rurent vers Paris « tous montez sur coursiers d'Italie ou grands chevaux d'Espagne empoignans des deux mains l'arçon et en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis ». La Reine-mère emmena le duc d'Alençon et le roi de Navarre dans son carrosse. Le Roi partit le lendemain, escorté par les Suisses, et s'arrêta au faubourg Saint-Honoré, dans la maison d'Albert de Gondi.

AMNISTIE.

Il semblait disposé à tout apaiser. L'âme du complot, l'homme que le duc d'Alençon avait le plus chargé dans sa déposition, Thoré, avait fui. Aux autres la voie du pardon fut ouverte. Charles IX voulut voir Guitry, qui s'était retiré en Normandie, et l'interrogea sur les raisons de la prise d'armes. Les nouvelles de Normandie contribuaient à le rendre accommodant. Le seul capitaine marquant qui eût échappé à la Saint-Barthélemy, Mongomery, venait de débarquer dans le Cotentin (mars 1574) et de s'emparer de Saint-Lô. Charles IX, qui lui avait fait offrir, s'il voulait vivre hors de France, la libre jouissance de ses revenus et de ses biens, envoya l'ordre à Matignon, son lieutenant général en Basse-Normandie, de le lui amener mort ou vif.

NOUVEAU COMPLOT.

Il était venu s'installer au Bois de Vincennes pour respirer un air plus pur que celui de Paris (8 mars). Le duc d'Alençon et le roi de Navarre l'y avaient suivi. Ils se sentaient suspects, et pensèrent de nouveau à fuir. La Molle, qui à Saint-Germain avait retenu son maître, était maintenant le plus ardent à recommander d'agir. Ce baladin, cher aux dames et dévot à la Vierge, diseur de patenôtres et mignon de couchette, laissa ses plaisirs pour les complots. Il s'était chargé de réunir des hommes et de l'argent. Avec lui, Annibal de Coconat, gentilhomme piémontais, grand massacreur du 24 août, expert aussi en gaillardises amoureuses; un ancien ambassadeur à Constantinople, Grandchamp, et un redoutable artisan d'intrigues, alors à ses débuts, Jacques de La Nocle-La Fin, formaient le conseil dirigeant. Turenne, qui était de la conspiration, mais se défiait des conspirateurs, n'assistait que de loin en loin aux conciliabules. Quelques comparses mêlaient leur étrange personnalité à ce monde d'aventuriers : Grantrye, ancien agent de Charles IX auprès des Ligues grises, avait rapporté du pays de Paracelse le secret de la pierre philosophale et l'art de transmuer en or les plus vils métaux. A cet alchimiste faisait pendant un astrologue, Cosme Ruggieri, « homme noir qui n'a le visage bien fait, qui joue des instruments... toujours habillé de noir, puissant homme ». Devin, nécromancien, fabricant de philtres et jeteurs de sorts, son aspect, ses allures, ses accointances avec les puissances d'en bas excitaient la terreur même chez ses complices. Il s'était laissé entraîner par La Molle, qu'il aimait de l'amitié la plus tendre, pour qui il composait des charmes et envoûtait des images de cire.

ARRESTATION DES CONJURÉS.

Il s'agissait toujours de gagner Sedan et d'y joindre le comte Ludovic. Les conjurés avaient fait des achats d'armes et de chevaux. Mais la Reine fut prévenue. Le maréchal de Montmorency, qui blâmait l'entreprise, et craignait, s'il ne la révélait pas, d'être accusé de complicité, porta à Catherine la lettre d'un conjuré, le capitaine Saint-Martin, où il était question de chevaux et d'expédition. Un bourgeois de Paris, Yves de Brinon, enrôlé par Grandchamp, dénonça le complot, les complices, la date de l'exécution Le Roi, furieux d'une trahison qui suivait un pardon si récent, mit sous bonne garde le duc d'Alençon et le roi de Navarre. La Molle fut arrêté dans le château même (10 avril); Coconat dans le couvent où une grande dame l'avait caché. Grantrye, Saint-Martin, Ruggieri, allèrent les rejoindre dans les prisons du Palais; La Fin, Grandchamp, Turenne s'enfuirent. Lorsque Condé apprit l'arrestation des princes, il quitta secrètement Amiens, siège de son gouvernement, et se sauva en Allemagne. Les réformés des Pays-Bas eurent encore un plus mauvais succès . le duc Christophe et Ludovic de Nassau avaient été battus et tués à Mookerheyde (14 avril 1574) par le successeur du duc d'Albe, le commandeur de Requesens.

LA MOLLE ET COCONAT

Charles IX n'osa pas faire leur procès à son frère et à son beau-frère, il se contenta de les faire interroger par des commissaires. Le roi de Navarre s'excusa de ses projets de fuite sur la disgrâce où le tenait la Reine-mère. Le duc d'Alençon, qui avait peur, humblement conta les détails du complot et, dans ce long récit, compromit ses complices. La Molle montra pour son « bon maître » un grand dévouement et ne parla qu'à la question. Coconat avait accusé tout le monde. Les plus grandes dames, une princesse même s'intéressaient à ces héros d'alcôve. Charles IX fut impitoyable; ils furent conduits en place de Grève. La Molle, fidèle jusqu'à la mort aux deux adorations de sa vie, marmottait en dernière oraison : « Dieu ait merci de mon âme et la Benoîte Vierge. Recommandez moi bien aux bonnes grâces de la reine de Navarre et des dames » (30 avril).

COSME RUGGIERI.

Des complices obscurs, Tourtay, Saint-Martin, avaient été pendus sans cérémonie. Ruggieri était protégé par la terreur qu'il inspirait; il fut condamné aux galères, mais sa prison ne fut ni rigoureuse ni longue. A Marseille, le gouverneur lui permit de tenir école d'astrologie. Il ne tarda pas à rentrer en grâce et mourut très vieux, abbé de Saint-Mahé en Bretagne et incrédule notoire, toujours craint et admiré.

EMPRISONNEMENT DES MARÉCHAUX DE COSSÉ ET DE MONTMORENCY.

Le nom du maréchal de Montmorency avait été plus d'une fois prononcé dans le procès. La Molle et Coconat avaient dénoncé ses mauvais desseins, son frère, Thoré, l'âme du complot du Mardi gras, était venu attendre aux portes de Paris le duc d'Alençon et le roi de

Navarre; son neveu, Turenne, n'était pas moins compromis; enfin lui-même n'avait révélé le complot qu'au dernier moment. De l'ensemble de ces faits il résultait contre lui des présomptions très graves : Charles IX le fit arrêter et conduire à la Bastille (4 mai). Le maréchal de Cossé, qui avait avec les Montmorency les attaches de famille les plus étroites, et qui appartenait au parti des politiques, eut le même sort. Paris, toujours dévoué à la maison de Lorraine et à la tradition de la Saint-Barthélemy, fournit tous les soirs quatre compagnies de milice pour être sûr que, la nuit, Montmorency serait bien gardé.

RÉVOCATION DE DAMVILLE.

Son frère Damville, le gouverneur du Languedoc, qui inspirait autant de défiance, était plus difficile à saisir. Il commandait à une armée et à une grande province; il avait, pour le défendre d'un coup de main, une garde albanaise et, pour éventer les menées, un flair très subtil. Ses démarches étaient si réfléchies qu'il ne donnait prise à aucune accusation. Chargé de négocier avec les protestants du Midi, il pouvait s'excuser de son insuccès sur leur intransigeance. Entre la Cour, qui ne consentait à accorder que la liberté de conscience, et les réformés, qui exigeaient la liberté du culte, comment pouvait-il établir une entente? Mais Charles IX restait soupçonneux et défiant; il voulait en Languedoc un gouverneur dont il fût sûr pour pouvoir s'engager à fond contre La Noue et les protestants de l'Ouest. Le jour même où Cossé et Montmorency furent emprisonnés (4 mai), il le révoqua et nomma à sa place le prince Dauphin, fils du duc de Montpensier.

ALLIANCE DE DAMVILLE AVEC LES PROTESTANTS.

Damville, pour gagner du temps, écrivit au Roi, protesta de son innocence, offrant même de quitter son gouvernement si on lui donnait les moyens de se justifier. Cependant il se fortifiait dans Montpellier. Il fit plus; il ménageait les protestants depuis plusieurs mois, il osa conclure avec leurs députés une trêve de sept mois (29 ou 30 mai). Deux mois après, l'alliance entre les catholiques modérés et les protestants du Languedoc était un fait accompli. Le massacre de la Saint-Barthélemy avait pour résultat inattendu de scinder le parti catholique et de réunir sous les mêmes drapeaux, au grand scandale des zélés, des soldats des deux religions.

PRISE DE MONGOMERY.

La Cour était plus heureuse dans le Nord. Le maréchal de Matignon enferma Mongomery dans Saint-Lô. Mongomery rompit le blocus et se réfugia dans Domfront, mauvaise place, défendue par un mauvais château; il y fut immédiatement attaqué. Avec quarante-cinq gentilshommes et quatre-vingts arquebusiers il fit tête sur la brèche pendant cinq heures à deux cents gentilshommes et à mille arquebusiers. Forcé de capituler, il n'eut d'autre promesse que d'être livré sain et sauf aux mains du Roi. Il aurait mieux valu le passer par

les armes sur ce rempart où il avait fait « en pourpoinct ce que peut faire un homme qui cerche la mort » (26 mai).

MORT DE CHARLES IX.

Quand ces nouvelles parvinrent à la Cour, Charles IX touchait à sa fin ; la fièvre ne le lâchait plus. Il mourait non pas « empoisonné avec la poudre de corne d'un lièvre marin », mais victime, comme François II, des fatalités morbides que le sang des Valois et des Médicis lui avait transmises, et qu'il avait aggravées par l'abus de la chasse et les exercices les plus violents. Il mourait aussi de son crime : ses nuits et ses jours étaient hantés de cauchemars où il lui semblait voir « ces corps massacrés » se présentant à lui « les faces hydeuses et couvertes de sang ». Il n'avait pas comme sa mère de merveilleuses ressources d'inconscience et d'oubli. Moins coupable, il était plus tourmenté. C'est elle en effet qui est la grande criminelle. Elle avait élevé ce fils dans de telles habitudes d'obéissance, elle l'avait tellement asservi à ses commandements que la Saint-Barthélemy n'a été que la manifestation effrayante de cet empire. Jusque dans les angoisses de la mort, il n'a pas cessé de révérer la main dominatrice. Sa dernière parole fut : Et ma mère? Elle-même, dans une lettre à la duchesse de Ferrare, rend témoignage du culte que son fils lui avait voué, « n'ayant rien reconnu tant que après Dieu moi ». Cette superstition de piété filiale est à considérer dans un jugement sur Charles IX. Il n'a été, sa vie durant, que le « serviteur » de sa mère, ainsi qu'il signait encore à dix-neuf ans les lettres qu'il lui écrivait. Il a prêté son nom à un gouvernement qui n'était pas le sien et sa timide velléité de pouvoir personnel n'a servi qu'à le déshonorer.

Le 30 mai 1574, dans l'après midi, expirait ce roi « débonnaire[1] » plus souillé de sang que le plus cruel des tyrans. Il ne laissait qu'une fille ; la couronne revenait à Henri d'Anjou, roi de Pologne. Jusqu'au retour de son fils, Catherine continuait à diriger les affaires.

1. « Prince débonnaire, piteux et plein de toute générosité », ainsi s'exprime son confesseur Sorbin dit de Sainte-Foy, dans *l'Histoire véritable* de son règne, Archives curieuses, VIII, p. 274.

LIVRE III

RÈGNE D'HENRI III

CHAPITRE PREMIER

VICTOIRE DES PROTESTANTS ET DES CATHOLIQUES UNIS[1]

I. LE RETOUR DU ROI DE POLOGNE. — II. GUERRE CONTRE LES PROTESTANTS ET LES POLITIQUES. — III. LA FUITE DU DUC D'ALENÇON

I. — LE RETOUR DU ROI DE POLOGNE

CATHERINE RÉGENTE.

LA mort de Charles IX et l'avènement d'Henri III semblaient ouvrir à la Reine-mère un nouveau terme de puissance illimitée. Tandis que, sous le règne de Charles IX, elle avait été quelquefois obligée de manier délicatement les dispositions du souverain ou d'emporter à force de persuasions et de larmes l'abandon de quelque dessein et le sacrifice de quelque fantaisie, elle s'assurait qu'elle n'aurait qu'une volonté avec ce fils tendrement chéri.

La translation du pouvoir s'opéra sans secousses. Les maréchaux de Cossé et de Montmorency étaient à la Bastille, le roi de Navarre et le duc d'Alençon, sous la main de Catherine. Charles IX, avant de

1. SOURCES. *Lettres de Catherine*, V. Teulet, *Supplément à la Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon*, VII, 1568-1575, 1840. *Mémoires d'Estat de Villeroy*, I, 1622. *Mémoires de l'Estat de France sous le règne de Charles IX*, III. Haag, *La France protestante*, X : *Pièces justificatives. Archives curieuses*, IX. Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, II, Coll. Doc. inéd. *Mémoires de Philippe Hurault, comte de Cheverny*, Michaud et P., 1re série, X; de Monluc, S. H. F., III; *de Marguerite de Valois*, S. H. F. *Mémoires de Jean Philippi touchant les choses advenües pour le faict de la religion à Montpellier et dans le Bas-Languedoc*, Société des Bibliophiles de Montpellier, 1880. *Mémoires de Gamon, notaire d'Annonay*, 1552-1586, p. p. Brun-Durand, 1888. *Mémoires de J. Gaches sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc*, 1555-1610, p. p. Charles Pradel, 1879. *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile*, librairie des Bibliophiles, 1875, I. *Chroniques fontenaisiennes*, p. p. la Fontenelle de Vaudoré, 1841, I. *Lettres adressées à Guy de Daillon, comte de Lude* (1575-1585), Archives historiques du Poitou, XIV. Comte Baguenault de Puchesse,

mourir, l'avait nommée régente du royaume. Le lendemain de la mort du Roi, le Parlement s'assembla « légitimement » au palais de sa Majesté à Paris « où estant, apres luy estre apareu de la derniere vollunté du feu roy Charles par ses lettres patantes peubliées en icelle Court », il députa vers la Reine-mère « les six présidents en la Cour de Parlement, assistés d'aulcuns presidents des enquestes, d'un grand nombre de conseillers, de l'un des avocats et du procureur général de ladicte Cour ». Il la suppliait et requérait de vouloir, en l'absence d'Henri III et en attendant son retour, accepter la charge et administration des affaires de ce royaume, « luy offrant à ceste fin, toute obéissance et recognoissance en choses qu'il luy plaira ordonner pour le service de leur roy et souverain, comme à sa propre personne ». Le prévôt des marchands et le Conseil de ville vinrent le même jour saluer la régente. Elle laissa à Vincennes le corps du roi défunt et s'établit au Louvre, dont elle fit murer toutes les portes sauf une.

HENRI III À VENISE.

Ses messagers arrivèrent à Cracovie le 15 juin, Henri III était informé depuis quelques heures. Malgré les avis de ses plus sages conseillers, il résolut de partir et d'abandonner à tous les hasards sa couronne de Pologne. Il cacha soigneusement ses projets à ses sujets, qui manifestaient l'intention de le retenir de force. Dans la nuit du 18 au 19 juin, il se glissa hors du château de Cracovie par un escalier dérobé, et, suivi de quelques compagnons, galopa vers la frontière autrichienne. Pendant trois jours, il courut à toute bride, s'arrêtant à peine pour dormir ou pour manger, poursuivi par le grand maréchal du palais Tenczinsky. Il sortit heureusement de ses États et arriva le 24 juin à Vienne, où l'empereur Maximilien, beau-père de Charles IX, lui fit un accueil magnifique. Les dispositions de l'Allemagne protestante lui étant suspectes, il prit son chemin par Venise. Les honneurs que lui rendit la Seigneurie dépassèrent toutes les prévisions. Les sénateurs allèrent au-devant du roi jusqu'à Malghera sur la terre ferme. Il fit son entrée, le 18 juillet, sur la galère capitane, que suivaient le *Bucentaure* et des centaines de gondoles richement décorées. Le soir, la ville s'illumina de feux « en forme de fleurs de lys, de pyramides et de colonnes ». Des régates, des banquets, des concerts, un *Te Deum* solennel à Saint-Marc, des bals où les Vénitiennes étalèrent leur beauté luxuriante et superbe, une visite à

Mémoires du duc de Bouillon, 1901. La Popelinière, *L'Histoire de France*, II (1570-1577), 1581. D'Aubigné, *Histoire universelle*, IV et V. De Thou, *Histoire universelle*, 1734, VII. Pierre Matthieu, *Histoire de France sous les règnes de François Ier, Henri II... Louis XIII*, 1631, I.

OUVRAGES À CONSULTER : De Nolhac et Solerti, *Il viaggio in Italia di Enrico III*, Turin, Roux, 1890. *Histoire générale de Languedoc* de D. Vaissète, édit. nouvelle, 1889, XI et XII. Anquez, *Histoire des Assemblées politiques des réformés*, 1859. F. von Bezold, *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, I, 1882. D'Aumale, *Princes de Condé*, II. Decrue, *Le parti des politiques*. Hauser, *François de La Noue*.



PORTRAIT D'HENRI III EN 1575.

Grand bronze par Germain Pilon. Riche justaucorps brodé, fraise de dentelle et toque ornée de pierreries. — Bibl. Nat., Médailles.



RÉCEPTION D'HENRI III A VENISE (8 JUILLET 1574).

Le roi, amené par la galère capitane, escortée du Bucentaure, débarque au Lido et passe sous un arc de triomphe élevé par Palladio, pour se rendre dans la loggia de réception. Au premier plan, les galères de Venise. — Bibl. Nat., coll. Hennin.

l'Arsenal, tels furent les spectacles que Venise offrit à son hôte pour montrer sa force, sa richesse et ses séductions.

DÉMONSTRATIONS DES PRINCES ITALIENS.

Ce n'était pas simplement courtoisie; la République tenait à affirmer son entente avec la France. Elle fêtait l'avènement d'un prince à qui les victoires de Jarnac et de Moncontour avaient fait une réputation de grand capitaine. La puissance de la France était une des garanties de son indépendance, sa meilleure protection contre l'Espagne prédominante en Italie. Les autres États de la péninsule partageaient ses craintes et ses espérances. Les ambassadeurs, les princes, le duc de Ferrare, le duc de Savoie, le Cardinal-neveu accouraient tous pour se recommander au nouveau roi. C'était une manifestation de la clientèle italienne de la France et comme un recours de la faiblesse contre la lourde hégémonie des maîtres du Milanais et du royaume de Naples.

LES PLAISIRS DE VENISE.

L'ancien roi des Sarmates s'abandonnait volontiers aux charmes de ce lieu de délices. De cette terre de Pologne où le climat était rude et les mœurs violentes, il passait subitement dans un milieu de plaisirs faciles, de corruption cataloguée, tarifée, triomphante. Le jour, il courait les boutiques des marchands : il achetait au joaillier Antonio della Vecchia des bijoux et des pierres précieuses; au « parfumiez » du Lys pour 1125 écus de musc. La nuit, il courait à des rendez-vous et se soûlait de plaisirs.

NÉGOCIATIONS DE CATHERINE.

Huit jours il s'y attarda, et partit l'âme et le corps las. Il s'avança lentement à travers l'Italie du Nord par Ferrare et par Mantoue. Ce n'est que le 12 août qu'il arriva à Turin, malgré les prières de sa mère, qui le pressait de se hâter. Il ne répondait pas même à ses lettres; du 6 juillet au 6 août, elle resta sans nouvelles directes de son fils. Il avait raison de se reposer sur son habileté; elle connaissait à fond l'art d'ajourner les difficultés. Les solutions provisoires étaient son triomphe.

TRÊVE AVEC LA NOUE.

Mongomery prisonnier avait été amené à Paris, jugé par le Parlement et exécuté (26 juin). Catherine pardonna à Guitry et aux compagnons de Mongomery; elle voulait gagner les protestants de l'Ouest et conclure avec eux une trêve, à défaut de paix. Il lui importait de désarmer la Normandie et le Poitou pour porter son principal effort dans le Midi contre Damville. La Noue, brave capitaine, mais politique médiocre, se laissa tenter par le désir d'assurer à son parti et aux marchands de la Rochelle un repos de deux mois. Une suspension d'armes fut signée le 27 juin.

DESSINS CONTRE DAMVILLE.

Elle pouvait maintenant se retourner contre Damville, le seul homme capable de réaliser cette union des politiques et des protestants qui était la menace de l'avenir. En même temps qu'elle hâtait

une levée de 6 000 Suisses, elle cherchait, par des demi-promesses, à le décider à se rendre sans conditions. Elle protestait que l'intention du roi défunt et la sienne n'avaient jamais été que de lui fournir l'occasion de se justifier (lettre du 3 juin). Elle l'assurait du plaisir qu'elle aurait à le trouver innocent; pour un temps, le temps de la justification, elle transférait le gouvernement du Languedoc à l'oncle même de l'accusé, au sieur de Villars.

DAMVILLE SE RAPPROCHE DES PROTESTANTS.

Damville, aussi fin que Catherine, demandait à aller présenter sa défense au Roi à son passage à Turin et entretenait ainsi la Reine-mère dans l'espérance d'une soumission finale. Mais les actes juraient avec les paroles. Comme si ce n'eût pas été assez de conclure une trêve avec les protestants sans consulter le Roi, il osa encore, le 14 juin, de sa propre autorité, convoquer les États de la province, pour le 2 juillet, à Montpellier. Enfin le 1er août il faisait porter une proposition formelle d'alliance à l'Assemblée générale des protestants réunis à Millau.

ASSEMBLÉE DE MILLAU.

Ces représentants des Églises du Languedoc, de la Guyenne, du Dauphiné et des autres Églises « dispersées par la tempête » agissaient avec la même indépendance que Damville. Ils le reconnurent comme gouverneur et chef général sous l'autorité d'Henri III et, malgré l'opposition d'une minorité intransigeante, votèrent l'union avec les catholiques « associés ou politiques ».

ALLIANCE DES PROTESTANTS ET DES POLITIQUES.

Ainsi l'alliance des huguenots et des politiques était officiellement déclarée; les différends religieux étaient relégués au second plan; la réforme de l'État prenait la première place. Les députés de Millau déclarent qu'ils « prisent, desirent et cherissent d'une singulière affection la réconciliation, réunion et communion civile avec tous les dits catholiques compatriotes et autres qui par esprit et sentiment de religion aiment les bonnes loix communes, la droiture, l'honnesteté, la justice et la bonne foy ».

CONDITIONS DE L'ALLIANCE.

Mais s'ils appréciaient les avantages de l'alliance, ils entendaient bien s'y réserver une situation privilégiée. Le maréchal n'aurait pas le droit de rétablir le culte « papistique » dans les villes occupées par une garnison protestante; dans toutes les autres, chacun jouirait de l'exercice libre et entier de sa religion. L'assemblée générale des Églises imposait à Damville un conseil de six à huit membres, et les mesures prises par lui n'auraient force de loi que si elles étaient contresignées par deux membres au moins de ce comité de contrôle. Il était reconnu, pour l'instant, comme chef des réformés et des catholiques unis; mais, au cas où il se révélerait un ou deux princes du sang en faveur de la cause, — « [ce] dont il y avoit bonne apparence », — le Maréchal était invité à se soumettre à leur autorité.

SUBORDINATION DE DAMVILLE A CONDÉ.

Il avait d'ailleurs un supérieur, que la même assemblée venait d'élire « chef gouverneur général et protecteur » au nom, lieu et autorité du roi de France Henri III. C'était Condé qui, de l'étranger où il s'était réfugié, avait lancé, le 12 juillet 1574, un manifeste dans lequel il indiquait les revendications communes des protestants et des catholiques unis, réclamait la liberté de conscience et de culte, la réhabilitation des victimes de la Saint-Barthélemy, le rétablissement des survivants ou des héritiers des morts dans leurs honneurs et dans leurs biens.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE.

L'assemblée de Millau termina ses délibérations par une déclaration qui subordonnait nettement l'obéissance au redressement des griefs. Elle affirmait ses intentions pacifiques moyennant la réunion des États généraux, la punition des massacreurs, le libre exercice de la religion. Et, tout en protestant de son dévouement au Roi, elle suppliait les princes et seigneurs étrangers « qu'ayans compassion des misères et destructions de l'un des principaux membres de la chrestienté (la France), de la conservation duquel eux-mesmes dependent en partie, il leur plaise favoriser et aider par tous moyens à eux possibles une si juste et si raisonnable demande » (9 août 1574).

CONSEILS DE CATHERINE. A HENRI III.

C'était une grande illusion de s'imaginer, comme le faisait la Régente, que l'arrivée d'Henri III ramènerait les révoltés à leur devoir. Justement l'occasion s'offrait au nouveau roi de parler en souverain. Damville sollicitait la faveur d'aller l'attendre à Turin pour se justifier. Catherine faisait la leçon à son fils (lettre d'août 1574) : qu'il déclarât nettement sa volonté de faire la guerre ou de conclure la paix aux conditions qu'il jugerait bon de fixer. Si, par aventure, les rebelles n'acceptaient point sa loi, il lui était facile de les réduire avec les six mille Suisses de la nouvelle levée et les troupes que le Prince-Dauphin commandait. Mais qu'il se gardât bien d'accorder une suspension d'armes pendant laquelle il consumerait ses forces sans profit. Il fallait que ses ennemis optassent entre la guerre ou la paix immédiate.

DAMVILLE A TURIN.

Elle ne voulait pas comprendre que, pour venir à bout des protestants du Languedoc, il fallait les isoler et regagner Damville et le parti des politiques. Henri III écouta d'une oreille distraite la justification de Damville et ses conseils de modération. Il laissa maladroitement échapper l'occasion de rompre l'union des huguenots et des catholiques. Damville quitta le Piémont, en se jurant, dit-on, de ne plus revoir le Roi qu'en peinture.

INFLUENCE ET IMPOPULARITÉ DES ITALIENS.

Désireuse de revoir plus tôt son fils, Catherine partit de Paris le 8 août pour aller à sa rencontre. Elle emmenait le duc d'Alençon et le roi de Navarre, à qui le nouveau roi, sur son conseil, avait entr'ou-

vert les portes de leur prison. Monsieur affectait un grand repentir de ses fautes. Mais l'opinion publique persistait dans son opposition à la Régente. Elle s'élevait contre ce gouvernement d'une femme étrangère et contre son entourage d'Italiens. Strozzi commandait l'infanterie française. Un cadet de la maison de Mantoue, Louis de Gonzague, marié à l'héritière de Nevers, était chef d'armée et membre influent du Conseil du roi. Le Milanais Birague était chancelier. Les Gondi, Florentins, fils d'un maître d'hôtel d'Henri II, avaient l'évêché de Paris, une charge de maréchal de France et le gouvernement de la Provence. Beaucoup d'Italiens exploitaient le royaume, banquiers, usuriers, financiers, fermiers d'impôts, et quelques-uns, Sardini, Adjacet, Gondi encore, avaient fait des fortunes immenses. Il était venu du même pays nombre d'astrologues en qui Catherine avait une foi supertitieuse et des parfumeurs que le vulgaire soupçonnait de faire d'autres métiers. Le fournisseur attitré de la Cour, maître René de Milan, fabriquait des senteurs, des « coletz et gands parfumez », qui, disait-on, donnaient la mort. En vers, en prose, en français, en latin, les pamphlétaires et les mécontents accusaient la Médicis de livrer le royaume à des mignons italiens (*ausoniis cinædis*).

DISCOURS MERVEILLEUX DE LA VIE DE LA REINE CATHERINE.

Le plus connu des libelles, et le plus digne de l'être, est le « *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de la reine Catherine de Médicis* [1] », qui impute à Catherine non seulement le crime de la Saint-Barthélemy, mais les morts, naturelles celles-là, du dauphin François, frère aîné d'Henri II, du prince Porcien, de d'Andelot, du cardinal de Châtillon, de Jeanne d'Albret, de tous ses adversaires; qui lui reproche d'avoir débauché et dépravé Charles IX, et qui la poursuit jusque dans ses ancêtres, ces Médicis confits en dissimulation, en athéisme, en adultères et en incestes; qui ne lui fait grâce ni d'une accusation ni d'un soupçon et qui, là où l'histoire scandaleuse est muette, supplée à ce silence par la perfidie des insinuations.

PAMPHLET ET MANIFESTE.

Le *Discours merveilleux* est plus qu'un pamphlet, c'est le manifeste de l'opposition coalisée des protestants et des catholiques « malcontens ». Il résume contre la Régente tous les arguments qu'Hotman avait développés dans la *Franco-Gallia*. Il travaille à grouper tous les partis contre Catherine de Médicis Il les ménage tous pour les unir contre elle. C'est avec sympathie qu'on y parle des Guise, et même leur participation à la Saint-Barthélemy y est presque excusée. Mais Catherine est l'ennemie du nom français : elle détient les princes, elle a emprisonné les maréchaux. Il faut, pour le salut de tous, s'élever contre elle. « ... A cela mesme vostre devoir et honneur

1. L. Clément. *Henri Estienne et son œuvre française*, 1898. p. 32, pense qu'Henri Estienne, sans être le seul auteur du discours, y a mis la main.

vous appelle, seigneurs et gentilshommes françois. Ce n'est pas pour contenance que vous portez les armes. C'est pour le salut de vos princes, de vostre patrie et de vous mesmes. N'endurez donc pas que les princes soyent esclaves, que les principaux officiers de cette couronne, pour la seule affection que l'on sçait qu'ils portent à la conservation d'icelle, soyent en danger de leur vie, que vous mesmes soyez tous les jours exposez à la mort pour satisfaire à l'appetit de vengeance d'une femme qui se veut venger de vous et par vous tout ensemble. » Elle exploite les passions religieuses et divise pour régner. Or, à défaut de croyances communes, n'est-ce rien pour vivre unis que la communauté de race, de pays, de royaume, de souverain. « Marchons donc tous d'un cœur et d'un pas. Tous, dis-je, de tous estats et qualitez, gentilshommes, bourgeois et païsans, et la contraignons de nous rendre nos princes et seigneurs en liberté ». L'effet de ce pamphlet fut, paraît-il, très grand, aussi bien sur les catholiques que sur les huguenots [1].

PROGRAMME DE CATHERINE.

Catherine se souciait médiocrement des satires. Elle arrivait à Lyon le cœur plein d'espérances et l'esprit rempli de projets. Elle n'avait même pas attendu de joindre le Roi pour lui exposer son programme de gouvernement; Cheverny était parti pour Turin avec un mémoire où elle lui indiquait les réformes nécessaires, lui expliquait la façon de tenir une Cour, d'avoir de bons serviteurs, de gagner le cœur de ses sujets. Il fallait qu'il prît immédiatement de bonnes « pratiques », car, s'il ajournait, ce serait pour toujours et il verrait « aultant de desordre qu'il a veu et y (il) ne le fault pas [2] ».

RÉFORME DU CONSEIL.

La rencontre eut lieu le 5 septembre, à Bourgoin. Le lendemain le Roi faisait son entrée à Lyon et il réglait l'ordre des affaires conformément au plan de sa mère. Le Conseil « fut réformé et réduit à nombre honnête ». Parmi les princes et les seigneurs, seuls le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier furent appelés « aux affaires » de sa Majesté. Il n'y entra avec eux que huit personnages d'une expérience et d'une capacité éprouvées, le Chancelier Birague, Morvilliers, L'Aubespine, de Foix, Pibrac, Monluc, Cheverny, Bellièvre. Même, les décisions les plus importantes seraient arrêtées entre un plus petit nombre de personnes, dans une « quintessence de conseil inouïe » où étaient seuls admis Birague et Cheverny avec la Reine-mère.

LIMITATION DU POUVOIR DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Les attributions des secrétaires d'État furent amoindries. Ces anciens clercs du secret, chargés de la rédaction et de l'expédition des dépêches, avaient déjà commencé à se transformer en agents suprêmes du pouvoir exécutif. Ils recevaient les rapports des ambas-

1. L'Estoile, *Mémoires-journaux*, I, p. 27, sept. 1574.
2. *Mémoire pour montrer à Monsieur le Roy mon fils* (8 août), Lettres de Catherine, V, p. 73.

sadeurs, ouvraient les paquets et souvent prenaient la responsabilité des réponses. Charles IX, dit-on, avait autorisé Villeroy à signer toutes sortes d'expéditions, « disant qu'il n'y avait pas plus de danger qu'il les signât que de les faire ». Ils « eurent sur la corne », comme écrit un contemporain, et furent ramenés à leurs fonctions primitives.

LE ROI, UNIQUE DISPENSATEUR DES GRÂCES.

La distribution des grâces et des dons passait aussi par les mains des secrétaires d'État; le roi accordait les faveurs, mais ils s'étaient arrogé le droit d'en arrêter l'effet si elles leur paraissaient contraires aux ordonnances. Henri III jugea cette intervention humiliante et ne voulut plus d'entraves à sa générosité. Les finances de l'État en reçurent un coup funeste, mais le nouveau roi tenait à passer pour l'unique dispensateur des grâces sans opposition ni contrôle. Il décida aussi que les placets lui seraient remis en mains propres par les suppliants. Les grands avaient servi jusque-là d'intercesseurs; il voulut se mettre en rapports directs avec ses sujets les plus humbles et se réserver le bénéfice de ses libéralités.

PASSION D'HENRI III POUR L'ÉTIQUETTE.

Ces mesures étaient habiles, à condition qu'Henri III fît sa charge. Or, il ne pensait qu'à s'isoler. Il arrivait de Pologne l'esprit plein de sa grandeur : il portait deux couronnes, Catherine lui écrivait qu'il était le plus grand capitaine du siècle et qu'il pouvait en remontrer, pour l'expérience, à un homme de cinquante ans. L'Italie lui avait prodigué les honneurs, les réceptions solennelles, l'adulation. Il affecta de se rendre inabordable. Enfermé avec trois ou quatre favoris, il se montrait le moins possible. Ses prédécesseurs souffraient la présence des gentilshommes dans le palais, autour de la table où ils mangeaient en public. François Ier et Henri II disaient à l'occasion un mot aimable à cette noblesse; ils prêtaient l'oreille à un propos leste comme à une sollicitation. Catherine de Médicis avait maintenu ces façons simples et familières. Elles répugnaient à la majesté d'Henri III; il aurait voulu manger seul en présence de trois ou quatre personnes. Les grands seigneurs exprimèrent si haut leur mécontentement qu'il reprit l'ancien usage. Mais, pour éloigner les importuns, il fit faire « de grandes barrières autour de sa table ».

ESPRIT DE COTERIE

Il ne cessa pas d'être l'homme d'une coterie. La situation extraordinaire qu'il avait eue sous Charles IX, cette espèce de vice-royauté qui excitait la jalousie de son frère, l'avait obligé à se faire une clientèle d'hommes de robe et d'épée, et à organiser, avec la complicité de sa mère, une sorte de gouvernement occulte à côté du gouvernement légal. Catherine craignait qu'il ne parvînt pas à rompre ces liaisons et que le roi de France ne sût pas oublier les rancunes et les antipathies du duc d'Anjou. Le jour même où elle lui annonçait la mort de Charles IX (31 mai), elle lui avait écrit : « Ne vous laissez aller aux



LE CHANCELIER DE BIRAGUE.

Statue en bronze, par Germain Pilon, 1583. Elle figurait sur le tombeau du chancelier et de sa femme, Valentine Balbiani, à l'église Sainte-Catherine du Val des Écoliers, à Paris. Birague est représenté à genoux devant un prie-Dieu. — Musée du Louvre, Sculpture, n° 257.

Cliché Hachette

passions de vos serviteurs, car vous n'estes plus Monsieur qui faille dire je gagneray cette part affin d'estre le plus fort. Vous estes le Roy et, tous fault qu'ils vous fassent le plus fort car tous fault qu'ils vous servent et les fault tous aymer et nul haïr que ceux qui vous haïront... » « Aymez les (vos serviteurs) et leurs faictes du bien, mais que leurs partialités ne soient point les vostres pour l'honneur de Dieu. »

PREMIERS ACTES DE FAVORITISME.

Ses craintes n'étaient pas chimériques. Henri III n'était pas à Lyon qu'il dépossédait Retz de sa charge de premier gentilhomme de la Chambre pour la donner à un de ses favoris, Villequier. La Reine lui fit représenter qu'il était malséant de dépouiller ainsi les serviteurs de son prédécesseur; elle obtint seulement que Villequier et Retz exerceraient la charge six mois chacun. Elle ne put empêcher son fils de faire Bellegarde maréchal de France, bien que les quatre titulaires fussent vivants. Henri voulait récompenser ses fidèles compagnons de Pologne : il créa pour Ruzé une cinquième charge de secrétaire d'État; Larchant eut la charge de capitaine des gardes que Catherine avait donnée au sieur de Lansac.

CESSION DE TERRITOIRES AU DUC DE SAVOIE.

Il régla la politique extérieure d'après les mêmes préjugés de puissance absolue, et consulta ses convenances, non l'intérêt supérieur du pays. De ses anciennes conquêtes du Piémont, la France avait gardé, sur le versant italien des Alpes, Pignerol, Pérouse, Savillan et leurs territoires. Avec le marquisat de Saluces, c'était autant de portes pour entrer en Italie. Marguerite de France, duchesse de Savoie, ayant demandé à son neveu, à son passage à Turin, la cession de ces territoires, il consentit sur l'heure sans même avoir consulté son Conseil. Les Italiens qui entouraient Catherine montrèrent en cette circonstance plus de souci des intérêts de la couronne que le roi lui-même. Le chancelier Birague refusa de sceller les lettres de cession. Le duc de Nevers, gouverneur des pays d'outremonts, exigea qu'un acte public, délibéré en Conseil, enregistrât son opposition. Il ne semble pas, d'ailleurs, que Catherine ait combattu bien vivement ce caprice de son fils. Peut-être même a-t-elle été complice. Le duc de Nevers l'en accuse presque, et l'on ne peut rien conclure en sa faveur de la lettre très embarrassée qu'elle lui écrivit.

II. — GUERRE CONTRE LES PROTESTANTS ET LES POLITIQUES

CATHERINE VEUT LA GUERRE.

ELLE est absolument responsable de la tournure que les événements prirent dans le royaume. Il est probable qu'Henri III, qui avait reçu les conseils de l'empereur Maximilien, du doge et même du duc de Savoie, inclinait à une pacification générale. S'il avait ouvert

les portes de la Bastille aux maréchaux prisonniers, et s'il avait accordé aux réformés l'exercice de la religion en quelques lieux, ces concessions auraient satisfait les politiques, dissous leur alliance avec les protestants et peut être obligé ceux-ci à désarmer. Des conseillers avisés, comme Paul de Foix, des hommes de guerre comme Monluc, se prononçaient pour les concessions. Catherine, qui se croyait sûre du succès, voulut la guerre comme les catholiques ardents, le cardinal de Lorraine et le chancelier Birague. Quatre armées devaient agir à la fois : l'une, commandée par le duc de Montpensier, opérait déjà en Poitou ; l'autre, sous le maréchal de Retz, irait en Provence ; la troisième, sous le Prince-Dauphin, occuperait la vallée du Rhône ; le Roi marcherait en personne contre Damville.

MANIFESTE DE DAMVILLE.

Damville protestait de son innocence, mais ne cessait pas d'armer. Sommé de licencier ses troupes et de venir trouver le Roi à Lyon ou de se retirer auprès du duc de Savoie, il répliqua par un manifeste très violent (13 novembre) où il accusait des maux du royaume ce conseil d'étrangers « conspirateurs de la totale subversion d'iceluy, des princes du sang et de la noblesse », qui travaillent à écarter des charges et dignités les gentilshommes, et réduisent les sujets du roi à vivre « comme bestes brustes ». Ils dirigent contre la Provence et le Languedoc, disait-il, deux armées dont l'une est commandée par le maréchal de Retz, « estranger de ce royaume », et l'autre par le duc d'Uzès (Jacques d'Acier), autrefois grand saccageur d'églises, grand démolisseur de couvents, d'églises cathédrales et collégiales, grand voleur des « joyaux qui y estoient, lesquelz lui défaillant maintenant, par même moyen la religion et la piété qu'il disoit avoir embrassée luy ont deffailli ». Ils ont voulu, ajoutait-il, le faire assassiner. Mais ce n'est pas pour venger ses injures qu'il a pris les armes. Il a cédé aux remontrances et aux exhortations « tant de la part des princes du sang, officiers de la couronne, pairs de France », que de « toutes les provinces de ce royaume » et il s'est senti obligé de chercher le remède à leurs maux « comme officier de la couronne, naturel françoys et yssu de tige des chrestiens et barons de France qui toujours ont eu devant les yeux la protection, conservation et deffance de leurs roys et de leur royaume en singulière recommandation ».

HENRI III À AVIGNON.

Henri III et sa mère quittèrent Lyon et allèrent s'installer à Avignon, en plein théâtre des hostilités. Alors, suivant son habitude, Catherine se mit à négocier. Elle écrivit à Damville pour lui proposer une entrevue entre Beaucaire et Tarascon ; elle voulait évidemment le rendre suspect aux protestants. Mais il la connaissait bien. Il répondit qu'il ferait savoir à ses alliés les intentions pacifiques de Leurs Majestés.

RÉVOLTE OUVERTE DE DAMVILLE.

Pendant que le Roi suivait les processions des pénitents d'Avignon, Damville construisait une citadelle à Montpellier; il fortifiait Lunel, Nimes, Beaucaire, convoquait les États du Languedoc sans l'aveu du roi. Henri III convoqua les mêmes États à Villeneuve-les-Avignon. Il ouvrit la session et protesta que lui seul avait le droit de réunir les représentants de la province. A ce moment, Damville attaquait Saint-Gilles, à quelques lieues de là, et battait la place si furieusement qu'on entendait son canon jusque dans Avignon. En même temps les députés des Églises et des catholiques associés se réunissaient à Nimes pour conclure le grand pacte d'union contre l'autorité royale et pour organiser le gouvernement des provinces du Midi et du Centre (Languedoc, Guyenne, Provence, Dauphiné et la Rochelle). C'était une république qui se formait dans l'État, sous le commandement du maréchal et du prince de Condé, avec ses assemblées, ses armées, ses chambres de justice, ses finances, ses douanes, ses impôts, sa police, ses écoles et ses établissements hospitaliers (règlement du 10 janvier 1575)[1].

RETRAITE DU ROI.

Le voyage d'Avignon n'avait démontré que l'impuissance du Roi. La mort du cardinal de Lorraine (26 déc. 1574) affaiblit le parti des zélés, qui voulait la guerre à outrance. Henri III, déjà fatigué, donna l'ordre du départ. Le maréchal de Bellegarde avait été chargé de réduire la ville de Livron qui commandait la route de terre le long du Rhône; il assiégea cette place mal remparée pendant plus de cinquante jours (17 décembre 1574-20 janvier 1575) sans réussir à la forcer. Le Roi et la Cour défilèrent devant cette bicoque insolente, injuriés par les hommes et défiés par les femmes debout sur les remparts.

SACRE ET MARIAGE.

La Cour se dirigea vers Reims, où Henri III allait célébrer à la fois son mariage et son sacre. Lors de son voyage en Pologne, il avait remarqué la beauté et la douceur d'une princesse lorraine, Louise de Vaudémont; il avait résolu de l'épouser sans consulter sa mère, qui négociait en Danemark et en Suède pour lui trouver une femme et une dot. Catherine fit bonne mine à mauvaise fortune, et même elle voulut laisser croire qu'elle avait elle-même choisi sa bru. Le sacre eut lieu le 13 février 1575 et le mariage le lendemain. Au lieu de recevoir une dot, le Roi céda au duc de Lorraine, oncle de la nouvelle reine, ses droits de suzeraineté sur le duché de Bar.

LA GUERRE DANS L'OUEST.

Seules les nouvelles de l'Ouest étaient assez bonnes. Le duc de Montpensier avait fait pendre le gouverneur de Melle, qui, avec 80 hommes et des remparts tout ruinés, avait eu la prétention de soutenir trois

1. *Histoire du Languedoc*, XII, Col. 1112 sqq.

jours (19-21 août 1574) l'attaque de toute une armée. Cette procédure, conforme aux idées du temps, découragea les commandants d'un certain nombre de villettes. Le Duc avait occupé ensuite, sans coup férir, Tonnay-Charente et Marans, « où il jeta force garnisons pour incommoder les Rochelois ». Il se proposait de prendre une à une les places qui leur servaient de boulevards, afin de les bloquer dans l'enceinte de leur ville. Après un premier échec (mai 1574), il était revenu, le 29 août, mettre le siège devant Fontenay et l'avait forcée à capituler le 17 septembre 1574. Il attaqua ensuite Lusignan, que le duc de Rohan défendit quatre mois, malgré une canonnade incessante, des assauts furieux, la ruine des remparts et la famine. La capitulation fut signée le 26 janvier 1575.

SUCCÈS DES ROCHELAIS.

Ces conquêtes ne pouvaient avoir tout leur effet que si les Rochelais étaient isolés de la mer, qui leur était, comme on disait, une si bonne nourrice. Un capitaine royaliste, Landereau, pour leur enlever les ressources que leur procuraient la pêche, le commerce et la course, débarqua à l'île de Ré (2 septembre 1575). Il y appelait les forces et les navires du roi quand il fut attaqué par les troupes de la Rochelle, et obligé de se rembarquer.

LA REQUÊTE DES PROTESTANTS ET DES CATHOLIQUES UNIS.

Le Roi, à qui la guerre profitait si peu, essaya des négociations. Après l'échec de la campagne du Midi, il s'était résigné à reconnaître l'association des catholiques unis et des huguenots. Mais les malcontents des deux religions refusaient de conclure la paix avant de s'être entendus avec le prince de Condé et les huguenots réfugiés en Allemagne. Il avait consenti à faire escorter jusqu'à Bâle les représentants de Damville et des Églises protestantes, qui revinrent à Paris accompagnés des députés du Prince. A l'audience que le Roi leur accorda (11 avril 1575), ils apportèrent une longue pétition de griefs en 91 articles. Le discours que Douvet, sieur d'Arènes, prononça en la présentant, était de forme si respectueuse, si plein de protestations de dévouement et de fidélité, il touchait si discrètement au souvenir de ces massacres « dont la plaie saignait encore », que le Roi put se faire illusion sur la modération des suppliants. Et, bien qu'il y fut question de l'Édit de janvier auquel les protestants se référaient toujours comme au meilleur garant des droits de la conscience, Henri III crut obtenir la paix à bon compte. Aussi répondit-il avec bonne grâce qu'il était « parti de Polongne les bras tendus pour recepvoir semblablement ses subjects sans distinction de religion ». D'Arènes se tourna vers la Reine-mère et la supplia de favoriser une si sainte entreprise et d'ajouter encore à toutes les obligations dont la France lui était redevable.

LES EXIGENCES.

Ces flatteries, qui durent paraître excessives aux survivants de la

Saint-Barthélemy, n'étaient que pour faire passer l'amertume des réclamations. Les confédérés demandaient le libre et entier exercice de la religion protestante sans réserve ni restriction, en tous les lieux du royaume, et même dans les pays qui relevaient de la couronne à un titre quelconque, comme les Trois Évêchés, le marquisat de Saluces et le Comtat Venaissin; ils voulaient des chambres mi-parties dans chaque Parlement pour les garantir de la partialité des juges catholiques, des places de sûreté, la mise en liberté des maréchaux prisonniers, la convocation des États généraux, la réhabilitation des victimes de la Saint-Barthélemy et la punition des massacreurs.

CONTRE-PROPOSITIONS DU ROI.

Henri III s'était retiré pour prendre connaissance des articles. Quand il reparut, ce fut pour déclarer d'un ton irrité qu'il s'ébahissait comment ils avaient eu la hardiesse de se présenter devant lui pour lui faire de telles requêtes. Les discussions qui suivirent entre les députés et les conseillers du roi ne servirent qu'à démontrer l'intransigeance des deux partis. Le roi ne voulait accorder la liberté du culte que dans les places de sûreté et dans deux villes par gouvernement; les députés opposaient leurs instructions qui n'admettaient ni restriction ni réserve. Catherine protesta que son fils n'accorderait jamais le rétablissement de l'Édit de janvier. Pour ne pas avoir l'air de rompre, Henri III retint auprès de lui d'Arènes et Beauvoir-la-Nocle, et renvoya les autres députés dans les provinces pour faire modifier leur mandat.

GUERRE DE PARTISANS.

Les négociations n'avaient pas interrompu les hostilités. Des Alpes à l'Océan, dans le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, les protestants et les catholiques associés faisaient la guerre au Roi. Ni d'un côté, ni de l'autre, il n'y avait de grandes armées; les forces étaient réparties entre plusieurs chefs, qui avaient chacun à peine quelques milliers d'hommes. Montbrun contre Gordes, Damville contre d'Uzès, Joyeuse et La Valette contre les vicomtes de Gourdon et de Paulin, ces capitaines du roi et de l'Union se disputent les places fortes, les châteaux, les villes, les villages. Les bandes rançonnent et pillent. C'est une guerre de surprises, d'embuscades, d'escalades, de coups de main. Les protestants brisent la porte d'Aigues-Mortes avec un pétard; ils pénètrent dans Castres par un moulin, dans Annonay par une cave. L'un profite des désordres du Mardi gras pour assaillir une enceinte mal gardée, l'autre gagne le haut des remparts, au moment où un jacobin attire les habitants dans une église et prêche contre les hérétiques. Les corps de garde ont raison de se défier des paysans qui conduisent les charrettes au marché; car ce sont souvent des soldats déguisés, qui ont bientôt fait d'encombrer la porte et d'égorger le poste. Il faut avoir l'œil partout,

scruter la campagne, interroger et fouiller les passants, les allants et venants, car la prise d'une ville, c'est le massacre, le pillage et le viol.

NOUVEAU CARACTÈRE DES GUERRES.

Cette lutte sans trêve ni merci sur tous les points du territoire, les dangers de la résignation, les avantages de l'audace augmentent sans cesse le nombre des combattants. Tout le peuple du Languedoc, dit Fourquevaux, est en armes. L'idée de la religion s'obscurcit, les haines et les ambitions particulières recrutent les partis. Damville qui, parmi les Montmorency, s'était distingué par sa ferveur catholique, commande les protestants, et le duc d'Uzès, huguenot et grand saccageur d'églises, les catholiques. L'ultimatum de l'assemblée de Montpellier est signé des chefs protestants et du vicaire général de cette ville. Turenne, encore catholique, et qui déclare qu'il aimerait mieux être chien que huguenot, montre le plus grand zèle à débloquer la ville protestante de Montauban (mai 1575). Il est nommé par les protestants et les catholiques unis chef du Haut Languedoc et de la Guyenne.

LASSITUDE DES POPULATIONS.

Aussi les populations finissent par se lasser de ces luttes où la religion ne vient qu'au second rang. Le pays du Vivarais déclare sa neutralité et refuse de se prononcer pour le Roi ou les confédérés. Les gens de Tulle ne veulent plus payer de tailles ni aux catholiques ni aux protestants, mais ils ne peuvent tenir contre les vieilles bandes huguenotes. Et le pays continua à nourrir la guerre qu'il détestait.

MONTBRUN.

Parmi les chefs de partisans, il en est de grande allure comme Montbrun, chef des huguenots du Dauphiné. Lors du voyage d'Avignon, il pille sans scrupules les bagages d'Henri III. On le somme de se soumettre : « Comment, dist-il, le roy m'escrit comme roy et comme si [je] devois le recognoistre. Je veux qu'il sçache que cela seroit bon en temps de paix et que lors je le recognoistray pour tel, mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon[1] ». Aussi heureux que François I[er] et Jules César, à qui seuls avant lui les Suisses donnaient la louange de les avoir vaincus en bataille rangée, il attaqua vingt-deux de leurs enseignes (un peu plus de 4000 hommes) sur la route de Châtillon à Die et leur fit mettre bas les armes (13 juin 1575). Mais, quelque temps après, pour empêcher le ralliement des forces catholiques autour de Gordes, il chargea une grosse troupe que d'Ourches, gendre de Gordes, conduisait. Ses compagnons furent tués; lui-même fut renversé sous son cheval et se brisa la cuisse. Il fut livré au parlement de Grenoble, condamné à mort, et exécuté le 12 août 1575. Un de ses compagnons, Lesdiguières, prit alors la direction du parti.

1. Brantôme, éd. S. H. F., V, p. 423-424.

MALADIE ET GUÉRISON DE DAMVILLE.

Le Roi et sa mère auraient volontiers traité les maréchaux prisonniers comme Montbrun, s'ils n'avaient craint la vengeance de Damville. Leur lieutenant en Languedoc, le duc d'Uzès, n'était pas heureux : il avait repris Saint-Gilles, mais il avait été obligé de se retirer du côté d'Avignon. Les protestants surprirent la ville d'Alais le 12 février 1575. Damville, qui avait été malade à mourir (mai 1575), ne mourut pas.

L'ULTIMATUM DE L'UNION.

Aussitôt rétabli, il convoqua à Montpellier les représentants des provinces de l'Union pour examiner les contrepropositions du Roi, mais il ne cachait pas à Henri III (1er juillet 1575) que les cruautés et les dévastations du duc d'Uzès avaient extrêmement aigri les religionnaires, et il lui conseillait, dans l'intérêt de la paix, de faire prompte justice. L'Assemblée chargea un conseil élu de dresser les instructions qui devaient être « suivies, gardées et de point en point observées » par les députés renvoyés au roi. Tout d'abord ils exigeraient l'octroi du libre, entier, général et public exercice de la religion réformée, sans distinction ni exception de lieux, temps et personnes, dans tout le royaume et les pays, terres et seigneuries de l'obéissance, sujétion et protection de sa Majesté, ainsi que la mise en liberté des maréchaux de Cossé et de Montmorency. Si ces demandes n'étaient pas accordées, il leur était interdit de passer outre à la discussion des articles.

III. — LA FUITE DU DUC D'ALENÇON

LES PARTIS A LA COUR.

LA Cour était aussi divisée que le royaume. Le Roi vivait avec une coterie et pour elle. Comme un chef de parti, il avait sa bande de gentilshommes. Le duc d'Alençon avait aussi la sienne. Entre les gens d'épée de ces frères ennemis, les querelles étaient fréquentes. Henri III avait de justes raisons de se défier du duc d'Alençon, faux, perfide, ambitieux, qu'il savait en relations avec Damville, avec La Noue, avec Turenne, avec tous ses ennemis du dedans et du dehors. Il se vengeait comme l'autre complotait, bassement; il le faisait insulter par ses favoris. L'un d'eux, Louis de Béranger, sieur du Guast, déclarait que si le Roi ordonnait de mettre la main sur son frère, il n'hésiterait pas à lui obéir. Le Duc avait débauché de la bande royale le plus brave des gentilshommes et aussi le plus violent, ce Bussy d'Amboise, si célèbre par son courage, ses duels, une hauteur d'orgueil vraiment royale et l'amour de la reine de Navarre. Henri III, furieux de la défection de Bussy, lâcha contre lui du Guast qui, un soir, l'attendit à la sortie du Louvre et le chargea avec douze ou quinze

hommes à cheval. Bussy échappa par miracle. Le lendemain il voulut braver, menacer, dit Brantôme, mais on lui fit comprendre « qu'on joueroit à la prime avec lui et de bon lieu fut adverti de changer d'air » et de sortir de Paris.

LES DAMES.

Les dames prenaient parti et le Roi les y provoquait. Il raillait leurs faiblesses avec délices; sa malignité n'épargnait pas ses plus proches; il était aussi médisant que corrompu. Il divulguait les amours de sa sœur Marguerite; il les dénonçait à Catherine. Il tâchait de piquer l'amour-propre du roi de Navarre et lui faisait honte de son indifférence. Marguerite s'était par dépit et par désir de vengeance jetée dans le parti du duc d'Alençon. Elle lui avait donné Bussy et elle aurait enrôlé dans la même cause son mari, si la belle madame de Sauves, qui servait l'autre parti, ne l'avait retenu. Cette charmeuse, que recherchait aussi le duc d'Alençon, entretenait par ses complaisances calculées la jalousie des deux beaux-frères et les avait brouillés et armés l'un contre l'autre. Avec sa bonne humeur et sa bravoure un peu fanfaronne de jeune Gascon, le roi de Navarre se disait résolu au combat.

LE ROI DE NAVARRE.

Nous sommes presque toujours pretz, écrivait-il, à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine sous la cape... Toute la ligue que sçavez me veult mal à mort pour l'amour de Monsieur et ont faict défendre pour la troisième fois à ma maîtresse (Charlotte de Sauves) de parler à moi et la tiennent de si court qu'elle n'oseroit m'avoir reguardé. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront et je veulx gagner les devans [1].

LA FUITE DU DUC D'ALENÇON. (15 SEPT. 1575.)

Le duc d'Alençon, chef reconnu des mécontents et des huguenots, était prisonnier dans le Louvre. Henri III avait la preuve de ses complots; il le croyait même capable de vouloir attenter sur sa vie. Sa haine était si forte que dans une maladie où il pensa mourir (juin 1575), il invita le roi de Navarre à s'emparer, le cas échéant, de la couronne. Le duc d'Alençon cherchait à fuir la prison, la mort peut-être. Mais le Roi guettait tous ses mouvements et un soir qu'il le vit quitter le bal de bonne heure, il prit l'alarme, voulut le faire arrêter et lui donna des gardes. Catherine eut beaucoup de peine à tout apaiser. Elle prévoyait les dangers que faisaient courir à la famille royale toutes ces discordes. Le Duc profita de ces dispositions pour la tromper. Il multiplia les protestations de repentir, s'excusa de ses intrigues sur ses peurs, et la convainquit de l'innocence de ses intentions. Le 15 septembre 1575 au soir, il s'enfuit du Louvre et de Paris. La Reine-mère, qui avait

1. *Lettres missives*, I, p. 81. Berger de Xivrey date à tort cette lettre de janvier 1576, car elle est évidemment antérieure à la fuite du duc d'Alençon, c'est-à-dire au 15 sept. 1575.

été prévenue de ce projet de fuite, avait refusé d'y ajouter foi.

ATTITUDE DE LA NOBLESSE.

Elle fit tous ses efforts pour réparer le mal. Elle envoya le duc de Nevers à la poursuite du fugitif et espéra un moment qu'on pourrait le surprendre à Dreux, n'y ayant « pas de si habil hommes que l'on ne lé puise apprendre quelque tour qu'i ne sévet pas encore ». François fut plus fin qu'elle ; il se déroba. Le duc de Montpensier ne sut pas ou ne voulut pas lui couper le chemin de la Loire. La Noblesse, malgré l'appel du Roi, se refusait à monter à cheval pour courir après l'héritier présomptif. Henri III était si discrédité, après un an de règne, que plusieurs milliers de gentilshommes se déclaraient pour Monsieur et allaient le rejoindre.

L'AVANT-GARDE DE L'ARMÉE ÉTRANGÈRE.

Ce départ était d'autant plus menaçant qu'une invasion se préparait. Condé avait négocié avec les princes allemands et avec l'Électeur palatin. Les subsides de l'Angleterre et la mise en gage des joyaux de la maison de Montmorency lui servirent à lever 6000 reîtres et 6000 Suisses. Jean Casimir, fils de l'Électeur, qui avait longtemps marchandé son concours, se décida à se joindre à lui avec 2000 reîtres et 2000 lansquenets, quand il eut reçu la promesse du gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Pendant que ces forces se rassemblaient, et que Condé annonçait dans un manifeste sa prochaine entrée en France, Thoré prit les devants avec 2000 reîtres, 500 chevaux français et nombre d'arquebusiers. Catherine lui fit dire que s'il ne s'arrêtait pas, elle lui enverrait la tête de son frère. Il continua sa marche et pénétra en Champagne.

EFFORTS DE CATHERINE POUR RÉCONCILIER LE ROI ET LE DUC.

La jonction des troupes étrangères avec les rebelles de l'Ouest et du Midi était une éventualité redoutable, surtout si le duc d'Alençon, héritier présomptif, prenant le commandement des coalisés, donnait à l'emploi de la force une apparence de légalité. Catherine courut après son fils. Leur première entrevue eut lieu à Chambord (29-30 septembre). Le Duc exigea d'abord la mise en liberté des maréchaux; Henri III y consentit d'assez mauvaise grâce (2 octobre). La Reine-mère eut ensuite à débattre les conditions du Duc et des malcontents, mais elle trouvait des difficultés de tout côté. A la Cour, tous ceux qui redoutaient la réconciliation de la famille royale, circonvenaient le Roi et lui remontraient la honte de céder. Catherine craignait de le blesser et, pour le décider à la paix, se faisait tendre. « Vous estes mon tout », lui écrivait-elle. Elle lui rappelait les leçons de l'histoire.

Vous soviegne (souvienne) du Roi Lui unsieme... yl estoit entré (en un mauvais passage) par le conseil de ceux qui voloynt mal à son frère et qui avoynt aysté cause qu'il n'avoist à son avenement à la couronne fayst cas de sa noblesse ni dé vieulx serviteur de son père qui se retirere tous à son frere, car yln ne fesoit cas que de bien peu ».... Il « fust en la mesme pouine que vous aystes

et si donna une batalle, car ceulx qui estoyent aupres de lui et de son frere ne voleuret au commensement qu'i fist la pays et apres la batalle feust constreynt de la faire et plus desavantageuse que auparavant. Guarde que ne vous avyegne de mesme.

ACCORD DE CHAMPIGNY 21 NOV. 1575.

La paix, il faut faire la paix, c'est le conseil qui revient dans toutes ses lettres. Si la défaite de Thoré à Dormans par le duc de Guise (10 octobre) lui paraissait arriver à propos pour rabattre les exigences des rebelles, ce succès ne lui imposait pas. Elle ne crut le Roi hors d'embarras qu'après avoir signé avec son autre fils l'accord de Champigny. Il y était convenu d'une trêve de sept mois (21 novembre 1575-24 juin 1576). Le duc d'Alençon recevait, pour sa sûreté, pendant ce temps, Angoulême, Niort, Saumur, Bourges et la Charité. Condé aurait Mézières. Le libre exercice du culte était accordé aux protestants dans toutes les places qu'ils occupaient et dans deux autres villes par gouvernement. Les reîtres toucheraient cinq cent mille livres et ne passeraient pas le Rhin.

L'ARMÉE ALLEMANDE.

C'étaient là, elle l'espérait, les préliminaires de la paix. Mais le gouverneur d'Angoulême, Ruffec; celui de Bourges, La Châtre, refusèrent de se dessaisir des villes où ils commandaient. Il fallut leur chercher des compensations. En outre la Reine-mère comptait sur une discipline qui n'existait pas dans la coalition. Même si son fils l'eût voulu, il n'avait pas le moyen d'arrêter la marche de Condé et de Jean Casimir. La Cour se moquait de la négociatrice; on répétait qu'elle avait été dupe.

REVIREMENT DU DUC D'ALENÇON.

L'armée d'invasion, forte d'environ 20 000 hommes, était au mois de décembre réunie en Lorraine et, le 9 janvier 1576, elle passait la Meuse près de Neufchâteau. Le Roi, qui avait entravé les négociations de sa mère sans se décider à armer, se trouvait pris au dépourvu. Les envahisseurs traversèrent la Bourgogne en la dévastant. De là ils pénétrèrent dans la vallée de la Loire et marchèrent au rendez-vous que les confédérés s'étaient fixé au centre de la France, dans la plaine de la Limagne. Catherine pouvait espérer que le duc d'Alençon garderait au moins la neutralité. Peut-être favorisa-t-elle la fuite du roi de Navarre (2-5 février 1576) pour rendre aux protestants leur chef naturel et dégoûter son fils d'un commandement qu'il faudrait partager. Mais le duc d'Alençon craignait le ressentiment de son frère et calculait les avantages qu'un succès décisif pouvait lui procurer. Il accusa les ennemis qu'il avait à la Cour d'avoir voulu l'empoisonner, et, sur ce prétexte, renia ses engagements (décembre 1575), Il se rendit au camp de Villefranche où Turenne le joignit avec 3 000 arquebusiers et 400 chevaux. Damville avait refusé de sortir du Languedoc.

L'armée des confédérés montait maintenant à 30 000 hommes, force capable de dicter la loi au Roi. Mais François de Valois fut repris par ses indécisions habituelles ; il n'osait marcher sur Paris de peur d'offenser mortellement son frère ; il redoutait aussi les exigences des protestants victorieux. Condé, Jean Casimir et Turenne se lassèrent de ses tergiversations et lui firent signifier que si, à tel jour, il ne se décidait pas à marcher, « ils aviseroient ce qu'ils avoient à faire sans plus s'attendre à luy ». Cette sommation l'obligea à se mettre à leur tête. La Loire était franchie, les reîtres campaient autour de Montargis et de Pithiviers ; le Roi n'avait plus qu'à subir les conditions des vainqueurs. Il leur envoya sa mère pour débattre et réduire leurs exigences. La paix fut signée et les clauses en furent promulguées sous forme d'Édit de pacification, au château de Beaulieu, près de Loches (6 mai 1576).

MARCHE SUR PARIS.

Henri III déclarait que « les désordres et excès faits le 24 d'aoust et jours ensuyvans » étaient advenus à son très grand regret et déplaisir. Les victimes de la Saint-Barthélemy étaient réhabilitées, ainsi que La Molle et Coconat, complices malheureux de François d'Alençon.

PAIX DE MONSIEUR.

L'exercice du culte, interdit dans la ville de Paris et dans les endroits où se trouvait la Cour, mais pour le temps seulement qu'elle y résidait, était autorisé « par toutes les villes et lieux du royaume, pays d'obéissance et protection du roi, sans restriction de temps et de personnes ». Les religionnaires recevaient huit places de sûreté ; des chambres mi-parties seraient instituées dans chaque Parlement. C'était la ratification presque intégrale des demandes que les députés des Églises et de Damville avaient présentées en mars 1575 à Henri III. Les chefs des politiques furent dédommagés de leur disgrâce ou récompensés de leur résistance. Les maréchaux de Cossé et de Montmorency avaient été déjà rétablis dans leurs charges et dignités ; Damville gardait ce gouvernement du Languedoc qui faisait de lui une sorte de vice-roi très indépendant. François d'Alençon obtenait en apanage l'Anjou, la Touraine et le Berry, au centre même du royaume. La Charité, que lui cédait un article secret, lui assurait le passage du fleuve à l'endroit où les bandes et les fugitifs protestants l'avaient tant de fois franchi. Au Sud-Ouest, le parti des huguenots et des malcontents s'appuyait sur le roi de Navarre, qui venait de rentrer dans ses États et de quitter le catholicisme.

CONCESSIONS AUX PROTESTANTS ET AUX POLITIQUES.

Jean Casimir avait abandonné ses prétentions sur les Trois Évêchés, mais il réclamait le paiement d'anciennes dettes, quatre mois de solde, et l'indemnité de guerre que le Roi lui avait promise. Malgré l'habileté du surintendant des finances Bellièvre, qui fit argent de tout,

DÉPART DES REÎTRES

le règlement se faisait attendre ; Jean Casimir déclara qu'il ne quitterait pas le royaume avant d'être payé. Les reîtres se répandirent dans les campagnes et s'indemnisèrent aux dépens des habitants; ils prirent d'assaut les villages qui résistaient et commirent des excès effroyables. Cette armée étrangère se retira lentement à travers la Champagne et la Bourgogne, et, comme Bellièvre ne parvenait pas à s'acquitter, Casimir le fit arrêter et l'emmena prisonnier à Heidelberg pour y assister à son entrée triomphale.

CHAPITRE II

LA LIGUE DE 1576[1]

I. LE ROI ET LE PARTI DES GUISE. — II. LES ÉTATS GÉNÉRAUX ET L'UNITÉ RELIGIEUSE. — III. POUVOIR DU ROI ET DROITS DES ÉTATS. — IV. LA GUERRE ET L'ÉDIT DE POITIERS.

I. — LE ROI ET LE PARTI DES GUISE

MÉCONTENTEMENT DES CATHOLIQUES.

LA victoire des protestants froissait trop de passions et de préjugés. Elle imposait à la majorité catholique l'obligation non plus de supporter, mais encore de respecter dans ses manifestations et sa propagande une minorité qu'elle détestait. Le Roi avait la paix; il en ressentait de la honte et il en avait du remords. Il disgracia l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, qui avait assisté Catherine de Médicis dans ses négociations. Mais il se serait résigné peut-être si l'indignation des catholiques ne lui avait fait entrevoir la possibilité d'une revanche.

1. SOURCES : *Lettres de Catherine de Médicis*, V. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, Coll. Documents inédits, I, 1843. [Lalourcé et Duval], *Forme générale et particulière de la convocation et de la tenue des Assemblées nationales ou États généraux de France*, Barrois, 1789, 3 vol. Les mêmes, *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des États généraux*, 1789, II et III. Les mêmes, *Recueil des cahiers généraux des trois ordres*, 1789, I. Dubois, *La ligue, documents relatifs à la Picardie*, 1859. *Archives curieuses*, IX. [Goulard], *Mémoires de la Ligue*, 1758, I. Loutchitzki, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue*, 1875. De Thou, *Histoire universelle*, 1734, VII. D'Aubigné, *Histoire universelle*, V, 1891. Palma Cayet. *Chronologie novenaire*, 1589-1598, Introduction, Panthéon littéraire, rééd. de 1875. Pierre Matthieu, *Histoire de France*, I, 1631.

OUVRAGES A CONSULTER : G. Picot, *Histoire des États généraux*, 1888, III. A. Desjardins, *États généraux*, 1871. Ed. Charleville, *Les États généraux de 1576. Le fonctionnement d'une tenue d'États*, 1901. Henri de l'Epinois, *La ligue et les papes*, 1886. Bouillé, *Histoire des Guise*, 1850, III. Forneron, *Les ducs de Guise*, II. Delaborde, *François de Châtillon, comte de Coligny*, 1886. De Brémond d'Ars, *Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la Cour de Rome*, 1884. H. Baudrillart, *Jean Bodin et son temps*, 1853. G. Weill, *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, 1891. R. Treumann, *Die Monarchomachen. Eine Darstellung der revolutionären Staatslehren des XVI Jahrhundert*, 1573-1599, Leipzig, 1885.

LA LIGUE DE PÉRONNE.

Les masses n'allaient pas encore jusqu'à accuser sa tiédeur, mais elles étaient bien obligées de constater son impuissance. La preuve avait été plusieurs fois faite que les forces militaires et les finances de la Couronne pouvaient à peine balancer les grands moyens qu'un parti énergique tirait de la mobilisation rapide de ses adhérents, du service gratuit de la noblesse, du sequestre et de la perception des biens ecclésiastiques, du pillage et des contributions de guerre. L'idée se répandait que les catholiques devaient aussi se constituer en parti pour remédier à la faiblesse du pouvoir. Déjà sous Charles IX, des ligues et des confrèries armées avaient surgi en Guyenne et en Languedoc, à Angers, en Champagne, à Bourges. Le gouverneur de Bourgogne, Tavannes, avait cherché à organiser les catholiques de sa province sur le modèle des huguenots. En 1576, l'effort fut plus grand. La paix de Monsieur restituait au prince de Condé le gouvernement de la Picardie et lui cédait Péronne comme place de sûreté. Ni le sieur d'Humières, qui commandait dans cette ville, ni les habitants n'étaient disposés à accepter ce gouverneur hérétique. Humières forma avec les gentilshommes, soldats et habitants du plat pays de Picardie une ligue pour l'empêcher de prendre possession; en même temps, il faisait appel à tous les princes, seigneurs et prélats du royaume. « Il est désormais plus que temps d'empescher et détourner leurs finesses et conspirations (des hérétiques) par une sainte et chrétienne union, parfaite intelligence et correspondance de tous les fidèles loyaux et bons sujets du roi, qui est aujourd'hui le vrai et seul moyen que Dieu nous a réservé entre nos mains pour restaurer son saint service et obéissance de sa Majesté. » L'intention était donc accusée de faire de la ligue de Picardie le noyau d'une ligue française. Les chefs du mouvement visaient encore plus loin : « Sera aussi dépesché quelque gentilhomme d'entre nous avec lettres de créance aux confédérés des nations voisines de la France qui courent même fortune que nous pour les avertir de notre union, leur jurer assistance et fidélité et prendre le même serment d'eux ».

CALCULS D'HENRI III.

Ainsi la ligue de Péronne pouvait, au besoin, devenir internationale. Mais il est probable qu'elle n'aurait pas eu plus d'extension que les autres ligues provinciales si les calculs d'Henri III et l'ambition de la maison de Lorraine n'avaient travaillé à l'étendre à toute la France.

LE DUC HENRI DE GUISE.

Déjà recommandé par son nom et son rôle dans la Saint-Barthélemy, Guise avait gagné la faveur populaire par le succès qu'il avait remporté à Dormans sur les troupes huguenotes et étrangères de Thoré. C'était l'unique victoire de la dernière campagne où les humiliations avaient été nombreuses. L'esprit de parti et l'amour-propre national s'étaient exagéré l'importance de cet engagement, et portaient

aux nues la vaillance et le bonheur de ce nouveau Macchabée. Guise avait eu même la bonne fortune de recevoir un coup d'arquebuse au visage; aussitôt guéri, il était venu étaler sa balafre aux yeux des Parisiens enthousiastes. Catherine de Médicis signalait à son fils les progrès de cette popularité : elle l'engageait à mettre dans tous les gouvernements des hommes sûrs « asteure que les villes cet liguet (se liguent) sur le non d'eun grent que vous saurés quelque jours » (25 déc. 1575).

ACTE D'ASSOCIATION.

Guise faisait répandre une déclaration qui s'adressait à toute la France. C'est cette pièce que l'on considère comme l'acte constitutif de la Ligue. Au nom de la Sainte-Trinité, l'association des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques se proposait « d'establir la loy de Dieu en son entier, remettre et retenir le sainct service d'iceluy selon la forme et manière de la saincte Église catholique, apostolique et romaine »; de conserver le roi Henri troisième « en l'estat, splendeur, authorité, devoir, service et obéyssance qui lui sont deus par ses sujets », mais « avec protestation de ne rien faire au préjudice de ce qui sera ordonné » par les États généraux.

PROGRAMME DE LA LIGUE.

Il fallait, en outre, « restituer aux provinces de ce royaume et estats d'iceluy les droits preeminences franchises et libertés anciennes telles qu'elles estoient du temps du roy Clovis, premier roy chrestien, et encore meilleures plus profitables si elles se peuvent inventer, sous la protection susdite (de la Ligue) ».

TENDANCES NOUVELLES.

Ainsi les idées d'Hotman faisaient leur chemin parmi les catholiques. A leur tour, ils se tournaient vers la monarchie du moyen âge, telle qu'ils se la figuraient, servie par la noblesse, contrôlée par la nation, limitée par les privilèges des provinces et des ordres. Le nom de Charlemagne avait été probablement omis pour ne pas démasquer l'ambition des Guise qui se vantaient de descendre du grand empereur, celui de saint Louis pouvait être revendiqué par les Valois et les Bourbons. Clovis appartenait à une dynastie disparue et c'était le premier roi chrétien et catholique.

OBLIGATION DES ASSOCIÉS.

L'aristocratie ligueuse ne semblait pas douter du concours des villes; elle l'exigeait plus qu'elle ne le sollicitait. « Tous catholiques des corps des villes et villages seront advertis et sommés secrettement d'entrer en ladite association, [se] fournir deuement d'armes et d'hommes pour l'exécution d'icelle selon la puissance et faculté de chacun ». La ligue tenait pour ennemis quiconque lui ferait opposition ou même refuserait de s'enrôler. Contre les neutres elle autorisait « toutes sortes d'offences et molestes »; contre les adversaires déclarés, elle commandait la guerre. Elle exigeait des affiliés un engagement ferme et éternel; il ne leur était plus permis de se dédire sans être poursuivis en leurs corps et biens, comme ennemis de Dieu,

rebelles et perturbateurs du repos public. Les associés se promettaient aide et appui envers et contre tous « soit par la voie de justice ou par les armes, sans aucune acception de personne ». Ils juraient « toute prompte obeyssance et service au chef qui sera député »... tant pour « l'entretenement et conservation de ladicte association que ruyne aux contredisans à icelle, sans acception ny exception de personne ».

LA MISSION DE JEAN DAVID.

La ligue, au moment de commencer sa propagande, dépêcha à Rome un de ses affiliés, Jean David, avocat au Parlement de Paris, Gascon, vantard, besogneux et sans scrupules. Au retour de son voyage, il fut tué par les chemins. On aurait trouvé dans ses papiers un mémoire qui révélait les arrière-pensées du parti et son dessein secret de substituer aux Valois dégénérés les Lorrains, successeurs de Charlemagne. Les huguenots publièrent en l'amplifiant, s'ils ne la fabriquèrent pas, cette pièce compromettante, qu'ils donnaient, contre toute vraisemblance, comme une sorte de procès-verbal d'un consistoire tenu à Rome.

LES DESCENDANTS DE CHARLEMAGNE.

La race de Capet, y lisait-on, « combien qu'elle aye succédé à l'administration temporelle du Royaume de Charlemagne n'a point toutesfois succédé à la bénédiction Apostolique affectée à la postérité dudit Charlemagne ».... Il se voit à l'œil qu'elle est « du tout abandonnée à sens reprouvé, les uns estans frappés d'un esprit d'estourdissement, gens stupides et de néant, les autres reprouvés de Dieu et des hommes pour leur hérésie, proscrits et rejettez de la Sainte Communion ecclésiastique ». Mais la race de Charlemagne n'est point éteinte; les rejetons du grand empereur sont « verdoyans, aymans la vertu, pleins de vigueurs en esprit et en corps pour exécuter choses hautes et louables ». C'est à eux qu'il faut confier la conduite de la guerre contre les hérétiques. Le duc de Guise dissipera les bandes protestantes, ruinera le plat pays, prendra les places par la famine. La guerre finie et les protestants exterminés, le duc d'Alençon et ses complices seront punis, le Roi et la Reine enfermés au couvent, les libertés de l'Église gallicane abolies. Et Guise rejoindra et réunira « l'héritage temporel de la Couronne à ceux de la Bénédiction Apostolique qu'il possède maintenant pour tout reste de la succession de Charles le Grand ».

ROME ET L'ESPAGNE.

Tels sont les projets que la haine des protestants ou l'imagination de David prêtait aux chefs du parti catholique; mais il est certain que David, à Rome, avait été bien accueilli par le cardinal de Pellevé, agent des Guise, que Grégoire XIII a eu connaissance de la formation de la ligue et qu'il en a informé Philippe II[1].

1. Vicomte de Brémond d'Ars, *Jean de Vivonne*, p. 73.

PROPAGANDE LIGUEUSE.

Le duc de Guise recrutait des adhérents dans tout le royaume. Il tenait surtout à gagner Paris, où avaient été mal accueillis le *Te Deum* d'actions de grâces et le feu de joie allumé en place de Grève pour fêter l'Édit de Beaulieu. Le parfumeur Pierre de la Bruyère et son fils Mathieu de la Bruyère, conseiller au Châtelet, colportèrent des listes d'adhésion. Le président Hannequin se donna pareille mission dans le monde parlementaire, mais le premier président de Thou détourna ses collègues de signer la formule d'union et la propagande se ralentit.

HENRI III, CHEF DE LA LIGUE.

Si Henri III l'avait voulu, il était encore temps d'enrayer le mouvement. Il crut plus habile de prendre à son service les forces et les ressources qui s'offraient d'elles-mêmes et de les employer pour la plus grande gloire de la royauté et pour l'extermination des hérétiques. Il se substitua au duc de Guise, avoua la Ligue et s'en déclara le chef.

SES LETTRES AUX GOUVERNEURS.

Il fit écrire à tous les gouverneurs pour leur recommander cette œuvre sainte. Il expédia en Normandie, en Champagne, en Languedoc, en Bourbonnais, en Nivernais une nouvelle formule d'association, qui sauvegardait les droits et les prérogatives de la Couronne. Les signataires juraient « d'employer leurs biens et vies pour l'entière exécution de ce qu'il sera commandé et ordonné par Sa Majesté, après avoir ouï les remontrances des États assemblés ». Le manifeste des chefs catholiques supposait des États généraux capables d'imposer leur volonté au Roi; Henri III, dans son manifeste, en parlait comme d'une assemblée consultative dont il prendrait les avis en se réservant les décisions.

TIÈDEUR DES PARLEMENTAIRES.

Il écrivait « pour échauffer les esprits »; il trouvait tout le monde « trop froid et paresseux à poursuivre ladite association ». La propagande reprit à Paris avec son approbation et par son ordre. Le vendredi 1er février 1577, les quarteniers et dizainiers allèrent par les maisons des bourgeois « porter la ligue et faire signer les articles d'icelle ». Le Premier Président, par obéissance, signa, mais il modifia la formule et y ajouta des réserves; des présidents, des conseillers donnèrent leur consentement avec les mêmes restrictions.

ESPÉRANCES DU ROI.

Le Roi se promettait merveille de la nouvelle institution. Il « peut, disait une instruction adressée aux gouverneurs (10 janvier 1577), esperer par le moyen de l'association qu'il a permis à tous ses vassaulx et subjects en son Royaulme, en laquelle [association] il est le chef, le nombre de forces qui s'ensuivent assavoir : Isle de France, Normandie, Picardie, Champagne, Bourgogne, Languedoc, Dauphiné, Provence, Lyonnois, Orléanois. Chacun desd.[icts] gouvernementz peut facilement l'ung portant l'aultre fournir le nombre

de 3 000 hommes de pied et 800 chevaulx que seront (qui feront) 36 000 hommes et 6 000 chevaulx[1] ».

SES ILLUSIONS

Dans la joie que lui causait cette découverte, Henri III parlait même de substituer l'enrôlement dans les nouvelles milices au service qu'il avait le droit d'exiger de la noblesse en cas d'appel de l'arrière-ban. Le duc de Nevers lui faisait observer que les gentilshommes n'échangeraient pas volontiers une obligation à échéances très lointaines, comme était l'arrière-ban, contre un devoir régulier sans limite ni bornes. Mais le Roi n'admettait pas que les catholiques pussent montrer moins de zèle que les huguenots. « Tous ceulx qui ont sied en chacune des [dites] provinces, disait-il encore aux gouverneurs, et sont subjects au ban et arrière ban... exempts et non exempts... réservé ceulx qui sont des Ordonnances du roy et actuellement servans, se doibvent liberallement offrir et peuvent honnestement contribuer ce party par payement de lad. cavalerye. »

Ce dernier article laissait voir que le Roi accepterait plus volontiers encore une contribution en argent.

II. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX ET L'UNITÉ RELIGIEUSE

ABSTENTION DES PROTESTANTS.

PENDANT que les associations catholiques se multipliaient, le Roi réunissait à Blois les États généraux (novembre 1576). Il n'y avait qu'un seul député protestant, le sieur de Mirambeau, élu de la noblesse de Saintonge. Presque partout, le parti, obéissant à un mot d'ordre, ne s'était pas présenté aux élections. Il prétextait, pour expliquer son abstention, que, dans un grand nombre de bailliages et sénéchaussées, le lieu et l'heure des assemblées électorales n'avaient été publiés qu'au prône. Il se plaignait aussi de la pression du gouvernement et des ligues. Mais, dans certaines provinces, les huguenots étaient les maîtres et même, dans les régions catholiques du Nord, il y avait des catholiques modérés dont ils auraient pu briguer les suffrages. A Senlis, Du Plessy Mornay fut élu « des ungs et des aultres » (des catholiques et des protestants), mais il s'excusa. Si les huguenots ne votèrent pas, c'est qu'abandonnés à ce moment par le duc d'Alençon, ils craignaient de révéler la faible minorité qu'ils étaient sans l'appoint des malcontents. Et, suivant la tactique des oppositions, ils s'élevaient déjà contre

1. Le texte rapporté par Loutchizky, *Doc. inéd.*, p. 42, est fautif et incomplet. Il faut ajouter aux gouvernements qu'il cite les deux autres grands gouvernements, Bretagne et Guyenne, car 10 gouvernements, à 3 000 par gouvernement, ne donneraient que 30 000 hommes. D'autre part une moyenne de 800 chevaux donnerait pour 10 gouvernements 8 000 chevaux et pour 12, 9 000 — et non 6 000. Faut-il lire 500 au lieu de 800 chevaux?

cette assemblée dont ils avaient demandé la convocation les armes à la main.

DISCOURS DU ROI,

En ouvrant les États (6 décembre), Henri III justifia son gouvernement et celui de sa mère, dont il attribuait les mécomptes aux malheurs du temps et à la « détermination de la Providence divine ». Il dit les services qu'il avait rendus, jeune encore, au royaume, sous les armes et pendant la paix; il affirma que tous ses vœux et tous ses efforts n'avaient tendu qu'à la pacification de ses sujets. Il engageait les trois ordres à travailler avec lui à réformer les abus, à extirper les racines et semences de division, à purger les mauvaises humeurs de ce royaume pour le remettre en bonne santé, vigueur et disposition ancienne. Cette harangue, prononcée avec une bonne grâce admirable, par un roi de vingt-cinq ans, beau et élégant, eut un très grand succès. Elle était pourtant pacifique.

DU CHANCELIER.

Plus nettement encore, le Chancelier déclara la paix nécessaire aux réformes; il ne demanda de l'argent que pour le service de la maison du roi et de l'armée sur pied de paix Il n'est pas question, dit-il, de ces dépenses « *qui sunt in bello ad necessitatem*[1] ».

DISPOSITIONS BELLIQUEUSES DU ROI.

Telles étaient les déclarations publiques du Roi. Mais secrètement il préparait la guerre; il pressait la formation des ligues provinciales, il poussait les trois ordres à lui demander le rétablissement de l'unité religieuse Beaucoup de députés trouvaient imprudent d'émettre un tel vœu. Quoique zélés catholiques, ils craignaient de pousser à bout les protestants et d'entrer en une nouvelle guerre. Le Roi, qui y était résolu, voulait que les États prissent la responsabilité de la rupture, ils seraient bien obligés après de lui voter des subsides. Il faisait travailler les députés, prodiguait les promesses et les caresses. Le baron de Senecey, « elu de la noblesse pour porter la parole ne vouloit point conclure à ce qu'il n'y eust qu'une seule religion ». Henri III lui envoya Catherine qui, plus pacifique encore que Senecey, travailla pourtant à le circonvenir; elle dressa elle-même la forme des propos qu'il devait dire touchant la religion, en réponse au discours du roi. Le duc de Nevers gagna les députés du Lyonnais.

SA DÉCLARATION AU CONSEIL.

Dans le Conseil, le Roi se prononçait contre l'Édit de pacification. Le 29 décembre il tint à déclarer :

> Comme il avoit fait telle résolution de ne permettre autre chose (exercice) [que] de la seule religion catholique et romaine selon qu'il l'avoit juré à son sacre, solennellement et devant le corps de Jésus-Christ qu'il prist sur l'heure et devant Monsieur et le Roy de Navarre et tant de pairs et de peuple; et qu'il déclareroit que ce qu'il avoit fait à ce dernier édit de pacification avoit été seu-

1. Qui sont nécessaires pour la guerre.

lement pour ravoir son frère et chasser les reistres et forces étrangères hors de ce royaume, esperant aussi que cela rameneroit quelque repos en ce royaume, mais en intention de remettre laditte religion le plus tost qu'il pourroit à son entier comme elle estoit du temps des Rois ses prédécesseurs. Et pour résolution qu'il vouloit faire sçavoir à tous que sa résolution estoit de ne permettre plus tel exercice contre son dit serment; qu'il déclaroit qu'il n'entendoit se pouvoir plus obliger à un autre serment et promesse qu'il feroit ci-après au contraire d'icelui, et ce afin que l'on ne pensast de faire comme l'on avoit fait par le passé et laisser aucune espérance d'appointement touchant ce fait...

Bellièvre et les conseillers les plus sages lui faisaient observer que si, d'avance, il déclarait ses concessions caduques, il s'interdisait tout accord avec ses sujets protestants, tout traité avec les princes étrangers de même religion, et se condamnait à une guerre éternelle contre les hérétiques. Henri III ne voulait pas entendre, soit que son intransigeance fût sincère, soit qu'il exagérât pour entraîner les députés.

LES ORDRES PRIVILÉGIÉS SE PRONONCENT POUR L'UNITÉ DE RELIGION.

Il réussit. La Noblesse et le Clergé exprimèrent le vœu qu'il n'y eût qu'une religion dans le royaume. Mais la Noblesse était d'avis que le Roi interdît aux réformés l'exercice du culte et leur permît « la liberté de leurs consciences », tandis que le Clergé, alléguant que le devoir de sa charge était de rechercher *quod perierat* et de ramener à l'Église les dévoyés, réclamait indirectement le droit de scruter les croyances.

DÉLIBÉRATION DU TIERS-ÉTAT.

A la Chambre du Tiers-État, la discussion fut particulièrement intéressante dans le bureau de l'Ile-de-France [1].

JEAN BODIN ET VERSORIS.

Un député de Paris, avocat éloquent, Pierre le Tourneur, plus connu sous le nom de Versoris, demanda, conformément au cahier de Paris et à ses convictions (il avait lui-même rédigé ce cahier), qu'il plût au Roi de réunir tous ses sujets en une religion catholique, apostolique et romaine. A cette motion s'opposa le député du bailliage du Vermandois, Jean Bodin, avocat du roi à Laon. Il lut l'article du cahier du Vermandois, où le Roi était prié de maintenir ses sujets en bonne paix et, dedans deux ans, tenir un concile général ou national pour régler le fait de la religion. En effet, il fallait choisir ou l'unité religieuse et la guerre ou le maintien de l'Édit de pacification et la

1. Pour l'intelligence de ce qui suit, il faut se rappeler que les trois ordres siégeaient séparément, et qu'ils étaient divisés chacun en 12 gouvernements ou bureaux (12 en 1576 au lieu de 13 en 1560, la Touraine et l'Orléanais ayant été réunis en un seul gouvernement). Les députés du Clergé qui, aux Etats de 1560, étaient groupés par provinces ecclésiastiques, adoptèrent en 1576 la répartition en gouvernements, afin de pouvoir plus facilement comparer leurs cahiers avec ceux des ordres laïques.

L'organisation des trois ordres ou, comme on disait aussi, des trois Chambres était la même. Ils avaient un président, un greffier, des assesseurs du président tous élus. Les gouvernements, qui étaient comme autant de grandes commissions régionales de chaque ordre, avaient aussi leurs présidents. Le vote avait lieu dans chaque ordre ou Chambre, non par bailliage ou par tête, mais par gouvernement, chaque gouvernement, quel que fût le nombre de bailliages dont il était composé, ne disposant que d'une voix.

paix. L'alternative était si embarrassante que la question fut ajournée. Le 15 décembre, Versoris revint à la charge. Bodin répliqua que le vote de l'article du cahier de Paris, c'était « l'ouverture de la guerre ». Le bureau de l'Ile-de-France se prononça pour le rétablissement de l'unité religieuse, avec cette restriction pourtant : « Par les plus douces et saintes voies que Sa Majesté aviseroit ». « A quoi, dit le journal de Bodin, le député de Vermandois se réduisit sans aller ni protester au contraire ».

VOTE DU TIERS.

Des onze autres gouvernements ou bureaux, six (Normandie, Champagne, Languedoc, Orléanais, Picardie et Provence) adoptèrent la formule de l'Ile-de-France; cinq (Bourgogne, Bretagne, Guyenne, Lyonnais, Dauphiné) approuvaient « que l'union de la dite religion se fît par voyes douces et pacifiques », mais voulaient, pour préciser le choix des moyens, ajouter : « et sans guerre ». La majorité repoussa cette addition et, de plus, réclama la suppression de tout exercice du culte réformé tant public que privé, le bannissement des dogmatisants, des ministres, des diacres et surveillants, c'est-à-dire de tous les pasteurs de l'Église réformée et des membres des consistoires (26 décembre).

PRISE D'ARMES DES PROTESTANTS.

C'était, sans franchise, une déclaration de guerre aux protestants; mais ceux-ci étaient déjà en campagne. Le prince de Condé s'était saisi de Saint-Jean-d'Angely (13 août 1576), pour s'indemniser de Péronne; le roi de Navarre s'était logé dans Agen; en Provence, en Dauphiné, les huguenots massacraient tout. Le 11 janvier 1577, le Roi faisait annoncer aux États la nouvelle de la perte de Viviers, Gap, Die et Bazas. L'archevêque d'Embrun avouait à l'ordre du clergé qu'en Dauphiné six villes seulement sur vingt-cinq tenaient pour le Roi et l'Église. Les provocations de la Cour et du parti catholique eurent pour résultat de généraliser la prise d'armes.

AMBASSADE DES ORDRES AU ROI DE NAVARRE ET A CONDÉ.

Henri III avait engagé l'assemblée à députer au roi de Navarre, au prince de Condé et à Damville, pour les inviter à venir à Blois et leur recommander la cause de la paix. Mais y avait-il la moindre chance de ramener les chefs protestants quand les messages qu'on leur adressait mettaient en question la légitimité du dernier édit de pacification? La Noblesse et le Clergé y exposaient que le Roi n'avait pu, sans le consentement des États, accorder les concessions de l'Édit de Beaulieu et qu'en tout cas les États avaient le pouvoir de le délier de ses serments. Les ordres privilégiés offraient au roi de Navarre et au prince de Condé, s'ils ne remuaient pas, l'assurance qu'ils ne seraient jamais « recherchés du fait de leurs consciences ni travaillés en leurs biens, vies et personnes pour le passé ni pour l'avenir, en s'abstenant de tout exercice de religion fors et excepté la catholique

et romaine ». C'était parler bien haut pour des gens qui proposaient la paix et, s'ils voulaient la guerre, à quoi bon des ambassades?

REVIREMENT DU TIERS-ÉTAT.

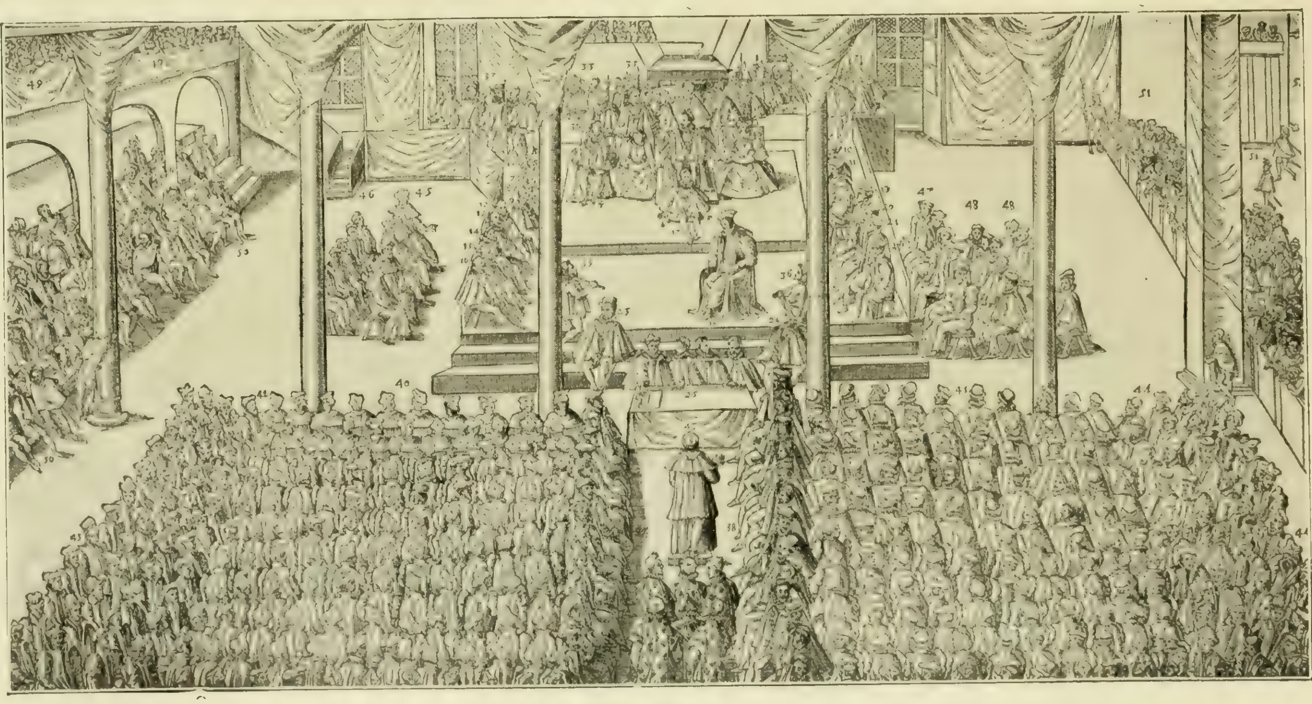
Le Tiers-État se rendait mieux compte de la situation; les succès des protestants l'avaient subitement éclairé. Il avait enfin compris que la poursuite de l'unité religieuse aboutirait en dernier lieu à une augmentation d'impôts. Aussi se prononça-t-il, sans souci de son premier vote, pour une politique franchement pacifique. Le 17 janvier 1577, Henri III réunit en séance solennelle les députés des trois ordres. Versoris, que le Tiers avait choisi pour parler en son nom, avait charge de bien spécifier dans ce discours que la réunion des sujets à la religion catholique romaine devait se faire par doux moyens et sans guerre. Il lui avait été bien recommandé de ne pas oublier les mots : sans guerre. Mais le Tiers fut trahi par son orateur. Quand ce fut à son tour de haranguer, Versoris ne put se décider à énoncer la restriction qui lui était odieuse. Ses collègues en furent indignés et, dans une réunion de l'ordre, un si grand cri s'éleva contre lui et contre le prévôt des marchands, Lhuillier, qui présidait et voulut prendre sa défense, que Lhuillier se sauva par « l'huis de derrière ». Cet incident ruina le crédit de la députation parisienne et fortifia le parti de la tolérance.

III. — POUVOIR DU ROI ET DROITS DES ÉTATS

PRÉTENTIONS DES ORDRES PRIVILÉGIÉS

LE revirement du Tiers-État troublait les calculs du Roi : quelle apparence qu'il votât maintenant des subsides? Henri III avait encore d'autres soucis. Les ordres privilégiés se faisaient du rôle des États une très haute idée. Quand ils députèrent au roi de Navarre, ils avaient rédigé leurs instructions en termes hautains. Au Tiers, qui leur faisait observer que ce ton n'était pas pour raccommoder les choses, ils répondaient « qu'il falloit considérer la qualité et grandeur des États de France; que c'estoit eux qui écrivoient; qu'ils estoient plus grands que les cours de Parlement ». Même la suscription de ces lettres témoignait du même orgueil : il avait été décidé, après de longs débats, d'écrire au roi de Navarre, prince du sang et beau-frère du Roi : « Vos très humbles serviteurs et vous supplient très humblement et vous feront très humble service », sans employer le mot de très obéissant qui n'était de mise, paraît-il, que dans les adresses des sujets au souverain. Le prince de Condé dût se contenter d'une formule simplement respectueuse : « Vos plus humbles serviteurs ». « Et ne se faut ébahir en cela, s'il fut disputé, écrit le député du Clergé, G. de Taix, car il estoit question que les

LES ÉTATS DE 1576



UNE SÉANCE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Gravure sur bois anonyme, datée de 1577. La séance se tient dans la salle du château de Blois dite « salle des États », encore existante. Le roi est assis au fond (n° 1). Il a à ses côtés la reine et la reine-mère. Sur l'estrade, les princes (nos 4 à 17), et le chancelier (n° 18). En avant, les secrétaires d'État (n° 25) et l'archevêque de Lyon (n° 43). — Bibl. Nat., Est. Coll. Hennin, n° 704.

États, représentant toute la France, écrivoient et partant c'estoit la France même qui écrivoit, il ne falloit donc pas en rien meprendre du style. »

LEURS DEMANDES.

Il est naturel que les députés des deux premiers ordres, si pénétrés de leur importance, ne se soient pas bornés à exposer des doléances et qu'ils aient voulu imposer les réformes. Comme ils pouvaient craindre l'opposition de la Cour et les traditions du gouvernement absolu, ils résolurent, dès le premier jour, d'obtenir l'assentiment du Roi à cette nouvelle conception du droit des États. Ils proposèrent donc au Tiers de se joindre à eux pour demander au Roi qu'il lui plût de donner force de loi aux décisions unanimes des trois ordres; — d'adjoindre à son Conseil une commission de douze membres de chaque ordre qui rechercherait avec lui le moyen de mettre les cahiers d'accord au cas où ils différeraient, — de faire connaître aux États la liste de ses conseillers et de leur permettre d'en rayer un certain nombre. La démarche était hardie; la Noblesse et le Clergé en avaient conscience et décidèrent de faire leur requête « de bouche non par écrit », « par forme de conférence », pour éviter l'apparence d'une sommation.

ATTITUDE DU TIERS.

Le Tiers hésitait; il savait que les États exprimaient des vœux, non des volontés, et n'avaient jamais rien résolu ni ordonné. Le seul droit à peu près établi de ces assemblées était le vote de nouveaux impôts, et encore était-il le plus souvent méconnu. Toutes les autres prétentions sentaient l'usurpation et la désobéissance; aussi ne s'étaient-elles produites qu'aux époques de troubles ou de minorité. Les fautes d'Henri III n'étaient pas telles ni le péril du catholicisme si pressant que le Tiers-État osât entreprendre de mettre la monarchie en tutelle. Ses délégués furent d'avis d'ajourner le premier article de la requête jusqu'après la rédaction des cahiers. Mais l'archevêque de Lyon passa outre et, dans l'audience que le Roi accorda à la députation des ordres le 12 décembre, il exposa les trois points sans rien oublier. Henri III, habile à dissimuler, s'excusa de ne pouvoir donner d'avance son consentement à des propositions inconnues. Mais, dit-il, pour montrer sa bonté naturelle, bien qu'il n'y fût tenu et que ce fût chose non accoutumée, il voulait bien communiquer à chaque ordre la liste des membres de son Conseil privé et entendre l'opinion que les États avaient de quelques-uns d'entre eux; il consentait aussi à recevoir dans son Conseil 36 députés. Par ces concessions secondaires, il évitait d'accorder la ratification préalable aux décisions unanimes des ordres; ce qui eût été presque abdiquer. L'attitude du Tiers et son désaccord avec le Clergé et la Noblesse durent l'encourager à ne pas céder sur ce point capital.

LA « RÉPUBLIQUE » DE BODIN.

Jean Bodin, le député du Vermandois, ne pensait pas autrement qu'Henri III, et cette année même, 1577, il publia son traité de la *République* en réponse à l'auteur de la *Franco-Gallia* et aux autres adversaires de la monarchie absolue.

SOUVERAINETÉ ABSOLUE DU ROI.

Pourtant Bodin croyait comme eux que la royauté était un pouvoir délégué et non de droit divin. Mais si la souveraineté appartenait à l'origine à tous les membres du corps social, ils s'en étaient dessaisis en faveur du gouvernement qu'ils créaient. C'était une donation qu'ils avaient faite, au sens rigoureux du mot, sans conditions ni réserves, ni droit de reprise. La souveraineté étant de sa nature absolue et indivisible, celui qui la reçoit l'obtient tout entière et la transmet telle qu'il l'a reçue. Il n'y a personne au-dessus de lui pour lui commander, personne à côté de lui pour le contrôler. « Il donne loi à tous en général et à chacun en particulier sans le consentement de plus grand ni de pareil ni de moindre que lui ». L'idée même d'un partage est punissable. C'est un crime de lèse-majesté que de faire les sujets compagnons du souverain. Il est faux qu'un prince soit tyran, ainsi que le prétend Aristote, parce qu'il gouverne contre le vœu de ses peuples. Les ordonnances ne le lient point; il les fait et les défait.

FRANCHISES DE NATION.

Mais le pouvoir absolu n'est pas l'arbitraire. Le roi ne doit pas aller contre les lois morales et divines. Il ne peut changer les lois qui, comme la loi salique, « concernent... l'establissement » du royaume. Il ne peut aliéner le domaine, qui appartient en propre à l'État. S'il est dispensé des lois, — de celles du moins qui sont son œuvre ou l'œuvre de ses prédécesseurs, — il est « tenu aux contracts par lui faicts soit avecques son subject soit avecques l'estranger ». La loi émane du souverain et « l'absout » elle-même de sa puissance; les contrats sont des « conventions mutuelles qui obligent les deux parties réciproquement ». Les sujets ne sont pas des esclaves; ils disposent librement de leur personne et de leurs biens. Ce serait attenter à leur droit de propriété de les taxer sans le consentement des États généraux, leurs mandataires : « ...Il n'est en la puissance de prince du monde de lever impost à son plaisir sur le peuple, *non plus que de prendre le bien d'autruy* ».

CONTRADICTION LOGIQUE.

Cependant Bodin ne dit pas que le roi puisse être forcé de respecter les lois fondamentales du royaume, la morale, le droit naturel et le droit de propriété. Pouvait-il penser que les obligations de la conscience seraient pour le souverain un frein suffisant? Et, d'autre part, comment n'a-t-il pas compris que des États généraux, libres de refuser les subsides, deviendraient les maîtres de leur maître?

Les théoriciens du Droit s'étonnent de cette inconséquence. C'est qu'ils se sont mépris sur le caractère de l'œuvre de Bodin; sa *République* n'est pas une « Politique » spéculative, mais l' « Esprit des lois » de l'ancienne France. Les pamphlets protestants et plus tard les pamphlets de la Ligue exposent des systèmes de gouvernement qui sont en grande partie une protestation contre l'état de choses existant. Bodin, lui, n'a pas cherché à substituer ses conceptions à la réalité; il s'est borné à dégager de la multiplicité des faits la Constitution que la vieille France avait confusément élaborée, sans grand souci de la logique, rêvant tout à la fois d'un souverain tout-puissant et de sujets libres. L'histoire réussit longtemps à concilier ces contraires; et personne même ne s'en avisa, tant que les rois ne voulurent pas tout ce qu'ils pouvaient. Mais depuis François I[er], et même un peu avant lui, ils avaient commencé à se prévaloir de leur toute-puissance.

RÉALITÉ HISTORIQUE.

Si Henri III faisait des concessions, c'est qu'il avait besoin d'argent pour son armée et pour ses plaisirs. Il devait aux créanciers de l'État plus de 100 millions de livres; il se plaignait de ne pouvoir payer ses Suisses et il attribuait les pilleries des gens de guerre au défaut de solde. Ses conseillers déclaraient qu'il n'avait pas de quoi entretenir sa maison. Cependant les trois ordres, occupés à la rédaction des cahiers, feignaient de ne pas entendre. Il fallut parler plus clairement. Aux premières ouvertures, la Noblesse et le Clergé arguèrent de leurs privilèges; le Clergé, qui, depuis 1561, avait fourni plus de soixante millions de livres, se montrait plus disposé à demander un secours qu'à élever le chiffre du don gratuit. Le Tiers-État allégua, non sans cause, la misère de la nation. Parmi les grands seigneurs, quelques zélés, comme le duc de Nevers, offraient leurs biens et leur vie, mais la plupart des gentilshommes consentaient avec peine à faire campagne à leurs frais. Le Tiers-État se montra intraitable. La Cour essaya de le gagner à de nouvelles combinaisons financières. Un certain Châtillon, officier du roi, et le chevalier Poncet, — aventurier très assidu auprès de la Reine-mère et qui lui conseillait, dit-on, de ruiner l'aristocratie et de fonder le pouvoir absolu sur le nivellement des classes —, d'autres financiers d'occasion proposaient de remplacer tous les impôts existants par un impôt unique qui serait payable par feu et varierait, suivant la fortune des contribuables, de 12 deniers au minimum à 30 livres au maximum. Ce projet fut rejeté sans discussion par les députés de la bourgeoisie et des campagnes, qui craignaient qu'avec l'impôt nouveau le Roi ne continuât à lever tous les anciens.

DEMANDES DE SUBSIDES.

Quelques évêques essayaient d'attendrir leur ordre. « Eh! Messieurs, disaient-ils, si vous étiez en danger et à la boucherie, tels que

SECOURS DU CLERGÉ.

nos pauvres frères du Dauphiné, vous voudriez bien qu'on eût compassion de vous. » Mais le Clergé trouvait que, depuis seize ans, il avait beaucoup compati. Était-ce à lui de faire tous les frais de la guerre? Il sentait autour de lui bien des convoitises. L'avocat du roi, Bigot, député de Rouen, lui reprochait un jour ses richesses : « Il n'en falloit pas autant à saint Pierre ». Mais les avocats, eux aussi, étaient-ils restés pauvres comme leur patron des temps apostoliques? « Il n'en falloit pas non plus autant à saint Yves », riposta l'archevêque de Lyon. Cependant le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise, les évêques du Midi représentaient à leurs collègues quel scandale ce serait de ne pas assister le Roi dans une œuvre aussi sainte. Le Clergé finit par admettre l'idée d'un secours, mais il ne voulut pas donner d'argent de peur qu'il ne fût employé à quelque usage profane. Il s'obligea à payer pendant six mois la solde de 1000 gendarmes et de 4000 hommes de pied [1].

LE DOMAINE.

Le Roi demanda qu'il pût au moins aliéner des biens de l'État jusqu'à concurrence de 300 000 livres de revenu. Le Tiers répondit que ses cahiers ne l'autorisaient pas à le lui permettre. Bodin soutint que le domaine de la couronne était inaliénable. « Le roi n'en estoit que simple usager... Quant au fond et à la propriété dudit domaine, il appartenoit au peuple. » Il fallait donc que les députés consultassent leurs électeurs. « et néanmoins, quand les provinces le voudroient bien, si est-ce que cela ne se doit pas faire, pour le bien du peuple », car le souverain dépouillé tomberait à sa charge. Quelques instances que fît Henri III, il n'obtint rien. Les larmes lui en vinrent aux yeux : « Ils ne veulent m'aider du leur ni permettre que je me secoure du mien; c'est une trop grande cruauté ».

INSUCCÈS DES LIGUES.

L'organisation des ligues ne lui réussissait pas mieux. L'empressement qu'il avait mis à s'en déclarer le chef avait refroidi les ardents, qui suspectaient ses intentions. La noblesse de Picardie, inquiète du projet de transformer le service de l'arrière-ban, protestait contre tout changement qui porterait atteinte à ses privilèges. A la formule d'association, au serment de défendre la religion et de maintenir la grandeur et autorité du Roi, elle ajoutait cette réserve significative : « Le tout sans préjudice de nos libertés et franchises... auxquelles entendons être toujours pleinement et entièrement maintenus et conservés ».

PROTESTATIONS DES VILLES.

D'autres difficultés venaient de la bourgeoisie des villes. Amiens repoussa Humières qui voulait entrer dans la ville avec deux ou trois cents chevaux pour obliger les habitants à signer la ligue (15 février 1577). Henri III dispensa les bourgeois d'adhérer moyennant 8000 livres.

1. Cependant le Clergé finit par accorder au Roi, au lieu de 5000 hommes, 450 000 livres.

Il aurait volontiers vendu à ce prix à toutes les villes et même à la Noblesse l'exemption du service militaire. Mais certains royalistes se montraient plus soucieux que lui de son autorité; Chalon fit une réponse qui était une leçon : « Toutes ligues et associations en État monarchique sont de grave conséquence. Il est impossible aux sujets de se liguer sans altérer la supériorité que le Roi a sur eux ».

LA RELIGION DU ROI DE NAVARRE.

Cependant les ordres privilégiés continuaient à demander la guerre contre les réformés. En février 1577, les représentants des trois ordres députés auprès des chefs protestants, Pierre de Villars, archevêque de Vienne, André de Bourbon de Rubempré, et Ménager, trésorier de France, étaient de retour. Le prince de Condé avait refusé de recevoir le message des « prétendus États de Blois ». Le roi de Navarre, au contraire, avait bien accueilli les ambassadeurs; comme Henri III et l'héritier présomptif, François d'Alençon, n'avaient pas d'enfant, il tenait à réserver l'avenir et ménageait tout le monde. C'était un huguenot assez tiède. Quelques jours après sa fuite de la Cour, il avait assisté au prêche à Alençon, puis s'était ravisé; pendant trois mois, il avait différé de faire profession de la religion réformée. Il eût bien voulu n'avoir pas à choisir. Sa situation de chef de parti l'obligeant à se déclarer, il redevint protestant, mais continua à caresser les catholiques. Il avait pleuré quand l'archevêque de Vienne lui représenta les maux de la guerre. Il écrivit « A messieurs les gens tenant les Estats » une lettre où il les exhortait à remettre en délibération la question de l'unité religieuse. Dans les instructions jointes à la lettre, il protestait de sa fidélité pour le Roi et terminait par cette déclaration étrange : « Il a accoutumé de prier Dieu et le prie en une si belle assemblée que si sa religion est la bonne comme il croit, qu'il (Dieu) veuille l'y confirmer et assurer; que si elle est mauvaise, lui fasse entendre la bonne et illuminer son esprit pour la suivre et y vivre et mourir et après avoir chassé de son esprit toutes erreurs lui donner force et moyen pour aider à la chasser de ce royaume et de tout le monde s'il est possible ». Les pasteurs scandalisés firent effacer ces lignes; Henri de Navarre les rétablit.

MONTPENSIER SE PRONONCE POUR LA TOLÉRANCE.

Le duc de Montpensier, envoyé dans le Midi, revint converti aux idées de modération. Sur sa route, les paysans, désespérés par les pilleries des gens de guerre, s'étaient jetés à genoux pour implorer la paix. Le discours qu'il prononça devant chacun des trois ordres était un appel à la tolérance, langage bien nouveau dans la bouche de ce persécuteur des protestants. Était-il jaloux de la popularité des Guise, ou bien ému de la misère des peuples? Le Clergé et la Noblesse ne voulurent pas se déjuger; le Tiers rappela qu'il avait demandé la réunion de tous les sujets en une même foi, mais sans guerre.

NOUVELLE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SUR L'UNITÉ RELIGIEUSE

Les nouvelles du Midi, la mauvaise volonté des États, les conseils du duc de Montpensier fortifièrent le parti de la paix. Henri III avait rompu la paix par fanatisme, par jalousie des Guise, et pour pouvoir tirer de l'argent de ses sujets. Il n'avait pas obtenu de subsides et se trouvait engagé dans une guerre, sans moyens sérieux de la soutenir. Un revirement de plus ne lui coûtait rien. Il remit en délibération devant le Conseil la question de l'unité religieuse (2 mars). Le duc de Nevers soutint qu'il fallait embrasser la cause de Dieu. Catherine se prononça pour la paix : les protestants prenaient ville sur ville, disait-elle, le Roi était sans ressources; les partisans de la guerre mettaient en avant l'intérêt de la religion, mais perdre ce royaume, n'était-ce pas perdre la religion? « Que si d'autres qui ne se soucient de la perte de cet Estat pour dire : J'ai bien maintenu la religion catholique et qu'ils espèrent d'y faire leur profit par la ruine d'iceluy, elle ne les veut ressembler, mais le (Roi) conseiller de le (royaume) conserver et sa personne, espérant que Dieu le favorisera en sorte qu'il réunira à une seule religion tous ses sujets ».

DÉCLARATION DU ROI.

C'était maintenant au Roi à conclure : « J'ai, dit-il, désiré de voir qu'il n'y eust que ma religion dans mon royaume, même fait et brigué, puisqu'il le faut dire, tous les gens des trois estats, qui n'alloient que d'une fesse, pour les pousser à demander une seule religion » Mais on lui avait refusé les moyens d'agir; il renonçait donc à rétablir l'unité de foi. Prévoyant les interprétations fâcheuses que quelques-uns donneraient de sa conduite, il protestait qu'il « pensoit estre aussi affectionné à la religion que nul autre ». Les paroles d'Henri III comme celles de sa mère visaient l'ambitieux qu'ils commençaient à redouter autant que l'hérétique, le duc de Guise.

C'était le terme piteux des grands projets du début. Quatre mois auparavant le Roi avait déclaré que jamais il ne traiterait avec les hérétiques; il avait mis le serment du sacre au-dessus de toutes les obligations humaines, traités, promesses, édits de pacification, et maintenant il répudiait, faute d'argent, ce rêve d'unité religieuse. Il allait faire la guerre aux protestants avec le dessein avoué de conclure la paix dans le plus bref délai possible.

IV. — LA GUERRE ET L'ÉDIT DE POITIERS

RUPTURE DES HUGUENOTS ET DES MALCONTENTS

JAMAIS pourtant le moment n'avait été plus favorable pour accabler les dissidents et, par l'ironie des choses, il faut que les catholiques aient manqué au Roi au seul moment où il ait eu une inspiration énergique. Des résultats qu'il obtint sans le concours de la nation, on

peut juger ce qu'il aurait pu faire si les États généraux l'avaient assisté d'hommes et d'argent. La politique de désagrégation que Catherine pratiquait si bien, et les éléments de décomposition que contenait le parti bigarré des huguenots et des malcontents avaient fait leur œuvre. Avant même la conclusion de la dernière paix, le duc d'Alençon, devenu le duc d'Anjou, était las de ses alliés; il avait été traîné plutôt que suivi par eux sur la route de Paris. Catherine l'avait réconcilié avec son frère et ramené à son rôle d'héritier présomptif. Il lui fut moins facile de regagner Damville, l'homme qu'elle craignait le plus « d'autant qu'il a plus d'entendement, de expérience et de suitte ». Elle lui fit offrir le marquisat de Saluces, s'il consentait à rendre les places du Languedoc. Elle lui écrivit les lettres les plus tendres dès qu'il parut se rapprocher de la Cour : « Je desire tent vostre bien, aytent cet que devés ver vostre Roy, je m'employré tousjours pour cet que vous toucheré, coment j'é tousjours fest et vous prie n'en doucter.... » Elle flattait aussi la Maréchale, dont l'intervention fut très efficace. Au commencement de mars 1577, Damville était secrètement rallié.

DIVISIONS DE LA COUR DE NAVARRE.

Le parti protestant était affaibli par ses divisions et énervé par son alliance avec les catholiques. Le roi de Navarre qui, par tolérance et par politique, s'entourait de capitaines des deux religions, ne parvenait pas à empêcher leurs querelles. Les catholiques Lavardin, Miossens, Gramont, Duras, Roquelaure étaient bandés contre Turenne, Montgomery, Guitry, d'Aubigné, La Noue et les autres huguenots. Les échecs du parti aigrirent les ressentiments. La Noue accusa l'incapacité de Lavardin; celui-ci « repartit qu'il ne sçauroyt lui monstrer son mestier »; La Noue répliqua « en mettant la main sur la poignée de l'espée qu'il y auroit trop de peine ». « Comme les deux perdoient le respect de la personne du roy (de Navarre) et de son conseil, on se jetta entre eux et le roy vint jusques aux larmes pour esteindre, au moins en apparence, ce différent ».

LES PARTIS A LA ROCHELLE.

A la Rochelle, on n'était pas plus uni . la riche bourgeoisie était pacifique, le peuple belliqueux. Mais il appelait la guerre sans se préparer à la faire. Les Rochelais refusaient de recevoir les troupes du prince de Condé, et non sans cause, car ces défenseurs qui s'offraient avaient ravagé le pays environnant. Les combattants de l'un et l'autre culte ne songeaient plus qu'au butin; ils pillaient amis et ennemis. Les ministres s'indignaient de ces mœurs nouvelles. Les dévastations ne s'étaient exercées, jusque-là, que loin d'eux, aux dépens des catholiques; ils voyaient maintenant de leurs yeux les misères de la guerre, la démoralisation du soldat, sa brutalité. Ils attribuaient la dépravation des réformés au contact et au commerce des papistes,

quand ils n'auraient dû accuser que les armes corruptrices et cruelles.

SUCCÈS DES CATHOLIQUES. Sauf dans le Languedoc, les catholiques eurent des succès déclarés. Au centre, dans la région de la Loire, le duc d'Anjou, placé à la tête de l'armée royale, s'empara de la Charité, que les protestants avaient surprise (avril-1er mai 1577); il marcha de là contre Issoire, la prit d'assaut et la saccagea (20 mai-12 juin). Le chemin lui était ouvert vers les Cévennes, ou vers l'Ouest, mais Henri III, jaloux des succès de son frère, l'immobilisa, et dirigea vers la Rochelle le duc de Mayenne, ce cadet de la maison des Guise, qui, moins brillant et moins populaire que son aîné, paraissait moins dangereux. Mayenne alla mettre le siège devant la ville de Brouage (22 juin 1577). Les Rochelais l'avaient conquise sans se résoudre à la fortifier de peur d'élever, de leurs propres mains, à leurs portes, la citadelle destinée à les bloquer. La même appréhension les avait conduits à laisser tomber, dans un large rayon autour d'eux, les fortifications des châteaux et des villes. Ils n'aimaient pas d'ailleurs Brouage, dont le port pouvait faire concurrence au leur, aussi ne firent-ils aucun effort sérieux pour la dégager et la ravitailler. Leurs divisions entravaient tout. Le peuple détestait la noblesse et le commandant de la flotte, Clermont d'Amboise; celui-ci, qui n'était pas en forces, hésitait à attaquer les vaisseaux du roi, chargés de couvrir le siège. La populace l'obligea à livrer bataille, il fut vaincu et rentra à la Rochelle sous les huées de cette même populace. Le gouverneur, Valzergues de Séré, prolongea la défense au delà des prévisions. Mais il fut mortellement blessé dans la sortie du 3 août et la place capitula quelques semaines après (21 août 1577).

CHÂTILLON CONTRE DAMVILLE. Les protestants du Midi, commandés par un fils de Coligny, François de Châtillon, résistaient avec plus de succès. Au premier soupçon de la défection de Damville, Châtillon s'était emparé de la citadelle de Montpellier et l'avait fait raser (17 avril 1577). En même temps Saint-Romain occupait Aigues-Mortes. La Cour envoya le maréchal de Bellegarde au secours du gouverneur du Languedoc. Pendant qu'il bloquait Nîmes, Damville assiégeait Montpellier. Il serra la ville de si près, que la faim commença à s'y faire sentir et que les habitants parlèrent de capituler. Châtillon partit pour aller chercher du secours, il courut les Cévennes, poussa jusqu'à Bergerac et ramena une petite armée. Il força les lignes des assiégeants et rentra dans la ville le 1er octobre. Il en sortait pour livrer bataille à Damville quand La Noue et Thoré arrêtèrent les combattants : la paix avait été signée à Bergerac le 17 septembre 1577.

EDIT DE POITIERS. L'Édit de Poitiers, confirmatif de ce traité, réduisait beaucoup les libertés que l'Édit de Beaulieu avait accordées aux protestants.

Ce n'était plus dans tous les lieux sans restriction ni réserve qu'ils pouvaient pratiquer leur culte, mais seulement dans les faubourgs d'une ville par bailliage, et aussi dans les villes et bourgs qui jouissaient de ce droit « avant la dernière reprise des armes » et qu'ils occupaient encore le 17 septembre. Le libre exercice leur était interdit dans les possessions françaises d'outremonts; la zone d'exclusion autour de Paris était élargie; ils perdaient la moitié des chambres mi-parties et n'entraient plus que pour un tiers dans celles qui étaient conservées. Mais ils obtenaient de garder encore six ans leurs huit places de sûreté.

ABOLITION DES LIGUES.

Le Roi se glorifiait des résultats de la guerre; il appelait la paix de Bergerac sa paix par opposition à la paix de Monsieur. Les associations catholiques n'avaient été pour rien dans ce succès; il s'empressa de les dissoudre. L'article 56 de l'Édit ordonnait à ceux de la religion nouvelle et autres qui ont suivi leur parti de se désister dès à présent « de toutes pratiques, ligues et intelligences qu'ils ont hors notredit royaume, comme feront aussi tous nos autres sujets qui en pourroient avoir. Et seront toutes ligues, associations et confrairies faites ou à faire sous quelque prétexte que ce soit.... cassées et annullées ».

CHAPITRE III

TROUBLES DANS LES PROVINCES ET GUERRE AUX PAYS-BAS[1]

I. CATHERINE, LA COUR ET LE ROYAUME — II. LA GUERRE DES AMOUREUX — III. LES PAYS-BAS ET LE PORTUGAL. — IV. L'ANGLETERRE PROTESTANTE. — V. LE DUC D'ANJOU AUX PAYS-BAS.

I. — CATHERINE, LA COUR ET LE ROYAUME

LE GOUVERNEMENT D'HENRI III.

HENRI III avait affaibli le pouvoir, en ajoutant aux petits moyens et aux grandes prétentions de la politique maternelle les incohérences et les caprices d'une volonté d'homme nerveux, faible, paresseux Ce gouvernement, doublement féminin, de la mère et du

1. SOURCES : Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, VI-VII, 1898-1902. Berger de Xivrey, *Lettres-missives de Henri IV*, I. Diegerick et Muller, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, 1576-1583, I-V, La Haye, 1889-1899. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*. VI-VIII. Digges, *The Compleat Ambassador*, 1655. Crosby, *Calendar of State papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, XI, 1575-77, — et Butler, XII, 1577-78; XIII, 1578-79. *Correspondencia de Felipe II con sus Embajadores en la Corte de Inglaterra*. Coleccion de Documentos inéditos para la historia de España, por el marqués de la Fuensanta del Valle, D. J. Sancho Rayon y D. Francisco de Zabalduru, XC-XCII, 1888. Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, V, 1879. Knox, *Letters and Memorials of Cardinal Allen*, Londres, 1882. *Archives curieuses*, X. *Mémoires-journaux de l'Estoile*. I et II. *Mémoires de Marguerite de Valois*; *de La Huguerie*, II; *du duc de Bouillon*, S. H. F. *Mémoires des sages et royalles Œconomies*, de Sully. *Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, IV; de De Thou, 1734, VII-IX. Luis Cabrera de Córdoba, *Felipe Segundo rey de España*, edicion publicada de real orden, 1876, I et II.

OUVRAGES A CONSULTER : *Histoire de Languedoc* (éd. nouvelle) XI et XII. Papon, *Histoire de Provence*, 1786, IV. Lambert, *Histoire des guerres de religion en Provence*, I. Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, 1893. La Ferrière, *Le XVI[e] siècle et les Valois*. Secousse, *Memoire... sur les principales circonstances de la vie... de Roger de St Lary de Bellegarde, maréchal de France*, 1764. Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, IV, V, VI. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, t III, 1907. Lothrop Motley, *The Rise of the Dutch Republic*, trad. Guizot, II. Froude, *History of England*, 1887, IX, X, XI. Green, *Histoire du peuple anglais* (trad. Monod), I, 1888. M. Hume, *Philippe II of Spain*, London, 1897. L. von Ranke, *Die römischen Päpste in den letzten vier Jahrhunderten*, t. XXXVII-XXXVIII des Œuvres complètes, Leipzig, 1878. Forneron, *Histoire de Philippe II*, III, 1882. D'Aumale, *Princes de Condé*, II Delaborde, *François de Châtillon*, 1886. Hauser, *La Noue*. D[r] Martin Philippson, *West-Europa im Zeitalter von Philipp II, Elisabeth und Heinrich IV*, Berlin 1882 (Collect. Oncken). Le même, *Ein Ministerium unter Philipp II. Kardinal Granvella am spanischen Hofe*, 1579-86, Berlin, 1895. P. J. Blok, *Geschichte der Niederlande*, t. III, 1907 (Geschichte der europäischen Staaten).

fils, avait tout à la fois à organiser la paix, à contenir les partis, à calmer les passions religieuses, à gouverner le royaume et la Cour et à décider des questions très délicates de politique extérieure.

RUPTURE AVEC LE DUC D'ANJOU.

L'accord que Catherine avait rétabli dans la famille royale était de nouveau rompu; le Roi et son frère s'étaient repris à se haïr. Leur entourage entrait dans ces querelles et les aggravait par ses bravades, ses appétits de bataille et de meurtre. En 1576, le Roi commença à vivre dans l'intimité de dix ou douze jeunes gens, beaux de corps et de visage, qu'il trouvait un plaisir suspect à voir parés, attifés, coiffés avec des recherches de femmes, éphèbes équivoques qui ne retrouvaient leurs allures d'hommes que l'épée à la main. Les mignons, comme on les appelait, entretenaient les défiances d'Henri III contre le duc d'Anjou. Les serviteurs du duc d'Anjou travaillaient aussi à aigrir leur maître; Marguerite de Navarre, dont le Roi divulguait les amours, se vengeait en incriminant ses goûts pour cette compagnie de beaux jeunes hommes. Bussy, amant de Marguerite, traitait les favoris du Roi de mignons de couchette. Quélus et quelques-uns de ses compagnons assaillirent l'insulteur, un jour qu'ils le trouvèrent hors la ville, près de la porte Saint-Honoré, accompagné seulement d'un ou deux serviteurs. Bussy échappa; mais quelques jours après, aux noces de Saint-Luc, un des leurs, les mignons narguèrent le duc d'Anjou, que Catherine avait décidé à paraître au bal du mariage. Le Duc quitta l'assemblée. Cette brusque sortie alarma le Roi qui courut éveiller sa mère au milieu de la nuit, fit garder son frère et emprisonner Simier, Bussy et La Châtre. La Cour, les ambassadeurs étrangers ne savaient que penser de ce coup d'état, lorsque, au milieu de la journée, ils apprirent la délivrance du duc d'Anjou et sa réconciliation avec le Roi. Mais les gens clairvoyants pensaient que le prisonnier ne pardonnerait pas facilement l'outrage : « C'est trop peu, disait l'un d'eux, pour faire à bon escient, et trop pour se jouer ». Cinq jours après le duc d'Anjou s'enfuyait du Louvre par la fenêtre de l'appartement de la reine de Navarre, et se retirait à Angers, la capitale de son apanage. Quoiqu'il eût pris le soin d'écrire au Roi qu'il ne méditait rien contre le repos du royaume, son éloignement était une menace. Catherine prit la route d'Angers pour négocier un accord. Sa démarche fut mal accueillie; le Duc affecta d'attendre sa visite dans le château d'Angers comme pour se tenir à l'abri d'une trahison.

LES MIGNONS ET LES GUISE.

La « débordée outrecuidance » des mignons se tourna contre le duc de Guise dont la popularité commençait à être suspecte à Henri III. Mais ils trouvèrent à qui parler. Les Lorrains avaient aussi leur clientèle de gens d'épée. Deux des mignons les plus aimés du Roi, Quélus

et Maugiron, assistés de Livarot, appelèrent Antraguet, Riberac et le jeune Schomberg, qui étaient de cette bande. La rencontre eut lieu le 27 avril 1578 à cinq heures du matin, au Marché-aux-Chevaux, près de la Bastille. Maugiron fut tué sur place, Quélus, atteint de dix-neuf blessures, languit trente-trois jours et mourut entre les bras de son maître. Le Roi baisa les corps de ses amis morts, se fit des reliques de leurs cheveux, et leur éleva un superbe tombeau dans l'église de Saint-Paul, mais il n'osa pas poursuivre Antraguet, qui, seul, était sorti du combat sans grave blessure. Ce ne fut pas la seule leçon que reçurent ces « beaux fils »; Saint-Mesgrin, autre mignon, faisait à la duchesse de Guise une cour compromettante. Dans la nuit du 21 juillet 1578, il fut, au sortir du Louvre, blessé mortellement par une troupe que dirigeait, dit-on, le duc de Mayenne, frère du duc de Guise.

AGITATION DES PROVINCES.

Les divisions de la Cour étaient l'image en raccourci de l'état du royaume. L'agitation était entretenue dans certaines provinces par le mécontentement que provoquait le redoublement des taxes et des impôts. Les États provinciaux en Bretagne, en Auvergne, en Bourgogne, en Normandie protestaient. Le Midi était en pleine anarchie. Henri III eût bien voulu éloigner Damville, qui pouvait une nouvelle fois se tourner contre lui. Il lui fit offrir le gouvernement du marquisat de Saluces, outre monts; Damville refusa. Alors le maréchal de Bellegarde redemanda Saluces, dont il s'était dessaisi contre promesse du Languedoc, mais le Roi, qui le détestait autant qu'il l'avait aimé, le laissa à Avignon sans emploi. Ainsi joué, il s'entendit avec Lesdiguières, le chef des réformés dauphinois, avec le duc de Savoie, avec Philippe II lui-même; et, payant avec l'argent espagnol ses troupes protestantes, il envahit le marquisat au commencement de 1579, et occupa les places fortes, y compris Saluces, la capitale (juin 1579). — En Provence, le comte de Carces, soutenu par la noblesse, disputait le gouvernement au comte de Suze, que le Roi venait de nommer son lieutenant général dans cette province (1578).

LES BANDES DU LANGUEDOC.

Le roi de Navarre se plaignait de n'être que le gouverneur nominal de la Guyenne. Bordeaux refusait de le recevoir, et le maréchal de Biron, son lieutenant, continuait à prendre les ordres à Paris. — En Languedoc, Luynes, gouverneur de Pont-Saint-Esprit, n'ayant pas licencié la garnison catholique, les protestants se fortifièrent dans Bagnols. Châtillon, le fils aîné de Coligny, que le Roi avait nommé gouverneur de Montpellier, se refusait à désarmer; il se posait en adversaire de Damville et encourageait l'agitation protestante. Des partis des deux religions couraient la campagne. Les villes et les châteaux devaient se garder des surprises comme en pleine guerre.

Les protestants plus hardis, plus entraînés, terrorisaient la province. Leurs bandes étaient composées de soldats, originaires de Béziers, de Castelnaudary et de Carcassonne, que Damville, par crainte de leur humeur fanatique, n'avait pas voulu laisser rentrer dans leur pays et qui s'étaient emparés de Thezan (5 mai 1578) et de Brugairolles (juillet 1578). De là ils partaient pour battre l'estrade, attaquer les châteaux, ruiner les églises, rançonner les marchands et les voyageurs. Ces hardis compagnons vivaient en communauté, chefs, soldats et ministres du Saint-Évangile, mangeaient aux mêmes tables, vêtus du même costume, sauf que le capitaine portait au cou une chaîne d'or. Ils battirent souvent les compagnies d'ordonnance de Damville, et nul ne se hasardait d'aller les assaillir dans leurs forts. Le capitaine Fournier, dit Poultron, qui commandait à Brugairolles, avait commis plusieurs massacres et fait du butin pour plus de cinquante mille écus. Le capitaine Noguier, qui s'était retranché à Saint-Nazaire, n'oubliait « rien de ce que peult faire un homme cruel et inhumain ». Bacon le maître de Thezan, « a tenu la campagne il y a ja huit moys, tué, massacré, pillé et volé et rançonné les passants et contre le droit de la guerre a despoulhé et rançonné les damoizelles et se peult dire avecque la vérité que despuys ledict temps il a faict dommage audict pays (le Languedoc) pour plus de cent mil escuz et a fait espandre tant de sang innocent qu'il n'est pas creable que Dieu n'en veulhe faire vengeance... » Les États du Languedoc représentaient « la terre couverte du sang du paouvre paysan, des paouvres femmes et petits enfants; les villes et maysons des champs désertes ruynées et pour la pluspart bruslées et tout cela depuis l'édict de pacification ». « Ce n'est pas par les Tartares, par les Turcs ny par les Moscovites mais c'est par ceulx qui sont nés et esté nourriz audict pays et qui font profession de la relligion qu'on dist reformée, laquelle relligion, par leur monstrueuse et meschante maniere de vivre, ils rendront infame et odieuse à Dieu et au monde[1] ».

DAMVILLE ET SES LIEUTENANTS.

Damville ne parvenait à se faire obéir de ses propres capitaines que par la violence. Jean de Parabère, qui commandait pour lui à Beaucaire, se renforçait de soldats, malgré ses ordres et les plaintes de la province. Le Maréchal excita sous main les habitants, qui, un dimanche, tuèrent Parabère en pleine église et exposèrent sur les remparts sa tête couronnée de paille (7 septembre 1578). Mais le lieutenant de Parabère, Baudonnet, refusa de rendre la citadelle et appela les protestants. Châtillon, à qui Henri III avait écrit de ne bouger de Montpellier, ne laissa pas perdre l'occasion de faire de la cita-

1. *Hist. du Languedoc*, t. XII, Preuves, col. 1280-1282.

delle de Beaucaire une place de sûreté; il amena au secours de Baudonnet une petite armée qui résista cinq mois à Damville (septembre 1578-3 février 1579).

VOYAGE DE CATHERINE DANS LE MIDI (OCT. 1578-JUIN 1579).

Catherine résolut d'aller dans le Midi pour y rétablir l'ordre. Justement le roi de Navarre réclamait sa femme, la belle Marguerite de Valois. La Reine-mère s'offrit à la conduire à son mari et à commencer par la réunion de ces époux mal assortis l'œuvre de la pacification. La première entrevue eut lieu à la Réole le 2 octobre 1578; elle fut cordiale. Henri de Navarre avait de bonne foi exécuté l'Édit de Poitiers, et il pouvait se rendre cette justice qu'il était personnellement sans reproches. Mais il était obligé de compter avec un parti ardent, aigri, et lui-même n'était pas sans griefs et sans rancunes. Quand il se trouva en présence du maréchal de Biron, il ne fut pas maître de sa colère; Marguerite eut beaucoup de peine à les « accorder ».

FÊTES ET COMBATS.

Au reste Henri ne pouvait rien sans la coopération des Églises. Elles ne se pressèrent pas d'envoyer leurs représentants, et il ne fut pas facile de trouver un lieu de rendez-vous qui rassurât les défiances. Catherine, impatientée d'attendre, se rendit à Auch, où son gendre finit par la rejoindre. Les négociations s'y poursuivirent au milieu des plaisirs; les dames d'honneur de Catherine, Madame de Sauves, la Cypriote Dayelle, anciennes favorites du roi de Navarre, et d'Atri, « la bouffonne », traitaient à leur façon avec les capitaines huguenots. Cette compagnie n'était occupée que « de rire, danser et courir la bague ». Mais le moindre incident rompait les fêtes et l'entente. Un soir, pendant le bal, un courrier vint dire au roi de Navarre, à l'oreille, que les catholiques avaient surpris la Réole. Sans rien laisser paraître, il avertit Turenne et s'esquiva du bal avec lui. Ils allèrent saisir Fleurance, petite ville catholique. Catherine fut obligée de restituer la Réole aux protestants.

TRAITÉ DE NÉRAC (28 FEV. 1579).

Ce fut seulement le 3 février 1579 que commencèrent à Nérac les discussions sérieuses. Les députés des Églises du Languedoc présentèrent un long cahier de griefs en 38 articles. Les conseillers du Roi, Paul de Foix, Pibrac, Saint-Sulpice, le cardinal de Bourbon s'appuyèrent sur l'Édit pour repousser la plupart de ces demandes. La Reine-mère assistait aux débats, caressait les chefs du parti, et, à l'occasion, parlait « royalement et bien hault, » menaçant les députés de les faire tous pendre. Ses colères, ses caresses, l'intervention de Turenne et du roi de Navarre, amenèrent les protestants à rabattre de leurs prétentions. Avant tout, ils voulaient le libre exercice du culte « par tout le royaume de France » et la « rétention » de cinquante-neuf places sur plus de deux cent neuf qu'ils occupaient. Elle refusa la liberté de culte et leur offrit quinze places de sûreté, mais

seulement pour six mois. Les députés acceptèrent ces conditions et le traité fut signé à Nérac le 28 février 1579.

CATHERINE A MONTPELLIER.

Elle triompha comme si l'expérience ne l'avait pas suffisamment instruite de la vanité des « écritures ». Sa ténacité, les airs de grandeur et d'autorité qu'elle savait prendre lui faisaient illusion. Elle jouait, depuis son entrée dans le Midi, le rôle d'arbitre entre les partis; à Bordeaux, elle avait dissous d'autorité les confréries catholiques; à Toulouse, elle avait fait le meilleur accueil à Damville, mais elle l'avait invité à sortir de la ville parce que sa présence indisposait les habitants. Après le traité de Nérac, elle alla à Castelnaudary où se tenaient les États du Languedoc (29 avril). Bacon se fit acheter sa soumission; Fournier consentit à livrer Brugairolles. Catherine cueillit au passage l'hommage de Montpellier. Elle longea les murailles de la ville et s'avança hardiment vers la porte par un chemin bordé d'arquebusiers, si étroit que le bout des arquebuses touchait presque à son chariot. Les consuls, en robes rouges et chaperons, vinrent au-devant d'elle « en toute humilité »; le peuple même, admirant son courage, montra « quelque peu plus de bonne volonté » qu'elle n'espérait (29 mai).

LA FIN DU VOYAGE.

Elle réussit encore à pacifier la Provence, où le comte de Carces, la majorité de la noblesse et les catholiques ardents, guerroyaient à feu et à sang contre le comte de Suze et les villes, les huguenots et le Parlement d'Aix qui s'étaient déclarés pour lui. Elle accepta la démission de Suze, nomma gouverneur le chevalier d'Angoulême, fils naturel d'Henri II (12 juin) et ne laissa à Carces que le titre de lieutenant général du roi. Mais elle avait raison de craindre qu'« à la queue jeyst le veleyn » (gît le venin). Son voyage finit mal. Elle fut obligée de laisser à Bellegarde le gouvernement usurpé du marquisat de Saluces. Lesdiguières, qu'elle aurait voulu voir, refusa de se rendre à Grenoble, où elle lui donnait rendez-vous, et même à Montluel, dans les États du duc de Savoie. Elle en fut réduite à charger Bellegarde de traiter avec son allié et complice de la veille. L'accord qui fut conclu laissait aux protestants neuf places fortes, Nyons, Gap, La Mure, Livron, Pont-en Royans, Die, etc.

ILLUSIONS.

En somme, Catherine n'avait trouvé que des expédients. Il n'était pas vraisemblable que les réformés restitueraient dans six mois les places fortes qu'ils avaient énergiquement réclamées. L'hostilité de la Cour, les imprudences des catholiques, leurs défiances seules, tout leur serait prétexte pour ne pas se dessaisir. La tentation serait encore plus forte si les intérêts et les passions des chefs poussaient à la résistance. Henri de Navarre, attaché par raison à la paix, n'était le maître ni de son parti ni de son entourage, ni même de ses sentiments.

II. — LA GUERRE DES AMOUREUX

LA COUR DE NÉRAC.

DEPUIS l'arrivée de sa femme, sa petite Cour avait changé de caractère. La présence des dames avait transformé cette réunion de capitaines et de conseillers en une société joyeuse et galante. Marguerite « apprit à son mari qu'un cavalier estoit sans ame quand il estoit sans amour » ; et lui, qui n'avait pas besoin de leçons de ce genre, adressa ses hommages aux suivantes de la Reine, à Rebours, à Fosseuse. Marguerite choisit pour serviteur le vicomte de Turenne. Elle ne cachait pas cette liaison, « voulant par là que la publique profession sentist quelque vertu et que le secret fust la marque du vice ». La morosité huguenote fondit vite : d'Aubigné avait une maîtresse; Sully lui-même en prit une. Pau, la ville protestante, où Marguerite ne pouvait pratiquer le catholicisme qu'à huis clos, avait été délaissée pour Nérac. Là, raconte Marguerite, « de cette diversité de religion, il ne s'en oyoit point parler : le roi mon mary et madame la princesse sa sœur allants d'un costé au presche, et moy et mon train à la messe en une chappelle qui est dans le parc; d'où, comme je sortois, nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble, ou en un tres beau jardin qui a des allées de lauriers et de cyprez fort longues, ou dans le parc que j'avois faict faire, en des allees de trois mille pas qui sont au long de la riviere, et le reste de la journée se passoit en toutes sortes d'honnestes plaisirs, le bal se tenant d'ordinaire l'apres disnee et le soir ».

LES DAMES VEULENT LA GUERRE.

Tout n'était pas innocent dans cette idylle; Henri III s'amusait à conter l'histoire amoureuse de la Cour de Nérac et ses indiscrétions exaspéraient sa sœur. Elle anima Turenne; la maîtresse de son mari, Fosseuse, qu'elle avait bien stylée, et jusqu'aux filles de chambre répétaient au roi de Navarre « les paroles de mépris » qu'Henri III disait en son cabinet. Toutes les dames s'unirent pour provoquer une rupture. L'intérêt du parti y poussait aussi. Pris entre la nécessité de tenir les engagements de Nérac ou de dénoncer la paix, le roi de Navarre et ses conseillers décidèrent la guerre. Châtillon et Lesdiguières furent avertis de se tenir prêts.

SURPRISE DE LA FÈRE (29 NOV. 1579).

Le prince de Condé donna le branle. Les catholiques l'empêchaient de se mettre en possession du gouvernement de Picardie, que le traité de Bergerac lui avait accordé; il résolut de s'y établir les armes à la main, traversa secrètement le royaume et surprit, le 29 novembre 1579, La Fère. Catherine courut à Chauny voir le Prince. Elle lui offrit en échange de La Fère la main de Mademoiselle de Vaudémont, sœur de la Reine; il ne jugea pas la compensation suffisante.

LE SIÈGE DE CAHORS (28-31 MAI 1580).

Au printemps de 1580, l'agitation commença dans le Midi. Le roi de Navarre parut subitement devant Cahors avec quelques milliers d'hommes. La ville, bien située à l'extrémité d'une boucle du Lot, avait pour se défendre sa garnison, ses habitants et son brave gouverneur, Jean de Vezins. Les assaillants firent sauter les portes avec des pétards. La bataille continua dans les rues, sur les barricades, contre les soldats du dedans, contre les secours du dehors, pendant trois jours et trois nuits. Henri de Navarre, « présent à tout, appeloit et nommoit chacun par son nom, envoyoit des capitaines par la ville ramener leurs hommes à coups d'hallebardes ». Il marcha en simple pourpoint, n'ayant que ses gardes devant lui, à l'assaut du collège; de quatorze barricades dressées dans la grand'rue, il enleva la plus forte. Ses armes étaient faussées par les « coups de hallebardes et de pistolets »; ses pieds, « fendus et saignants de fatigue », ne le portaient plus La ville lui resta. Le petit compagnon de Gascogne spirituel, paillard, outrecuidant, se révéla ces jours-là héros et capitaine. Il avait alors vingt-six ans; son courage comme sa race le mettait hors de pair et le sacrait chef et protecteur des Églises (28-31 mai 1580).

PROTESTANTS PACIFIQUES.

Le parti protestant avait besoin de cette victoire. De toutes ses entreprises, un petit nombre seulement avait réussi. Même parmi les réformés, l'opinion n'était pas favorable à la prise d'armes qu'aucun grief sérieux ne justifiait. A la Rochelle, le maire et la bourgeoisie continrent le peuple. En Languedoc, un parti très nombreux se prononçait contre la guerre; il était dirigé par les gens de robe, comme Clausonne et Vignoles, et beaucoup de ministres inclinaient dans le même sens. Il n'est pas nécessaire, comme le fait d'Aubigné, d'incriminer la probité de Jean de Serres, un des partisans de la paix; les gens graves sentaient bien que la religion n'était plus qu'un prétexte, en trois mois et demi, trois villes protestantes seulement, Aigues-Mortes, Lunel et Sommières, prirent les armes et suivirent Châtillon. Quelques gentilshommes protestants, qui s'étaient emparés de Montaigu, sur la Sèvre nantaise (15 mars 1580), furent obligés d'aller quérir de force un ministre à Saint-Fulgent, « car le roi permettant plus que jamais toute liberté en France pour les presches, les ministres estoyent contre eux (ces batailleurs) ».

BRIGANDAGES ET ÉCHECS DU PARTI.

La guerre tournait au brigandage. Les huguenots de Montaigu s'étant fait d'abord scrupule de détrousser les voyageurs et de ravager le pays, ils ne firent pas une recrue. Ils décidèrent alors de battre l'estrade; en dix jours, il leur vint quinze cents volontaires. Ils coururent les grands chemins vers Rouen et Paris et firent un butin immense. D'Aubigné, qui était un de leurs capitaines, célèbre ces chevau-légers de la Réforme, ces estradiots « qui l'ont renvié par-dessus tous les

coureurs du siècle ». Mais ces hardis compagnons n'hésitaient pas à charger des soldats de Ré et de La Rochelle, qui escortaient des marchands à la foire de Saint-Benoît. « Telle estoit la division entre les Refformés ». Aussi faisaient-ils peu de progrès, et, plus encore que dans la campagne de 1577, la fatigue du parti apparaissait. Après le haut fait de Cahors, le roi de Navarre fut obligé de garder la défensive. Le maréchal de Biron, qui avait reçu le titre de lieutenant général du roi en Guyenne, menait très vivement la guerre contre lui. Il vint insulter même la ville de Nérac, où Marguerite tenait sa cour et se croyait, comme femme et comme reine, inviolable. Un coup de canon porta « demi brasse à la muraille, sous les pieds de cette reine ». Le gouverneur du Languedoc, Damville, allié équivoque de la Cour, ne se décida à agir que lorsque la révolte gagna toute la province; mais Mayenne, envoyé contre Lesdiguières, menait rudement les protestants du Dauphiné. Il prit et démantela la Mure, qui était leur principale place d'armes (6 novembre 1580).

CONDÉ EN ALLEMAGNE.

Au Nord, le Roi s'était décidé à envoyer une armée contre La Fère. Condé ne s'y laissa pas enfermer et partit pour l'Allemagne (22 mai 1580) afin d'y lever une armée. La Fère, investie à la fin de juillet par le maréchal de Matignon, capitula le 12 septembre.

PAIX DE FLEIX (26 NOV. 1580).

Les protestants et les catholiques étaient las de cette guerre sans objet. Le duc d'Anjou, qui voulait s'assurer l'appui des deux partis pour l'entreprise qu'il méditait dans les Pays-Bas, proposa sa médiation, que le Roi et la Reine-mère acceptèrent. C'était la première fois que Catherine se refusait le plaisir de conduire une grande négociation, mais elle tenait à contenter son jeune fils pour rétablir la bonne intelligence de la famille royale. Le duc d'Anjou se rendit dans le Midi et conclut avec le roi de Navarre le traité de Fleix (26 novembre 1580), qui confirmait la convention de Nérac, et laissait aux réformés pendant six ans encore leurs places de sûreté. Condé, revenu en Languedoc, se prononça contre cet accord; il avait promis au comte palatin, le fameux Jean Casimir, Aigues-Mortes et le fort du Peccais comme arrhes d'une nouvelle invasion et il aurait voulu que la France protestante payât. Turenne, envoyé par le roi de Navarre, fit recevoir la paix.

III. — LES PAYS-BAS ET LE PORTUGAL

PROJETS DU DUC D'ANJOU SUR LES PAYS-BAS.

DEUX ans auparavant (1578), le duc d'Anjou avait fait une première tentative sur les Pays-Bas et repris, pour son compte, les projets de Coligny. Il invoquait les mêmes raisons : le devoir de secourir les opprimés, la nécessité d'employer au dehors l'excédent des forces de la nation, les droits anciens de la France sur la Flandre.

Mais, au fond, l'ambition de jouer un rôle était son principal mobile; il courait d'aventure en aventure pour échapper à sa condition de sujet. Chef des malcontents, allié des hugenots, candidat à la main de la reine d'Angleterre, il rêvait de conquérir aux Pays-Bas un État qui l'eût mis au rang des souverains.

LES DIX-SEPT PROVINCES.

Par mariage, par héritage, par achat, par conquête, les ducs de Bourgogne et Charles-Quint, leur héritier, avaient acquis entre la France, la mer du Nord et l'Allemagne des marquisats, duchés, comtés, évêchés et villes : autour du Zuyderzée, la Hollande, la Gueldre, l'évêché d'Utrecht, l'Over-Yssel, la Frise et Groningue ; — aux bouches de la Meuse et de l'Escaut, la Zélande; — dans la vallée de l'Escaut et de la Meuse, les deux Flandres, le Brabant, l'Artois, Malines, le Hainaut, Tournai, Namur; — et plus à l'Est, à l'écart du groupe compact des autres acquisitions, le Limbourg et le Luxembourg.

ABSENCE D'UNITÉ.

Ces dix-sept provinces n'eurent d'abord de commun que leur prince. Chacune avait ses États particuliers, ses coutumes, ses privilèges. Elles relevaient féodalement de la France ou de l'Allemagne. Pendant sept siècles, depuis le traité de Verdun (843), l'Artois, la Flandre et Tournai restèrent vassaux de la couronne de France; les autres pays faisaient, du moins nominalement, partie du Saint Empire romain germanique. Dans le Hainaut, l'Artois, à Namur et jusqu'aux portes de Bruxelles, le peuple parlait un dialecte français, le wallon, partout ailleurs, différents dialectes germaniques. Au Sud les relations avec la France et les échanges de toute sorte s'étaient multipliés sous les princes bourguignons : la Cour de Bruxelles était française; à l'Ouest et au Nord, la voie du Rhin favorisait les communications et les rapports avec l'Allemagne.

Il y avait d'autres contrastes; la population était terrienne au Sud et à l'Est, maritime au Nord. Dans certaines régions, la noblesse dominait, pauvre au Nord-Est, riche et brillante au Midi; dans d'autres, c'étaient les communes. Les éléments de l'ordre social, clergé, noblesse, villes se retrouvaient les mêmes partout, mais diversement combinés.

ORGANISATION DE CHARLES-QUINT.

De ces pays si différents, Charles-Quint avait réussi à faire un État. Au traité de Cambrai (1529), il avait obtenu que la France renonçât à sa suzeraineté séculaire sur l'Artois, la Flandre et Tournai. Pour assurer l'avenir contre toute revendication, il avait raffermi le lien avec l'Allemagne et, sous le nom de « Cercle de Bourgogne », fait entrer les dix-sept provinces, avec la Franche-Comté, dans l'organisation administrative et militaire de l'Empire.

ÉTATS GÉNÉRAUX.

Ses prédécesseurs avaient appelé auprès d'eux des députés de chaque province pour leur demander aide et conseil. Ainsi furent constitués, au-dessus des États particuliers, des États généraux, sorte

de Parlement fédéral. Charles-Quint les convoqua régulièrement, leur donna de l'importance et de la vie. Il établit à Bruxelles (1531) les trois *Conseils collatéraux*, conseils d'État, privé et des finances, chargés de l'administration générale. Par la Pragmatique sanction de Bruxelles (1549), il déclara le nouvel État indivisible et inaliénable.

RÉVOLTE SOUS PHILIPPE II.

Mais cette création factice fut compromise par les fautes de Philippe II. A toutes les autres causes de division, s'étaient ajoutées les divisions religieuses. Charles-Quint avait refoulé le luthéranisme, mais le calvinisme, plus révolutionnaire, s'était glissé par la frontière française et répandu partout. Philippe, en voulant anéantir l'hérésie et violer les privilèges, souleva les Pays-Bas. Le duc d'Albe et son successeur, D. Luis de Requesens, maintinrent ou soumirent les provinces du Sud, mais échouèrent contre celles du Nord.

UNION DES PROVINCES CONTRE LES ESPAGNOLS.

En France, en Angleterre, en Allemagne, les gouvernements ou les partis suivaient attentivement cette lutte, qui occupait les forces de l'Espagne, ruinait ses finances et intéressait l'avenir des deux Églises. Après la mort de Requesens (5 mars 1576), l'armée espagnole, que Philippe II laissait sans solde, s'était mise à piller. Les Pays-Bas tout entiers se liguèrent contre cette soldatesque. Le Conseil d'État qui, en attendant le successeur de Requesens, exerçait la régence, fut dissous par une émeute. Les députés des provinces catholiques se réunirent à Bruxelles en États généraux et négocièrent avec le prince d'Orange et les provinces de Hollande et de Zélande. Protestants et catholiques demandèrent le renvoi des troupes espagnoles, le maintien des privilèges du pays et la paix religieuse (Pacification de Gand, 8 novembre 1576). Le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, qui jusque-là avait été réduit à défendre sans trop de succès les provinces calvinistes du Nord, apparut comme le chef d'un grand parti national.

D. JUAN D'AUTRICHE.

Le vainqueur de Lépante, Don Juan d'Autriche, qui remplaça Requesens, fut obligé, pour se faire reconnaître par les États généraux, de ratifier la pacification de Gand; mais il ne parvint pas à se faire obéir. Il ne resta que six semaines à Bruxelles très surveillé (1er mai-11 juin 1577). Des deux côtés les soupçons étaient grands. Les États craignaient que Don Juan n'entreprît sur leurs libertés; Don Juan accusait les États et le prince d'Orange de le réduire à l'impuissance et même de vouloir se défaire de lui. Pour pouvoir parler en maître, il s'empara de la citadelle de Namur (24 juillet). C'était la rupture; le prince d'Orange se rendit à Bruxelles (23 septembre 1577) et Don Juan ordonna aux troupes espagnoles, qui avaient reculé jusqu'au Luxembourg, de rentrer dans les Pays-Bas.

LES PARTIS AUX PAYS-BAS.

Les États généraux se cherchaient partout des alliés. Le prince d'Orange, qui connaissait l'égoïsme et la parcimonie d'Élisabeth,

inclinait vers la France et comptait sur les huguenots et les malcontents. Le duc d'Anjou avait envoyé sa sœur, la reine de Navarre, s'enquérir, sous prétexte d'un voyage à Spa, des dispositions des chefs de la noblesse. A Cambrai, à Mons, à Valenciennes, Marguerite trouva les esprits enclins à accepter la protection de la France, mais la plus grande partie de la noblesse catholique voulait assurer les libertés du pays sans rompre avec Philippe II et détestait le prince d'Orange et la démocratie calviniste. Elle appela l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II et neveu du roi d'Espagne. Les grandes villes, Bruxelles et Gand, s'agitèrent. Les États, partagés entre les deux partis, avaient nommé le duc d'Arschot, l'un des chefs de l'aristocratie, gouverneur de Flandre; ils nommèrent par compensation le prince d'Orange gouverneur du Brabant. Le peuple de Gand arrêta le duc d'Arschot et l'emprisonna, le prince d'Orange le délivra et se fit nommer lieutenant général de l'archiduc Mathias.

PREMIÈRE EXPÉDITION DU DUC D'ANJOU (JUILLET 1578-JANV. 1579).

Cependant Don Juan avait été rejoint par les régiments espagnols et par quelques milliers d'hommes que les Guise lui avaient fait passer. Il marcha contre l'armée des États et la dispersa (Gembloux, 31 janvier 1578). Les États députèrent à la diète de Worms Marnix de Sainte-Aldegonde, pamphlétaire et homme d'État, le conseiller et l'ami de Guillaume d'Orange, pour réclamer la médiation de l'Empire. Le duc d'Anjou leur offrit ses services. Malgré l'opposition d'Henri III et les conseils de Catherine, il passa la frontière avec une armée et s'établit à Mons (juillet 1578). Élisabeth, qui redoutait la conquête française plus que le rétablissement de la domination espagnole, soudoya, pour défendre les intérêts anglais, le fameux Jean Casimir. Ce condottiere du protestantisme arriva, en juillet 1578, à Zutphen avec ses bandes allemandes. Les ennemis du gouvernement espagnol étaient si nombreux qu'ils s'annihilaient. Faute d'argent, Casimir abandonna l'entreprise; le duc d'Anjou rentra en France sans avoir rien fait que prendre Binche et deux autres villettes. L'archiduc Mathias mérita par sa docilité le surnom de greffier du prince d'Orange.

LA SCISSION DES PAYS-BAS.

Don Juan était mort le 1er octobre (1578). Son successeur, Alexandre Farnèse, duc de Parme, était un diplomate autant qu'un capitaine; il profita des divisions entre les peuples des Pays-Bas. L'accord entre les catholiques et les protestants n'avait pas duré; l'Artois et le Hainaut proscrivaient le culte calviniste; les protestants pourchassaient le clergé et saccageaient les églises à Anvers, à Malines, à Gand, etc. Le prince d'Orange s'entremit sans succès pour calmer les passions. L'entente des dix-sept provinces se rompit : les catholiques de l'Artois, du Hainaut, des villes wallonnes de la Flandre formèrent l'Union d'Arras (6 janvier 1579); les protestants de Gueldre,

de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Groningue et les villes calvinistes de Flandre s'unirent à Utrecht (23 janvier 1579). La scission définitive des Pays-Bas date de là.

TRAITÉ DE PHILIPPE II AVEC L'UNION D'ARRAS.

Farnèse négocia avec l'Union d'Arras : il consentit à renvoyer les soldats espagnols et à laisser aux troupes indigènes la défense du pays et la garde des places fortes. Philippe II accepta ces conditions, et, le 17 mai 1579, signa le traité de réconciliation avec les provinces catholiques.

SUCCÈS DE FARNÈSE.

Le duc de Parme, appuyé sur elles, ramena ou soumit Malines, Maestricht, Bois-le-Duc, les provinces de Groningue et de Drenthe et une partie de l'Over-Yssel. Il menaçait la Hollande et la Zélande. C'est alors que le prince d'Orange fit de nouveau appel au duc d'Anjou.

LA SUCCESSION DU PORTUGAL.

Le moment était favorable : Philippe II avait d'autres soucis. Le roi de Portugal, don Sébastien, élevé par les Jésuites dans la pensée de la Croisade, était allé se faire tuer au Maroc à Alcazar-Kebir (4 août 1578). Son successeur, le vieux cardinal Henri, n'avait plus longtemps à vivre. Lui mort, qui régnerait? Les prétendants étaient nombreux; les Portugais auraient donné la préférence à Antonio, prieur de Crato, neveu bâtard du Cardinal, ou à Catherine de Bragance, sa nièce légitime. Mais Philippe II était le plus proche héritier, et son intérêt était encore plus clair que son droit. L'annexion du Portugal achèverait l'unité politique de la péninsule; elle ajouterait aux Indes occidentales les Indes orientales, à l'Amérique espagnole les colonies portugaises d'Afrique, d'Amérique et d'Asie, aux pays producteurs de l'or et de l'argent les îles à épices; elle soumettrait tout l'Océan à un seul empire. Pour gagner l'opinion portugaise, Philippe rachetait les compagnons de Sébastien, prisonniers des Maures; il faisait exposer ses droits par des jurisconsultes des deux nations, répandait l'argent dans la noblesse, travaillait à convaincre le Cardinal-Roi. Mais, tout en négociant, il massait à la frontière ses vieux régiments d'Italie. Prêt à agir, il écartait toute autre pensée. Les provocations de la France et de l'Angleterre ne le détourneraient pas de cette grande affaire. Il était décidé à ignorer la violation des traités et à subir tous les affronts, pour éviter une guerre avec les grandes puissances.

IV. — L'ANGLETERRE PROTESTANTE

SENTIMENTS D'ÉLISABETH

ÉLISABETH d'Angleterre, qui professait, au début de son règne, un protestantisme bien tiède, s'était peu à peu déclarée contre le catholicisme. L'accusation de bâtardise que les catholiques élevaient contre elle, les prétentions de Marie Stuart au trône d'Angleterre, et,

après l'emprisonnement de Marie, la bulle de déposition du pape Pie V (25 février 1570), enfin les révoltes et les complots, l'avaient menée de l'indifférence à la persécution. Son intérêt l'obligeait à entretenir les troubles dans les États catholiques, pour qu'ils ne fussent pas tentés de l'attaquer chez elle. Les membres les plus influents du Conseil privé, lord Burghley et Walsingham, auraient voulu qu'elle servît hardiment la cause du protestantisme européen, mais elle n'aimait ni la guerre, ni la dépense, ni les dévouements improductifs. Elle accordait parcimonieusement ses secours, juste assez pour tenir une révolte en cours et un parti en haleine.

LE PEUPLE ANGLAIS.

Son peuple, ardent pour la Réforme, était, inconsciemment, aussi peu désintéressé. Il ressentait vivement les souffrances des réfugiés flamands, s'indignait que l'Inquisition d'Espagne brûlât des marchands anglais, mais les Espagnols ne lui étaient pas moins odieux comme propriétaires d'immenses colonies et défenseurs intraitables du monopole commercial le plus exclusif. A une époque où la marine anglaise prenait l'essor, les trafiquants et les navigateurs s'indignaient de se voir fermer les pays de la richesse par un peuple dont la religion paraissait à tout bon sujet britannique une avilissante idolâtrie.

HOSTILITÉS CONTRE L'ESPAGNE.

Sans scrupules, Élisabeth et les Anglais harcelaient Philippe II. Déjà en 1564, John Hawkins, commandité par la Reine, avait entrepris d'aller vendre des nègres dans les Antilles, malgré toutes les prohibitions. En 1568, Élisabeth avait fait saisir les navires qui portaient au duc d'Albe la solde de ses troupes; en 1571 elle expulsa l'ambassadeur d'Espagne, don Guerau de Spes, suspect de complicité avec le duc de Norfolk et d'autres conspirateurs catholiques. Des pirates anglais, huguenots, flamands sortaient des ports anglais pour courir sus aux navires espagnols. En novembre 1577, sir Francis Drake, parti de Plymouth pour une expédition où la Reine avait sa part de profits, avait franchi le détroit de Magellan, pillé les côtes du Pérou et du Chili, saisi les galions chargés d'or et d'argent. Élisabeth fournissait des subsides au prince d'Orange; elle laissait partir des volontaires pour les Pays-Bas. Elle traita avec les États généraux lors de leur rupture avec Don Juan (7 janvier 1578) et demanda qu'ils lui remissent, en garantie d'un secours d'hommes et d'argent, Flessingue, Middelbourg, Bruges, Gravelines.

PATIENCE DE PHILIPPE II.

Même avant la mort du roi de Portugal, Philippe II, embarrassé de ses luttes contre les Morisques, les Barbaresques et les révoltés des Pays-Bas, avait laissé tomber les provocations. Il reprit en mars 1578 les relations diplomatiques avec l'Angleterre et envoya à Londres Don Bernardino de Mendoza. Après l'ouverture de la succession portugaise, il se montra encore plus patient. Quand il apprit les dépré-

dations de Drake, il chargea l'ambassadeur de représenter à la Reine l'énormité du fait fermement, mais amicalement. Sa résignation faisait scandale. Partout les catholiques se tournaient vers lui comme vers leur chef; il déclinait les devoirs. Les zélés l'accusaient de tiédeur et d'incapacité; le bruit courut que par moments il perdait l'esprit.

PROGRÈS DU CATHOLICISME.

Cependant la reine d'Angleterre avait de sérieux sujets d'inquiétude; dans cette seconde moitié de XVIe siècle, le catholicisme reprenait l'offensive, même en Allemagne. L'œuvre de la Contre-Réforme se développait. Après un empereur tolérant, Maximilien II, l'Empire venait d'échoir à son fils, Rodolphe II, élevé à la cour d'Espagne dans les maximes d'intolérance (1576). Les luthériens et les calvinistes allemands s'entre-déchiraient, moins préoccupés de leur cause commune que du monopole de leur église.

AFFAIRES D'ÉCOSSE.

En Écosse aussi, les réformés, tout puissants depuis la fuite de Marie Stuart, s'étaient divisés. Morton, régent pendant la minorité de Jacques VI Stuart, puis chef du gouvernement, avait mécontenté les presbytériens, en maintenant, pour complaire à Élisabeth, la hiérarchie épiscopale. Un ancien élève des Jésuites, Esmé Stuart, comte d'Aubigny, que le pape et les Guise avaient envoyé en Écosse (1579), prit un tel empire sur le jeune roi qu'il le décida à faire arrêter (31 déc. 1580) et exécuter Morton. Le parti anglais fut un moment annihilé.

GRÉGOIRE XIII CONTRE ÉLISABETH.

Comme l'Angleterre était, à ce moment, le seul État d'occident où le protestantisme restât fort et agissant, le pape Grégoire XIII (1572-1585) résolut d'attaquer l'hérésie dans son refuge et sa citadelle. Il avait encouragé Don Juan d'Autriche à partir des Pays-Bas pour aller délivrer Marie Stuart et détrôner Élisabeth. Il se concertait avec les Guise; il essayait d'entraîner Philippe II. Il agit même avec ses propres ressources. Il expédia en Irlande quelques réfugiés anglais et vingt-cinq à trente Italiens et Espagnols qui débarquèrent, le 17 juillet 1579, sur la côte de Kerry et appelèrent les Irlandais aux armes.

LES « SEMINARISTES » EN ANGLETERRE.

L'ordre des Jésuites était associé à tous ces desseins. Il dirigeait le Collège romain, fondé par Grégoire XIII, où étaient élevés de jeunes Anglais, qui juraient d'entrer dans les ordres et d'aller prêcher en tous lieux, fût-ce en Grande-Bretagne. Il était en relations étroites avec les Collèges de Douai et de Reims, qu'un catholique Anglais, le Dr Allen, avait fondés pour recevoir ses compatriotes et fournir des prêtres à l'Église persécutée d'Angleterre. Là, de jeunes hommes se préparaient à l'apostolat et au martyre et les œuvres de propagande religieuse et politique s'organisaient. Allen se rendit à Rome pour se concerter avec Grégoire XIII; Campion et Parsons,



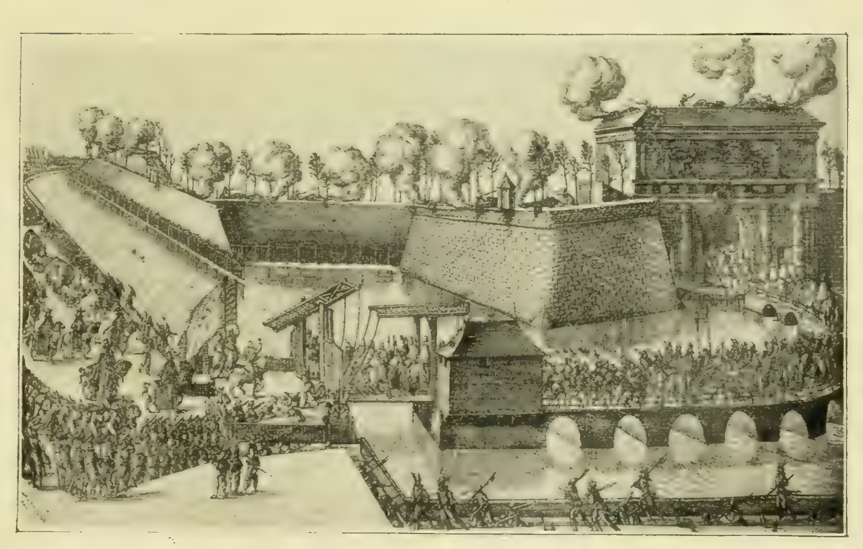
ÉLISABETH D'ANGLETERRE.

Peinture de Nicolas Hilliard. Grande fraise de dentelle, coiffure semée de pierreries. — Londres, National Galery.



GUILLAUME LE TACITURNE.

Peinture anonyme. Justaucorps noir avec manches à rayures ; pendeloque d'or sur la poitrine. — Musée de Versailles.



ENTRÉE SOLENNELLE DU DUC D'ANJOU A ANVERS (19 FÉVRIER 1852 .

Le cortège s'avance sur le pont de l'Escaut, drapeaux déployés. Un cavalier, près du pont-levis, jette des pièces de monnaie au peuple. Les canons tonnent sur le rempart. — Bibl. Nat., Est. Qb.

Clichés Hachette.

autrefois la gloire de l'Université d'Oxford, furent choisis pour marcher avec sept autres Jésuites à la conquête de l'Angleterre (1579) [1].

QUE FERA PHILIPPE II?

Quand les catholiques s'engageaient avec tant d'ardeur, Philippe II pourrait-il se dispenser de les soutenir? Le règlement de la succession portugaise l'arrêterait quelque temps encore. Mais après? résisterait-il à la tentation d'assurer le triomphe du catholicisme et de l'Espagne? Ce passage de la défensive à l'offensive, les Cours de France et d'Angleterre commençaient à le redouter; et chacune, à sa manière, prenait ses précautions.

V. — LE DUC D'ANJOU AUX PAYS-BAS

ÉLISABETH ET LE DUC D'ANJOU.

Un caprice d'Élisabeth ou un calcul de la politique anglaise, et peut-être l'un et l'autre à la fois remirent en avant le projet de mariage de la Reine avec le duc d'Anjou. Cette fois l'on put croire que l'éternelle fiancée ne se dédirait point. Le Duc alla la visiter à Greenwich; elle le traita comme un futur mari et s'affranchit de toute étiquette, tant elle avait de plaisir à voir et à entendre « son petit Italien, sa petite grenouille » (août-septembre 1579).

LE DUC ENTRE A CAMBRAI.

A ce moment, le duc d'Anjou était en train de devenir prince souverain. Par une convention conclue le 25 octobre 1579, le sieur d'Inchy, gouverneur de Cambrai, lui livrait cette ville, qui dépendait nominalement du Saint Empire romain germanique, et réellement du roi d'Espagne. Le prince d'Orange travaillait pour lui; les succès du duc de Parme le servaient mieux encore. Les députés des États généraux se rendirent à Tours pour offrir au duc d'Anjou la souveraineté des Pays-Bas.

TRAITÉ DE PLESSIS-LES-TOURS (19 SEPT. 1580).

L'offre était subordonnée au concours armé du roi de France. Jusqu'ici Henri III et sa mère s'étaient montrés froids, partagés comme ils l'étaient entre le plaisir de créer des difficultés à l'Espagne et la crainte de la provoquer. Mais ils avaient besoin du duc d'Anjou pour traiter avec les protestants du Midi, et ils savaient qu'ils pouvaient compter sur la patience de Philippe II, tant qu'ils ne lui feraient qu'une guerre couverte. Les conditions posées par les ambassadeurs n'embarrassaient pas Henri III. En même temps qu'il promettait par écrit à son frère de l'assister « jusques à sa chemise », il lui faisait jurer de ne montrer cette lettre qu'aux députés et de ne jamais se prévaloir envers lui de cet engagement. Le traité conclu entre les États et le duc d'Anjou à Plessis-les-Tours (19 septembre 1580)

1. Simpson, *Edmund Campion, a biography*, 1867.

portait seulement que le nouveau souverain des Pays-Bas s'assurerait l'alliance et l'appui du roi de France. Le duc d'Anjou, qui s'en croyait certain, était parti aussitôt pour le Midi et y avait rétabli la paix (traité de Fleix, 26 novembre 1580). Le même jour, Henri III signait à Blois l'engagement (secret) d'aider son frère de tout son pouvoir. Il est vrai qu'il se réservait de n'intervenir qu'au moment où le duc d'Anjou serait « effectuellement receu et admis en la principauté et seigneurie » des Pays-Bas et où Dieu lui aurait fait à lui-même la grâce de remettre son royaume en bonne paix.

HÉSITATIONS DU ROI.

Quand il n'eut plus besoin de son frère, il fut repris de ses hésitations. Catherine engageait le duc d'Anjou à conclure d'abord le mariage d'Angleterre, qui le ferait « le plus grand prince après le roy son frère » de toute la chrétienté. Il lui serait alors facile, avec l'aide de l'Angleterre et de la France, de mener à bien cette entreprise et même de se faire élire roi des Romains.

LES LEVÉES POUR LES PAYS-BAS.

Le duc d'Anjou trouvait plus habile de poursuivre à la fois les deux conquêtes. Le mariage semblait sur le point d'aboutir; il fit entrer ses troupes dans les Pays-Bas. Dans un manifeste qu'il adressa au Parlement de Paris, il justifiait son agression par les intrigues que Philippe II tramait partout pour se rendre monarque du monde. Les bandes françaises, racolées au son du tambourin parmi les soldats des guerres civiles, commirent des ravages épouvantables dans les provinces qu'elles traversaient. La Bourgogne, la Champagne, la Picardie en pâtirent autant que d'une invasion de reîtres. Et déjà Henri III, inquiet des représentations du gouvernement espagnol, écrivait aux gouverneurs de rompre toutes les levées, fussent celles de son frère. « Aidez-vous de la noblesse, du peuple, du toxain et de tout ce qu'il sera besoing; je vous en advoue et vous le commande » (22 mai 1581).

INTERVENTION DE CATHERINE.

Catherine avait tout fait pour retenir le duc d'Anjou. Quand elle le vit bien résolu, elle se décida à l'appuyer sous main. Henri III fut ramené à cette politique, qui consistait à faire la guerre à l'Espagne, tout en l'accablant de protestations d'inaltérable amitié. Cette fois même, le gouvernement français devait s'engager assez avant pour avoir le droit de mettre un prix à sa retraite.

PROJET DE MARIAGE ESPAGNOL.

Les affaires du Portugal, s'ajoutant aux affaires des Pays-Bas, autorisaient ce calcul. Le cardinal Henri, qui avait employé ses deux ans de règne (1578-1580) à peser les droits des prétendants à sa succession, s'était à la fin prononcé pour Philippe II. Catherine de Médicis avait posé sa propre candidature comme héritière de Mathilde de Boulogne, femme répudiée d'Alphonse III de Portugal (morte en 1279). La fille des Médicis affichait volontiers ses parentés royales,

mais elle ne se faisait pas d'illusion sur le succès de ses démarches; la revendication de l'héritage portugais n'était qu'un moyen de plus d'arracher une compensation au roi d'Espagne. Quand Philippe eut soumis le Portugal et s'y fut fait reconnaître par les Cortès, elle recueillit don Antonio et embrassa le parti de ce prétendant malheureux. Quelques ambassadeurs s'imaginaient qu'elle voulait se faire céder, en échange de son appui, l'archipel des Açores et les possessions portugaises de la Guinée et du Brésil. Tout autres étaient ses calculs. Elle avait très bien compris qu'il ne fallait pas compter sur la main d'Élisabeth et elle avait formé le projet de marier son fils en Espagne. Pour amener Philippe II à ses vues, il lui convenait d'entretenir l'agitation aux Pays-Bas, et d'inquiéter les Espagnols dans leur nouvelle conquête du Portugal. Son intention était de terminer tous les différends, comme dans une comédie, par un mariage, et de faire donner en dot au duc d'Anjou les villes des Pays-Bas qu'il aurait conquises ou même tous les Pays-Bas. La politique extérieure de cette mère de famille est pleine de combinaisons matrimoniales.

Aussi fit-elle signer au duc d'Anjou, le 5 août 1581, une déclaration par laquelle il s'engageait, au cas où sa mère réussirait, « à se départir entièrement de ses entreprises » et à restituer ses conquêtes. L'ambassadeur de France à Madrid reçut l'ordre de proposer le mariage du Duc avec une infante (lettre du 23 septembre 1581).

Henri III, tout en continuant à désavouer l'agression, chargeait le sieur de Puigaillard, qui commandait les troupes royales, de côtoyer l'armée de son frère et d'empêcher que les Espagnols ne l'attaquassent avec avantage. C'est sous la protection de ce lieutenant du roi que le Duc dirigea vers Cambrai les troupes que le Roi lui avait défendu de rassembler et qu'il avait abandonnées aux coups des populations.

AJOURNEMENT DU MARIAGE ANGLAIS.

Le dessein de Catherine, s'il avait été suivi avec persévérance, avait quelques chances de réussir. On voit par la correspondance de Philippe II et du cardinal Granvelle que le roi d'Espagne ne repoussait pas l'idée d'un arrangement. Mais l'esprit de suite était la qualité qui manquait le plus aux Valois. Henri III dépensa aux noces de Joyeuse 1 200 000 écus qui eussent rendu quelque bon service en Flandre. Le Duc, réduit à reculer sur Le Catelet (sept.), crut être plus heureux en Angleterre. Il se rendit auprès d'Élisabeth, qui, rougissante comme une jeune vierge, lui passa au doigt l'anneau nuptial (22 nov. 1581). Mais l'amour chez elle se compliquait toujours de calculs politiques : elle voulait qu'avant l'hymen Henri III conclût avec elle une ligue offensive. Henri, qui n'avait garde de se brouiller gratuitement avec l'Espagne, renvoya l'alliance après le mariage. Élisabeth ajourna les épousailles.

LA DÉFAITE DES AÇORES.

Une flotte avait été formée à Belle-Isle et mise sous les ordres de Strozzi; elle fit voile vers les Açores pour reprendre ces îles aux Espagnols, qui venaient d'y débarquer. Le marquis de Santa-Cruz, l'un des grands marins de l'époque, accourut avec l'escadre espagnole. Strozzi avait des forces bien inférieures, mais il lui répugnait de fuir. Il attaqua; il fut pris et jeté à la mer par l'ordre de Santa-Cruz. Un grand nombre de vaisseaux français avaient fui sans combattre (26 juillet 1582). C'était la ruine des projets de la Reine-mère.

LA FURIE FRANÇAISE A ANVERS.

Aux Pays-Bas, même échec. Une flotte anglaise avait débarqué le fiancé de la Reine sur les côtes de Zélande. Le 19 février 1582, il faisait son entrée à Anvers. Mais les provinces du Nord, protestantes, étaient mal disposées pour ce prince catholique. Ses ressources étaient presque nulles; il était une charge bien plus qu'un appui pour le pays. Il eut bientôt contre lui la population même qui l'avait appelé. C'est alors que lui serait venu de France le conseil de s'emparer de quelques villes pour parler en maître à ces bourgeois. Catherine se procura de l'argent; elle réunit dix à douze mille hommes d'infanterie française et suisse et quinze cents chevaux; elle mit à leur tête le maréchal de Biron, excellent homme de guerre. Cette armée française alla camper près d'Anvers. Beaucoup de gentilshommes étaient logés dans la ville même. Sous prétexte de passer une revue, le duc d'Anjou sortit avec un brillant cortège, et les portes ouvertes pour lui ne se refermèrent pas. Ses soldats franchirent le pont-levis aux cris de : Ville gagnée, tue, tue. Mais les milices bourgeoises eurent le temps de s'armer et de tendre les chaînes. Du haut des maisons, les femmes et les enfants accablèrent de projectiles les assaillants, qui, attaqués de tous côtés, s'enfuirent; un petit nombre parvint à sauter les remparts; la plupart furent massacrés par la population (17 janvier 1583). Dans toutes les villes des Pays-Bas qui avaient une garnison française, de pareils coups de force furent tentés; ils ne réussirent qu'à Dunkerque, Termonde et Dixmude.

RETRAITE DU DUC D'ANJOU.

L'indignation provoquée par cette perfidie acheva de ruiner la cause française. La « furie d'Anvers » réveilla le souvenir mal oublié de la Saint-Barthélemy; les villes refusèrent de servir de résidence à ce prince félon. Il fut obligé de se retirer à Dunkerque (avril 1583), de licencier presque toute son armée et de livrer les places, dont il s'était emparé, pour recouvrer les prisonniers d'Anvers.

SA MORT.

A chaque nouvel effort il constatait son impuissance; et il en était réduit à reculer de Dunkerque à Abbeville, d'Abbeville à Cambrai, sa première et sa seule conquête, et de Cambrai à Château-Thierry (octobre 1583). Le dépit aggrava la phtisie qui le minait depuis longtemps. Il se mourait comme Charles IX et du même mal. Jusqu'au

dernier moment il garda l'espérance de retourner aux Pays-Bas. La Reine-mère était parvenue à réconcilier les deux frères. Les États généraux, pressés par les Espagnols, faisaient encore une fois appel à l'intervention française. Le péril était si grand qu'ils ne repoussaient plus l'idée d'une annexion à la France; ils offrirent de céder à Henri III, s'il voulait les assister, deux de leurs places fortes comme base d'opérations, et, au cas où le duc d'Anjou mourrait sans enfants légitimes, ils consentaient que les Pays-Bas demeurassent unis à la Couronne de France (15 avril 1584). Mais le duc d'Anjou était incapable de marcher au secours du prince d'Orange; il expira le 10 juin 1584.

ABANDON DES PAYS-BAS.

Il légua à son frère la ville de Cambrai; c'était tout le prix de la politique équivoque d'Henri III, toute la compensation de dépenses et d'efforts qui avaient irrité les peuples et soulevé un mécontentement redoutable. Les Valois n'avaient su ni oublier ni conquérir ces provinces des Pays-Bas, qui recouraient à leur protection; ils avaient été tentés par l'ambition et arrêtés par la peur. La mort du duc d'Anjou mit fin même aux velléités d'agrandissement. Henri III abandonna tout projet d'intervention.

Mais, à ce moment même, Philippe II, maître du Portugal, préparait les représailles.

CHAPITRE IV

MAUVAISES MŒURS ET MAUVAIS GOUVERNEMENT[1]

I. LE DERNIER VALOIS. — II. RÈGLEMENTS ET ORDONNANCES. — III. ADMINISTRATION FINANCIÈRE. — IV. PAUVRETÉ DU PEUPLE ET RICHESSE DES TRAITANTS.

I. — LE DERNIER VALOIS

HAUTE CULTURE D'HENRI III.

HENRI III avait de naissance les dons les plus divers et les plus rares. Amyot, qui fut son précepteur, atteste l'ardent désir de cet enfant « d'apprendre et entendre toutes choses haultes et grandes ». Il avait la vive compréhension de François Ier, avec « la patience d'ouyr, de lire et d'escrire, ce que son grand-père n'avoit pas ». Il possédait deux langues, la toscane et la française. Corbinelli, un banni florentin que la Reine-mère mit près de lui comme lecteur, était un

1. SOURCES : *Lettres de Catherine*, II et V. *Mémoires-journaux de L'Estoile*, I et II. Guessard, *Mémoires de Marguerite*, S. H. F. D'Aubigné, *Histoire universelle*, V-VIII. Brantôme, *passim*. D'Aubigné. *La confession de Sancy*, édit. Réaume et de Caussade, II, 1877. Du Verdier. *Prosopographie*, 1605. III. *Les diverses Œuvres de l'illustrissime cardinal Du Perron*, 1622. Michiels, *Œuvres de Desportes*, 1858. Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, Coll. Doc. inédits, 1838, II. *Collection des Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé*, 1767, I. *Registres des Délibérations du Bureau de la ville de Paris*, VII, p. p. Bonnardot, 1893. Robillard de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri III*, 1887, I. *Le secret des finances de France descouvert et departi en trois livres par N. Froumenteau*, 1581. Fontanon, *Les Edits et Ordonnances des rois de France*, 1611. Du Haillan, *De l'estat et succez des affaires de France*, 1609. *Code Henri III*, publié par Charondas le Caron, 1605. [Mayer]. *Des Etats généraux et autres assemblées nationales*, 1789, XV. *Archives curieuses*, X. Pierre Matthieu. *Histoire de France de François Ier à Louis XIII*, I, 1631. Scipion Dupleix, *Histoire de Henry III, roi de France et de Pologne*, 1633.

OUVRAGES A CONSULTER : Frémy, *Origines de l'Académie française. L'Académie des derniers Valois*. 1887. Ludovic Lalanne, *Brantôme, sa vie et ses écrits*, 1896. Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, 1898. Noël Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat sous Henri IV*, I. 1886, introduction. Robiquet, *Paris et la Ligue*, 1886. Picot, *Etats généraux*, III, 1888. Abbé Richard, *Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, 1573-1599*, 1901. Louis Serbat. *Les Assemblées du Clergé de France* (1561-1615), 1905. Clamageran, *Histoire de l'impôt en France*, 1868. II. Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, II. 1889. Weill, *Les Etats de Bourgogne sous Henri III*, Extrait des Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, IX.

érudit de mérite, qui avait édité le *Corbaccio* de Boccace et le traité de Dante : *De vulgari Eloquentia*, et qui était capable de lui enseigner à fond l'italien.

Il était né orateur. Il parlait sans recherche ni pédantisme avec aisance et facilité. Il avait le plus joli sourire, une voix très caressante et très douce. Sa taille était bien prise; toute l'attitude, pleine d'une dignité sans hauteur, charmait sans cesser d'imposer.

L'ACADÉMIE DES VALOIS.

Visiblement, il se complaît dans le plaisir de bien dire. Il délaisse ses devoirs de roi pour travailler à la culture de son esprit. Au retour de Pologne, il se met à l'étude du latin qu'il avait négligée dans sa jeunesse. Il se fait lire et expliquer par Corbinelli et par Del Bene, un autre italien, Tacite, Polybe et Machiavel. Il commande à Amyot un traité des règles de l'éloquence royale. Aucun des Valois ne mérite mieux que lui le titre de protecteur des lettres et des arts; catholique ardent, il protège Bernard Palissy, l'illustre potier, et le grand philologue Henri Estienne, deux huguenots. Ce n'est pas un simple banquier de la république des lettres; il est bon juge de la valeur des œuvres. Il a royalement doté Desportes, le chantre de ses amours, mais il apprécie les œuvres plus vigoureuses et plus saines des écrivains de la cour de Navarre, Du Bartas et D'Aubigné. A la différence de Charles IX, qui se piquait d'être poète, il est plutôt porté vers la philosophie, l'histoire et les sciences. Il incline à ses goûts l'Académie, fondée par son frère, qui s'occupait de poésie et de musique; il y fait traiter devant lui des sujets de philosophie morale : Des passions de l'âme et quelle est la plus véhémente, — de la joie et de la tristesse, — de l'ire, — de l'ambition. Les poètes comme Ronsard, Desportes, Jamyn s'exercent à l'art, nouveau pour eux, de la dialectique; le Roi les oppose l'un à l'autre, fait reprendre le même thème et plaider la thèse et l'antithèse. L'Académie a débattu longuement si la prééminence appartient aux vertus morales ou bien aux intellectuelles. Henri pense recommencer Cosme l'Ancien et Laurent le Magnifique, renouveler dans le cabinet du Louvre les entretiens de la villa de Careggi et du palais des Médicis, donner à un autre Landino l'occasion d'écrire d'autres dialogues platoniciens et d'examiner à nouveau « laquelle des deux vies est supérieure, l'active ou la contemplative ». Au milieu de ces discussions intéressantes, il oublie l'ambition de son frère, les menées des Guise, la fureur des partis, sa couronne compromise et son royaume en feu. C'est un intellectuel qui a le dégoût de l'action.

SA SENSIBILITÉ.

Les plaisirs aussi le détournaient des affaires. Il avait passé sa jeunesse au milieu des filles d'honneur de Catherine de Médicis, adulé et choyé par les nymphes de l'escadron volant. L'ambassadeur d'Es-

pagne, Francès de Alava, dans un mémoire adressé à Philippe II en 1570, le représentait « toujours entouré de femmes; l'une lui regarde la main, l'autre lui caresse les oreilles et de la sorte se passe une bonne partie de son temps ». A ce frôlement de tous les instants, sa sensibilité s'était surexcitée; il était devenu tout féminin. Il avait pris de ses compagnes un besoin irrésistible de médisance, les sensations vives, les larmes faciles, les sursauts, les acuités et les délires de la passion. Ses amours crient et pleurent.

SES AMOURS.

Jeune, il avait aimé, parmi tant d'autres, mais plus qu'une autre, Marie de Clèves, princesse de Condé, et il avait été payé de retour. La jeune femme, réconciliée avec son mari, rompit avec son amant et refusa de le revoir, quand il revint du siège de La Rochelle. Il essaya de regagner le cœur de sa maîtresse par l'entremise de la duchesse de Nevers, sœur de la princesse de Condé. Il écrivait à cette confidente :

Je suis le plus ennuyé, Madame, que je fus jamais et je vous supplie d'autant que vous m'estes amie et que connoissez que j'ay d'affection à vous servir, mettez l'ordre que vous sçaurez m'estre nécessaire. Je vous en requiers les larmes aux yeux à jointes mains. Vous savez ce que c'est que de bien aimer. Jugez si je mérite telles façons de madame nostre amie... Si je reçois cette indignité après la promesse qu'elle m'a faite, je me sentyrai si mal venu à elle que la juste cause que j'auray me servira à ne lui estre jamais ami; car pour cela je renierois tout, tant j'ay de rage. Je vous jure qu'il y a des heures que les yeux ne m'en sèchent. Ayez pitié de moi.

Et, dans une lettre de Pologne, adressée à monsieur de Nançay, il disait d'elle :

Je l'aime tant, vous le sçavez, vous devez m'advertir de sa fortune pour la pleurer comme je fais; je n'en dirai plus rien car les amours sont ivres.

SES REGRETS.

Quand il revint, il avait, dit-on, l'intention de faire prononcer le divorce de Marie de Clèves et de l'épouser. Il n'était pas encore à Paris que la princesse mourut de ses couches. Ce fut un désespoir violent. « Il demeura plus de huit jours aux cris et aux soupirs. » Il voulait que tout témoignât de sa douleur. Il paraissait en public paré d'enseignes et de marques funèbres; aux rubans des souliers, aux aiguillettes, il avait fait coudre de petites têtes de mort. Mais ces chagrins sans mesure ne sont pas sans bornes. La Reine-mère, inquiète demanda au grand-maître de la garde-robe, Souvray, si le jeune Roi « portoit quelque chose d'elle dont l'objet renouvellast cette souvenance ». Souvray répondit qu'il portait une croix et des pendants d'oreilles. Aussitôt qu'elle les eut fait disparaître, il en fut, dit l'historien Matthieu, « comme de la bague enchantée de Charlemagne »,

SA RELIGION.

Parmi les raffinements de sentiment croissait l'exaltation reli-

gieuse. Catherine se plaignait que le Roi passât trop de temps aux Jésuites d'Avignon. Les pratiques ordinaires de la piété ne lui suffisaient pas; il recherchait en tout l'excessif. Dans le Midi, où la religion est plus démonstrative, existaient des confréries de pénitents, composées d'hommes de tout âge, de tout rang, de toutes conditions, et distinguées les unes des autres par la couleur des cagoules, blanches, rouges ou bleues. Cet appareil, leurs processions nocturnes, frappèrent tellement le Roi qu'il voulut se faire affilier; les courtisans firent de même, sans excepter le roi de Navarre, ce gai compagnon. Henri III introduisit plus tard ces associations à Paris. La plus célèbre fut la confrérie des pénitents blancs de l'Annonciation Notre-Dame. Le jeudi saint, 7 avril 1583, eut lieu sa grande procession. Elle se promena toute la nuit par les rues « en grande magnificence de luminaire et musique excellente ». Les confrères marchaient deux à deux, vêtus de toile blanche de Hollande. Tous les mignons s'étaient enrôlés; quelques-uns se fouettèrent jusqu'au sang.

Ces dévotions alternaient avec les excès du carnaval. Aussi les curés de Paris et les prédicateurs n'avaient-ils que trop de raisons de crier au scandale. « Ah! malheureux hipocrites, s'écriait Poncet à Notre-Dame; vous vous mocquez donc de Dieu sous le masque et portez pour contenance un fouet à vostre ceinture! » Ce n'était pas, de la part du Roi, hypocrisie, sa sincérité n'est pas douteuse, mais une méconnaissance absolue du véritable esprit chrétien, le désir de satisfaire Dieu et sa conscience, par des démonstrations, sans transformer son cœur.

MŒURS EFFÉMINÉES.

Le dernier des Valois ne ressemble ni à ses prédécesseurs, François Ier et Henri II, ni même à son frère Charles IX. La France fut étonnée et même scandalisée de la différence. Elle avait aimé et admiré, malgré ses vices et peut-être à cause d'eux, ce géant joyeux, François Ier, grand chasseur, grand buveur, grand débaucheur de dames. Henri II, moins débordé en ses plaisirs, aimait comme son père les exercices physiques, le saut, la course; il mettait tant d'ardeur à jouter, à briser des lances, qu'il finit par y trouver la mort. Toute la noblesse s'adonnait à ces jeux violents et dépensait en exercices furieux le trop-plein de vie qui était en elle. Il faut voir les folies de ces jeunes gens dans Tavannes; ils sautaient d'un toit à l'autre pardessus l'abîme des rues, et s'assommaient, en se lançant des fenêtres d'énormes bahuts. Charles IX courait pendant plusieurs jours la bête au fond des bois, battait le fer comme un forgeron et soufflait dans un cor à se rompre la poitrine. Le contraste avec Henri III était saisissant. A Reims, quand l'officiant plaça la couronne sur sa tête, il se plaignit, en sybarite, qu'elle le blessait. Le jour du sacre de la Reine,

il se leva si tard et passa tant de temps à attifer sa femme, qu'il fallut dire la messe dans l'après-midi, et que l'approche de la nuit obligea de supprimer le « Te Deum ». En pleine guerre civile, alors qu'il avait à combattre les huguenots et son frère le duc d'Alençon, chef des mécontents, il s'occupait gravement à faire « remettre sus, par les églises de Paris, les oratoires, autrement dit les paradis.... Va en coche, avec la Roine son épouse, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens damerets, qui à lui et à elle viennent à plaisir; va semblablement, par tous les monastères de femmes estans aux environs de Paris faire pareille queste de petits chiens, au grand regret et desplaisir des dames ausquelles les petits chiens appartenoient. Se fait lire la grammaire et apprend à décliner ». Le Roi, dit le Journal du duc de Nevers, a repris les pendants d'oreille qu'il avait abandonnés depuis assez de temps. Le Roi, nous apprennent les mémoires-journaux de L'Estoile, court la bague déguisé en amazone. Il aimait à s'habiller de vêtements de femme, à se parer et à étaler sa gorge comme une dame de la Cour. Est-il extraordinaire que ces travestis scandaleux aient provoqué dans la bourgeoisie et le peuple de Paris des commentaires outrageants?

LES MIGNONS. Il prêtait d'autant plus à la calomnie qu'il avait élevé à la dignité de favoris des jeunes gens de son âge, beaux et bien faits. Les écrits du temps dénoncent ces relations équivoques. D'Aubigné a flétri dans la « Confession de Sancy » et dans ses « Tragiques » les mœurs du dernier Valois. Les pires hontes s'étalèrent au soleil de la faveur royale; « l'amour philosophique et sacré », comme on appelait l'amour immonde, eut ses panégyristes au Louvre, comme autrefois sur les bords de l'Ilissus. Les poètes le chantèrent et l'idéalisèrent.

Cette perversion des sens détruisit chez Henri III toute virilité. Lorsque la foudre grondait, il se cachait dans les caves du Louvre, il tremblait et pleurait, épouvanté par la peur de la mort et la crainte de l'enfer. Il imagina, pour conjurer la colère céleste, d'endosser une robe de cordelier, persuadé qu'il pouvait, sous le vêtement sacré, s'abandonner impunément à ses vices.

LES SATIRES. La France du XVI[e] siècle, ardente et féroce, débauchée, mais virilement, eut le spectacle de ce roi et de ces mignons fardés, frisés, plus attifés que des femmes. Les plaisirs, comme les dévotions, sentaient l'étranger; l'Italie exportait ses bannis, ses financiers, ses artistes et ses mœurs. Ces émigrés firent impression en France comme le prouve le goût dominant de l'époque pour la langue et la littérature de leur pays. Les gens qui se piquaient de belles manières, les courtisans affectaient de mêler à leur français des mots et des tournures empruntés à l'italien. En 1578, Henri Estienne publia contre la mode

du jour ses « Deux Dialogues du nouveau langage français italianizé et autrement desguizé ». Les impressions qu'Henri III reçut dès son enfance fortifièrent encore les inclinations, et, pour ainsi dire, la nature qu'il tenait de sa mère. La nation ne se reconnut pas en lui. Les libelles tombèrent drus. L'imagination populaire accueillit tous les contes. Nulle famille n'a été plus attaquée que celle des Valois. Les accusations d'inceste, de parricide abondent dans les écrits du temps, sonnets, satires, pamphlets ou dissertations. Le sermon même servit à rendre le Roi odieux à ses sujets, avant d'armer contre lui le bras de Jacques Clément.

BONNES INTENTIONS DU ROI.

Henri III fut la victime de ses vices. Il garda une intelligence très vive et même le sens de ses devoirs de roi, mais il acheva de perdre le goût des affaires et la faculté de s'y appliquer. C'est un contraste lamentable que celui de ses bonnes intentions et de son impuissance. De temps à autre, il avait des velléités de bien faire. En 1586, après douze ans de règne, il s'indigne que les membres de son Conseil expédient les affaires sans le consulter.

En somme, leur écrivait-il, je ne veulx plus qu'il soit rien expédié de tous articles generaulx... sans que je l'aye signé ou bien entendu. Je sçay que ce me sera de la peyne, mais je n'ay que trop d'aige pour avoir aultre principalle occupation, qui est d'avoir trente-cinq ans accompliz et entiers avec une résolution de vouloir faire plus que jamais mes affaires, les savoir jusques à la moindre... J'ay este long temps dehors, [ce] qui m'a assez duré. Je me viens mettre à l'attache qui me sera prou plaisante si je puis servir, comme j'espère que je feray, à soustenir le grand faiz et garder qu'il ne nous accable...

AVEUX D'IMPUISSANCE.

Ses prétentions font sourire, ses aveux d'impuissance font pitié.

Villeroy, parleray-je librement? Oui, car c'est à un mien serviteur très affectionné et obligé... Si nous eussions pris la voye salutaire (il fault que je l'appelle aynsy), avec le courage qui estoit nécessaire et requis, n'ayant esguard que la où il le falloyt avoir et non user de crainte ou connivence pour des respects indignes et très préjudiciables, nous feuyssions, veu le beau chemyn que la Providence divine nous avoit préparé, aux termes tous contraires à ceulx que nous sommes et tomberont désormais de plus en plus.... Il i heust un roy en la Judee, je ne scay si c'est Roboam ou un autre, qui par mauvais conseil fust perdu, Dyeu en garde le roy de France... Il (le royaume de France) a par le passé fait la barbe à Espaigne et à tous ceux qui s'y sont voulus prandre », mais « ça esté lorsque l'unyon d'opynyons estoit, que le corps de nostre Seigneur estoit recogneu, comme tel qu'il est, par toute la France, que les partialitez n'avoyent pris le pied qu'ils (elles) ont, que le roy ne debvoyt ryen, ayns avoyt denyers en bourse et par mesme moyen ne [faisoit] subsydes nouveaux et à la grande charge du peuple, ny ne les laissoit manger sans se remuer comme nostre filz et frere le duc d'Alençon a faict tant et si horyblement que tout en crie vengeance devant Dyeu avec juste occasyon. Et, comme je dys, en tel temps il avoit la byenveulance de ses subgets; ce temps la, miserable que je suis, n'est plus[1].

1 Groen Van Prinsterer, *Archives de la Maison de Nassau*, 1re série, Supplément, p. 230-231.

Il accusait les événements pour s'excuser lui-même.

L'ÉTIQUETTE.

Cependant il avait de grandes ambitions : il prétendait rendre la royauté aussi forte qu'elle avait jamais été sous ses prédécesseurs. Mais il sacrifiait le principal à l'accessoire, la réalité du pouvoir à l'apparence. Il avait l'esprit plein de sa grandeur; il s'isolait de ses sujets; il mangeait dans un espace clos de balustres, loin des spectateurs. Il ne se contentait plus du titre de sire et de roi, il emprunta à l'Espagne la désignation nouvelle de Majesté. Il fixa plus rigoureusement l'étiquette, qui est comme le culte de la religion monarchique. « La Cour ne fut jamais si prodigue d'honneur et reverence, écrivait-on de Lyon le 13 septembre 1574, et [nous] ne nous contentons pas d'idolâtrer les personnes, mais encore les choses insensées (inanimées) destinées à leur usage comme leur couvert et autres choses semblables. Nous ne fusmes jamais si reverentieux : je ne sçay si c'est doctrine charroyée *ab ultimis Sarmatis* en nostre France[1]. » Il régla l'ordre de son lever, désigna les personnes qui y seraient admises, celles qui pourraient demeurer dans sa chambre quand il entrerait dans son cabinet pour y tenir son Conseil. Bien des détails de ce règlement étaient empruntés au passé ; mais ce qui appartenait au nouveau règne, c'était le souci d'empêcher l'affluence autour du Roi. Les audiences, qui, d'après le règlement d'Henri III, devaient avoir lieu tous les jours, furent bientôt bornées aux lundi, mercredi et vendredi ; et le capitaine des gardes se tint derrière la chaire du Roi pour le prévenir que l'heure était passée.

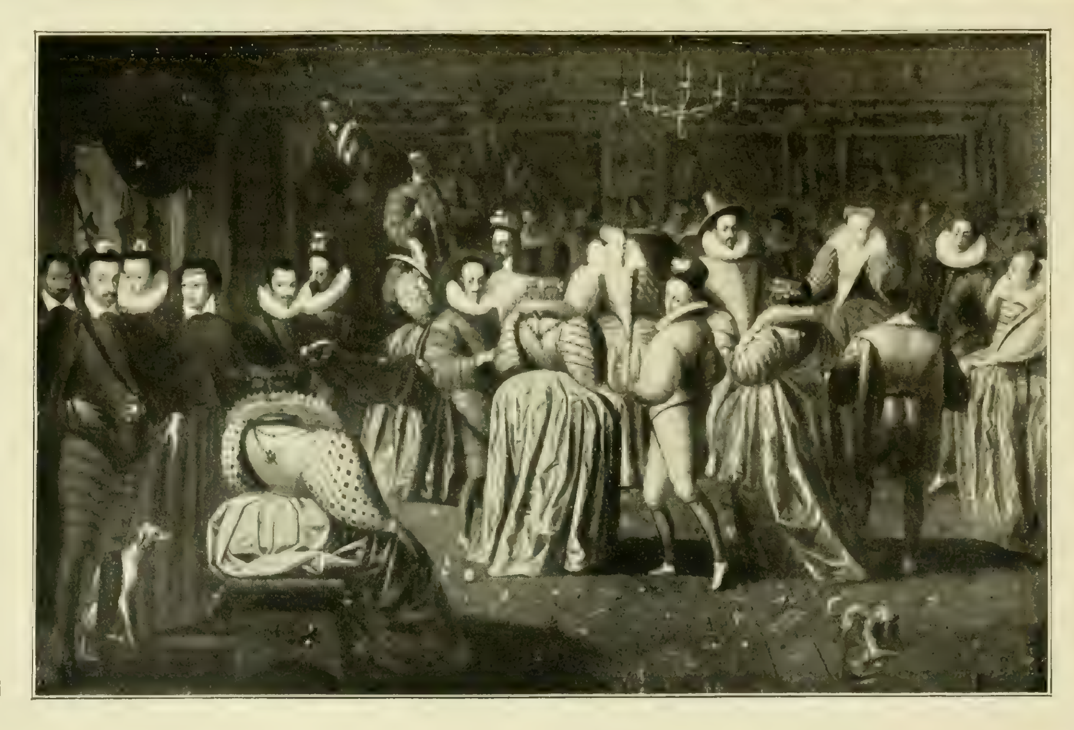
UNE LEÇON DE CATHERINE.

Henri III eut plus de succès qu'il n'en désirait. Un grand nombre de seigneurs quittèrent la Cour, froissés de tant de cérémonie, et irrités que le Roi, inaccessible pour eux, s'enfermât avec quelques petits compagnons de son humeur et de son goût. Catherine s'inquiéta ; elle écrivit à Henri III une lettre où elle opposait à sa manière celle de François Ier et Henri II.

Après disner, pour le moings deux fois la sepmaine, donnez audience, qui est une chose qui contente infiniment vos subjetz; et après, vous retirer ou venir chez moy ou chez la Royne, affin que l'on congnoisse une façon de court, qui est chose qui plaist infiniment aux François pour l'avoir accoustumé; et ayant demeuré demie heure ou une heure en public, vous retirer ou à vostre estude ou en privé, ou bon vous semblera; et sur les trois heures après midy, vous alliez vous promener à pied ou à cheval, affin de vous monstrer et contenter la noblesse et passer vostre temps avec ceste dernière à quelque exercice honneste sinon tous les jours, ou moins deux ou trois fois la sepmaine; cela es contentera tous beaucoup, l'ayant ainsi accoustumé du temps du Roy vostre père qu'ils aimoient infiniment; et après cela soupper avec vostre famille et l'après soupper, deux fois la sepmaine, tenir la salle du bal, car j'ai ouy dire au Roy vostre grand-père qu'il falloit deux choses pour vivre en repos avec les

1. Du fin fond de la Sarmatie, c'est-à-dire de la Pologne.

LA COUR D'HENRI III



UN BAL A LA COUR.

Peinture anonyme des environs de 1582. Un groupe de seigneurs et de dames dansent une ronde ; à gauche, un groupe de spectateurs parmi lesquels (en avant), Henri III, sa femme Louise de Lorraine, et Catherine de Médicis. Brillants costumes de cour ; sol parsemé de fleurs. — Musée du Louvre, n° 1031.

Cliché Hachette.

François et qu'ils aimassent leur Roy : les tenir joyeux et occuper à quelque exercice; pour cest effet souvent il falloit combattre à cheval et à pied, courre la lance...[1]

C'était, avec grande sagesse, conseiller à son fils d'être tout à tous, véritablement roi, chef de la noblesse française.

L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Ce conseil ne fut pas écouté; Henri III continua à s'entourer d'hommes qui lui étaient personnellement attachés. L'ordre du Saint-Esprit fut créé en 1578 (décembre) pour resserrer les liens de cette clientèle. Les chevaliers prêtèrent serment entre ses mains de se dévouer absolument à la personne royale, de ne prendre ni pensions, ni gages, ni offices d'aucun prince, de ne pas sortir du royaume sans sa permission et de lui révéler tout ce qui importait à son service. Sur la liste des 26 chevaliers promus le 1er janvier 1579, le nom du duc de Guise ne se trouve pas; on relève à côté de grands personnages, comme le duc de Nevers, des créatures du Roi.

D'ÉPERNON ET JOYEUSE.

Les compagnons de plaisir furent ses conseillers occultes et toujours écoutés. Le Conseil des affaires, où entraient les princes et le Chancelier, ne fut plus qu'un conseil d'enregistrement. Le Roi avec sa mère, le Roi avec ses mignons, arrêtait d'avance les décisions importantes. On trouve dans les mémoires de Marguerite de Valois cette désignation singulière : « Gombaud, chef du conseil des mignons ». De deux de ces mignons, d'Épernon et Joyeuse, Henri III voulut faire de très grands personnages. D'Épernon était un Gascon, brave, âpre au gain, ambitieux, brutal. Il avait assez d'empire sur Henri III pour tenir tête à Catherine; il bravait les prédicateurs, la maison de Guise, l'opinion publique. Le Roi fit de lui et de Joyeuse des ducs et des pairs; il maria Joyeuse à la sœur de sa femme; il rêva pour d'Épernon les plus grandes alliances. Il accumula sur eux les faveurs, les pensions, les gouvernements. Il voulut les faire aussi grands que possible pour se servir de leur grandeur contre les Guise.

II. — RÈGLEMENTS ET ORDONNANCES

HENRI III LÉGISLATEUR.

HENRI III a beaucoup légiféré; il a réglé longuement la composition du Conseil, l'étiquette de la Cour, l'organisation de l'Ordre du Saint-Esprit, la police des marchés (novembre 1577), celle de la mer; il a touché au fait de la gendarmerie, de la justice, de l'Université et de l'Église. Il a ordonné l'établissement des maîtrises

1. On a prétendu contre toute vraisemblance que cette lettre avait été écrite à Charles IX, Grün, *Vie publique de Montaigne*, 1855, p. 183-197, a prouvé qu'elle n'a pu être adressée qu'à Henri III.

« en tous arts et métiers » et la suppression du travail libre dans toutes les villes et dans les moindres villages de son royaume (décembre 1581). Par son ordre, Brisson, président au Parlement de Paris, prépara le Code Henri III, recueil « des Ordonnances françoises réduictes en sommaires à la forme et modèle du droict Romain ». Cette activité législative, qui contrastait avec l'impuissance de son gouvernement, lui valut le nom de roi de la Basoche.

EVOLUTION DU CONSEIL.

Sous les derniers Valois, les différents services du Conseil du roi, politiques, judiciaires, financiers, tendent à s'organiser à part. Le « Conseil des parties » et le « Conseil des finances », qui n'étaient que des fonctions ou, comme on disait, des « séances » du Conseil du roi ou Conseil privé, sont en train de devenir des conseils distincts et autonomes. Le Conseil privé, prit, à partir de 1578, le nom de Conseil d'État et le Conseil des parties celui de Conseil privé. Mais on ne distinguait pas encore les membres de l'un et de l'autre Conseil, tous étaient conseillers au Conseil d'État et privé. « Le Conseil des parties n'alla jamais jusqu'à rompre les derniers liens qui le rattachaient au Conseil proprement dit ».

LA SECTION FINANCIÈRE DU CONSEIL.

L'indépendance de la section financière s'établissait. Les réformes de François Ier et de Henri II avaient enlevé à l'oligarchie des trésoriers et généraux et remis au Conseil du roi le soin de dresser le budget, de répartir l'impôt, d'ordonner les dépenses. Le plus souvent un membre du Conseil était particulièrement chargé de l'administration des finances. Au commencement du règne de Charles IX, Artus de Cossé, baron de Gonnor, porta le premier le titre de « superintendant des finances ». Quand il eut été nommé maréchal de France, une commission organisée par le chancelier de l'Hôpital (février 1566) et présidée par lui, étudia les propositions qui devaient être soumises au Conseil sur le fait des finances. Cette commission était un véritable Conseil des finances, dont le Conseil du roi se réservait de ratifier les décisions. Henri III, aussitôt après son avènement, supprima ce Conseil préparatoire des finances et nomma surintendant Pomponne de Bellièvre (1574). Mais le règlement du 11 août 1578 réduisit presque à rien le rôle de surintendant et rendit toute la compétence financière au Conseil d'État qui devait consacrer deux séances par semaine aux finances.

RÈGLEMENT DE 1582.

Jusque-là les conseillers, au hasard du roulement, étaient employés par séries aux affaires les plus diverses; Henri III eut l'idée de les répartir en quatre sections, occupées l'une au fait de l'Église, l'autre au fait de la gendarmerie, la troisième au fait de la justice, la quatrième au fait des finances (10 décembre 1579). Cet ordre ne fut pas longtemps observé; mais la section des finances se

maintint. Elle fut consolidée par le règlement du 31 mai 1582 qui fixa à neuf le nombre des conseillers de finances. Elle avait les mêmes attributions que l'ancien Conseil préparatoire du règne de Charles IX et, comme lui, faisait figure de Conseil des finances. François d'O, en 1585, remplaça Bellièvre comme surintendant.

Mais l'organisation des Conseils n'était pas la principale affaire. *LE COSTUME.*

Veut et ordonne sa dicte Majesté que tous ceux qui auront cest honneur d'estre desdits Conseil d'Estat et privé soient désormais vestus, avant qu'il leur soit permis d'entrer ny assister ausdits Conseils, et durant iceux, de la façon et habit qui ensuit, et sans lesquels habits Sa Majesté déclare qu'ils n'auront entrée, séance ny voix délibérative ausdits Conseils en aucune sorte. Premièrement, depuis le premier jour d'octobre jusques au premier jour de may, seront vestus tous les susdits du Conseil, assavoir : les ecclésiastiques de robbe longue de veloux violet cramoisi, les manches longues et étroites et la cornette de taffetas de mesme couleur, excepté les cardinaux qui pourront porter ladicte cornette de taffetas cramoisy, s'ils veulent; ceux de robbe courte portant espée,... de long manteau de veloux violet fendu jusques au bas par le costé droit, attaché d'un cordon de soye violette, et sera retroussé ledit manteau du costé gauche jusques par-dessus le coude ; et ceux de robbe longue qui ne sont ecclésiastiques, de robbe de mesme estoffe et couleur, ayant les manches larges et le collet de ladite robbe de la mesme forme qu'ont accoustumé de porter les gens de justice et la cornette de taffetas noir; tous lesquels habits seront doublez de satin cramoisy de haute couleur, qui n'auront autre bord que le get dudict satin, avec un arrière-point de soye cramoisie

Cet arrière-point surtout est à retenir. Mais la saison change et l'étoffe aussi.

Et depuis le premier jour de may jusques au premier jour d'octobre seront vestus tous les susdicts du Conseil, assavoir : les ecclésiastiques de robbe longue de satin violet... [1]

La question du costume est traitée encore plus minutieusement dans le règlement de l'Ordre du Saint-Esprit.

Le même souci méticuleux de réglementation se retrouve dans les Ordonnances. L'Édit de mars 1584 en cent articles était une revision des ordonnances faites par les rois précédents « sur le fait de l'admirauté pour en retrancher ce qui est hors d'usage et y adjouster ce qui est nécessaire » pour le bien du Roi et du public. Il précisait les droits, pouvoir et juridiction de l'Amiral de France, duc de Joyeuse, et lui attribuait la « cognoissance, jurisdiction et définition de tous faits, querelles, différens, crimes, délits et maléfices » et autres cas commis sur la mer et greves d'icelle » en temps de guerre, et « pareillement du fait de marchandise, pescheries, frettemens, affre- *ÉDIT SUR L'AMIRAUTÉ (MARS 1584).*

1. *Ensuyvent les règlemens faits par le Roy le premier jour de janvier mil cinq cens quatre-vingt-cinq*, Archives curieuses, X, p. 348-349.

temens, ventes et bris de navires, polices d'assurance, et autres choses quelconques survenans sur la mer et greves d'icelle ». Il réglait le droit de prise, la pêche, la garde des côtes, l'entretien des navires, la responsabilité des armateurs, les devoirs de l'équipage et le droit du capitaine. L'armateur, en ces temps troublés, devait bien et dûment fournir son navire d'artillerie, « boulets, avirons, piques, arbalètes et autres armes, planches, brey, goutren, clou, fiches, compas, horloge, plombs et lignes à sonder et autres choses requises à porter en mer pour la seureté desdits navires ». Certaines dispositions sont intéressantes. Les épaves, « bris et choses du flot à terre » étaient attribués un tiers au sauveteur, un tiers à l'amiral, un tiers au seigneur de la côte, roi ou autre, « si toutefois le marchand ne poursuit sa marchandise dans l'an et jour de la perte d'icelle ». Les navires et marchandises « péris ou pêchés à flot en la mer » et généralement tout ce qui serait allé au fond de la mer appartiendraient un tiers au roi, un tiers à l'amiral, un tiers à ceux qui auront tiré ou sauvé lesdits navires, biens et marchandises. L'Édit autorise le droit de visite : les bâtiments armés en guerre, découvrant un navire, peuvent lui courir sus et semondre les mariniers d'amener leurs voiles et, s'ils refusent de le faire « après cette semonce, leur tirer artillerie jusques à les contraindre par force ». Il n'admet pas que le pavillon couvre la marchandise : la marchandise amie trouvée sur navire ennemi est de bonne prise; la marchandise ennemie trouvée sur navire ami est de bonne prise et le bâtiment aussi.

ORDONNANCE DE BLOIS (MAI 1579).

Les lois d'Henri III valent mieux que ses actes. La grande ordonnance de Blois, provoquée par les doléances des États de 1576, ne fut publiée qu'en 1579 « alors qu'il n'y avoit article qui ne fust perverti, renversé et corrompu par nouveaux Édits ». Comme les autres grandes ordonnances du XVI[e] siècle, elle touche à toutes les parties du gouvernement, « mais en revanche elle ne touche qu'en certains points » à chacune d'elles. Les 363 articles traitent successivement de l'état ecclésiastique, des hôpitaux, des universités et collèges, de l'administration de la justice, des offices et de leur réduction ou suppression, de la noblesse, du règlement des gens de guerre, du domaine de la couronne, des aides et des tailles, de l'entretien des routes, des banquiers et marchands étrangers, de la police des tavernes, des élections municipales. C'est un programme de bonnes intentions.

Elle condamne, comme les ordonnances précédentes, la vénalité des charges. Elle fixe les réductions d'offices à faire dans les parlements, les chambres des Aides, les cours des Comptes, les sièges présidiaux. Promesses mensongères ou, comme dit Pasquier, Édits

de parade. Le Roi commence à s'apercevoir que les gouverneurs de provinces croissent en nombre et en prétention; il s'interdit d'accorder aux titulaires le droit de vendre ou de léguer leurs charges; il réduit le nombre des gouvernements à douze et il ne veut admettre qu'un gouverneur et un lieutenant par gouvernement (sauf en Normandie); il renouvelle les défenses faites aux gouverneurs par l'ordonnance de Moulins de donner lettres de grâce, rémission, pardon, légitimation, de créer « foires et marchez », d'évoquer les causes pendantes devant les juges ordinaires, de lever ou faire lever aucuns deniers en ses pays, terres et seigneuries, pour quelque cause que ce soit, le tout « à peine de confiscation de corps et de biens ». La faiblesse du gouvernement et les guerres civiles ont développé l'esprit de violence; il faut menacer les seigneurs de dégradation et des peines portées contre les ravisseurs s'ils forcent un de leurs sujets à marier sa fille aux prétendants de leur choix. Mais, malgré l'ordonnance, les jeunes filles nobles elles-mêmes feront bien de se garder. Mayenne enlève de force la riche héritière de Caumont pour la fiancer à un de ses fils.

Le Roi annonce son intention de réduire les compagnies d'ordonnance : article, qui ne fut pas mieux exécuté que l'article 291 : « Nous voulons et entendons que nostre gendarmerie soit payée.... » Il en était de même de la résolution de racheter le domaine, de réduire les pensions, d'empêcher le cumul des bénéfices, d'obliger les prélats à la résidence. « Sire, dira plus tard l'orateur du Tiers-État, la force des lois consiste en l'exécution; la vertu et justice des princes se connoit consommée et rendue parfaite par la seule action. »

III. — ADMINISTRATION FINANCIÈRE

PREMIERS EXPÉDIENTS.

LE peuple serait resté peut-être indifférent aux hontes de la Cour, si Henri III n'avait généralisé le mécontentement par sa mauvaise administration. Charles IX lui avait légué une dette considérable, des domaines aliénés, un déficit croissant, nulle ressource disponible. Il succéda, lui, le roi prodigue, à ce roi endetté. Dès 1576, son gouvernement, incapable de payer aux reîtres de Jean Casimir le prix de leur retraite, est réduit aux expédients pour se procurer de l'argent. Il met en vente mille lettres de noblesse au prix de 1000 livres. Il emprunte aux particuliers, il emprunte aux villes, il retient les gages des officiers, il puise dans la caisse de l'Hôtel de Ville de Paris, il lève des décimes ordinaires et extraordinaires sur le Clergé, il vend les biens ecclésiastiques. Il continue et il aggrave les procédés de son

prédécesseur. La municipalité parisienne, en ses fameuses doléances de décembre 1575, se plaint que les guerres civiles aient coûté à la capitale 36 millions, au Clergé 60 millions de livres.

CONTRIBUTIONS DU CLERGÉ.

L'Église, comme il est juste, a fait largement, mais de mauvaise grâce, les frais de la guerre sainte. Quand Charles IX avait voulu, en 1567, continuer à lever la subvention annuelle de 1 600 000 livres, que le contrat de Poissy lui avait accordée pour six ans seulement, le Clergé refusa de payer et il fallut réunir une Assemblée générale. Les députés obtinrent, moyennant 700 000 livres une fois données, la confirmation du contrat de Poissy et le droit de tenir des assemblées générales tous les cinq ans. Mais, en 1573, Charles IX, au lieu d'en convoquer une, s'était contenté de réunir quelques évêques, que le cardinal de Lorraine présida. Ces « particuliers » sans mandat étaient ou trop bons courtisans pour repousser jamais une demande du Roi ou trop bons catholiques pour s'en aviser l'année d'après la Saint-Barthélemy. Ils votèrent un secours immédiat de 1 800 000 livres et, afin de se procurer immédiatement cette somme, aliénèrent à l'Hôtel de Ville 150 000 livres de rente de biens d'église. Puis, avec leur connivence, l'argent que versait le Clergé, conformément au contrat de Poissy, pour rembourser les emprunts de l'Hôtel de Ville [1], fut employé à d'autres services que celui de l'amortissement. Mais le corps du Clergé, assez accommodant tant qu'il avait pu douter des sympathies des masses, ne jugeait plus à propos, depuis qu'il les avait ressaisies, de payer si cher l'assistance de l'État. Le Roi ne se contentait pas de mettre ses revenus en coupe réglée, il vendait ses biens sans le consulter. Or le consentement du principal intéressé était, d'après les traditions gallicanes, aussi nécessaire que celui du Pape et du Roi. L'ordre ecclésiastique, encore tout enhardi de son rôle aux États généraux de Blois (1576), réclama la convocation d'une Assemblée générale.

ASSEMBLÉE DE MELUN-PARIS (1579-1580).

Henri III refusa, puis céda. L'Assemblée se réunit successivement à Melun (juin-septembre 1579) et à Paris (30 sept. 1579-1er mars 1580); elle désavoua les prélats qui, en 1573, s'étaient montrés si faciles aux demandes du Roi et créa deux agents généraux qui, sous son contrôle, administrèrent les finances de l'Église et défendirent ses intérêts. Le Roi aurait voulu qu'elle prît à sa charge toutes les rentes créées sur l'Hôtel de Ville de Paris et de Toulouse, mais le président, Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, remontra que le Clergé avait plus payé dans ces vingt dernières années qu'il n'avait fait en douze cents ans auparavant. L'Assemblée offrit un subside annuel de

1. Voir ci-dessus : Contrat de Poissy, p. 46-47.

733 000 livres, et consentit à payer trois ans encore 467 000 livres de rente à l'Hôtel de Ville de Paris. En revanche, elle exigeait d'Henri III la promesse qu'il n'imposerait plus le Clergé sans son consentement et sans l'autorisation du Pape. Le Roi repoussa ces prétentions; l'Assemblée demanda son congé. La Reine-mère s'entremit sans succès. Les bourgeois de Paris, qui avaient prêté leur argent au Roi sur l'assurance de la caution du Clergé, s'ameutèrent; le Parlement prit parti pour eux, ordonna d'arrêter les députés et de les garder prisonniers dans les maisons où ils étaient logés. Henri III finit par accepter, outre une somme immédiatement payée, un subside annuel de 1 300 000 livres pendant six ans.

NOUVELLES EXIGENCES.

Il s'engageait à ne rien exiger de plus durant ce temps, mais les nécessités de ses finances l'obligèrent à lever une décime en 1584 sur les revenus ecclésiastiques et à solliciter de l'Assemblée de 1585-1586 une contribution extraordinaire pour l'armée de Guyenne, que Mayenne commandait. Le Clergé offrit un million d'or (un million d'écus), qu'il se procurerait en aliénant cinquante mille écus de revenu. Il restait maintenant à obtenir l'approbation du Pape. Le Roi envoya à Rome l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, et ne permit pas à l'Assemblée d'y déléguer de son côté. Gondi fit consentir Sixte-Quint non seulement à l'aliénation des cinquante mille écus votés par le Clergé, mais à l'aliénation de cinquante mille autres. L'Assemblée soutint que le Pape ne pouvait donner cette autorisation sans son consentement et s'opposa à l'enregistrement de la bulle. Le Parlement fut du même avis. Mais le Roi et le Pape étaient d'accord pour dépouiller l'Église gallicane. Le Parlement céda; l'Assemblée elle-même se soumit. Elle consentit encore à continuer pendant dix ans le paiement des 1 300 000 livres affectées aux rentes de l'Hôtel de Ville.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU CLERGÉ.

Dès lors cette subvention extraordinaire, renouvelée à chaque réunion du Clergé, devint une contribution régulière, dont le gouvernement fit état dans ses recettes ordinaires Les Assemblées ne manquaient pas de protester que les clercs n'étaient pas imposables et que les concessions n'engageaient pas l'avenir, mais leurs votes, en perpétuant le subside, le légitimaient. La doctrine de l'immunité ecclésiastique était ruinée, bien que le Clergé continuât à appeler « don gratuit » cet impôt involontaire. Ce ne fut pas, il est vrai, sans avantage; le Roi permit au Clergé de répartir les taxes entre ses membres, de les percevoir, de les encaisser; il l'autorisa à tenir des assemblées générales pour renouveler la subvention. Dans le grand silence de la nation au XVIIe siècle, le Clergé, seul de tous les ordres, eut une représentation et un organe pour faire entendre ses griefs et ses vœux.

LES DOLÉANCES DE LA BOURGEOISIE PARISIENNE.

La bourgeoisie et le peuple étaient exploités sans compensation. A l'occasion d'un nouveau subside de 200000 livres qu'Henri III voulait lever sur la ville de Paris pour le paiement de 3000 Suisses, le prévôt des marchands, les échevins et des « bourgeois de chacun quartier », les représentants du Clergé séculier et régulier, du Parlement, de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides réunis à l'Hôtel de Ville en Assemblée générale de ville, résolurent de lui présenter « en toute humilité » les plaintes et doléances de son pauvre peuple (décembre 1575). Celui-ci, disaient-ils, avait été « tellement pillé, vexé et saccagé sans aucun relasche ny moien de respirer depuis l'année mil cinq cent soixante jusques à present, qu'il ne luy reste que la voix casse et debille » pour declarer au Roi et exprimer le mieux qu'il lui sera possible « ses oppressions et grandes calamitez ».

RUINE DE LA GRANDEUR FRANÇAISE.

Les sommes fournies par le Clergé, les dons, emprunts et subsides « levez extraordinairement tant sur ladicte ville que sur les autres païs et provinces de vostre dict royaume » auraient suffi, « non seullement pour conserver l'estat de vostre dite Majesté, mais aussi avec la terreur de l'ancien nom des François vous rendre redoubté et refformidable à tous autres princes, potentatz et nations »...

Au contraire, de grant et puissant que votre dict royaume estoit en ladite année MV^cLX, il a esté contrainct passer par les mains des forces estrangeres qui en ont tiré, succé et emporté le plus beau et le plus précieux... oultre la substance de vostre pauvre peuple laquelle y a esté entierement consommée et la perte indicible des plus grandz et experimentez cappitaines... Et ce qui rend nostre condittion plus miserable est l'heur et félicité de noz voisins lesquelz joïssent d'une paix et abondance de toutes choses faisans leur grand proffict de nostre tres grand dommaige encore que leur estat soit bien petit en comparaison du vostre...

CORRUPTION DES ORDRES.

« L'ire de Dieu », qui se manifeste contre ce royaume, est provoquée par la corruption de tous les ordres. Dans « l'estat de l'Église, la symonie y est publiquement »; les bénéfices sont « tenuz et possedez par femmes et gentilshommes mariez »; les évêques et les curés ne résident point; les ecclésiastiques sont « si desbordez en luxe, avarice et autres vices que le scandal en est publicq ». Quant à la justice, « il en reste peu d'aparence et ancien vestige au moien de la venalite par trop frequente des offices de judicature ». La gendarmerie, autrefois formée de gentilshommes « extraictz d'ancienne et noble race », maintenant remplie de personnes de vil estat, — et les gens de pied rançonnent et pillent, forcent les femmes et se donnent « au surplus sy grande et effrenee licence que de lever tailles en quelques provinces de ce royaume sans vostre permission ». Les gens de votre suite et gardes de votre corps font de même; ils détruisent les fermes des sujets et maisons des pauvres labou-

reurs, et les fermes des ecclésiastiques « jusques à celles qui appartiennent aux hostelz Dieu, hospitaux, mesmes celuy de vostre ditte ville de Paris ».

PROFUSIONS ROYALES.

Le maniement des finances « est de mesme façon conduict, les dons immenses mal et inegallement distribuez ». « En l'année présente depuis six mois », ils reviennent à « neuf cens cinquante cinq mille livres, la pluspart desquel dons ont este refusez par vostre chambre des Comptes... et depuis passez par voz jussions et très exprès commendemens ». Et cela « sans comprendre les pensions données revenantes à la somme de deux cens mille livres [1] ».

LOURDEUR DES IMPÔTS.

Le commerce et la marchandise sont anéantis « par le peu de seuretté qu'il y a tant en la mer que en la terre », et par « les grandes daces et impositions nouvellement inventées es fermes d'esquelles on n'a jamais voullu recevoir les naturels François ».

APPEL A LA COMMISÉRATION ROYALE.

Au surplus regnent les grans et execrables blasphemes; les usures les plus judaïcques... Et si lesdictes usures qui sont frequentes et ordinaires ne sont recherchées jusques au vif et chastiées par la severite des loix, ne pourra l'estat de Marchandise entre autres aulcunement estre entretenu... Toutes lesquelles plainttes et justes dolleances, Sire, pourroient être facilement dilatées de vive voix ou par escrit, estant le champ et subject bien fort ample... Mais d'autant que nous sommes bien asseurez que tousjours avez médité les choses immortelles plus que les mortelles... et que vous estes étably sur nous pour faire jugement et justice, ayant une loy à laquelle vous vous assubjettissèz volunttairement, non loy escripte en quelques livres ou sur quelque bois, comme disoit Plutarque, mais la raison vive imprimée en votre cuur, tousjours demeurant avec vous... qui est pour parler en vray chrestien, l'esprict et grace de Dieu... C'est la cause, Sire, pour laquelle nous n'entrons au discours particulier de beaucoup de matieres qui s'offrent à nous, estant enhardiz... de supplier en général vostre Majesté d'avoir pitié et commiseration de vos pauvres subjectz, en donnant ordre et refformation prompte avant toute chose aux corruptions abbus et malversations... Et pour y parvenir, vous, Sire, qui estes filz successeur, héritier et du sang de bon roy sainct Loÿs... nous supplions très humblement vostre Majesté... prendre garde aux beaux enseignemens qu'il donna à son filz estant au lict de mort. Lesquels enseignemens ne voulons declairer en autres termes que ce bon et sainct roy les a faictz et prononcez ny adjouster aucune chose du nostre... disant ces mots, lesquels, Sire, il vous plaira prendre et recevoir de bonne part :

LES ENSEIGNEMENTS DE SAINT LOUIS.

Oy voluntiers et devotement le service de Saintte Eglise. Aye le cuur piteux et charitable aux pauvres gens et les conforte et aide de tes biens. Faictz garder les bonnes loix et coustumes de ton royaume. Ne prend point tailles ny aides de tes subjects, si urgente nécessité et évidente utilité ne le te faict faire et pour juste cause, non pas voluntairement; car, si tu faictz autrement tu ne seras pas réputé pour Roy, mais tu seras réputé pour tiran. Garde sur toutes choses qu'aie sages conseillers et d'aage meur et que tes serviteurs soient prudens, gens secretz et paisibles...

Esquels preceptes est comprinse une bonne partie de ce que votre pauvre peuple requiert et désire et vous supplie tres humblement les garder comme il

1. Le texte imprimé à Rouen en 1576 dit douze cent mille, et c'est certainement le véritable chiffre.

s'asseure qu'en avez la volunte. Et s'il y en a aulcuns qui veullent y mettre empeschement... il vous plaise les esloigner de vous comme estans ennemis de vostre Estat et couronne, ensemble de vostre peuple qui est uny par obéissance avec vous, duquel estes pere et pasteur

Et comme avez la domination sur votre peuple, aussy est Dieu vostre suppérieur et dominateur auquel debvez rendre compte de vostre charge. Et sçavez trop mieulx, Sire, que le prince qui leve et exige de son peuple plus qu'il ne doibt alliene et perd la volunte de ses subjects de laquelle deppend l'obéissance qu'on luy donne [1].

PLAINTES DES ÉTATS PROVINCIAUX.

Ces plaintes contre l'exploitation des « peuples » sont générales. En Bourgogne, en Normandie, en Auvergne, le mécontentement était grand. Certains États provinciaux s'irritaient, comme la municipalité de Paris, de l'augmentation arbitraire des charges et, comme les États généraux de 1576, ils revendiquaient le vote de l'impôt. Ils invoquaient les anciennes libertés de leur province et les franchises octroyées par les rois. C'était toujours le même recours au droit historique et aux coutumes : la Bretagne rappelait le gouvernement de la reine Anne; la Bourgogne, le pacte conclu lors de sa réunion à la France; la Normandie, la charte aux Normands de Louis le Hutin.

NORMANDIE.

L'orateur des États de Normandie (1578), Nicolas Clérel, chanoine de Notre-Dame de Rouen, protesta contre les nouvelles taxes.

Représentez-vous, s'il vous plaist, disait-il au lieutenant général du roi, les povres villageois de Normandie, ayant la teste nue, prosternez aux pieds de vostre grandeur, maisgres, deschirez, langoureux sans chemise en dos ny soulier en pieds, ressemblans mieux hommes tirez de la fosse que vivans, lesquels, levant les mains à vous comme à l'ymage de Dieu, vous usent de ces paroles : Jusques à quand sera-ce, monseigneur, que les playes dont nous sommes affligez auront cours? Jusques à quand sera ce que le mauvais conseil fera croire au Roy qu'il peut sans fin et sans mesure lever deniers mesme contre les privilèges et loix de ce pays sans en demander l'advis de son peuple?... Jusques à quand aura tant la flatterie lieu qu'elle fera entendre au Roy qu'il n'est point tenu aux loix... et à l'observation des contracts avec ses sujets?

Et ces interrogations pressantes se terminaient sur ce ton de menace :

Se souviendront point ceux qui sont cause de tant de daces et maletostes sur le peuple (car nous ne les pouvons imputer à nostre Roy duquel la douceur et benignite nous sont cogneues) du malheur qui vient aux royaumes où l'injustice et l'exaction est en usage, quand on néglige l'advertissement du prophète Ezec. 45? Suffise vous (dit-il) princes et seigneurs, laissez en arrière iniquité et rapine, faites jugement et justice, et ostez les exactions de dessus mon peuple [2]. Se souviendront point les inventeurs des édits pernicieux à l'Estat du Roy et repos public que Dieu qui est par dessus les Roys, les peut confondre en abisme, comme il sait bien, quand il lui plaist, transférer les royaumes et monarchies où l'iniquité abonde et la justice est ensevelie, ainsi qu'il menace en Ozée, chapitre 13? Aufferam, inquit, regem in indignatione mea [3].

1. *Remontrances très humbles de la Ville de Paris et des bourgeois et cytoiens d'icelle*, Registres de la ville de Paris, VII, 313-317.
2. Ezechiel, XLV, 9.
3. Je vous ôterai votre roi dans ma colère, Osée, XIII, 11.

Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, chargé de faire entendre au Roi les doléances des États de Bourgogne, ne craignait pas non plus de lui rappeler que Roboam perdit par sa faute l'obéissance des dix tribus. *BOURGOGNE.*

Les faiseurs de projets s'empressent autour de ce gouvernement aux abois. Ils proposent les systèmes les plus ingénieux pour tirer de la matière imposable son maximum de rendement. Quelques-uns de ces novateurs, de ces *arbitristas*, comme on les appelle en Espagne, sont des esprits sans préjugés qui feraient volontiers table rase du passé et volontiers substitueraient à l'énorme complexité des impôts existants un mode de taxation plus simple, moins onéreux pour les peuples, et surtout plus productif pour le prince. L'un des plus fertiles en idées était ce chevalier Poncet, un moment favori de la Reine-mère, et grand admirateur du despotisme turc. Ce fut peut-être sur ses conseils qu'Henri III fit proposer aux États généraux de 1576 l'abolition de tous les impôts et leur remplacement par un impôt unique, appelé taille égalée, qui devait être levé par feux en proportion des facultés de chacun. — Il ne manquait pas de protestants pour montrer au Roi les biens du Clergé comme une ressource offerte à sa détresse. C'est la conclusion d'un pamphlet violent, parfois ordurier : *Le Cabinet du roi de France dans lequel il y a trois perles précieuses d'inestimable valeur* (1581), où les richesses et la corruption de l'état ecclésiastique sont étalées et exagérées[1]. *LES FAISEURS DE PROJETS.*

L'ouvrage de N. Froumenteau, *Le Secret des Finances de France* (1581)[2], malgré la réputation dont il jouit, pourrait bien n'être qu'une œuvre plus savante sortie de la même officine. La conclusion diffère, il est vrai, mais c'est toujours le même expédient. Ce premier essai de statistique « représente » le détail des finances, les impôts, les archevêchés, évêchés, paroisses, maisons, fiefs et arrière-fiefs; le nombre des ecclésiastiques, nobles, roturiers, soldats français et étrangers massacrés et occis pendant les troubles, celui des femmes et filles violées, des villages et maisons brûlées. L'auteur veut faire voir « par le menu et, nom par nom, toutes les paroisses de ce royaume avec leurs cothes de tous les deniers payez tant au feu roi Loys douziesme que ceux qu'on paye présentement au roi ». Mais il se vante; ses chiffres sont évidemment enflés et souvent ils se contredisent. Il estime que, depuis la mort de François Ier, il est entré dans les coffres du roi 400 millions d'écus et il n'en a été dépensé que 260. Il ne dit pas où a passé la différence. Même « par dessus ces deniers » de l'impôt « le pauvre peuple a payé quinze miliars deux *LE SECRET DES FINANCES.*

1. Haag, *France protestante*, 2e éd., au mot Nicolas Barnaud, t. I, col. 852.
2. *Ibid.*, t. VI, col. 747.

cens quarante six millions trois cens et tant mil escus » (qui feraient plus de 130 milliards de francs en poids d'argent!) Ce serait la part des financiers italiens, « ces sangsues de la France », des trésoriers, des favoris et favorites. Ils n'auront pas à se plaindre si le Roi leur fait restituer seulement les cent millions de livres dont il a besoin pour rembourser ses dettes. Les payeurs sont tout désignés : ce sont « deux cent soixante et quatorze familles, les unes riches de cent mil livres de rante, autres de quatre vingts, autres de soixante, quarante, trente, vingt et quinze mil : La plus oppulente desquelles n'estoit riche auparavant ce fonds fondu, de neuf ou dix mil livres de rante : et telle a esté qui n'en avoit deux ou trois cens qui est riche aujourd'huy de soixante ou quatre vingts mil livres de revenu »; — puis, « trois cens trente huict thresoriers, »... « car de ce mesme fonds le moindre est riche de sept, dix, vingt, trente, quarante, soixante et quatre vingts mil escus »; — enfin trente-six grandes dames ou leurs héritiers, qui « ont touché de ce fonds assez pour payer la vingtiesme partie » des dettes du Roi. Les financiers remplacent ici les ecclésiastiques comme victimes désignées.

LES ACQUITS AU COMPTANT.

Bien que le Conseil des finances fût ingénieux à découvrir des ressources, il n'était pas prêt à accepter ces moyens extraordinaires. Pourtant les fantaisies du maître mettaient son expérience à une rude épreuve. Henri a la main largement ouverte; il a aussi le goût de la magnificence, des fêtes, du luxe des vêtements, qui consomme des sommes énormes. L'usage excessif des acquits au comptant, c'est-à-dire des paiements ordonnés par simple « placet » du roi, soustrait la plus grande partie des dépenses au contrôle des secrétaires d'État et de la Chambre des Comptes et permet au souverain prodigue de s'abandonner. Les finances sont « merveilleusement altérées, et tout par faute de n'avoir été fermées sous une bonne et asseurée clef... c'est-à-dire qu'elle ferme à si bon ressort que les crocheteurs n'y puissent crocheter s'il est possible; car il y a des crochets de tous les qualibres, crochets tortus, crochets mignards, crochets prodigues, crochets subtils, crochets de femmes... » sans oublier les crochets d'hommes. Les mignons coûtaient très cher.

Ces extravagances indignaient les peuples. Et comme le disaient les États de Normandie en 1579, ce qui leur était le plus douloureux à penser, c'était que leurs sacrifices ne profitaient point au Roi.

VENTE D'OFFICES.

Le gouvernement invente les taxes les plus variées; il ordonne d'enregistrer « dedans deux mois » « es registres » du roi tout contrat de « vendition, eschange, mariage, donations... transactions, partages »; c'est le contrôle des actes extrajudiciaires et l'origine de notre droit d'enregistrement (Blois, juin 1581). Il prélève un sou pour livre

sur les épices des magistrats. Il étend à tout le royaume, aux villes, aux bourgs, aux villages le régime des maîtrises et jurandes, qui n'existait que dans certaines villes, et vend le droit d'ouvrir boutique (décembre 1581). Il crée, pour les vendre, des offices de judicature et de finances; il multiplie les charges dans l'administration de la guerre, du domaine, de la maison du roi, des douanes, des tailles pour en tirer de l'argent. Il vend les charges anciennes ou nouvelles de grands maîtres enquêteurs et généraux réformateurs des eaux et forêts, de capitaines des dites forêts, de gruyers d'icelles, d'arpenteurs en icelles, de receveurs des amendes, forfaitures et confiscations des dites eaux et forêts. Il vend des états de chauffecires dans les chancelleries, de vendeurs de marée et de vendeurs de bestial à Paris, de visiteurs et vendeurs de foin à Paris et de contrôleurs dudit foin, de clercs communs pour voir enregistrer les marchandises de la douane, de maîtres des ports et havres, de lieutenants des ports, de mesureurs de blé, de commissaires du vin et menus boires, de maîtres jurés maçons et charpentiers. La liste publiée par L'Estoile comprend 139 catégories d'offices vénaux, depuis celui de Président en la Chambre des Comptes jusqu'à celui de maître juré couvreur. Le nombre des officiers (en 1583) s'est accru dans la proportion de 1 à 12, et les gages des fonctionnaires doublèrent de 1576 à 1596.

CRÉATION DE RECETTES GÉNÉRALES.

Pour recueillir le produit des impôts, François Ier et Henri II avaient créé 17 recettes générales, auxquelles Henri III en ajouta trois autres. Les villes où elles étaient établies étaient les chefs lieux financiers de circonscriptions territoriales qui prirent le nom de généralités. Là résidaient, outre les receveurs généraux qui centralisaient les recettes des receveurs particuliers, les trésoriers généraux, à la fois ordonnateurs des fonds, administrateurs du domaine, répartiteurs des tailles, qu'Henri III avait constitués en Bureau des finances et dont il avait porté le nombre de 5 à 11.

AUGMENTATION DES TAILLES.

Les charges des populations allaient tous les jours croissant. La taille, le taillon et autres suppléments de la taille, qui étaient évalués en 1576 à 7 120 000 livres, atteignent en 1588 près de 18 millions. Ainsi l'impôt direct avait plus que doublé[1]. Les gabelles suivent la même progression; en 1576 elles rapportent un million de livres; en 1588, 3 403 278 livres[2].

DES AIDES.

L'impôt direct augmente et la richesse publique baisse; les contribuables sont doublement atteints. Dans les dix généralités (Paris,

1. Il faut, il est vrai, tenir compte de la différence de la livre : elle vaut en 1561, 3 fr. 78 (de Wailly) ou 3 fr. 11 (d'Avenel), et seulement 3 fr. 14 (de Wailly) ou 2 fr. 88 (d'Avenel) en 1580. Cf. *Hist. de France*, V, p. 266, notes 2 et 3.

2. Ces chiffres sont empruntés à Clamageran, *Hist. de l'impôt*, II, p. 198 et 238. Ce sont des à peu près comme tous les chiffres des budgets d'ancien régime.

Châlons, Amiens, Rouen, Caen, Tours, Orléans, Bourges, Moulins, Lyon), soumises aux aides, c'est-à-dire aux droits sur les boissons, le vin, le bétail à pied fourché, le bois et les draps, les recettes fléchissent du commencement à la fin du règne. De 1 600 000 livres en 1576, elles descendent, en 1587 à 1 466 375 livres. Six de ces généralités (Paris, Châlons, Amiens, Rouen, Caen et Tours) payaient depuis 1561 une aide supplémentaire de cinq sols par muid de vin à l'entrée des villes closes et des faubourgs. Cette aide rapportait 400 000 livres; elle fut augmentée de cinq nouveaux sols en 1582, mais, au lieu de produire davantage, elle baissa progressivement jusqu'à 337 000 livres en 1588 [1]. La surtaxe est d'autant plus lourde que la prospérité générale décline, et la consommation, de parti pris, se restreint.

DROITS A L'EXPORTATION.

Ces dix généralités étaient séparées des pays du Midi et des provinces les plus récemment annexées par une ligne de douanes intérieures. Les généralités de Rennes (Bretagne), de Poitiers (Poitou), de Limoges (Limousin, Saintonge, Aunis), de Bordeaux (Guyenne), de Toulouse et Montpellier (Languedoc), de Grenoble (Dauphiné), d'Aix (Provence) et de Dijon (Bourgogne) ne payaient pas les aides et le Roi, pour s'indemniser, les traitant comme pays étrangers, percevait à la limite des dix généralités où les aides avaient cours les mêmes droits qu'à la frontière du royaume [2]. Sous le nom d'imposition foraine, domaine forain, rêve et haut passage, étaient levés ensemble trois sortes de droits qui frappaient les diverses denrées et marchandises à la sortie du royaume ou des provinces où les aides avaient cours.

LA RÉAPPRÉCIATION DE 1581.

Ces droits étaient de tant pour cent ou, comme on disait alors, de tant de deniers pour livre, prélevés non sur le prix réel des exportations, mais sur un prix de convention que le tarif publié en 1542 par François Ier leur attribuait. L'évaluation officielle étant de beaucoup inférieure à la valeur réelle, les commerçants bénéficiaient de la différence. Henri III fit faire une nouvelle appréciation et publia, en mai 1581, un tarif qui porta en moyenne au double la cote des marchandises, bêtes et denrées. Le muid de blé-froment, évalué en 1542 à 15 livres, l'était à 30 en 1581; le muid de vin passait de 4 à 9 livres; un bœuf, de 8 à 20 livres; une vache, de 3 à 15 livres; un porc, de 2 à 4 livres. Les draps d'or estimés 14 livres par livre (poids) paieraient pour 22 livres; les draps de laine, pour 55 livres au lieu de 40; les tapisseries de haute lice, pour 200 livres au lieu de 120. Par une aggravation conforme à l'esprit du temps, le Roi frappait plus forte-

1. Clamageran, *Hist. de l'impôt*, II, p. 231.
2. Les marchandises qui traversaient la ligne de douanes intérieures pour aller à l'étranger ne payaient qu'une fois à la frontière du royaume.

ment les objets de première nécessité que les marchandises de luxe.

Il avait établi, en février 1577, un nouveau droit de sortie, la traite foraine domaniale, qui, sans se confondre avec les précédents, frappait encore les blés, les toiles, les vins et le pastel (plante tinctoriale), mais seulement à la frontière du royaume. *LA TRAITE FORAINE DOMANIALE.*

L'exportation fournissait ainsi presque toutes les recettes des douanes. Cette pratique, si différente de la nôtre, provenait de l'idée féodale qu'un pays s'appauvrissant par les sorties, le seigneur propriétaire a droit à une compensation. Mais, au XVI[e] siècle, les importations furent imposées à leur tour. François I[er] établit des droits « d'entrée et descente » sur les épiceries et drogueries apportées du Portugal, du Levant, Italie et ailleurs ; — sur l'alun ; — sur les draps d'or, d'argent, de soie, les étoffes et la bourre de soie venant d'Italie, d'Avignon et d'Espagne. Mais ces droits ne frappaient que quelques marchandises de luxe. Henri III généralisa les taxes d'importation et ordonna que toutes les denrées et marchandises étrangères entrant en France paieraient « à leur arrivement » (3 octobre 1582). Il peut donc, en quelque façon, être considéré comme le fondateur de notre système douanier. *DROITS A L'IMPORTATION.*

Cependant malgré l'augmentation énorme des taxes et le remaniement onéreux des tarifs, c'est à peine si les traites et douanes qui rapportaient 552000 livres en 1576 dépassent onze cent mille livres onze ans plus tard. Si les exigences du fisc sont plus grandes, le mouvement des échanges est moindre : indice irrécusable d'appauvrissement. *DÉCLIN DE LA RICHESSE PUBLIQUE.*

IV. — PAUVRETÉ DU PEUPLE ET RICHESSE DES TRAITANTS

POUR aviser, Henri III réunit en novembre 1583 à Saint-Germain une assemblée de notables où, avec la Reine-mère, le duc d'Anjou et les princes du sang, furent appelées « d'autres personnes tant du Parlement que des gouvernements de provinces et des trésoriers de France et secrétaires du roi ». Cette Assemblée eut à donner son avis, comme d'usage, sur le fait de l'Église, de la gendarmerie, de la justice, de la noblesse, de la police, mais particulièrement sur les moyens d'enrichir le Roi et le royaume. Elle conseilla de reprendre les parties du domaine qui avaient été données, sauf à indemniser le donataire ; d'affecter la troisième chambre des enquêtes à juger, toute affaire cessante, la question des parties usurpées ; de racheter les parties aliénées, quand elles rapporteraient aux acquéreurs plus du denier *ASSEMBLÉE DES NOTABLES DE SAINT-GERMAIN (NOV. 1583).*

douze (8.33 pour 100) et d'affermer à plus haut prix les parties que le Roi possédait encore et celles qu'il recouvrerait. Dans la généralité de Paris, le domaine presque tout entier avait été aliéné pour cent mille écus (300 000 livres); les notables étaient convaincus que si le Roi le rachetait, il pourrait, en moins de six ans, rembourser le prix d'achat et s'assurer un revenu de 60 000 livres par an. Il fallait en outre renouveler les baux des aides. Ainsi le subside des cinq sols anciens et des cinq sols nouveaux sur les vins « n'estoit affermé pour la généralité de Paris qu'à la somme de 100 000 livres. Or l'on tient qu'il se doit consommer pour la seule ville de Paris de trois ou quatre cent mille muids de vin qui feroient le double du prix de ladite ferme pour cette ville seulement sans les autres de la généralité ». Bien qu'elle ne demandât pas d'établir dans tout le royaume un régime uniforme pour les gabelles, l'Assemblée aurait voulu assimiler aux généralités voisines le pays d'Auvergne qui s'était rédimé pour 14 000 livres et qui, en ce cas, eût payé peut-être 150 000 livres. Elle proposait aussi d'augmenter dans les régions limitrophes des marais salants le droit de gabelle du roi qui n'y est « que de neuf livres par muyd au lieu qu'il est aux neuf généralités de ça à XLV livres[1] ». Les notables écartaient l'idée de mettre aucune surcharge sur les sujets; et cependant c'était l'unique moyen de se procurer de « grands secours ». Dans leur embarras, ils recommandaient le bon ménage du domaine et des aides. Comme le Roi leur demandait s'il était également tenu de payer les gages des officiers et les pensions ou s'il devait faire distinction « desdits états (gages) et desdites pensions », ils s'excusaient de lui en donner leur avis, mais faisaient remarquer que « les gages, états et entretenements doivent être préférés aux pensions volontaires ».

ÉTAT DE LA MANUFACTURE.

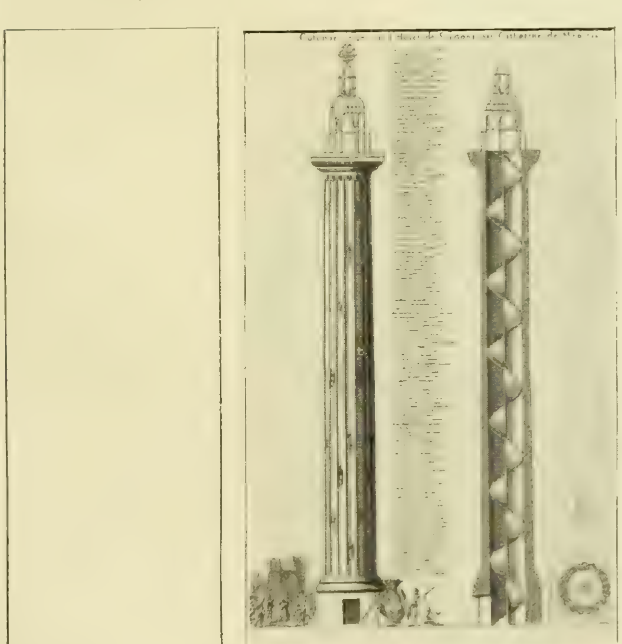
Mais rien n'était plus nécessaire après « l'honneur de Dieu » que de rétablir la manufacture, tant pour enrichir le royaume que « pour purger infinis vices et crimes auxquels la trop grande oisiveté et la pauvreté pousse et induit jusques aux plus simples ». La draperie « a esté autrefois si grande et si celebre en France que tout le Levant et plusieurs autres nations en estoient fournies ». Mais « les daces qui ont esté mises sur lesdites manufactures ont fait que les marchands ont rompu leurs asteliers et que les ouvriers, qui ont suivi la besogne, se sont retirez en Angleterre ». Pour rappeler les uns et les autres, Sa Majesté devrait supprimer le sceau (droit de marque sur les draps) qui ne lui rapportait que 50 000 livres et se contenter de l'ancienne « imposition de douze deniers », qui, avec une industrie prospère, lui

1. Les neuf généralités de ça sont les pays de grandes gabelles : Paris, Bourges, Orléans, Amiens, Tours, Châlons, Caen, Dijon, Rouen, à qui il faut ajouter les deux généralités de Moulins et de Soissons qui n'avaient pas été créées en 1583.



L'HOTEL DE LA REINE-MÈRE

Gravure d'Israël Sylvestre, vers 1650. L'hôtel, dit plus tard Hôtel de Soissons, s'élevait à Paris, sur l'emplacement de la Bourse du Commerce actuelle. Construit en 1572 par Jean Bullant. A droite, le sommet de la colonne représentée ci-dessous. — Musée Carnavalet, Est.



LA COLONNE DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Colonne monumentale existant encore aujourd'hui, élevée par Jean Bullant sur le modèle de la colonne Trajane. Prétendu observatoire astronomique de Catherine de Médicis. Hauteur : 30 mètres. — Gravure du XVIIIe *siècle. Musée Carnavalet, Est.*

vaudrait « 30 000 livres d'augmentation deux fois ». Il faudrait aussi interdire l'entrée des draps manufacturés du côté de la Guyenne et de l'Italie. Mais, « pour n'offenser les traités », il vaudrait mieux, au lieu de prohiber les draps d'Angleterre, fixer leur prix de vente si bas que les Anglais se dégoûteraient de nous en apporter. En cela on ne ferait que suivre l'exemple qu'ils donnent sur ce qu'on leur porte d'ici[1]. « L'autre manufacture (moyen de s'enrichir) est de donner libre entrée aux laines étrangères, lins, chanvres, soies écrues, cire, cuivre, bresil (bois rouge), chenille... et autres marchandises estrangères non manufacturées; les aucunes nécessaires et les autres fort commodes à ce royaume ». On pourrait introduire en France « la manufacture de drap de soie qui donneroit à vivre à infinis peuples, et retiendroit dans le royaume plus de deux millions d'or qui s'en vont en Italie ».

PARTISANS ET TRAITANTS.

Le royaume aurait eu besoin de ces ressources; il était ruiné par l'impôt et par les collecteurs d'impôts. Dans les quatorze généralités subdivisées en élections ou, comme on disait, dans les pays d'élections[2], la taille (impôt direct et foncier) était répartie entre les généralités par le Conseil du roi, entre les élections par les trésoriers généraux, entre les paroisses par les élus, et dans chaque paroisse entre les habitants par les asséeurs qui étaient nommés tous les ans par l'assemblée générale des taillables de la paroisse. Elle était levée par des collecteurs, élus comme ces asséeurs, et versée par eux aux receveurs particuliers qui la versaient à leur tour aux receveurs généraux. Or les répartiteurs « favorisoient les paroisses qui leur plaisoient et opprimoient les autres » ou dans une paroisse « taxoient souvent les pauvres plus que les riches ». Les collecteurs, responsables du recouvrement, se montraient très durs. Les sergents qu'ils appelaient à l'aide s'installaient chez le contribuable en retard, vivaient à ses dépens, l'emprisonnaient. Mais la perception des aides, des gabelles et des traites était encore plus odieuse. Ces impôts indirects étaient affermés; le gouvernement mettait aux enchères et adjugeait au plus offrant et dernier enchérisseur, « la chandelle éteinte », la perception de tel ou tel droit ou même de plusieurs droits. L'adjudicataire travaillait à tirer de la ferme la somme promise et un

1. C'est pratique courante chez les gouvernements de cette époque de fixer le prix maximum des marchandises et des denrées indigènes ou étrangères. Dans l'*Ordonnance du roy sur le faict de la police générale de son royaume* (21 nov. 1577), Henri III réglait la vente et le prix du pain, du vin, des grains, du foin, du bois, de la grosse chair, de la volaille et du gibier, du fer, du cuir, des draps de soie, le salaire des charretiers, haquetiers, le tarif des hôteliers et des cabarets, etc. Mais il est curieux de voir proposer l'emploi du maximum contre la concurrence étrangère.

2. Les pays d'Etats (Bretagne, Bourgogne, Provence, Dauphiné, Languedoc) formaient six généralités qui n'étaient pas subdivisées en élections. Les tailles y étaient réparties et levées par les agents des Etats. La Normandie est un pays d'Etats, mais subdivisé en élections, et qui n'a pas le privilège de lever l'impôt qu'il vote.

surplus qui constituait son bénéfice. Quand la perception d'une ou plusieurs taxes exigeait beaucoup de commis, une installation coûteuse et de grosses avances d'argent, plusieurs personnes s'associaient pour fournir les fonds nécessaires et partager les risques et les profits. Ils formaient un parti, comme on disait; de là le nom de partisans comme celui de traitants vient de traite. Le grand parti du sel qui exploitait presque toutes les gabelles de France était une société par actions, où Madame de Joyeuse, sœur de la Reine, était intéressée pour 150 000 écus; le duc de Joyeuse pour 160 000; d'O, surintendant des finances, pour 65 000; le chancelier de Cheverny, pour 70 000...; M. Amyot, pour 16 000. Il est probable que la plupart de ces personnages n'avaient versé que leur crédit.

LES FINANCIERS ITALIENS.

Les Italiens, rompus à la pratique des finances, avaient à l'origine accaparé ces entreprises. Les Gondi, les Sardini, les Adjacet, les Zamet et bien d'autres y avaient fait de grosses fortunes. Le nom de Sardini (sardines) prêtait à des comparaisons plaisantes :

Qui modo sardini, jam nunc sunt grandia cete
Sic alit italicos Gallia pisciculos[1].

La ville de Paris se plaignait en 1575 que les étrangers fussent toujours préférés dans ces sortes d'affaires aux Français naturels. L'exclusion ne dura pas, mais Champin, Noël de Hère, Allemant, Claude Aubry, La Bistrate, Fachon rivalisèrent de dureté ou s'entendirent avec leurs concurrents étrangers.

EXACTIONS DES TRAITANTS.

Naturellement les fermiers cherchaient à se faire adjuger les fermes au plus bas prix possible; ils profitaient des embarras du gouvernement pour traiter avec lui de gré à gré ou pour supprimer la publicité des enchères. Les gens en place, les favoris vendaient leur protection. Le grand parti du sel, avec des patrons tels que le surintendant des finances, le favori, la sœur de la Reine, le Chancelier et un secrétaire d'État, avait dû obtenir les conditions les plus favorables. « Il semble, disaient les notables de 1583, que pour cette ferme ne se présentent encore personnes qui fassent offres plus avantageuses. » Tant de gens et de si puissants étaient intéressés à empêcher la surenchère! Les partisans s'assuraient, argent comptant, la connivence des membres du Conseil et des Parlements. Sûrs de l'impunité, ils employaient toutes les violences et toutes les fraudes pour pressurer le contribuable. Ils n'affichaient point les tarifs de douanes; ils levaient plus que les taxes. D'une contribution de 10 000 écus, ils en

1. Les Sardini (sardines) d'autrefois sont devenus de grosses baleines. Ainsi la France engraisse les petits poissons d'Italie.

tiraient « par violentes et injurieuses exécutions plus de 50 000. » « Ils marchoient orgueilleux et en crédit, disait l'orateur du Tiers-État en 1588, le sergent en croupe pour exécuter à leur mot vos sujets, les évocations en main pour nous distraire et faire plaider à un Conseil des parties, ainsi proprement appelé parce qu'on disoit que quelques-uns de nos juges estoient nos parties mesmes. Ils avoient les jussions à leur commandement pour forcer la conscience des bons et violenter l'autorité et religion de vos cours souveraines.... »

La nation détestait vigoureusement cette engeance, « vermine d'hommes et couvée de harpies ecloses en une nuit » lesquels par leurs recherches « avoient fureté le royaume jusqu'aux cendres des maisons ».

RUPTURE ENTRE LE ROI ET LE PEUPLE.

C'est le malaise économique qui a rendu les peuples sensibles aux vices d'Henri III. La défaveur des grands, les affections exclusives du prince, sa nervosité de femme et ses dépravations d'esthète ou seraient restées inconnues ou auraient été suffisamment balancées par ses démonstrations dévotes, la création des pénitents, les processions, les vœux, les pèlerinages, le souvenir de Moncontour et de Jarnac, et celui de la Saint-Barthélemy. Sa mauvaise administration rompit l'équilibre et inclina les masses à la haine. L'irritation couva longtemps sans se produire, et peut-être n'eut-elle jamais fait explosion sans la redoutable inquiétude que souleva la mort du duc d'Anjou. La France catholique se résignait bien à être gouvernée par un mauvais roi, mais elle entrait en fureur à l'idée de tomber aux mains « d'un tyran hérétique ».

CHAPITRE V

LES PRINCES ET LA NATION CATHOLIQUE[1]

I. LA LIGUE DE 1585. — II. HENRI III ET LA LIGUE. — III. LA PROSCRIPTION DES PROTESTANTS.

I. — LA LIGUE DE 1585

HENRI DE NAVARRE, HÉRITIER PRÉSOMPTIF.

LES efforts pour constituer une « Ligue » en 1576 n'avaient pas réussi. La succession au trône paraissait assurée par la jeunesse du Roi et par l'existence de son frère, le duc d'Anjou. Les libertés provinciales, les privilèges de la noblesse, la diminution des impôts, que les amis des Guise réclamaient, c'étaient les promesses banales d'un programme d'opposition; la noblesse n'avait pas été unanime; les villes s'étaient montrées tièdes. En 1585, les circonstances avaient

1. SOURCES : Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, VIII, 1902. *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant : contenant les raisons de leurs débats et questions en ces présens troubles au royaume de France*, 1594. *Le Procez Verbal d'un nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle de France* (2 janvier 1585-12 mai 1588), Mémoires-Journaux de L'Estoile, III, p. 345-371. *Mémoires de la Ligue, contenant les événemens les plus remarquables depuis 1576 jusqu'à la paix accordée entre le roi de France et le roi d'Espagne en 1598*, nouv. éd., Amsterdam, 1758, I. *Lettres d'Auger de Gislen, seigneur de Busbecq, ambassadeur de l'Empereur Rodolphe II auprès de Henri III, 1582-1585*, Archives curieuses de Cimber et Danjou, 1re série, X. Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au XVIe siècle*, 1862, III. Loutchizky, *Documents inédits sur la Réforme et la Ligue*, Kiew, 1875. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, Introduction, Panthéon littéraire. D'Aubigné, *Hist. univ.*, VII. De Thou, IX. Matthieu, *Histoire de France de François Ier à Henri III*, I, 1631. Comte Ed. de Barthélemy, *Correspondance inédite de M. de Dinteville*, Revue de Champagne, 1879. Du Mont, *Corps diplomatique*, V, 1re partie.

OUVRAGES A CONSULTER : Barthélemy, *Traité de Nemours*, Revue Quest. hist., avril 1880. Bouillé, *Les ducs de Guise*, II. Forneron, *Les Guise*, II. Davillé, *Les prétentions de Charles III duc de Lorraine à la Couronne de France*, 1908. Froude, *History of England*, XI et XII. Dr Rübsam, *Johann Baptista von Taxis, ein Staatsmann und Militär unter Philipp II und Philipp III, 1530-1610*, Fribourg-en-Brisgau, 1889. Loutchizky, *La Ligue catholique et les calvinistes de France* (en russe), Kiev, 1877. Henri de l'Epinois, *La ligue et les papes*, 1886. Robiquet, *Paris et la Ligue*, 1886. Victor de Chalambert, *Histoire de la Ligue*, 1854, I.

changé. Henri III était discrédité. Il n'avait pas d'enfant, ni aucune espérance d'en avoir jamais. Et le duc d'Anjou venait de mourir (10 juin 1584). L'héritier présomptif était cet Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui, élevé par Jeanne d'Albret dans le protestantisme et contraint d'abjurer sous peine de mort, le jour de la Saint-Barthélemy, était revenu, aussitôt sa liberté reconquise, à la religion de sa mère. Le prince que la loi salique appelait au trône à la mort d'Henri III était hérétique. La nation se coalisa contre lui.

ATTITUDE D'HENRI III.

Dès la maladie du duc d'Anjou, les partis avaient pris position. Henri III, qui commençait à redouter le duc de Guise plus que les huguenots, essaya d'attirer à lui le roi de Navarre. Le roi de France était d'ailleurs le défenseur naturel du droit dynastique. Les lois du royaume appelaient au trône Henri de Bourbon; l'hérésie seule dont il faisait profession était un obstacle à son avènement. Il lui envoya D'Épernon pour le presser de se faire catholique. Le roi de Navarre reçut avec la plus grande courtoisie le favori d'Henri III; il se mit, pour ainsi dire, entre ses mains; mal accompagné lui-même, il promena, de Pau à Nérac, D'Épernon qui avait une escorte de plus de 1 500 chevaux. Quelques-uns de ses amis l'engageaient à accepter sans délibérer les propositions d'Henri III. Au ministre Marmet qui se récriait contre l'idée d'une apostasie, Roquelaure répliquait : « On lui propose (au roi de Navarre) d'un costé la couronne de France, de l'autre une paire de psaumes, lequel doit-il choisir à vostre advis? » La défiance qu'inspirait au roi de Navarre une Cour perfide, la crainte de s'aliéner les protestants sans regagner les catholiques, sans doute aussi des scrupules de conscience et de dignité l'empêchèrent de se convertir. Henri III, après ce refus, n'osa le reconnaître publiquement pour son successeur Il continua toutefois à lui témoigner de la bienveillance; il autorisa même la réunion, à Montauban, d'une assemblée générale du parti protestant.

LES PRINCES CATHOLIQUES.

Les princes catholiques, de leur côté, se concertaient. Les trois fils de François de Guise n'étaient pas moins ambitieux que leur père et leur oncle, le cardinal de Lorraine. L'aîné, Henri, alors âgé de trente-quatre ans, associé à tous les projets de Grégoire XIII contre Élisabeth, en relations avec Marie Stuart prisonnière et avec son fils, le roi d'Écosse, Jacques VI, projetait soit de débarquer en Écosse où les intrigues catholiques tournaient mal, soit d'envahir l'Angleterre avec des troupes espagnoles. La maladie du duc d'Anjou lui inspira de plus hauts desseins; il pouvait tout espérer des catholiques français s'il les débarrassait du prétendant hérétique. Ses frères, le duc de Mayenne et le cardinal de Guise, l'un archevêque de Reims et le plus riche bénéficier du royaume, l'autre, chef d'armée heureux sinon

habile; et ses cousins germains, les ducs d'Aumale et d'Elbœuf, grands seigneurs et capitaines, l'aidaient à soutenir le catholicisme et la fortune de leur maison qui y était attachée[1]. Un autre Lorrain, le duc de Mercœur, frère de la reine, qu'Henri III avait marié à la riche héritière des Martigues-Luxembourg et fait gouverneur de Bretagne, suivait par religion et par intérêt la même cause. Le duc de Nevers, Louis de Gonzague, un des inspirateurs de la Saint-Barthélemy, tiraillé entre ses devoirs de sujet et la cause de Dieu, ne s'était pas sitôt déclaré pour un parti que ses scrupules le ramenaient à l'autre.

LE PRÉTENDANT CATHOLIQUE.

Le duc de Guise avait choisi pour prête-nom le cardinal de Bourbon, un bonhomme de soixante-quatre ans, sans cervelle, violent et faible, mené par l'ambition et la vanité. Il lui suggéra l'idée de se faire relever de ses vœux et de se déclarer candidat à la succession d'un roi de trente-trois ans. Le Cardinal prit des allures de cavalier; ses complices le traitaient en public de grand duc de Bourbon et entre eux s'amusaient de sa sottise.

NOUVEAU PROJET DE LIGUE.

Les ducs de Guise et de Mayenne, le duc de Nevers, le baron de Senecey, président de la noblesse aux États généraux de 1576, et quelques autres seigneurs se réunirent à Nancy dans la maison de Bassompierre pour refaire la Ligue. Après la mort du duc d'Anjou, le péril du catholicisme émouvait les masses. La haine de l'hérésie, la peur des représailles étaient des sentiments faciles à surexciter. Le duc de Lorraine promit ses sympathies, le roi d'Espagne, son concours. Grégoire XIII approuva la Ligue, mais refusa de rien « dépêcher » en sa faveur. Il mourut le 10 avril 1585. Nevers alla à Rome expliquer au nouveau pape, Sixte-Quint, la conduite des princes

1. TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DES GUISE

Où ne sont compris que les personnages intéressants pour le récit.

CLAUDE, duc de Guise.

- FRANÇOIS, duc de Guise, 1519-1563.
  - HENRI, duc de Guise, 1550-1588.
    - CHARLES, quatrième duc de Guise, 1571-1640.
  - CHARLES, duc de Mayenne, 1554-1611.
  - LOUIS, second cardinal de Guise, 1555-1588.
  - CATHERINE de Lorraine, mariée au duc de Montpensier.
- CHARLES, cardinal de Lorraine, † 1574.
- CLAUDE, marquis de Mayenne, puis duc d'Aumale, 1526-1573.
  - CHARLES, second duc d'Aumale, 1555-1631.
  - CLAUDE, dit le chevalier d'Aumale.
- LOUIS, premier cardinal de Guise, 1527-1578.
- RENÉ, marquis d'Elbœuf, 1536-1566.
  - CHARLES, duc d'Elbœuf, 1581-1605.

catholiques et demander une approbation qui rassurât sa conscience.

TRAITÉ DE JOINVILLE (31 DÉC. 1584).

Le roi d'Espagne trouvait enfin l'occasion de venger les injures des Pays-Bas et de rendre aux Valois coup pour coup. Ses relations avec les Lorrains n'avaient jamais cessé; cette fois la communauté de sentiments et d'intérêts aboutit à un traité formel, qui fut négocié secrètement et signé au château de Joinville par Jean-Baptiste de Taxis et Jean Moreo, ambassadeurs du roi d'Espagne, par Maineville, représentant du cardinal de Bourbon, par le duc de Guise et le duc de Mayenne. Le cardinal de Guise, les ducs d'Aumale et d'Elbœuf avaient envoyé leurs procurations. Le traité restait ouvert pour Nevers et Mercœur (31 décembre 1584).

CONCOURS DE PHILIPPE II.

Les contractants formaient une Sainte Ligue offensive et défensive et perpétuelle « pour la seule tuition, défense et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine » et pour l'entière extirpation de toutes hérésies en France et dans les Pays-Bas. Ils déclaraient les Bourbons hérétiques exclus du trône, reconnaissaient le cardinal de Bourbon comme futur roi et lui traçaient ses devoirs après son avènement : destruction de l'hérésie, réception du Concile de Trente. Philippe II accordait un subside de 50 000 écus par mois et, pour hâter les armements, il promettait de verser dans les six premiers mois la contribution de toute une année. Les princes catholiques s'engageaient à lui restituer le château et la ville de Cambrai, l'unique conquête du duc d'Anjou.

LA LIGUE PARISIENNE.

La nation n'attendit pas le mot d'ordre des princes. Le Dialogue du Maheustre et du Manant, qui est notre principale source sur les origines de la Ligue de 1585, affirme qu'à Paris le mouvement fut spontané. D'après l'auteur anonyme de ce pamphlet, le sieur de la Rocheblond, Charles Hotteman, mû de l'esprit de Dieu, aurait avisé avec Prévost, curé de Saint-Séverin, Boucher, curé de Saint-Benoît, et Launoy, chanoine de Soissons, aux moyens de conjurer les dangers qui menaçaient le catholicisme. Après s'être mis en prière, ils nommèrent chacun ceux de leurs amis qui leur paraissaient les plus dignes et les plus capables de collaborer à cette œuvre sainte. Hotteman proposa l'avocat Louis Dorléans et Acarie, maître des Comptes; Prévost, l'avocat Caumont et le marchand Compans; Boucher, l'avocat Mignager (ou Ménager) et le procureur Crucé; Launoy, le sieur de Manœuvre, membre de cette famille des Hennequin, qui devait donner à la Ligue deux évêques, Jérôme Hennequin, évêque de Soissons, et Aimar Hennequin, évêque de Rennes. A ces premiers adhérents s'adjoignirent le sieur d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne, Pelletier, curé de Saint-Jacques, maître Jean Guincestre, alors bachelier en théologie, le sieur de La Chapelle-

Marteau, qui fut depuis prévôt des marchands, Bussy-Leclerc, procureur au Parlement, le commissaire Louchart, La Morlière, notaire, l'élu Roland et son frère. Ainsi des prêtres, un gentilhomme de province, des avocats, des procureurs, des marchands, formèrent le premier noyau de la Ligue parisienne. C'était la bourgeoisie moyenne qui se mettait en avant ; les grandes familles parlementaires étaient trop sages pour se risquer hâtivement dans cette aventure.

LE CONSEIL DIRIGEANT.

Ces premiers ligueurs, constitués en société secrète, se donnèrent un conseil dirigeant de neuf ou dix personnes. Il avait la haute main sur toutes les affaires de l'association, mais il ne paraissait point. Seuls, La Rocheblond, membre de ce Conseil, et cinq autres ligueurs de marque transmettaient les ordres, recrutaient de nouveaux adhérents et faisaient de la propagande. Ils se tenaient aux écoutes et rapportaient les nouvelles, ils étaient au milieu de Paris comme les yeux et les oreilles du Conseil. Compans avait sous sa surveillance le quartier de la Cité, Crucé, les deux quartiers de l'Université avec les faubourgs qui en dépendaient, Saint-Marcel, Saint-Jacques et Saint-Germain ; La Chapelle, Louchart et Bussy-Leclerc observaient la Ville, c'est-à-dire les quartiers de la rive droite. Les cinq étaient adjoints au Conseil dirigeant, dont les réunions se tenaient, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre de ses membres, le plus souvent dans le silence et le mystère des couvents et des collèges, à la Sorbonne, aux Chartreux, dans la chambre de Boucher au collège de Fortet, qui fut surnommé le berceau de la Ligue. Le graveur Mérigot, dont la boutique se trouvait au bas des degrés du Palais, savait le lieu de la réunion et l'indiquait aux membres du Conseil.

LA PROPAGANDE.

La propagande était conduite avec une extrême prudence, l'affiliation se faisait d'homme à homme. La Rocheblond « et ses cinq confederez » s'adressaient aux gens qui leur étaient connus, faisaient les ouvertures, mais ne disaient mot de l'organisation du parti. Quand ils se croyaient sûrs d'une adhésion, ils soumettaient le nom de leur candidat au Conseil, qui, à son tour, faisait une enquête. « ... Si d'avanture quelqu'un des six s'estoit hazardé de parler à quelqu'un qui fust recogneu pour homme mal vivant ou mal affectionné, on le prioit de s'en degager et ne luy rien communiquer; tellement que ces six personnes ne communiquoient avec homme vivant que premièrement le conseil n'eust examiné la vie, mœurs et bonne renommée de ceux à qui l'on avoit parlé... »

DANS LA BOURGEOISIE.

Les six s'adjoignirent d'autres aides et le recrutement s'étendit. La Chapelle-Marteau pratiqua la chambre des Comptes; le président Le Maître, le Parlement ; le président de Neuilly, la cour des Aides ; Roland, les généraux des Monnaies. Mais c'était surtout parmi les officiers subalternes, huissiers, clercs, procureurs, commissaires et

sergents, dans le milieu ardent, frondeur et besogneux de la Basoche et de l'Université, que l'association fit des progrès rapides. Le Châtelet fournit un fort appoint d'adhérents : La Bruyère, lieutenant particulier, Drouard, avocat, Crucé, procureur, Michelet, sergent à verge. Il semble bien qu'Henri III considérait le tribunal de la prévôté de Paris comme gagné à la faction. Il s'amusa, raconte L'Estoile, à demander au cardinal de Bourbon s'il ferait valoir ses droits à la couronne en concurrence avec Henri de Navarre. Après s'être longtemps défendu de songer à la succession d'un roi plus jeune que lui, le bonhomme finit par déclarer qu'il ne cèderait pas la place à son neveu : « Lors le Roy se prenant à sourire et lui frappant sur l'épaule : « Mon bon ami, dit-il, le Chastelet vous le donne- « roit, mais la Cour (le Parlement) vous l'osteroit ». Et à l'instant s'en alla se moquant de lui ».

DANS LE PEUPLE.

Le peuple était fortement travaillé. Les ports, les halles, les marchés étaient fréquentés par une multitude de gagne-deniers, violente et batailleuse, qui mettait au service de l'émeute la vigueur de ses bras et le tonnerre de sa voix. Le commissaire Bart et le sergent à verge Michelet avaient acquis à la cause les mariniers et les garçons de rivière de deçà (rive droite) « qui font nombre de plus de cinq cents, tous mauvais garçons ». Quoique les corporations fussent bien déchues, elles constituaient encore une force appréciable. Les bouchers, accoutumés au sang, et les charcutiers, leurs confrères, s'étaient enrôlés dans une aventure qui promettait des coups et de vives émotions ; ils formaient un groupe de 1500 hommes déterminés. Le commissaire Louchart avait pratiqué les maquignons, gens intéressés à la guerre ; c'était encore plus de 600 hommes. La Ligue organisait dans Paris, sous les yeux même du roi, l'armée de la révolution.

ATTAQUES CONTRE LE ROI.

Elle incriminait tous les actes de Henri III : N'avait-il pas envoyé 200 000 écus au roi de Navarre pour faire la guerre aux catholiques ? Ne s'entendait-il pas avec la reine d'Angleterre, qui venait de lui envoyer l'ordre de la Jarretière ? On faisait aussi courir le bruit que le roi de Navarre avait conclu un concordat, le 16 décembre 1584, à Magdebourg avec Élisabeth, le prince d'Orange, le protecteur d'Écosse et les princes protestants d'Allemagne et s'était concerté avec eux pour envahir la France au mois de mars 1585. On racontait que 10000 huguenots, cachés au faubourg Saint-Germain, n'attendaient qu'un signal pour exécuter une Saint-Barthélemy des fidèles catholiques.

ALLIANCE DES PRINCES ET DE LA LIGUE PARISIENNE.

Le parti constitué, le sire de La Rocheblond et ses amis se mirent en rapports avec les princes catholiques. Depuis longtemps, Paris aimait les Guise. Il avait pleuré le vainqueur de Calais assassiné par Poltrot de Méré, et lui avait fait de superbes funérailles. Henri de

Guise avait hérité de la popularité de son père. Ses exploits contre les protestants, sa blessure au visage et le surnom de Balafré, qu'il portait comme son père et pour la même raison, avaient ravivé les sympathies qu'inspiraient son nom et sa race. Il n'avait, au combat, ni le sang-froid, ni le coup d'œil de François de Guise; à La Roche-l'Abeille, il avait failli perdre l'armée par une charge imprudente; à Dormans, il s'était battu en soldat et s'était fait blesser d'un coup d'arquebuse par un lansquenet qu'il poursuivait jusque dans un taillis. Mais cette folle bravoure enthousiasmait Paris. Les Parisiens révéraient en lui le fils d'un martyr et l'acclamaient comme le capitaine du parti catholique. Leurs passions et ses ambitions tendaient au même objet; l'accord fut facile à conclure. Les ligueurs et les princes arrêtèrent de poursuivre de concert le maintien de la religion romaine, l'extermination de l'hérésie et aussi la réforme des « vices, impietez, injustices et maux » qui gâtaient tous les ordres.

II. — HENRI III ET LA LIGUE

LE MANIFESTE DE PÉRONNE.

LORSQUE les princes catholiques se furent assuré le concours des ligueurs parisiens, ils lancèrent de Péronne, berceau de la Ligue de 1576, leur fameuse « *Declaration des causes qui ont meu Monseigneur le cardinal de Bourbon et les Pairs, Princes, Seigneurs, villes et communautez Catholiques de ce royaume de France : De s'opposer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'Estat* (*30 mars 1585*) ». Il y est en effet question des dangers que ferait courir à la religion la disparition d'un roi sans enfants, et des levées d'armes que pratiquaient les chefs protestants à l'étranger. Mais bientôt d'autres préoccupations apparaissent Les princes catholiques font le procès à ces favoris « qui s'estants glissez en l'amitié du Roy nostre prince souverain... se sont comme saisiz de son authorité pour se maintenir en la grandeur qu'ils ont usurpée ». Ces favoris, c'est-à-dire D'Épernon et Joyeuse, séquestrent le Roi; ils « éloignent de la privée conversation de sa Majesté, non seulement les princes et la noblesse, mais tout ce qu'il a de plus proche, n'y donnant accez qu'à ce qui est d'eux ». Les grâces, les gouvernements vont à leurs amis; ils obligent les grands officiers à vendre leurs charges pour les prendre ou les donner. Ils tirent à eux tout l'or du royaume, s'entendent avec les partisans (financiers) et coûtent aussi cher en temps de paix que l'entretien d'une armée en temps de guerre. On n'a pas tenu la promesse faite aux États généraux de 1576 de réunir tous les sujets en une seule religion ; on a mieux aimé affaiblir l'auto-

HENRI III



BUSTE D'HENRI III.

Sculpture de Germain Pilon. Le roi porte une cuirasse ; un manteau fleurdelisé est jeté sur ses épaules. — Musée du Louvre, Sculpture, n° 253.

Cliché Hachette.

rité des princes et seigneurs catholiques. Tous les ordres de l'État plient sous les charges publiques. Pour ces justes causes, le cardinal de Bourbon et ses associés avaient « juré et sainctement promis de tenir la main forte et armes » à rétablir la religion dans sa dignité, à restituer à la Noblesse sa franchise tout entière, à soulager le peuple, à défendre les droits des Parlements et des officiers, à réclamer la tenue d'États généraux libres de trois ans en trois ans.

APPEL A CATHERINE.

C'était plutôt un manifeste de mécontents qu'une profession haute et claire d'orthodoxie. Sans souci de la contradiction, il promettait à la fois la diminution des impôts et la guerre contre les protestants. Mais la déclaration était habile : elle résumait tous les griefs de la nation et promettait de les satisfaire tous. Elle essayait même de diviser la famille royale par une allusion au rôle un peu amoindri où Catherine de Médicis se trouvait réduite, depuis que son fils s'était livré à ces nouveaux mignons de grande envergure. Les princes catholiques s'adressaient à elle comme à une sorte d'arbitre et la priaient d'interposer ses bons offices entre le Roi et des sujets dont elle avait éprouvé le zèle et le dévouement.

JUSTIFICATION DU ROI.

Le Roi prit la peine de répondre à cet acte d'accusation. Glissant sur les attaques personnelles, il s'étendit longuement sur le chapitre de la religion. Qui avait montré plus de zèle que lui pour les intérêts de l'Église? N'avait-il pas, dès sa première jeunesse, porté les armes pour elle? On lui reprochait de laisser les huguenots en paix? A qui la faute? Les États généraux de 1576 ne lui avaient-ils pas refusé les subsides de guerre? D'ailleurs la paix, à laquelle la mauvaise volonté des trois ordres l'avait réduit, n'avait pas été sans avantages pour la religion. Le culte catholique avait été rétabli dans nombre d'endroits ou les bandes protestantes l'avaient aboli. La tranquillité avait repeuplé les campagnes. Les réformes que l'Église réclamait étaient devenues possibles; il avait donné tous ses soins à conférer les bénéfices à des gens dignes de les occuper. Le Clergé s'était réuni plusieurs fois dans des synodes provinciaux. — On se préoccupait déjà du choix de son successeur. C'était « se déffier par trop de la grace et bonté de Dieu, de la santé et vie de sadite Majesté, et de la fécondité de ladite dame Royne sa femme que de mouvoir à présent telle question et mesme en poursuyvre la décision par la voye des armes ». — La guerre, loin de remédier à un mal incertain, ne ferait que remplir le royaume « de forces estrangeres, de partialitez et discordes immortelles, de sang, de meurtres et brigandages infinis ». « Et voilà, s'écriait ironiquement le Roi, comment la Religion Catholique y sera restablie, que l'Eclesiastique sera deschargé de décimes, que le Gentil-homme vivra en repos et seureté en sa maison et jouïra de ses droicts et prérogatives, que les

Citoyens et habitans des villes seront exempts de garnisons et que le pauvre peuple sera soulagé des daces et impositions qu'il supporte ». (Avril 1585.)

ARMEMENTS DU DUC DE GUISE.

Guise rassemblait de toutes parts des troupes; il enrôlait des lansquenets et des reitres en Allemagne; il levait 6000 Suisses que devait lui amener le colonel Pfyffer. Il faisait partout d'immenses amas d'armes. Paris était le grand marché d'approvisionnements. Bien que le Roi eût donné l'ordre aux armuriers et aux quincailliers de ne vendre des armes qu'à des personnes sûres, la Ligue s'était procuré les moyens de se défendre et d'attaquer. Elle avait gagné, à prix d'argent, Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France, que sa qualité mettait à l'abri du soupçon, et lui faisait faire les achats. Ce fonctionnaire royal a plus tard, dans un curieux procès-verbal, prétendu, pour sa justification, qu'il trahissait le Roi pour le mieux servir : il se serait fait l'agent vénal de la Ligue pour savoir ses secrets et les livrer à Henri III; mais on sait qu'il les lui vendait et touchait des deux mains. — La municipalité parisienne n'était pas ligueuse et faisait bonne garde. Elle fit arrêter à Lagny-sur-Marne un bateau venant de Paris, qui remontait vers Châlons en Champagne (12 mars). Il était chargé, dit L'Estoile, d'armes « entre lesquelles furent trouvées jusques à sept cens harquebuzes et deux cent cinquante corselets ». Le duc de Guise réclama cette cargaison compromettante, qu'il faisait conduire, déclara-t-il, et amener dans sa maison de Joinville « pour la seureté de sa personne ». (5 avril 1585.)

PRISE D'ARMES.

Il avouait donc la prise d'armes. Aussi bien en ce moment, n'avait-il plus rien à cacher. Ses parents, les ducs d'Elbœuf, d'Aumale et de Mercœur soulevaient la Normandie, la Picardie et la Bretagne. La Châtre, gouverneur du Berry, lui donnait Bourges. Mayenne occupait Dijon, Mâcon, Auxonne. A Orléans, D'Entragues reçut à coups de canons les troupes royales conduites par D'Aumont et Montpensier (21 avril). Le gouverneur de Lyon, Mandelot, mécontent de la Cour, rasa la citadelle, qui tenait la ville en bride (5 mai). Le Dauphiné suivit l'impulsion. Guise occupa Verdun et Toul et barra au Roi la route des secours d'Allemagne; il arrêta Schomberg qui allait y lever des soldats. Mais il n'osa rien sur Metz où le duc d'Épernon avait « jetté de bonne heure plusieurs gentilshommes, ses serviteurs particuliers et un bon nombre de soldats ».

Presque toutes les provinces du Nord et du Centre et presque toutes les grandes villes se déclaraient pour la Ligue; le Midi et l'Ouest restèrent fidèles au roi. Le maréchal de Matignon contint Bordeaux; le maréchal de Joyeuse, Toulouse; à Marseille la population fit elle-même justice des rebelles. Le second consul Daries et le capitaine

quartenier Boniface, qui avaient comploté de livrer la ville à De Vins, chef des ligueurs provençaux, furent arrêtés et exécutés (13 avril).

INQUIÉTUDES D'HENRI III.

Mais ces succès isolés ne changeaient rien à la gravité de la situation. Pour résister aux princes catholiques, il aurait fallu s'aider du roi de Navarre et accepter les secours de la reine d'Angleterre, remèdes aussi dangereux que le mal. Le Roi s'était laissé surprendre et n'avait ni soldats, ni argent. Le banquier Zamet lui avança les sommes nécessaires pour lever des Suisses; arriveraient-ils à temps? Guise avait établi à Châlons-sur-Marne son quartier général; il y rassemblait des mercenaires suisses et allemands; et ces bandes, à la fin d'avril, avaient poussé leurs avant-postes jusqu'auprès d'Épernay. Paris était menacé et Paris n'était pas sûr; les mesures prises par le Roi le témoignent assez. Les dizainiers, de garde aux portes de la ville, durent tous les jours faire leur rapport au gouverneur de Paris sur les allants et venants; défense aux bateliers de passer et repasser l'eau dans cette ville et à deux lieues à la ronde, de huit heures du soir à quatre heures du matin; ordre aux bourgeois de déclarer les gens qu'ils logeaient avec le nom des serviteurs et le nombre des chevaux. La garde des portes fut renforcée; les chefs de la milice qui étaient suspects furent destitués. Le Roi les remplaça par des officiers de robe longue et de robe courte. Il craignait même pour sa personne et se donna une nouvelle garde du corps, les Quarante-cinq, « pour estre toujours auprès de lui ». C'étaient la plupart des cadets de Gascogne qui n'avaient rien à espérer que de sa faveur et qui lui étaient dévoués jusqu'à la mort et jusqu'au crime.

III. — LA PROSCRIPTION DES PROTESTANTS

INTERVENTION DE CATHERINE.

IL comptait surtout sur la diplomatie de sa mère. La déclaration de Péronne, où les ligueurs prenaient à témoin Catherine de la pureté de leur zèle, semblait invoquer sa médiation. Elle n'avait pas attendu cet appel et, dès le 30 mars, elle s'était mise en route. D'abord Guise se fit un jeu de lasser sa patience et d'éviter sa rencontre. Elle se morfondit pendant presque tout le mois d'avril à Épernay et, lorsqu'il se décida à venir la voir, il montra la plus mauvaise volonté. Le cardinal de Bourbon, quand il se trouvait seul avec elle, soupirait fort, pleurait et confessait franchement avoir fait une grande folie; l'apparition de Guise arrêtait les épanchements et faisait perdre à Catherine tout ce qu'elle avait gagné dans le tête-à-tête

TRAITÉ DE NEMOURS (7 JUILLET 1585).

Elle s'imaginait à tort que, si elle accordait aux princes un bon édit contre les hérétiques, elle les trouverait plus traitables sur la question des sûretés et des faveurs. Mais Guise était résolu à prendre

des précautions contre un revirement d'Henri III. Il menait les négociations « le bâton à la main », et trouvait toujours les concessions que proposait la Reine-mère insuffisantes. Le cardinal de Bourbon et lui ne cessaient pas cependant de jouer la comédie du désintéressement. Dans l'ultimatum qu'ils signifièrent au roi sous le nom de *Requeste au Roy et dernière résolution* (10 juin), ils demandaient un Édit contre les hérétiques sans réserve ni restriction, qui obligerait tous les sujets à faire profession de la religion catholique et déclarerait « lesdicts hérétiques ... incapables de tenir offices, dignitez et charges publiques ». L'exécution devait être immédiate et s'accomplir par les forces que les ligueurs et autres catholiques avaient en mains. A cette condition, les princes, pour ôter tout prétexte aux calomnies, offraient au Roi de « se departir de toutes autres seuretez que celles qui dependent de sa bonne grace, de leur innocence et de la bienveillance des gens de bien ». Mais ces protestations de désintéressement n'étaient pas sincères. Il fallut leur livrer le pouvoir aussi bien que les hérétiques (traité de Nemours, 7 juillet 1585). Le Roi prit à sa charge les forces étrangères levées par la Ligue ; il accorda une garde à cheval, qu'il payait de ses deniers, aux principaux chefs catholiques; il donna pour cinq ans Soissons au cardinal de Bourbon, Rue au duc d'Aumale, Beaune et le château de Dijon à Mayenne, Dinan et le Conquet au duc de Mercœur. Guise, le mieux partagé, obtint Verdun, Toul, Saint-Dizier et Châlons. Tous ses amis furent gratifiés de faveurs, de pensions et de gouvernements.

L'ÉDIT DU 18 JUILLET.

En exécution du même traité, Henri III porta au Parlement, le 18 juillet, un Édit qui révoquait tous les Édits de pacification antérieurs, interdisait l'exercice du culte réformé, ordonnait aux ministres de vider immédiatement le royaume et ne laissait aux simples fidèles d'autre alternative que de se convertir ou de partir pour l'exil dans un délai de six mois. Les protestants étaient déclarés incapables d'exercer aucune charge publique; ils devaient restituer les places de sûreté.

C'était le plus furieux Édit qu'on eût fait contre eux depuis le commencement des guerres civiles. Leur chef, le roi de Navarre, était déchu de tous ses droits. Ce prince racontait plus tard à l'historien Mathieu qu'à la nouvelle de la proscription de son parti, son émotion avait été si vive que la moitié de sa moustache avait blanchi.

LE PARTI CATHOLIQUE.

Le parti catholique, constitué comme un État dans l'État, ajoutait ses forces aux forces de la royauté pour écraser le protestantisme. En 1576, Henri III avait cherché à exploiter dans son propre intérêt les passions religieuses; maintenant c'était la Ligue qui lui imposait ses chefs, son programme et ses soldats.

CHAPITRE VI

L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF PROTESTANT[1]

I. LA DÉCHÉANCE DE L'HÉRÉTIQUE. — II. APPEL DES PARTIS A L'OPINION. — III. GUERRE ET NÉGOCIATIONS. — IV. LA VICTOIRE DU ROI DE NAVARRE. — V. LA DÉFAITE DE L'ARMÉE DE SECOURS.

I. — LA DÉCHÉANCE DE L'HÉRÉTIQUE.

ENREGISTREMENT DE L'ÉDIT.

L'ESTOILE rapporte que, le jour où Henri III fit enregistrer au Parlement l'édit du 18 juillet, il dit au cardinal de Bourbon : « Mon oncle, contre ma conscience, mais bien volontiers, je suis ci-devant venu céans faire publier les édits de pacification pour ce qu'ils réussissoient au soulagement de mon peuple. Maintenant je vay faire publier l'édit de révocation d'iceux selon ma conscience, mais mal volontiers, pource que de la publication d'icelui dépend la ruine de mon Estat et de mon peuple ».

PRÉPARATIFS D'HENRI DE NAVARRE.

Ce fut probablement par acquit de conscience qu'il fit partir le

1. SOURCES : *Mémoires de la Ligue*, II, 1758. *Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, 1824-25, II, III, IV. *Lettres-missives de Henri IV*, II. *Mémoires-journaux de L'Estoile*, II et III. *Mémoires de la Huguerye*, II et III. Von Bezold, *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, 1884, II. D'Aubigné, *Histoire universelle*, VI. De Thou, IX. La Huguerye, *Ephéméride de l'expédition des Allemands en France, août-déc 1587*, publiée par le Comte Léonel de Laubespin, S. H. F., 1892. [La Chastre], *Histoire contenant les plus mémorables faits advenuz en l'an 1587 tant en l'armée commandée par monsieur le duc de Guyse qu'en celle des Huguenots conduite par monsieur le duc de Bouillon. Le tout envoyé par un gentilhomme françois à la reine d'Angleterre*, Lyon, 1588. *Archives curieuses*, 1re série, XI. *Mémoires de Jacques Pape de Saint-Auban* (1563-1587), p. p. Edm. Maignien, 1900, et Michaud et Poujoulat, 1re série, XI. De Villegomblain, *Mémoires des troubles arrivés en France sous les règnes des rois Charles IX, Henry III et Henry IV avec les voyages des sieurs de Mayenne et de Joyeuse au Levant et en Poictou*, 1668. *Chroniques fontenaisiennes*, 1574-1586, p. p. La Fontenelle de Vaudoré, 1841.

OUVRAGES A CONSULTER : Baron de Hübner, *Sixte-Quint*, Paris, 1870, II. Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, III. Forneron, *Les ducs de Guise*, II. D'Aumale, *Princes de Condé*, II. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, 1887. Robiquet, *Paris et la Ligue*. H. de L'Epinois, *La Ligue et les papes*, 1886. Tuetey, *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains, 1587-1588*, 2 vol., 1883. Guy de Brémond d'Ars, *Conférences de Saint-Brice*, Revue des Questions historiques, XXXVI, octobre 1884; du même, *Le Père de Mme de Rambouillet, Jean de Vivonne*, Paris, 1884. Segesser, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, III, 1re partie, 1585-1589, Berne, 1882.

22 juillet Philippe de Lenoncourt, abbé de Barbeau et de Rebais, le président Brulart, le seigneur de Poigny et deux théologiens, Jean Prévost et Cueilly, pour engager le roi de Navarre à se convertir et à lui remettre les places de sûreté. On devine l'accueil que reçut cette ambassade. Le roi de Navarre et le prince de Condé se rencontrèrent à Saint-Paul-de-Cadajoux, près de Lavaur, avec Damville qu'épouvantait la puissance des Guise, et renouèrent avec lui l'ancienne alliance des protestants et des catholiques unis (10 août 1585). Segur-Pardaillan fut expédié en Angleterre, en Danemark et en Allemagne avec mission d'obtenir à tout prix des subsides et des soldats (instruction du 10 mai 1585). Pour tenter les Allemands, auprès de qui l'ambassadeur se rendait « sans argent ni latin », du Pin, secrétaire du roi de Navarre, leur faisait offrir de les payer en terres et de les établir comme colons en France.

MESURES FINANCIÈRES D'HENRI III.

Cette proposition prouve la détresse financière du roi de Navarre. Henri III du moins savait où se procurer de l'argent. Puisque les catholiques voulaient la guerre, c'était à eux à en faire les frais. Le 11 août (moins d'un mois après l'édit de juillet), il mit la ville de Paris en demeure de lui faire un don de 200 000 écus. Le même jour, il mandait au Louvre le premier président, Achille de Harlay, lui signifiait qu'il ne paierait pas les gages des magistrats et qu'il était inutile de lui rompre la tête de remontrances. Pierre de Gondi se rendit à Rome et obtint de Sixte-Quint l'autorisation d'aliéner des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 100 000 écus de rente. L'Église gallicane protesta vainement contre les libéralités pontificales qui se faisaient à ses dépens.

SIXTE-QUINT.

Le successeur de Grégoire XIII était un esprit ardent, mais qui avait le sens du gouvernement et le goût de l'autorité. La révolte, de quelque beau prétexte qu'elle se parât, répugnait à sa nature impérieuse. Il voyait clair dans les intrigues des Guise, mais d'autre part il avait, comme chef du catholicisme, à en ménager les défenseurs. Il se laissait aller, suivant les événements, à des déclarations qui paraissaient contradictoires, tantôt en faveur du Roi, tantôt en faveur de la Ligue. D'ailleurs, exubérant et tout en dehors, ce pape manifestait avec une extrême vivacité, au moment où il les ressentait, les impressions diverses que lui inspiraient la haine des séditieux, le dégoût des incertitudes royales, l'amour de l'ordre, la crainte des progrès de l'hérésie. Il n'est pas difficile pourtant de dégager du chaos de ses actes et de ses paroles une politique simple et ferme. Il l'avait indiquée, dès les premiers jours de son pontificat, dans sa réponse au cardinal de Bourbon, qui se flattait de retrouver en lui les sympathies ligueuses de Grégoire XIII. Il se refusait à distinguer le devoir des sujets d'avec le devoir

des catholiques. Son programme pouvait se résumer ainsi : guerre à l'hérésie sous la conduite et l'autorité du Roi. Malheureusement l'ambition des Guise, la force des choses, la mauvaise volonté et l'indécision d'Henri III rendaient très difficile l'exécution de ce plan. Sixte-Quint, suspect aux ligueurs comme défenseur de l'autorité royale, était odieux aux royalistes comme fauteur de l'agitation ligueuse.

LA BULLE PRIVATOIRE.

Au début de son pontificat, il crut devoir frapper un grand coup; il lança, le 9 septembre 1585, sa fameuse « bulle privatoire » qui déclarait Henri de Navarre et le prince de Condé déchus, comme hérétiques et relaps. Sur le ton d'un Grégoire VII, il privait l'héritier présomptif de ses droits à la couronne de France, lui ôtait celle de Navarre et déliait les sujets de leur serment de fidélité. Quelques cardinaux étaient d'avis de temporiser et d'ajourner cet éclat; Sixte-Quint passa outre. Il ne prévoyait pas quelle tempête il allait soulever.

RIPOSTE D'HOTMAN.

Et d'abord les princes condamnés ne restèrent pas sans défenseurs. Le grand jurisconsulte huguenot, Hotman, attaqua la bulle pontificale dans un écrit dont le titre était déjà une insulte : *Brutum fulmen Papae Sixti V* (Le foudre imbécile du pape Sixte-Quint).... Un gallican, Pierre de L'Estoile, le même qui a tenu dans ses « Mémoires-journaux » la chronique quotidienne de Paris et de la Cour sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV, rédigea une opposition à la bulle qu'un royaliste eut l'audace d'afficher dans Rome même. Henri de Navarre, au nom de qui il feignait de parler, soutenait que Monsieur Sixte, soi-disant Pape, en l'accusant d'hérésie, avait faussement et malicieusement menti et qu'il était lui-même hérétique. « Ce qu'il (Henri de Navarre) offre prouver en plain Concile libre et légitimement assemblé : auquel s'il (le pape) ne consent... il le tient et déclare pour un vrai Antechrist et Hérétique. »

PROTESTATION DU PARLEMENT.

Les gallicans voyaient avec horreur reparaître les doctrines de la théocratie et de l'omnipotence pontificale. Le Parlement, qui avait enregistré de mauvaise grâce l'édit du 18 juillet, trouvait dans la bulle l'occasion de protester à la fois contre la faiblesse du Roi et contre l'audace du Pape. Les remontrances qu'il fit alors comptent parmi les déclarations les plus généreuses de la vieille magistrature française et témoignent de sentiments d'humanité, si rares à cette époque de foi ardente. Le Parlement regrettait qu'on l'eût contraint à enregistrer l'Édit de juillet. Quand même les Ligueurs auraient les forces nécessaires pour exterminer les réformés,

AU NOM DU DROIT.

Vostre Majesté, disait-il, ne s'en doit servir, d'autant que le crime que vous voulez chastier est attaché aux consciences, lesquelles sont exemptes de la puissance du fer et du feu et se peuvent manier par autres moyens plus convenables.... Quand tout le party des Huguenots seroit réduict en une seulle personne, il n'y

auroit celuy de nous qui osast conclure à la mort contre elle, si prealablement son procez ne luy estoit solennellement faict. Et partant si elle n'estoit deuëment atteinte et convaincuë de crime capital et énorme, condamnant le malfaicteur, aurions-nous regret de perdre un bon citoyen. Que sera-ce donc qui, sans forme de justice aucune, ozera despeupler tant de villes, destruire tant de provinces et convertir tout ce royaume en un tombeau. Qui ozera, di-je, prononcer le mot pour exposer tant de millions d'hommes, femmes et enfans à la mort? voire sans cause ny raison apparente, veu qu'on ne leur impute aucun crime que d'heresie, heresie encore incognuë ou pour le moins indécise... laquelle ils remettent au jugement d'un Concile universel general ou national.

CONTRE LES PRETENTIONS DU PAPE.

Ainsi le Parlement remettait tout en question, même le dogme arrêté par le concile de Trente.

Après avoir rappelé au prince ses devoirs d'humanité, le Parlement exécutait dédaigneusement la déclaration pontificale dont le style était « si nouveau et si esloigné de la modestie des avant papes ». Il demandait que premièrement le Pape « face apparoir du droict qu'il pretend en la translation des Royaumes establis et ordonnez de Dieu avant que le nom de Pape fut au monde.... Il fault qu'il nous enseigne avec quelle espece de Piété et Saincteté, il donne ce qui n'est pas sien. Il oste à autruy ce qui luy appartient legitimement. Il mutine les vassaux et les subjects contre leurs Seigneurs et Princes Souverains et renverse les fondemens de toute Justice et ordre politique ».

II. — APPEL DES PARTIS A L'OPINION

LES LETTRES DU ROI DE NAVARRE.

L'OPINION publique était une puissance avec laquelle tous les partis comptaient. Henri de Navarre la prit pour arbitre entre les ligueurs et lui. Il adressa aux trois ordres du royaume des lettres qui établissaient les responsabilités (1er janv. 1586). Il renvoyait à qui de droit, c'est-à-dire à Guise et à ses adhérents, le reproche d'avoir suscité les troubles et la guerre civile.

AU CLERGE.

Il disait au Clergé :

Dieu m'a fait naistre Prince chrestien : je désire l'affermissement, l'accroissement et la paix de la Religion chrestienne. Nous croyons un Dieu, nous recognoissons un Jésus Christ, nous recevons un mesme Évangile. Si sur les interprétations de mesmes textes nous sommes tombez en différent, je croy que les douces voyes que j'avoy proposées nous pouvoyent mettre d'accord. Je croy que la guerre que vous poursuivez si vivement est indigne de Chrestiens, indigne entre les Chrestiens, de ceux principalement qui se prétendent Docteurs de l'Evangile. Si la guerre vous plaist tant, si une bataille vous plaist plus qu'une dispute, une conspiration sanglante qu'un Concile, j'en lave mes mains. Le sang qui s'y respandra soit sur vos testes.

Il laissait entendre, comme toujours, qu'il n'était pas un hérétique opiniâtre, et qu'il ne refusait pas de se laisser instruire. Il ne protestait que contre la conversion à main armée.

Il parlait d'un autre ton à la Noblesse : *A LA NOBLESSE.*

Les Princes François sont les Chefs de la Noblesse. Je vous aime tous : je me sens perir et affoiblir en vostre sang. L'estranger (il entendait par là les Lorrains) ne peut avoir sentiment. L'estranger ne sent point d'interest en ceste perte. J'auroy bien à me plaindre d'aucuns, j'aime mieux les plaindre. Je suis prest de les embrasser tous. Ce qui me desplaist, c'est que ceux que je distingue en mon esprit, que je sçay avoir esté circonvenus, je ne les puis distinguer au sort des armes, mais Dieu sçait mon cœur. Le sang soit sur les autheurs de ces miseres.

Ce roi de trente ans trouvait d'instinct les mots qui portent, l'accent qui touche.

LE PAMPHLET DE LOUIS DORLÉANS.

Il faut bien que cet appel ait ému l'opinion pour que la Ligue ait jugé nécessaire d'y répondre. L'un de ses fondateurs, l'avocat Louis Dorléans, publia le fameux *Advertissement des catholiques anglois aux François catholiques*, où il feint qu'un catholique anglais met en garde les catholiques français contre l'avènement d'un roi hérétique. Tous les maux dont pâtissent les catholiques en Angleterre séviraient en France, si Henri de Bourbon parvenait au trône. En vain proteste-t-il de ses idées de tolérance ; le passé répond pour l'avenir. On sait de quelle façon Jeanne d'Albret et lui ont, dans leurs États héréditaires, traité les religieux et les prêtres. Les politiques prétendent que deux religions peuvent coexister dans le même pays et allèguent l'exemple de l'Allemagne. Cette expérience peut réussir avec des esprits lourds : « Il est fort aisé dedans les poisles d'Allemagne, où la religion ne sent que le vin, de faire compatir trois ou quatre religions diverses, voire cent, si tant s'en treuve ». En France, où l'État est fondé sur le catholicisme, « c'est une chose du tout impossible ». Henri de Navarre ose se dire héritier présomptif. Eh quoi ! il pourrait être roi, celui que la loi civile condamne au bûcher. Si les catholiques avaient fait tout leur devoir dans la nuit de la Saint-Barthélemy, « le royaume ne seroit pas en telle peine ! » « Nous ne pouvons dissimuler la cruelle clémence et l'inhumaine miséricorde du jour Saint-Barthélemy ; car, en ce jour, la crise de vostre maladie estant escheute et ayant esté ordonnée une saignée très salutaire et proffitable à tout le corps, on tira moins de deux poillettes qu'il ne falloit pour le salut de tous les membres ». Les deux « poillettes » de moins, c'était le sang du prince de Condé et du roi de Navarre. Quel autre remède à cet oubli que l'union des catholiques ? Les hérétiques sont ligués. Pourquoi les catholiques ne pourraient-ils pas l'être ? On accuse les ligueurs d'être Espagnols, mais « qui n'aimeroit donc mieux être Espagnol que Huguenot » ? Et Louis Dorléans continue avec une violence croissante, louant Philippe II des rigueurs de l'Inquisition, du meurtre de son fils don Carlos.... Il

ne recule devant aucune des conséquences inhumaines ou antipatriotiques de ses principes. Son livre, un des plus passionnés et des plus étranges du XVI[e] siècle, est le manifeste de la fraction la plus exaltée de la Ligue parisienne naissante.

AUTRES PAMPHLETS.

Beaucoup d'autres écrits coururent alors pour ou contre la Ligue : « *Briesve response d'un Catholique françois à l'Apologie ou deffence des Ligueurs* » ; — « *L'Antiguisart* » ; — « *Lettre d'un gentilhomme catholique françois contenant breve responce aux calomnies d'un certain prétendu Anglois* ». Des livrets de quelques pages volaient d'un bout du royaume à l'autre et se glissaient partout. La gravure, l'image illustraient le texte ou parlaient aux yeux. Bien que le Parlement, après le triomphe d'Henri IV, ait ordonné de mettre au pilon ces productions d'une littérature séditieuse, il en reste encore assez pour donner l'idée d'une polémique prodigieuse.

III. — GUERRE ET NÉGOCIATIONS

SUCCÈS ET REVERS DE CONDÉ.

La guerre des manifestes était le prélude de la véritable guerre.

Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, avait envahi le Poitou (septembre 1585) ; Condé alla lui présenter la bataille à Fontenay et, comme il se retirait, il le chargea et le mit en déroute. De la Loire qu'il l'obligea à repasser, Condé se rabattit sur Brouage qui inquiétait La Rochelle. Il la bloqua par terre et par mer et allait la forcer, lorsqu'il lâcha cette proie pour tenter une aventure. Un hardi capitaine huguenot, Rochemorte, avec onze compagnons, avait surpris la citadelle d'Angers. Condé courut à son secours, mais quand il arriva, Rochemorte était mort et la citadelle reprise par les catholiques. Il essaya deux fois sans succès d'emporter la ville ; son entêtement donna le temps à Henri de Joyeuse de lui couper la route du Sud. Il s'éloigna vers Vendôme et fut réduit, pour échapper à la poursuite, à éparpiller sa troupe. Lui-même, suivi seulement de quelques gentilshommes, gagna la Bretagne et Guernesey (octobre 1585). Quand il put revenir à La Rochelle (janvier 1586), le gouverneur de Brouage, Saint-Luc, avait réussi à rompre le blocus.

DÉFIANCES DU ROI CONTRE LES LORRAINS.

Les opérations des catholiques n'étaient pas plus décisives. Le Roi n'avait d'autre souci que d'enlever au duc de Guise et aux autres chefs de la Ligue l'occasion de s'illustrer. Il mit à la tête de l'armée de Guyenne le duc de Mayenne, mais ne lui fournit pas les renforts nécessaires et le réduisit à faire le siège de quelques bicoques. C'est à ses favoris, Joyeuse et d'Épernon, qu'il avait réservé la meilleure part de ses forces pour agir en Auvergne et en Provence.

TRÊVE AVEC LE ROI DE NAVARRE.

A la grande indignation de la Ligue, les maréchaux de Matignon et de Biron ménageaient le roi de Navarre. Biron, après quelques entreprises sans importance, signa une trêve avec lui (août 1586). Ce fut le prélude de négociations qui se poursuivirent pendant le reste de l'année.

LES PUISSANCES PROTESTANTES.

Le roi de Navarre cherchait à émouvoir les princes protestants. Dans les Pays-Bas, l'assassinat de Guillaume d'Orange (10 juillet 1584), par Balthazar Gérard, Franc-Comtois et catholique, qui voulait venger Dieu et Philippe II; le péril de l'Union d'Utrecht après le meurtre de son chef, les succès du duc de Parme et son entrée dans Anvers après quatorze mois de siège (17 août 1585); — en France, la prise d'armes des ligueurs; — en Allemagne, la déposition de Gebhardt Truchsess archevêque électeur de Cologne, qui, converti au calvinisme et marié, avait prétendu garder l'électorat, étaient autant d'indices inquiétants, du retour offensif du catholicisme. Ségur-Pardaillan devait représenter à Élisabeth qu' « il y alloit du danger de la chrestienté tout entière ». « Le pape et le roi (d'Espagne) s'entreprestent le main, l'ung pour la monarchie spirituelle et l'aultre pour la temporelle. » La France ayant toujours servi en Europe de contrepoids à la maison d'Autriche, « on peut juger quel saut elle donneroit à la balance » si elle se divisait ou s'ajoutait à la grandeur d'Espagne La Reine, « que Dieu a laissée en paix et retirée en un coin » pour veiller sur toutes les parties de la chrétienté, doit fournir au roi de Navarre les moyens de lever en Allemagne une armée étrangère et lui envoyer une flotte « pour incommoder et endommager ses ennemis ». Mais Élisabeth, un moment très ardente, ne voulait plus agir « que sous main » et à moins de frais possible; elle renvoya Ségur avec une promesse de 50 000 écus. Ségur parcourut l'Allemagne sans plus de succès. Les princes étaient divisés d'opinions, intimidés par les défenses de l'Empereur, lents à se décider. Leur bonne volonté était pourtant manifeste : luthériens et calvinistes s'entendirent pour envoyer une ambassade au roi de France; mais ils mirent plus de six mois à rédiger l'instruction. Quand les députés furent arrivés à Paris, à la fin de juillet 1586, ils attendirent jusqu'au 10 octobre qu'Henri III consentît à les recevoir.

AMBASSADE DES ALLEMANDS A HENRI III.

Les Électeurs palatin, de Saxe et de Brandebourg, Joachim Frédéric, marquis de Brandebourg et administrateur de Magdebourg, le duc de Brunswick-Lunebourg, les landgraves de Hesse, Guillaume, Louis et Georges, ainsi que les quatre villes libres impériales, Strasbourg, Ulm, Nuremberg et Francfort, avaient chargé leurs représentants de dire au Roi combien ils avaient appris « à regret » qu'il eût cassé l'Édit de paix, ne voulant endurer personne en son royaume

qui ne fût de la religion romaine. « Lesquels changemens, déclara l'orateur Philippe von Helmstadt, leur ont semblé estranges attendu que vostre personne royalle, vos Estats, vostre conscience, vostre honneur, vostre réputation et bonne renommée s'y trouvent beaucoup intéressez. » « Ils ne peuvent remarquer quel advantage et advancement il peut advenir à Vostre Majesté et à vos Estats de prester l'oreille à ceux qui vous voudroient détourner de vos promesses royales, de vostre foy et parolle contenue en vostre Edict de paix, que vous souliez appeller vostre paix, comme donnée de vostre bon gré et sans aucune armée de vos subjetz, et partant inviolable ». Henri III, furieux qu'on osât lui reprocher en face un manque de foi, répondit par écrit le lendemain (11 octobre) « qu'il a pu, peut et doibt constituer en son royaume telz Édictz lois et ordonnances que bon lui semblera, les changer et immuer selon l'exigence des cas et que le bien de ses subjectz le requiert ». Il fit délivrer le jour même aux ambassadeurs des passeports pour le retour.

FORMATION D'UNE ARMÉE DE SECOURS.

Cette attitude, les instances du roi de Navarre et l'argent d'Angleterre hâtèrent la formation de l'armée de secours. Élisabeth, qui voyait la Hollande et la Zélande menacées par le duc de Parme, commençait à trouver dangereux pour elle de laisser la Ligue écraser le roi de Navarre, et elle se décida à doubler la subvention qu'elle avait promise à Ségur. Mais, toujours défiante, elle fit verser les 100 000 écus à Jean Casimir, qui se chargea de lever 8 000 reîtres et 14 000 hommes de pied. Jean Casimir, régent du Palatinat depuis la mort de son frère (1583), et calviniste ardent, affectait plus de zèle que les autres princes allemands pour les huguenots. Il recueillit, outre l'argent d'Élisabeth, les 100 000 thalers que fournit le roi de Danemark et les avances de quelques autres princes. Alors, il organisa l'expédition à sa guise. Sa foi était vive, mais il ne s'oubliait point. Il avait fait campagne en 1576 contre Henri III, et n'avait pas encore touché les sommes que le roi de France lui avait promises à la paix; aussi, dans le traité de Fridelsheim, qu'il conclut avec Ségur (11 janvier 1587), il assura soigneusement le paiement des troupes, le remboursement de la reine d'Angleterre et surtout le règlement des créances de Jean Casimir. A la tête des auxiliaires allemands et suisses qu'il renonçait à conduire lui-même, il plaça un capitaine peu connu, dévoué à ses intérêts, le burgrave Fabien de Dohna.

LES CONFÉRENCES DE SAINT-BRICE.

Henri III n'avait pas commencé la guerre qu'il avait hâte de faire la paix. Le désordre de ses finances était pour beaucoup dans ces changements à vue, qui déconcertaient les sages et scandalisaient les zélés. Il avouait au nonce, au mois d'octobre 1586, qu'il lui fallait plus de 500 000 écus par mois pour l'entretien des troupes, et que

ses caisses étaient vides. Et, d'ailleurs, sa nature molle et flottante répugnait aux longs efforts, aux résolutions fermes sans pensée de retour. Sa mère se flattait peut-être d'amener le roi de Navarre à se convertir et à rendre les places de sûreté. Sans craindre l'intempérie, les hasards des mauvais gîtes, ni les attaques et les pilleries de bandes, elle alla chercher son gendre en plein pays protestant. C'est au château de Saint-Brice (près de Cognac) qu'eurent lieu les premières entrevues (décembre 1586); elles furent remplies de récriminations. Le roi de Navarre se ressentait du traité de Nemours comme d'une trahison dont il accusait et la faiblesse du Roi et la perfidie de la Reine-mère.

LES RIPOSTES DU ROI DE NAVARRE.

Elle le pressait d'abjurer et de venir vivre à la Cour. Il répondait qu'en se séparant des réformés, il resterait seul exposé aux coups des Guise et leur fournirait l'occasion de la priver du meilleur serviteur qu'elle eût jamais. Si elle lui remontrait à quelle vie le condamnait cette guerre éternelle, il répliquait, moitié sérieux, moitié plaisant, suivant son habitude : « Je les porte patiemment (ces incommodités), puisque vous m'en avez chargé pour vous en descharger ». Elle affectait de plaindre ce pauvre chef de parti, sans autorité sur les siens, qui, même à la Rochelle, ne faisait pas ce qu'il voulait : « Pardonnez-moi, madame, car je n'y veux que ce que je dois ». Au duc de Nevers, Louis de Gonzague, assez imprudent pour remarquer qu'il n'y pourrait lever un impôt, il ripostait : « Il est vrai, aussi n'avons-nous point d'Italiens parmi nous ». Catherine demandait qu'au moins il signât une trêve d'un an et suspendît durant ce temps l'exercice du culte réformé dans les villes de son obéissance. Et lui protestait, au nom de la noblesse protestante, qu'ils étaient unanimement résolus de vivre et mourir pour conserver ce droit.

RUPTURE.

Cependant il se gardait de rompre avant que les secours d'Allemagne fussent rassemblés. Il gagnait du temps. Il prenait rendez-vous avec Catherine à Fontenay et, de Marans où il venait d'arriver, se refusait à faire un pas vers elle. Il finit par lui envoyer le vicomte de Turenne, singulier messager de paix qui poussait à la guerre de toutes ses forces et qui proposa gravement à Catherine le secours des protestants allemands et des huguenots français « pour restablir l'autorité du roi, anéantie par ceux de la Ligue et acquérir un perdurable repos à ses sujets ». Elle comprit que le roi de Navarre se moquait d'elle; ce fut la fin des conférences (7 mars 1587).

LE ROI ET LES CHEFS DE LA LIGUE.

Les Lorrains avaient, comme l'écrivait leur chef, « épousé la cuirasse »; ils se fortifiaient de tous côtés. Le duc d'Aumale travaillait à se rendre maître de la Picardie et s'emparait de Doullens; le duc de Guise reprenait Auxonne qui avait chassé son gouverneur

rigueur; il bâtissait une forteresse à Vitry. Dans la réunion qu'ils avaient eue à l'abbaye d'Ourscamp (octobre 1586), les chefs du parti catholique avaient décidé d'inviter Henri III à observer de point en point l'Édit du 18 juillet et déclaré que leur devoir était de lui désobéir s'il concluait quelque accord avec les hérétiques. Sans attendre l'autorisation royale, ils attaquèrent le duc de Bouillon qui recueillait dans ses États les protestants fugitifs. Et Guise, malgré les ordres du Roi, assiégea, pendant l'hiver de 1586-1587, les places de Sedan et de Jametz qui bridaient la Lorraine. Catherine repartit, alla le trouver à Reims et ne fut pas plus heureuse avec lui qu'avec le roi de Navarre. Henri III tenta lui-même un dernier effort; en juillet 1587, il eut une entrevue à Meaux avec le chef de la Ligue et lui représenta que, pour prévenir l'invasion allemande, il était nécessaire de faire quelques concessions au roi de Navarre. Guise fut inflexible.

IV. — LA VICTOIRE DU ROI DE NAVARRE

LES DESSEINS D'HENRI III.

HENRI eut l'air de se rallier à son sentiment, il se dit prêt à faire les derniers efforts contre les protestants et obligea Guise et D'Epernon à s'embrasser. Au fond, il n'abandonnait pas la politique, qui, pensait-il, le soustrairait à la tutelle d'un sujet trop puissant. Il distribua les forces destinées à agir contre les protestants du dehors et du dedans de façon à rester maître de la situation. Joyeuse fut envoyé contre le roi de Navarre et Guise chargé de garder la frontière. Le Roi s'établit lui-même sur la Loire avec la masse des troupes pour empêcher la jonction des huguenots et de l'armée allemande de secours. Secrètement il espérait que Joyeuse contiendrait le roi de Navarre et que Guise serait battu par les envahisseurs, non sans leur avoir fait subir des pertes sérieuses; il interviendrait alors, au moment opportun, et dicterait la loi à tout le monde. On l'entendait répéter le verset du livre saint : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos* [1].

JOYEUSE CONTRE NAVARRE.

Joyeuse, ardent catholique, consulta plus son zèle que les intentions de son maître et ne garda pas la défensive. Il usa une première armée à prendre quelques places sur la Sèvre et ne craignit pas d'en exposer une seconde. Le roi de Navarre avait été rejoint par quelques soldats que lui amenait son cousin le comte de Soissons, fils, comme le prince de Condé, de Louis de Bourbon, prince de Condé, tué à Jarnac. Soissons et le prince de Conti, son frère, étaient catholiques,

1. Mes ennemis me serviront à me venger de mes ennemis.

mais inquiets de l'ambition des Guise, ils s'étaient déclarés contre la Ligue. Avec leur appui, le roi de Navarre n'était pas matériellement beaucoup plus fort Joyeuse, averti qu'il venait de sortir de La Rochelle et allait se refaire en Gascogne, se jeta à sa poursuite et voulut lui couper la route du Midi. Son avant-garde se heurta à Coutras aux coureurs huguenots, qui avaient passé la rivière d'Isle à gué. Il livra bataille à cette armée en retraite, qu'il pensait accabler entre l'Isle et la Dronne, sous la masse de ses gens de pied et le choc de ses compagnies d'ordonnance. L'infanterie des huguenots était légèrement inférieure en nombre, et ils n'avaient que 1 200 ou 1 300 chevaux à opposer à une cavalerie deux fois plus forte, mais leurs régiments de vieux soldats étaient conduits par des capitaines éprouvés. A leur tête marchaient Soissons, Condé et le roi de Navarre.

BATAILLE DE COUTRAS (20 OCT. 1587).

Après quelques escarmouches aux ailes, la noblesse qui entourait le duc de Joyeuse, impatientée de servir de cible à l'artillerie protestante, courut à l'ennemi. Les escadrons carrés que commandaient Henri de Navarre et les princes du sang attendirent de pied ferme l'approche de cette troupe furieuse Les arquebusiers dont ils étaient flanqués la laissèrent arriver à bonne portée et firent brèche dans ses rangs. Quand elle ne fut plus qu'à quelques pas, décimée et essoufflée, les chefs protestants enlevèrent leur cavalerie et chargèrent à leur tour; les lances d'ordonnance servirent moins dans cette mêlée corps à corps que les pistolets des huguenots. Le roi de Navarre « se colleta » avec Château-Renaud, qui portait la cornette de Sansac, et l'entoura de ses bras : « Rends-toi, Philistin ». En deux heures tout fut fini, l'armée catholique était détruite (20 octobre 1587); tous ses chefs, sauf Lavardin, plus de trois cents gentilshommes et le généralissime étaient morts. « Telle quantité de noblesse » ne s'était « perdue aux trois plus sanglantes batailles de ce siècle ». Les vainqueurs n'avouaient que cinq gentilshommes et 20 soldats tués... (20 octobre 1587).

LE VAINQUEUR.

C'était la première bataille rangée que les protestants eussent gagnée. Admirables dans les revers, leurs plus illustres capitaines n'avaient mérité que la gloire de la constance. Le jeune chef venait de rompre le charme; il inaugurait la bonne fortune. Sa belle humeur comme sa victoire égayaient d'un sourire la grandeur morose de la cause réformée. Il se révélait généreux et humain, prévoyant et si habile! Dans cet enivrement du triomphe « il ne se remarqua en lui... un seul trait d'insolence ou de passion ». Il déplora publiquement que le sort des armes eût causé la mort de tant de Français; il fit panser les blessés et relâcha beaucoup de prisonniers sans rançon; il rendit les corps de Joyeuse et de son frère à leur famille et fit célébrer en

leur honneur les cérémonies du culte catholique, où il voulut assister avec ses gentilshommes. « Quelqu'un lui demanda quelles conditions de paix il voudroit après une telle victoire. — Les mesmes, dit-il, que je voudrois avoir après la bataille perdue, qui est l'édict de 1577. — Parole qui des uns fut attribuée à une grande æquanimité, mais les plus fins dirent qu'il avoit d'autres affaires que celles de son parti et qu'il vouloit laisser entier l'héritage qu'il espéroit ». Le roi de France perçait sous le protecteur des Églises.

FAUTE OU CALCUL?

Sa victoire lui ouvrait les routes de la Gascogne. Il y courut et laissa à ses lieutenants le soin de tenir la campagne. Cette absence passe pour une faute; on lui a reproché de n'avoir pas tiré profit du découragement de ses ennemis pour emporter les villes du Poitou et marcher au-devant des auxiliaires étrangers. Peut-être le désir de revoir la comtesse de Gramont, la belle Corisande, qu'il aimait passionnément, fut-il plus fort que l'ambition. Peut-être pensa-t-il qu'il n'avait aucun intérêt à paraître sous les murs de Paris avec toutes les forces protestantes, à humilier Henri III et à le jeter dans les bras des Guise.

V. — LA DÉFAITE DE L'ARMÉE DE SECOURS

LES AUXILIAIRES ETRANGERS.

L'ARMÉE de secours n'avait pas suivi ses instructions, bien qu'elle eût été levée en son nom. Il aurait voulu qu'elle s'établît à demeure en Lorraine et ravageât méthodiquement ce pays pour attirer de ce côté la masse des forces catholiques et lui laisser toute liberté d'agir dans le Midi. C'était une diversion qu'il désirait; les envahisseurs reprirent l'idée traditionnelle d'une marche vers la Loire et d'une jonction de toutes les forces protestantes.

DIVISION DES CHEFS.

Le commandement était partagé entre des chefs incapables Le duc de Bouillon, qui commandait les Français, était un tout jeune homme sans expérience; Dohna, qui commandait les Suisses et les Allemands, avait l'expérience sans le talent. Les rivalités des capitaines et la mésintelligence de ces combattants de diverses races troublaient les conseils et énervaient l'action. L'armée, forte de 23 à 25000 hommes, ne fit que traverser la Lorraine en la pillant, elle franchit la Seine au-dessus de Châtillon (fin septembre) et l'Yonne. Mais elle était déjà démoralisée, troublée par les compétitions, affaiblie par les marches et par les maladies.

ET DES SOLDATS.

Henri III, fortement établi sur la ligne de la Loire, barra le passage et refusa de se laisser convaincre que l'attaque était dirigée non contre lui, mais contre la Ligue. Les envahisseurs tournèrent vers

la Beauce où ils comptaient se refaire. Le duc de Guise, depuis la frontière, côtoyait cette armée et n'attendait qu'une occasion pour l'attaquer. Justement les reîtres, ne pouvant s'entendre avec les lansquenets et les Français, faisaient bande à part et ne se gardaient pas, comme il eût fallu dans ce pays coupé de haies, « bocageux », favorable aux surprises.

VIMORY (26 OCT.).

Le Duc était à Montargis quand il apprit leur arrivée à Vimory, qui n'en est éloigné que d'une lieue. Il marcha à eux avec sa cavalerie et 2600 arquebusiers. La nuit était si noire que ses soldats purent se glisser sans donner l'éveil jusque dans l'intérieur du village. L'infanterie, enfilant la principale rue, commença à tuer les reîtres et à incendier les maisons où ils étaient logés. Mais Dohna eut le temps de réunir sept cornettes, il chargea les assaillants et parvint à les repousser. Il avait perdu 800 hommes (26 octobre).

MUTINERIE DES SUISSES.

Bien que l'affaire n'eût pas grande importance, elle hâta la dissolution de l'armée étrangère. Les reîtres regrettaient leurs bagages détruits; ils criaient qu'on les menait perdre, qu'ils n'avaient pas de chef, que le roi de Navarre était mort. Quand ils eurent été apaisés à grand'peine, ce fut au tour des Suisses de se mutiner. La prise et le pillage de Château-Landon ne les contentèrent point. Henri III profita de leur mécontentement et ouvrit des négociations avec eux.

AUNEAU (24 NOV.).

Dohna avait établi son quartier général à Auneau, il occupait le village, mais le château qui en gardait l'accès était resté aux mains du gouverneur catholique. Le duc de Guise s'introduisit par le château dans Auneau et se saisit des portes Les reîtres qui ne purent pas sauter la muraille furent massacrés ou faits prisonniers. Les vainqueurs firent un énorme butin; pendant deux jours ils pillèrent les chariots des reîtres. Ils prirent leurs chevaux tout sellés et harnachés. Un des capitaines catholiques, vit défiler « cinq cents corcelets à cheval et mille harquebuziers marchant tous à la reistre, chacun la paire de pistolets à l'arçon de la selle » (24 novembre).

LE ROI MÉNAGE L'ARMÉE ÉTRANGÈRE.

Ce nouveau succès ne causa à Henri III qu'une satisfaction très mêlée; il écouta avec bienveillance La Châtre, l'un des vainqueurs, qui lui en porta la nouvelle, mais il ne lui fit pas le moindre présent. Il se hâta de conclure une convention avec les Suisses (27 novembre) et leur fit donner des vivres et de l'argent pour s'en retourner dans leurs cantons. Son favori, le duc d'Épernon, poursuivit sans ardeur les Allemands qui, affaiblis par les revers et par cette défection, battaient rapidement en retraite; il laissa passer l'occasion de les écraser, et lorsqu'il les tint acculés dans le Charolais, ce fut pour leur accorder une capitulation honorable et le droit de se retirer dans leur pays. Les huguenots qui avaient suivi même fortune que ces étrangers

eurent aussi la liberté de sortir de France, s'ils n'aimaient mieux y vivre en bons catholiques, conformément aux édits (8 décembre).

GUISE LA POURSUIT.

Si le Roi faisait quartier aux vaincus, les paysans en tuèrent tant qu'ils purent; le duc de Guise et le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine, les harcelèrent jusqu'auprès de Genève, et de là se jetèrent sur le comté de Montbéliard. Ils y brûlèrent plus de 100 villages et vengèrent sur le comte, « qui est grand calviniste », la dévastation de la Lorraine.

IMPOPULARITÉ D'HENRI III.

Les ménagements d'Henri III soulevèrent l'opinion. Les zélés s'indignèrent « de cette désordonnée faveur à des gens qui le méritoient si peu ayant ruiné, bruslé et saccagé toute la France ». Les royalistes eurent beau dire que les ligueurs criaient contre les reîtres, mais que c'était le Roi qui les chassait; le duc de Guise passa pour le vainqueur des hérétiques. Ses petits succès d'Auneau et de Vimory et surtout ses représailles impitoyables le sacrèrent champion du catholicisme. La faiblesse d'Henri III détruisit le reste de confiance que les masses avaient encore en lui; tout bas les ligueurs répétaient que « les reistres avoient esté levés, soudoiés et renvoyés par le Roy », et ils en donnaient comme preuve « le bon traitement qu'il leur faisoit ».

CHAPITRE VII

LA JOURNÉE DES BARRICADES[1]

I. LES PROGRÈS DE LA LIGUE. — II. LE SOULÈVEMENT DE PARIS. — III. SOUMISSION DU ROI.

I. — LES PROGRÈS DE LA LIGUE

AGITATION GÉNÉRALE.

PENDANT que les protestants et les catholiques étaient en armes à l'Ouest et au Midi, la Ligue avait continué sa propagande et profité de toutes les fautes et de toutes les faiblesses du Roi. Les petits bourgeois, les artisans, les gagne-deniers, les paysans même s'enrôlaient. Ils coiffaient le casquet, revêtaient le corselet et, en attendant de livrer bataille, manifestaient hautement : « Morguant, fendant, mutins, mettant tout en desroy, Disant : Sus! tuons tout, nous n'avons plus de roy! Vive la liberté! »

L'AVOCAT LE BRETON.

L'un des plus ardents à crier son mécontentement était maître François Le Breton, natif de Poitiers, avocat à Paris, homme de

1. Sources : Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, 1905. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, publ. par Bonnardot, IX, 1902. *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant : contenant les raisons de leurs débats et questions en ces présens troubles au royaume de France*, 1594. *Mémoires de la Ligue*, 1758, II. *Archives curieuses*, XI. *Mémoires-journaux de l'Estoile*, II et III, 1875-76. *Le Procez Verbal de Nicolas Poulain*, L'Estoile, III, p. 345-371. *Les belles figures et drolleries de la Ligue*, L'Estoile, IV. *Mémoires d'Estat de Villeroy*, 1665, I. *Les Œuvres d'Estienne Pasquier*, 1723, II. *Mémoires de Cheverny*, Mich. et Pouj., 1re série, X. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, Introduction. *Mémoires de De Thou*, Mich. et Pouj., 1re série, XI. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, IV, *Vie de Jean Chandon..., président au Grand Conseil..., conseiller d'État sous Henri III et Henri IV*, p. p. un de ses arrière-petits-neveux M. P. C. de B. (M. P. Chandon de Briailles), Techener, 1857. De Thou, *Histoire universelle*, X. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France depuis les premiers mouvements de la Ligue jusques à la closture des Estats à Blois le seizième de janvier 1589*, Lyon, 1597.

Ouvrages a consulter : Bouillé, *Histoire des Guise*, III. Forneron, *Les ducs de Guise*, II. Cougny, *Études historiques et littéraires sur le XVIe siècle. Le parti républicain sous Henri III d'après des documents nouveaux*, Mémoires lus à la Sorbonne, Histoire et philologie, 1866. Zeller, *Le mouvement guisard en 1588. Catherine de Médicis et la journée des Barricades.* Revue hist., XLI, nov. 1889. Baguenault de Puchesse, *Les négociations de Catherine de Médicis à Paris après la journée des Barricades* (mai-juin 1588), Orléans, 1903. Robiquet, *Paris et la Ligue*, 1886 Girard, *Histoire de la vie du duc d'Epernon*, 1655. Nouaillac, *Villeroy*, 1909

bien et charitable, mais violent, l'ami du hardi prêcheur Poncet. Un jour il avait perdu une cause qu'il croyait bonne; il injuria les juges et fut réprimandé. Il porta ses plaintes jusqu'au Roi, qui ne daigna pas l'écouter. Cette indifférence fit de lui un opposant. Il publia un pamphlet où il appelait Henri III « un des plus grands hypocrites qui fût jamais », le singe des rois vertueux. Il préconisait comme l'unique remède aux maux dont souffrait le royaume une assemblée d'États généraux dont les officiers du roi seraient exclus, et proposait, en attendant, de restituer aux villes toutes leurs franchises. Avec l'intolérance des réformateurs, il voulait traiter comme ennemis publics les adversaires de l'autonomie communale : « On les mettra en pièces et leur nom et famille seront effacés à jamais avec confiscation de biens et de corps sans respect d'aucune grandeur.... Il faut leur courir sus. »

SON EXÉCUTION.

Henri III lui fit faire son procès; le Parlement le condamna à mort, mais le recommanda à la clémence royale, comme n'ayant pas la tête bien saine. Le Roi ne fit pas grâce. Le Breton fut étranglé et pendu dans la cour du Palais (2 novembre 1586), de peur qu'il n'y eût émeute pour le délivrer dans le trajet de la prison à la place de Grève. Le peuple baisa les pieds et les mains du supplicié quand on porta son cadavre au gibet de Montfaucon. Ces exécutions, qui furent rares, augmentaient la haine sans inspirer la crainte. Dans les masses misérables, germaient les projets les plus violents. La Ligue y comptait une foule d'adhérents qui, par goût du désordre ou par fanatisme, complotaient d'enlever le Roi et même de le tuer. Les prudents eurent beaucoup de peine à faire entendre raison à ces emportés.

LES PARTISANS DE L'ACTION.

Les partisans de l'action accueillirent avec enthousiasme Mayenne, qui, de retour de l'Ouest, faisait sonner bien haut ses campagnes et ses victoires; ils le mirent dans la confidence de leur organisation et de leurs desseins. Ils voulaient surprendre la Bastille, le grand et le petit Châtelet, le Temple, l'Hôtel de Ville et bloquer le Louvre. Le Roi, averti par ses espions, prit ostensiblement des mesures de défense; il mit des forces au grand et au petit Châtelet et à l'Arsenal. Mayenne prit le parti de sortir de Paris (20 mars 1587).

Le duc de Guise n'apprit pas sans humeur l'équipée de son frère. Il se plaignit qu'on voulût agir sans le consulter. Ses reproches et l'échec piteux du complot servirent de leçon aux impatients, qui promirent de montrer à l'avenir plus de sagesse et de docilité.

ÉMISSAIRES LIGUEURS EN PROVINCE.

La Ligue poussa la propagande. Déjà au moment de sa formation, elle avait envoyé Ameline, homme avisé, bon négociateur, à Chartres, à Orléans, à Blois, à Tours, pour y recruter des adhérents.

Après son mécompte du mois de mars, elle expédia de nouveaux émissaires dans les provinces avec des mémoires et des instructions, elle accusait le Roi de faire entrer en France une armée de reîtres hérétiques pour lui donner en proie les catholiques, corps et biens.

LEURS INSTRUCTIONS.

Les chefs du parti proposaient que les membres des « communautés » catholiques, et spécialement de celles qui étaient plus directement menacées, comme Paris, Rouen, Lyon, Orléans, Bourges, Amiens, Beauvais et Péronne, députassent au Roi pour le prier de réunir les forces nécessaires à la défense du royaume et lui offrir un secours de 20000 hommes de pied et de 4000 chevaux. Si le Roi n'autorisait pas ces levées, il ne faudrait pas laisser, en cas d'invasion, de les faire : « Et sera par ce moyen le Roy contrainct d'advouer l'armée catholique ou s'en déclarer à l'ouvert ennemy ». Cette armée fera tête aux envahisseurs « estant conduite et commandée par les gentilshommes et capitaines catholiques affidez aux provinces et villes qui pourront, au refus et contradiction du Roy, prendre un prince catholique pour chef ». Si Henri III venait à mourir sans enfant (que Dieu ne veuille), les catholiques se rassembleraient entre Paris et Orléans. Les États généraux seraient réunis ; ils éliraient le cardinal de Bourbon « tant parce qu'il est prince très catholique ennemy des hérétiques qu'aussi il est prince françois, doux, aggréable et vertueux, de la race ancyenne des roys de France, [ce] qui le rend très recommandable non comme héritier et successeur, estant trop remot (éloigné) en degré, mais capable d'eslection et de l'honneste preference pour sa religion et ses vertus ». Au moment de la vacance du trône, le Pape et le roi d'Espagne seraient immédiatement avertis « pour qu'au besoin sa saincteté nous assiste de sa saincte benediction et le roy catholique de ses forces et moyens ». Cependant il fallait, en grand secret, pratiquer le plus de gens de bien que faire se pourrait, gentilshommes, bourgeois, ecclésiastiques, prédicateurs en qui le peuple avait créance ; instituer dans chaque ville un comité d'action de six membres, se réunissant une ou deux fois la semaine pour examiner les affaires du dehors et le succès de la propagande Les villes devaient agir en parfait accord avec les princes catholiques, dont la Ligue parisienne garantissait les intentions. Les uns et les autres se lieraient par un serment solennel d'assistance réciproque et de dévouement commun à la religion. Elles leur laisseraient l'honneur du commandement et de la conduite des armées et se réserveraient la levée des hommes et l'élection des capitaines « particuliers ». L'administration de la justice et le maniement des finances appartiendraient à un conseil composé de gens des trois États.

NOUVELLE FORMULE D'OBÉISSANCE AU ROI.

La Ligue faisait jurer à ses affiliés une nouvelle formule de serment. Ils promettaient obéissance au Roi « tant qu'il se montrera catholique et qu'il n'apparoistra favorisant les hérétiques ». Ils emploieraient leurs biens et leurs vies pour conserver la religion catholique et romaine, et pour empêcher l'avènement de Henri de Bourbon, « de ses semblables et adhérants ». Ils ne s'abandonneraient jamais les uns les autres et se joindraient « à (pour) la deffence mutuelle de la moindre des villes associées aussi bien que de la plus grande ».

PROGRAMME DE RÉFORMES.

Chaque ordre aurait sa part de la victoire; le Clergé y gagnerait la réforme des abus, le rétablissement de ses dignités, franchises et privilèges et la publication du Concile de Trente; la Noblesse, « appuy principal de ce royaume, après Dieu », sa restauration en son ancienne splendeur, et son maintien en ses mérites, libertés, honneurs, prérogatives, franchises honnêtes et vertueuses. En échange, les deux premiers ordres aideraient le Tiers-État à épurer la justice, « spécialement les cours souveraines remplies en la plupart de corruptions, hérésies et tyrannies »; à remettre les corps et communautés des bonnes villes en leurs anciens privilèges, libertés, honneurs et franchises; à pourvoir aux intolérables misères « desquelles le pauvre et commun peuple, nourricier de tous les autres estats, est aujourd'huy de mille façons barbarement oprimé ». Programme d'opposition qui proposait le retour à l'État du moyen âge avec sa royauté limitée, son Clergé puissant, sa Noblesse indépendante, ses communes autonomes, sans se soucier des contradictions et sans se demander si le Peuple, la Bourgeoisie et le Clergé lui-même avaient eu tant à se louer de ce passé.

ALLIANCE DES VILLES LIGUEUSES.

Les ligueurs parisiens recommandaient aux conseils provinciaux de se tenir en rapports constants avec la capitale. Ils avaient organisé une sorte de service des affaires provinciales. Quand les délégués des bonnes villes arrivaient à Paris, ils trouvaient pour les recevoir des agents spéciaux, et qui souvent étaient du même pays qu'eux. Entre compatriotes, l'entente était vite établie, les desseins rapidement concertés. En juin 1587, Lyon, Toulouse, Orléans, Bordeaux, Bourges, Nantes et beaucoup d'autres villes avaient contracté accord avec Paris pour la défense de la religion catholique.

LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

A Paris, la Ligue ne négligeait aucun moyen d'émouvoir l'opinion. S'il faut en croire de Thou, les prêtres allaient jusqu'à refuser l'absolution aux fidèles qui ne voulaient pas adhérer à la Sainte Union. Les prédicateurs faisaient rage dans les chaires; ils incriminaient les actes, les mœurs et l'orthodoxie d'Henri III. Le Roi dut infliger à Poncet, curé de Saint-Pierre des Arcis, un exil de quelques mois. Ces

prêcheurs n'étaient pas tous, comme Poncet, des hommes de bonne foi. Le curé de Saint-Benoît, Boucher, mentait sciemment quand il accusait Henri III d'avoir fait tuer, pour le faire taire, Burlat, théologal d'Orléans. La sœur des Guise, Madame de Montpensier, qui avait voué au Roi une haine mortelle, se vantait de gouverner ces tribuns de la chaire; elle prétendait qu'elle faisait plus avec leurs sermons que ses frères avec leurs armées.

LE TABLEAU DE SAINT-SÉVERIN.

Elle exploita l'émotion qu'avait provoquée en France l'exécution de Marie Stuart (18 fév. 1587). Sur son conseil, Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, exposa dans le cimetière de sa paroisse un immense tableau où étaient représentées, en une progression de scènes émouvantes, les persécutions que les catholiques anglais souffraient pour leur foi : arrestation de gentilshommes et de nobles dames, défilé de prêtres saisis à l'autel, et, par dérision, promenés, dans leurs vêtements sacerdotaux, à travers les rues et les places publiques; inquisitions nocturnes des soldats dans les maisons des fidèles avec tout l'accompagnement des coups et des violences. Ici le spectacle des tortures infligées dans les prisons : question, dislocation des membres, pendaison par les pieds; là l'exécution publique : mise au pilori, percement des oreilles avec un fer chaud, promenade sanglante à la queue d'une charrette sous la morsure du fouet; et enfin la mort par pendaison, le dépècement des cadavres encore chauds, la cuisson dans des chaudières, la répartition de ces débris humains entre les diverses portes de Londres, et l'exposition sur le pont de la ville, au bout d'une perche, des têtes des suppliciés.

COMMENTAIRES PROBABLES.

On imagine quel effet produisaient ces peintures sur le peuple catholique et très excitable de Paris. Tous les jours, des multitudes accouraient à Saint-Séverin. Il ne manquait pas sans doute de cicerone pour expliquer et commenter : ces bourreaux des catholiques anglais, c'étaient les alliés des huguenots français; tel était le sort qui était réservé à la France si Henri de Béarn montait jamais sur le trône. La guerre seule, une guerre implacable, pouvait détourner tous ces maux. Mais le Roi lui-même, qui favorisait sous main les hérétiques, quels sentiments méritait-il d'inspirer?

Henri III souffrit pourtant que ces peintures irritantes restassent là exposées, du 23 juin au 9 juillet (1587). Lorsqu'il se décida à les faire enlever, il fallut opérer de nuit.

L'HEUREUSE JOURNÉE. SAINT-SÉVERIN (2 SEPT.).

A la fin, il résolut d'emprisonner trois des prédicateurs les plus ardents et, parmi eux, Jean Prévost lui-même (2 septembre 1587). A la nouvelle de l'arrestation, les ligueurs crièrent aux armes et sonnèrent le tocsin. Choullier, Senault, Crucé, Bussy-Leclerc occupèrent les ponts qui mettaient en communication le quartier de l'Université

avec la Cité et la rive droite. D'autres se fortifièrent dans la maison du notaire Hatte, au carrefour Saint-Séverin. Le lieutenant civil Seguier qui, avec nombre de sergents et de commissaires, essaya d'en forcer la porte, fut repoussé. Les gardes du roi eux-mêmes auraient donné et n'auraient pas été plus heureux. D'Épernon, le Chancelier, Villeroy poussaient le Roi aux mesures énergiques : ils l'engageaient à faire pendre Bussy-Leclerc et ses compagnons, mais les conseils timides prévalurent. Bussy en fut quitte pour s'absenter quelque temps de Paris (2 septembre 1587).

FAUTES DU ROI. En cette « heureuse journée Saint-Séverin », la Ligue avait pris conscience de sa force. Ensuite vinrent les victoires d'Auneau (26 octobre) et de Vimory (24 novembre), qui accrurent son audace. Les ménagements d'Henri III pour l'armée d'invasion redoublèrent sa haine et ses soupçons. Le Roi continuait à défier l'opinion. Le duc d'Épernon, qui, depuis la mort de Joyeuse, avait accaparé la faveur royale, était d'autant plus détesté qu'il passait pour être partisan du roi de Navarre et de la succession protestante et qu'il avait omis d'écraser les Suisses et les reîtres en déroute. Il n'en reçut pas moins comme récompense le gouvernement de Normandie qui, d'ordinaire, était attribué à un fils de France ou à un prince du sang. Cette faveur parut une nouvelle preuve de la perfidie du Roi.

LA RÉUNION DE NANCY. Pour avoir l'occasion de rester en armes, Guise, de retour de la poursuite des Allemands, alla remettre le siège devant Jametz (janvier 1588). Les princes catholiques, réunis à Nancy (janvier-février 1588), arrêtèrent les mesures qu'ils voulaient imposer à l'approbation royale : destitution de tous les officiers suspects à la Ligue, quelle que fût leur grandeur et leur dignité ; publication du Concile de Trente ; établissement de l'Inquisition dans les bonnes villes ; exécution de tous les hérétiques faits prisonniers qui ne promettraient pas de vivre catholiquement à l'avenir.

LE GRAND DESSEIN CATHOLIQUE. Ils ne cachaient plus leur alliance avec Philippe II et favorisaient ouvertement ses projets. Le roi d'Espagne s'apprêtait à faire partir la flotte, qui devait embarquer aux Pays-Bas les troupes du duc de Parme et les jeter sur les côtes de l'Angleterre. C'était la grande pensée du règne, dont l'exécution devait porter le coup mortel à Élisabeth, à son Église et par contre-coup au protestantisme européen. Les Lorrains servaient avec passion un dessein qui vengeait Marie Stuart et préparait le triomphe de leur cause. Le duc d'Aumale avait conquis la plupart des places fortes de la Picardie pour assurer à l'*Invincible Armada* les ports et les ressources de cette province. Il chercha même à surprendre Boulogne, qui était le meilleur port de ces parages ; mais Bernet, qui y commandait pour le duc d'Épernon,

déjoua ses ruses et reçut ses soldats à coups de canon. Henri III, qui suivait avec inquiétude les armements formidables de l'Espagne, ne voulait pas laisser à la disposition de Philippe II les côtes où la flotte espagnole pouvait aborder. Aussitôt qu'il apprit la mort du prince de Condé (mars 1588), gouverneur en titre de la Picardie, il lui donna pour successeur le duc de Nevers, qui avait abandonné la Ligue. Le duc d'Aumale refusa de se dessaisir.

II. — LE SOULÈVEMENT DE PARIS

PRÉCAUTIONS DU ROI.

LES négociations qui s'ouvrirent à Soissons n'avaient pas chance d'aboutir (avril). La Ligue et ses chefs voulaient être les maîtres; le Roi pensait qu'il avait déjà trop fait de concessions. Sa faiblesse n'avait servi qu'à enhardir ses adversaires qui couraient sus à D'Épernon en plein Paris; ses espions lui signalaient des réunions secrètes et même un complot pour introduire dans la ville cinq ou six cents chevaux, conduits par les ducs d'Aumale et de Guise. Il renforça ses gardes, rapprocha les Suisses qui étaient à Lagny et les logea dans le faubourg Saint-Denis.

CRAINTES DES LIGUEURS.

Les ligueurs, de leur côté, avaient conscience qu'un jour le Roi se lasserait de leurs insolences; ils pressèrent, par prières et même par menaces, l'arrivée du duc de Guise. Au même moment le Roi lui fit dire par Bellièvre de ne pas venir s'il ne voulait être tenu pour auteur des « émotions » de Paris. Malgré la défense, le Duc partit de Soissons le 8 mai avec neuf ou dix compagnons, courut toute la nuit et passa le lendemain à une heure de l'après-midi la porte Saint-Denis.

GUISE A PARIS.

Il avait rabattu son chapeau sur ses yeux et cachait dans son manteau le bas de son visage. Un jeune gentilhomme de sa suite, Fouronne, le décoiffa par manière de plaisanterie, disant qu'à l'arrivée à l'hôtellerie, il fallait se faire connaître. Alors les acclamations commencèrent. La population le saluait au passage des cris : Vive Guise! Vive le pilier de l'Église. « Mesme qu'une demoiselle étant sur une boutique avoit abaissé son masque et dit tout haut ces propres mots : « Bon prince, puisque tu es ici nous sommes tous sauvés ». A travers la foule qui accourait, heureuse de le voir, de toucher son manteau, Guise s'avança lentement jusqu'au logis de la Reine-mère (au couvent des Filles Repenties, rue Saint-Honoré). Elle ne lui cacha pas qu'elle aurait mieux aimé le voir en une autre saison; cependant elle l'accueillit bien et s'offrit à le conduire elle-même au Louvre.

GUISE AU LOUVRE.

Un moment, le Roi, outré de cette bravade, fut tenté de la punir. Prompt à interpréter cette inspiration de la colère, Alphonse Ornano

lui proposa de lui apporter la tête du rebelle, mais l'offre fit peur. Le Duc arrivait. Blême, le Roi lui demanda pourquoi il s'était permis de venir contre son ordre. Guise répondit pour s'excuser qu'il ne serait pas venu s'il en avait reçu la défense expresse. La Reine-mère s'entremit.

RESOLUTION D'HENRI III.

Guise sortit plus audacieux de cette dangereuse entrevue. Catherine, qui entreprit de négocier avec lui le règlement des affaires de Picardie, ne put rien obtenir. Les ligueurs notables entraient à la file à Paris; l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, « l'intellect agent de la Ligue », était arrivé. Des capitaines, des soldats se glissaient dans la ville et se tenaient prêts à tout événement. Le Roi ordonna en vain au « Bureau de Ville » de surveiller les portes et les hôtelleries; la complicité de la population protégeait les intrus. Il résolut alors de faire une recherche plus exacte et, pour avoir les forces nécessaires à cette opération de police, d'introduire dans la ville, contrairement au privilège qu'elle avait de se garder elle-même, le régiment suisse de Galati et les gardes françaises cantonnés dans le faubourg Saint-Denis. Voulait-il s'en tenir là? et, même s'il n'avait d'autre intention que de se rendre le plus fort, n'aurait-il pas été tenté, ayant les moyens en mains, de châtier ses ennemis?

DEFECTION DES MILICES BOURGEOISES.

Les dernières mesures furent arrêtées dans une réunion tenue à l'Hôtel de Ville entre les officiers du roi et les membres de la municipalité dévoués à la Cour. Les compagnies de milice bourgeoise qui paraissaient les plus fidèles furent, le mercredi soir (11 mai), mises en mouvement pour occuper les points stratégiques, les ponts qui reliaient la Cité à l'Université, la place de Grève, le cimetière des Innocents. Mais la population s'inquiétait de l'approche des troupes. Des onze compagnies qui devaient être cantonnées au cimetière des Innocents, quatre refusèrent de se laisser enfermer et allèrent camper rue Saint-Honoré et rue au Feurre. C'est là que les trouva d'O, gouverneur de Paris, à une heure du matin, en faisant sa ronde. Comme il s'étonnait qu'elles eussent quitté leur poste, les soldats répliquèrent qu'ils étaient là pour protéger leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Leur attitude était si résolue que d'O, « estonné, leur dit qu'ils avoient bien fait » A peine se fut-il éloigné qu'ils se dispersèrent et regagnèrent leurs maisons, cet exemple fut suivi par les compagnies qui n'avaient pas quitté le cimetière. Au pont Saint-Michel, un ligueur ardent, La Rue, obligea le capitaine Riolle, cordonnier du roi et ancien huguenot, à lui céder la place.

ENTRÉE DES TROUPES A PARIS.

Henri III n'avait mobilisé les milices que pour tenir la « place chaude » aux soldats. A cinq heures du matin, l'échevin royaliste Lugoly ouvrit la porte Saint-Honoré aux Suisses et aux gardes fran-

çaises qui se rendirent en silence aux Innocents. Là les différentes compagnies apprirent leur destination. Elles se mirent en marche, à travers la ville qui s'éveillait, au son des fifres et des tambours. La compagnie française d'Olphan du Gast se posta sous le petit Châtelet, en tête du Petit-Pont, celle de Marivaux occupa le pont Saint-Michel. Trois enseignes suisses se logèrent dans le marché Neuf, en pleine Cité. Ces troupes étaient sous le commandement de Crillon. Quatre enseignes suisses et deux françaises gardaient la place de Grève; le reste était demeuré au cimetière des Innocents.

BRAVADES DES SOLDATS.

Les soldats croyaient avoir ville gagnée; les Suisses se gorgeaient des tripes qu'ils avaient trouvées au Marché Neuf; les Français criaient aux bourgeois de mettre des draps blancs à leurs lits où ils viendraient coucher le soir. Quelques-uns fouillaient indiscrètement les femmes qui passaient. Crillon « menaçait le ciel et la terre ».

L'UNIVERSITÉ EN ARMES.

Le quartier de l'Université, le plus ardent, fut le premier à s'agiter. Au jour levant, Crucé, l'un des Seize, avait donné l'alarme. Les ligueurs accoururent en armes et occupèrent le carrefour Saint-Séverin, qui ferme l'accès de la place Maubert et commande l'entrée de l'Université. Les prédicateurs soulevèrent les écoliers; un docteur en théologie, Péginard, qui avait endossé la cuirasse, exhorta ceux qui le suivaient à combattre bravement pour la liberté de la ville et pour la religion. Boucher prêcha la guerre sainte à la jeunesse du Collège de Fortet; treize ou quatorze écoliers prirent les armes Le Collège de Clermont fournit aussi quelques combattants. Crillon, qui voyait s'organiser la résistance, voulait se saisir de la place Maubert, mais il reçut l'ordre de ne pas bouger: la sentinelle qu'il avait placée à l'entrée du faubourg Saint-Séverin fut obligée de se replier.

SOULÈVEMENT GÉNÉRAL.

Les bruits les plus sinistres couraient sur les desseins de la Cour : l'échevin ligueur Saint-Yon veut qu'il y ait eu jusqu'à huit bourreaux appelés par ordre du Roi à l'Hôtel de Ville. Un bourgeois du même parti, qui a écrit une « Histoire de la journée des Barricades », raconte qu'au moment du cantonnement des troupes, — (il ne sait « si c'est par cas d'aventure ou aultrement ») — un valet de bourreau apparut « sous la porte » de la maison commune. Paris se crut menacé d'une exécution. Des membres du Parlement, comme Brisson, se laissèrent emporter par les passions populaires et prirent les armes.

LES BARRICADES (12 MAI 1588).

Les bourgeois de la rue Neuve-Notre-Dame et de la rue de la Calandre, dans la Cité, tendirent les chaînes, et jetèrent au travers de la rue des enclumes, des poutres, des charrettes, des tonneaux remplis de gros grès ou de pavés; ils fossoyèrent ce rempart mobile, ils « piochèrent » leurs maisons, dont ils abattirent les auvents. Derrière ces fortifications et aux fenêtres des logis se postèrent des

arquebusiers; les femmes et les enfants se pourvurent de pierres. Toute la Cité se couvrit de barricades; l'Université et la Ville suivirent l'exemple. Des hommes de guerre s'étaient mêlés aux pionniers volontaires pour diriger leurs travaux. Le duc de Guise ne sortit pas de son hôtel, mais les gentilshommes qu'il avait fait entrer dans Paris se montraient. Le comte de Brissac, le capitaine Saint-Paul, d'autres encore prirent la direction de l'émeute. Brissac, le vaincu des Açores, dont Henri III avait dit méchamment qu'il n'était bon ni sur terre ni sur mer, tenait à faire ses preuves sur le pavé. Il se mit à la tête des contingents de l'Université; ce fut lui qui fit occuper l'accès du carrefour Saint-Séverin et qui inspira les mouvements décisifs.

LES TROUPES BLOQUÉES.

Les soldats avaient assisté en se moquant aux premiers préparatifs de défense; mais bientôt ils se trouvèrent emprisonnés. Les divers corps, postés en différents points, furent comme autant de garnisons isolées et assiégées. Toutes les communications étaient coupées, les vivres qu'on leur envoyait étaient arrêtés au passage. Les bourgeois de la rue Saint-Denis saisirent les provisions destinées aux compagnies du cimetière des Innocents et burent le vin à la barbe des soldats. Les gens du quartier Saint-Antoine interceptaient les poudres en route pour la place de Grève. La ville tout entière était tournée contre le Roi. A l'ami qui lui demandait goguenard s'il se trouvait bien, Cossein, qui commandait les gardes françaises devant l'Hôtel de Ville, répondait, moitié plaisant, moitié chagrin, que le prévôt des marchands, qui avait assuré le Roi de trente mille habitants, tenait mal sa promesse et qu'il commençait à connaître que les trente étaient pour le Roi et les mille pour M. de Guise.

OFFENSIVE DES BOURGEOIS DE LA CITÉ.

Ces nouvelles atterrèrent Henri III; le matin, il paraissait souriant, sûr du succès. Sa résolution tomba devant la surprise de ce formidable soulèvement. D'Epernon était absent. Il n'était entouré que de conseillers lâches, qui lui faisaient peur de l'énergie. Il n'osa pas commander l'attaque; il laissa les troupes immobiles en face de l'émeute grandissante. Dinteville, dans la Cité, était, au lieu de combattre, réduit à parlementer avec les insurgés et à expliquer les intentions du Roi. Les soldats, démoralisés par l'attente, le manque d'ordres, l'inconnu de la bataille de rues, étaient à la merci des agresseurs. Il était plus de midi; le soleil et le vin avaient chauffé les têtes; les bourgeois de la Cité se jurèrent de ne pas laisser les troupes passer la nuit dans leur quartier. Ils sommèrent les Suisses du Marché Neuf, qui, sans coup férir, consentirent à quitter leur poste et à se retirer au fond du Marché Neuf.

CAPITULATION DES TROUPES.

Les compagnies françaises qui gardaient le Petit-Pont et le pont Saint-Michel se trouvèrent en l'air au moment où elles étaient atta-

quées du côté de l'Université. Marivaux, sur le pont Saint-Michel, fut obligé de capituler et de rejoindre les Suisses, tandis que Brissac entrait dans le petit Châtelet et refoulait dans la Cité la compagnie d'Olphan du Gast.

ÉCHAUFFOURÉE.

Entre temps, les bourgeois députèrent au Roi, pour le prier de rappeler ses troupes. Mais, avant que l'ordre arrivât, un accord était intervenu. Les compagnies françaises et étrangères, massées au Marché Neuf, promirent de se retirer par la rue Neuve et le pont Notre-Dame. Marivaux prit la tête, les enseignes suisses suivaient, Du Gast fermait la marche. Devant eux les barricades s'ouvraient. Comme les Suisses, inquiets, gardaient les mèches des arquebuses allumées, on leur cria d'éteindre, ils refusèrent; un coup de feu partit, qui tua un bourgeois; aussitôt les Suisses furent assaillis, percés de coups, assommés du haut des maisons. Plus de soixante furent expédiés à la chaude. Ils s'agenouillaient, montrant leurs chapelets, criant : Bonne France! bon catholique! La première furie passée, les vainqueurs firent grâce, mais ils poussèrent de nouveau les compagnies suisses et françaises dans le Marché Neuf.

INTERVENTION DE GUISE.

La situation des troupes cantonnées en place de Grève et aux Innocents pouvait d'un moment à l'autre devenir aussi périlleuse. Le Roi, pour sauver ses soldats, eut recours à Guise qui, retiré en son hôtel, dirigeait de loin, sans paraître, les mouvements de l'insurrection. Guise accueillit de très bonne grâce l'appel de son souverain. Il sortit en simple pourpoint, sans armes ni cuirasse, précédé de deux pages qui portaient, l'un son épée, l'autre sa rondache.

RETRAITE DES SOLDATS.

Il alla au cimetière des Innocents délivrer Bonouvrier qui y était emprisonné; il remit aussi en liberté la garnison de la Grève. Puis il se rendit au Marché Neuf où étaient parquées les troupes défaites. Les Suisses tombèrent à genoux et tendirent vers lui leurs mains. Les louanges qu'il donna aux bourgeois les remplirent d'orgueil et dissipèrent leur ressentiment; il commanda à Saint-Paul de reconduire les soldats du Roi. Devant le libérateur, les gardes françaises défilèrent tête nue. Gravement Saint-Paul, une houssine à la main, comme s'il menait un troupeau, ouvrit la retraite aux vaincus. Guise rentra dans son hôtel acclamé par une foule enthousiaste qui s'obstinait à crier : « Vive Guise », tandis qu'il la suppliait de crier : « Vive le Roi ».

ALARMES.

La bataille était finie, mais la paix n'était pas faite. Le Roi et la Ligue demeuraient armés. Henri III cantonnait les troupes autour du Louvre au lieu de les faire sortir de Paris. Les Parisiens fortifiaient leurs barricades et les poussaient jusqu'aux abords du château. Même ils en dressèrent une en avant de Saint-Germain-l'Auxerrois, contre l'hôtel de Bourbon, presque sous les fenêtres du Louvre. La nuit se

passa dans de vives alarmes. Les bourgeois veillaient; toutes les maisons étaient éclairées. Les courtisans croyaient à une attaque et, pendant une heure, le Roi et ses gentilshommes, affolés par les bruits du dehors, restèrent debout l'épée nue à la main.

LE LOUVRE MENACÉ.

Le vendredi matin, la ville était encore plus fortement retranchée que la veille. Brissac avait beaucoup de peine à contenir les écoliers de l'Université qui, menés par trois docteurs en théologie, parlaient de passer les ponts. « Allons, s'écriait l'avocat La Rivière, prendre ce bougre de roi dans son Louvre. » La Reine-mère sentit qu'il était temps d'intervenir et, pour éprouver sa popularité, voulut aller à la Sainte-Chapelle. Les barricades s'ouvrirent tout juste pour laisser passer sa litière. Elle fit bonne mine à mauvaise fortune et traversa en souriant ces défilés, mais quand elle fut rentrée, ce furent des pleurs et des sanglots.

LA FUITE DU ROI.

Il n'y avait d'autre ressource qu'un nouveau recours au duc de Guise. Catherine se fit porter chez lui dans l'après-midi pour arranger vaille que vaille un second traité de Nemours. Elle trouva le Duc plus difficile qu'elle n'eût pensé et expédia à son fils le secrétaire Pinart, chargé de l'avertir des dispositions qu'elle rencontrait. L'envoyé trouva le Louvre désert. Le Roi, prévenu que les ligueurs se proposaient, la nuit suivante, d'investir complètement le Château, était sorti à pied comme s'il allait se promener aux Tuileries, hors de l'enceinte. La Porte-Neuve passée, il monta à cheval et s'éloigna avec les courtisans et les conseillers restés fidèles à sa fortune. « Ville ingrate, s'écria-t-il, en regardant Paris, je t'ai aimée plus que ma propre femme ».

III. — SOUMISSION DU ROI

GUISE APRÈS LA VICTOIRE.

TOUT de suite, le duc de Guise prit les mesures nécessaires. Pour éviter toute manifestation hostile et toute protestation, il défendit au premier président Achille de Harlay, et, sur son refus, lui fit défendre par la Reine-mère, de tenir le Parlement le lendemain (14 mai). Il occupa la Bastille (14 mai), l'Arsenal et le château de Vincennes (18 mai). Le prévôt des marchands, Perceuse, et deux des échevins (sur quatre) avaient pris parti pour le Roi; Pereuse fut arrêté et la municipalité dissoute. Le 18 mai, on procéda révolutionnairement à de nouvelles élections : au lieu des 77 électeurs traditionnels, une « compagnie de bons bourgeois catholiques » nomma les magistrats municipaux. Encore les suffrages durent-ils être donnés à haute voix « pour éviter à tous abbus ». Marchaumont, élu prévôt des marchands, se récusa; La Chapelle-Marteau lui fut substitué. L'un des

nouveaux échevins, Roland, protesta qu'il ne pouvait accepter sa charge que « soubz le bon plaisir du roi » et provisoirement « jusqu'à ce que aultrement en ayst été ordonné par sa dicte Majesté ». Ses collègues s'associèrent à sa déclaration. Le duc de Guise exhorta les élus à « bien et deuement exercer leurs charges et y servir fidèlement Sa Majesté et le publicq ». Sauf l'addition du « public » au Roi, les paroles toujours pleines de soumission et de respect dissimulaient la révolte.

CHARGES USURPÉES PAR LES LIGUEURS.

Mais les actes étaient assez clairs. Un ligueur, Congi, fut nommé chevalier du guet à la place de Laurent Tétu, La Morlière, adjoint au Comité des Six, dépouilla Rapin de la prévôté de l'Hôtel ; un autre zélé, La Bruyère fils, lieutenant particulier du Châtelet, usurpa la charge de lieutenant civil; Bussy-Leclerc devint gouverneur de la Bastille. Tous les capitaines de la milice que le Roi avait institués en 1585 furent déposés et remplacés par des hommes de condition inférieure, qui étaient dévoués corps et âme au parti. Paris accepta, en les raillant, ces « capitaines de la morue et l'aloyau ».

LETTRES DE PARIS AUX BONNES VILLES.

Le duc de Guise agit en étroite union avec le Conseil dirigeant de la Ligue et l'Hôtel de Ville. La municipalité parisienne se mit en relations avec les bonnes villes. Elle écrivit aux gens de Rouen, de Sens, de Troyes, de Châlons, de Reims, de Montdidier, d'Amiens, pour invoquer leur assistance, comme reconnaissant ensemble « ung mesme Dieu, une mesme foy, ung mesme roy » ; elle justifiait le soulèvement de Paris par « le pernicieux Conseil du roy » qui a voulu « prostituer » les bons catholiques « à une sédition et sac » de la ville. Pour conserver les marchés où elle s'approvisionnait et le libre parcours des voies commerciales, elle rappelait aux habitants de Sens que leurs enfants faisaient leurs études dans la capitale : « Pensez encor... à ung plus chair depost que nous avons de vous par les colleiges de ceste ville où vous ne vouldriez desnier à vos enffantz ce que l'on vous veult et aux autres villes persuader de nous desnier par les vivres et aultres commoditez desquelles de touz temps nous nous sommes secourus reciproquement ».

RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ.

La municipalité a la conviction que « selon les deportementz de Paris toutes les aultres villes s'y conduiroient » et elle ne leur ménage ni conseils ni injonctions. Elle presse les communautés catholiques d'envoyer des députés au Roi pour appuyer ses demandes et lui faire des remontrances. Elle morigène les gens de Melun qui n'avaient pas reçu dans leur ville Saint-Paul, envoyé du duc de Guise; elle dépêche à Montereau et à Corbeil un agent sous prétexte d'assister les bourgeois, mais en réalité pour les diriger. Elle écrit aux plus grands personnages pour les gagner ou pour les remercier. Elle invite le duc de Nevers à vouloir bien s'unir « avec les princes catho-

liques en la poursuite de la requeste » adressée par eux à Sa Majesté. Elle adresse la même prière au sieur de Villars, gouverneur du Havre. Elle loue le zèle de Mayenne et du cardinal de Guise. Paris, avec ou sans le Roi, veut garder son rang de capitale.

GUISE ET LES BARRICADES.

Le duc de Guise écrivit de son côté aux bonnes villes, le 17 mai. Il voyait une sorte de miracle dans cette journée des Barricades « toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu », mais il ne s'oubliait pas lui-même. Les Parisiens, « asseurez de ma présence, disait-il, et de quelque ordre que je mis soudain parmi eux, d'eux-mesmes s'allerent accommoder et barricader de tous costés ». Dédaigneusement il montrait Henri III fuyant « vingt-quatre heures après que j'eusse pu mille fois si j'eusse voulu l'arrester ».

TENTATIVES DE RECONCILIATION AVEC LE ROI

Mais même dans cette lettre si cavalière, le vainqueur protestait de sa fidélité au Roi : c'était le mot d'ordre du parti. Le bourgeois ligueur, qui a laissé une « Relation des Barricades », fait remarquer que Guise a accommodé les choses de telle sorte qu'on peut et doit espérer une réconciliation entre le Roi et lui. Et, en effet, il n'y avait eu, le Jour des Barricades, ni violences ni outrages irréparables. La Ligue, tout en se fortifiant à Paris, tout en travaillant à gagner la France, ne croyait son triomphe assuré que si elle parvenait à reconquérir le Roi et à gouverner en son nom. Aussi favorisait-elle toutes les démarches faites pour justifier ou pour excuser les Parisiens des événements du 12 et du 13 mai.

LES DELEGATIONS A CHARTRES.

Les délégations du Parlement, de la Cour des aides, du clergé régulier ou séculier prirent le chemin de Chartres où Henri III avait provisoirement établi sa résidence. Les Capucins y allèrent aussi « à beau pied et nus pieds ». Ils imaginèrent de représenter au naturel la Passion de l'Homme-Dieu, et d'exposer ses souffrances pour faire valoir sa miséricorde. Un Joyeuse, l'ancien comte du Bouchage, devenu en religion frère Ange, figurait dans ce mystère la personne du Christ; il passa accablé sous le poids d'une lourde croix. Le Roi ne se laissa pas encore fléchir.

JUSTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ PARISIENNE.

La municipalité n'osa par prudence députer quelques-uns de ses membres; elle se contenta d'assurer Sa Majesté par lettre de son inaltérable fidélité. « En tout ce qui s'est passé ces derniers jours ils (les habitants de Paris) n'ont jamais eu volonté ny intention de se departir de la vraie obéissance que les sujets doivent à leur roi ». « Ils ont beaucoup regretté que les instigateurs de ce conseil perfide (la municipalité croyait à un complot de la Cour) ayent poussé votre Majesté à sortir de cette ville, d'aultant que par là on leur a osté le moyen de pouvoir montrer l'effect de leur bonne volonté et les témoignages qu'ils lui vouloient donner de leur obéissance ».

LE ROI FLÉCHIT.

Il est vrai que la municipalité la mettait à un très haut prix. Elle demandait le renvoi de D'Épernon et de son frère, La Valette, comme fauteurs d'hérétiques et dilapidateurs du Trésor public. Elle proposait pour médiatrice et arbitre Catherine de Médicis que sa haine contre D'Épernon et le désir de jouer le premier rôle rendaient favorable à l'idée d'une réconciliation [1]. Le Roi enverrait Mayenne en Dauphiné et marcherait lui-même en Guyenne; pendant ce temps la Reine-mère tiendra « les choses très tranquilles et sçaura comme elle a fait ci-devant à semblable occasion se servir de personnes affectionnées au bien de vostre Estat ». La requête demandait encore la révocation de D'O, gouverneur de l'Ile de France, et la confirmation de la nouvelle municipalité. La Ligue menaçait et elle priait; elle avait besoin de faire peur à Henri III sans le désespérer. Elle multipliait les protestations d'obéissance pour le ramener à Paris et les précautions pour le mettre en tutelle. Et certes elle n'avait pas trop présumé de son inconstance et de sa faiblesse. Il répondit sur le ton le plus doux à des sujets qui parlaient si haut; il promit son pardon, protesta qu'il ne toucherait pas aux libertés de la ville et assura qu'à l'égard de D'Épernon et de La Valette il ferait paraître qu'il était « prince équitable et droicturier » et qui préférait « l'utilité publique de ce royaume à toute autre chose ».

ÉDIT D'UNION (JUILLET 1588).

Il envoya à Paris son médecin Miron pour négocier avec les princes, puis Villeroy lui-même, le plus habile des secrétaires d'État et le plus favorable à l'union des catholiques. Villeroy et Catherine amenèrent les chefs de la Ligue à formuler leurs demandes auxquelles l'Hôtel de Ville ajouta les siennes, et, bien que les exigences fussent grandes, le Roi céda à peu près sur tous les points et signa à Rouen l'Édit sur l'Union de ses sujets catholiques, qui fut enregistré à Paris le 21 juillet 1588.

CLAUSES DE L'ACCORD.

Henri III y réitérait le serment prêté à son sacre de bannir du royaume toutes les hérésies « sans faire jamais aucune paix ni trêve avec les hérétiques »; il ordonnait à ses sujets de jurer qu'ils ne recevraient jamais pour roi un prince qui fût hérétique ou fauteur d'hérétiques; il déclarait criminels de lèse-majesté ceux d'entre eux qui refuseraient de « signer la présente Union »; il accordait une amnistie pleine et entière sans réserve ni restriction pour tous les faits passés les 12 et 13 mai. En outre, par des articles particuliers, il confirmait les concessions du traité de Nemours; il s'engageait à publier le con-

1. La peur ne l'y portait pas moins. Elle faisait recommander à son fils de capituler et sans tarder. « J'emerès mieux, écrivait-elle à Bellièvre le 2 juin, doner la motyé de mon royaume ... et qu'il [le duc de Guise] me reconeust, [lui] et tout mon royaume, que demeurer haletant où nous sommes de voyr le Roy encore plus mal ». *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 368.

cile de Trente; il enlevait à Bernet le gouvernement de Boulogne; il promettait de mettre en vente les biens appartenant aux hérétiques, d'entretenir les régiments de Saint-Paul et de Sacremore, deux des capitaines de la Ligue, et les garnisons de Toul, Verdun, Marsal et Metz; il maintenait dans leurs charges les élus de la Révolution, le prévôt des marchands, les échevins et les capitaines de la milice.

DÉMONSTRATION DU ROI.

La Ligue s'imaginait avoir ressaisi le Roi. Les membres de la municipalité et les ligueurs notables se rendirent à Chartres pour le remercier; il les renvoya avec de bonnes paroles. Le duc de Guise et le cardinal de Bourbon vinrent aussi et furent très bien accueillis. En apparence Henri III semblait avoir pris son parti de sa défaite. Ses lettres patentes datées du 4 août conférèrent au duc de Guise une autorité supérieure sur toutes les armées avec le titre de lieutenant général. Le cardinal de Bourbon, en qualité d'héritier présomptif, obtint de nommer un maître de chaque métier dans toutes les villes du royaume, et ses officiers jouirent des mêmes privilèges et immunités que ceux du Roi. La légation d'Avignon fut promise au cardinal de Guise, les sceaux à D'Épinac, le gouvernement du Lyonnais au duc de Nemours.

D'ÉPERNON A ANGOULÊME.

Henri trahissait même ses anciens favoris. Le duc d'Épernon, disgracié et poursuivi par les libelles infamants de la Ligue, s'était retiré dans Angoulême, capitale de son gouvernement; un ordre équivoque, expédié de la Cour, et qui interdisait d'introduire des gens de guerre dans la ville, fut interprété par le maire, Normand, enragé ligueur, comme une invitation à le saisir, mort ou vif. Il prit avec lui quelques hommes déterminés, pénétra dans le château sans donner l'alarme et se dirigea, le pistolet au poing, vers le cabinet où se tenait le Duc. Les premiers serviteurs qui aperçurent cette troupe lui barrèrent le chemin et, par leur furieuse résistance, donnèrent à leur maître le temps de s'armer, de se retrancher, d'appeler ses amis à l'aide. D'Épernon put à son tour prendre l'offensive et refoula le maire et ses compagnons dans une tour où il les tint bloqués. Cependant les ligueurs de la ville accouraient en nombre à la rescousse. Il resta deux jours assiégé, sans boire ni manger, criblé de tous côtés d'arquebusades, obligé de barricader toutes les portes, de se prémunir contre les pétards et de se défendre contre les assauts. Enfin des secours arrivèrent de Saintes et le délivrèrent (10-11 août). Le principal meneur, le maire Normand, était mort de ses blessures. Une capitulation « de laquelle tous les articles n'estoient qu'oubliance » fut conclue entre la ville et le gouverneur. Le Duc ne se montrait si accommodant que parce qu'il croyait le Roi allié et complice de la Ligue.

CHAPITRE VIII

LA REVANCHE DU ROI[1]

I. LES SECONDS ÉTATS GÉNÉRAUX DE BLOIS. — II. LE MEURTRE DES GUISE. — III. LA CLÔTURE DES ÉTATS.

I. — LES SECONDS ÉTATS GÉNÉRAUX DE BLOIS

RESSENTIMENT DU ROI.

HENRI III préparait sa revanche. Il se défiait de sa mère qui voulait le réconcilier avec les vainqueurs des barricades, et ne pardonnait pas à ses ministres de lui avoir prêché la soumission.

RENVOI DES MINISTRES.

L'*Invincible Armada*, que Philippe II avait envoyée contre l'Angleterre, désemparée par la tempête et les combats (juillet-août), s'enfuyait au nord pour faire le tour de l'Écosse et rentrer en Espagne, amoindrie de 65 vaisseaux et de 14 000 soldats ou marins. Quelques-uns de ses gros navires gisaient éventrés sur la côte de France. Ce désastre dut encourager Henri III. Subitement, au mois de septembre, il écrivit à Villeroy, qui était absent, de ne plus revenir, et il exila dans leur maison le chancelier Cheverny, le surintendant Bellièvre, les secrétaires d'État Brulart et Pinart. Cette révolution ministérielle surprit tout le monde. Ni l'ambassadeur d'Espagne, ni le duc de Guise, intéressés à être clairvoyants, n'en pénétrèrent les motifs. Le

1. SOURCES : [Lalourcé et Duval], *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des Etats généraux. Pièces justificatives*, IV et V, Barrois, 1789. Les mêmes, *Recueil des cahiers des trois ordres aux États généraux*, III, Barrois, 1789. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction. *Mémoires de la Ligue*, 1758, III. *Mémoires d'Estat de Villeroy*, 1665, I. *Mémoires de Cheverny*, M. et P., X. *Archives curieuses*, XII. *Documents historiques sur l'assassinat des ducs et cardinal de Guise*, Revue rétrospective (de Taschereau), III et IV, 1834. De Thou, X. D'Aubigné, VI. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles*, 1597.

OUVRAGES A CONSULTER : G. Picot, *Histoire des Etats généraux*, 2e éd., III et IV. Baron de Hübner, *Sixte-Quint*, 1870, II. L'Epinois, *La Ligue et les papes*, 1886. Bouillé, *Histoire des Guise*, III. Forneron, *Les ducs de Guise*, II. Italo Raulich, *Storia di Carlo Emanuele I Duca di Savoia*, I, 1896. Felice Chiapusso, *Carlo Emanuele I e la sua impresa sul marchesato di Saluzzo. Lettere del nunzio di Savoia* dans *Carlo Emanuele I Duca di Savoia*, Turin, 1891. Robiquet, *Paris et la Ligue*, 1886.

chancelier Cheverny, lui, ne s'y trompait pas : le Roi les éloignait parce qu'ils étaient les créatures de sa mère. Ils furent remplacés par des hommes sans attaches politiques et sans passé, qui exécuteraient sans discuter les volontés du maître. Un simple avocat au Parlement, un des plus probes d'ailleurs et des plus marquants, Montholon, reçut les sceaux; deux anciens commis, Revol et Beaulieu-Ruzé, firent fonction de secrétaires d'État.

LES ÉLECTIONS.

Ainsi secondé, il attendit les États généraux dont ses adversaires et les nécessités financières lui imposaient la réunion. Les élections, faites sous l'impression de la victoire de Paris, avaient donné une majorité énorme au parti de la Ligue. Le choix des présidents des trois ordres fut significatif : le Clergé élut le cardinal de Bourbon et le cardinal de Guise; la Noblesse, Brissac, le héros des Barricades; le Tiers, La Chapelle-Marteau, l'un des membres les plus actifs du Conseil de la Ligue et qui venait d'être nommé prévôt des marchands dans l'assemblée tumultuaire du 18 mai.

DISPOSITIONS DES DÉPUTÉS.

Les députés revenaient à Blois plus hardis qu'en 1576[1]. Le Tiers qui, aux premiers États de Blois, avait été traîné à la remorque par les ordres privilégiés, prenait avec l'appui du Clergé la direction du mouvement; son orateur, l'avocat Etienne Bernard, député de Dijon, joua l'un des premiers rôles dans l'assemblée. Ces hommes, qui avaient attendu sans succès les réformes promises et toujours ajournées, étaient en défiance. Le désordre des finances n'avait pas cessé; des favoris nouveaux avaient succédé aux mignons et n'avaient pas été moins avides. Surtout la question religieuse aigrissait les esprits. Le Roi avait plus d'une fois promis d'accabler les hérétiques et toujours éludé sa promesse. Il y a, semble-t-il, à ce moment, comme une recrudescence de piété, comme un besoin plus vif d'affirmer la religion nationale. La procession solennelle qui eut lieu le 20 septembre était dans les traditions des assemblées, mais, le 9 octobre, les trois ordres assistèrent à une grand'messe pour appeler les bénédictions du ciel sur les travaux des États. On chanta le *Veni Creator Spiritus*. Puis tous les députés s'approchèrent de la Sainte Table. Devant le grand autel était un grand banc, « où à une fois se présentoient ensemblement cinq du clergé, cinq de la noblesse, cinq du tiers estat », comme si devant Dieu disparaissaient les distinctions sociales. Pendant la communion, les assistants chantaient les hymnes consacrés : *O salutaris hostia*, *Pange lingua*, *Ave verum corpus natum*. L'émotion fut grande. La cérémonie parut si belle, que le Clergé proposa de célébrer tous les dimanches une messe semblable. Jamais

1. A ces seconds États de Blois le Clergé avait été élu, comme les autres ordres, par bailliages et sénéchaussées.

il n'y eut entre la Bourgeoisie, la Noblesse et le Clergé un pareil accord.

Mais naturellement cette union si avantageuse au duc de Guise ne pouvait que nuire à Henri III, considéré comme le défenseur très tiède ou même comme l'adversaire couvert de l'orthodoxie.

LE DISCOURS DU ROI.

Le Roi n'hésita pas à engager la lutte. Il eut une courte crise de hardiesse et de volonté et saisit l'occasion de la séance royale d'ouverture (16 octobre) pour parler net. Il disait aux députés : « Joignez-vous donc à ma très humble requeste que je lui (à Dieu) en fais... qu'il vous arrache toutes les passions particulières, si quelques-uns en avoient, que rejettant tout autre parti que celui de votre roy vous n'ayez qu'à embrasser l'honneur de Dieu, la dignité et authorité de votre prince.... » Qu'avaient à faire les États généraux, si ce n'est à « raffermir la légitime autorité du souverain plutôt que de l'ébranler ou de la diminuer, ainsi qu'aucuns mal avisés ou pleins de mauvaise volonté déguisant la vérité voudroient faire accroire ». « Je suis vostre roy donné de Dieu et suis seul qui le puis véritablement et légitimement dire; c'est pourquoi je ne veux estre en ceste monarchie que ce que j'y suis, n'y pouvant souhaitter aussi plus d'honneur ou plus d'authorité ». Il osait dire aux chefs de la Ligue qu'ils avaient compromis la cause qu'ils prétendaient servir. « Sans cette division qui arriva des catholiques, incroyable avantage au parti des hérétiques », il serait allé combattre en Poitou où sa bonne fortune ne l'eût non plus abandonné qu'aux autres endroits.

ATTAQUE CONTRE LES LIGUEURS.

Il déclarait qu'il ne permettrait plus, à l'avenir, de ligue en son royaume. « Par mon sainct edict d'Union, toutes autres ligues que soubs mon authorité ne se doivent souffrir et, quand il (cette défense) n'y seroit assez clairement porté, ny Dieu, ne le devoir ne le permettent et sont formellement contraires; car toutes ligues, associations, pratiques, menées, intelligences, levées d'hommes et d'argent et réception d'icelui, tant dedans que dehors le royaume sont actes de roy et en toute monarchie bien ordonnée, crimes de leze majesté sans la permission du souverain ». Et comme si ces allusions n'étaient pas suffisamment claires, il ajoutait : « Aucuns grands de mon royaume ont faict des ligues et associations, mais tesmoignant ma bonté accoustumée je mets soubs le pied, pour ce regard, tout le passé, mais, comme je suis obligé et vous tous de conserver la dignité royale, je déclare dès à présent et pour l'advenir atteints et convaincus du crime de leze majesté ceux de mes subjects qui ne s'en departiront ou y tremperont sans mon adveu ».

SUPPRESSION DU PASSAGE.

Les chefs de la Ligue sortirent furieux. Le cardinal de Bourbon obligea le Roi à supprimer dans son discours imprimé la phrase la

plus agressive : « Aucuns grands de mon royaume ont faict des ligues et associations ». Ce ne fut que la première des humiliations.

RENOUVELLEMENT DE L'EDIT D'UNION.

Dès l'ouverture des États, le Clergé et le Tiers s'étaient entendus pour l'inviter à jurer à nouveau l'Édit d'Union et à déclarer sa volonté de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume. Il répondit que ce second serment n'était pas nécessaire, qu'on paraissait mettre en question sa sincérité, que ce doute était offensant et qu'il refusait. Les deux ordres revinrent à la charge; l'orateur du Tiers-État, Bernard, lui représenta que ses répugnances avaient de justes causes, mais qu'après l'éclat donné à la requête des ordres, son refus serait interprété par les huguenots comme un premier abandon de l'Édit d'Union et comme un encouragement à la révolte. Il répliqua sèchement « qu'il n'avoit que faire de ce qui se diroit, puisque pour ce regard sa conscience estoit en repos ». Les députés insistèrent; le 14 octobre, il résistait encore, mais le 15, il cédait, et, pour masquer sa défaite, prétextait un malentendu. Il avait cru que ses sujets le sollicitaient de jurer l'Édit le jour de la séance solennelle d'ouverture; puisqu'il s'agissait d'une autre date, il condescendait volontiers à leur désir [1].

SERMENT DU ROI ET DES ORDRES.

Les États voulaient le lier à jamais. L'Édit d'Union était révocable à sa volonté, mais il semblait que s'il était juré par la nation et par lui dans les États généraux, il devenait comme une loi fondamentale. Aussitôt que les ordres eurent son consentement, ils déléguèrent auprès de lui, pour le remercier et lui demander à quelle date il voulait bien fixer la cérémonie du serment, « moyennant que ce fust la semaine prochaine ». Il déclara qu'il n'avait point de préférence. Sur quoi l'archevêque de Bourges fit remarquer que le mardi serait bien choisi; c'était la fête de Saint Luc l'évangéliste, « et sa majesté ne pouvoit annoncer une meilleure évangile ». Henri III s'exécuta; le 18 octobre, il parut devant les représentants des ordres assemblés. Après qu'il eût fait lire l'Édit d'Union : « Je jureray, dit-il, comme je jure devant Dieu en bonne et saine conscience, l'observation de ce mien edict tant que Dieu me donnera la vie icy bas.... » Et se tournant vers les députés : « Vous jurerez présentement l'observation de ce mien edict d'union, tous d'une voix, mettant par les ecclesiastiques la main à la poictrine, et tous les autres levants les mains vers le ciel ».

RECONCILIATION EPHÉMÈRE.

Un élan d'enthousiasme souleva l'assemblée; les cris de : « Vive le Roi » éclatèrent. Les trois ordres suivirent Henri III à l'église Saint-Sauveur où un *Te Deum* fut chanté; il regagna le château parmi les acclamations. Sensible à ces ovations dont il avait perdu

1. *Journal d'Étienne Bernard*, Recueil de pièces, V, p. 70.

l'habitude, gagné par l'allégresse générale, il semblait oublier ses rancunes et ses haines. Quand La Chapelle-Marteau vint le remercier au nom de Paris, il lui déclara qu'il pardonnait tout ce qui s'était passé le jour des Barricades. Mais cette belle journée fut sans lendemain ; il y avait entre le Roi et les États trop de sujets de désaccord.

INVASION DU MARQUISAT DE SALUCES.

Le Roi attribuait au chef de la Ligue une humiliation qui lui avait été particulièrement dure. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, l'un des princes les plus remuants, les plus habiles et les plus ambitieux, profita des troubles du royaume pour envahir le marquisat de Saluces. L'agression était d'autant plus injuste qu'à son avènement Henri III avait fait à la maison de Savoie cadeau d'une bonne partie de ses possessions d'outre-monts. Au reçu de la nouvelle, la colère du Roi fut si vive qu'il se fit scrupule de communier le lendemain (7 octobre).

VARIATIONS DES ORDRES.

On put croire un moment que les États proposeraient de traiter avec les huguenots et de déclarer la guerre à l'envahisseur. Les nobles offraient leur vie pour venger cette insulte. Mais l'ambassadeur d'Espagne circonvint le prévôt des marchands, et le Clergé rappela les esprits au devoir de la guerre sainte.

SOUPÇONS DU ROI CONTRE GUISE.

Le Roi ne pouvait croire que le duc de Savoie eût osé s'attaquer à la France, s'il n'avait été assuré d'avance de la complicité de la Ligue. Il se trompait; Guise avait repoussé les ouvertures de Charles-Emmanuel et, dans une lettre à Sixte-Quint, il déclarait que « par le droit de sa naissance, par la fidélité de ses progéniteurs et la sienne particulière, par les bienfaits des rois ses souverains et par l'amour de sa patrie », il se reconnaissait « estre très obligé à la défense de son prince et de la couronne » et que « pour tous les respects du monde il n'y voudroit manquer ». Mais Henri III était convaincu du contraire; et c'est à ce moment peut-être que commença à se fixer dans son esprit l'idée d'un meurtre.

LA RÉHABILITATION DU COMTE DE SOISSONS.

Il rendait le Duc responsable de tous les affronts qu'il subissait. Les États voulaient déclarer le roi de Navarre, comme hérétique et relaps, déchu de tout droit à la couronne. Henri III affirmait qu'il avait un extrême souci de ne pas laisser sa succession à un huguenot; mais, avant de condamner le roi de Navarre, ne convenait-il pas de le sommer une dernière fois de revenir au catholicisme? Les trois ordres n'en voulurent rien faire. L'archevêque d'Embrun remontra en leur nom qu'ils étaient résolus à ne plus rechercher le roi de Navarre; que c'était un membre pourri, qu'ils ne pouvaient sans crime entrer en relations avec lui. « Eh bien, s'écria le Roi, si vous craignez l'excommunication, le légat du pape est en la Cour pour vous absoudre et délier ». Les zélés se montraient plus catholiques que le

Pape. Le comte de Soissons, cousin du roi de Navarre et catholique, avait combattu dans les rangs protestants à Coutras; puis il était revenu à la Cour, où le Roi ne lui fit pas plus mauvais visage. Comme il avait cohabité avec un hérétique, il fallut demander à Rome une absolution que le Pape accorda sans difficulté; mais, lorsque les lettres patentes du roi, portant réhabilitation du Comte, furent portées au parlement de Paris, les ligueurs envahirent la grand'chambre et empêchèrent l'enregistrement. Dans cet outrage à sa justice, comment Henri III n'eût-il pas soupçonné la main des Guise, intéressés à proscrire tous les Bourbons, catholiques ou protestants?

PRÉTENTIONS DES ÉTATS.

Il s'apercevait tous les jours que les députés voulaient le mettre en tutelle. L'échec des derniers États généraux leur avait servi de leçon. En 1576, les trois ordres n'avaient pu se mettre d'accord sur l'étendue de leurs droits. Le Clergé et la Noblesse avaient été d'avis que la volonté unanime des trois ordres devait être souveraine, mais le Tiers avait refusé de s'associer à cette prétention. Grâce à ce dissentiment, le Roi était resté libre comme auparavant d'apprécier à sa guise les « doléances » et d'en tenir compte dans la mesure qui lui plaisait. Les députés de 1588 voulaient que les décisions prises d'un commun accord par la Noblesse, le Clergé et le Tiers, eussent force de loi. C'était changer le caractère et la constitution de la monarchie. Sur le chapitre des impôts, ils se montraient intraitables; persuadés que des économies suffiraient à rétablir les finances, ils refusèrent à Henri III tout subside, sans cesser de réclamer la continuation de la guerre contre les hérétiques. Pour avoir de l'argent, le Roi caressa les membres du Tiers, s'accusa publiquement devant eux d'avoir mal administré les finances; il protestait que désormais il aurait l'œil à ses affaires et gouvernerait sévèrement sa maison. Les explications où il descendait compromettaient un peu la majesté royale. « Il vouloit régler sa maison et la réduire au petit pied; s'il avoit trop de deux chapons, il n'en vouloit qu'un, il avoit trop de regret d'avoir vécu de la façon du passé ». Les États, loin de se laisser attendrir, exigeaient qu'il réduisît les tailles « au taux qu'elles estoient en l'an 1576 ». Et La Chapelle-Marteau, chargé de lui signifier les décisions du Tiers, s'échappait jusqu'à dire que, si leurs demandes étaient repoussées, ils rentreraient en leurs maisons. Henri III eut l'humiliation d'être forcé de recourir aux Guise. Le Duc réunit chez lui les principaux opposants, La Chapelle-Marteau, président, et Bernard, orateur du Tiers-État. Rien n'y fit, il put s'apercevoir ce jour-là qu'il n'était pas tout son parti. La misère était grande dans les provinces. Les trois ordres s'obstinèrent à réclamer la réduction des tailles; ils demandaient aussi la création d'une Chambre de justice pour juger les partisans,

les financiers et les membres du Conseil suspects de malversations.

La question des subsides

Le Roi céda en apparence; ce fut une scène de comédie. Il fit venir les députés du Tiers, parla de son amour pour son peuple et finit par dire : « Je vous accorde vos requestes ». Alors chacun se mit à crier : « Vive le Roi », sans le laisser achever Aussitôt que les acclamations cessèrent : « C'est à la charge, reprit-il, que vous fassiez fonds et que vous donniez des moyens assurés pour l'état de ma maison et fonds de la guerre ». Le Tiers, content de sa victoire, vota 120 000 écus, mais quand il s'agit de savoir où les imputer, les difficultés recommencèrent. Henri III revenait à la charge plus pressant, plus souple que jamais; c'étaient les discours d'un prodigue, qui, a bout de ressources, promet aux autres et se promet à lui-même de recommencer une meilleure vie. « Le fonds de la guerre fait, il vouloit, raconte Bernard, les deniers estre distribués par nos mains (les mains des députés)... il nous juroit et promettoit ne vouloir ci-après rien mettre sur son peuple, ce qu'il disoit si assurément qu'il aimeroit mieux tout perdre que d'y contrevenir; et en répétant son premier serment, il dit : Que Dieu m'abisme et me damne si j'y contreviens. J'ai mon salut en recommandation, soyez en assurés. Il est bien vrai que quelques-uns de mon conseil ne sont pas de cest avis et disent que ce seroit me régler sur le duc de Venise et rendre mon estat à demi démocratique. Mais je le ferai...[1] »

C'est à ces promesses de solliciteur que descendait le roi de France. Mais au fond du cœur il en voulait à mort à ses ennemis du rôle misérable qu'ils le forçaient de jouer.

II. — LE MEURTRE DES GUISE

Mélancolie et craintes du Roi.

AUX souffrances de l'orgueil s'ajoutait, pour les rendre plus aiguës, l'impression de la saison. Quand venait l'hiver avec ses froids et ses brumes, cet être sensitif était gagné par la tristesse de la terre et du ciel. Sa mélancolie augmentait, traversée de crises de larmes ou de fureur. Le chancelier Cheverny déclarait à l'historien de Thou que ces moments étaient redoutables aux gens de l'entourage. Dans cet état d'hyperesthésie, les moindres piqûres faisaient plaie; les inquiétudes et les craintes l'affolaient. Il aurait fallu le ménager et tout le monde lui tenait tête, chefs ligueurs et députés; un princerot comme le duc de Savoie envahissait ses possessions;

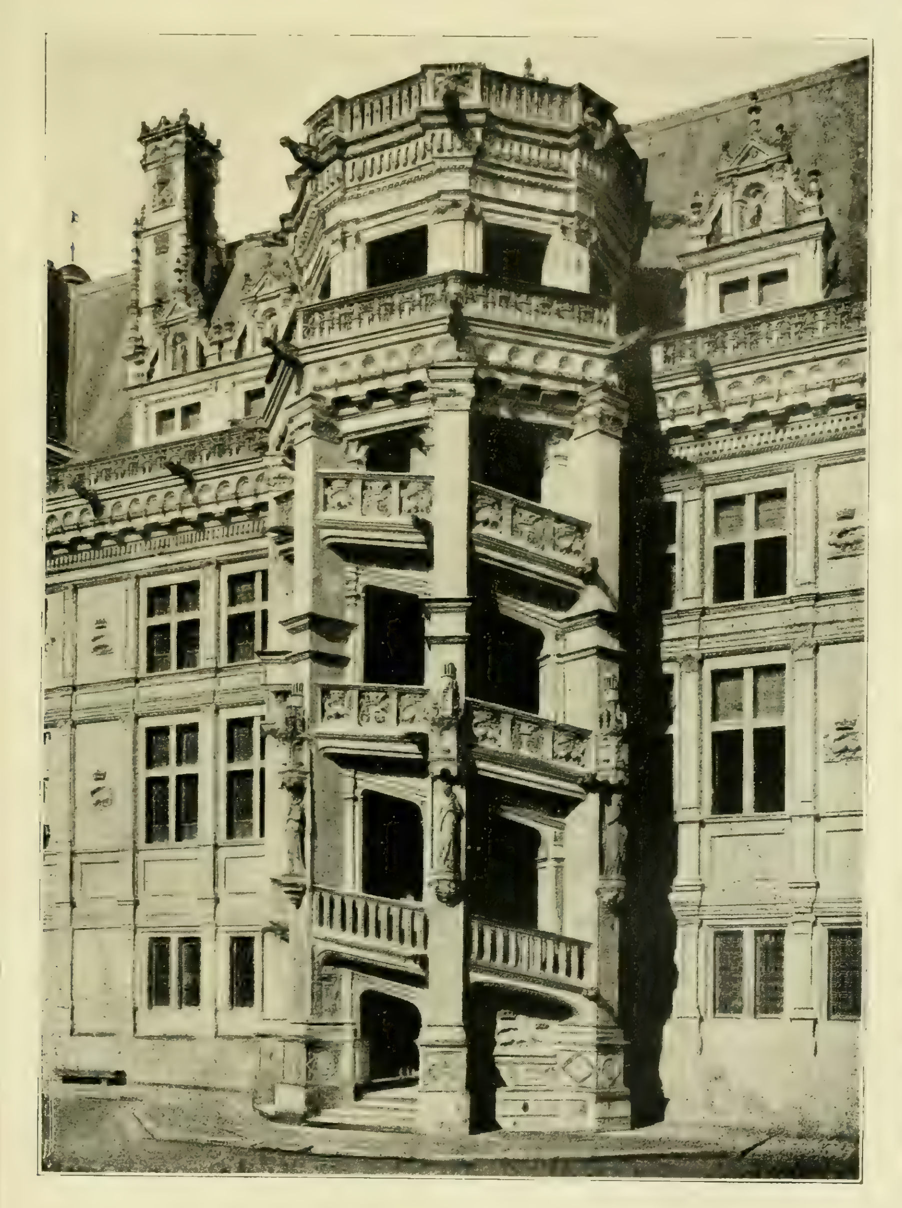
1. *Journal de Bernard*, V, p. 128.

les États lui imposaient la guerre et lui refusaient les moyens de la faire. Des avertissements lui venaient qu'on en voulait à sa liberté; un confident du duc de Guise aurait laissé échapper l'aveu que son maître voulait mener le Roi à Paris. Henri III redouta peut-être le sort de Childéric, l'internement dans un monastère et les terribles ciseaux avec lesquels Madame de Montpensier se flattait de lui tailler, dans l'épaisseur des cheveux, une autre couronne. Une conversation qu'il eut avec le duc de Guise porta ses inquiétudes au comble (22 décembre). Le Duc se plaignit d'avoir fait tous les efforts pour gagner sa confiance, sans autre résultat que de voir ses actions les plus pures toujours mal interprétées; cette situation lui était insupportable; il avait donc résolu de céder la place à ses ennemis et de résigner ses fonctions de lieutenant général. L'entretien dura deux heures. Malgré les prières du Roi, le Duc persista et, quand Henri III s'éloigna, il le suivit encore pour lui signifier qu'il quittait sa charge.

L'insolence de cette démission le troubla comme une menace. Il crut que Guise quittait cette dignité pour en demander une plus haute, la connétablie. Il résolut de se défaire de lui.

PRÉPARATIFS DE MEURTRE.

Il avait annoncé que, le vendredi 23 décembre, il se rendrait à La Noue, maison aux environs de Blois, et qu'il tiendrait le Conseil de grand matin avant son départ. Sous prétexte de quelques préparatifs de voyage, il se fit la veille remettre les clefs du château par Guise, qui les gardait en sa qualité de grand-maître, et il put tout à l'aise prendre ses dispositions. Il logeait au second étage du château dans l'aile construite par François Ier. Quand on montait chez lui par le merveilleux escalier extérieur, on arrivait à une antichambre qui servait de salle à manger et de salle du Conseil. Au fond de cette pièce une porte s'ouvrait sur la chambre à coucher du roi, qui était flanquée aux deux extrémités d'un cabinet, à droite le cabinet neuf, à gauche, le cabinet vieux. Les conseillers arrivèrent de bonne heure. La plupart étaient dans le secret du Roi; ils avaient été d'avis qu'il était impossible de faire son procès à un sujet aussi puissant que le duc de Guise et qu'il fallait employer contre lui des moyens sûrs. Henri III avait choisi pour exécuteurs de sa justice les Quarante-cinq, hostiles à la Ligue, qui les traitait de coupe-jarrets et parlait de les faire licencier. Il leur distribua des poignards et plaça huit d'entre eux et Loignac dans sa chambre; les autres se postèrent dans le cabinet vieux ou dans le couloir qui menait de l'appartement du roi au dehors, à la galerie des Cerfs. Le Roi, avec d'Ornano et les deux D'Entragues, se retira dans le cabinet neuf, où il attendit les événements.



LE CHATEAU DE BLOIS : AILE DE FRANÇOIS Ier.

Construite de 1515 *à* 1526. *En avant, le superbe escalier extérieur, qui menait à la chambre du conseil, et de là à l'appartement d'Henri III, où le duc de Guise fut assassiné.*

Cl. Hachette.

CONFIANCE DE GUISE.

L'idée d'une catastrophe prochaine était dans l'air. Le nonce conseillait à Guise de s'éloigner de Blois; sa mère, la duchesse de Nemours, l'en suppliait; Catherine de Médicis elle-même l'aurait fait avertir du danger. Il croyait à sa fortune et voulait l'éprouver jusqu'au bout. Peut-être avait-il hâte d'en finir et d'être le maître ou de n'être rien. Il disait à l'archevêque de Lyon que, si la mort entrait par la porte, il ne sortirait pas par la fenêtre. Le 22 au soir, il avait reçu un nouvel avertissement, mais il n'en tint compte : « Il n'oserait », dit-il. A sept heures du matin, on vint le prévenir que le Conseil était ouvert. Henri III surveillait, du cabinet neuf, l'arrivée du duc et du cardinal de Guise. Son agitation était extrême; il ne pouvait tenir en place. Deux fois, il envoya un des d'Entragues recommander à maître Étienne Dourguin, son chapelain, et à maître Claude de Bulles, son aumônier, de prier pour le succès d'une œuvre dont il attendait le repos de son royaume. Le Duc fut surpris de trouver au bas de l'escalier Larchant et les archers de la garde. Ce capitaine lui expliqua que ces pauvres gens avaient présenté au Conseil une pétition pour être payés de leur solde et qu'ils s'étaient réunis pour le prier d'intercéder en leur faveur. Il le promit et monta. Derrière lui ces solliciteurs occupèrent l'escalier et barrèrent le chemin.

L'ASSASSINAT.

Aussitôt que le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon furent arrivés, la délibération commença. On examinait une affaire de gabelle, lorsque Revol, secrétaire d'État, survint et dit tout bas au Duc que Sa Majesté le demandait dans son cabinet vieux. Guise se leva, heurta à la porte de la chambre royale; l'huissier l'introduisit et referma la porte. Il trouva devant lui les Quarante-cinq, qui le saluèrent et le suivirent comme par respect tandis qu'il se dirigeait vers le cabinet vieux. Surpris, il se retourna; les assassins se jetèrent sur lui, le saisirent aux bras et aux jambes et le frappèrent de leurs poignards. Embarrassé de son manteau, ne pouvant tirer l'épée, il se débattit et lutta avec fureur. Il entraîna ses meurtriers et alla tomber au pied du lit du Roi.

ARRESTATIONS.

Au bruit de la lutte, le cardinal de Guise comprit le guet-apens. L'archevêque de Lyon se précipita vers la porte; il entendit le cri de désespoir : « Ah! quelle trahison ». Le maréchal d'Aumont tira l'épée et arrêta le Cardinal; les archers entrèrent et mirent la main sur l'Archevêque. Des ordres avaient été donnés pour saisir à la même heure la duchesse de Nemours, mère du duc, et son fils, le prince de Joinville; Péricard, son secrétaire; le duc et la duchesse d'Elbœuf; le comte de Brissac, président de l'ordre de la noblesse. Le prétendant de la Ligue, le vieux cardinal de Bourbon, fut aussi emprisonné.

RICHELIEU ET LE TIERS.

Hors du château, à l'hôtel de ville de Blois, les membres du Tiers-État étaient en séance lorsque subitement des soldats envahirent la salle. Le grand prévôt de l'hôtel, Richelieu, qui les conduisait, commanda de la porte : « Messieurs, personne ne bouge, l'on a voulu tuer le Roy; il y a deux soldats qui sont pris ». Quelques députés protestèrent contre cette irruption d'une troupe en armes. Alors le grand prévôt mit l'épée au poing; les soldats s'avancèrent, piques baissées, criant : « Tue, tue, mort-Dieu! tue, que personne ne bouge ». La Chapelle-Marteau, qui présidait, s'approcha du grand prévôt et lui demanda ce qu'il voulait. Richelieu tira un rôle de sa poche : « Vous êtes le premier accusé d'avoir voulu tuer le roi, je dis vous, M. le Président de Neully, M. Compans, M. d'Orléans, le président du Verger de Tours, le Roy, lieutenant d'Amiens et De Vert » (avocat de Troyes). Bernard, l'orateur du Tiers-État, eut une belle inspiration : il pensa à faire escorte avec l'ordre tout entier aux membres proscrits, mais le grand prévôt se fit faire brutalement place, et, sans donner le temps à ses prisonniers de prendre leurs manteaux et leurs chapeaux, il les conduisit sous la pluie battante au château. Menés dans la chambre du Roi, ils virent deux flaques de sang. Devant eux, on donna l'ordre à l'huissier de faire dresser des potences, mais on ne voulait que leur faire peur; ils furent enfermés dans une chambre haute (23 décembre).

MEURTRE DU CARDINAL DE GUISE.

L'archevêque de Lyon et le cardinal de Guise avaient été mis sous les combles « en une petite chambre de galetas ». Le lendemain, le capitaine Du Gast vint chercher le Cardinal, sous prétexte de le conduire auprès du Roi. A peine eut-il fait quelques pas hors de sa prison que les soldats se jetèrent sur lui et le percèrent de leurs piques. Les corps des deux chefs de la Ligue furent brûlés et leurs cendres jetées dans la Loire, pour que le parti ne fût pas tenté de faire, de leurs restes, des reliques.

III. — LA CLÔTURE DES ÉTATS

ATTITUDE DES ORDRES.

LE Tiers avait décidé le lendemain du crime (24) de clore ses cahiers, mais il s'était vite remis de son épouvante. Il engagea les deux autres ordres à députer avec lui au Roi pour demander la liberté de leurs « confrères » prisonniers. Les délégués ne furent point reçus; Henri III leur fit dire que « si l'on vouloit parler pour le cardinal de Guise, il estoit mort ». Ils insistèrent, sans succès. Ce jour-là pourtant, Brissac, président de la Noblesse, fut relâché.

LEURS REFUS.

Henri III aurait voulu que les États insérassent dans les

cahiers quelques articles concernant le crime de lèse-majesté; il ne put l'obtenir. Il proposait aussi de faire examiner les vœux et doléances par une commission mixte de députés et de membres du Conseil. Les députés jugeaient la « conférence » inutile. Ils avaient exprimé leurs vœux; c'était au Roi à « bâtir et construire sur iceux les ordonnances requises et nécessaires ». Ils craignaient de laisser derrière eux une commission de quelques membres qui, cédant aux prières ou aux menaces, autoriserait du nom des États les actes de pouvoir absolu. Le Roi fut obligé d'y renoncer.

FERMETÉ DU TIERS.

Le Tiers avait une attitude ferme; les deux autres ordres évitaient de parler trop haut. L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, qui présidait le Clergé depuis la mort du cardinal de Guise et l'arrestation du cardinal de Bourbon, n'était pas un ligueur; Brissac, rentré dans la grâce du Roi, « avait été continué en l'honneur qu'il avoit de présider en l'Estat de la noblesse de France ». Pour éviter les remontrances accoutumées à la fin des États, Henri avait imaginé de répondre aux demandes des cahiers avant la séance solennelle de clôture; ainsi les plaintes seraient inutiles et les harangues se feraient, comme il disait, « par forme d'actions de grâce ». Mais Bernard, le jour de la remise des cahiers (4 janvier 1589), lui remontra que la coutume et liberté des États permettent de faire et rapporter publiquement les plaintes publiques. Il demanda donc que, sans rien changer de la forme ancienne, jour leur fût donné pour ouïr en public leurs supplications. Il pria Sa Majesté « qu'en continuant ses bontés et clémences ordinaires il lui plût mettre en liberté ses confrères détenus et arrêtés et les rendre à la compagnie du Tiers-État entiers en leur personne et reputation ».

DISCOURS DE L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

La clôture des États eut lieu les 15 et 16 janvier 1589. L'archevêque de Bourges, pour le Clergé, passa en revue les calamités de ces vingt-huit dernières années, qu'il attribua au mépris du nom de Dieu. Il indiqua successivement les maux : la nomination de prélats et d'abbés indignes, les commendes, les aliénations des biens d'église, la pluralité des bénéfices, l'usurpation du revenu des hôpitaux, les « desbauches » des Universités, le désordre de la noblesse, la profusion des finances, la vénalité des offices, — et les remèdes : l'élection de bons, doctes, sages prélats et d'abbés qui soient de l'état et qualité requise, la permission au Clergé de racheter ses biens, l'observation du Concile de Trente, la réforme de l'Université, la réorganisation des compagnies d'ordonnance, de « ce bel office de cavalerie », comme il disait, une guerre sérieuse pour éviter la perpétuité de la guerre et la ruine des finances, et enfin, la suppression de la vénalité des charges. Cette bonne réformation ferait « multiplier

le peuple, fleurir la justice et assurer la tranquillité en ce royaume pour le faire durer tant que la lune seroit au ciel ».

DISCOURS DE BRISSAC.

Le héros des barricades et l'ami des Guise, Brissac, dit que ce n'étaient point les mains de la fortune, mais Dieu qui avait ceint le front de Sa Majesté d'un double diadème.

Non pour la grandeur de sa royale maison, non pour les marques universelles de la valeur des François, mais pour sa piété, pour sa foi, sa clémence et sa magnanimité...

L'ÉDIT D'UNION

La religion étant la pierre fondamentale de l'État,

Il nous a semblé juste, voire nécessaire, d'en affermir les colonnes et commencer par là au remède de nos malheurs. Et pour ce, nous avons été forcés à vous requérir, par assemblée, par serment, par loy fondamentale ce saint Édit (d'Union) que votre royale bonté nous a octroyé... C'est elle seule (la religion) qui est le lien, l'ornement et la force de toutes choses. Quand donc il s'agit de la conservation de ce qui est si saint et si désirable, nous devons déposer tout respect pour le suivre, n'avouant pour compatriotes que ceux qui sont touchés du même désir.

L'HONNEUR DU GENTILHOMME.

Brissac définissait le rôle de la noblesse et la hiérarchie de ses devoirs.

Et par là, Sire, les prophètes de Dieu et leur ministère saint, la justice, les marchands, les artisans, les manouvriers, les vieux, les impotens, les veuves, les orphelins, les dames et leur honneur sont de la protection de l'épée du gentilhomme. Tout cela n'est rien au respect des limites de la patrie, qui reposent sous sa valeur, et le plus précieux gage des choses humaines, l'image et l'oint du Seigneur, la personne sacrée de Votre Majesté, sa famille, ses droits, son autorité sont encore de l'honorable devoir de notre charge. Mais ces choses là n'opèrent point tant d'estime en une âme vertueuse que fait un don plus haut, un bien céleste, un privilège plus important, un comble de tous devoirs, une maitresse obligation qu'a la noblesse chrétienne à la défense de la foi. Par le service que nous faisons à celui premièrement à qui servent toutes choses, puis après à Votre Majesté, par la fidèle amitié à nos égaux et la protection aux autres, nous accomplissons le devoir de gentilhomme, que nos majeurs ont compris sous ce seul mot d'honneur...

Il termina par des vœux enthousiastes.

Ainsi durant vos ans, Sire, périssent les hérétiques... Ainsi la France trouve pour jamais en leur perte son salut, sa lumière et sa force. Ainsi les temples soient resplendissans de la gloire divine, ainsi en soient les pasteurs révérés... Soit ainsi la noblesse la terreur des ennemis, le lustre et le soutien de l'État, les arcs-boutans de l'autorité royale... Ainsi puisse-t-elle égaler son courage à son devoir et l'empire de son prince à la terre! Ainsi puisse le peuple être sauvé de ses maux et jouir d'un ciel favorable... Ainsi son bien corresponde à sa droiture et son obéissance à la grandeur et à la bonté du roi!

Après que Brissac eut parlé en courtisan, en « chevalier chrétien » et en fanatique, la séance fut levée.

L'ORATEUR DU TIERS-ÉTAT.

Le lendemain, Bernard, « étant à deux genoux », se félicita pour les très humbles et très obéissants sujets du Tiers-État de voir le jour

tant souhaité auquel Sa Majesté était disposée à écouter leurs plaintes, prendre leurs avis et recevoir leurs humbles supplications.

Leurs remontrances, Sire, pour être au bien de votre service, salutaires et profitables au public, ne seront par eux fardées ou déguisées de quelque langage affecté. Ils les veulent et entendent faire simples, libres, justes et véritables... Principalement quand on s'adresse aux rois, que c'est tout un peuple qui parle et qu'il y va du salut commun.

LE ROI ET LA RELIGION.

Y avait-il [autre moyen] de le remettre (ce royaume) en sa première santé, force et convalescence... que de nous promettre l'entière exécution de votre saint Édit d'Union... Mais qu'ai-je dit promettre, vous l'avez solennellement juré et par l'avis de vos États pour loi fondamentale de votre royaume... Et à la vérité vous ne pouviez ni ne deviez faire autrement, car les rois et les monarques n'ont le sceptre en main... sinon que pour être ministres de la gloire de Dieu, défenseurs de son nom, protecteurs de sa religion...

LES PARTISANS.

Il est vrai, Sire, que l'ulcère de l'hérésie clos et fermé, le reste du corps (de l'État) ne laisse d'être corrompu et sera toujours languissant s'il n'est pourvu a ses autres infirmités... La guerre n'a pas été seulement faite à votre peuple par des soldats enrôlés et levés sous vos commissions, mais par une autre sorte d'ennemis qui n'ont moins travaillé vos sujets qu'une levée et venue de reîtres. Ce sont, Sire, les partisans, ce sont ceux qui par importunités, immensités des dons et subtile invention du comptant ont épuisé vos finances et vous ont mis à la besace. Ce sont les inventeurs des subsides et édits nouveaux; les exécuteurs des commissions extraordinaires, courtiers et maquignons d'offices : vermines d'hommes et couvée de harpies écloses en une nuit lesquels par leurs recherches ont fureté votre royaume jusqu'aux cendres de nos maisons. Et néanmoins on projetoit faire accrue de nouveaux subsides et levée de deniers : sur qui, Sire? Sur un pauvre passant détroussé nud et mis en chemise, ainsi faut-il parler de votre peuple..... Il n'y a point de plus prompt remède que le répéter (reprendre) les deniers de ceux qui, à la foule et oppression de vos sujets, ont butiné tant de richesse. Il est temps de comprimer l'éponge trop remplie et purger la rate trop enflée à la longueur des autres membres.

DROITS ET DEVOIRS DES ÉTATS.

Voilà, Sire, comme des sujets bien affectionnés doivent parler à leur prince, comme des États libres et bien composés doivent donner avis sans aucune prévarication de la chose publique, avec un tel respect néanmoins que Votre Majesté n'y soit en rien offensée. Nous reconnaissons et publions haut et clair que le ciel et la nature vous ont libéralement enrichi de ce qui est bien nécessaire pour nous régir et gouverner : la dévotion vous est recommandé, la prudence et la justice vous assistent, votre clémence nous est connue laquelle nous implorons de nouveau en corps d'États pour le salut, liberté et personnes de nos confrères retenus et arrêtés; bref que les perfections de vos prédécesseurs rois se sont jointes et retrouvées ensemble pour faire reluire Votre Majesté sur nous.

LA NATION CATHOLIQUE.

Le discours fini, le Roi déclara que Bernard lui avait dit ses vérités sans l'offenser. Le Tiers-État en corps remercia son orateur. Suivant l'expression de L'Estoile, le règne de Nemrod le Lorrain était fini. Oui, mais celui de la nation catholique allait commencer.

CHAPITRE IX

LA MORT D'HENRI III[1]

I. LA LIGUE RÉVOLUTIONNAIRE. — II. ALLIANCE D'HENRI III AVEC HENRI DE NAVARRE. — III. LE PREMIER RÉGICIDE.

I. — LA LIGUE RÉVOLUTIONNAIRE

ILLUSIONS D'HENRI III

APRÈS le meurtre, Henri était descendu chez sa mère : « Bonjour, Madame. Je vous prie de me pardonner. M. de Guise est mort ; il ne sera plus question de lui ». Un billet adressé au légat et écrit de sa main commence par ces mots : « A présent je suis roi ». L'ambassadeur d'Espagne, Mendoza, croyait aussi la Ligue perdue. Tous deux se trompaient ; les hommes habitués à la discipline d'un État monarchique n'ont pas l'intelligence des mouvements populaires. Même le très catholique Mendoza n'imaginait pas quelle force donne la passion religieuse.

MORT DE CATHERINE (5 JANVIER 1589).

Le Roi, convaincu que la Ligue était uniquement l'œuvre du Duc, et la désaffection générale, le résultat de ses intrigues, pensait avoir pourvu à tout en le supprimant. Il continua de gouverner avec le

1. SOURCES : *Lettres missives de Henry IV*, II et III. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, IX. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, IV, Coll. Doc. inéd. Duc de Nevers, *Traité des causes et des raisons de la prise d'armes faite en janvier 1589*, Mémoires du duc de Nevers, 1665. *Certificat de plusieurs seigneurs de la Cour qui assistèrent le roi Henri depuis l'instant de sa blessure jusqu'à son décès*, et *Lettre d'un des premiers officiers de la Cour de Parlement escrite à un de ses amis sur le subject de la mort du roy*, Mémoires-journaux de L'Estoile, 1876, III, p. 372-381. *Mémoires du duc d'Angoulême*, Mich. et Pouj., 1re série, X. *Discours de Sancy sur l'occurrence de ses affaires*, Mémoires d'Estat de Villeroy, 1665, III. *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*, 1594. *Mémoires de la Ligue*, 1758, III. D'Aubigné, *Histoire universelle*, VIII. Du même, *Confession catholique du sieur de Sancy*, t. II des Œuvres complètes, éd. Reaume et de Caussade. *Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, IV. Matthieu, *Histoire de France*, I, 1631. De Thou, IX.

OUVRAGES A CONSULTER : L'Epinois, *La Ligue et les papes*. Robiquet, *Paris et la Ligue*. A. Gérard, *La révolte... de Paris*, Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris, 1906. Vicomte d'Estaintot, *La Ligue normande*, 1862.

mélange, qui lui était habituel, de hauteur et de mollesse. Il menaçait les échevins d'Orléans de les rendre « les gens les plus malheureux de toute la France », si, dans les vingt-quatre heures, ils ne reconnaissaient D'Entragues pour gouverneur, et il laissait sans secours la citadelle que les ligueurs de la ville assiégeaient. Sur une sommation que lui faisaient les Parisiens de leur rendre leurs magistrats municipaux arrêtés, il renvoyait les deux échevins, Compans et Cotteblanche, et gardait prisonnier le prévôt des marchands, La Chapelle-Marteau. Il mit aussi en liberté le président Neuilly, et même la mère des Guise. Au lieu de monter à cheval, il publiait sur les choses passées le 23 et 24 décembre une Déclaration qui était une justification. La conseillère des heures difficiles lui manquait ; Catherine de Médicis, déjà malade au moment du meurtre des Guise, ne savait plus que gémir et pleurer. Elle alla voir le cardinal de Bourbon. Le vieillard prisonnier lui reprocha de les avoir attirés, ses amis et lui, à la boucherie. Elle sortit l'âme dolente ; la fièvre la reprit, et, le 5 janvier 1589, elle mourut, disparaissant dans la tempête qui emportait sa politique de compromis et de concessions.

PARIS APRÈS LE MEURTRE DES GUISE.

La nouvelle de l'exécution de Blois était arrivée à Paris dans la soirée du 24 décembre. Aussitôt les prédicateurs prêchèrent la révolte. Le 26, une assemblée tumultuaire, réunie à l'Hôtel de Ville, proclama le duc d'Aumale gouverneur de Paris. Une autre assemblée, le 5 janvier, désigna Drouart, avocat, Crucé, le fameux procureur, et le marchand Bordeaux pour remplir l'office du prévôt et des échevins prisonniers.

LES SEIZE COMITÉS DE QUARTIERS.

L'organisation de la Ligue parisienne fut renforcée. A la tête de chacun des seize quartiers furent placés des conseils de neuf membres, chargés de la police et de la surveillance, agents de la municipalité, mais plus puissants qu'elle. Les chefs de ces comités de quartier, choisis parmi les ligueurs les plus fanatiques, constituèrent comme le conseil dirigeant de la Ligue. Le nom de Seize servit à désigner la fraction la plus violente et vraiment intransigeante du parti.

SERMENT CONTRE LE ROI.

La Ligue devenait franchement révolutionnaire. Le peuple brisait les armoiries du roi, détruisait ses images, renversait à Saint-Paul les mausolées de ses mignons. Le 1er janvier, Guincestre, prêchant à Saint-Barthélemy, fit prêter serment à tous les assistants « d'emploier jusques au dernier denier de leur bourse et jusques à la dernière goutte de leur sang » pour venger les princes assassinés. Le premier président, Achille de Harlay, ce fidèle sujet, était assis au banc d'œuvre en face du prédicateur, qui lui cria à deux reprises : « Levez la main, Monsieur le Président, levez-la bien haut, encore plus

haut, s'il vous plaist, afin que le peuple le voie ». Et Achille de Harlay jurait pour ne pas être massacré sur place.

DÉCRET DE LA SORBONNE.

La Sorbonne, consultée sur la légitimité des actes de l'Union, répondit, à l'unanimité des soixante-dix docteurs présents, que le peuple de ce royaume était délié et libéré du serment de fidélité prêté au roi Henri, qu'il pouvait en conscience s'armer, s'unir, recueillir de l'argent, et contribuer à la défense de la religion catholique, apostolique et romaine contre les desseins pervers et les efforts du dit roi et de ses adhérents (7 janvier 1589). Elle raya son nom du canon de la messe et inscrivit à la place celui des princes catholiques. Un de ses docteurs, Boucher, curé de Saint-Benoît, commença à écrire à ce moment son « *De justa Henrici tertii abdicatione*[1] » pour démontrer que l'Église et le peuple avaient également le droit de déposer les rois. Comme parjure, assassin, meurtrier, sacrilège, fauteur d'hérésie, simoniaque, magicien, impie et anathème, Henri III était justiciable de l'Église. Comme perfide, dissipateur du trésor public, tyran, ennemi de la patrie, il relevait de la justice du peuple. Un tyran est une bête féroce que la République et même les particuliers ont le droit de tuer.

ÉPURATION DU PARLEMENT

Ainsi encouragés, les Seize ne craignirent pas de s'attaquer au Parlement. Les magistrats n'avaient pas échappé à la contagion, mais leurs chefs restaient attachés à l'autorité royale. Les ligueurs résolurent d'épurer la Cour souveraine. Le 16 janvier, Bussy-Leclerc se présenta à la Grand'chambre, tira un rôle de sa poche et invita les conseillers qui y étaient inscrits à le suivre à l'Hôtel de Ville. Cinquante ou soixante conseillers se joignirent au Premier Président et aux autres proscrits. Ils traversèrent Paris au milieu des menaces, des insultes et des brocards de la foule. A la Bastille, où ils furent conduits, on ne retint que les royalistes signalés; les autres s'en retournèrent décidés à toutes les complaisances. Le lendemain, le Parlement recommença à rendre des arrêts. Brisson, bon jurisconsulte, caractère faible, se laissa imposer les fonctions de premier président. Le Parquet fut renouvelé; sur les indications de Senault, greffier du Conseil général de l'Union, Molé, conseiller à la Cour, fut nommé Procureur général; il refusa, mais le peuple, qui avait envahi la salle des délibérations criait, : Molé, Molé! Plutôt que de retourner à la Bastille, il accepta. On lui adjoignit comme avocats généraux maître Jean le Maître et Louis Dorléans, le pamphlétaire. Le 24, les membres du Parlement épuré et reconstitué juraient et promettaient « à Dieu, sa glorieuse mère, anges, saincts, sainctes de Paradis, vivre et

1. La légitime déposition d'Henri III.

mourir en la religion catholique, apostolique et romaine; employer leurs vies et biens pour la conservation et accroissement d'icelle, sans y rien espargner, jusques à la dernière goutte de leur sang »…. et « resister de toutes leurs puissances à l'effort et intention de ceux qui ont violé la foy publique, rompu l'edict d'union, franchises et libertés des estats de ce royaume par le massacre et emprisonnement commis en la ville de Blois les 23 et 24 décembre dernier et en poursuivre la justice par toutes voyes, tant contre les autheurs coulpables et adherants que ceux qui les assisteront ou favoriseront cy après ». Le Parlement, après la Sorbonne, passait à la révolution.

DONS FORCÉS.

Ce gouvernement improvisé s'arrogea tous les pouvoirs de l'autre. Il lui fallait de l'argent; il emprisonna et mit à rançon les royalistes; il imposa même les absents, et leurs femmes durent payer « cinq ou six cents écus pour le moins », « sous peine d'épouser une prison ». Il leva un emprunt forcé sur tous les manants et habitants de Paris. Les curés dans chaque paroisse, escortés de quatre bourgeois, se rendirent de maison en maison pour inviter les gens à contribuer gracieusement et sans crainte pour une si sainte et si juste cause. Les Seize montrèrent, suivant le mot de l'un d'entre eux, une rare habileté à curer les bourses.

MAYENNE A PARIS.

Mayenne, frère du duc de Guise, fut élu lieutenant général de l'État et Couronne de France. Il était à Lyon au moment du meurtre et s'était hâté de gagner la Bourgogne, dont il était gouverneur. A la prière des Parisiens, il se dirigea vers la capitale. Il y entra le 12 février et profita de l'enthousiasme qu'excitaient son arrivée et la présence de la plupart des princes et princesses de la maison de Lorraine pour s'assurer la prépondérance dans le gouvernement.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'UNION.

Dans une assemblée générale de Ville (16 février) où les seize Conseils de quartier déléguèrent chacun quatre de leurs membres, il proposa la création d'un Conseil général de l'Union des catholiques composé de gens des trois états. Aux quarante conseillers qui furent élus par les comités ligueurs, il en adjoignit quatorze autres qu'il choisit dans la haute bourgeoisie et le monde parlementaire sur des listes dressées par les Cours souveraines. Il donna en outre séance et voix délibérative dans ce Conseil d'État de la Ligue au prévôt des marchands, aux échevins, aux présidents, avocats et procureurs généraux du Parlement. C'était pour contrebalancer l'élément démagogique de la liste populaire. En ce moment où l'union était plus que nécessaire entre tous les partisans de la résistance, les purs ne songèrent pas à protester contre les additions de Mayenne, mais plus tard, quand le parti se divisa, ils attribueront les échecs de la Ligue à ces « supernuméraires ».

MAYENNE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ÉTAT ET COURONNE DE FRANCE.

Le Conseil général devait « ordonner des affaires d'Estat et recevoir en conférence toutes les provinces et villes catholiques, les députés desquelles avoient seance et voix deliberative au dit Conseil ». Mayenne, tout-puissant dans cette assemblée, garda le pouvoir exécutif et le commandement suprême des armées. Il prêta serment le 13 mars devant le Parlement, comme lieutenant général de l'État royal et couronne de France. Le nouveau gouvernement eut son sceau, *le scel du royaume de France*. A tous ces attentats, le Roi répondit en transférant le Parlement de Paris à Tours. Il avait déclaré le duc de Mayenne et le duc d'Aumale traîtres et félons, déchus de toutes leurs charges et dignités; il dépouilla aussi de tous leurs privilèges les villes qui, comme Amiens, Abbeville, Orléans, pactisaient avec Paris. C'étaient là de pauvres mesures pour arrêter les désertions. Presque toutes les grandes villes passaient successivement à la Ligue.

LA LIGUE EN PROVINCE.

A Rouen, où le Parlement refusait d'adhérer à la Sainte-Union, il suffit à Mayenne de paraître pour soulever le peuple et anéantir l'opposition (9 février). A Lyon, ce fut le gouverneur lui-même, Villeroy le jeune, qui dirigea la révolte (24 février). La Châtre insurgea Bourges et le Berry. Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, qui pensait déjà peut-être à se créer à la faveur des troubles une principauté indépendante, prit les armes contre le roi son beau-frère. Presque toute la Provence, y compris Aix et Marseille, fit défection. A Toulouse, les ligueurs tuèrent le premier président Duranti, ils le « déchiquetèrent tellement qu'il estoit impossible de le recognoistre, car celuy s'estimoit malheureux qui ne luy donnoit quelque coup ». Ils massacrèrent aussi son beau-frère, l'avocat général Daffis. Peu de provinces demeurèrent fidèles : D'Ornano parvint à contenir le Dauphiné, Matignon ramena Bordeaux; D'Aumont reprit Angers. Au centre, Henri III gardait Tours, Blois et Beaugency; le reste de la France lui échappait.

II. — ALLIANCE D'HENRI III AVEC LE ROI DE NAVARRE

NÉGOCIATIONS.

IL ne fut bientôt plus en sûreté. Mayenne sortit de Paris avec une armée et poussa jusqu'à Châteaurenault, à sept lieues de Tours. Il mit en déroute à Saint-Ouen, près d'Amboise, la cavalerie royaliste (25 avril) et fit prisonnier le comte de Brienne qui la commandait; son avant-garde occupa Vendôme, qui lui fut livrée par le gouverneur. Il ne restait à Henri III d'autre ressource que d'implorer le concours

des protestants[1]. En même temps qu'il faisait faire auprès de Mayenne une dernière tentative de conciliation, il envoya la duchesse d'Angoulême au roi de Navarre, qui se rapprochait de la Loire. Jusqu'à la mort du duc de Guise, le roi de Navarre s'était mal défendu contre le duc de Nevers; mais, à la nouvelle de l'exécution de Blois et du soulèvement de Paris, l'armée royale s'était dispersée. De Châtellerault (4 mars), Henri de Navarre lança un appel à la nation.

APPEL DU ROI DE NAVARRE A LA NATION.

N'est ce pas une misere qu'il n'y ait si petit ni si grand en ce royaume qui ne voye le mal, qui ne crie contre les armes, qui ne les nomme la fievre continue et mortelle de cest Estat, et néantmoins jusques icy nul n'a ouvert la bouche pour y trouver le remede? qu'en toute ceste assemblée de Blois nul n'ait osé prononcer ce sacré mot de paix, ce mot dans l'effect duquel consiste le bien de ce royaume?... Nous avons tous assez faict et souffert de mal. Nous avons esté quatre ans yvres, insensez et furieux, n'est-ce pas assez?

Le roi de Navarre disait toujours ce qu'il fallait dire.

ACCORD DES DEUX ROIS.

Ses protestations de dévouement au Roi, l'engagement qu'il prenait, sur son honneur et sur sa foi, de ne jamais dénier aux catholiques la liberté de conscience et de culte qu'il revendiquait pour lui-même annonçaient sa réconciliation avec Henri III. Le 3 avril, le traité était conclu, mais le Roi en ajourna la ratification jusqu'à la réponse de Mayenne. Les succès de la Ligue levèrent ses derniers scrupules. Le 30 avril, le roi de Navarre arrivait à Plessis-les-Tours; il amenait à Henri III son parti et sa fortune. Quand Mayenne, après avoir forcé le faubourg Saint-Symphorien de Tours (7 mai), s'apprêta à attaquer la ville, il trouva devant lui, pour lui barrer le pont de la Loire, l'avant-garde protestante et les arquebusiers de Châtillon.

BATAILLE DE SENLIS.

Les royalistes reportaient la guerre vers Paris; Thoré surprit Senlis, qui n'en est qu'à dix lieues. Les ligueurs firent un effort pour reprendre cette place; le nouveau gouverneur de Paris, Maineville, le duc d'Aumale, qui commandait en chef dans la Picardie et l'Ile-de-France, se mirent en marche; Paris envoya ses milices; Balagny, bâtard de Monluc évêque de Valence, qui, de gouverneur du roi à Cambray, pensait y devenir prince pour la Ligue, fournit de la cavalerie et du canon. Les assiégés étaient sur le point de capituler, quand La Noue et le duc de Longueville parurent avec un secours. Bien que leur troupe fût très inférieure en nombre, ils attaquèrent les assiégeants et les rompirent; le duc d'Aumale et Balagny furent blessés et s'enfuirent. Maineville, dit Maineligue, se fit bravement tuer (17 mai).

1. En 1588, Michel Hurault Du Fay, petit-fils de l'Hospital et chancelier de Navarre, avait publié son « *Excellent et libre discours sur l'estat present de la France* », où il recommandait l'alliance du roi de France et du roi de Navarre contre les Ligueurs (réimprimé fautivement dans les Mémoires de la Ligue, III).

COMBAT DE BONNEVAL.

Le fils de Coligny, François de Châtillon, accabla à Bonneval (dans le pays chartrain), sous des forces supérieures, deux cents lanciers et quatre-vingts arquebusiers (18 mai). Le chef de cette troupe, Saveuse, qui avait fait broder sur sa cornette la devise : « Morir o mas contento » (La mort ou plus de bonheur), avait été blessé et pris; il arracha les bandages de ses plaies et voulut mourir.

MARCHE SUR PARIS.

Le roi de Navarre décida Henri III à marcher en avant. Ils prirent Jargeau, Pithiviers, Étampes (3 juillet). Leurs coureurs s'aventuraient jusqu'à Montrouge et à Vanves; ils chargèrent à l'entrée du faubourg Saint-Jacques le chevalier du guet, Congi, qui laissa presque toute sa troupe sur la place. Pontoise, vigoureusement défendue, n'en fut pas moins réduite à capituler (26 juillet). Les rois, maîtres des avenues de Paris, avaient en main les forces pour l'attaquer. La noblesse de Picardie montait à cheval pour les joindre. Sancy leur amenait 10000 Suisses, qu'il avait levés sans argent, ainsi que 1000 lansquenets, 3000 hommes d'infanterie française et quelque cavalerie allemande. A la montre de Poissy, « l'armée se trouva de 30000 hommes frais, sains et bien armez ».

III. — PREMIER RÉGICIDE

PARIS ASSIÉGÉ.

MADAME de Montpensier faisait crier dans les rues de prétendues victoires et suspendre des étendards aux voûtes de Notre-Dame; Paris n'en était pas moins assiégé. Depuis le meurtre des Lorrains, la population vivait dans la fièvre. Des processions d'enfants, de femmes, d'écoliers, parcouraient presque tous les jours la ville; pieds nus, en chemise, même pendant les froids de l'hiver, ils se rendaient de sanctuaire en sanctuaire, chantant des hymnes ou les psaumes de pénitence. Les paroissiens allaient éveiller leur curé pour lui faire prendre la tête des processions nocturnes.

EXALTATION DES PARISIENS.

« Avecq douleur et gemissements bien grands », les Parisiens avaient célébré le service funèbre des martyrs, comme on appelait les princes lorrains assassinés, et le baptême du fils posthume du duc de Guise, que le prévôt des marchands et les échevins tinrent sur les fonts et nommèrent François Alexandre Paris de Lorraine. Le Monitoire de Sixte-Quint, qui sommait Henri III, sous peine d'excommunication, de comparaître à Rome, en personne ou par procureur, pour s'y justifier du meurtre d'un prince de l'Église, fit autant d'impression qu'eût fait l'excommunication elle-même. La haine d'Henri III était montée jusqu'au délire : les Cordeliers décapitèrent son portrait; des curés envoûtèrent son image sur les autels, des troupes

d'enfants, portant des cierges, les éteignirent aux cris de . « Dieu, éteignez ainsi la race des Valois ». Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, dans l'oraison funèbre des Guise, qu'il prononça à Notre-Dame, mit dans la bouche de la veuve du Duc, en les accommodant aux personnes et aux temps, les vers fameux de Virgile :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor
Qui face Valesios ferroque sequare tyrannos [1].

MENACES DES ROYALISTES.

Les mauvaises nouvelles accroissaient la fureur. On racontait que les garnisons qui avaient osé résister au Roi avaient été passées par les armes ou pendues. Les bourgeois se voyaient déjà eux, leurs biens, leurs enfants et leurs femmes, livrés à la soldatesque. Les royalistes osaient lever le nez, braver, et dire à haute voix « qu'avant trois jours passez il y en auroit tant de pendus qu'il ne se trouveroit pas assez de bois dans Paris ». Le bruit courait qu'Henri III avait fait savoir à la duchesse de Montpensier qu'aussitôt entré dans la ville, il la ferait brûler vive. Hardiment elle aurait répondu que le feu n'était pas pour elle, mais pour des sodomites comme lui.

FRÈRE JACQUES CLÉMENT.

Paris semblait perdu. Mayenne pensait à se faire tuer dans une sortie. Mais les fanatiques attendaient leur salut d'un coup du ciel. De ce nombre était un jeune jacobin, âgé de vingt-deux ou vingt-trois ans, frère Jacques Clément, né au village de Sorbonne, près de Sens. C'était un fils de paysans, simple, rude et grossier, sur qui toutes les excitations portaient. Il parlait si souvent de frapper, de combattre que ses confrères l'avaient surnommé le capitaine Clément. Son exaltation croissait avec les périls de la ville et de l'Église. Il consulta un bon docteur en qui il avait confiance, lui demanda s'il était licite de tuer un tyran et reçut une réponse qui était plutôt encourageante. Il pria, jeûna, mortifia sa chair, eut des visions, entendit les voix et les ordres d'en haut et sortit de ces extases la volonté lucide et tendue à un seul but. Quand les confidents de son dessein furent bien assurés de sa résolution, ils lui remirent, comme lettre de recommandation auprès du Roi, un faux billet en italien du premier président, Achille de Harlay, prisonnier à la Bastille. Le comte de Brienne, détenu au Louvre, lui donna sans défiance un passeport qui lui servirait à franchir les lignes royalistes. D'ailleurs, sa robe était, dans l'un et l'autre camp, un sauf-conduit. A Saint-Cloud, il fut recueilli par le procureur général La Guesle, qu'il pria de le présenter au Roi pour lui communiquer une affaire d'importance. Le soir, il but et soupa

1. Puisse-t-il sortir de nos os un vengeur qui poursuive avec le fer et le feu les Valois, ces tyrans !

gaiement avec les serviteurs de son hôte, et se servit pour tailler ses morceaux d'un long couteau pointu à manche noir qu'il portait sur lui. On causa des fureurs des moines. L'un des convives « luy disant qu'y en avoit, de son Ordre, six qui avoient (à ce qu'on disoit) entrepris de tuer le Roy, luy froidement, sans changer de couleur, respondit qu'il y en avoit partout et de bons et de mauvais ». Il dormit toute la nuit paisiblement. A sept heures du matin, La Guesle le conduisit à la maison de Gondi où le Roi était logé. Henri III était encore sur sa « chaise », « tout débraillé », il ordonna d'introduire aussitôt le messager qui apportait des nouvelles de Paris. Clément se prosterna et le pria de faire écarter tout le monde, car il avait à lui faire une confidence qui ne devait être entendue que de lui seul. Le Roi fit signe au grand écuyer Bellegarde et à La Guesle de se reculer et se pencha pour écouter. Alors le moine, tirant le couteau de sa manche, le frappa dans le bas-ventre au-dessous du nombril. Le Roi poussa un cri, arracha l'arme de la plaie et en frappa l'assassin au-dessus du sourcil. La Guesle se précipita l'épée nue : Clément debout, les bras étendus en croix, attendait. Les Ordinaires se jetèrent sur lui et le massacrèrent (1er août 1589).

MORT D'HENRI III.

Au premier moment les chirurgiens ne jugèrent pas la blessure mortelle, et promirent au Roi que dans dix jours il monterait à cheval. Mais, vers le soir, il fut pris de violentes douleurs d'entrailles, entrecoupées de sueurs froides et de syncopes. Son état était désespéré quand le roi de Navarre, accouru de Meudon, arriva. Le mourant l'embrassa, le bénit et le reconnut pour son successeur, mais il l'engagea à se faire catholique. Il ne pensait plus qu'à se préparer à la mort. Dès le matin il avait fait dresser dans sa chambre un autel et il avait ouï la messe. Il s'humiliait devant Dieu, offrait volontiers sa vie, si la conservation n'en était pas nécessaire à son peuple. Il se confessa, déclara qu'il voulait vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, et promit en termes vagues de contenter le Pape en ce qu'il désirait de lui. Quand ses douleurs redoublèrent, il voulut se confesser encore une fois et demanda le précieux corps de Jésus-Christ. Il priait avec ardeur : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, et me pardonnez mes péchés ».... « *In Manus tuas, Domine.... Miserere mei, Deus.* » Il pardonna à ses ennemis, et, après avoir reçu une seconde absolution, il perdit la parole et rendit l'âme à Dieu « faisant par deux fois le signe de la croix ».

Le logis s'emplit de cris et de gémissements. Les serviteurs pleuraient un maître bon et généreux ; les courtisans déploraient la fin des libéralités ; les favoris commençaient le deuil de leur ambition. Tous étaient profondément émus de la soudaineté et de l'horreur de

cette fin tragique, et, dans cette crise de tristesse et de larmes, Bellegarde, un des mignons, raconte d'Aubigné, demanda « pardon à genoux des choses commises auprès du Roy ». D'Épernon coupa court aux aveux : « Taisez-vous, vous parlez comme une femme ». Aux pieds même du mort, la honte de sa vie se dressait.

LIVRE IV

HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

LE NOUVEAU ROI[1]

I. L'AVÈNEMENT DU ROI PROTESTANT. — II. LES COMBATS D'ARQUES. — III. TOURS, SIÈGE DU GOUVERNEMENT. — IV. LA VICTOIRE D'IVRY.

I. — L'AVÈNEMENT DU ROI PROTESTANT

LES GRANDS SEIGNEURS CATHOLIQUES.

HENRI III, mourant, s'était adressé aux seigneurs, les avait priés comme ami et leur avait ordonné comme maître d'obéir à l'héritier légitime. Dans l'émotion de cette journée tragique, les courtisans ne songèrent pas à marchander les protestations de fidélité. Mais le lendemain, Henri de Bourbon trouva les catholiques tout changés. « Au lieu des acclamations et du *Vive le roi* accoustumé en tels accidens, (il) vid en mesme chambre le corps mort de son prédécesseur,

1. SOURCES : Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, III. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, XV *Mémoires du duc d'Angoulême*, Mich. et Pouj., XI. *Journal militaire de Henri IV depuis son départ de la Navarre*, publié par le Comte de Valori, 1821. *Discours de Sancy sur l'occurrence de ses affaires*, Mémoires d'Estat de Villeroy, III. *Discours de la prise d'armes*, Mémoires de Nevers, 1665. *Mémoires de la Ligue*, IV. L'Estoile, V. *Archives curieuses*, XIII. D'Aubigné, *Hist. universelle*, VIII. De Thou, XI. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, 1589-1598. P. Matthieu, *Histoire de Henry IIII roy de France et de Navarre*, 1631. Scipion Dupleix, *Histoire générale de France...*, IV, 1633. Legrain, *Décade contenant la vie et gestes de Henri le Grand*, 1614. Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, Paris, 1644, II. Luis Cabrera de Córdoba, *Felipe segundo*, III, 1877.

OUVRAGES A CONSULTER : A. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 1865, I. Weill, *Les théories sur le pouvoir royal*, 1891. Vicomte d'Estaintot, *La Ligue normande*. Lair, *Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen en avril 1594*, Caen, 1861. L. Gros, *Le Parlement et la Ligue en Bourgogne*, Dijon, 1910 Forneron, *Histoire de Philippe II*, 1882, IV. L'Epinois, *La ligue et les papes*, 1886. I. Raulich, *La contesa fra Sisto V e Venezia per Enrico di Francia*, Venise, 1892 Desjardins, *Les Parlements du roi, 1589-1596*, 1879. Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, 1846. Roucaute, *Le pays de Gevaudan au temps de la Ligue*, 1585-1596, 1900. Segesser, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, III, 2e partie, 1589-1594, 1882.

deux minimes aux pieds avec des cierges, faisans leurs liturgies, Clermont d'Antragues tenant le menton, mais tout le reste, parmi les hurlemens, enfonsans leurs chapeaux ou les jettans par terre, fermans le poing, complottans, se touchans à la main, faisans des vœux et des promesses, desquelles on oyait pour conclusion : plustost mourir de mille morts ». La plupart des grands et des seigneurs envisageaient avec horreur l'idée d'un roi protestant. Ils délibérèrent tumultueusement sur la conduite à tenir. Quelques-uns des plus violents parlaient d'exclure Henri de Navarre; un avis plus modéré prévalut. D'O, délégué par l'assemblée, invita le nouveau roi à se convertir sur l'heure ou à promettre au moins de se faire instruire « en peu de jours ». Le Roi, pâlissant « de colère ou de crainte », se plaignit d'être pris à la gorge et refusa une abjuration qui l'eut humilié sans convaincre personne de sa sincérité.

DÉCLARATION ROYALE DU 4 AOUT.

Les heureuses nouvelles qui arrivaient au camp rompirent ces fâcheux discours. Le maréchal d'Aumont, Humières et Givry apportèrent l'adhésion de la noblesse de la Champagne, de la Picardie et de l'Ile-de-France. Sancy gagna les Suisses qui promirent de servir deux mois sans réclamer de solde. Le duc de Montpensier, Henri de Bourbon, quoique sollicité par les rebelles, se rallia au chef de sa maison. Cependant la plupart des grands continuaient à se montrer intraitables. Même les catholiques qui ne discutaient pas le droit dynastique mettaient à leur assentiment une réserve et une condition tacites. Henri IV sentait le besoin de contenter ses partisans et de désarmer ses ennemis, il signa le compromis connu sous le nom de Déclaration du 4 août. Il y promettait de maintenir et conserver en son royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, « sans y innover ni changer auculne chose, soit en la police et exercice d'icelle ou aux personnes et biens ecclésiastiques ». Il affirmait que c'était son plus vif désir de se faire instruire « par un bon légitime et libre concile général ou national », qu'il ferait assembler dans six mois, ou plus tôt s'il était possible, « pour en suivre et observer ce qui [y] sera conclu et arresté ». Les catholiques étaient maintenus dans leurs gouvernements, charges et honneurs; les protestants gardaient les villes qui étaient en leur pouvoir; mais toutes les places conquises ou réduites par force ou autrement devaient être commises au gouvernement de nos bons sujets catholiques « et non d'aultres ».

SERMENT DES GRANDS.

« Sur le serment et la promesse qu'il venait de faire, ci-dessus escrite », les princes du sang, les grands officiers de la couronne, gentilshommes et autres reconnurent pour leur roi et prince naturel, selon la loi fondamentale de ce royaume, Henri IV roi de France et de Navarre. La déclaration était signée par deux princes du sang,

Conti et Montpensier, trois ducs et pairs, Longueville, Luxembourg-Piney, Rohan-Montbazon, deux maréchaux de France, Biron et d'Aumont, par Dinteville, lieutenant général du roi en Champagne, Rambouillet, Châteauvieux et Manou, capitaines des gardes, Du Plessis-Richelieu, grand prévôt de France, et infinis autres seigneurs et gentilshommes.

RECONNAISSANCE CONDITIONNELLE.

Ainsi la Noblesse avait mis des conditions à son obéissance. C'était une sorte de contrat qu'elle passait avec le souverain. Et ce ne fut pas seulement au camp de Saint-Cloud que l'Acte du 4 août fut interprété de cette façon. La ville de Châlons écrivit au Roi que, « puisqu'il avait promis » de ne rien innover en matière de religion, elle lui jurait fidélité. Plusieurs ne l'acceptaient que provisoirement comme souverain. Thomas de Verdun, avocat général au parlement de Caen, déclara qu'il reconnaissait l'héritier présomptif comme roi, mais que si, dans un délai de six mois, il n'était pas converti, « luy Thomas ne lui seroit plus serviteur ». Même dans le parti royaliste, le droit monarchique cédait au droit religieux.

DÉFECTIONS.

Aussi y eut-il bien des défections. Montholon rendit les sceaux, qu'il ne voulut pas tenir d'un roi huguenot; Vitry, gouverneur de Dourdan, passa du côté de Mayenne, mais il eut la loyauté, avant de changer de parti, de rendre à Henri IV la place où il commandait au nom de son prédécesseur. Ceux-là étaient des hommes de conviction. Le duc de Nevers, entre le Roi et Dieu, souffrait de ne pouvoir prendre parti. Les habiles (comme le chancelier de Cheverny) s'abritèrent derrière une neutralité commode jusqu'au jour où ils entrevirent clairement pour qui, du Roi ou des ligueurs, se déclarait la fortune. Les ambitieux, comme D'Épernon, prirent la route de leurs gouvernements avec la secrète espérance de s'y tailler, à la faveur du désordre général, des principautés. Les protestants ne montrèrent pas plus de loyalisme; le plus grand seigneur de l'Ouest, la Trémoille, emmena les réformés poitevins et gascons pour ne pas obéir à un parjure qui avait promis de maintenir l'idolâtrie papiste. On parla même « en un Colloque tenu à Sainct-Jehan » (St-Jean-d'Angely) de nommer un protecteur des églises réformées. Il faut dire aussi que beaucoup de gentilshommes étaient à bout de ressources. Obligés de faire la guerre à leurs dépens, ils avaient hâte de rentrer dans leurs maisons pour mettre ordre à leurs affaires et surveiller leurs récoltes. De cette grande armée de 40 000 hommes, 22 000 à peine restèrent à Henri IV.

DIVISIONS DU ROYAUME.

Il lui fallait avec ces faibles moyens soumettre un royaume en révolte. Presque toutes les grandes villes tenaient pour la Ligue. « Tours, Bordeaux, Châlons, Langres, Compiègne et Clermont en Auvergne étaient les seules qui prononçaient le nom du roi et sui-

vaient son parti. » Les parlements fulminaient contre l'hérétique et ses fauteurs; celui de Toulouse arrêta qu'on ferait tous les ans, le premier jour d'août, des réjouissances publiques en commémoration de la délivrance de Paris, comme ils appelaient l'assassinat d'Henri III. Seul, le parlement de Bordeaux, sous la pression du maréchal de Matignon, gardait une sorte de neutralité. Il ordonna des prières pour le repos de l'âme du roi défunt et prescrivit à la fois le maintien de l'Édit d'Union et l'observation de la trêve conclue par Henri III avec les protestants, mais, dans cet arrêt contradictoire, il ne consentit pas à faire mention du nouveau roi.

CHARLES X, ROI DE LA LIGUE.

A la nouvelle de la mort d'Henri III, les duchesses de Nemours et de Montpensier avaient parcouru Paris et publié dans les carrefours et sur les places l'acte héroïque de Jacques Clément. La mère des Guise gravit dans l'église des Cordeliers les hauts degrés de l'autel pour haranguer la foule et annoncer la mort du tyran. Le peuple dressa des tables dans les rues : on but, on chanta, on dansa « en confusion du plus petit jusques au plus grand, avec des voix d'allégresse poussées au ciel, par lesquelles ils donnoient des marques de leur injuste réjouissance ». Sur les boulevards nouvellement construits, ligueurs et ligueuses vinrent étaler aux yeux de l'armée royaliste les écharpes vertes, symbole de joie, dont ils se paraient en dérision du deuil de leurs ennemis. Les royalistes parisiens étaient abattus par la mort d'Henri III et embarrassés de l'avènement de ce prince huguenot qu'on ne connaissait plus que par les anathèmes de l'Église et les arrêts de l'autorité royale. Mayenne, que la Ligue avait reconnu pour chef, entrevit la couronne au bout de ses efforts. Mais il n'était pas encore temps de la prendre; cette usurpation lui eût aliéné les souverains catholiques, Philippe II et le duc de Lorraine, gendres d'Henri II, et le duc de Savoie, petit-fils par sa mère de François Ier, qui tous trois, si la loi salique était abrogée, pouvaient prétendre pour eux ou leurs enfants au trône de France. Il fit proclamer sous le nom de Charles X le cardinal de Bourbon, vieux, impuissant et prisonnier d'Henri IV.

II. — LES COMBATS D'ARQUES

HENRI IV.

HENRI IV avait trente-cinq ans. D'une taille moyenne, mais bien prise, sec et nerveux, il était dans la vigueur de l'âge et la plénitude de la force. Sur l'ordre de son grand-père Henri d'Albret, roi de Navarre, qui l'avait gardé tout petit, il n'avait pas été « mignardé délicatement ». « Il mangea souvent du pain commun » et fut vu « à la

mode du pays parmy les autres enfans du village, quelquesfois pieds descaux et nud teste, tant en hiver qu'en esté ». De la dureté de son éducation béarnaise comme des épreuves de sa vie, son corps était sorti trempé comme l'acier, résistant et souple. A la chasse, quand il avait lassé les chevaux et les chiens, il courait à pied après la bête jusqu'à ce qu'il l'eût forcée. Il avait l'âme vigoureuse et saine. Le jour de l'entrevue de Plessis-lès-Tours, les courtisans l'avaient vu avec surprise apparaître vêtu d'un pourpoint qui était usé aux épaules et aux côtés par le frottement de la cuirasse. Sa simplicité jurait avec leur luxe. Sa longue disgrâce l'avait tenu hors de l'atmosphère corrompue de la cour. Ni par excès de culture, ni par fatigue des sens, ni par dépravation du goût et de l'imagination, il n'était porté vers les débauches de l'impuissance ou de la satiété; sa sensualité, relevée d'une pointe de sentiment, était gaillarde et franche. Après le règne des mignons, la réapparition des maîtresses marque un progrès de la moralité publique. Les passions du nouveau roi étaient avouables; sa jeunesse les excusait et sa gloire les relevait. Héros aimable et galant, il courait, après la bataille, déposer ses lauriers aux pieds de la favorite du jour. Son cœur n'était jamais inoccupé et il s'y trouvait plus d'une place. Il avait des allures de chevalier avec la tendresse banale du soudard.

Avec ces qualités et ces défauts, il était très séduisant. Dans la détresse du début du règne, il devait, pour gagner ou retenir des partisans, compter avant tout sur ses dons personnels. Avare de faveurs, (par goût comme par nécessité), peu libéral, il prodiguait les promesses et surtout les compliments. Il faisait appel au dévouement en des termes qui rendaient le refus impossible et le devoir agréable. Il trouvait les mots qui vont au cœur; il stimulait le zèle et provoquait les sacrifices non en roi qui commande, mais en ami qui invite. Il savait les côtés généreux de la nature humaine et il offrait comme un présent les coups d'épée à donner et à recevoir. Peu d'hommes résistèrent à cette bonne grâce caressante.

Il est vrai, le charme était décevant Aussi inconstant dans ses amitiés que dans ses amours, il oubliait les services comme les injures; sans rancune, il était aussi sans reconnaissance. Mais quand il priait son serviteur ou sa maîtresse, il était si plein de la sympathie présente, si désireux de communiquer son âme à une âme, qu'il paraissait à tout coup se donner et s'engager tout entier. Henri III, avec sa grâce un peu dédaigneuse, la noblesse du port et du geste et son air de grandeur, imposait plus que ce prétendant qui se faisait compagnon pour plaire et captiver. Mais Henri IV fut un roi à la française, un roi à cheval, soldat et capitaine. Pour entraîner la

noblesse, il devait penser toujours à la confraternité militaire, qui la rapprochait de lui, et non à sa dignité, qui le distinguait d'elle. Toujours il se souvint, pour sa gloire et le bien de la France, qu'il était gentilhomme et, se glorifiant de la profession des armes comme de son plus beau titre, il courut gaîment à la conquête de son royaume.

RETRAITE VERS DIEPPE.

Avec les forces dont il disposait, il ne pouvait songer à attaquer Paris. Beaucoup lui conseillaient de se retirer au delà de la Loire pour y refaire son armée. « Qui vous croira roi de France, objecta Guitry, quand on verra vos ordonnances datées de Limoges? » Il décampa, le 8 août, et se dirigea vers la Normandie, où il était à portée des secours de l'Angleterre et où la fidélité d'Aymar de Chaste, gouverneur de Dieppe, lui assurait un refuge, une place d'armes et un port. Mayenne l'y suivit. Il annonçait qu'il jetterait le Béarnais à la mer ou le ramenerait enchaîné. A Paris, la confiance était si grande que les curieux louaient des fenêtres dans la rue Saint-Antoine pour voir passer Mayenne triomphant et Henri IV prisonnier. Et ces espérances paraissaient fondées Mayenne, après sa jonction avec Brissac et le duc d'Aumale, commandait à une belle armée de vingt-cinq à trente mille hommes. Henri IV, qui venait d'envoyer le duc de Longueville en Picardie et le maréchal d'Aumont en Champagne, n'avait plus que douze mille soldats. Mais il choisit habilement son terrain. Il avait remarqué, dans la course qu'il avait faite à Dieppe, l'heureuse position d'Arques, en avant de la ville, dans une vallée étroite où l'Aulne et l'Arques coulent réunies avec la Béthune. Il occupa fortement le château et le village d'Arques ainsi qu'une maladrerie pour barrer toutes les avenues.

ARRIVÉE DE MAYENNE.

Mayenne s'avança lentement par Gournay et Neufchâtel et alla se loger, entre Arques et Dieppe, sur la rive droite de la Béthune. Alors commença cette suite d'escarmouches, d'attaques, de marches et contremarches, englobées sous le nom de bataille d'Arques.

ENGAGEMENT DU 21 SEPTEMBRE.

Les assaillants tâtèrent le faubourg dieppois du Pollet et les approches du camp d'Arques, puis se décidèrent à une attaque plus sérieuse. Dans la nuit du 20 au 21 septembre, ils franchirent la vallée d'Aulne à la faveur du brouillard et se dirigèrent vers la maladrerie. Quand les lansquenets, qui marchaient en tête, arrivèrent aux retranchements, ils baissèrent leurs drapeaux et leurs piques et crièrent : Vive le roi! Les Suisses, qui gardaient la position, crurent qu'ils avaient affaire à des transfuges et leur tendirent la main pour passer le fossé. Mais alors ces Allemands se ruèrent sur la garnison, la tuèrent ou la chassèrent. Il y eut un moment de confusion et de désordre. Le Roi, accouru à l'aide, se trouva presque seul et faillit être pris; un capitaine de lansquenets poussa jusqu'à lui et le

menaça de son épieu s'il ne se rendait. Si Mayenne avait soutenu cette pointe audacieuse, la partie était gagnée. Mais il perdit du temps; quand il se décida à mettre toutes ses troupes en mouvement, le brouillard avait disparu; les quatre canons du château d'Arques ouvrirent « quatre belles rues dans les escadrons et les bataillons qui s'arrêtèrent court ».

Au même moment, Châtillon accourait du faubourg du Pollet avec quatre cents arquebusiers protestants. « C'est Dieu qui t'envoie, Coligny », lui dit le Roi en l'embrassant. Une colonne d'attaque marcha à la maladrerie et la reprit; les Suisses, en représailles de la trahison, égorgèrent tous les lansquenets qui leur tombèrent sous la main.

RETRAITE DE MAYENNE.

Mayenne décampa, fit un détour de sept lieues et revint vers Dieppe, par la rive gauche de la Béthune (26 septembre). Cette tentative ne fut pas plus heureuse. Les deux armées restèrent dix jours en présence, il n'y eut que des escarmouches où les royaux eurent presque toujours le dessus. Les troupes d'Henri IV étaient renforcées par les secours d'Écosse et d'Angleterre. Élisabeth avait senti la nécessité de soutenir contre la Ligue ce souverain protestant; contrairement à ses habitudes de parcimonie et de lenteur, elle s'empressa d'envoyer 200 000 livres d'argent, 70 000 livres de poudre, 3 000 boulets et des vivres. Le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont, avec les troupes de Picardie et de Champagne, avaient fait jonction et marchaient au secours d'Henri IV. Mayenne, craignant d'être pris entre les deux armées royalistes, se mit en retraite le 6 octobre. La grande armée de la Ligue avait fondu entre ses mains.

TENTATIVE DU ROI SUR PARIS.

Henri IV eut l'idée d'emporter Paris d'un coup de force. Il déroba sa marche à Mayenne et parut à l'improviste dans les villages de Montrouge, d'Issy et de Vaugirard. Le jour de la Toussaint (1er novembre), il attaqua de grand matin les faubourgs de la rive gauche. En moins d'une heure, les retranchements étaient forcés. Les soldats de Châtillon montèrent à l'assaut au cri de : « Saint Barthélemy! Saint Barthélemy! » Les royaux se répandirent jusqu'aux murs de la capitale et occupèrent, hors de l'enceinte, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Mais ils ne réussirent pas à pénétrer dans la ville; La Noue, qui comptait passer à cheval la Seine, sous la tour de Nesle, pour tourner le rempart, faillit se noyer; Harambure, un des plus hardis compagnons d'Henri IV, ne put enfoncer la porte Saint-Germain. Mayenne, précipitant sa marche, arrivait au secours de la place; le Roi ne pouvait avoir la prétention de « forcer la ville et une armée tout ensemble »; mais, pour bien affirmer sa supériorité et sa confiance, il rangea ses troupes en bataille et attendit vainement, le 3 novembre, de huit à quatre heures, l'attaque des ennemis. L'hon-

neur sauf, il se retira et alla reprendre Étampes, que les ligueurs avaient occupée.

III. — TOURS, SIÈGE DU GOUVERNEMENT

CAMPAGNE D'HIVER.

LES grandes opérations de l'année étaient finies : il disloqua son armée, renvoya Longueville en Picardie, Givry dans la Brie et emmena le reste des troupes. Mais le temps était trop précieux pour qu'il passât l'hiver dans l'inaction. Sa capitale provisoire, Tours, était entourée de places ennemies, Vendôme, Montoire, Château-du-Loir, Le Mans, Bourges, Orléans, et bridée par Montrichard, dont un ligueur, le sieur de Marolles, venait de s'emparer. La population même de Tours, travaillée par les agents de la Ligue, n'était pas sûre. Un certain Le Lièvre, receveur à Ingrande, avait projeté de tuer les membres des Cours souveraines et du Conseil du roi et de donner la ville en proie aux bons catholiques. Le complot fut découvert, et les coupables furent exécutés; cependant l'agitation ne cessa pas. La présence d'Henri IV était donc nécessaire pour nettoyer les environs de Tours et affermir son autorité. Il trouvait sur son chemin Vendôme, ville de son domaine, qui, à l'instigation du gouverneur, Maillé Benehard, et d'un cordelier, Robert Jessé, s'était déclarée pour la Ligue, même avant la mort d'Henri III. Les soldats la prirent d'assaut et la saccagèrent, « sauf les églises, que Sa Majesté fit soigneusement conserver ». Le Roi, qui avait fait grâce de la vie aux bourgeois, laissa exécuter Maillé Benehard et Jessé. L'exemple fut salutaire; quatre ou cinq petites villes lui ouvrirent leurs portes. Il écrivit à M. de Souvré que si ceux de Montrichard ne se rendaient pas à la date convenue, « il les feroit tous pendre »; la place capitula sans tarder. Il fit son entrée à Tours le 21 novembre, mais pour en sortir aussitôt et marcher contre Le Mans, qu'il somma le 27 novembre. Le gouverneur ligueur du Maine, Bois-Dauphin, qui avait cent gentilshommes et vingt enseignes de gens de pied, répondit comme s'il avait l'intention de s'ensevelir sous les murs de la place, mais, aux premiers coups de canon, il demanda à capituler (2 décembre). Le Roi, pour épargner aux habitants le pillage, interdit la ville à ses soldats. Quelques jours après, il entrait dans Laval acclamé par le peuple et même par le clergé catholique. Il y avait un mois et demi qu'il était parti de Dieppe. Il avait mené, de la Manche aux bords de la Sarthe, une armée embarrassée d'artillerie et de bagages, pris plusieurs villes, débloqué Tours, nettoyé l'Anjou et le Maine et déjà il poussait, du côté d'Alençon, le maréchal de Biron. Il

se promettait la pacification de la Normandie et de la Bretagne. « Et si la Fortune nous veult rire, écrivait-il à M. de Vivans, je vous asseure que le mauvais temps ny les mauvais chemins ne m'empescheront pas de la suivre en quelque part qu'elle se présente, sans porter envie au duc de Mayenne qui se repose à Paris, où j'espère bien me reposer aussi quelque jour à mon tour ».

LES PARLEMENTS ROYALISTES.

En attendant, il installait son gouvernement à Tours. Les magistrats royalistes échappés de Paris, ayant à leur tête le premier président, Achille de Harlay, y rendaient la justice en son nom. Le même dédoublement s'était produit partout. Il y avait un parlement ligueur à Rouen et un parlement royaliste à Caen; un parlement ligueur à Toulouse et un parlement royaliste à Carcassonne, un parlement ligueur à Dijon et un parlement royaliste à Flavigny, puis à Semur, un parlement ligueur à Aix et un parlement royaliste qui siégea successivement à Pertuis, Sisteron et Manosque. Henri IV s'était fait reconnaître solennellement par son parlement de Paris séant à Tours; il assista à la séance où la Cour enregistra son avènement.

L'AMBASSADE DE VENISE.

Il reçut dans cette ville une adhésion précieuse, celle d'une puissance catholique. Le sénat de Venise avait décidé de maintenir auprès du nouveau roi l'ambassadeur qu'il avait accrédité auprès d'Henri III. Jean Mocenigo fut reçu en audience solennelle le 21 novembre, félicita Henri IV sur son avènement et rappela les traités qui unissaient la couronne de France à la République. Cet événement fit sensation et même scandale. Le sénat de Venise était renommé pour sa prévoyance et sa prudence; l'empressement qu'il mit à entrer en relations avec le roi huguenot déclarait assez sa confiance dans son bon droit et sa fortune. La Cour de Madrid fit les plus vives représentations à la Seigneurie. Le nonce Matteuzzi sortit de Venise. Mais Sixte-Quint, qui admirait les Vénitiens et faisait peu de fonds sur les ligueurs, ordonna à Matteuzzi de retourner à son poste. La République de Venise, disait-il à l'ambassadeur Badoer, chargé d'excuser ses compatriotes, « a une bien belle occasion d'engager le Navarrais à se réconcilier avec le pape; ensuite le pape le comblera de faveurs et nous l'embrasserons tous [1] ». Il osait, malgré les protestations des ligueurs et des cardinaux, recevoir le duc de Luxembourg-Piney, délégué par les grands et les princes catholiques pour justifier la reconnaissance d'Henri IV. Ce pape, violent et politique à la fois, ennemi aussi déclaré de la rebellion que de l'hérésie, souhaitait, s'il ne la prévoyait pas, la solution de l'avenir.

1. Sixte-Quint, troublé par les représentations de la faction espagnole, se plaignit quelques jours après que Venise fût allée trop vite. Mais il ne lui garda pas longtemps rancune. Cf. Raulich, *La contesa*, etc.

PREMIERS ACTES D'AUTORITÉ.

Mais Henri IV n'était pas prêt à abjurer. Il lui répugnait de changer encore de religion, et cette fois, par intérêt. Ses victoires lui inspiraient confiance; il croyait que les armes décideraient entre ses sujets rebelles et lui.

Dans une déclaration datée du Mans, il avait ajourné au 15 mars l'assemblée des princes et des États, qu'il avait promis à Saint-Cloud de réunir dans deux mois pour aviser aux affaires de la religion et de l'État. C'était un premier effort pour se soustraire aux engagements de l'Acte du 4 août et conquérir sa pleine indépendance. Il redemanda les sceaux au cardinal de Vendôme, frère aîné du comte de Soissons[1]. Ce Bourbon négociait sourdement avec les catholiques royaux, las de servir un roi huguenot, et les ligueurs modérés, qui ne reprochaient à Henri IV que d'être hérétique. Entre les royalistes et les ligueurs intransigeants, les uns acceptant Henri IV, même s'il restait protestant, les autres refusant de le reconnaître, même s'il se convertissait, Vendôme cherchait à créer un tiers parti, qui, pour concilier le droit dynastique et le droit religieux, écarterait Henri IV, *quoique* Bourbon, comme protestant, et le reconnaîtrait lui, Vendôme, *parce que* Bourbon et catholique. La décision d'Henri IV arrêta, un temps, les progrès de cette intrigue.

IV. — LA VICTOIRE D'IVRY

SOUMISSION DE LA NORMANDIE.

JAMAIS il ne montra plus d'entrain. Il suivit sur la route d'Alençon le maréchal de Biron, qu'il avait envoyé en avant. Le château, très fort d'assiette et bien pourvu de défenseurs, se rend à sa première sommation. Il occupe Argentan et Seez et paraît devant Falaise, dont le château, « bâti sur un roc commandant à la ville, ayant des fossés fort profonds et environné de deux étangs », pouvait défier une armée. L'un des héros des barricades, le comte de Brissac, s'y était enfermé. Les royalistes y entrèrent par la brèche et obligèrent Brissac, réfugié dans le donjon, à capituler. Ces succès étonnaient le Roi lui-même. « Certes, écrivait-il, je fais bien du chemin et vay comme Dieu me conduict, car je ne sçay jamais ce que je doibs faire au bout, cependant mes faicts sont des miracles : aussy sont-ils conduicts du grand Maistre ». Le lendemain, il partait pour Lisieux et avait même fortune. « J'ay pris cette place, sans tirer le canon que par moquerie, où il y avoit mille soldats et cent gentilshommes ». A son approche, les garnisons s'épouvantaient. Les

1. Le prince de Conti, frère aîné de Soissons et de Vendôme, bègue, sourd et presque imbécile, ne comptait pas. Voir la généalogie des Bourbons, p. 41.

défenseurs de Lisieux sautaient les murailles pour n'avoir pas à affronter son attaque. Honfleur lui donna un peu plus de peine; il fallut battre la place pour décider le chevalier de Crillon à capituler (28 janvier 1590). Les ligueurs ne possédaient plus guère en Normandie que la ville de Rouen.

PRISE DE POISSY.

Cette marche triomphale et les clameurs des Parisiens émurent Mayenne, qui se mit lui aussi en campagne, en plein hiver, pour nettoyer le pays autour de Paris, comme Henri IV avait fait autour de Tours. Il prit par capitulation Vincennes et Pontoise et parut ensuite devant Meulan, qu'il assiégea par les deux rives (9 janvier-27 février 1590). Le Roi accourut au secours de la place, mais Mayenne refusa obstinément la bataille. Pour l'y forcer, Henri se dirigea vers Poissy, qu'il emporta d'assaut; il ne réussit qu'à obliger Mayenne à lâcher Meulan et à décamper.

SIÈGE DE DREUX.

Quand il eut rétabli ses affaires dans la région de la Seine, il voulut fermer aux ligueurs l'entrée de la Normandie. Il emporta Nonancourt, et vint mettre le siège devant la forte place de Dreux, qui gardait le passage de l'Eure (28 février 1590).

INTERVENTION DE PHILIPPE II.

Pour aider Mayenne à se défendre, le duc de Parme lui expédia 500 arquebusiers et 1 200 lances wallonnes, commandées par le comte d'Egmont. C'était la première fois que Philippe II secourait ouvertement la Ligue. Quoique résolu à ne pas la laisser périr, ce prince formaliste crut devoir se justifier de son intervention par « le danger imminent de la sainte Église catholique ». Dans la Déclaration du 8 mars 1590, il priait et requérait tous les princes chrétiens catholiques de se joindre à lui « pour l'extirpation de l'hérésie et la délivrance du très chrestien roy de France, Charles dixiesme ». Il protestait « devant Dieu et ses Anges » que les préparatifs qu'il faisait ne tendaient « à autre but que pour l'exaltation de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, repos des bons catholiques sous l'obéissance de leurs princes légitimes, extirpation entière de toutes sortes d'hérésies, paix et concorde des princes chrestiens ». Il se déclarait prêt à employer en cette sainte cause ses moyens et sa vie. Le lendemain il ordonnait à l'archevêque de Tolède, grand inquisiteur, de dresser un état des bénéficiers de son royaume qui devraient contribuer, comme s'il s'agissait d'une croisade, à l'entretien des deux armées destinées « pour le secours du royaume de France ».

LES ARMÉES EN PRÉSENCE A IVRY (14 MARS 1590).

Avec les renforts du duc de Parme, Mayenne se porta à la délivrance. Le Roi ne l'attendit pas dans ses lignes, et s'avança par Nonancourt sur Saint-André, en face d'Ivry, où les ligueurs venaient de passer l'Eure

Il n'avait que 2 000 chevaux et 8 000 fantassins contre 8 000 ca-

valiers et 12 000 fantassins de la Ligue. Mais il était résolu à livrer bataille, à tenter en rase campagne la fortune qui n'avait cessé de le favoriser dans la guerre de sièges. Le 14 mars, il approcha l'ennemi de si près qu'il rendit le combat inévitable.

Il forma cinq gros de cavalerie, encadrés entre des troupes d'infanterie française, allemande et suisse, et prit le commandement de l'escadron du centre. Il avait à main gauche le duc de Montpensier et le maréchal d'Aumont; à main droite, le maréchal de Biron et les reîtres de Schomberg. Le corps du maréchal de Biron, placé un peu en retrait de la ligne de bataille, formait une sorte de réserve. En avant de l'aile gauche, Charles de Valois, comte d'Auvergne, et Givry menaient chacun un escadron de chevau-légers et flanquaient l'artillerie. En avant du centre, le baron de Biron, fils du maréchal, avec 200 chevaux, couvrait la troupe du roi. La force de l'armée royale était dans ses deux mille gentilshommes, montés à cru. Les guerres civiles avaient modifié l'armement et la tactique. La cavalerie était armée non plus de lances, mais de pistolets, et, au lieu de charger en haie, c'est-à-dire en lignes distantes de trente ou quarante pas, elle marchait en rangs serrés. L'escadron royal, composé de 600 hommes, était sur cinq rangs de profondeur.

Mayenne, lui aussi, avait distribué de la cavalerie entre ses bandes d'infanterie. Il se tenait au centre face au Roi; il avait groupé autour de lui presque tous ses chevaux, sa compagnie et celle du duc de Nemours, qui faisaient ensemble 500 chevaux, les 1 200 lanciers wallons du comte d'Egmont, et 400 carabins ou arquebusiers à cheval. C'est sous cette masse qu'il comptait écraser son adversaire.

LA BATAILLE. Le grand-maître de l'artillerie royale, Philibert de la Guiche, ouvrit le feu avec ses quatre gros canons et ses deux coulevrines et tua quelques hommes à l'armée ennemie. Rosne, qui commandait la cavalerie légère de Mayenne, attaqua le maréchal d'Aumont et fut vivement ramené. Mais les reîtres de la Ligue chargèrent les chevau-légers royalistes et les ébranlèrent. Sur cette troupe désunie tomba le choc des lanciers wallons, qui changea l'effroi en déroute. Le baron de Biron, qui essaya de prendre les assaillants en flanc, fut blessé, et sa troupe eut même fortune que les chevau-légers. Les Wallons, maîtres du terrain, heurtaient par bravade l'artillerie de la croupe de leurs chevaux et renversaient les pièces dans la poussière. La victoire paraissait se déclarer pour Mayenne.

Un grand nombre de fuyards de l'armée royale s'étaient réfugiés dans le corps du maréchal de Biron. La force de cette réserve s'était encore accrue de quelques centaines de cavaliers que D'Humières venait de lui amener. Le Maréchal les envoya au secours du maréchal

d'Aumont qui était en l'air à l'aile gauche; lui-même marcha ferme vers les Wallons. Ce fut à leur tour de reculer.

Il était temps pour Mayenne d'intervenir, il rallia les Wallons, se fit suivre des arquebusiers à cheval et se lança contre l'escadron du Roi. Henri se tourna vers sa troupe : « Mes compagnons, Dieu est pour nous, voici ses ennemis et les nostres, voici vostre roi. A eux! Si vos cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur ».

DÉFAITE DES LIGUEURS.

Derrière le Roi la noblesse chargea avec furie; quoique rudement éprouvée par le feu des carabins, elle s'ouvrit un passage dans les rangs ligueurs et s'y enfonça. Ce fut un combat d'homme à homme, où l'épée et le pistolet firent merveille contre les lances des Wallons. Le comte d'Egmont eut la tête fracassée d'un coup de pistolet; ses troupes se débandèrent et s'enfuirent. Henri sortait de la mêlée à peine suivi d'une vingtaine de compagnons quand sur lui marchèrent trois cornettes wallonnes qui n'avaient pas encore donné. Il était perdu si Givry, le comte d'Auvergne et le maréchal d'Aumont n'avaient eu le temps d'accourir et de disperser les assaillants. Toute la cavalerie de Mayenne prit la fuite.

Son infanterie restait intacte sur le champ de bataille. Un moment, il fut question de lancer contre les Suisses le maréchal de Biron qui n'avait pas combattu. Le Maréchal, qui connaissait par expérience la solidité des montagnards, refusa d'exposer la victoire au hasard d'un nouvel engagement. Sur son conseil, le Roi amena du canon pour les battre comme une forteresse; en même temps, il leur faisait porter des paroles de paix. Ils mirent bas les armes et obtinrent les conditions les plus honorables. Les Français qui s'étaient réfugiés dans leurs rangs eurent les mêmes avantages. Mais les lansquenets, en représailles d'Arques, et le reste de l'infanterie française furent massacrés (14 mars).

Les ligueurs fuyaient les uns vers Chartres et les autres vers Mantes. Le Roi se lança à leur poursuite, et ne s'arrêta qu'aux portes de Mantes, où Mayenne venait de se réfugier. Il était neuf heures du soir, il avait couru huit lieues et passé douze heures à cheval.

La déroute fut aussi meurtrière que la bataille; les ligueurs perdirent plusieurs milliers d'hommes et laissèrent aux mains des royalistes la « cornette blanche, la générale des Espagnols, celle du colonel des reîtres, seize autres de cavalerie, quatre-vingts enseignes de gens de pied ».

BATAILLE D'ISSOIRE.

Le même jour, ils essuyaient une autre défaite au centre de la France. Le comte de Randan, gouverneur de l'Auvergne pour la

Ligue, était vaincu et tué dans la plaine d'Issoire (14 mars 1590). Le parti royaliste devint prépondérant dans la province.

SAUVEZ LA NOBLESSE FRANÇAISE!

La bataille d'Ivry n'avait été qu'un combat de cavalerie où le Roi avait fait des prouesses de paladin à la tête de ses gentilshommes. La relation officielle ou *Discours véritable de la victoire*... exalta la brave noblesse, qu'elle associa à la gloire du Roi. Sa fidélité ne « reluisait » pas moins que sa vaillance. « S'il y a de la rebellion, elle vient de la boue et de la fange du peuple suscité et ému par les factions des étrangers. » Le Roi se pose en chef de la classe militaire. Il la caresse et il la flatte, il la ménage jusque dans les rangs ennemis. Plusieurs fois dans le combat, il avait recommandé d'épargner la noblesse française.

DEFI A LA NATION LIGUEUSE.

Le soir de la bataille, il reçut à sa table, contrairement à l'étiquette, les chefs de son armée, déclarant que ceux qui courent les mêmes dangers sont dignes de partager les mêmes honneurs. Il se croyait sûr du succès et n'imaginait pas que la bourgeoisie et le peuple de la Ligue osassent lui résister.... « Ce n'est pas avec les murailles, dit le *Discours véritable*, mais avec les hommes qu'on peut faire la guerre, qu'ils (les ligueurs) sentent bien qu'ils n'en ont plus.... »

CHAPITRE II

SIÈGE DE PARIS[1]

I. L'INVESTISSEMENT. — II. LA FAMINE. — III. L'ISOLEMENT APRÈS LA DÉLIVRANCE.

I. — L'INVESTISSEMENT

A Paris la nouvelle de la déroute d'Ivry était si inattendue, que les Seize, qui en furent les premiers informés, craignirent un revirement de l'esprit public et une défection générale. Pour y préparer l'opinion, ils eurent recours à l'un des prédicateurs les plus populaires, le Père Christin, de Nice. Il monta en chaire le 14 et sur ce thème : *Quos bene amo, arguo et castigo*, il amena le récit de l'épreuve que Dieu avait infligée à son peuple fidèle. Les Parisiens, d'abord consternés, se ressaisirent très vite; il ne fallut plus leur parler d'accord avec le roi de Navarre. Si quelqu'un s'avisait de laisser voir des sentiments pacifiques, ils l'assommaient ou le jetaient à la Seine; ils expédièrent ainsi plus de vingt personnes. Les lenteurs d'Henri IV leur donnèrent aussi le temps de se familiariser avec l'idée d'un siège. Le vainqueur perdit quinze jours à Mantes. Quelques-uns des grands seigneurs de son entourage trouvaient qu'il triomphait trop vite et cherchaient à éterniser la guerre; ils retardaient l'arrivée des munitions et de l'artillerie dont il avait besoin pour battre Paris. *PARIS APRÈS IVRY.*

1. Sources : *Lettres missives de Henri IV*, III. *Mémoires de la Ligue*, IV. L'Estoile, IV et V. Corneio, *Histoire du siège de Paris*, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, VII, 1880. *Relation de Pigaffetta*, ibid., II, 1876. Mémoires d'Estat de Villeroy, II, 1665. *Journal du siège de Paris en 1590*, p. p. A. Franklin, 1876. *Los sucesos de Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese por el capitan Alonso Vazquez*, Coleccion de Documentos inéditos para la historia de España, LXXIII-LXXIV. *Archives curieuses*, XIII. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. D'Aubigné, VIII. De Thou, XI. Pierre Matthieu, *Histoire de Henri IIII*, 1631. Dupleix, *Histoire de Henry le Grand*, 1633. Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, 1644, II. Doudini, *Historia de rebus in Gallia gestis ab Al. Farnesio*, 1750.

Ouvrages a consulter : Labitte, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, 2e édit., 1866. Poirson, *Histoire de Henri IV*, 1865, I. Manfroni, *La legazione del cardinale Caetani in Francia, 1589-1590*, 1893. L'Epinois, *La Ligue et les papes*, 1886. P. Robiquet, *Histoire municipale de Paris*, T. III : *Règne de Henri IV*, 1904.

PRÉPARATIFS DE DÉFENSE.

Aussitôt qu'il put reprendre les opérations, il se dirigea sur Corbeil, dont le gouverneur lui ouvrit les portes, passa sur la rive droite, prit Melun, Provins, Bray-Sur-Seine, Montereau et essaya sans succès de s'emparer de Sens. Bientôt toutes les places fortes aux abords de Paris furent en son pouvoir, sauf Saint-Denis, dont il entreprit le siège en même temps que celui de la capitale. Au commencement de mai, Paris était investi; mais les deux mois qui s'étaient écoulés depuis la journée d'Ivry n'avaient pas été perdus pour la Ligue. Elle avait choisi comme gouverneur de Paris un frère utérin du duc de Mayenne, le duc de Nemours, jeune homme de vingt-deux ans, qui, à défaut d'expérience, montra beaucoup de zèle et d'activité. La population, qui s'était révoltée contre Henri III, le jour où il avait voulu introduire dans la ville des Suisses et des gardes françaises, appela à son secours 800 arquebusiers français et une garnison étrangère : 1 200 vieux soldats allemands et 500 Suisses. Pour garder les remparts, toute la milice bourgeoise fut mise sur pied; chacun des seize quartiers fournit 3 000 hommes bien armés. Le duc de Nemours pensait que ces soldats citoyens feraient leur devoir à l'abri des fortifications; mais, malgré leur ardeur, il n'essaya jamais de les aventurer en rase campagne. Une ville de 220 000 habitants, défendue par une garnison de 50 000 hommes, se laissa assiéger par les 12 ou 13 000 soldats d'Henri IV. Pigaffetta, vieux capitaine italien de la suite du légat, compare ces guerriers de remparts à ces chiens qui aboient furieusement au seuil du logis, sans jamais se risquer au dehors.

ATTAQUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN.

En tout cas, la maison fut bien gardée. Le premier et presque le seul engagement eut lieu le 12 mai. Les royaux essayèrent d'enlever le faubourg Saint-Martin; les arquebusiers de la Ligue, abrités dans les maisons et disséminés dans les vignes, les arrêtèrent à coups d'arquebuse. La Noue, qui, sous les balles, essaya de rallier et d'entraîner ses soldats, eut son cheval tué et fut lui-même blessé à la cuisse. L'échec qu'il éprouvait devant les retranchements improvisés d'un faubourg convainquit Henri IV qu'il ne forcerait jamais avec sa petite armée les remparts de la ville et les barricades défendues par la population tout entière. Il résolut de prendre Paris par la famine et changea le siège en blocus.

LA PROCESSION DE LA LIGUE

La défaite des royaux porta au comble l'enthousiasme des Parisiens. L'Église ne se contentait plus d'élever les mains au ciel pour appeler sur ses défenseurs la bénédiction du Dieu des armées; elle prenait les armes elle-même et s'apprêtait à marcher au combat. Le 14 mai, eut lieu la revue des forces ecclésiastiques : 1300 moines et quelques prêtres. Les Capucins, les Chartreux, les Feuillants, les Carmes avaient fourni les plus forts contingents. Derrière le Christ



LE ROI DE LA LIGUE.

Médaille à l'effigie de Charles de Bourbon, couronné, avec l'inscription : CAROLUS X DEI GRATIA FRANCORUM REX. — *Bibl. Nat., Médailles.*



UNE PROCESSION DE LA LIGUE.

Une troupe d'ecclésiastiques, le mousquet sur l'épaule, défile dans la rue, portant la bannière de la ligue. En tête, le légat du Pape. — Musée Carnavalet, Est.

crucifié et l'image de la Vierge, qui leur servaient d'enseignes, ils défilèrent par les rues, quatre à quatre, le capuchon bas, la robe retroussée. Rose, l'évêque de Senlis, les commandait en chef; le curé de Saint-Jacques, Pelletier, sergent de bataille, courait de la queue à la tête de la colonne, alignant les files, réglant la marche et compensant, dit de Thou, l'inégalité de ses jambes par la rapidité de ses mouvements. Le légat du pape Caetani, qui se trouva sur leur passage, leur donna sa bénédiction et les salua du nom de Macchabées. Ils voulurent tirer une salve en son honneur, mais peu habitués au maniement de l'arquebuse, ils tuèrent un de ses gens et blessèrent un serviteur de l'ambassadeur d'Espagne. On eut beaucoup de peine à calmer cet enthousiasme meurtrier.

LE LÉGAT ET LA SORBONNE.

La foi donnait du cœur aux plus timides; elle contenait cette population si remuante, si indocile, si amie de ses aises et de ses plaisirs; elle lui fit envisager courageusement les dangers d'un siège. Aussi les hommes qui prirent la direction de la défense, le duc de Nemours, le Légat, l'ambassadeur d'Espagne, Mendoza, travaillèrent avec l'aide des prédicateurs à entretenir et exciter les passions religieuses. La veille de la mort de Charles X, le fantôme de roi que la Ligue s'était donné, la Sorbonne, pour couper court à tout compromis avec Henri IV, avait condamné comme hérétiques tous les fauteurs du roi de Navarre; elle déclara, à la grande indignation de Sixte-Quint, que le prétendant, même absous « de ses crimes et censures », ne saurait devenir roi de France (7 mai). Les théologiens de Paris furent, pour cet excès de zèle qui mettait en question l'omnipotence pontificale, déférés au jugement de l'Inquisition romaine. Mais Caetani, qui s'était jeté à corps perdu dans la lutte, interprétait au gré de ses sentiments les instructions du Saint-Siège; il poussait à la guerre et couvrait de son autorité toutes les mesures de résistance.

II. — LA FAMINE

LA QUESTION DES VIVRES.

DÈS les premiers jours du siège, on s'aperçut que le pain manquerait bientôt. Pendant que le Roi tournait autour de la ville, les défenseurs avaient fait quelques approvisionnements; ils avaient ramassé 3 000 muids de blé, avoine et autres grains, et 10 000 muids de vin. A peu près la moitié de la population avait quitté la ville, mais 30 000 mendiants y étaient restés. Beaucoup de paysans des environs s'étaient réfugiés dans l'enceinte et campaient dans les cours des collèges, avec leurs bœufs et leurs moutons. Il y avait dans Paris plus de 100 000 bouches à nourrir. On calculait qu'en se ration-

nant bien on pourrait tenir un mois. Afin d'augmenter les ressources, la municipalité fit faire des perquisitions dans les maisons particulières et dans les couvents. Les grains qu'on y recueillit furent destinés à la nourriture des soldats et des misérables. Un bourgeois, nommé Lamy, persuada à la municipalité de choisir dans chaque quartier un boulanger, à qui elle passerait le blé à raison de quatre écus le setier, à charge de vendre le pain aux pauvres six blancs la livre.

DISTRIBUTIONS DE PAIN ET D'ARGENT.

L'ambassadeur d'Espagne, Bernardino de Mendoza, distribuait chaque jour 120 écus de pain; le Légat donnait sa vaisselle plate pour payer les troupes. Il en fallut venir jusqu'à vendre les ornements des églises, et à fondre les vases sacrés qui n'étaient pas indispensables au culte, et les trésors d'orfèvrerie. On se promettait de remplacer dans trois mois les richesses perdues. Mais dans trois mois Paris serait-il délivré?

CONSTANCE DU PEUPLE.

En juin, le blé commença à manquer. « A la tombée de la nuit on ne rencontrait qu'hommes et femmes... exposant leur misère en paroles et en actions, demandant du pain à grands cris et refusant le plus souvent l'argent qu'on leur offrait parce que beaucoup avaient l'un et manquaient de l'autre ». Dans les rues furent installées, de distance en distance, d'énormes marmites où bouillait un mélange d'avoine et de son. C'était la soupe des affamés, cuite, comme ils disaient, dans les chaudières d'Espagne. Le peuple souffrait, et cependant il patientait. Il passait ses journées dans les églises, où les prédicateurs prêchaient deux fois par jour, l'entretenant dans sa résolution et ses espérances. Ils lui affirmaient que le duc de Mayenne et le duc de Parme arrivaient à son secours; ils promettaient le Paradis à ceux qui mourraient. Les femmes protestaient « à leurs maris que plustost que se rendre par famine elles voudroient manger tous leurs enfants ». Avec les sermons, le spectacle des exécutions trompait les souffrances de la faim. De temps à autre, la découverte d'un complot menait en place de Grève quelques agents royalistes : Regnart, procureur au Châtelet, Noiret, trompette et crieur juré, et bien d'autres encore, que le bourreau étranglait et pendait à la grande joie des fanatiques. C'étaient les fêtes de Paris affamé.

RESSERREMENT DU BLOCUS.

Heureusement pour les assiégés, cette année-là, l'été fut précoce; les grains arrivèrent plus tôt à maturité. Les Parisiens sortaient par petites troupes et allaient cueillir des épis aux alentours des remparts. L'aventure n'était pas sans risques, la cavalerie des royaux battait l'estrade et chargeait ces moissonneurs d'occasion. Plus d'un rentra dans Paris éclopé, amputé, sanglant. Pauvres étaient les ressources que fournissait cette récolte hâtive, entravée de tant de dangers. Henri IV, d'ailleurs, résolu à en finir, allait rendre le blocus plus rigoureux.

LA FAIM.

Il venait de recevoir des renforts du centre et du midi : soldats et gentilshommes attirés par le devoir ou par l'espérance du sac de Paris. Son armée s'élevait maintenant à 25 000 hommes de belles troupes; il était maître de Saint-Denis depuis le 9 juillet. Le 27 juillet, il fit occuper tous les faubourgs de la rive gauche. Même l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui formait en avant des murs comme une forteresse isolée, tomba entre ses mains. De ce côté la ville fut bornée à ses murailles. Les provisions s'épuisaient. Le vin, dont il y avait eu abondance au début du siège, commençait aussi à manquer. Le peuple faisait main basse sur les chevaux, les ânes, les rats, les chats, les chiens, se repaissait d'herbe, de graisse et de suif. Le pain (et quel pain!) n'était plus que le régal des riches. La peau des animaux, leurs os broyés et réduits en farine servirent d'aliment. On osa même enlever au charnier des Innocents les ossements des morts pour les moudre et en fabriquer du pain.

HUMANITÉ ET RELACHEMENT.

Le bruit de ces souffrances arrivait jusqu'au dehors. La consigne n'était pas si sévèrement gardée que les soldats du roi ne laissassent entrer quelques provisions, destinées aux riches, aux grands de la Ligue et à leurs fournisseurs. Pigaffetta, témoin oculaire, atteste que les boutiques des traiteurs furent pendant tout le siège garnies de gibier et d'aliments de choix. Les grands seigneurs royalistes se licencièrent, dit Palma Cayet, jusqu'à faire passer des vivres à leurs parents et à leurs amis. Henri IV lui-même nourrissait secrètement sa cousine, la duchesse de Guise, d'autres encore. Mais les misérables n'avaient point de protecteurs et mouraient, sans secours, pour la bonne cause. L'âme du roi de France fut touchée par ces misères; il laissa sortir de Paris les mendiants, les femmes, les écoliers, et même, contre finance, quelques-uns de ses ennemis. Malgré la diminution des affamés, la famine ne cessa pas.

LA JOURNÉE DU PAIN.

Avec un mois de vivres, Paris avait tenu quatre mois. Les politiques commençaient à relever la tête; les secours de Mayenne avaient été tant de fois annoncés qu'ils avaient quelque raison de narguer la confiance des ligueurs. Ils avaient un très grand nombre d'alliés secrets, et, parmi eux, le président Brisson, qui les encourageait sous main à faire une démonstration en faveur de la paix.

Les prédicateurs éventèrent le complot et le duc de Nemours prit les mesures nécessaires. Il dispersa la foule qui envahit le Parlement le 8 août en demandant la paix ou du pain. Il fit pendre un des émeutiers, mais se refusa à pousser l'enquête, tant il avait peur de découvrir trop de complices. Maître Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, qui avait été l'un des premiers organisateurs de la Ligue, était parmi les manifestants.

LES DERNIERS JOURS DU SIÈGE.

La nécessité était si grande que Nemours et les autres chefs de la défense décidèrent d'ouvrir des négociations avec Henri IV. Ils demandèrent aux théologiens s'il était licite de se mettre en rapport avec un hérétique; une consultation signée de trois jésuites, Bellarmin, Félix Vincent, Tyrius, autorisa l'entrevue. L'archevêque de Lyon, D'Épinac, et l'évêque de Paris, Gondi, allèrent trouver le Roi près de l'abbaye Saint-Antoine et le supplièrent de mettre le royaume en paix (6 août). Il protesta qu'il se sentait pour son peuple des entrailles de père, mais exigea une soumission immédiate avec menace de faire pendre plusieurs centaines de personnes si l'on différait de lui obéir. Il n'y eut pas moyen de conclure un accord. Les jours suivants furent terribles. Les lansquenets firent la chasse aux petits enfants et en mangèrent trois. La ville allait être obligée de se livrer à merci, lorsque, le 30 août, survint la nouvelle de l'apparition de l'armée de secours.

LE DUC DE PARME EN FRANCE.

Le duc de Parme s'était décidé, sur un ordre formel de Philippe II, à dégarnir les Pays-Bas et à suspendre la lutte contre les Provinces-Unies. Il entra en France avec l'armée espagnole et rejoignit à Meaux le duc de Mayenne qui avait réuni quelques milliers d'hommes. La Noue conseillait de harceler l'ennemi, tout en continuant de bloquer Paris. Henri IV, tenté par l'espérance de vaincre en bataille rangée le plus célèbre capitaine de l'époque, leva le siège, et marcha avec toutes ses forces au-devant des Espagnols. Le duc de Parme manœuvrait pour délivrer Paris sans hasarder une action décisive. Il dépassa Claye, établit son camp entre la Marne et un marais, et se couvrit de retranchements. La position qu'il occupait était si forte que les royaux n'essayèrent pas de l'attaquer; ils se bornèrent à l'observer. Le huitième jour, le général espagnol feignit de vouloir combattre, et pendant qu'Henri IV prenait ses dispositions pour le recevoir, deux de ses régiments franchirent la Marne sur un pont de bateaux et, à couvert de l'armée royale et devant elle, attaquèrent et prirent Lagny (7 septembre). Maître des deux rives de la Marne, Parme communiquait librement avec Paris et assurait son ravitaillement.

HÉROÏSME DU PEUPLE DE PARIS.

Paris était sauvé. Treize mille personnes étaient mortes de faim; la fièvre chaude après le siège en tua plus de 30 000. Aussi les prédicateurs portèrent-ils aux nues la ville héroïque. « Qu'on se rappelle les souffrances de la famine, dit Panigarole, évêque d'Asti, l'un des compagnons du Légat. Il n'y avait ni viande, ni poissons, ni laitage, ni fruits, ni légumes. Je dirais presque qu'il n'y avait ni soleil, ni ciel, ni air.... Qu'on parle maintenant du siège de Béthulie, du siège de Jérusalem, qu'on parle de Titus et de Sennachérib! C'est un miracle ». C'était le miracle du fanatisme.

III. — L'ISOLEMENT APRÈS LA DÉLIVRANCE

L'ESCALADE.

L'ARMÉE royale était, sans avoir combattu, gravement atteinte. Les gentilshommes qui y servaient à leurs frais étaient à bout de patience et de ressources. Pour éviter la désertion, Henri IV leur donna congé et ne garda que les troupes soldées. Mais, avant de lâcher ce Paris qu'il avait cru tenir, il voulut encore risquer un coup de main. Dans la nuit du 9 au 10 septembre, ses soldats tentèrent l'escalade des remparts du côté du faubourg Saint-Antoine. Quelques Pères jésuites, qui montaient la garde en cet endroit, renversèrent les premiers assaillants et crièrent à l'aide. Les postes voisins eurent le temps d'accourir et de repousser l'attaque.

RETRAITE DE PARME.

Le Roi ne put empêcher non plus Farnèse d'occuper Saint-Maur, Charenton et Corbeil et d'ouvrir aux Parisiens la vallée de la Seine après celle de la Marne. Il le poursuivit dans sa retraite vers les Pays-Bas, sans pouvoir l'entamer (novembre).

NOUVELLE FORME DE BLOCUS.

Henri IV ne songeait pas à recommencer le siège. Puisqu'il ne pouvait avoir Paris de force, il entreprit d'occuper les châteaux qui protégeaient sa banlieue et ses campagnes, et les places fortes qui assuraient ses communications avec le reste du royaume. C'était encore le blocus, mais à distance.

ATTAQUE DE SAINT-DENIS.

A peine les Espagnols se furent-ils éloignés que les capitaines royalistes reprirent Lagny et Corbeil. Paris souffrit de nouveau non de faim, mais de misère. Les bandes royalistes arrêtaient les convois. Les marchands et les voyageurs n'osaient plus s'aventurer au dehors que sous la protection de fortes escortes. Il n'y avait plus de travail, plus d'argent. Aux portes mêmes, Saint-Denis était occupé par une garnison royaliste. Les ligueurs firent un effort pour se dégager. Le chevalier d'Aumale fit couler ses troupes vers Saint-Denis, passa les fossés sur la glace et escalada les remparts. Les défenseurs surpris s'enfuirent. Mais le chevalier, au lieu de poursuivre sa victoire, courut s'enfermer à l'auberge de l'Épée Royale, où logeait la belle Raverie, qu'il avait autrefois aimée. Le gouverneur, De Vic, eut le temps de se reconnaître. Il réunit quelques compagnons et chargea les assaillants qui se croyaient déjà les maîtres. D'Aumale sortit pour faire tête et fut tué. La Raverie reconnut son cadavre aux chiffres d'amour « qu'elle luy avoit de longtemps gravé et figuré dans le bras » (3 janvier 1591).

JOURNÉE DES FARINES.

Henri IV fit une nouvelle tentative sur Paris. Ses soldats, déguisés en paysans et chargés de sacs de farine, se présentèrent à la porte Saint-Honoré, mais ils furent reçus à coups d'arquebuse (20 janvier).

Les Parisiens ajoutèrent la Journée des Farines aux quatre fêtes révolutionnaires qu'ils avaient fondées en souvenir des défaites de la royauté et de ses partisans : Journée des Barricades, Journée du Pain ou de la Paix, Levée du siège, Escalade.

SIEGE DE CHARTRES.

Mais leur joie fut courte. Henri IV, qui menaçait Meaux, Pontoise et semblait, par delà Provins, viser Sens et Troyes, alla investir subitement Chartres, l'un des greniers de la capitale (9 février). L'émotion des Parisiens fut grande; 5 000 petits enfants défilèrent en procession dans les rues, appelant l'assistance divine sur la ville assiégée. Les prédicateurs recommandèrent aux prières du peuple la nourrice de Paris. Le jeudi 7 mars, jour de l'Évangile de la Chananéenne, ils tournèrent en allégorie le récit du livre saint. Chartres était la fille de la Chananéenne et le diable qui la tourmentait était le Béarnais. Ce fut pendant tout le carême un débordement d'injures populacières contre le Roi, qu'ils appelaient chien, hérétique, fils de p...., athée et tyran. Et même, le mercredi saint, le prédicateur de la Sainte-Chapelle, en des termes trop pittoresques pour être reproduits ici, cria que le Béarnais violait les nonnains. La Faculté de Théologie décida un pèlerinage à pied à Notre-Dame de Chartres, si la ville n'était pas prise. Les Parisiens vinrent en si grand nombre à Notre-Dame de Paris pour souscrire « à ce beau vœu » qu'un petit enfant périt étouffé et qu'une femme grosse avorta.

PRISE DE CHARTRES.

Chartres pourtant ouvrit ses portes au roi de France (19 avril). « Tous les curés et prédicateurs de Paris crièrent fort de ceste reddition de Chartres : si que par les plaintes et regrets qu'ils en faisoient en leurs chaires esmouvoient à pitié le menu peuple et faisoient pleurer à chaudes larmes les femmes, par les piteuses apostrophes qu'ils faisoient à Nostre Dame, laquelle ils prenoient comme à partie, lui reprochans de les avoir laissés au besoin, nonobstant tant de belles prières, présents et offrandes qu'ils lui avoient faits ».

PARIS ET LES SEIZE.

La prise de Château-Thierry par Mayenne était une faible compensation à la perte de Chartres. La foi des Parisiens recevait de trop cruels démentis; dans les classes inférieures commençaient à apparaître des signes de fatigue. Mais les 50 coquins (c'est ainsi que L'Estoile appelle les meneurs de la Ligue) avec leurs 50 000 adhérents tenaient encore la capitale.

LE RÉSEAU DES VILLES ROYALES.

Henri IV poursuivait son système d'isolement. Il s'empara de Louviers le 6 juin, de Noyon le 19 août. Ses lieutenants, Montpensier et Biron, réduisirent la plus grande partie de la Normandie. Impuissant à prendre Paris, il l'entourait d'un réseau presque continu de villes royalistes.

CHAPITRE III

L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE[1]

I. RÔLE DE LA PAPAUTÉ. — II. PHILIPPE II. — III. LE DUC DE SAVOIE. — IV. LES LORRAINS.

I. — RÔLE DE LA PAPAUTÉ

SIXTE-QUINT ET LA LIGUE.

DES deux ennemis coalisés contre Henri IV, l'Espagne et l'Église, le plus redoutable, après la mort de Sixte-Quint, fut l'Église. Sixte-Quint n'avait, dans les derniers temps, montré que tiédeur pour la cause de la Ligue. La prétention du parti à lui dicter sa conduite l'exaspérait. On s'avisait de lui écrire, en termes respectueux, mais explicites, qu'il devait bien se garder d'absoudre le roi de Navarre. On lui laissait entendre qu'un relaps était définitivement condamné, comme si les clefs de Saint-Pierre n'avaient pas assez de puissance pour ouvrir le royaume du ciel même à un apostat? Sixte-Quint se croyait le droit de faire du roi de Navarre, s'il venait à résipiscence, non seulement un catholique, mais un roi.

INDIGNATION DES LIGUEURS.

Malgré les protestations des ligueurs, il avait bien accueilli le duc de Luxembourg-Piney, délégué des catholiques royaux. Malgré les sollicitations de la Cour d'Espagne, il avait refusé d'excommunier

1. SOURCES : *Mémoires de la Ligue*, IV. *Lettres missives*, III. *Journal d'un curé ligueur*.... suivi du *Journal du secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Reims, de 1588 à 1605*, p. p. Ed. de Barthélemy, 1886. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, XV. *Correspondance de Henri IV avec Roussat, maire de Langres*, 1816. *Correspondance du duc de Mayenne, 1590-1591*, publ. par Henry et Loriquet, Reims, 1860-1864, 2 vol. *Correspondance du duc de Mercœur et des Ligueurs Bretons avec l'Espagne*, p. p. G. de Carné, Rennes, 2 vol., 1899. Hérelle, *La Réforme et la Ligue en Champagne*, 1888. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. Pierre Matthieu, *Histoire de Henri IV*. De Thou, XI. D'Aubigné, VIII. Dupleix, *Histoire de Henry le Grand*, 1633.

OUVRAGES A CONSULTER : L'Epinois, *La Ligue et les papes*, 1886. Roucaute, *Le Pays de Gévaudan au temps de la Ligue*, 1900. Forneron, *Philippe II*, IV. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, 1856. Henry, *Intervention de Charles III, duc de Lorraine, dans les affaires de la Ligue en Champagne, 1562-1596*, Nancy, 1864. Dufayard, *Lesdiguières*. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, 1888. Papon, *Histoire de Provence*, 1786, III. Bouche, *La Chorographie ou description de Provence et l'Histoire chronologique du mesme pays*, 1664, II. Legré, *La ligue en Provence*, 1867. *Italo Raulich, Storia di Carlo Emanuele*, II, 1588-1598, 1902. Hauser, *La Noue*.

les Vénitiens, qui s'étaient empressés de reconnaître Henri IV et qui lui avançaient de l'argent. Le scandale fut grand. A Paris, on s'indignait contre ce pape politique. Philippe II fit prêcher contre lui. Un jésuite espagnol se permit de l'accuser en chaire : « Non seulement la république de Venise favorise les hérétiques, mais... silence, silence, ajouta-t-il en mettant le doigt sur sa bouche le pape lui-même les protège ».

GRÉGOIRE XIV. Mais sa mort (27 août 1590) amena un revirement. Urbain VII, qui lui succéda, n'occupa que quelques jours le trône pontifical; le pape élu le 5 décembre, Grégoire XIV, fut tout ligueur, tout Espagnol. Il essaya de détacher d'Henri IV les princes, les cardinaux, les seigneurs, les gentilshommes restés fidèles au représentant du droit dynastique.

SES BULLES. Par un bref du 28 mars (1591), il commanda au cardinal de Bourbon [1], « en vertu de l'obéissance et sous les peines ecclésiastiques et la privation de sa dignité, de quitter sans retard Henri et ses partisans ». Il adressa deux brefs semblables l'un au cardinal de Lenoncourt, l'autre au cardinal de Gondi, évêque de Paris, qui, sans se déclarer pour Henri IV, avait quitté son siège et restait en relations avec les royalistes. Le 5 avril, s'adressant à la noblesse, il disait ne pas comprendre par quels conseils les grands du royaume avaient décidé de suivre « ceux qui n'ont pas même pour eux les droits du sang, perdus par leur faute et leurs actions, ceux qui n'ont pas reçu la succession du royaume, parce qu'ils ont abandonné la foi de leurs aïeux; car ils ne peuvent être dignes du royaume, ceux qui sont privés du secours du ciel, et il n'y a pas de royaume là où il y a transgression des lois divines et humaines ». Le nonce, Landriano, partit pour la France avec deux monitoires qui proclamaient une nouvelle fois la déchéance du Roi et prononçaient la peine de l'excommunication contre les prélats, les gens du Tiers-État et les nobles qui s'obstineraient à rester fidèles à l'hérétique.

Les bulles furent affichées à Notre-Dame le 3 juin 1591.

RÉPONSE DU ROI. Le Roi ne laissa pas sans réponse cette déclaration de guerre. Des lettres patentes confirmèrent la promesse qu'il avait faite, le 4 août 1589, de maintenir la religion catholique dans son entier et de se soumettre à la décision d'un saint et libre concile. La révolte contre son autorité, disait-il, se couvrait vainement « d'un saint nom de religion ». Les ligues et associations que les rebelles avaient faites avec le roi d'Espagne et les ducs de Savoie et de Lorraine pour le démembrement du royaume témoignaient assez que « ce trouble n'est

1. C'est le cardinal de Vendôme, qui avait pris le nom de cardinal de Bourbon à la mort du roi de la Ligue, son oncle. Sur son opposition sourde à Henri IV, voir p. 305-306.

qu'une faction d'estat, qu'ils ne tiennent ceste guerre qu'en trafic et commerce et pour y profiter seulement ». Il s'élevait au nom des libertés de l'Église gallicane et des « dignités et authorités de cest Estat » contre les abus, entreprises et attentats du Nonce et ordonnait à ses officiers de procéder contre lui (4 juillet 1591).

ÉDIT DE MANTES (JUILLET 1591).

Par un édit du même mois (Édit de Mantes), qui fut une riposte encore plus hardie, il révoquait tous les édits qu'Henri III avait publiés en 1585 et 1588 contre les réformés sous la pression de la Ligue et rétablissait implicitement l'état de tolérance créé par l'Édit de Poitiers (1577). Au moment où il appelait à son secours l'Europe protestante, il était naturel qu'il assurât à ses coreligionnaires la liberté de conscience. Mais l'Édit de Mantes avait une bien plus grande portée : les édits de 1585 et 1588 avaient proclamé sa déchéance comme hérétique. Les annuler, c'était déclarer, en réponse aux bulles du pape, que l'Église ne pouvait rien contre le droit monarchique.

LES PARLEMENTS ROYALISTES ET GALLICANS.

A leur tour, les parlements royalistes répliquèrent aux bulles en gallicans exaspérés. Sans attendre les ordres du Roi, la chambre du Parlement siégeant à Châlons (10 juin) cassa, annula, révoqua lesdites bulles et promit dix mille livres à celui qui livrerait à la justice le porteur des bulles, Landriano, prétendu nonce, « entré en ce royaume clandestinement sans congé et permission du roy ». Le parlement de Tours déclara « les bulles monitoriales données à Rome, le premier jour de mars mil cinq cens nonante (1591), nulles, abusives, seditieuses, damnables, pleines d'impietés et impostures, contraires aux saincts decrets, droits, franchises et libertez de l'eglise gallicane », ordonna de les lacérer et brûler; fit inhibitions et défenses à tous prélats, curés, vicaires et autres ecclésiastiques de les publier « sur crime et peine de lèze majesté »; déclara « Grégoire se disant pape, quatorzième de ce nom, ennemy de la paix, de l'union de l'eglise catholique, apostolique et romaine... adhérant à la conjuration d'Espagne et fauteur des rebelles, coulpable du très cruel, très inhumain et très detestable parricide commis en la personne de Henry III »; arrêta que « Marcelline Landriane, soy disant nunce dudict Gregoire, seroit pris au corps et amené prisonnier en la conciergerie du Palais pour là procez luy estre faict et parfaict ».

Et ce n'étaient pas de vaines menaces. Quiconque aurait été saisi portant copie des bulles, eût payé cette audace de sa vie. Le Nonce ne trouva personne qui voulût se charger du bref destiné au cardinal de Lenoncourt. Mayenne, à qui il demandait de le transmettre, répondit que c'était envoyer un trompette à la mort.

L'ÉGLISE ROYALISTE.

Les prélats royalistes se réunirent à Chartres pour aviser (sept. 1591). Ils devaient être peu nombreux. En 1591, quelques évêques seulement

osaient prendre parti pour le roi hérétique. La plupart des villes épiscopales étaient de la Ligue; un évêque royaliste n'eût pu s'y maintenir contre le Pape, les curés, les moines et le peuple. Fumée, évêque de Beauvais, Philippe du Bec, évêque de Nantes, et Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, qui s'étaient déclarés pour Henri IV, avaient été chassés de leurs sièges ou s'en tenaient éloignés. L'assemblée de Chartres, dit l'historien Palma Cayet, « fut célèbre et s'y trouva nombre de prélats et ecclésiastiques de divers endroicts de la France et mesme plusieurs archevesques et evesques des villes de l'Union.... » Ce renseignement vague sent l'exagération. Le vice-légat de France, Sega, dénonçait à Rome, le 10 juillet 1591, les « quatre tres scandaleux et coupables prélats » qui avaient signé l'Édit de Mantes : Beaune, Du Bec, Fumée et l'évêque de Bayeux. L'évêque de Chartres, Nicolas de Thou, ne lui paraissait pas non plus très sûr. Ces cinq étaient des royalistes zélés; il y en avait d'autres : Claude d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans, Charles Miron, évêque d'Angers, les évêques de Seez, Digne, Maillezais, Mende, etc., en tout une quinzaine d'évêques avec les cardinaux de Bourbon et de Lenoncourt. Les ligueurs en comptaient autant, sinon plus. Quant à la majorité du haut clergé, elle attendait les événements.

DÉCLARATION DE CHARTRES.

Cette petite Église royaliste, bien qu'elle réprouvât les violences des magistrats et leur imputât l'idée d'un schisme, en appela du pape mal informé au pape mieux informé. Elle déclara : « que les dites monitoires, interdictions, sont nulles, tant en la forme qu'en la matière, injustes et suggérées par la malice des étrangers ennemis de la France et qu'elles ne nous peuvent obliger ny autres François catholiques estant en l'obéissance du roy » (Chartres, 21 septembre 1591).

Sans s'émouvoir de ces protestations, le Pape se posait en ennemi irréconciliable du roi. Il dépensait pour la cause catholique les trésors que Sixte-Quint avait amassés dans le château Saint-Ange et refusés aux chefs de la Ligue. Il levait une armée qu'il envoya contre Henri IV sous les ordres de son neveu, le duc de Montemarciano. Il autorisait les ecclésiastiques à s'enrôler pour cette nouvelle croisade.

II. — PHILIPPE II

PROSÉLYTISME ET AMBITION

ROME, si agressive que fût sa politique, pouvait la justifier par l'intérêt d'une grande cause; elle ne méditait pas l'abaissement de la France, ni son démembrement, ni son asservissement à une autre puissance. Mais Philippe II, s'il servait le catholicisme, le faisait

servir aussi à l'établissement de sa propre grandeur. Il n'avait fait qu'une guerre sourde aux Valois en représailles de leur politique flamande et de leur complaisance pour les hérétiques. L'avènement au trône d'un protestant, les dangers que couraient les bons catholiques lui permettaient toutes les ambitions.

OUVERTURES DE MENDOZA.

Alors que Charles X régnait encore de nom, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Bernardino de Mendoza, exposait au Conseil général de l'Union que le roi d'Espagne, vieil et caduc, avait suffisamment de royaumes et n'avait « besoin de celuy de France ». Aussi avait-il toujours secouru les catholiques français « sans que jamais il eust eu volonté d'aucune récompense » et, bien que les rois de France lui eussent toujours fait « couvertement » la guerre, tant en Flandre qu'en Portugal, il n'avait pas cherché à tirer vengeance de ces agressions.

PHILIPPE, PROTECTEUR DU ROYAUME

Ces grandes protestations de désintéressement préparaient une demande; Mendoza voulait faire nommer Philippe II Protecteur du royaume de France. Il s'entendit avec les Seize et les prédicateurs membres du Conseil, et arrêta avec eux les conditions qui rendraient son projet plus acceptable : Philippe II serait Protecteur pendant la captivité de Charles X; il pourrait prendre pour gendre « un prince de France » qui, après la mort du roi régnant, « sera couronné roy » et il donnerait « en faveur de ce mariage » la Flandre ou la Franche-Comté « pour l'unir au royaume de France »; il assurerait le paiement des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris; il ferait la guerre à ses frais; il permettrait aux Français le commerce des mers du Sud, dont les Espagnols s'étaient jusque-là si exclusivement réservé le monopole. Après la guerre, l'impôt serait réduit à l'unique taille de guerre, comme au temps de Charles VII et de Louis XII, et, dans le royaume arrondi par les bienfaits du Protecteur, les peuples vivraient en paix sous le sceptre de sa fille et de son gendre.

REFUS DE MAYENNE.

En dehors des fanatiques, personne ne crut que Philippe II « observerait la moitié » de ces conditions. Parmi les ligueurs, des hommes comme Villeroy et Jeannin, bons Français et meilleurs catholiques, mettaient le principe religieux au-dessus du principe monarchique; ils acceptaient ou même sollicitaient l'alliance de l'Espagne mais repoussaient sa domination. On les appelait les Politiques parce que dans ce conflit d'intérêts contradictoires, ils joignaient, dit assez finement Panigarole, la religion à l'État, non l'État à la religion. Villeroy fit honte au Lieutenant général de se subordonner à un étranger. Les Espagnols trouvèrent Mayenne si froid qu'ils n'insistèrent pas. Mais les Seize, les prédicateurs avec quelques Jésuites, demandèrent que le Conseil général fût consulté sur cette question du protecteur.

Mayenne, d'accord avec le légat Caetani, répondit que « le pape (Sixte-Quint) ne trouveroit bon qu'autre que sa saincteté fust déclarée Protecteur de la religion catholique en France ». Malgré ce refus, Philippe II envoya les troupes de secours, qui arrivèrent à temps pour se faire battre à Ivry.

DROITS DE L'INFANTE.

La mort de Charles X (8 mai 1590), la vacance du trône et le service décisif qu'avait rendu le duc de Parme aux Parisiens assiégés accrurent les exigences du roi d'Espagne. Ses agents commencèrent à traiter la loi salique de préjugé français et à mettre en avant les droits de l'infante, Claire Isabelle Eugénie, fille d'Élisabeth de Valois et petite-fille d'Henri II.

JEANNIN A MADRID. LA LOI SALIQUE.

D'autre part les ligueurs modérés poussaient Mayenne à traiter avec Henri IV, en l'obligeant à se convertir. Villeroy avait même débattu avec Du Plessis-Mornay les conditions d'un accord. Mayenne, sans rien promettre, n'empêchait rien. Il avait intérêt à faire peur à Philippe II, s'il devenait trop exigeant, d'un rapprochement entre la Ligue et le roi de Navarre. Peut-être aussi était-il las de la guerre et découragé par ses échecs. Il décida d'envoyer à Madrid le président Jeannin, l'un de ses conseillers les plus habiles, pour sonder les intentions du gouvernement espagnol et recommander la politique de désintéressement (avril 1591). Il le chargea de faire quelque ouverture sur un projet de pacification générale où Henri IV lui-même serait compris. Jeannin trouva les ministres espagnols résolus à revendiquer la couronne de France. Il invoqua vainement la loi salique, loi fondamentale de la monarchie, aussi ancienne qu'elle, contemporaine de Pharamond, le premier roi des Francs. Le jurisconsulte D. Rodrigo Çapata lui fit remarquer qu'il ne donnait aucune preuve de cette haute antiquité: l'exclusion des femmes était une coutume récente, qui datait du règne de Louis le Hutin. Quant aux Bourbons, ils descendaient de saint Louis, bisaïeul de Louis le Hutin, et, lorsque la loi salique avait été appliquée pour la première fois, ils formaient déjà une maison distincte de la maison royale. Ils ne pouvaient donc se prévaloir d'un mode de succession établi dans la famille régnante à une époque où ils étaient déjà séparés d'elle. Pour qu'ils eussent le droit d'invoquer la loi salique, il leur faudrait prouver l'existence de cette loi du vivant de saint Louis.

CONCESSIONS A PHILIPPE II.

Jeannin ne pouvait pas répondre à ces étrangers, dont il sollicitait l'appui, que la loi salique était la manifestation d'une nationalité jalouse, les Français excluant les femmes pour exclure les étrangers qu'elles pourraient appeler au trône par mariage. Il conseilla alors aux Espagnols d'agir vigoureusement et d'écraser le roi de Navarre, puisqu'ils ne voulaient pas traiter avec lui. On lui promit de lever

L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE



PHILIPPE II.

Buste d'un portrait anonyme, en pied, peint vers la fin de la vie du roi. — Madrid, musée de l'Escurial.

Cl. Lacoste.



GRÉGOIRE XIV.

Gravure anonyme. Le Pape porte un bonnet doublé de fourrure, et un camail avec capuchon. — Bibl. Nat., Est, N_2.

deux armées, dont l'une serait commandée par Mayenne et l'autre par le duc de Parme ou un autre lieutenant de Philippe II. Mais Jeannin dut s'engager, au nom du chef de la Ligue, à réunir les États généraux, à qui le roi d'Espagne se proposait d'exposer ses droits.

GARNISONS ESPAGNOLES.

La détresse de Mayenne le livrait aux exigences de ses patrons. Déjà les Parisiens avaient réclamé une garnison espagnole. Le 12 février 1591, 1200 Espagnols et Napolitains arrivèrent et furent logés dans les maisons et les hôtels des royalistes qui avaient fui. Meaux reçut aussi un détachement espagnol. Avec les soldats venaient s'installer à Paris, afin de mieux surveiller les intérêts de Philippe II, Jean-Baptiste de Taxis et D. Diego de Ibarra, qui succédaient à Mendoza comme ambassadeurs. Quand le ligueur Colas, vice-sénéchal de Montélimar, eut assassiné le marquis de Meignelay, gouverneur deLa Fère, qu'on soupçonnait d'intelligence avec Henri IV, le duc de Parme, pour s'assurer un lieu d'étape des Pays-Bas à Paris, demanda à Mayenne de lui céder cette place forte.

TROUPES AUXILLIAIRES ESPAGNOLES.

La frontière du sud-ouest était, elle aussi, ouverte. Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, avait réussi à garantir le Béarn et la Navarre, en fomentant des troubles en Aragon; mais les troupes espagnoles avaient envahi le Languedoc. La province était partagée entre le duc de Montmorency, qui y commandait pour le Roi, et le maréchal de Joyeuse, qui s'était déclaré pour la Ligue. Les quelques milliers de soldats que Philippe II y envoya donnèrent l'avantage aux catholiques et leur permirent d'enlever une vingtaine de petites places fortes.

III. — LE DUC DE SAVOIE

CHARLES-EMMANUEL Ier.

IL y avait d'autres prétendants que le roi d'Espagne à la couronne de France. Ils avaient les plus grandes convoitises, mais, dans l'impossibilité où ils étaient de les satisfaire, ils limitaient leur appétit à une ou deux provinces. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, fils de Marguerite de France et petit-fils de François Ier, était l'homme des vastes ambitions. Il rêvait de fonder, avec Genève, Chambéry et Grenoble, un royaume des Allobroges ou même de reconstituer l'ancien royaume d'Arles. Aussitôt qu'il eut appris la mort d'Henri III, il avait sollicité le parlement de Grenoble de le reconnaître pour roi « comme étant le plus proche qui y pût prétendre », à l'exclusion des Bourbons hérétiques ou fauteurs d'hérésie. Le Parlement avait renvoyé aux prochains États généraux une requête qui intéressait tout le royaume.

LESDIGUIÈRES.

L'assemblée municipale de Grenoble, livrée aux passions ligueuses, accueillit les ouvertures du duc de Savoie. A la nouvelle que Lesdiguières, le chef du parti protestant dauphinois, et D'Ornano, le gouverneur royaliste, s'étaient unis pour conserver la province à Henri IV (13 septembre 1589), elle avait décidé de s'opposer par tous les moyens à leur entreprise. La retraite du Parlement à Romans livra la ville aux catholiques ardents et au gouverneur, D'Albigny, qui était un ligueur furieux et un partisan du duc de Savoie. Mais Lesdiguières, que l'avènement d'Henri IV transformait en chef du parti royaliste, était un rude adversaire pour la Ligue et ses alliés. Rompu à la guerre de montagne, il se constitua le défenseur de la frontière des Alpes et barra la route aux armées du prétendant savoyard. Après avoir longtemps guetté Grenoble, il surprit dans la nuit du 24 au 25 novembre le faubourg Saint-Laurent, sur la rive droite de l'Isère, mais il fallut un siège en règle pour s'emparer de la ville même, qui est sur l'autre rive. La population, par crainte du pillage, accepta enfin la médiation du Parlement et reconnut Henri IV (22 décembre 1590). Lesdiguières fut nommé gouverneur de cette place forte; ce fut le premier protestant qui obtint une charge aussi importante. Le Conseil du roi viola en sa faveur le contrat de Saint-Cloud et ses dispositions restrictives.

CHARLES-EMMANUEL EN PROVENCE.

Ses services justifiaient assez ce privilège. Charles-Emmanuel avait porté son principal effort sur la Provence, qui devait être la maîtresse pièce de son futur royaume. Les ligueurs provençaux étaient divisés en deux fractions, dont l'une, dirigée par le comte de Carces, obéissait aux inspirations de Mayenne, dont l'autre, menée par le sieur de Vins et la comtesse de Sault, favorisait les desseins du Savoyard. Le parlement d'Aix, une partie de la noblesse et du clergé, inquiets des progrès du parti royaliste, avaient député au Duc pour lui offrir le titre de Protecteur. Le lieutenant du roi, Bernard de Nogaret, marquis de La Valette, appela à son secours Lesdiguières; tous deux repoussèrent au delà du Var Charles-Emmanuel, qui s'était avancé jusqu'à Fréjus. Mayenne lui-même s'émut de cette invasion et fit remontrer au duc de Savoie qu'il ne devait pas démembrer le royaume. Mais Charles-Emmanuel réunit de nouvelles forces à Nice, prit à son service des régiments napolitains et espagnols et rentra en Provence. Il fut accueilli à Draguignan avec enthousiasme. Les petits enfants criaient sur son passage : « Vive la Messe! Vive son Altesse! et soit chassé La Valette! » L'arc de triomphe sous lequel il passa portait une allusion très claire aux droits qu'il tenait de sa mère, fille de François Ier : *De fructu matris tuæ ponam super sedem tuam.* De Draguignan, il se rendit à Aix, où il reçut des honneurs extraordi-

naires; le Parlement, le clergé et la noblesse allèrent au-devant de lui et le saluèrent du nom de Protecteur de la religion (17 novembre 1590). Il refusa, à son entrée, de marcher sous un dais comme un souverain, mais prit le titre de gouverneur et lieutenant général de la province sous l'autorité de l'État royal et couronne de France. Le 2 mars 1591 Marseille lui ouvrit ses portes. Bien qu'il n'agît que pour son propre compte, il avait besoin de l'argent et des soldats de Philippe II. Il s'embarqua pour l'Espagne avec six députés provençaux pour y solliciter des renforts. Cependant ses troupes faisaient le siège de Berre. La Valette et Lesdiguières marchèrent au secours de la place; ils rencontrèrent à Esparron de Pallières les ligueurs et les Savoyards et les ruinèrent dans une série d'engagements (15 et 17 avril). « Depuis les Savoyards parurent plutost assiégés que défenseurs de cette province ».

EN DAUPHINÉ.

Charles-Emmanuel essaya de reporter au cœur du Dauphiné la guerre que Lesdiguières venait lui faire en Provence et jusque dans le Piémont. Son frère Amédée de Savoie, renforcé des troupes espagnoles, eut l'ordre de ravager le Grésivaudan et d'attaquer Grenoble. Lesdiguières marcha avec 7 000 hommes à l'ennemi, qui avait 13 000 fantassins et 1 200 chevaux; il lui livra bataille au pied du château de Bayard, lui tua 2 500 hommes et lui prit 18 drapeaux. La victoire de Pontcharra (6 septembre 1591) délivra le Dauphiné et permit à l'infatigable capitaine de rejoindre La Valette en Provence et de conquérir Barcelonnette (21 octobre) et Digne (23 octobre 1591). L'année 1591 se terminait en Provence par des succès. Malheureusement La Valette fut tué au début de l'année suivante devant Roquebrune (25 janvier 1592), et sa mort ajourna la ruine des ligueurs.

IV. — LES LORRAINS.

CHARLES III DUC DE LORRAINE.

Le duc de Lorraine, Charles III, époux de Claude de Valois, seconde fille d'Henri II, eût été le plus redoutable des prétendants si tous les membres de sa famille avaient voulu concourir à ses desseins. Mais Mayenne avait ses vues particulières, et Mercœur, chef de la branche cadette de Vaudémont-Lorraine, ne songeait qu'à se créer une principauté en Bretagne.

TENTATIVES EN CHAMPAGNE.

Charles III rêvait la couronne pour son fils; au besoin il se fût contenté de la Champagne. A la mort d'Henri III, quelques ligueurs de cette province le reconnurent pour Protecteur, mais il ne réussit pas à débaucher la ville de Langres, que le maire Roussat maintint dans le devoir. Cet homme énergique déjoua tous les complots; il

expulsa impartialement un moine qui prêchait l'hérésie et un prédicateur qui recommandait la cause de la Ligue, et se tint ferme dans sa position de catholique et de royaliste.

LE DUCHÉ DE BOUILLON.

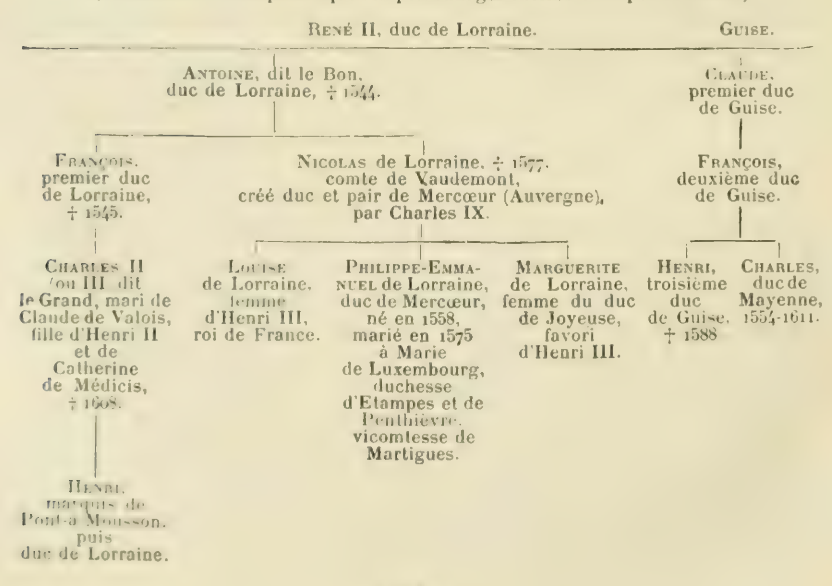
Henri IV se vengea des intrigues de Charles III en lui déclarant la guerre, comme s'il eût voulu en sa personne la faire à toute sa race. Les biens que le Lorrain avait dans le royaume furent confisqués ; les garnisons royalistes de Langres et de Metz ravagèrent ses États. Le duc prétendait des droits sur le duché de Bouillon. Il avait déjà cherché à marier son fils, le marquis de Pont-à-Mousson, à l'héritière, et, sur une réponse évasive d'Henri III, tenté de conquérir le duché. Henri IV, pour lui donner un voisin, « qui le tînt toujours en cervelle », maria la jeune duchesse, Charlotte de la Mark, à Turenne, que recommandaient son zèle huguenot, son habileté militaire et son activité (15 octobre 1591). La veille même de ses noces, l'époux alla surprendre Stenay.

LE DUC DE MERCŒUR.

Mercœur, avec une ambition plus limitée, avait plus de chances de réussir. Henri III, qui lui avait fait épouser Marie de Luxembourg, descendante des Penthièvre et des anciens ducs de Bretagne, avait eu l'imprudence de le nommer gouverneur d'une province sur laquelle sa femme pouvait élever des prétentions. Après l'assassinat du

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES MAISONS DE LORRAINE ET DE VAUDEMONT

(Ce tableau ne comprend que les personnages intéressants pour le récit.)



duc de Guise, Mercœur avait soulevé la Bretagne et s'était déclaré pour la Ligue. L'esprit particulariste de la province lui offrait un solide point d'appui ; de tous les peuples de la monarchie, les Bretons étaient les moins assimilés et les plus jaloux de leur autonomie. En quelques mois, il se rendit maître du pays; les royalistes ne réussirent qu'à reprendre Rennes, où siégeait le Parlement (5 avril 1589).

Les succès rapides d'Henri IV dans le Maine et la Normandie avaient épouvanté Mercœur, qui se tourna, comme les autres prétendants, vers le roi d'Espagne.

LES ESPAGNOLS EN BRETAGNE.

La Bretagne était une des provinces qui devait le plus tenter l'ambition de Philippe II. Comme on pouvait discuter si elle était partie intégrante de la couronne ou domaine immédiat de la maison de Valois, il la revendiquait pour sa fille, qui était l'héritière la plus directe de la reine Claude et de la duchesse Anne. Le duc de Mercœur, qui pensait à faire valoir les droits de sa femme, aurait dû se défier de ce concurrent, mais il comptait se servir de lui et l'évincer ensuite. Philippe II faisait probablement le même calcul; il lui expédia 3 500 soldats (septembre 1590), qui occupèrent le Blavet et s'y fortifièrent en gens décidés à y rester. Mercœur, avec ces auxiliaires, assiégea la forte place d'Hennebont (janvier 1591).

FAIBLESSE DES ROYALISTES.

Le prince de Dombes, qui commandait l'armée royale, n'avait pas assez de forces pour tenir tête. Henri IV s'adressa à la reine d'Angleterre, qui, inquiète de l'établissement des Espagnols en Bretagne, envoya un secours de 3 000 hommes. La Noue apporta au chef de l'armée l'appui de son expérience militaire. Mais il fut blessé à mort au siège de Lamballe (4 août 1591) et les progrès du parti royaliste s'arrêtèrent.

DANGERS DU ROYAUME.

Ainsi, les étrangers entraient par toutes les portes, s'installaient dans les provinces frontières, gardaient la capitale. Ils travaillaient à s'approprier le royaume ou à le démembrer.

CHAPITRE IV

LES DIVISIONS DE LA LIGUE[1]

I. POLITIQUES ET SEIZE. — II. ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE DES SEIZE. — III. GOUVERNEMENT CONSERVATEUR DES POLITIQUES. — IV. LE CONFLIT.

I. — POLITIQUES ET SEIZE

LES SEIZE.

LE groupe des ligueurs intraitables connus sous le nom de Seize avait été pendant le siège l'âme de la résistance. Il avait soutenu la population dans ses épreuves, contenu les royalistes, réprimé les protestations de la misère et de la faim. Il avait uni ses efforts à ceux des curés et des moines et agi avec eux en un tel accord qu'il est difficile de dire s'il était leur instrument ou s'ils étaient ses porte-parole.

LEUR DISCIPLINE.

Autour des comités de neuf membres, institués dans chacun des seize quartiers, se groupaient plus de 30 000 adhérents, prêtres et laïques, bourgeois et gens du peuple, théologiens et hommes d'action. L'association tenait la ville sous le réseau serré de ses sections et de sa police; elle éventait les complots, surveillait les suspects, signalait les tièdes. Depuis la Journée des Barricades, elle avait poussé ses membres dans toutes les charges. Elle était maî-

1. SOURCES : *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, éd. et annoté par P. Guérin, X, 1902. *Mémoires de la Ligue*, IV. *Archives curieuses*, XIII. *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*, 1594. Henry et Loriquet, *Correspondance du duc de Mayenne*, *1590-1591*. L'Estoile, V. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. *Abrégé fait par Panigarole, évêque d'Asti, au duc de Savoie sur les derniers erremens de la France*, Mémoires d'Estat de Villeroy, 1665, II. De Thou, XI. Matthieu, *Histoire de Henry IIII*, 1631.

OUVRAGES A CONSULTER : Robiquet, *Histoire municipale de Paris*, t. III. Labitte, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, 1866. Poirson, *Histoire de Henri IV*, 1865, I. Prarond, *La Ligue à Abbeville, 1576-1594*, II, 1868. Ouvré, *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers*, Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, XXI, 1854. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, 1856. Laronze, *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de religion*, 1890. Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 1856. Pouy, *La Chambre de conseil des États de Picardie pendant la Ligue*, Amiens, 1882. Papon, *Histoire générale de Provence*, 1786, IV.

tresse au Châtelet et à l'Hôtel de Ville; elle faisait le siège du Parlement. Mais si elle récompensait le zèle, elle exigeait des hommes qu'elle avait portés au pouvoir un dévouement sans scrupules. A la moindre défaillance, ils étaient rayés de la liste des affiliés, rejetés du rang des purs, et privés, pour ainsi dire, de leur certificat d'orthodoxie.

LEUR FANATISME.

Il y avait, dans ce parti, des membres que l'ambition seule y avait attirés. Mais la plupart des Seize étaient des fanatiques sincères. Ils faisaient profession de suivre docilement l'inspiration de la Faculté de Théologie et de montrer pour ses décrets « la révérence et obeyssance grande comme des enfants aux pères et des soldats à leurs capitaines ». Leur foi n'admettait pas de compromis. Ils refusaient au pape même le pouvoir de restituer au Béarnais hérétique et relaps la capacité de régner. Leurs théologiens soutenaient que l'absolution pontificale effacerait la faute sans dispenser de la peine (*Culpam, non pœnam absolutio peccati remittit*).

LEURS CONTRADICTIONS.

Leurs actes n'étaient pas toujours d'accord avec leurs principes. Ils exaltaient et limitaient l'autorité du souverain pontife; ils revendiquaient des libertés et rêvaient d'appartenir à Philippe II, le plus absolu des rois. Ils reconnaissaient l'excellence de la monarchie, ils réclamaient l'élection d'un roi très chrétien, et cependant travaillaient à créer une sorte de démocratie municipale, s'élevaient contre la noblesse, désorganisaient le gouvernement régulier et tendaient à substituer à l'action des pouvoirs légaux le régime des coups de main et des journées révolutionnaires.

LES LIGUEURS MODÉRÉS.

La haute bourgeoisie qui, à l'origine, avait fait partie des conseils de la Ligue, s'était vite dégoûtée de l'alliance des démagogues. Leurs procédés répugnaient à ses habitudes d'ordre; leurs sympathies pour Rome et l'Espagne blessaient ses traditions gallicanes et ses susceptibilités nationales. Elle était d'accord avec eux pour ne reconnaître qu'un roi catholique, mais elle n'avait d'autre objection contre le roi de Navarre que son hérésie. L'un de ses plus illustres représentants, Villeroy, se refusait à obéir à Henri IV protestant, sans nier les droits que la naissance et l'hérédité lui conféraient. « Si le roy de Navarre, écrivait-il à Mayenne, vouloit de cœur et d'affection, et comme il convient, retourner au giron de l'Église et nostre sainct pere l'y recevoir et le rendre digne de porter le sceptre françois, en ce cas... j'estime qu'il seroit plus utile au public et à vous mesme d'accorder avec luy que de suivre toute autre voye ».

SENTIMENTS ANTI-ESPAGNOLS DE LA NATION.

Les ligueurs modérés ou Politiques acceptaient et même imploraient l'appui de Philippe II, mais à aucun prix ils ne voulaient lui livrer la France. Au fond, la masse de la nation partageait les mêmes

répugnances. Villeroy affirmait que l'Espagnol était tellement haï en France que les peuples en oubliaient presque leur haine séculaire contre les Anglais. L'évêque d'Asti, Panigarole, portait le même témoignage et donnait des preuves : alors que le duc de Parme venait de débloquer Paris et de sauver la Ligue, la noblesse ligueuse s'amusait des Espagnols, qui n'arrivaient pas à prendre la petite place de Corbeil. « Ils en rioient apertement, leur disant les seigneurs que les forteresses ne se prennent pas en France à la veuë de l'artillerie comme en Flandres ». Quand Philippe II envoyait de l'argent, « il se dépensoit sans profit et les mesmes François s'en jouoient et moquoient ; s'il envoyoit des gens de guerre, toute la France prenoit ombrage ». Sauf un petit nombre de fanatiques béats ou de faméliques qui étaient prêts à vendre le royaume à Philippe II, la majorité des catholiques subissait sans l'aimer la tutelle espagnole. Le même Panigarole prévoyait que les prétentions de l'Espagne étaient capables de réconcilier tous les Français. Les déclamations du pamphlet « l'Anti-Espagnol »[1], dont le titre dit assez l'origine et l'esprit, répondaient non seulement aux haines déclarées des royalistes, mais encore aux antipathies couvertes des ligueurs modérés.

L'erreur des Seize fut de négliger ou d'ignorer ces susceptibilités du patriotisme.

HAINE DES PARTIS.

Il y avait donc des partis dans la Ligue : d'un côté, les violents, de l'autre, les modérés ; d'un côté, les catholiques qui ne repoussaient pas absolument l'idée d'une réconciliation avec Henri IV converti, de l'autre, les sectaires, les intransigeants. Les uns et les autres étaient également résolus à repousser un roi protestant, mais, unis sur cette question de principe, ils étaient en désaccord sur la façon de terminer le conflit et d'organiser le gouvernement de la révolution. Ils se détestaient plus encore entre eux qu'ils ne détestaient le roi de Navarre. La Sorbonne dénonçait à Grégoire XIV les scélérats politiques plus coupables que les scélérats hérétiques et plus dangereux pour la religion.

MAYENNE.

L'intérêt de Mayenne voulait qu'il s'appuyât sur les deux partis, mais il n'avait pas l'autorité nécessaire pour les contenir. Ce grand seigneur, si glorieux de sa race qu'il avait poignardé un de ses serviteurs les plus dévoués, le capitaine Sacremore, pour avoir prétendu à la main de sa belle-fille, n'était pas fait pour entraîner les armées ou manier les foules. Il n'avait pas la bonne grâce et le sourire et la réputation de vaillance qui avait fait de son frère, Henri de Guise, l'idole de la population parisienne. Il se trouvait appelé à conduire une révolution

1. *L'Anti Espagnol ou Brief Discours du but où tend Philippe Roy d'Espagne, se meslant des affaires de France.* 1590.

sans avoir aucune des qualités qui font le tribun, le révolutionnaire ou le fondateur de dynastie. Ses goûts le rapprochaient des modérés; leurs habitudes d'obéissance lui rendaient leurs services agréables; l'importance qu'ils lui attribuaient dans l'État flattait son ambition. Il n'aimait pas plus qu'eux le roi d'Espagne, en qui il redoutait un concurrent au trône. Car Mayenne rêvait de la couronne; il croyait qu'Henri IV ne se convertirait pas et même que, converti, il ne rallierait pas la majorité des catholiques. Sur ce point, il pensait autrement que ses conseillers, Villeroy et Jeannin, et il sentait plus vivement qu'eux le besoin de ne pas rompre avec les ennemis jurés du roi de Navarre, avec les Seize.

GRIEFS DES SEIZE.

Mais sa politique de bascule était odieuse aux zélés. Ils incriminaient ses sympathies pour le parti qui avait si mal supporté les épreuves du siège et qui, au premier malaise de la faim, parlait déjà de capituler. Ils l'accusaient encore d'oublier le sublime sacrifice de la population parisienne. Ne laissait-il pas le Béarnais barrer les avenues de la ville héroïque! Il ne faisait pas plus de cas de Paris que d'une bicoque. Il ne lui avait pas suffi d'introduire quatorze supernuméraires dans le Conseil général de l'Union, il s'était fait suivre aux armées de ses membres les plus capables, et n'avait laissé à Paris qu'un fantôme de conseil où siégeaient des hommes sans crédit et où parlaient en maîtres le gouverneur, M. de Belin, sa créature, et sa mère et sa sœur, les duchesses de Nemours et de Montpensier. Il avait ainsi rompu le lien qui rattachait les municipalités ligueuses à la municipalité parisienne, et soustrait aux Seize le moyen d'agir sur le reste de la France par l'intermédiaire de ce conseil parisien élu.

LE CONSEIL D'ÉTAT DE MAYENNE.

Il avait attiré à lui le gouvernement et l'avait, pour ainsi dire, mis hors de Paris. L'archevêque de Lyon, à qui il avait confié les sceaux, et les quatre secrétaires d'État qu'il avait nommés, De Bray, Pericart, Roissieu et Desportes Baudouin devaient l'accompagner partout. Défense avait été faite à qui que ce fût d'expédier aux gouverneurs et aux maires des ordres qui ne seraient pas contresignés par ces agents de sa volonté.

II. — ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE DES SEIZE

LES SEIZE CONTRE LE PARLEMENT.

LES Seize, après le siège, auraient voulu frapper tous les adhérents, déclarés ou secrets, du roi de Navarre; mais la haute bourgeoisie, retranchée dans le Parlement, se refusait à mettre la justice au service de leurs rancunes. Ils en éprouvaient une colère que

surexcitaient encore leurs appétits. Plus d'un d'entre eux aspirait, dans l'intérêt de son parti ou dans le sien, à siéger à la Grand'chambre. Ameline convoitait, dit-on, le poste de procureur général. La petite bourgeoisie, qui fournissait les éléments ardents de la Ligue, voulait supplanter l'aristocratie parlementaire et s'asseoir sur « les fleurs de lys ».

Les ambitions les plus basses comme les plus hautes, l'esprit de vengeance et l'esprit de parti, l'intérêt de Paris et le sentiment très vif de sa déchéance, tout s'unissait pour aigrir les Seize.

LEURS DEMANDES. Déjà, au mois de septembre 1590, ils avaient député à Mayenne pour lui exposer leurs griefs. Les mémoires qu'ils avaient dressés furent renvoyés à Villeroy, leur ennemi ; il n'y eut pas d'autre réponse. Enhardis par l'échec d'Henri IV à la porte Saint-Honoré et par l'établissement d'une garnison espagnole dans Paris, ils étaient revenus à la charge en février 1591 et avaient remontré les inconvénients que causait « l'intermission » du Conseil général. Ils se plaignaient de la tyrannie de la noblesse et de l'injustice des magistrats qui « ruinoient l'authorité et puissance des ecclésiastiques et la liberté du peuple ». Ils demandaient des mesures contre les suspects, la confiscation de leurs biens, leur emprisonnement, leur jugement. Comme ils prétendaient avoir de justes raisons de se défier du Parlement, qui frappait les bons catholiques et ménageait les fauteurs d'hérétiques, ils voulaient qu'une Chambre spéciale fut créée pour juger les uns et les autres. Leur requête fut encore repoussée.

CONCESSIONS DE MAYENNE. La prise de Chartres (avril 1591) avait accru encore leur irritation ; ils ne voyaient partout que des ennemis et des traîtres. Ils crièrent si fort que Mayenne, inquiet lui-même des progrès des royalistes, crut bon de leur donner une satisfaction. Il éloigna de la Chambre des Comptes, de la Cour des Monnaies et du Parlement, quelques membres suspects de royalisme, mais, aux ménagements dont il usait, en annonçant leur suspension aux corps dont ils faisaient partie, il est facile de voir qu'il prenait cette résolution à regret. Il n'a point, déclare-t-il, de griefs contre eux et il ne souffrira pas qu'il soit attenté à leurs biens ou à leur personne. « Je désire seullement que pour faire lever quelques soupçons et jalousies, ilz se retirent en lieu où j'auray moyen de les protéger et conserver, en intention qu'en se comportant en gens d'honneur zélez et affectionnez à l'advancement de ceste saincte cause, je les puisse dans peu de jours rappeller avecq la bienveillance du peuple et leur contentement » (12 avril 1591). Il écrivait en même temps au Parlement de recevoir comme président Neuilly, l'un des piliers de la Ligue. Le Parlement refusa. Les Seize s'agitèrent et parlèrent de mettre la Cour à la Bastille

Ils reprochaient à Mayenne de différer depuis deux ans la réunion des États généraux « pour l'élection d'un roi catholique ». Quand il se fut décidé à convoquer les États à Reims (mai 1591), ils protestèrent contre le choix de cette ville et demandèrent que l'assemblée nationale se tînt à Paris, dans les trois mois. Oudineau, Boucher, Senault et le sieur de Masparault furent chargés de porter à Mayenne leurs doléances. Cette fois ils ne se plaignaient plus seulement de l'administration de la justice, ils incriminaient encore la politique ecclésiastique. L'évêque de Paris, Gondi, était un Italien de race, très fin et très avisé, qui avait trouvé moyen de se faire bien voir des royalistes sans perdre son crédit auprès de Mayenne. Celui-ci avait besoin de négociateurs agréables à tous les partis et qui pussent à l'occasion lui servir d'intermédiaire auprès du roi de Navarre. Gondi, pendant le siège, était resté dans Paris, mais, depuis, il en était sorti et vivait dans une maison de campagne à Noisy. Ses allures et ses attaches étaient suspectes aux zélés qui lui reprochaient d'abandonner son troupeau; ils auraient voulu que Mayenne remplaçât ce pasteur infidèle, ou tout au moins permît au Chapitre de Notre-Dame de pourvoir aux bénéfices vacants. Ils ne cessaient pas de crier contre la partialité du Parlement. Si l'on voulait redresser « cette colonne de la justice » qui comme celle de la piété était tellement courbée qu'elle paraissait quasi abattue, il fallait parachever « la purgation du parlement... remplir de gens de bien les places des absents ». La Chambre des Comptes et la Cour des Monnaies avaient aussi besoin d'une épuration.

NOUVELLES PLAINTES DES SEIZE.

Les troubles avaient fait fuir de Paris et des autres villes catholiques beaucoup de gens qui avaient cherché asile dans les châteaux et les places fortes de la Ligue ou même dans les pays soumis à la domination des hérétiques, c'est-à-dire des royalistes. Les Seize considéraient ces départs comme des défections. Ils voulaient exclure les émigrés, à leur retour, de tout office public : pendant six mois, s'ils s'étaient absentés avec la permission des magistrats; pendant un an, s'ils l'avaient fait sans permission; pour toujours, s'ils s'étaient réfugiés chez l'ennemi. Ces demandes indignèrent la noblesse et les politiques qui entouraient Mayenne. Le président Jeannin échangea de vives paroles avec les députés. Mayenne les paya de mots et les garda deux ou trois mois auprès de lui sans rien leur accorder.

LOI DES SUSPECTS.

III. — GOUVERNEMENT CONSERVATEUR DES POLITIQUES

LA TRADITION MONARCHIQUE.

TANDIS que les Seize ne rêvaient que bouleversement, terreur et massacres, les conseillers de Mayenne s'efforçaient de maintenir les formes monarchiques, le gouvernement monarchique, les traditions monarchiques. Ils n'avaient convoqué les États généraux à Reims que pour y confirmer et amplifier les pouvoirs du Lieutenant général. Aussi longtemps qu'un roi leur ferait défaut, ils comptaient constituer au profit du chef de la Ligue une sorte de royauté anonyme. Dans l'intérêt du parti comme dans l'intérêt supérieur du pays, Mayenne devait remplir l'office qui se trouvait vacant et concentrer tous les pouvoirs entre ses mains pour sauver le royaume de l'anarchie et de la domination étrangère.

LES GRANDES VILLES.

L'allure indépendante des principales villes inquiétait les politiques. Les maires et les échevins empiétaient sur l'autorité des gouverneurs et mettaient la main sur les deniers de l'État « dont les officiers [du roi] et non eulx sont responsables ». Ils faisaient des impositions sur le peuple. A Poitiers, après la mort du gouverneur du château, le maire usurpa ce commandement. Brissac, que Mayenne avait nommé gouverneur du Poitou, ne put se faire admettre dans l'assemblée municipale du mois et cent (ainsi nommée parce qu'elle était réunie tous les mois et composée de 100 échevins ou conseillers). Abbeville démolit le château, qui la dominait, avec la permission du duc d'Aumale, mais refusa à ce même duc de loger les troupes de la Ligue; l'échevinage ordonna que les habitants des campagnes seraient mandés et conviés à fournir un certain nombre d'hommes par village « pour la deffense de cette ville ». Ailleurs la population choisissait ses chefs militaires. Les gens de Dreux élurent pour leur gouverneur Contenant, malgré Mayenne qui avait désigné Vieux-Pont. Mayenne protesta contre un acte qu'il estimait « estre trop de conséquence » à son autorité, mais avec quels ménagements!

RÉVEIL DE L'ESPRIT COMMUNAL.

Sans se soucier du chef de la Ligue et du gouvernement central, les habitants de Saint-Flour juraient de « recognoistre Monseigneur le duc de Nemours gouverneur et lieutenant général au gouvernement de Lionnois, Baujoullois, Bourbonois, Haulte et Basse Marche, Forez, cestuy Hault et Bas-Auvergne » (12 novembre 1590). Ils créaient un Conseil de l'Union des Catholiques en ce haut pays (dans la haute Auvergne) « pour la manutention de la relligion catholique, extirpation des hérétiques, deffance dudit pays, bien et repos

d'icelluy » et se firent autoriser par le lieutenant de Nemours absent à maintenir ce Conseil, à fondre des canons, « à reprendre les villes et forts desquelz les ennemyz (les royalistes) se sont emparés audict pais » et à prélever 3000 écus sur le premier fonds des deniers des tailles (1er janvier 1591). Mayenne, qui surveillait avec inquiétude l'ambition de Nemours et ce réveil de l'esprit communal, en faisait doucement ses plaintes : « Je ne puys que je ne loue, écrivait-il à M. de Hurault[1], ce qui a été faict en la ville de Saint-Flour, ayantz faict paroistre en tous leurs deportemens beaucoup d'affection au bien de cette sainte cause. Mais de leur donner confirmation particulière pour approuver davantage ce qui s'y est faict, ce seroit blasmer ce que j'ay esté contrainct de faire à Paris et en d'autres villes et pourroit apporter trop de conséquence pour ceulx qui sont encores en quelque humeur de se relever en estat populaire : estant au contraire besoing de travailler pour faire revenir tout autant qu'il sera possible soubz l'ancienne forme de la monarchie, en laquelle nous avons vescu jusques à present » (8 avril 1591). Les villes, remarquait le duc de Nevers, usurpent toute autorité comme si elles étaient des républiques Les Malouins tuèrent le gouverneur nommé par Henri III, M. de Fontaines, et refusèrent d'en accepter un autre, que Mercœur voulait leur donner; ils renvoyèrent leur évêque, quoiqu'il se dît bon catholique. Arles, neutre entre tous les partis, se mit « sous la protection et puissance du pape », en attendant un roi catholique.

HAINE DES VILLES CONTRE LA NOBLESSE.

Dans les grandes villes, la haine pour la noblesse était vive : la démocratie ligueuse lui reprochait de faire guerre courtoise aux gentilshommes royalistes et guerre implacable au manant bon catholique, de voler, de brigander, de piller et de se battre mollement pour la sainte cause de l'Union. Les vieux ressentiments des communes contre les seigneurs reparaissaient. L'auteur des « Articles et Mémoires » dressés pour les États de Reims et qui est probablement un des conseillers de Mayenne, se plaint que les grandes villes tendent à l'anarchie et s'aliènent par leurs prétentions le cœur des gentilshommes, « car il n'y a jalousie qui touche si avant au cœur du Françoys de son naturel genereux et courageux et nourry soubz les lois de la monarchie que l'apprehention d'un Estat populaire et tumultueux et de l'establissement d'une Républicque en laquelle il n'y ait point distinction des rangs et qualitez des personnes ny différence de leur naissance et extraction à celle des hommes de basse condition ».

1. Jacques Hurault II, seigneur de Saint-Denis, commandant pour la Ligue en Auvergne.

MAYENNE ET L'AUTORITÉ ROYALE.

Pour revenir « tout aultant qu'il sera possible soubz l'ancienne forme de la monarchie », le Lieutenant général exerçait les attributions royales, imposait au Parlement le président de Neuilly, sollicitait du pape l'autorisation de nommer aux bénéfices vacants. Plus tard il fera un amiral et des maréchaux. Comme les anciens rois, il s'arrogeait le droit d'intervenir dans les élections municipales et de pratiquer la candidature officielle. Aux élections du mois d'août 1591, à Paris, il fit élire échevin Roland, que l'expérience ou la fortune avait assagi, contre Louchart, le candidat des Seize.

IV. — LE CONFLIT

COLÈRE DES SEIZE.

CETTE nouvelle humiliation acheva d'aigrir ces esprits farouches. Elle contrastait avec les éloges qui leur venaient du dehors; Grégoire XIV (mai 1591) magnifiait leur zèle pour la foi et animait leur courage.

LETTRE A PHILIPPE II (2 SEPT. 1591).

L'évasion du jeune duc de Guise (août 1591), prisonnier depuis le drame de Blois, leur semblait un miracle de Dieu pour leur fournir le champion rêvé de la bonne cause. Ils adressèrent leurs doléances et leurs demandes à Philippe II, se déclarant les humbles obligés de ce défenseur du catholicisme. Ils lui demandaient un roi. « Nous pouvons certainement asseurer vostre Majesté catholique que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de voir vostre Majesté catholique tenir le sceptre de ceste couronne et regner sur nous. » Si cette charge lui paraissait trop lourde, ils le priaient de leur donner pour souverains sa fille, l'infante Claire Isabelle Eugénie, « laquelle par ses rares vertus arreste tous les yeux à son object », et le gendre qu'il se serait choisi (ils voulaient dire le duc de Guise).

AFFAIRE DE BRIGARD.

Là-dessus, survint l'affaire de Brigard. C'était un ardent catholique qui, après la Journée des Barricades, avait été nommé procureur du roi en l'Hôtel de Ville. Comme La Chapelle-Marteau, comme Roland, il s'était fort refroidi et, pendant le siège de Chartres, il avait, crime impardonnable au jugement des purs, correspondu avec un de ses oncles, qui se trouvait dans le parti du Roi. Le gouverneur de la Bastille, Bussy-Leclerc, arrêta Brigard, le 6 avril; le Parlement nomma pour le juger une commission que présidait le premier président Brisson. Ce tribunal trouva-t-il les faits mal établis ou les relations innocentes? Le fait est qu'il renvoya Brigard absous (octobre 1591). Les Seize jurèrent de se venger de ces politiques corrompus.

PRÉPARATIFS DES SEIZE.

Dans une réunion qu'ils tinrent, le 2 novembre, Cromé mit à l'ordre du jour la trahison du Parlement. Le curé de Saint-Jacques

ouvrit l'avis le plus violent. « C'est trop enduré, il faut jouer des cousteaux ». Pour passionner l'opinion, Cromé fit imprimer le récit du procès de Brigard. Le procureur général Molé ayant envoyé des huissiers pour saisir les feuilles d'impression, Cromé les chassa et fit garder l'imprimerie par des arquebusiers de la compagnie de Crucé, autre chef de la faction. C'était la guerre. Afin d'assurer le secret de leurs desseins, les Seize déléguèrent leurs pouvoirs à un conseil de dix membres, chargé de penser, d'ordonner et d'agir pour tous. Ce comité de salut public, à qui s'adjoignirent Cromé, Crucé, Soly, Bussy-Leclerc et les curés de Saint-Jacques et de Saint-Cosme, arrêta dans tous ses détails la journée révolutionnaire qui devait terroriser les politiques. Cependant les avertissements ne manquaient pas au premier président du Parlement, Brisson. De Laon, où se trouvait Mayenne, il lui était venu, dès le mois de septembre, l'avis de se méfier. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, qui avait des intelligences dans tous les partis, lui faisait dire qu'on en voulait à sa vie. Brisson savait de quelle haine les Seize le poursuivaient, mais, naturellement indécis, il s'en remettait à la Providence du soin de le protéger. La veille même du jour où il devait être frappé, il répondit à Prévost, curé de Saint-Séverin, qui l'engageait à fuir, qu'il s'abandonnait à sa destinée.

ARRESTATION DU PREMIER PRÉSIDENT BRISSON (15 NOV. 1591).

Dans la nuit du 14 au 15 novembre, les Seize se réunirent chez le curé de Saint-Jacques. Aux premières lueurs du jour, le curé de Saint-Jacques et La Bruyère portèrent aux Napolitains, et le curé de Saint-Cosme, Hamilton, aux Espagnols une déclaration qui expliquait la prise d'armes. Bussy-Leclerc, Louchart, Lenormant et Anroux allèrent se poster à la tête du pont Saint-Michel et guettèrent le passage du Premier Président. Quand Brisson parut, Lenormant et Anroux lui mirent la main au collet et le conduisirent au Petit-Châtelet. Il fut traduit devant un tribunal improvisé, où Cochery, avocat au Châtelet, « faisoit le juge ». Cromé l'interrogea pour la forme sur ses relations avec les royalistes et sur l'acquittement de Brigard. L'un des plus fanatiques des Seize, Ameline, assistait à l'interrogatoire, paré d'un rochet noir que coupait une grande croix rouge. Il frappa sur l'épaule du condamné et laissa tomber les paroles de mort : « Le Seigneur t'a aujourd'huy touché de lui rendre l'âme et as une grande faveur que tu ne mourras point en public comme traistre à la ville ».

SA MORT.

Le bourreau, Jean Roseau, avait été requis. On le fit entrer dans la chambre du conseil et on lui demanda si le lieu se prêtait à une exécution ; il répondit affirmativement. Alors Cromé lui ordonna d'aller chercher le président Brisson et de le pendre là. Jean Roseau,

épouvanté, protesta qu'il ne pouvait donner la mort sans ordonnance de justice. On le menaça, s'il n'obéissait sur l'heure, de le pendre lui-même. Il demanda à sortir pour aller chercher des cordes; le geôlier du Châtelet, Dantan, se chargea de lui en procurer. Il se résigna alors à toucher au Premier Président et lui lia les mains. Brisson demanda la croix qu'il portait pendue à son cou, contre sa chair. Il la baisa plusieurs fois et s'abandonna aux exécuteurs, qui le pendirent à une poutre.

EXECUTION DE LARCHER ET TARDIF.

En même temps, Choulier avait arrêté Larcher, conseiller à la Grand'chambre, et Hamilton, suivi de quelques prêtres et autres gens de la faction, avait saisi au lit Tardif, conseiller au Châtelet. Les deux magistrats furent conduits devant le corps de Brisson et pendus à côté de lui. A midi, tout était terminé. Le soir, les hommes des Seize firent bonne chère auprès des cadavres; et Charles Du Sur, épicier, dit Jambe de Bois, inscrivit sur des écriteaux, en gros caractères, les noms des suppliciés et la cause de leur supplice.

EXPOSITION DES CADAVRES.

Le Comité des dix avait décidé d'exposer ses victimes en place de Grève. Le lendemain matin, à quatre heures, une procession sortit du Petit-Châtelet. En tête, venaient une centaine d'hommes armés, munis de lanternes sourdes. A quinze pas, suivaient trois crocheteurs, portant sur leur dos les corps nus de Brisson, Tardif et Larcher qu'escortaient le bourreau et ses valets. Une autre troupe armée fermait la marche. Quand on fut arrivé au lieu ordinaire des exécutions, les cadavres furent attachés à la potence, ayant au cou les inscriptions infamantes : — Barnabé Brisson, l'un des chefs des traistres et hérétique; — Claude Larcher, l'un des fauteurs des traistres et politique; — Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes catholiques.

L'effet produit sur le peuple ne fut pas celui que les Seize attendaient. Bussy-Leclerc, l'orateur de la bande, eut beau dire que les politiques voulaient livrer la ville, et que, si les Seize ne les avaient prévenus, tout était perdu, la foule resta indifférente ou s'attendrit; quelques personnes même blâmèrent l'acte.

LES SEIZE RÉCLAMENT UN TRIBUNAL D'EXCEPTION.

Le parti voulut au moins arracher au Conseil général de la Ligue l'établissement de ce tribunal d'exception qu'il ne cessait de réclamer. Le curé de Saint-Benoît, Boucher, entré dans Paris quelques heures après les meurtres, présenta à l'approbation du gouverneur et de Mesdames de Montpensier et de Nemours, le projet d'une chambre ardente destinée à juger les hérétiques et les fauteurs d'hérésie. Sur la liste des futurs conseillers figuraient les principaux auteurs du crime; Cromé était inscrit comme président. Les meurtriers, transformés en juges, pourraient poursuivre régulièrement la ruine de leurs adversaires.

Les politiques, qui tremblaient de peur, supplièrent la duchesse de Nemours de les prendre sous sa protection. La mère de Mayenne lui écrivit, et dans les termes les plus pressants, d'accourir à Paris. Le Duc hésitait; il appréhendait d'entrer en lutte avec ce parti violent, mais enfin l'atrocité du fait le décida. Les Seize allèrent en corps au-devant de lui jusqu'à Saint-Antoine des Champs. Bien que résolu à dissimuler, il ne leur fit pas trop bon accueil. Mais, avant de rien tenter, il voulait se rendre compte des dispositions des Parisiens. Il présida une assemblée à l'Hôtel de Ville où les zélés le supplièrent de tout apaiser, et les politiques, de faire justice. La bourgeoisie était lasse et dégoûtée du joug des sectaires. Même des ligueurs ardents, comme l'avocat général Dorléans et le tailleur La Rue, s'étaient séparés avec éclat de ce parti souillé de sang. Depuis le meurtre du Premier Président, les magistrats refusaient de siéger. Les colonels des compagnies bourgeoises offraient leur aide au Lieutenant général, s'il voulait sévir. Les hommes de guerre qui l'accompagnaient le poussaient à se défaire de cette démagogie factieuse. Les Seize, en cette circonstance, furent mal servis. Mayenne eut les clefs de la Bastille à la première sommation qu'il adressa à Bussy-Leclerc (1er décembre). Il était maintenant, avec les sympathies dont il disposait, le maître de Paris. Jusqu'au dernier moment, il fit bon visage à ceux qu'il avait déjà condamnés. Il accepta le vin que le commissaire Louchart lui envoyait et but à la santé du donateur. Mais, le 4 décembre, Louchart, Ameline, Aymonnot et Anroux furent saisis dans leurs maisons, conduits au Louvre, et pendus sans autre forme de procès. Le chanoine Launay, Cromé, Cochery, prévenus du sort qui les attendait, s'enfuirent en Flandre. Crucé fut pris, mais Boucher lui sauva la vie. D'autres Seize furent emprisonnés.

JUSTICE DE MAYENNE.

Si Mayenne avait écouté les Politiques, il n'aurait pas borné là le châtiment. On lui conseillait de frapper les prédicateurs. Mais il était trop avisé pour fermer les bouches qui prêchaient la haine de l'hérésie : il eût encore mieux fait les affaires d'Henri IV que les siennes. Peut-être aussi hésita-t-il à donner le spectacle d'un parti catholique exterminant des prêtres. Satisfait d'avoir effrayé les Seize et consolidé son autorité, il proclama une amnistie générale et commanda le silence et l'oubli sur tout ce qui s'était passé. Il défendait à l'avenir toute sorte d'association et nommément celle des Seize. Le parti des fanatiques et des théologiens, qui avait chassé Henri III de Paris et empêché Henri IV d'y entrer, était brisé.

SES MÉNAGEMENTS.

CHAPITRE V

L'IMPUISSANCE DES PARTIS[1]

I. ÉQUILIBRE DES FORCES MILITAIRES. — II. INSUCCÈS DES NÉGOCIATIONS. — III. FORMATION DE TIERS-PARTIS.

I. — ÉQUILIBRE DES FORCES MILITAIRES

A qui, de Mayenne ou d'Henri IV, profiterait le coup frappé sur les Seize?

SECOURS D'ANGLETERRE ET D'ALLEMAGNE.

Le Roi appelait à son aide les puissances amies. Le vicomte de Turenne avait été chargé de représenter à Élisabeth et aux princes allemands que la cause du roi de France était aussi la cause du protestantisme européen. Les États Généraux de Hollande prêtèrent 30 000 écus et promirent leur concours. La reine d'Angleterre envoya 4 000 soldats sous les ordres de son favori, le comte d'Essex. Le margrave de Brandebourg, les ducs de Saxe et de Wurtemberg, le landgrave de Hesse et le Comte palatin s'engagèrent à lever une armée de secours; 6 800 reîtres et 10 000 lansquenets firent montre le 11 août 1591, près de Francfort, et prirent le chemin de la France. Ils étaient commandés par le jeune Christian d'Anhalt-Bernbourg. Henri

1. Sources : *Lettres missives*, III. *Mémoires de la Ligue*, V. *Archives curieuses*, XIII. *Mémoires-journaux de L'Estoile*, V. *Mémoires de Claude Groulart ou voyages par lui faits en cour, 1588-1606*, Mich. et Pouj., 1re série, XI. *Mémoires d'Estat de Villeroy*, I et II. Palma Cayet. *Chronologie novenaire. Mémoires des sages et royalles Œconomies de Sully* [1638]. *Mémoires de Cheverny*, M. et P., X. *Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, IV-V. De Thou, XI et XII. Matthieu, *Histoire de Henri IIII*, 1631, D'Aubigné, VIII. Moreau, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, publiée par M. Le Bastard de Mesmeur, 1836. Coloma, *Las guerras de los Estados baxos desde el anno de 1588 hasta el de 1599*, Anvers, 1625. Luis Cabrera de Cordoba, *Felipe segundo*, III, 1877.

Ouvrages a consulter : L'Epinois, *La Ligue et les papes*. Léger, *Le siège de Rouen par Henri IV, d'après des documents tchèques*, Revue historique, VII, mai 1878. Nouaillac, *Villeroy*, 1909. Vicomte d'Estaintot, *La Ligue normande*. Forneron, *Philippe II*, IV. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, 1887. A. Baudrillart, *La politique de Henri IV en Allemagne*, Revue des Quest. hist., XXXVII, avril 1885. Dufayard, *Lesdiguières*. Marquis de Pidal, *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon* (trad. Magnabal), Paris, 1866, II.



LE DUC DE MAYENNE.

Portrait au crayon exécuté vers 1592. Croquis ayant servi à faire une peinture, d'où le quadrillage qui le couvre.

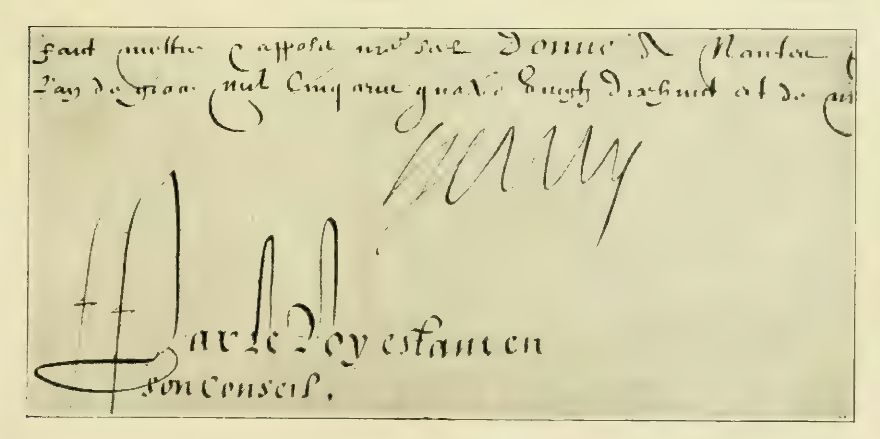
Cl. Giraudon.



HENRI IV.

Portrait au crayon, exécuté vers 1600. Cf. le buste représentant le roi en 1610 au frontispice du volume suivant.

Cl. Hachette.



Par le Roy estant en son Conseil.

SIGNATURE D'HENRI IV.

Placée au bas de l'original de l'édit de Nantes. La dernière ligne se lit : « l'an de grâce mil cinq cens quatre vingtz dix huict et de ». La signature du chancelier, placée plus bas, ne figure pas ici.
Musée des Arch. Nat., n° 763.

alla à la rencontre de ces auxiliaires jusqu'à Sedan et les passa en revue dans la plaine de Vandy (29 septembre 1591). Avec ces forces il résolut d'attaquer Rouen et d'achever par la prise de cette ville la conquête de la Normandie. Il envoya l'ordre au maréchal de Biron de commencer l'investissement, en attendant qu'il allât le joindre avec le reste des troupes. La disparition de l'armée de l'Union, le morcellement et l'éparpillement de la résistance, la constance des grandes villes dans leur foi ligueuse l'obligeaient à cette guerre de sièges, si contraire à son tempérament.

SIÈGE DE ROUEN.

Le gouverneur de Rouen pour la Ligue était Villars-Brancas, brave gentilhomme provençal, qui avait d'abord commandé au Havre et qui avait arraché à Mayenne le commandement de Rouen et la lieutenance générale de Normandie. Du Havre, les navires qu'il armait en course infestaient la Manche et rançonnaient le commerce anglais. Avec les profits de la guerre maritime, il payait ses soldats. Aussitôt qu'il eut vent du dessein du Roi, il rassembla de toutes parts des gens d'armes, chassa les royalistes et les suspects et travailla à augmenter les moyens de défense. La ville, resserrée entre la Seine et la falaise, est tapie au bas du plateau que gardait la citadelle de Sainte-Catherine. L'assaillant pouvait, à son gré, se glisser le long de la vallée et attaquer directement la place ou s'emparer de la forteresse pour accabler la ville de feux. Ce dernier parti était le plus sûr, mais aussi le plus difficile et le plus long à exécuter. Biron s'y décida pour des raisons qui n'étaient pas toutes d'ordre militaire. Il appréhendait, dit-on, tout succès décisif de la cause royale, qui hâterait la fin de la guerre civile et l'obligerait, général hors d'emploi, à aller planter ses choux, dans sa maison, sans gloire et surtout sans profit. Quand il eut dessiné son attaque sur Sainte-Catherine, le capitaine Bois-Rosé, soldat de fortune qui y commandait, employa les travailleurs que Rouen lui fournissait à profusion à remuer la terre, et à couvrir les fortifications de retranchements improvisés.

LES LIGUEURS DE ROUEN.

Le Roi cependant venait d'arriver (13 déc). De Vernon (1er déc.), il avait fait sommer la ville de se rendre. Les habitants répondirent au héraut qu'ils étaient tous résolus de « plustost mourir que de recognoistre un heretique pour le roy de France ». Villars-Brancas n'était peut-être pas un catholique intraitable. Il avait pour conseil le poète Desportes, ce chantre facile des mignons d'Henri III. Mais il savait la force des passions religieuses et il travailla à les surexciter. Il fit pendre quelques traîtres et dresser des potences sur les principales places en guise d'avertissement; les prédicateurs échauffèrent les masses. Le gouverneur, les Cours souveraines, le peuple entier assistèrent à une procession, qu'ouvrait une troupe de 300 bourgeois pieds

nus, portant chacun un flambeau de cire blanche (8 déc.). Derrière eux, venaient 1 500 jeunes enfants, tous vêtus de blanc. Dans l'église Saint-Ouen, où fut dite une messe solennelle, le grand pénitencier, Dadré, monta en chaire et commenta le texte du Livre saint : *Nolite jugum ducere cum infidelibus* (gardez-vous d'agir de concert avec les hérétiques). Ces bourgeois fanatisés valaient des soldats. Un jour de grande escarmouche, il fallut fermer les portes de la ville pour les empêcher de courir au feu.

L'ATTAQUE.

Biron s'entêtait à prendre Sainte-Catherine ; deux fois les royaux vinrent se loger dans les fossés du vieux fort ; ils en furent chassés et, malgré leurs retranchements « d'ais et claies platrées et couvertes de terre et de gazon », obligés de reculer jusqu'à leur troisième tranchée.

Une flotte hollandaise, qui avait remonté la Seine jusqu'à Rouen, n'eut pas plus de succès. Biron ne sut pas ou ne voulut pas tirer tout le parti possible de cette artillerie de renfort.

LA DÉFENSE.

La grande sortie du 26 janvier 1592 fut particulièrement chaude; Villars-Brancas perdit cinq capitaines, beaucoup de soldats et faillit tomber aux mains des royalistes. Mais il prit sa revanche après qu'Henri IV eut quitté le camp (29 janvier 1592). Le 24 février, à sept heures du matin, au coup de canon qui donnait le signal, trois régiments et quelques compagnies de gens de pied et de cheval sortirent de la citadelle et marchèrent droit aux retranchements des assiégeants. Bois-Rosé, qui, par ressentiment d'une blessure, voulait mal de mort aux armes à feu, courut à l'artillerie, renversa les gabions, emmena les pièces ou les encloua. Les autres capitaines, à son exemple, bouleversaient les tranchées, massacraient ou chassaient leurs défenseurs. Deux heures durant les assiégés restèrent maîtres du terrain : cinq cents royalistes avaient été tués, les travaux d'approche avaient été minés. Tous les efforts des assiégeants étaient perdus.

HENRI IV CONTRE PARME.

Henri IV s'était éloigné pour courir au-devant du duc de Parme, qui arrivait au secours de Rouen. L'armée espagnole, après avoir rallié les forces de Mayenne et les troupes pontificales, comptait 18 000 fantassins et 5 000 chevaux. Le Roi mena contre elle 3 000 chevaux étrangers, 2 000 chevaux français et 2 000 arquebusiers à cheval. Il rencontra l'avant-garde ennemie à Folleville, près de Montdidier, et la força à se replier (29 janvier 1592).

L'ARMÉE ESPAGNOLE.

Cette apparition soudaine étonna le duc de Parme. Il ne pouvait s'imaginer que le roi de France se fût aventuré si loin, avec quelques milliers de cavaliers. Il crut avoir affaire à toute une armée et prit ses dispositions pour livrer bataille. Il distribua toute son infanterie en trois gros carrés, qui s'avançaient flanqués de leur artillerie et d'un

rempart mobile de chariots; des escadrons de cavalerie couvraient les ailes et formaient l'arrière-garde. C'était un camp retranché en marche.

COMBAT D'AUMALE.

Cependant les royaux harcelaient cette masse. A Aumale (5 février) le Roi, avec quelques centaines de cavaliers, se heurta aux éclaireurs ennemis. Il les mit en fuite, mais il fut chargé à son tour par l'avant-garde espagnole. Il n'y avait plus qu'à couvrir la retraite. L'affaire fut chaude; Henri IV reçut, au défaut de la cuirasse, un coup de feu qui lui « brusla sa chemise et luy meurdrit un peu la chair sur les reins ». L'arrivée du duc de Nevers, et surtout les hésitations du duc de Parme le sauvèrent, lui et sa troupe. Le général espagnol craignit de s'engager à fond contre une troupe qu'il croyait épaulée par une armée; il apprit, trop tard, la faiblesse de son adversaire. L'entrée des Espagnols dans Aumale et la prise de Neufchâtel (12 février) étaient de faibles avantages. Le vaincu revenait à la charge, aussi hardi, mais mieux entouré. A Bures (17 février), il força le quartier du duc de Guise, lui tua 400 hommes et lui prit son bagage et sa cornette.

DÉLIVRANCE DE ROUEN.

Quand le duc de Parme et Mayenne apprirent le succès de la sortie du 24 février, ils crurent Rouen sauvé et ramenèrent leur armée au delà de la Somme. Le Roi, perdant l'espoir de livrer bataille, retourna au siège et envoya la noblesse et plusieurs régiments se rafraîchir dans les villes et les provinces voisines. Parme, que les Rouennais, toujours bloqués, appelaient à l'aide, profita de la faiblesse momentanée de son adversaire. Il partit avec 12 000 hommes de pied et 5 000 cavaliers, fit trente lieues en quatre jours, passa quatre rivières et parut, le 20 avril, au matin, devant Rouen. Le maréchal de Biron, à qui la cavalerie manquait, n'osa ni engager l'action ni rester dans ses lignes et se replia du côté de Pont-de-L'Arche. Mais Parme, satisfait d'avoir dégagé la ville, ne l'y suivit pas, il tourna vers Caudebec, qu'il voulut enlever aux royalistes, pour rendre à Rouen la navigation du fleuve et la route de la mer. Il paya chèrement ce médiocre succès; c'est devant cette bicoque qu'il fut blessé grièvement d'un coup d'arquebuse, au bras droit, entre le coude et la main (25 avril).

RETRAITE DU DUC DE PARME.

Henri IV eut le temps de ramasser ses troupes. L'armée royale grandissait à vue d'œil; les ducs de Longueville et de Montpensier avaient rejoint avec leurs compagnies; la noblesse était accourue au camp. Avec ces forces considérables, le Roi se mit en mouvement pour barrer la retraite au Duc et l'obliger à recevoir la bataille. Il y eut de furieuses escarmouches autour d'Yvetot où l'armée espagnole avait son quartier général. Le Duc se trouvait acculé entre la Seine et la Manche dans une sorte de presqu'île, dont l'ennemi lui barrait la sortie. Il était tellement affaibli par sa blessure qu'il ne pouvait se tenir à

cheval. Jamais il ne montra plus de volonté et de ressources que dans cette extrême nécessité. Il fit construire des radeaux, passa la Seine et se déroba (16 mai 1592). Une marche rapide le porta au delà de l'Eure; il traversa la Seine à Charenton et se retira à Château-Thierry. Ce n'est qu'après avoir mis son armée en sûreté qu'il pensa à lui. Il se fit porter dans les Pays-Bas, où il languit encore quelques mois.

FIN DES GRANDES OPÉRATIONS DE GUERRE.

Il avait sauvé Rouen et dégoûté l'Angleterre et l'Allemagne protestante de toute nouvelle intervention. Henri IV, convaincu de son impuissance, renonça aux grandes entreprises. Il congédia les reîtres, les gentilshommes, et laissa le reste de l'armée sous les ordres du maréchal de Biron, qui, « ne voyant rien mieux à faire » assiégea Épernay (25 juillet-9 août 1592). La ville fut prise, mais Biron fut tué.

Au centre du royaume, les grandes opérations sont finies; aux extrémités, la lutte reste violente et confuse.

DEFAITE DES ROYAUX A CRAON (24 MAI 1592).

Le prince de Conti, lieutenant général du roi dans le Maine, l'Anjou et la Touraine, et le prince de Dombes, gouverneur de Bretagne, avaient résolu de réunir leurs forces pour réduire la ville de Craon, dont la garnison ligueuse commettait d'horribles ravages et gênait leurs communications. Leur armée, forte de 6 700 hommes et de 800 chevaux, rencontra une résistance opiniâtre, et elle eut bientôt à faire front à Mercœur, qui arrivait au secours de la place avec 3 000 Espagnols et autant de Français. Ils ne surent, ni choisir un champ de bataille avantageux, ni assurer leur retraite. La valeur de l'infanterie espagnole décida de la journée. Ce fut une déroute où peu de royalistes périrent, mais où les vaincus se débandèrent pour ne plus se retrouver (24 mai 1592). Il fallait ajourner l'espoir de conquérir la Bretagne.

Même les provinces de l'Ouest, qu'Henri IV avait soumises au début de son règne, se ressentirent de cet échec. Bois-Dauphin, dont la Ligue allait faire un maréchal de France, reprit Laval, Mayenne, Château-Gontier, toute la ligne de la Mayenne, et poussa ses coureurs jusque dans l'Anjou et le Vendômois. Au milieu du Poitou, qui était tout au Roi, Poitiers, isolée dans son entêtement ligueur, bravait les attaques et les complots des royalistes.

DÉFAITE DES LIGUEURS A VILLEMUR (10 SEPT. 1592).

Les affaires du Languedoc avaient un autre aspect. A la mort du maréchal de Joyeuse, son fils, le duc de Joyeuse, avait pris la direction du parti ligueur. Avec les renforts que lui expédia Philippe II, il avait occupé Carcassonne et bloquait les abords de la ville protestante de Montauban. Il voulait s'emparer de Villemur (sur le Tarn) qui lui eût ouvert l'entrée du Quercy et permis l'invasion de la Guyenne. Une première fois il avait été obligé de lever le siège à l'approche de l'armée que le duc d'Épernon conduisait en Provence; mais il reparut sous les

murs de la place, le 10 septembre 1592. Les chefs royalistes des pays voisins réunirent leurs forces à Montauban et marchèrent au secours des assiégés. L'un des héros de la bataille d'Issoire, le sieur de Rastignac, gouverneur de la Haute-Auvergne, se mit à l'avant-garde avec ses Auvergnats et força les retranchements des ligueurs; la garnison fit une sortie et les prit par derrière. Joyeuse recula pour chercher un terrain plus avantageux, mais son infanterie prit peur et se débanda. Le pont du Tarn s'effondra sous la masse des fuyards. Les ligueurs perdirent 3 000 hommes et leur général, qui se noya au passage de la rivière. Les vainqueurs se vantèrent de n'avoir eu que 10 soldats tués (20 octobre 1592).

TROUBLES D'ARAGON.

Les troubles de l'Espagne favorisaient sur cette frontière les progrès des royalistes. Le secrétaire favori de Philippe II, Antonio Perez, tombé en disgrâce, emprisonné, mis à la torture, s'était enfui en Aragon pour chercher un abri contre la colère de son maître. Saragosse avait pris les armes en faveur du proscrit (24 sept. 1591). La sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, régente du Béarn et de la Navarre, entretint soigneusement cette agitation[1] Elle accueillit Antonio Perez, elle arma des bandes, qui passèrent la frontière. Philippe II, inquiet de tous ces mouvements, gardait ses troupes en deçà des Pyrénées. L'élan que les Joyeuse avaient communiqué à la ligue languedocienne fut brisé par la défaite de Villemur et les embarras des Espagnols.

LESDIGUIÈRES ET CHARLES-EMMANUEL.

Le va-et-vient de la fortune est bien marqué dans le Sud-Est, où Lesdiguières et le duc de Savoie, acharnés à se disputer la Provence, intéressent à ce conflit toute la région montagneuse des Alpes, de Genève à la Méditerranée. Lesdiguières l'emporta d'abord. Appelé en Provence par les royalistes, que la mort de La Valette au siège de Roquebrune laissait sans chef, il avait rejeté Charles-Emmanuel au delà du Var, et passant le fleuve à son embouchure, il était allé l'insulter jusque sous le château de Nice. Mais, aussitôt qu'il se fut retiré, son adversaire avait repassé la frontière, pris de vive force et saccagé Antibes, le boulevard de la Provence en ces quartiers (7 août 1592).

LE DUC DE NEMOURS.

C'étaient les entreprises du duc de Nemours qui avaient ramené Lesdiguières en Dauphiné. Le défenseur de Paris, relégué par la jalousie de Mayenne dans le gouvernement du Lyonnais, rêvait, pour sa revanche, de s'y créer une principauté. Maugiron, lieutenant général ligueur du Dauphiné, lui livra Vienne (juillet 1592), le duc de Savoie, pour faire lâcher prise à Lesdiguières, l'excita à envahir le Dauphiné et lui envoya des renforts savoyards, italiens, espagnols. Nemours eut une dizaine de mille hommes qui l'aidèrent à prendre

1. Samazeuilh, *Catherine de Bourbon, régente de Béarn*, 1868.

Saint-Marcellin et Les Échelles (4 août 1592). Mais ses progrès furent arrêtés par l'arrivée de Lesdiguières.

PIÉMONT ET PROVENCE.

Celui-ci, quand il eut mis ordre aux affaires du Dauphiné, rendit à Charles-Emmanuel coup pour coup. En plein hiver, il entra en Piémont, fortifia Briqueras et enleva le château de Cavour sous les yeux de Charles-Emmanuel; la France reprenait pied au delà des Alpes. En Provence, le duc d'Épernon put, avec les 10 000 Gascons qu'il avait amenés, nettoyer la campagne et bloquer les ligueurs dans les villes. Il reprit Antibes et rejeta le duc de Savoie au delà du Var.

DIVISIONS DES ROYALISTES.

Malgré l'échec de ce prétendant, la Provence était loin d'être royaliste. Charles-Emmanuel y possédait encore la place forte de Berre. Marseille, qui lui avait fermé les portes, n'était pas prête à les ouvrir au roi. Arles et Aix restaient fidèles à l'Union. Et quand il eût fallu que le parti royaliste restât uni pour poursuivre sa victoire, D'Épernon se brouillait avec Lesdiguières, et les pilleries de ses soldats soulevaient, jusqu'à la révolte, les villes fidèles.

Ainsi, les succès et les revers se balançaient d'un bout du royaume à l'autre. Les grandes villes persistaient dans leur attachement à la Ligue, le Roi se trouvait sans moyens et même sans volonté de réunir une nouvelle armée pour soumettre la nation catholique.

II. — INSUCCÈS DES NÉGOCIATIONS

MAYENNE.

LES partis, tout en se battant, n'avaient pas cessé de négocier. Mayenne était en relations avec Henri IV et il traitait avec les Espagnols.

NÉGOCIATIONS AVEC PHILIPPE II.

En même temps qu'il envoyait Parme au secours de Rouen, Philippe II l'avait chargé de faire connaître aux chefs de la Ligue son « intention » sur la couronne de France. Il estimait le moment venu de réunir les États généraux, pour abroger la loi salique et reconnaître les droits de sa fille, Claire-Isabelle-Eugénie. Mais l'avènement de l'Infante n'était pas pour plaire à Mayenne. Il faisait l'office de roi. Quoique les soins du gouvernement coûtassent beaucoup à sa paresse, et que la guerre l'obligeât à passer à cheval plus d'heures que son embonpoint n'eût permis, il trouvait doux d'être le maître et croyait avoir, par ses services, mérité le droit de commander. Comme il l'écrivait (7 mars 1591) à l'archevêque de Lyon et au commandeur de Diou, qu'il envoyait à Rome : «.... Encore que le seul but que je me suis proposé soit l'establissement de la religion et le repos de tout ce royaulme, il ne seroit raisonnable que je demeu-

rasse privé de l'honneur auquel je m'y suis maintenu jusques à cest heure et qu'ung autre, quel qu'il fust, vint à cocuillir le fruit que j'ay conduit en sa maturité rendant mes travaux inutiles et me frustrant de la recognoissance que j'en attens de Sa Sainteté ». Pourtant il avait trop besoin de Philippe II pour lui résister ouvertement. Des conférences eurent lieu à La Fère (janvier 1592) entre le président Jeannin et les conseillers de Farnèse, Diego de Ibarra et Richardot. Jeannin accepta en principe les propositions espagnoles, mais il dit à quelles conditions. Il fallait que le roi d'Espagne s'engageât à marier sa fille dans un an avec l'avis « des princes et officiers de la couronne et Etats de France », qu'il récompensât les princes, gentilshommes, capitaines et gouverneurs de places et surtout qu'il s'entendît avec Mayenne. « Le faict des Estats estoit un accessoire... attendu que les Estats ne seroient composés que de personnes qui feroient la volonté » du duc de Mayenne.

MONOPOLE DU MARCHÉ.

Les Espagnols auraient eu à meilleur compte les prêcheurs et les bourgeois des villes que la maison de Lorraine et l'aristocratie ligueuse. Diego de Ibarra constatait que les princes et la noblesse avaient l'intention « d'être seuls en ce maniement » afin d'en tirer plus de profit. C'est pour se réserver le monopole du marché que Mayenne ajournait sans cesse la réunion des États et qu'il avait frappé la faction des Seize. Ne lui prêtait-on pas ce mot : « que l'on vouloit porter la couronne de France à Philippe II par les membres, mais qu'il (la) lui falloit porter par les chefs ».

SUBSIDES.

Sur la question des subsides, Jeannin ne fut pas moins net. Le parti voulait avoir les moyens d'en finir avec le roi de Navarre, après la proclamation de l'Infante. Jeannin demanda en conséquence que Philippe II s'obligeât à consacrer 8 000 000 d'écus en deux ans, soit à payer des soldats, soit à recruter des partisans. Les négociateurs espagnols n'osaient ni refuser ni promettre, au nom de leur souverain, une somme aussi considérable. Accepter, c'était courir audevant d'un désaveu, dont l'effet serait lamentable; refuser, c'était fournir à Mayenne l'occasion, qu'il guettait, de nouvelles échappatoires. Ils se décidèrent à prendre l'engagement, mais ils en changèrent les conditions : ils promirent 16 000 hommes de pied, 4 000 chevaux et 1 000 000 d'écus. Ils aimaient mieux soudoyer des troupes étrangères, dont ils garderaient la direction, que de verser entre des mains françaises des subsides dont ils auraient ignoré l'emploi.

DÉFIANÇES

Les ligueurs politiques soupçonnaient Philippe II de vouloir démembrer le royaume, et ils exigeaient aussi la promesse que l'État serait conservé en son entier. Mayenne, sachant que Diego de Ibarra

pratiquait sous main des gouverneurs pour se faire livrer certaines villes, avait fait jurer à tous les commandants de places fortes « de ne conférer avec les Espagnols ni les favoriser que par sa licence et selon son instruction ». Sur ce point, il était intraitable. Diego de Ibarra disait qu'il devait dissimuler ses intelligences pour ne « chausser aucune jalousie à Mayenne qui en prend des moineaux qui volent ».

Aussi, le duc de Parme prévoyait-il que l'avènement de l'Infante amènerait « une milliasse de difficultés ». Il comptait plus pour réussir, écrivait-il à Philippe II, sur une grâce de Notre-Seigneur que sur l'industrie humaine. « Sans un évident miracle, il n'y a point d'espérance d'obtenir ce qui se prétend avec nul bon succez » (18 janvier 1592).

ACCORD.

Cependant les négociateurs espagnols semblaient avoir cause gagnée. Mayenne laissa Jeannin rédiger un projet de traité par lequel il s'engageait, aux conditions convenues, à faire élire l'Infante. S'il avait été sincère, il n'aurait pas été meilleur patriote que les Seize, dont il venait de se débarrasser. Il espérait probablement qu'après la délivrance de Rouen, il trouverait l'occasion de se dédire. Jeannin écrivait à Villeroy (mars 1592) que ces articles « n'avaient été mis en avant que pour les amuser » (les Espagnols). Mais ce jeu pouvait devenir dangereux.

NÉGOCIATIONS D'HENRI IV AVEC MAYENNE.

De son côté, Henri IV essayait d'acheter le chef de la Ligue. Les négociations, qui étaient pendantes depuis plusieurs mois, furent reprises au moment du siège de Rouen (mars 1592). Villeroy fut autorisé par Mayenne à se mettre en rapports avec Du Plessis-Mornay. La religion paraissait le principal obstacle à la réconciliation. Le Duc ne voulait pas traiter que le Roi n'eût promis de se convertir, Henri IV entendait être reconnu avant de se faire instruire. Ce n'était pas une simple affaire de forme : car, subordonner l'obéissance des sujets à la profession du catholicisme, c'était reconnaître un droit supérieur à l'hérédité. Même si le Roi eût passé sur la question de principe, il répugnait par dignité à ce marchandage.

L'EXPÉDIENT.

Pour ménager ces scrupules, Villeroy, d'accord avec le cardinal de Gondi, imagina de demander à Henri IV qu'il fixât d'avance le temps dans lequel il se ferait instruire ; qu'il « déclarast son intention estre de se réunir à l'Église catholique par le moyen de ladite instruction, et eust agréable que les catholiques qui l'assistoient envoyassent devers le pape pour estre secouru de son bon conseil et autorité en ladite instruction ».

EXIGENCES DE MAYENNE.

L'Expédient, comme on l'appela, ne plut pas à Mayenne, qui craignait d'être abandonné par son propre parti, s'il traitait avant l'abjura-

tion. Même en cas de conversion, il entendait prendre les précautions les plus minutieuses contre le néophyte, dont il suspectait la sincérité; il voulait appeler le pape et le roi d'Espagne en garantie du traité, interdire dans toutes les villes la présence de garnisons royales, assurer aux chefs de la Ligue des places de sûreté. Il demandait pour lui le gouvernement de la Bourgogne, à titre héréditaire, la nomination « aux bénéfices, offices, capitaineries et charges dudit gouvernement » et, de plus, telles « charges et dignités qui mettent hors du commun les princes de sa qualité » (probablement la charge de lieutenant général).

Il aurait été le maire du palais d'un roi fainéant. Il réclamait encore pour ses parents et ses amis, Mercœur, Nemours, Guise, Joyeuse, etc., les gouvernements qui étaient entre leurs mains et même quelques autres, avec le droit d'y nommer, pendant cinq ou six ans, à tous les commandements qui viendraient à vaquer. Si Henri IV accordait aux princes et aux grands fidèles à sa cause les mêmes faveurs qu'aux chefs de la Ligue (et pouvait-il faire moins pour ses serviteurs que pour ses ennemis?), l'État eût été démembré; il n'y aurait « rien en France moins Roy que le Roy mesmes »

GLORIFICATION DE LA LIGUE.

Les ligueurs repoussaient l'idée d'un Édit d'abolition « pour ce qui estoit de la prise et de la continuation des armes ». L'abolition supposait un crime; or, c'était par honneur et par raison qu'ils avaient pris les armes et ils avaient beaucoup de peine à les quitter. Ils n'étaient pas des sujets rebelles, à qui le souverain fait grâce; ils reconnaîtraient le roi de Navarre à certaines conditions, « ayans eu sujet et raison de ne pas le faire du vivant de M. le Cardinal de Bourbon (Charles X), ny depuis », tant qu'il restait huguenot.

CALCULS DE MAYENNE.

C'est après l'échec de l'armée royale à Rouen que Mayenne produisait ces exigences. Tout semblait alors lui réussir. Il n'avait admis les demandes de Philippe II que sous conditions; il comptait se servir des États généraux, s'il ne parvenait pas à les ajourner encore, pour consolider les affaires du parti et sa fortune. Il n'avait pas plus envie d'assurer le triomphe d'Henri IV que celui de Philippe II.

ÉCHEC D'UNE NÉGOCIATION ROYALISTE.

Une tentative des royalistes auprès du nouveau pape Clément VIII ne réussit pas (octobre 1592). Gondi, qui s'était chargé d'aller faire à Rome les ouvertures, reçut l'ordre de ne pas dépasser Florence. Le Pape n'admettait même pas comme une solution la conversion du roi de Navarre. « La puissance de Dieu, disait-il aux délégués de Mayenne, s'estend comme il luy plaist et elle peut faire recognoistre le roi de Navarre roi de France. Plus tost que ce soit par luy son vicaire, il désireroit la mort. »

III. — FORMATION DE TIERS-PARTIS

LE CARDINAL DE BOURBON.

CETTE universelle impossibilité d'aboutir favorisait l'indiscipline et l'intrigue. Comme la religion d'Henri IV paraissait aux catholiques royaux le principal obstacle à la réconciliation des partis, il était naturel que les plus impatients cherchassent, en dehors de lui, une solution à la crise. Il y avait, dans la famille des Bourbons, des catholiques, le cardinal de Bourbon (ci-devant cardinal de Vendôme), le comte de Soissons (ses cousins), sans compter le prince de Conti, qui passait pour imbécile, et le duc de Bourbon-Montpensier, qui était d'un degré plus éloigné. Le cardinal de Bourbon était jeune, capable de faire un roi et même de fonder une dynastie, si le Pape le relevait de ses vœux. A Tours, alors qu'il y présidait le Conseil d'État, avaient commencé les intrigues sourdes pour recruter des adhérents à ce Tiers-parti (comme on le nomma). Henri IV, prévenu, s'était empressé de rappeler son cousin et de l'associer à sa vie errante. Mais ce prétendant honteux n'abandonnait point ses espérances. Pour se recommander aux sympathies des catholiques ardents, il ne cessait de s'opposer aux mesures favorables aux protestants. Il faisait refuser la sépulture en terre sainte à deux braves et illustres huguenots, les frères Piles, qui, « n'ayans point encor de barbe », s'étaient fait tuer glorieusement dans la tranchée, sous les murs de Rouen. Lors de la discussion de l'Édit de Mantes (4 juillet 1591), il avait fait mine de sortir de la salle du Conseil en signe de protestation. Mais le Roi l'interpella si rudement qu'il regagna sa place.

LE COMTE DE SOISSONS.

A défaut de ce prêtre, le Tiers-parti pouvait s'aider d'un homme d'épée, le comte de Soissons, qui faisait aussi figure de mécontent. Il s'était flatté d'épouser Catherine de Bourbon. Mais Henri IV, quelques promesses qu'il eût pu faire, était bien résolu à écarter ce prétendant catholique qu'un mariage avec sa sœur, zélée calviniste, aurait recommandé aux deux partis religieux. Soissons, qui se savait aimé, voulut se passer de son consentement. Il quitta le camp devant Rouen et partit pour le Béarn en intention de conclure le mariage. A cette nouvelle, le Roi écrivit à M. de Ravignan, premier président du Conseil souverain de Pau, sur un ton menaçant qui contraste avec les ménagements et les caresses de sa correspondance : « S'il se passe rien où vous consentiés ou assistiés contre ma volonté, votre teste m'en répondra ». Les magistrats et les ministres mirent ordre à ce complot matrimonial.

LE TIERS-PARTI ROYALISTE ET LES LIGUEURS.

Le cardinal de Bourbon continuait ses pratiques. Il envoya au Pape un homme de confiance pour s'assurer sa bienveillance et son appui. Les chefs de la Ligue furent mis dans la confidence, et des

hommes, comme le président Jeannin, déclarèrent ce compromis acceptable. L'obstination d'Henri IV exaspérait les catholiques royaux les plus ardents : D'O, le maréchal d'Aumont, le duc de Longueville, le comte de Saint-Pol, et bien d'autres. Ils pensèrent même à proposer aux Espagnols de faire une dernière et définitive sommation à Henri IV. Le maréchal d'Aumont s'offrit à négocier cette entente entre les catholiques des deux nations pour contraindre le Roi à abjurer, comme si Philippe II n'avait eu que des raisons religieuses d'empêcher l'avènement du roi de Navarre. Toutes ces menées montraient assez le trouble du parti royaliste. Le roi protestant y était souffert plutôt qu'obéi; il ne s'imposait qu'à force de bravoure; sa situation restait précaire, à la merci d'une défaite ou d'un complot.

FAIBLESSE DES SEIZE.

Il est vrai que les discordes étaient encore plus vives dans le parti de la Ligue. Le coup que Mayenne avait frappé sur les Seize, le 4 décembre 1591, avait réduit à l'impuissance cette faction violente et rendu le courage à ses adversaires. Un ancien prévôt des marchands, D'Aubray, qui n'avait pas peu contribué à décider Mayenne à sévir, travailla à grouper le parti modéré. Aux premières réunions qui eurent lieu chez lui, les principaux assistants étaient l'abbé de Sainte-Geneviève, le chanoine Séguier, le conseiller D'Amours, des avocats, un marchand drapier, un quartenier, Huot. D'Aubray, D'Amours et Huot, qui étaient des hommes d'action, s'assurèrent le concours de gens du peuple comme le « grand Guillaume », un cuisinier, le meunier Baudouin, le sergent Becheu, dont ils voulaient se servir pour entraîner les corps de métiers.

ORGANISATION DU PARTI MODÉRÉ.

L'association était dirigée contre les Seize, qu'elle voulait exclure des charges municipales, comme gens vils et de néant. La haute bourgeoisie, tous ceux qui avaient eu à souffrir de cette démagogie religieuse, s'y enrôlèrent. Elle trouva son principal point d'appui parmi les chefs de la milice parisienne; treize colonels sur seize promirent leur concours, ainsi que douze quarteniers. Ils travaillèrent à gagner le plus possible de capitaines et de soldats. Ainsi s'organisa, contre les débris d'une société puissante, l'opposition de ce qu'on pourrait appeler la garde nationale bourgeoise.

LE PARLEMENT CONTRE LES SEIZE.

Le Parlement entra volontiers dans cette sorte de complot. Même des ligueurs passionnés, comme Louis Dorléans, avaient rompu avec les Seize après le meurtre de Brisson. Le président Le Maître ne parlait que de les pendre tous. En attendant, la Cour s'occupait à faire leur procès aux plus compromis. Sur l'attentat du 15 novembre contre le Premier Président et les conseillers Larcher et Tardif, elle était obligée, à son grand regret, de ne pas instruire, puisque le Lieutenant général avait proclamé une amnistie complète. Mais ces

hommes violents avaient bien d'autres peccadilles sur la conscience : ils avaient volé, pillé et tué. Maintenant que les magistrats n'avaient plus le couteau sur la gorge, ils entreprenaient d'examiner avec une curiosité malveillante des actes qui paraissaient couverts par la prescription. Ne s'avisèrent-ils pas de juger, de condamner et de faire pendre pour vol un des fondateurs de la Ligue, le sergent à verge Michelet. Puis ce fut le tour de Du Gué, autre sergent. Puis on arrêta un autre Seize, Du Jardin, qui avait assassiné un marchand de Senlis, probablement peu zélé pour la bonne cause. L'audace du Parlement parut excessive au Conseil général de la Sainte-Union, où siégeaient trois évêques, Madame de Nemours et Madame de Montpensier, la mère et la sœur de Mayenne Ces hauts personnages voulurent arrêter le cours de la justice. Le Parlement maintint l'arrestation et, malgré les prélats et les grandes dames de la Ligue, Du Jardin fut pendu haut et court.

SURPRISE DES SEIZE.

Devant cet entêtement à poursuivre, quelques Seize gagnèrent le large. Leurs compagnons s'indignaient qu'ils fussent réduits à cette nécessité. Quel crime avaient donc commis Thomasse et Jacquemin? Et Desloges! Il avait tué un soldat huguenot fait prisonnier pendant le siège. Un huguenot! Était-ce la peine de mettre en mouvement tout l'appareil de la justice? Les Seize étaient stupéfaits.

DISCRÉDIT DES PRÉDICATEURS

Dans le public leur crédit baissait. Ils s'obstinaient à mettre leur espérance en Philippe II, et la population commençait à se lasser des Espagnols. Le grand Guillaume, Baudouin et d'autres artisans frappèrent un gentilhomme français qui se montrait vêtu à l'espagnole. Et les passants n'intervinrent pas. Et le Parlement n'informa point. D'Aubray, qui était un modéré violent, battit un prêtre qui faisait une arrestation arbitraire. Rose, Boucher, Guarinus, Feuardent et les autres prédicateurs continuaient leurs attaques contre les royalistes ou les politiques; ils prenaient à partie tel ou tel de leurs paroissiens, prêchaient quelqu'un, comme on disait, mais l'assistance cessait de se plaire à cette mascarade de la prédication évangélique. Le peuple lui-même se lassait des violences de parole. Un jour que Commolet prêchait, trois de ses auditeurs se levèrent et sortirent; il les interpella, dit qu'il s'assurait qu'ils étaient politiques et qu'on les regardât hardiment au nez, « mais, dit L'Estoile, qui note ce fait comme une nouveauté, un seul de tout le peuple ne bougea ni ne s'en esmeut davantage; au contraire s'esbouffa à rire, comme s'il eust veu jouer quelque farce à un charlatan » (5 juillet 1592) La prestige du clergé ligueur baissait aussi.

NÉGOCIATION D'UN ACCORD.

Tous les deux jours, les politiques se réunissaient chez D'Aubray ou chez l'abbé de Sainte-Geneviève. Ces conciliabules inquiétaient les

Seize. Les plus intelligents, comme l'archevêque d'Aix, Genebrard, le fameux Boucher et Rose, l'évêque de Senlis, qui, comme les fous, avait quelquefois plus de prévoyance que les sages, commencèrent à craindre que cette division des catholiques n'aboutît au triomphe de l'hérétique. Rose se chargea d'aller parler à D'Aubray, qui passait pour le chef des politiques. Celui-ci répondit, avec sa rudesse ordinaire, que, quand tous les Seize auraient été punis de leurs crimes, il aviserait à ce qu'il avait à faire. Genebrard et Boucher pratiquèrent des politiques plus maniables et les gagnèrent à l'idée d'une réconciliation. Le prévôt des marchands et M. de Belin, gouverneur de Paris, offrirent leurs bons offices. Des commissaires furent nommés de part et d'autre pour arrêter les termes d'un accord.

PRÉTENTIONS DES SEIZE.

D'Aubray avait accepté de très mauvaise grâce le rôle de pacificateur, pour lequel il était si peu fait. Il considérait les Seize comme des bandits et il consentait tout au plus à leur accorder un pardon qu'il jugeait très généreux. L'un des Seize ayant dit que le remède convenable pour éteindre la division était de ne reconnaître jamais le roi de Navarre, quelque catholique qu'il se fît, D'Aubray refusa de subir des conditions.

PLAINTES DES POLITIQUES.

A leur tour, les politiques se plaignirent des prédicateurs qui, comme sur un mot d'ordre, donnaient tous ensemble contre les modérés et lançaient le même dimanche, dans toutes les chaires, les mêmes dénonciations. Les Seize répliquèrent que les prêcheurs faisaient leur devoir et qu'il n'était au pouvoir de personne de leur fermer la bouche. Des propos très aigres furent échangés. Belin, pour calmer les passions, promit de faire intervenir le Légat.

ALTERCATIONS.

Le prévôt des marchands, dans la même vue d'apaisement, proposa de supprimer ces appellations de Politiques et de Seize. Mais les zélés revendiquèrent hautement ce nom de Seize. « C'estoit un nom honorable... si on le vouloit esteindre par ignominie, il ne se pourroit souffrir et falloit qu'il leur demeurast ». Les modérés attendaient trop de résignation d'un parti qui avait joué le premier rôle dans la défense de la cause catholique. Ils proposaient d'inscrire dans les articles de réconciliation que les Seize supplieraient le Parlement d'oublier le passé. On voulait donc qu'ils fissent amende honorable à ces magistrats qui avaient envoyé au gibet Michelet, Du Jardin et Du Gué? Alors Lhuilier, l'un des politiques : « Vous ne voulez donc point recognoistre la cour, ny qu'on fasse justice? qui seront donc nos juges? » Peu importait aux Seize ; le Parlement leur était suspect. Les poursuites avaient été « animeuses et par vengeance » ; les magistrats avaient souillé leurs mains au sang innocent. De toutes ces injustices, ils appelaient à Dieu, qui en serait le dernier juge.

Le désaccord était décidément trop grand entre les deux partis : l'un respectueux de l'autorité établie, affamé d'ordre et, jusque dans la révolte, préoccupé de maintenir les formes et les traditions de la légalité; l'autre, de tempérament révolutionnaire, toujours prêt à employer la violence, sans aucun souci de la justice et des lois.

RUPTURE.

Il y eut une dernière réunion en présence du président Jeannin, le représentant de Mayenne. « Qui estes-vous, cria D'Aubray aux Seize? » Et tirant un exemplaire de l'acte d'amnistie du 10 décembre, il lut les passages où Mayenne interdisait toute association, nommément celle des Seize. « Voylà, dit-il, vostre reproche sur le front; vous estes par là reprouvés, desadvoués et diffamés, gens sans chef et sans adveu, auxquels sont faictes déffenses de vous nommer les Seize et néanmoins vous prenez ce mot à grand honneur; nous ne devrions pas seulement parler à vous ». Tous les Seize se levèrent : « Nous sommes gens de bien et n'avons que faire de ceste abolition ny tous les nostres et ne nous peut telle abolition apporter aucune infamie.... »

ÉVOLUTION DES POLITIQUES.

Au fond, les sectaires devinaient juste. Quand ils demandaient aux politiques la promesse formelle de ne jamais reconnaître Henri de Béarn pour roi de France, ils les mettaient dans le plus terrible embarras. Ce n'est pas que ceux-ci fussent peu zélés pour la cause catholique, mais ils pensaient pouvoir sauvegarder les intérêts de la religion sans compromettre l'ordre, l'État et la France. Ils se lassaient de cette guerre éternelle, qui ruinait le royaume et faisait du Pape et de l'Espagne les arbitres de leur sort. L'hérésie du roi de Navarre soulevait bien des scrupules, mais, en attendant que, suivant sa promesse, il se fît instruire, n'était-il pas possible de s'accorder avec lui? Les campagnes restaient en friche, le commerce n'était possible qu'avec les passeports des gouverneurs royaux et, malgré les complaisances achetées à beaux deniers comptants, Paris n'en restait pas moins isolé du reste de la France. Corbeil et Saint-Denis, occupés par des garnisons royalistes, le bloquaient en amont et en aval. Des châteaux forts de Chevreuse, Gournay, etc., les coureurs du parti venaient butiner jusque dans les faubourgs; et il était dangereux de s'aventurer sur la Seine en dehors des fortifications. La haute bourgeoisie, qui avait ses propriétés aux environs de la ville, n'en pouvait plus jouir; elle n'en touchait pas les revenus; elle n'en voyait pas les fruits. Toutes ces considérations d'intérêt et de sentiment contribuaient à ébranler les résolutions. Le monde de la marchandise et celui du Parlement, plus sérieusement lésés que les théologiens et la basoche, inclinaient au repos et à la paix.

Ainsi, par la force des choses, les politiques étaient entraînés à se

rapprocher des royalistes. Les plus décidés, comme D'Aubray, voulaient agir vite, précipiter la réaction. Dans une réunion qui se tint, en septembre 1592, chez l'abbé de Sainte-Geneviève, on agita la question d'une entente avec le Roi. Toutes les autres solutions ne serviraient qu'à augmenter les misères; l'avènement d'un prince espagnol ou lorrain ne désarmerait pas Henri IV. Ce serait la guerre éternelle. Les assistants décidèrent de se déclarer pour lui. Ils arrêtèrent un plan de campagne, pratiquèrent activement l'opinion et choisirent la première occasion pour manifester leurs sentiments.

LES SEMONNEUX.

Justement le corps municipal, les représentants des cours souveraines, du chapitre de Notre-Dame et des principaux monastères, les délégués des seize quartiers étaient convoqués en Assemblée générale afin d'aviser aux nécessités de la situation. Dans les réunions électorales de quartiers, les politiques mirent en avant l'idée d'envoyer vers le roi de Navarre pour le semondre de se faire catholique. Treize quartiers sur seize chargèrent leurs élus de présenter cette proposition. Ainsi firent-ils dans l'Assemblée du 26 octobre à l'Hôtel de Ville. Mais Marillac, député de la deuxième chambre des enquêtes, tout en louant la sincérité des intentions, déclara que l'idée de semondre sentait trop la soumission et qu'il n'était pas temps encore de faire ce pas. Il valait mieux employer une autre forme et déclarer « qu'ils ne prenoient les armes que pour l'asseurance de la religion et que lorsqu'ils auroient trouvé cette asseurance, ils les poseroient fort volontiers » (26 octobre)

D'Aubray et ses amis avaient voulu aller trop vite; leur sommation, qui n'était qu'une adhésion déguisée, soulevait encore trop de scrupules. Pour prendre une attitude aussi tranchée, il eut fallu être en état d'appuyer les paroles par des actes. Or, comme le dit L'Estoile, « ils n'avoient ni chef ni forces en mains ». Il ne resta de ce projet de semonce que le nom de *semonneux* appliqué à cette catégorie de politiques.

INTERVENTION DE MAYENNE.

Cependant, le mouvement d'opinion était si résolument pacifique que Mayenne jugea prudent de venir à Paris. Il n'avait nulle envie de rompre avec les modérés et de les livrer aux Seize, qui déjà dénonçaient les traîtres à la haine du peuple. Mais il s'inquiétait d'une agitation qui pouvait l'évincer du pouvoir sans qu'il y prît garde. Il parut dans la réunion du 4 novembre, et se plaignit de quelques-uns qui avaient été d'avis de députer au roi de Navarre. La cause de Paris était liée à celle des princes; elle ne devait pas être traitée à part. Il voulait bien oublier ce qui s'était passé, mais il espérait que personne ne s'aviserait de recommencer. Sinon, « j'aurois, dit-il, occasion de croire qu'ils sont mal affectionnez à nostre party et traicter avec eux comme ennemis de nostre religion ».

LA POLITIQUE DE BASCULE.

Les semonneux se le tinrent pour dit et rentrèrent dans l'ombre. Le Lieutenant général, redevenu maître de la situation, s'appliqua à maintenir la balance égale entre les politiques et les Seize et à se fortifier des deux partis; il favorisa, suivant l'occurrence, les violents ou les modérés. Il soutenait l'avocat général Dorléans contre les criailleries des prédicateurs, mais menaçait d'envoyer à la Bastille deux bourgeois qui se plaignaient d'avoir été malmenés par les Seize. Lors des élections municipales, il nomma échevin de sa propre autorité Pichonnat, un des Seize, à qui les électeurs n'avaient pas donné une voix, mais il repoussait en même temps une requête qui demandait l'épuration du Parlement, de la milice, des quarteniers et une enquête sur le complot du 26 octobre.

Ainsi était constatée l'impuissance des partis à résoudre les difficultés présentes. Ce n'est ni par un compromis, ni par un complot ni par la force que se terminera la lutte engagée entre Henri IV et son peuple. Le dénouement que les intrigues n'ont pu préparer, que les armes n'ont pu précipiter, la nécessité va l'imposer aux chefs de partis, au souverain et au peuple.

CHAPITRE VI

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1593[1]

I. LA NATION LIGUEUSE. — II. LA CONFÉRENCE DE SURESNES. — III. LES DROITS DE L'INFANTE. — IV. L'ABJURATION.

I. — LA NATION LIGUEUSE

SURPRISE DE MAYENNE.

A l'Hôtel de Ville, le 4 novembre, Mayenne, étonné des dispositions de l'Assemblée, se serait tourné vers La Chapelle-Marteau : « Que vouldroit le peuple?, lui demanda-t-il. — Monsieur, lui dit La Chapelle-Marteau, ils demandent un roy et veulent en avoir un. — Les Estats, dist M. de Maienne, leur en donneront un ; mais quand ils l'auront, que leur fera ce Roy davantage que je leur fais? »

CONVOCATION DES ÉTATS A PARIS.

Le chef de la Ligue croyait tenir lieu de roi. Il s'était montré longtemps hostile à l'idée de convoquer les États généraux. Il avait successivement désigné Paris, Melun, Orléans comme lieu de réunion, mais avait toujours trouvé un prétexte d'ajournement. Sur les instances des Espagnols, il s'était, en juin 1592, décidé à choisir Reims. Les lettres de convocation avaient été envoyées aux bonnes villes ; des élections avaient eu lieu, quelques députés s'étaient même rendus à Reims. Mais Mayenne avait réfléchi que Reims était bien

1. SOURCES : *Procès-verbaux des Etats généraux de 1593*, publ. par Auguste Bernard, Coll. Doc. inédits, 1842. *Lettres d'Etienne Bernard, maire de Dijon, sur l'assemblée des Etats généraux de la Ligue*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e série, I, 1849-1850. [Honoré du Laurens], *Discours et rapport véritable de la conférence* (de Suresnes), Paris, 1593. *Mémoires d'Estat de Villeroy*, III et IV, 1665. Ch. Read, *La Satyre Ménippée, suivant l'édition princeps de 1594*, Librairie des Bibliophiles, 1876. F. Giroux, *Le premier texte manuscrit de la Satyre Ménippée*, Laon, 1897. *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*. L'Estoile, V et VI. *Mémoires de Marillac*, M. et P., XI. *Mémoires de Groulart* (premier président au Parlement de Normandie), ibid., XI. *Mémoires d'Etat de Villeroy*, III et IV.

OUVRAGES A CONSULTER : G. Picot, *Histoire des États généraux*, 2e éd., IV. P. Richard, *Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon* (1573-1599), 1901. Stähelin, *Der Uebertritt Königs Heinrichs des Vierten von Frankreich zur römisch-katholischen Kirche*, Bâle, 1856. L'Epinois, *La Ligue et les papes*. Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*. Frank, *Satyre Ménippée*, Oppeln, 1884. Poirson, *Hist. de Henri IV*, I.

près des Pays-Bas et que si le duc de Parme y venait, « accompagné selon sa coutume », il pourrait se rendre maître de la ville et tenir l'Assemblée en sujétion. Il n'y avait rien à craindre à Paris, « tant pour la grandeur » de la ville que « pour estre plus éloignée de la frontière ». Aussi Mayenne profita de la mort du duc de Parme (3 décembre 1592) pour transférer les États à Paris. Il se sentit délivré de la tutelle espagnole et libre de jouer le premier rôle. C'était lui qui allait diriger (il le croyait du moins) les États généraux.

ESPÉRANCES DE PHILIPPE II.

Philippe II espérait obtenir des députés la reconnaissance des droits de l'Infante. Le duc de Parme avait rassemblé à Arras une armée qui devait intervenir au moment opportun et peser sur les délibérations de toute la force des armes. Lui mort, son successeur, le comte de Mansfeld, marcha sur Noyon, qui barrait la vallée de l'Oise et la route de Paris, et la prit après une furieuse résistance (30 mars 1593). La garnison espagnole qu'il y établit lui assura une nouvelle étape à trente lieues de la capitale. Un ambassadeur extraordinaire, le duc de Feria, partit pour Paris, accompagné d'un légiste, don Iñigo de Mendoza, et pourvu d'argent, en état de convaincre et de corrompre.

LE PAPE CLÉMENT VIII.

Le pape Clément VIII, plein de scrupules, continuait à montrer à Henri IV les mêmes dispositions malveillantes que ses prédécesseurs. Les brefs adressés aux grands seigneurs catholiques et aux villes recommandaient l'union de tous les catholiques contre le tyran hérétique : « Opposez à sa fureur la valeur d'un monarque très bon et véritablement chrétien ». Le nouveau légat, Philippe Sega, cardinal de Plaisance, passait pour un des plus fins diplomates de la Cour romaine. Rome, l'Espagne et Mayenne agissaient en apparence de concert et semblaient poursuivre le même objet : l'élection d'un roi.

DÉCLARATION D'HENRI IV CONTRE LES ÉTATS.

L'accord des ligueurs et des puissances catholiques inquiétait d'autant plus Henri IV que les divisions des royalistes étaient à leur période aiguë. Sans aller jusqu'à croire que sa vie ait été menacée par une conspiration, il faut admettre qu'il y eut des faits graves de désobéissance et même d'hostilité, puisque le conseil lui fut donné de frapper ces ennemis domestiques et, suivant l'expression d'un contemporain, « de mener les mains basses ». Il eut la sagesse de n'en rien faire. Mais, en cette crise intestine, il devait appréhender davantage les événements de Paris. Il protesta contre la « présomption » du duc de Mayenne « qui ne se pouvoit accuser plus grande » que par cette convocation de tous les ordres du royaume, « chose jusques icy inouïe sous autre nom que celuy des roys, comme par toutes les loix cette authorité leur est seulement (à eux seuls) réservée, et jugée un

crime de leze majesté pour tous autres ». Il défendait à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, d'aller ou envoyer à la « prétendue assemblée tenue ou à tenir » à Paris, « ny donner passage, confort ou aide à ceux qui iront, retourneront ou envoyeront à ladite assemblée », sous peine d'être « convaincus du crime de leze majesté au premier chef » (29 janvier 1593).

ARRÊT DE LA COUR DE CHALONS.

La Cour de Châlons s'en était prise particulièrement au Pape. Elle dénonça cette détestable conspiration contre cette « florissante monarchie, la loy fondamentale de laquelle consiste principalement en l'ordre de la succession légitime »; elle décréta de prise de corps Philippe, du titre de Saint-Onuphre, cardinal de Plaisance, fit défenses à tous, nobles, ecclésiastiques, roturiers, d'assister à ladite assemblée sous peine d'être traités « comme criminels de lese majesté et perturbateurs du repos public, déserteurs et traistres à leur pays »; et arrêta que les villes où elle siégerait seraient rasées de fond en comble sans espérance d'êtres réédifiées jamais « pour perpétuelle mémoire à la postérité de la trahison, perfidie et infidélité » (18 novembre 1592).

LE VOYAGE DES DÉPUTÉS.

Il n'était pas facile aux députés de se glisser jusqu'à Paris à travers le réseau des provinces, des villes, des châteaux royalistes. Les soldats battaient l'estrade, arrêtaient les marchands et les voyageurs et les mettaient à rançon, quand ils ne les tuaient pas. Les chefs militaires avaient l'habitude de vendre des passeports, mais cette fois il n'y fallait pas compter. Le Roi avait trop d'intérêt à empêcher ce conciliabule de rebelles. Un député, s'il était reconnu, courait risque de mort.

DE DIJON A PARIS.

Aussi, certaines provinces renoncèrent à se faire représenter aux États généraux. Tandis que les assemblées précédentes avaient réuni de 4 à 500 membres, celle-ci n'en comptait que 128. Des députés se préparèrent à ce voyage comme à la plus dangereuse des expéditions. Bernard, vicomte maïeur de Dijon, se fit désigner un successeur avant de partir. Le clergé institua des neuvaines, ordonna des prières de quarante heures et célébra une procession générale pour appeler la protection du ciel sur les mandataires de la ville. La plupart des habitants notables firent visite à Bernard; un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants étaient assemblés par les rues sur son passage; ils lui faisaient « la révérence, les uns se prochant de luy pour baiser ses mains ». Il partait pourtant sous la protection du vicomte de Tavannes, qui s'en allait à Paris avec une grande troupe de gens à cheval.

DE ROUEN A PARIS.

Odet Soret, laboureur, élu par le tiers-état du pays de Caux, pensa ne pas aller plus loin que Rouen. Le gouverneur Villars-

Brancas, qui s'était chargé de conduire les députés ligueurs de Normandie, leur avait fait dire de se tenir prêts pour le 12 janvier; ils ne purent partir que le 8 février; ils allèrent en zigzags, par étapes inégales, passant de la rive droite à la rive gauche de la Seine et endurant grand froid « pour évader les chemins, de peur du danger ».

MISÈRE DES DÉPUTÉS.

Ce n'étaient pas les seules misères. Il fallait vivre. Les villes mesuraient parcimonieusement l'indemnité de route; elles ne voulaient pas faire les avances. Leurs représentants arrivaient au terme du voyage sans ressources. A Reims, les députés qui avaient répondu à la convocation de Mayenne (juin 1592) avaient été obligés d'emprunter à la ville quelques écus; ceux qui vinrent à Paris vécurent de distributions dans les derniers jours des États, et, dès le commencement de ses séances, l'Assemblée dut, tant elle était pauvre, emprunter à la municipalité un trompette pour porter un message.

Pourtant il ne serait pas juste de se représenter les députés comme des mendiants aux gages de l'Espagne.

LA SATYRE MÉNIPPÉE.

Les États généraux de la Ligue n'ont pas plus trouvé grâce devant la postérité que devant les contemporains. Royalistes et gallicans, historiens philosophes du XVIII[e] siècle n'éprouvent pour eux qu'horreur et mépris. Pour comble d'infortune, ils ont été voués au ridicule, par un des pamphlets les meilleurs de notre langue (si riche pourtant en ce genre d'écrits). La Satyre Ménippée passe, auprès de bien des gens, pour le récit à peine arrangé, pour l'histoire à peu près exacte des États généraux. Elle n'en est, à vrai dire, que la caricature.

Elle est un modèle de malice et d'éloquence, elle soulève les masques, elle découvre, sous les affectations de zèle et les déclarations de désintéressement, les convoitises âpres et les calculs vils; elle expose sur les tréteaux les charlatans de la Ligue; elle marque le triomphe du bon sens sur la fureur sectaire, de l'esprit d'ordre et de discipline sur les instincts de violence et d'anarchie, du droit dynastique sur le droit théocratique, de l'idée de patrie sur l'idée d'Église, mais il ne faut pas lui demander d'être juste pour un parti dont elle condamne les principes, dont elle déteste les actes. Jamais elle ne distingue entre le ridicule des manifestations et le sérieux des revendications, entre les vues intéressées des chefs et les passions généreuses des masses.

CARACTÈRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA LIGUE.

Les États généraux de 1593, fidèle image de la nation ligueuse, étaient très dévoués à l'Église, et cependant ils refusèrent d'admettre le légat du pape à leurs délibérations, et ne consentirent à le recevoir qu'en séance solennelle. Ils avaient un sentiment très élevé de leur dignité : ils ne donnèrent le titre de Monseigneur au duc de Mayenne dans leurs messages qu'après avoir reçu de lui de nombreux témoi-

LA SATIRE MÉNIPPÉE

LA VERTV DV
CATHOLICON
D'ESPAGNE:

Auec vn Abregé de la tenue des Estats de Paris conuoquez au x. de Feurier, 1593, par les chefs de la Ligue,

Tiré des memoires de Madamoiselle de la Lande, alias la Bayonnoise, & des secrettes confabulations d'elle, & du pere Commelard.

M. D. XCIIII

TITRE DE LA SATIRE MÉNIPPÉE.

Édition de 1594, avec annotations manuscrites de la fin du XVI[e] *siècle. — Bibl. Nat., Imprimés* Lb 35, 449, *Réserve.*

LE CHARLATAN ESPAGNOL.

Gravure de l'édition de 1594, fol. 2. L'Espagnol est représenté sous les traits d'un joueur de guitare qui veut duper les Français.

gnages de déférence. Ils avaient conscience qu'en eux seuls résidait la toute-puissance; et ce préjugé était partagé par la nation ligueuse. La plupart des livres imprimés à ce moment portent la mention : « avec autorisation des Estats ».

CAHIERS DES ÉTATS.

Les cahiers qui nous sont parvenus sont en très petit nombre. Ils demandent l'élection d'un roi catholique et français, qui ne soit ni hérétique ni fauteur d'hérétique, l'admission du Concile de Trente, le maintien des libertés provinciales et la réduction des tailles au chiffre où elles étaient du temps de Louis XII. — Le clergé d'Auxerre veut que le roi élu soit catholique et, s'il est possible, de la tige royale, agréé par le Saint-Père et par le roi d'Espagne, qui lui donnera sa fille en mariage. La loi salique sera suspendue pour une fois, mais non abrogée. — Reims, la ville des Guise, demande, suivant l'ancienne liberté des États de France, l'élection et création d'un roi. — Les revendications de Rouen ont un caractère très provincial : maintien de la Normandie dans les droits et privilèges de la Charte aux Normands, interdiction au roi de lever aucun impôt sans le consentement des États provinciaux de Normandie. — Troyes exclut formellement Henri de Navarre, même converti, et les Bourbons catholiques; le nouveau roi sera assisté d'un Conseil, composé des princes catholiques, des officiers de la couronne et de trois personnes des trois ordres de chaque province; les États provinciaux se réuniront périodiquement; les États généraux de Paris voteront les fonds nécessaires pour mettre fin aux troubles, mais, l'ordre rétabli, il ne pourra être levé de subsides sans l'avis d'autres États généraux. Le parti ligueur se réclame toujours du passé : il invoque les droits historiques, les libertés, privilèges et franchises des provinces. Il n'a pas d'autre argument contre le pouvoir absolu; il n'a que l'idée d'un progrès en arrière. Les changements qu'il réclame ne sont que des restaurations. Le programme de la Révolution est un programme de réaction.

OUVERTURE DES ÉTATS (26 JANVIER 1593).

La séance d'ouverture eut lieu le 26 janvier 1593 au Louvre, dans la salle haute (au-dessus de la salle des Cariatides), avec le cérémonial d'usage. Le Lieutenant général prononça la harangue par laquelle les rois inauguraient les sessions. Il loua l'œuvre de la Ligue depuis 1588 et exhorta les députés « à aviser à ce qui estoit à faire pour l'avenir ». Il protesta qu'il était prêt à donner sa vie pour le salut de la religion catholique et pour la conservation de l'État.

L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE.

Le duc de Feria, que le roi d'Espagne, protecteur de l'Union, avait délégué auprès de l'Assemblée comme ambassadeur extraordinaire, fut reçu en audience solennelle avec des honneurs presque royaux (2 avril 1593). Douze députés l'attendaient au bas du grand

escalier; le cardinal de Pellevé, quatre évêques et le fils de Mayenne, à la porte de la salle. Précédé de ses estafiers napolitains, espagnols et wallons de la garnison de Paris, il traversa tête nue les rangs des députés et ceux-ci se levèrent et se découvrirent à son passage. Au fond de l'estrade était dressé un dais de velours, qui encadrait un trône vide. Le cardinal de Pellevé, que les trois ordres avaient choisi pour orateur, s'assit sur un fauteuil à droite du trône; l'ambassadeur d'Espagne, à gauche. Ainsi se trouvaient groupés, autour de ce symbole de la royauté vacante, les deux puissances qui avaient la prétention de la rétablir, d'un côté, la nation, et de l'autre, l'étranger. Le duc de Feria présenta les lettres de Philippe II qui l'accréditaient auprès des États généraux et exposa en latin l'objet de sa mission. Il célébra, avec une emphase espagnole, les services que son maître avait rendus aux rois de France depuis le commencement des troubles et mit en parallèle ses bons offices et le désintéressement de son zèle avec les agressions dirigées contre lui en Portugal et dans les Pays-Bas. Il énuméra tous les secours d'hommes envoyés à François II, à Charles IX et à Henri III, la délivrance de Paris et de Rouen, les six millions d'or qui avaient été dépensés, le concours de la diplomatie espagnole en Cour de Rome pour hâter la convocation et la réunion des États généraux.

LETTRE DE PHILIPPE II.

Les États n'entendirent pas sans humeur « le reproche et exprobration » que l'ambassadeur avait faits à la France. La lettre que Philippe II leur adressait n'était pas moins maladroite. Il les invitait à ne pas se séparer avant d'avoir élu un roi aussi catholique que les circonstances l'exigeaient. Après avoir commencé sur un ton qui sentait le maître, il poursuivait en créancier qui réclame une dette : « Il est bien raison que par delà vous sachiez faire vostre profit de ceste occasion et que l'on recongnoisse en mon endroit tout ce que je mérite de vostre royaume, en me donnant satisfaction, laquelle, ores qu'elle ne soit que pour vostre bien et advantage, si en recevray-je, pour ce regard, très grand contentement.... » La courtoisie de cette fin ne rachetait pas l'indiscrétion de la demande.

RÉPONSE DU CARDINAL DE PELLEVÉ.

Le cardinal de Pellevé répondit comme il fallait. Il rappela les services que l'Espagne, depuis les temps les plus reculés, avait reçus de la France. Clovis avait vaincu et tué le roi des Wisigoths, Alaric, défenseur de l'hérésie d'Arius. Childebert, héritier de la piété paternelle, était allé jusqu'en Espagne combattre Amalaric, qui s'obstinait dans la même erreur. Charles-Martel avait arrêté à Poitiers la marche victorieuse des Arabes, déjà maîtres de l'Afrique et de l'Espagne. « Que dirons-nous de Charlemagne et comme s'est-il acquis les titres de grand, et de sainct et d'invincible, sinon qu'ayant heureusement

combattu pour la foy, il contraignit les Sarasins, nichez dedans l'Espagne, de se contenir dans leurs bornes et laisser en paix et repos les catholiques du païs ». Pellevé n'oublia pas Bertrand Du Guesclin, connétable de France, qui avait renversé Pierre le Cruel et mis sur le trône de Castille la dynastie de Transtamare. « Il se trouve encores plusieurs autres tesmoignages de la bienveillance et amitié de nos roys envers les roys d'Espagne ». C'était une façon adroite de montrer que la France n'était pas en reste de bons procédés et que l'Espagne avait reçu d'avance le prix de ses efforts en faveur du catholicisme français.

LA RÉCOMPENSE DE PHILIPPE II.

Mais, ces réserves faites, l'orateur exalta la maison d'Autriche. Si les princes lorrains, « comme nouveaux Macchabées », avaient dépensé libéralement pour la foi leur sang et leur vie, si le pape Clément huitième « de jour à autre nous » déployait « l'humanité de son secours », le roi Philippe surpassait tous ces défenseurs de la foi. Aussi Pellevé lui promettait-il en récompense de son zèle « tout le debvoir de bienveillance et d'affection » qu'il pouvait espérer des Français catholiques et, sur la terre et dans le ciel, une gloire immortelle. « Lorsque pour le loyer de tant de labeurs soufferts en la cause de la religion, elle (Sa Majesté Catholique) sera introduite par la bonté divine dans les celestes tabernacles, non seulement mille millions d'anges, serviteurs du Très-Haut, iront au-devant d'elle, mais une infinité de peuples qu'elle a retirez de l'erreur, de l'infidelité ou de la mechanceté de l'heresie, viendront avec joye et allegresse portans à plains bras les gerbes de leurs mérites ». Ne semble-t-il pas qu'en lui montrant les palmes au ciel, l'orateur des États voulait le détourner de chercher sa récompense sur la terre?

II. — LA CONFÉRENCE DE SURESNES

RÉPONSE DES PRINCES ET DES GRANDS SEIGNEURS ROYALISTES A LA DÉCLARATION DE MAYENNE.

LES Espagnols auraient dû se montrer plus adroits, car l'Assemblée venait d'entrer en relations avec les grands seigneurs royalistes. Ce fut à l'occasion du manifeste que Mayenne avait publié avant la réunion des États, moins pour justifier l'attitude des ligueurs que pour tenter la fidélité des catholiques royaux. Il y avait déclaré impossible de reconnaître le roi de Navarre sans manquer à l'obéissance due au Saint-Siège et sans rompre avec « ceste ancienne coustume si religieusement gardée par tant de siècles, en la succession de tant de roys depuis Clovis jusques à présent, de ne recognoistre au throsne royal aucun prince qui ne fust catholique, obeyssant fils de l'Eglise et qui n'eust promis et juré à son sacre, et en recevant le sceptre et la

couronne, d'y vivre et mourir, de la défendre et maintenir et d'extirper les heresies de tout son pouvoir : premier serment de nos roys sur lequel celuy de l'obeyssance et fidelité de leurs subjects estoit fondé ». Le roi de Navarre, disait-il encore, promettait toujours de se faire instruire en un concile libre et général, mais l'erreur où il s'obstinait avait-elle besoin d'être condamnée encore une fois? Rome avait excommunié ce prince et l'avait privé du droit qu'il pouvait prétendre à la couronne. Les catholiques royaux n'avaient donc, concluait Mayenne, qu'à s'incliner devant cette décision et à se joindre aux catholiques de la Sainte-Union pour le salut de l'État et de la religion. Les États généraux allaient s'assembler à Paris, « auquel lieu, s'il leur plaist d'envoyer quelques-uns de leur part pour y faire ouverture qui puisse servir à un si grand bien, ils y auront toute seureté, seront ouys avec attention et desir de leur donner contentement » (5 janvier 1593). Ce manifeste, en apparence habile, trompa les calculs de Mayenne. Le Roi avait riposté par des lettres patentes (29 janvier), où il affirmait que la religion était étrangère à la révolte, et « les princes, prélats, officiers de la couronne et principaux seigneurs catholiques, tant du conseil du roy que autres estans près de Sa Majesté » avaient répondu par une Déclaration « à M. le duc de Mayenne et autres princes de sa maison, aux prélats sieurs et autres personnes ainsi assemblez en ladicte ville de Paris ». « Avec le congé et permission » de leur roi et prince naturel, les royalistes offraient aux ligueurs d'entrer « en conférence et communication des moyens propres pour assoupir les troubles, à la conservation de la religion catholique et de l'estat ». S'ils voulaient choisir, entre Paris et Saint-Denis, un lieu où traiter cette grande affaire, « ils y envoyront et feront trouver de leur part, au jour qui sera pour ce convenu et accordé ». Mayenne et son parti affectaient de n'avoir en vue que le maintien de la religion et de l'État, les royalistes offraient d'en débattre avec eux les moyens. C'était une mise en demeure.

LES ÉTATS ACCEPTENT LA CONFÉRENCE.

Cette « Proposition » avait produit dans les États une vive émotion. Les ligueurs ardents ne voulaient pas entendre parler de conférence. Le Légat, comme la Faculté de théologie, interdisait tout rapport avec les hérétiques et les fauteurs d'hérésie. L'affaire fut un mois en suspens, mais enfin dans cette assemblée, qu'il est d'usage de se représenter comme si passionnée, les avis modérés l'emportèrent. Les plus sages pensaient qu'après les avances de Mayenne un refus était impossible. Les États acceptèrent donc la conférence sous la réserve que leurs délégués n'entreraient en relations ni directes, ni indirectes avec le roi de Navarre, et se contenteraient d'exposer

les raisons pour lesquelles les Français ne devaient pas reconnaître un hérétique pour roi.

LETTRE DE MAYENNE.

Mayenne, chargé de transmettre cette réponse, s'attacha à justifier encore une fois son parti d'avoir introduit les étrangers dans le royaume. Il fallait « souffrir la perte de la religion, de l'honneur, de la vie et des biens ou opposer la force aux hérétiques ». Pourquoi les catholiques-unis n'auraient-ils pas le droit de recourir aux alliés naturels de la France, au roi d'Espagne, à qui les rois eux-mêmes avaient recouru en pareille nécessité et contre la rebellion des mêmes hérétiques, alors que les adhérents du roi de Navarre appellent les Anglais, « anciens ennemis du royaume »? Les ligueurs n'étaient pas des criminels de lèse-majesté pour ne point reconnaître un prince hérétique, et, faisant allusion à ce droit d'hérédité qu'invoquaient ses adversaires : « Prenez garde qu'en baissant les yeux contre la terre pour y voir les loix humaines, vous ne perdiez la souvenance des loix qui viennent du ciel. Ce n'est point la nature ny le droict des gens qui nous aprend à recognoistre nos roys, c'est la loy de Dieu et celle de l'Eglise et du royaume, qui requierent non seullement la proximité du sang, à laquelle vous vous arrestez, mais aussi la profession de la religion catholique au prince qui nous doit commander » (4 mars 1593).

Feria ne sut ou ne put rien empêcher. Trois jours après sa réception solennelle, le 5 avril, les États faisaient savoir aux catholiques royaux leur désir d' « advancer » le jour de la conférence. On décida de la tenir à Suresnes, et des députés furent nommés par les deux partis.

LES DÉPUTÉS.

Les États en élurent douze, parmi lesquels l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, le gouverneur de Paris, l'amiral Villars-Brancas, le président Jeannin; les royalistes, huit : Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, Bellievre, de Thou, et cinq autres conseillers au Conseil d'État.

MANIFESTATIONS PACIFIQUES.

Ces pourparlers agitaient la population parisienne. Les Seize affichèrent des placards contre ce projet d'entrevue entre les bons catholiques et les fauteurs de l'hérétique; les politiques déchirèrent les placards; les Seize frappèrent les politiques. Cependant, la masse du peuple était lasse de la guerre. Le jour où les députés des États sortirent de Paris pour aller à Suresnes, une grande foule, massée près de la porte Neuve, cria tout haut : « La paix. Bénits soient ceulx qui la procurent et la demandent. Maudits et à tous les diables soient les autres ». Dans les villages de la banlieue, les habitants se mettaient à genoux au passage des députés et leur demandaient la paix à jointes mains. C'était la manifestation de la misère universelle. Ce spectacle était si attendrissant que les représentants des deux partis en furent

tout remués et, lorsqu'ils se trouvèrent en présence, ils ne purent se traiter en ennemis. Ils se saluèrent et s'embrassèrent (29 avril).

LA TRÊVE.

Les premières réunions furent employées à régler les conditions d'une trêve. Les hostilités furent suspendues pendant dix jours dans un rayon de quatre lieues autour de Paris et de quatre lieues autour de Suresnes. Cette mesure ne pouvait être profitable qu'aux royalistes; en donnant aux Parisiens un avant-goût des douceurs de la paix, elle leur en inspirait encore plus le désir. Aussi, dès qu'ils surent la conclusion de l'armistice, s'empressèrent-ils de sortir hors de cette enceinte où ils avaient été comme prisonniers pendant quatre ans. C'était le mois de mai; les uns coururent visiter leur maison des champs et voir l'éclosion des premières feuilles; les autres partirent en bande pour la campagne. « Tellement que dès le matin, on vid ceux de la rue de Brilboucher se botter, faire provision de pastés et bouteilles, pour prendre tousjours ce bon temps, en attendant mieux ». Les plus pieux et les plus pauvres reprenaient le chemin des sanctuaires de la région. Le 6 mai, 6 à 7000 personnes se rendirent à Notre-Dame des Vertus près Saint-Denis. Malgré les efforts, les menaces et les cris des prédicateurs, l'élan était irrésistible. Paris débordait hors des murs. Déjeuners sur l'herbe, visites aux champs, processions, pèlerinages, tout lui était occasion de respirer le grand air de la liberté.

BEAUNE ET D'ÉPINAC.

A Suresnes, cependant, les députés des deux partis commencèrent, le 5 mai, les discussions sérieuses. L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, parlait pour les royaux; l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, pour les ligueurs. Ils déplorèrent tous deux le misérable état de la France, la ruine des ordres, la désolation de l'Église. « La terre mesme nous monstroit ses cheveux hérissés et demandoit d'estre peignée pour nous rendre les fruicts accoustumés ». Beaune conclut à la paix comme l'unique remède aux maux de l'heure présente. D'Épinac mit au-dessus de la paix matérielle, dont il reconnaissait les bienfaits, la vraie paix « qui estoit le zèle de l'honneur » de Jésus-Christ, « et pour lequel il estoit venu diviser le pere d'avec le fils et commandoit de quitter biens, parents et alliances pour la querelle et defense de la religion ». Mais il ne refusait pas d'écouter les ouvertures qui seraient faites « si l'honneur de Dieu et leur devoir à la religion et à l'Eglise le pouvoient permettre ». Cependant, pour que la paix fût possible, « il falloit que les catholiques fussent unis de volonté et de conseil, pour maintenir et asseurer leur religion et pour s'opposer aux armes et desseins de l'hérésie ».

DROIT RELIGIEUX ET DROIT HÉRÉDITAIRE.

L'action ainsi engagée, les deux orateurs étaient entraînés à rechercher les conditions de cet accord. L'archevêque de Bourges ne voyait d'autre moyen pour sauver l'État et la religion, « qui y

estoit comprise et contenue », que la soumission aux pouvoirs légitimes. Le prince que Dieu, la nature, l'ordre de succession et les lois anciennes du royaume imposaient n'était pas un idolâtre « ou faisant profession de la loy de Mahumet »; si, sur quelques points, il se séparait de l'Église, il fallait travailler à le retirer de l'erreur; et il conjurait les ligueurs de s'y employer avec eux « par communs vœux et intercessions ». L'archevêque de Lyon confessait « que la paix et prospérité des estats despendoit principalement de l'obeyssance que l'on doit au prince et de la concorde des subjects », mais « cette concorde ne se pouvoit former s'il y avoit diversité de religion ». Ils désiraient un roi; mais un roi très chrétien de nom et d'effet. Quant à « recognoistre et advouer un heretique, pour roy, en ce royaume très chrestien qui estoit l'aisné de l'Eglise, et ancien ennemy des heresies... c'estoit chose contraire à tout droict divin et humain, aux canons ecclésiastiques et conciles generaux, à l'usage de l'Eglise et aux lois primitives et fondamentales de cest Estat ». Il accumula les exemples et les preuves, cita l'Ancien et le Nouveau Testament, les décrets des empereurs chrétiens, les lois du royaume et les décisions des États généraux, qui déclaraient les hérétiques indignes d'occuper les charges publiques les moins importantes. « Comment donc, demandait-il, seroient-ils capables de la plus haute et excellente dignité du monde? » A son tour, l'archevêque de Bourges trouva dans les Écritures et dans l'histoire des textes aussi probants, pour établir l'obligation où étaient les sujets d'obéir, même à des rois païens et hérétiques.

L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES ANNONCE LA CONVERSION D'HENRI IV.

En somme, l'archevêque de Lyon ne contestait pas les droits originels d'Henri IV, il se contentait d'affirmer qu'ils étaient ruinés par l'hérésie. Mais, si le roi de Navarre revenait au catholicisme, que pourrait-il encore lui objecter? Les royalistes sentirent les avantages de leur position et ils résolurent d'en profiter. Le lundi 17 mai, l'archevêque de Bourges, après avoir constaté que ses adversaires n'avaient pas nié les droits du Roi, ajouta que le seul obstacle à sa reconnaissance allait disparaître, le Roi ayant déclaré qu'il était résolu à se convertir « pour avoir cogneu et jugé estre bon de le faire ».

L'IMPRESSION.

La déclaration venait à son heure. D'Épinac eut beau répliquer que de telles conversions, suggérées par la raison d'État, ne pouvaient inspirer aucune confiance aux catholiques, le coup était porté. La nouvelle fut bientôt connue d'un bout de la France à l'autre. Henri IV écrivit de sa main à un certain nombre d'ecclésiastiques pour les informer de sa résolution. Quelques curés de Paris : Benoît, curé de Saint-Eustache, Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, Morenne, curé de Saint-Merry, avaient, au milieu de la fureur générale, continué à prêcher la modération; il les invita à se rendre à Mantes le 15 juillet,

pour l'instruire des difficultés de la religion. Il s'adressa même à Guincestre, un des plus furieux prêcheurs, qui, par un revirement inattendu, s'était changé soudain en apôtre de paix. Benoît et Morenne hésitaient à faire le voyage, Guincestre alla, raconte L'Estoile, demander l'autorisation au Légat. « *Maledicat*, s'écria le Légat furieux, *maledicat*, *maledicat* », tandis que Guincestre tombait à genoux et suppliait : « *Benedicat*, *benedicat*, *benedicat* ».

III. — LES DROITS DE L'INFANTE

EFFORTS DES ESPAGNOLS.

LES Espagnols comprirent qu'il fallait à tout prix prévenir l'effet de cette déclaration. Les distributions d'argent s'accrurent. Ils nourrissaient déjà à leurs frais un certain nombre de députés indigents. Ils avaient même fait offrir par Mayenne aux colonels et aux capitaines de la milice parisienne « une bonne somme de deniers pour récompense de leurs services ». Mais il n'y eut qu'un colonel et deux capitaines qui acceptèrent ce secours, dont il fallait passer les quittances au nom du roi d'Espagne. D'Aubray dit que « qui prenoit, s'obligeoit ». Le doyen du chapitre de Notre-Dame ne voulut pas du don que Feria offrait aux chanoines ruinés par la guerre. Et le prévôt des marchands refusa de demander aux Espagnols de l'argent pour payer les rentes de l'Hôtel de Ville. D'autres furent plus accommodants. Pendant les six derniers mois de l'année 1593, l'ambassadeur distribua 24 048 écus aux gens des trois ordres : 11 148 écus au clergé, 8 180 écus au tiers-état, 4 720 écus à la noblesse. C'était peu pour gagner une assemblée de 128 membres, mais des sommes plus considérables avaient été promises, et Philippe II était convaincu qu'on tient mieux les hommes par les espérances que par les faveurs.

CANDIDATURE DE L'INFANTE.

Quand les représentants du roi d'Espagne se crurent assurés du vote, ils pressèrent l'affaire de l'élection. Ils en firent la proposition par écrit, et, le 28 mai, Mayenne se décida à la transmettre aux États. Ils y indiquaient les droits de l'Infante à la couronne de France, laissaient l'assemblée libre soit de la reconnaître, soit de l'élire pour reine, et s'engageaient à appuyer de leurs forces et de leurs moyens l'établissement de la nouvelle souveraine.

RECONNAISSANCE DE L'INFANTE OU ÉLECTION DE L'ARCHIDUC ERNEST.

Le lendemain, ils se rendirent au Louvre. Jean-Baptiste de Taxis, qui connaissait mieux que Feria l'art de persuader et qui avait sur lui l'avantage de parler en français, recommanda l'élection de l'Infante comme le seul remède aux misères présentes, comme la solution indiquée par Sa Sainteté et Sa Majesté Catholique et par tous les gens de bien de ce royaume, et comme le couronnement de l'œuvre à

laquelle les bons catholiques s'étaient voués. Après lui, le juriste don Iñigo de Mendoza, dans un long discours en latin, accabla sous la masse de ses arguments les partisans de la loi salique; il prouva surabondamment qu'elle ne remontait pas au delà de Louis le Hutin. Puis la séance fut levée. Les États ne se montrèrent pas disposés à accepter l'Infante sans conditions; ils firent demander aux ambassadeurs espagnols si Philippe II marierait sa fille à un prince français. En réponse, Taxis leur apporta, le 13 juin, une solution nouvelle. Puisqu'ils ne voulaient pas abroger la loi salique, ils n'avaient qu'à élire l'archiduc Ernest d'Autriche, à qui le Roi catholique destinait sa fille. « Vous me direz qu'il n'est pas né en France, je vous l'advoue, mais aussi n'est-il pas contre vos loix et coustumes avoir pour roy un Allemand ». L'archiduc était le frère de l'empereur Rodolphe II qui n'était pas marié. « Si Dieu l'appelle sans qu'il delaisse enfants masles legitimes, l'archiduc Ernest est son heritier ». Bien plus l'archiduc Ferdinand (de Tyrol), leur oncle, n'avait que des filles inaptes à succéder. « Tout cela pourroit, avec le temps, tomber sur luy, [ce] qui n'est pas peu de choses ». Quel prétendant, et quelles espérances : la couronne impériale, presque tous les domaines de la Maison d'Autriche! En vérité, Philippe II pouvait-il montrer plus d'amour pour les sujets de sa fille qu'en restaurant à leur profit l'empire de Charlemagne? Mais c'était trop compter sur la naïveté des États que de chercher à les prendre par un appât aussi grossier.

LES ÉTATS DEMANDENT UN PRINCE FRANÇAIS

Déjà des protestations individuelles s'étaient produites. Le procureur général Molé avait, au Parlement, fait des remontrances contre l'abrogation de la loi salique. L'avocat général Hotman déclara à Mayenne, au nom des magistrats, « qu'ils ne pouvoient ni ne devoient ». Mayenne, on peut le croire, était au fond hostile à tout projet qui l'excluait, lui et son fils. Sur sa proposition, les États répondirent que « nos loix et mœurs nous empeschent de recognoistre sur nous et appeler pour roy ung prince qui ne soit de nostre nation ». Ils ajoutaient, il est vrai, que, si le roi d'Espagne avait pour agréable le choix qui serait fait d'un prince français pour être roi et l'honorait tant que de lui donner en mariage l'infante sa fille, ils lui en auraient « infinies obligations ». Cette décision était grave, car, si les Espagnols répondaient affirmativement, l'Assemblée n'avait plus moyen de se dédire; elle était obligée de faire un roi, et, comme le fit remarquer Du Vair, conseiller au Parlement, de retrancher toute espérance de réunion entre les Français.

NOUVELLE PROPOSITION DES ESPAGNOLS.

L'orgueil espagnol en décida autrement. Les représentants de Philippe II ne se résignaient pas à abandonner les droits de l'Infante; ils ne pouvaient admettre qu'elle arrivât au trône par la seule vertu

d'un mariage avec un prince de condition inférieure. Ils demandèrent à faire une nouvelle proposition, et, dans une séance solennelle, où étaient présents tous les princes de la Ligue (21 juin), ils déclarèrent que si les États incontinent faisaient « roys proprietaires de ceste couronne et *in solidum*, comme l'on dict, la serenissime infante Isabelle, et de ceux des princes françois, y compris toute la maison de Lorraine, icelluy que Sa Majesté voudra choisir, il (Philippe II) sera tenu dès ceste heure, comme pour lors, de la marier avec lui ». Le Légat, qui sentait que l'heure était décisive, s'était fait porter grelottant de fièvre à l'Assemblée. Il prit la parole en italien pour appuyer cette proposition, la seule, dit-il, à laquelle il eut voulu donner son appui, car il reconnaissait « aux premières beaucoup de difficultez et que plusieurs les avoient peu agreables, eu esgard à nos loix et coustumes, comme à la vérité telles propositions n'étaient que préparatifs à celle qui vous a esté présentement faite ». Comme celle-ci ne tendait qu'à la gloire de Dieu et témoignait de la singulière piété du Roi catholique, qui voulait « dedier sa propre fille aisnée au commun bien de la religion et de ceste tres-chrestienne couronne », il considérait comme un devoir de les engager à l'accepter et de saisir une si belle occasion d'assurer la religion catholique en ce royaume.

RÉPONSE DES ÉTATS.

Cette demi-concession ne satisfaisait personne. Elle devait mécontenter particulièrement Mayenne qui n'entendait pas laisser au roi d'Espagne le soin et l'avantage de choisir un roi. Comme l'archevêque de Lyon sut bien le dire aux Espagnols, les États trouvaient qu'élire une reine, « estans encores incertains d'un roy », c'était au fond violer la loi salique. Et, d'ailleurs, ils ne pouvaient admettre que le roi d'Espagne se réservât le choix de leur donner un roi, car « de constituer roy sur eux, cela dépendoit de leur pouvoir et authorité et non de prince estranger ». Les Espagnols répliquaient que l'Infante ne quitterait pas l'Espagne pour venir en France « sans une qualité honorable » et qu'ils ne pouvaient laisser aux Français la liberté de la recevoir ou de la rejeter. C'est au milieu de ces discussions qu'éclata l'arrêt du Parlement.

ARRÊT DU PARLEMENT.

« La Cour.... a conclu et arresté que par ladicte cour en corps, par la bouche de l'un des présidens d'icelle, seront faites iteratives remontrances à M. le duc de Mayenne... à ce qu'il employe l'authorité qui lui a esté commise pour empescher que, sous prétexte de religion, ce royaume qui ne dépend d'autre que de Dieu et ne recognoist autre seigneur, quel qu'il soit en ce monde, pour sa temporalité, ne soit occupé par estrangers » (28 juin). Le président Le Maître, suivi de vingt conseillers, porta à Mayenne cet arrêt qui condamnait à la fois les prétentions ultramontaines et les ambitions espagnoles.

AJOURNEMENT DE L'ÉLECTION.

L'opinion publique avait trouvé son organe. C'était un nouveau pouvoir avec lequel il fallait compter. Même si les Espagnols s'étaient montrés plus traitables, les États n'avaient plus l'autorité morale nécessaire pour dénouer la crise. Ils s'étaient laissé gagner de vitesse par le Parlement, qui protestait d'avance contre toute décision contraire à la loi salique et au droit héréditaire. Aussi firent-ils réponse aux représentants de Philippe II, qu'il serait non seulement « hors de propos, mais encore périlleux pour la religion et pour l'État » de créer et établir un roi. Le Légat chercha à ramener les esprits par une nouvelle concession : il prit sur lui d'annoncer que le prince français que Philippe II destinait à sa fille était le jeune duc de Guise, le fils, cher aux Parisiens, du héros des Barricades. Mais la déclaration venait trop tard, et personne, même le principal intéressé, ne prit au sérieux ce dernier expédient de diplomates aux abois.

IV. — L'ABJURATION

CONTINUATION DES CONFÉRENCES.

L'OPINION passait aux royalistes. La déclaration de l'archevêque de Bourges, l'annonce de l'abjuration avaient levé les derniers scrupules des politiques. Les espérances d'une réconciliation et la crainte de la guerre étaient si générales et si vives, qu'en dépit des clameurs des zélés et des plaintes des Espagnols, les États n'avaient pas osé rompre les conférences de Suresnes. Et pourtant que pouvaient-ils attendre d'une négociation, s'ils n'étaient pas décidés à se soumettre?

INDÉPENDANCE DE LA COURONNE

Leurs députés ne reconnaissaient qu'au Pape le droit d'absoudre le roi de Navarre et de le réconcilier avec l'Église. Mais les royalistes protestèrent contre cette prétention, au nom de l'indépendance de la couronne. Ils voulaient bien donner satisfaction au chef de l'Église en ce qui touchait la conscience, ils se refusaient absolument à le constituer juge « de la capacité ou de l'incapacité du royaume ». Le Roi se ferait absoudre et irait à la messe; il enverrait alors une ambassade à Rome pour demander la bénédiction du Pape et lui prêter l'obédience. Mais il n'attendrait pas les décisions de la Cour romaine pour agir comme roi et comme catholique; « car pour parler librement ils ne vouloient pas mettre le roy en cette peine et hazard et sa couronne en compromis au jugement des estrangers ». La question se posait maintenant entre les prétentions ultramontaines et les libertés gallicanes. La discussion devint si aigre et les propos si violents que l'archevêque de Bourges menaça de se retirer.

TRÊVE GÉNÉRALE.

La prolongation de la trêve souleva d'autres difficultés. Aux conférences qui se tinrent à La Villette, à partir du 11 juin, les royaux proposèrent de renouveler et d'étendre à toute la France l'armistice qui

touchait à sa fin. Les chefs de la Ligue avaient conscience que, si leurs adhérents mettaient bas les armes, ils ne les décideraient jamais à les reprendre. Aussi ne se pressaient-ils pas d'accepter. Henri IV profita de leurs hésitations pour assiéger et prendre Dreux (8-17 juin). Ce succès donnait une grande force à l'appel que les royaux adressèrent aux ligueurs en faveur de la paix et de la réconciliation de tous les Français. « Quelle malédiction nous peut maintenant conseiller d'aiguiser nos cousteaux contre ceux auxquels nous sommes obligés de désirer tout bien et toute prospérité ».

Mayenne, le Légat, les Espagnols eux-mêmes, sentaient tellement l'impossibilité de continuer la lutte qu'ils finirent par se résigner à la trêve générale. Elle fut signée à La Villette le 31 juillet 1593; elle devait durer trois mois.

LA CÉRÉMONIE DE SAINT-DENIS.

Depuis six jours, Henri IV était catholique. La cérémonie de l'abjuration eut le caractère, l'aspect riant d'une fête. C'étaient en effet les épousailles du roi et de la France. La vieille basilique de Saint-Denis était parée de ses plus belles tapisseries et les rues qui y menaient étaient jonchées de fleurs. Les Suisses, fifres et tambours sonnant, les officiers de la prévôté de l'hôtel, la garde écossaise et française, 12 trompettes, 5 à 600 gentilshommes précédaient le Roi qui s'avançait « revestu d'un pourpoint et chausses de satin blanc, bas à attaches de soye blanche et souliers blancs, d'un manteau et chapeau noir ».

Les Parisiens étaient venus en foule, malgré les défenses; ils le saluaient au passage des cris de : Vive le roi!

A la porte de l'église, au milieu d'un groupe d'évêques et de moines, l'archevêque de Bourges, assis en une chaire couverte de damas blanc, attendait.

Le Roi se présenta :

« Qui êtes-vous?

— Je suis le roy.

— Que demandez-vous?

— Je demande à estre receu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

— Le voulez-vous?

— Ouy, je le veux et le desire. »

Henri s'agenouilla; il jura de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine; il renonça à toutes les hérésies qu'elle condamne. L'archevêque lui tendit l'anneau, qu'il baisa, puis lui donna l'absolution. Il le prit par la main et l'introduisit dans l'église.

Le nouveau converti entendit la messe et, à genoux devant le grand autel, il réitéra son serment et sa rétractation; il se confessa et communia.

La pompe de la cérémonie, les promesses de repos et de paix dont elle était le gage, le retour de la royauté traditionnelle à l'Église traditionnelle touchèrent tellement les assistants que « grands et petits pleuroient tous de joye, continuant de mesme voix à crier : Vive le roy! Vive le roy! Vive le roy! » Au sortir de la basilique, largesse fut faite au peuple. Le soir, après les vêpres et le sermon, Henri IV galopa jusqu'au sommet de Montmartre, pour contempler ce Paris qui valait bien une messe (25 juillet).

SERMONS SUR LA SIMULÉE CONVERSION.

Les nouvelles de Saint-Denis produisirent dans la capitale une émotion extraordinaire. Les prêcheurs de la Ligue furent impuissants à enrayer le courant de sympathie. Guarinus railla grossièrement les pauvres gens, qui prenaient pour une preuve d'orthodoxie la présence d'un hérétique à l'église. « Mon chien, fus-tu pas à la messe dimanche? Approche-toi, qu'on te baille la couronne ». Boucher releva avec une âpre ironie le caractère étrange de cette abjuration. « Quelle cendre, quelle haire? quels jeusnes? quelles larmes? quels soupirs? quelle nudité de pieds? quels frappements de poitrine? quel visage baissé? quelle humilité de prières? quelle prostration par terre en signe de pénitence? Les gens de guerre embastonnés, les fifres, les tambours sonnants, l'artillerie et escopetterie, les trompettes et clairons, la grande suite des gentilshommes, les demoiselles parées, la délicatesse du pénitent, appuyé sur le col d'un mignon, pour le grand chemin qu'il y avoit à faire, environ cinquante pas, depuis la porte de l'abbaye jusqu'à la porte de l'église; la risée qu'il fit, regardant en hault, avec un bouffon qui estoit à la fenêtre : « En veux-tu pas estre? » Le ders (dais), l'appuy, les oreillers, les tapis semez de fleurs de lys, l'adoration faite par les prélats à celuy qui se doibt submettre et humilier devant eux, sont les traicts de ceste pénitence ». Mais la satire ardente ou bouffonne ne trouvait plus guère d'écho.

DIALOGUE DU MAHEUSTRE ET DU MANANT.

Mayenne s'épuisait en efforts pour arrêter la dissolution du parti. Il s'avisa de faire renouveler par les États le serment de l'Union, comme si la parole jurée pouvait arrêter la force des choses. Il liait sa cause à celle de la Cour de Rome et faisait voter par l'Assemblée l'admission du concile de Trente. Les manifestations de dévoûment aux intérêts de l'Église romaine ne rendaient pas au chef de la Ligue la faveur de l'opinion. Son parti même l'abandonnait : il ne pouvait plus compter sur les modérés, et il était odieux aux Seize. Cette faction fit paraître, en ces derniers jours des États généraux, (décembre 1593), un pamphlet admirable, le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, où elle justifiait sa conduite et ses doctrines. C'est le manifeste de l'extrême-gauche ligueuse et comme le testament de ce parti. Cette œuvre, qui a disparu dans le rayonnement de la Satyre

Ménippée et à qui les historiens comme les lettrés n'ont accordé qu'une attention distraite, expose avec chaleur et quelquefois avec éloquence les idées, les tendances et les rêves de la partie la plus avancée de la démocratie catholique. Hostile au Parlement, dont elle préconise l'épuration, à la noblesse, qu'elle accuse d'avoir trahi et exploité l'Union, aux ligueurs modérés, dont elle flétrit la duplicité, elle exalte le zèle du peuple, des prédicateurs et des Seize. Ceux-là, du moins, subordonnent toute considération « au seul respect de l'honneur » de Dieu et de son Église. La grandeur et la sûreté de l'État ne viennent qu'après. Qu'on ne leur parle pas de la loi salique : « Les vrais heritiers de la Couronne, ce sont ceux qui sont dignes de porter le caractere de Dieu. S'il plaist à Dieu nous donner un Roy de nation Françoise, son nom soit benist; si de Lorraine, son nom soit bénist; si Espagnol, son nom soit benist; si Allemand, son nom soit benist. De quelque nation qu'il soit estant catholique et remply de piété et justice, comme venant de la main de Dieu, cela nous est indifferent. Nous n'affectons la nation, mais la religion ». Les scrupules patriotiques des politiques paraissaient à ces sectaires misérables et méprisables. C'est aux chefs de la Ligue, à leurs conseillers et à leurs inspirateurs, c'est à l'aristocratie ligueuse qu'ils attribuaient l'échec du mouvement. Mayenne était particulièrement coupable; il n'avait eu d'autre souci que d'assurer sa propre fortune au dépens de tous les partis; il n'avait su que comprimer les ardeurs, enchaîner les dévoûments et arrêter les vengeances des serviteurs de Dieu et de l'Église.

FIN DES ÉTATS. Le dialogue du Maheustre et du Manant ne releva pas les Seize, mais il contribua à discréditer Mayenne, suspect d'ambition et d'impuissance. Les États généraux ne pouvaient plus rien pour lui. Ils s'étaient déclarés incapables de faire un roi et ils n'avaient pas reçu d'autre mandat; ils n'avaient donc plus qu'à se dissoudre. Le 8 août, ils se prorogèrent jusqu'au mois d'octobre. Seule la célébration de la messe des États rappelait aux Parisiens qu'il existait une représentation de la Nation. La conversion d'Henri IV décidait tout; les Ligueurs n'avaient su que lui opposer sa religion, il venait de la quitter. La logique, le bon sens et le besoin de repos allaient faire le reste. Quand les députés revinrent à Paris après plusieurs mois d'absence, ils trouvèrent les esprits si changés et jugèrent leur présence si inutile qu'ils ne songèrent qu'à s'en retourner. Inaugurés avec éclat, respectés au début par la nation ligueuse, caressés par Rome et par l'Espagne, les États généraux de la Ligue disparurent sans bruit.

CHAPITRE VII

LES EFFETS DE L'ABJURATION[1]

I. PREMIERS ACTES D'ADHÉSION. — II. RÉDUCTION DE PARIS. — III. RETOUR DES PEUPLES A L'OBÉISSANCE. — IV. L'ABSOLUTION PONTIFICALE.

I. — PREMIERS ACTES D'ADHÉSION

NÉCESSITÉ DE LA CONVERSION.

A la résistance rencontrée, Henri IV avait pu mesurer la force de l'idée catholique dans la nation. Il n'avait eu de succès francs qu'au début, alors qu'il enlevait en courant les places fortes de l'Anjou, du Maine et de la Normandie, ou qu'il rompait l'armée ligueuse à Ivry. Le siège de Paris avait brisé cet élan. Depuis, les échecs avaient balancé les succès; les villes perdues compensaient les villes conquises, les étrangers entraient par toutes les frontières; l'État était en dissolution; la lutte s'éternisait. C'est la constatation de cette impuissance qui décida Henri IV à faire à son peuple, malgré ses répugnances, le sacrifice de sa religion.

DÉSAGRÉGATION DE LA LIGUE.

Les effets ne se firent pas attendre. La trêve de La Villette, qui avait été prolongée de trois mois, expirait à la fin de 1593. Les royaux refusèrent de la renouveler. Les gouverneurs et les villes commencè-

1. SOURCES : *Discours de la légation du duc de Nevers*, Mémoires du duc de Nevers, II, 1665, Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, V., Coll. Doc. inédits. *Mémoires de la Ligue*, VI. *Mémoires de Condé*, VI, 1743. *Mémoires d'Estat de Villeroy*, I, 1665. *Lettres du cardinal d'Ossat*, publ. par Amelot de la Houssaye, Amsterdam, 1708, I. *Les ambassades et négociations de l'illustrissime et reverendissime cardinal du Perron*, 1633. *Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre du 8 février 1581 au 23 sept. 1601*, p. p. E. Halphen, 1872. *Mémoires de Cheverny*, Mich. et Pouj., 1re série, X. De Thou, XII. D'Aubigné, *Histoire universelle*, IX. P. Matthieu, *Histoire de Henry IIII*, Legrain, *Décade contenant la vie et gestes de Henry le Grand...*, 1633. Fontanon, *Les Edicts et Ordonnances des rois de France*, 1611, IV, *et passim*.

OUVRAGES A CONSULTER. L'Epinois, *La Ligue et les papes*. Prarond, *La Ligue à Abbeville*, III, 1873. *Histoire de Languedoc*, XI et XII. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*. A. Hellot, *Fécamp au temps de la Ligue*, *La Légende de Bois-Rosé*, Yvetot, 1897. Douarche, *L'Université de Paris et les Jésuites*, 1888. Abbé Degert, *Cardinal d'Ossat*, 1894. Le P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, Lyon, I et V, 1876-1878. Poirson, *Histoire de Henri IV*, I.

rent à pourvoir à leurs affaires sans se soucier autrement de Mayenne, qui laissa échapper l'occasion de traiter pour tout le parti. Les actes d'adhésion au Roi se multiplièrent. Les grands mirent aux enchères leur soumission, les masses se précipitèrent dans l'obéissance, dès que l'obstacle de la religion fut levé

JUSTIFICATION DE VITRY.

Le capitaine Bois-Rosé, l'un des défenseurs de Rouen, donna le signal. Il remit au Roi (juillet 1593) Lillebonne et Fécamp, qu'il avait soulevés en avril contre Villars-Brancas. Balagny envoya sa femme traiter pour Cambrai et le Cambrésis. Mais l'adhésion de Vitry, gouverneur de Meaux, l'un des conseillers les plus écoutés de Mayenne, eut un tel retentissement qu'elle passa pour la première des capitulations conclue entre le souverain et les sujets (23 décembre 1593). Vitry, avant d'abandonner la cause des princes lorrains, adressa sa justification à la noblesse ligueuse. Il avait combattu le roi protestant, mais, maintenant qu'il était catholique, il n'y avait plus « cause légitime et valable pour lui faire la guerre ». Ce ne serait plus une guerre de religion, mais d'État, d'ambition et d'usurpation.

PROVENCE.

En Provence, la réaction royaliste se fit contre le gouverneur du roi, d'Épernon, qui songeait à se créer une principauté et tyrannisait le pays avec son armée de Gascons. Deux des factions ligueuses, dont l'une était dirigée par la comtesse de Sault et l'autre par le comte de Carces, s'unirent contre lui aux royalistes fidèles. Les principaux seigneurs reconnurent Henri IV; et le Parlement d'Aix rendit, le 5 janvier 1594, un arrêt qui ratifiait la soumission de la province à son souverain légitime. Ce fut le premier parlement ligueur qui reconnut Henri IV.

LYON.

Lyon ne lui revint qu'à travers deux insurrections, dont la première fut dirigée contre le duc de Nemours, à qui la bourgeoisie lyonnaise reprochait de n'affectionner que les étrangers, de mépriser les libertés municipales, d'entourer la ville d'une ceinture de places fortes pour la mieux brider. Le 21 septembre 1593, la population prit les armes, arrêta le gouverneur et l'emprisonna au château de Pierre Encize. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, le conseiller de Mayenne, avait encouragé sous main la révolte de la ville ligueuse contre un chef ligueur, indépendant et tyrannique. Mais les Lyonnais seuls ne pouvaient tenir tête à la fois aux forces du roi et aux garnisons que Nemours avait établies autour d'eux, c'est ce que les partisans d'Henri IV surent leur faire comprendre. Une seconde insurrection eut lieu, le 7 février 1594, qui fut franchement antiligueuse, les bourgeois barricadèrent les rues, ouvrirent la porte de la Guillotière à D'Ornano, lieutenant général du Dauphiné, et déposèrent les échevins hostiles à la cause royale.



VUE DE LYON VERS 1550.

Fragment du « Plan scénographique de Lyon ». La rive droite de la Saône et la colline de Fourvières. A droite, le château de Pierre-Scize et l'enceinte de la ville ; à gauche, l'église de Fourvières et l'Antiquaille ; sur le bord de la Saône, l'église et le quartier Saint-Jean. Aucun quai n'est ménagé le long de la rivière. — Bibl. Nat., Est. Va.

Mayenne n'avait ni soldat ni argent. Villars-Brancas, à qui il avait conféré le titre d'amiral de France, lui fit dire que, puisqu'il ne pouvait le secourir, il ne trouvât pas étrange qu'il pourvût lui-même à ses affaires. Un autre des grands dignitaires du parti, un des quatre maréchaux de la Ligue, La Châtre, abandonna aussi la cause de la Sainte-Union et entraîna dans sa défection Orléans et Bourges dont il était gouverneur. Lui aussi déclarait, comme Vitry, que, si le Roi eût persisté dans son erreur, il n'aurait jamais « recherché ni désiré une réconciliation avec lui », mais sa « catholicisation » lui faisait tomber les armes des mains. Quelques hommes que recommandaient leur grande situation, leur sagesse et leur prudence, entre autres Villeroy, imitèrent les chefs de guerre et se rallièrent. Sur les frontières de la Flandre, sous la main même des Espagnols, les villes ligueuses de Picardie branlaient. Comme l'écrivait, le 25 février 1594, Jean-Baptiste de Taxis à Philippe II : « Avec ce qu'il (Henri IV) possédait déjà, le voilà un puissant roi de France ». *VILLARS-BRANCAS. LA CHÂTRE.*

La cérémonie du sacre allait encore accroître l'effet de l'abjuration. Elle ne pouvait avoir lieu à Reims, qui était aux mains du duc de Guise, mais l'exemple de Louis le Gros autorisait Henri IV à se faire sacrer dans une autre ville. Il choisit Chartres, chère à la famille des Vendôme, vénérable au peuple par le culte de la Vierge noire et considérée comme une des métropoles religieuses du royaume. A défaut de la Sainte-Ampoule, gardée dans l'église de saint Remy, l'abbaye de Marmoutiers en fournit une qui avait miraculeusement guéri saint Martin. *LE SACRE DE CHARTRES (27 FÉV. 1594).*

Le 27 février, le Roi, précédé des Suisses, des gardes françaises, des deux compagnies de 100 gentilshommes, se rendit à l'église. A droite du grand autel, étaient les représentants des six pairies ecclésiastiques; à gauche, les six princes ou grands seigneurs qui figuraient les anciens pairs laïques.

L'évêque de Chartres offrit la Sainte-Ampoule à la vénération du Roi et lui fit prêter le serment de protéger le Clergé et les églises et de les maintenir dans leurs biens, droits et privilèges. Le Roi dit qu'il le jurait et l'octroyait. Alors les évêques le présentèrent au peuple, en demandant aux assistants, selon l'usage, s'ils l'acceptaient pour roi. Il prêta le serment du royaume et promit au nom de Jésus-Christ de maintenir son peuple en paix avec l'Église; de poursuivre l'iniquité; de faire régner dans les jugements l'équité et la miséricorde et de s'appliquer « en bonne foi, suivant son pouvoir, à chasser de sa juridiction et terres de sa sujétion tous hérétiques dénoncés par l'Église ». *SERMENT DU ROI.*

Alors l'évêque de Chartres mêla le baume de la Sainte-Ampoule *L'ONCTION.*

au Saint-Chrème, et, de ce mélange deux fois saint, il oignit le Roi au sommet de la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, au pli du bras droit, au pli du bras gauche, répétant à chacune des onctions : *Ungo te in regem.* Les évêques le revêtirent de la tunique « représentant le sous-diacre, de la dalmatique, représentant le diacre, et du manteau royal, représentant la chasuble du prêtre ». L'officiant lui oignit encore les mains, lui remit le sceptre et la main de justice et lui posa la couronne sur la tête.

Ce n'était pas un roi, c'était une sorte de pontife qui sortait des mains de l'évêque oint, sacré, consacré, un évêque du dehors, qui, ce jour-là, avait le privilège réservé aux seuls ministres de Dieu de communier sous les deux espèces. L'effet d'une cérémonie pareille devait être immense sur l'imagination des masses. L'élu du Seigneur leur apparaissait comme un être auguste et saint.

II. — RÉDUCTION DE PARIS

AGITATION DANS PARIS.

A Paris, après le sacre, l'agitation redoubla. Des rixes fréquentes mettaient aux mains les Seize et les gens du peuple affiliés au parti politique. La réaction parut si menaçante à Mayenne que, quelque désir qu'il eût de ménager les modérés, il se décida à sévir contre eux. Il bannit les colonels D'Aubray, Marchand et Passart. Le bruit courut que d'autres politiques, le président Le Maître, D'Amours et Du Vair allaient être expulsés. On conseillait à D'Aubray de résister, et L'Estoile assure qu'il n'eût manqué ni de moyens ni de forces, mais il aima mieux se retirer que d'exposer Paris aux hasards d'une bataille. Mayenne fit crier que tous ceux du parti contraire, à l'exception des marchands, eussent à vider la ville dans trois jours. Il mit beaucoup de soldats dans les faubourgs. Les Espagnols, le Légat, le cardinal de Pellevé, le poussaient à épurer encore une fois le Parlement. Il leur répondit que les ordonnances y étaient contraires, mais il lui fallut sacrifier Belin, le gouverneur de Paris, qui leur était devenu suspect.

LE PARLEMENT CONTRE MAYENNE.

Le Parlement qui, depuis son arrêt en faveur de la loi salique, avait pris la direction du parti politique, protesta contre ce renvoi. Il le prit de très haut avec le Lieutenant général, se plaignit du mépris qu'il témoignait pour ses remontrances, déclara qu'il s'opposerait aux mauvais desseins des Espagnols, ordonna aux garnisons étrangères de sortir de la ville et invita le prévôt des marchands à réunir une Assemblée générale, pour aviser aux mesures nécessaires. Mayenne se croyait sûr de la capitale, parce qu'il comptait sur Lhuilier, le prévôt des marchands, et sur Brissac, le nouveau gouverneur de

Paris. Il crut pouvoir aller à Soissons pour conférer avec le comte de Mansfeld, qui rassemblait son armée sur les frontières de Picardie. Mais Brissac ne songeait qu'à s'accommoder avec Henri IV aux conditions les plus avantageuses. Son beau-frère, Saint-Luc, lui servit d'intermédiaire, et le traité qui livrait Paris fut conclu.

ENTRÉE DU ROI A PARIS (22 MARS).

Brissac s'entendit avec Lhuilier et avec Langlois, l'un des échevins, et s'assura le concours des principaux royalistes. Leurs préparatifs furent si secrètement faits que le duc de Feria ne fut averti que le 21 mars au soir d'une entreprise sur Paris et de la complicité du gouverneur. Il ordonna à deux capitaines espagnols de faire la ronde avec Brissac et de le tuer au moindre indice de trahison. A deux heures du matin, les surveillants, ne découvrant rien de suspect, allèrent se coucher. Alors Brissac, avec le Prévôt des marchands, se rendit à la porte Neuve, pendant que Langlois occupait la porte Saint-Denis. Ils ouvrirent aux troupes royalistes qu'amenaient Vitry, D'O et Saint-Luc. Elles s'avancèrent par la rue Saint-Denis et la rue Saint-Honoré à l'intérieur de Paris. Une vingtaine de lansquenets, postés au quartier de l'école Saint-Germain près du Louvre, tentèrent de les arrêter. Ils furent dispersés, tués, jetés à la rivière; ce fut toute la résistance. Le grand Châtelet fut pris sans coup férir. Le petit Châtelet fut occupé, sans plus d'effort, par une troupe de bourgeois royalistes. Vers six heures, le Roi lui-même arrivait à la porte Neuve; il fut reçu par Brissac, qu'il salua du titre de maréchal de France, par le prévot des marchands et les échevins royalistes.

ATTITUDE DES SEIZE.

Il alla à Notre-Dame remercier Dieu et faire chanter le *Te Deum*. Les cloches de l'église cathédrale annoncèrent aux ligueurs du quartier de l'Université et aux théologiens de la Sorbonne la présence du Navarrais. Cependant Brissac et Lhuilier parcouraient les rues de la ville, proclamaient au nom du Roi une amnistie générale et commandaient à tous les habitants de mettre l'écharpe blanche. Peu de mutins osèrent prendre les armes. Le curé de Saint-Cosme, Hamilton, une pertuisane à la main, cherchait à réunir quelques hardis compagnons. Le conseiller Du Vair le menaça de le faire mettre en pièces, s'il ne rentrait chez lui; Hamilton disparut. Crucé, avec dix ou douze hommes, se dirigeait vers la porte Saint-Jacques dont il voulait s'emparer. Il rencontra Brissac qui le décida à rentrer en sa maison.

LA POPULATION.

De Notre-Dame au Louvre, le Roi passa par des rues où la foule regorgeait. Elle se pressait pour le voir, « aucuns mesme approchant de luy jusques à l'estrier, les uns criant vive le Roy, les autres faisant mille acclamations de resjouyssance et d'allegresse meslees parmy le son des trompettes et clairons ». Les cinq à six cents soldats qui l'escortaient traînaient « leurs picques en signe de victoire volon-

taire ». C'était la contre-partie de la journée des Barricades. Paris venait de se ressaisir pour se donner à la royauté.

SORTIE DES GARNISONS ÉTRANGÈRES.

Les garnisons étrangères n'osèrent pas bouger. Le Roi leur fit offrir la vie et le droit de se retirer avec armes et bagages. L'après-midi, elles quittèrent la ville. Henri IV s'était placé à une fenêtre près de la porte Saint-Denis pour voir leur départ. Les Napolitains, les Wallons et les Espagnols défilèrent sous ses yeux. Au milieu des bataillons marchaient les représentants du roi d'Espagne, Taxis, Ibarra, Feria, témoins humiliés de cette grande victoire nationale. Le Roi rendit gracieusement leurs saluts aux colonels et aux capitaines; quand les ambassadeurs passèrent, il leur jeta cet adieu : « Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus ».

JOIE DU ROI.

Il était surpris et ravi. « Monsieur le Chancelier, disait-il à Cheverny, dois-je croire, à votre avis, que je sois là ou je suis? » Et sa joie éclatait dans ce cri d'allégresse : « Monsieur de Pluviers, je vous prie me venir trouver incontinent en ce lieu où vous me verrez en mon char triomphant ».

ÉTONNEMENT DES ROYALISTES.

Les royalistes n'étaient pas moins étonnés; ils donnaient un air de miracle à cet événement si inattendu et cependant si explicable. On racontait qu'au moment où le Roi entrait à Notre-Dame, un bel enfant tout vêtu de blanc l'avait protégé contre les empressements de la foule et subitement avait disparu, sans que personne l'eût plus jamais revu.

SOUMISSION DE LA SORBONNE ET DU PARLEMENT.

Un prodige dont personne ne doutait, c'était celui de la guérison des écrouelles. Henri IV toucha de ses mains, qui, à Chartres, avaient été ointes du Saint-Chrême, cinq à six cents scrofuleux pleins de foi; quelques-uns guérirent. Comment douter maintenant de son retour sincère au catholicisme? S'il était resté de cœur protestant, aurait-il possédé ce pouvoir surnaturel? La Sorbonne, qui tant de fois s'était prononcée contre lui, se déclarait, elle aussi, convaincue de son orthodoxie. Une assemblée générale de tous les docteurs, maîtres et suppôts de l'Université se tint au Collège de Navarre, le 22 avril, et, à l'unanimité, elle reconnut le seigneur roi Henri comme roi légitime et vrai roi très chrétien, ordonna que tous les sujets lui rendissent entière obéissance, d'une franche et libérale volonté, et réprouva certains ennemis factieux et du parti d'Espagne, qui s'efforçaient d'empêcher sa réconciliation avec le Saint-Siège. La Faculté de Théologie faisait ainsi amende honorable de tout son passé. Le Parlement, bien qu'il eût participé à la rébellion, ne voulait se souvenir que de sa protestation en faveur de la loi salique. Des royalistes, moins oublieux, pressaient Henri IV de révoquer la plupart des magistrats parisiens et d'installer à leur place les magistrats de Châlons et de Tours; mais il



HENRI IV DONNE CONGÉ A LA GARNISON ESPAGNOLE.

Gravure de J. Leclerc, d'après la peinture de Bollery. Le roi est à la fenêtre, au-dessus de la porte Saint-Denis, et salue les ambassadeurs du roi d'Espagne. Les mousquetaires défilent le mousquet sur l'épaule, la fourquine à la main ; des piquiers français font la haie. — Musée Carnavalet, Est.

jugea plus habile de reléguer dans leurs terres certains ligueurs trop compromis, de pardonner aux autres et de fondre ensemble les anciens partisans de la Ligue et les Conseillers et Présidents des cours de Châlons et de Tours.

ZÈLE DU PARLEMENT.

Le Parlement épargné, reconstitué et replacé sous la direction du premier président, Achille de Harlay, mettait le plus grand zèle à reconnaître tant d'indulgence. Dès le 30 mars, il annulait tous les arrêts, décrets, ordonnances et serments donnés, faits et prêtés depuis le 29 décembre 1588. Il révoquait le pouvoir qu'il avait donné à Mayenne; il sommait le Lieutenant général de l'État et couronne de France de reconnaître le roi Henri IV sous peine du crime de lèse-majesté.

CLÉMENCE D'HENRI IV.

Henri IV était entré dans Paris avec l'intention de tout pacifier, de tout pardonner. Il avait fait dire au Légat qu'il serait inviolable comme représentant du Pape. Il avait envoyé rassurer Madame de Nemours, la mère de Mayenne, et aussi Madame de Montpensier, sa sœur, que la voix publique accusait d'avoir armé le bras de Jacques Clément; le lendemain de son entrée à Paris, il était allé faire visite à ces reines de la Ligue. Exception faite pour quelques-uns des Seize les plus compromis, il avait étendu à tout le parti ligueur le bénéfice de l'amnistie la plus généreuse. Quelques-uns des sectaires s'étaient rendu justice et avaient quitté Paris le jour même où il y était entré. Soixante moines ou prêtres partirent avec les Espagnols, et de ce nombre était Boucher. Quelques laïques reçurent des billets qui les exilaient hors de la capitale ou hors de France. La liste des bannis comprend de 120 à 140 noms.

Si l'on tient compte des passions du temps, la clémence du Roi paraîtra extraordinaire. La seule peine qu'il ait infligée à d'implacables adversaires fut un exil indéterminé. Pas un ne fut mis à mort par son ordre. S'il n'avait suivi que son propre sentiment, il aurait pardonné à tout le monde. Mais des conseillers, ou plus prudents ou plus rigoureux, l'empêchaient de suivre les inspirations indulgentes d'une expérience habituée à la révolte et à la trahison, comme à l'emploi le plus commun de l'activité humaine.

III. — RETOUR DES PEUPLES A L'OBÉISSANCE

NOUVELLES ADHÉSIONS. AU NORD.

L'EXEMPLE de Paris et la clémence du Roi précipitaient le retour des peuples à l'obéissance. Ils n'attendaient pas l'absolution pontificale; Villars-Brancas livra, non sans récompense, Rouen, Le Havre, Honfleur, Verneuil, Pont-Audemer (mars 1594). Sauf Honfleur

et quelques bicoques, toute la Normandie était maintenant royaliste. En Picardie, Péronne et Montdidier abandonnèrent la Ligue. En Champagne, Troyes chassa son gouverneur, le prince de Joinville, un Lorrain (avril 1594); à Sens, le gouverneur, d'accord avec les habitants, fit sa soumission et obtint l'investiture royale; Chaumont suivit l'exemple de Sens et de Troyes. La Bourgogne, ce fief de Mayenne, était entamée. De février à mai 1594, Mâcon, Auxerre, Avallon, passèrent au Roi. Au sud de la Loire, Poitiers, qui s'était maintenue ligueuse au milieu des villes du Poitou royaliste ou protestant, consentit à ouvrir ses portes (juin 1594).

AU MIDI.

La contagion de l'obéissance gagna, au sud-ouest, Périgueux, Rodez, Agen, Villeneuve et Marmande. A Toulouse, le parlement, si ardent contre l'hérésie, cessait de l'être pour la Ligue. Les renseignements secrets que le président Daffis adressait à Henri IV (avril 1594) encourageaient toutes les espérances.

SIÈGE DE LAON.

De rares faits d'armes interrompaient l'heureuse monotonie de ces négociations. C'était la guerre de sièges qui reprenait avec ses longueurs et ses incertitudes. Pour compenser la perte de La Capelle, que les Espagnols avaient prise malgré ses quatre grands boulevards et ses fossés pleins d'eau, Henri IV alla mettre le siège devant Laon, une des capitales de la Ligue. Le général espagnol, Mansfeld, essaya de ravitailler la place et fut battu. La garnison, après avoir repoussé trois assauts, capitula (2 août). Ce succès détermina la reddition de Château-Thierry.

SOUMISSION DE LA PICARDIE.

A mesure que les défiances religieuses tombaient, la haine de l'étranger reparaissait dans toute sa force. Les populations commençaient à comprendre que Philippe II, l'Infante écartée, ne pouvait plus poursuivre que le démembrement de la France. Amiens chassa les ducs de Mayenne et d'Aumale et appela Henri IV, qui y fit une entrée triomphale, le 14 août, sous des arcs de triomphe, où s'étalait, avec une naïve impudeur, le zèle de ces nouveaux royalistes :

> Pourquoy, ô terre, ô mer, voyant sa ferme foy,
> Ne luy rendez vous pas fidelle obeyssance?

Les habitants de Beauvais députèrent auprès de lui à Amiens pour faire la paix. « L'on n'y voyoit plus qu'escharpes blanches, l'on n'oyoit que cris de Vive le roy. » Doullens et Noyon s'étaient aussi ralliées. Il ne restait plus en Picardie que trois places qui n'eussent pas fait leur soumission : Soissons à Mayenne, La Fère aux Espagnols, Ham au duc d'Aumale.

SOUMISSION DU DUC DE GUISE.

Ces rapides progrès étonnaient les hommes d'État qui avaient, avant l'abjuration, connu les hésitations et les infidélités de la for-

tune. « Le roi et son conseil, dit le chancelier Cheverny, ne pouvoient quasi fournir à escouter et recevoir cette louable affection de tant de peuples tout à coup miraculeusement revenus et leur pourvoir à tous ensemble ». Les Lorrains eux-mêmes suivirent le courant. Le chef de la maison, le duc de Lorraine, conclut sa paix avec Henri IV le 16 novembre 1594. Le jeune duc de Guise, à qui les Espagnols avaient fait un moment espérer la main de l'Infante, ne leur avait aucune reconnaissance de l'avoir choisi comme pis-aller. Son amour-propre s'aigrissait de la tutelle qu'exerçait sur lui Saint-Paul, un des maréchaux de la Ligue, chargé, pendant sa captivité, du gouvernement de la Champagne. Il le tua de sa propre main et, débarrassé de ce surveillant, il traita avec le Roi et lui livra Reims (29 novembre). Seuls Mayenne, Mercœur et le duc d'Aumale s'obstinaient

CONDITIONS DES VILLES.

Il ne faudrait pas croire que les villes et leurs gouverneurs fissent leur soumission sans réserves et que leur retour à l'obéissance eût le caractère d'un acte de contrition. Elles ne se repentaient pas d'avoir combattu le Roi, tant qu'il était hérétique. C'est parce qu'il avait abjuré son erreur qu'elles revenaient à leur devoir. Elles lui faisaient exposer à quelles conditions elles mettraient bas les armes, et lui leur octroyait par édit les garanties qu'elles réclamaient. C'était, sous forme de grâce octroyée, un traité qui n'avait rien d'humiliant pour elles. La période des troubles ayant ranimé le sentiment et l'habitude des libertés municipales, elles demandaient à se garder elles-mêmes, comme Amiens, qui ne voulait d'autres soldats que ses propres bourgeois; si elles acceptaient une garnison, elles en fixaient l'effectif. Elles ne voulaient pas que le gouvernement bâtît des forteresses et qu'il eût d'autres moyens d'action que sur les cœurs et les volontés des habitants. En matière de religion, elles se montraient particulièrement difficiles. Sans mettre en doute la sincérité de la conversion, la plupart d'entre elles prenaient leurs précautions contre les complaisances que le nouveau converti pourrait avoir pour ses anciens coreligionnaires, et elles proscrivaient l'exercice d'un autre culte que le catholique dans leur enceinte et jusque dans leur banlieue. La Provence même obtint que l'exercice du protestantisme fût interdit dans toute l'étendue de son territoire.

EXIGENCES FINANCIÈRES DES GRANDS.

Les grands et les seigneurs pensaient surtout à leurs intérêts. L'exemple du sieur de Sesseval, gouverneur de Beauvais, qui se refusa à demander la moindre « récompense » est unique. « Je ne veux point, dit ce vrai gentilhomme, que l'on me reproche à l'advenir d'avoir esté de ceux qui ont vendu au roy son propre heritage ». Tous les autres réclamèrent, pour prix de leur soumission, des faveurs, des commandements, de l'argent. Villars-Brancas reçut le titre d'amiral de France

et 715 430 écus. Paris coûta au roi 482 000 écus, Orléans et Bourges, 250 000 écus. Il n'était gouverneur de si petite bicoque qui ne se fit payer très cher sa réduction; Tombelaine rapporta 20 000 écus au sieur de Boissuze. Les princes étaient encore plus exigeants. Pour signer la paix avec le roi de France, le duc de Lorraine se faisait donner 900 000 écus (2 700 000 livres)[1]. Les Lorrains reçurent ensemble environ 9 millions de livres. Henri IV ne refusait jamais le prix d'une soumission. A Sully, qui voyait avec désespoir les chefs ligueurs « nous despouiller dans notre nudité mesme », il répondait : « Vous estes une beste d'user de tant de remises... ne vous amusés plus à faire tant... le bon mesnager ne vous arrestant à de l'argent, car nous payerons tout des mesmes choses que l'on nous livrera, lesquelles s'il falloit prendre par la force nous cousteroient dix fois aultant ». Le rachat de la France était évalué dans la note présentée aux notables de Rouen (1596) à 6 467 596 écus, et le duc de Mercœur à cette époque n'avait pas encore traité[2]. Il est juste d'ailleurs de reconnaître que certains chefs de la Ligue sortaient de la lutte endettés, ruinés, et que ces indemnités énormes les couvraient à peine de leurs avances et de leurs dépenses.

UN AN APRÈS L'ABJURATION.

Si Henri IV ne s'était pas converti, il ne les aurait pas eus même à ce prix. Les effets de l'abjuration et du sacre étaient extraordinaires, et, comme dit Cheverny, miraculeux. En un an, le Roi avait recouvré la moitié au moins des provinces et des villes soumises à la Ligue. Avec la fatigue des guerres civiles, son inépuisable libéralité a contribué à ce résultat. Mais combien plus son retour à la religion du pays.

IV. — L'ABSOLUTION PONTIFICALE

RECOURS AU PAPE.

LE grand mouvement qui ramenait la nation à l'obéissance complétait la démonstration que la résistance de la Ligue avait commencée; il prouvait la nécessité, pour la dynastie des Bourbons, d'être catholique, si elle voulait être. Aussi le nouveau converti montrait-il plus d'empressement à se réconcilier avec Rome que n'eussent voulu les gallicans. L'hostilité de la Cour romaine était la seule raison ou le seul prétexte qui retînt encore certaines provinces dans la rébellion. C'est à Rome qu'il demandait le moyen de les désarmer.

1. Sully dit 3 766 825. D'après son état, les Lorrains (Mercœur compris) auraient reçu plus de 16 millions de livres. Voyez comment Poirson, *Hist. de Henri IV*, 1865, t. I, p. 661 et suiv. essaie d'expliquer ces différences.

2. Sully évalue la rançon totale de la France à la somme de 32 142 981 livres, plus forte d'un tiers que le chiffre déclaré aux notables de Rouen, mais les chiffres de Sully sont très sujets à caution.

ATTENTAT DE BARRIÈRE.

Le souci même d'assurer sa vie lui faisait une nécessité de ce rapprochement. Après la conversion, il paraissait encore plus odieux aux fanatiques, qui en suspectaient la sincérité. Un ancien batelier d'Orléans, dont les guerres civiles avaient fait un soldat, Pierre Barrière, rouvrit la série des régicides. Passant à Lyon, il alla consulter des prêtres et des moines sur le projet qu'il avait formé de tuer le Béarnais. Il s'adressa, entre autres, à un dominicain florentin, le père Séraphin Barchi, qui s'empressa de faire prévenir Henri IV. Barrière se rendit à Paris où, pour l'acquit de sa conscience, il allait prendre une dernière consultation sur la légitimité du tyrannicide. Le curé de Saint-André-des-Arcs, Aubry, loua son dessein et lui promit une grande gloire au paradis. Le père Varade, recteur des Jésuites, qu'il vit ensuite, lui donna sa bénédiction, « luy disant qu'il eust bon courage, qu'il priast bien Dieu et Dieu l'assisteroit en son entreprise ». Barrière fut pris, le 27 septembre, à la porte de Melun, ayant sur lui le grand couteau très pointu et aiguisé des deux côtés qu'il avait acheté à Paris. Il fut condamné comme parricide et sacrilège. Le bourreau lui tenailla les chairs avec un fer rouge, lui brûla la main droite, lui rompit à coups de barre de fer les bras, les cuisses et les jambes, et l'étendit sur la roue, face au ciel, pour y vivre tant qu'il plairait à Dieu.

ENVOI DU DUC DE NEVERS A ROME.

Malgré la rigueur de sa justice, le Roi se sentait insuffisamment protégé. Aussitôt après la cérémonie de Saint-Denis, il avait dépêché au Pape son maître d'hôtel Brochard de La Clielle pour annoncer au Saint-Père son abjuration et sa volonté de persévérer dans la foi catholique. Le pape Clément VIII était embarrassé de scrupules, de passions et de craintes. Il redoutait les Espagnols, qui le menaçaient, s'il cédait, d'empêcher l'arrivage des blés de Sicile et d'affamer Rome; il ne se sentait sûr ni de la sincérité de la conversion, ni de sa durée; il était indigné que l'Église gallicane eût pris l'initiative de l'absolution, au mépris de ses droits souverains. Cependant il ressentait au fond de l'âme beaucoup de joie d'un événement favorable à la France, heureux pour le catholicisme, et ardemment souhaité par les princes italiens, qui avaient besoin d'une France unie et forte pour faire contre-poids à la puissance espagnole.

HÉSITATIONS DE CLÉMENT VIII.

Naturellement hésitant, et, dans la circonstance, très partagé, il fit dire au duc de Nevers, qui suivait La Clielle, qu'il ne pouvait ni ne voulait recevoir un ambassadeur du roi de France. Pourtant il consentit à laisser venir le duc, un Gonzague, à titre de prince italien (novembre 1593). Il lui donna plusieurs audiences, mais il s'y montra inflexible. Il n'admettait pas la valeur de l'absolution donnée à Saint-Denis; seul, le Pontife était capable de lier et de délier; l'acte

des prélats français était un attentat aux droits du Saint-Siège. Le duc de Nevers, à ses genoux, le suppliait, invoquant l'intérêt du royaume et de l'Église. Le Pape laissait voir son émotion, mais il ne cédait pas. Le duc de Nevers, découragé, quitta Rome le 14 janvier 1594.

INTERVENTION LIGUEUSE.

Ce furent les envoyés mêmes de Mayenne et de la Ligue, le cardinal de Joyeuse, le baron de Senecey, l'abbé d'Orbais, qui remirent en avant l'affaire de l'absolution (fév.-mars 1594). Les chefs de la Ligue, après les premières défections, qui en faisaient prévoir tant d'autres, avaient compris qu'il fallait se hâter de traiter avec le roi de Navarre, s'ils voulaient sauvegarder les intérêts du catholicisme et les leurs. Ils députèrent à Rome, pour prier Clément VIII de s'entremettre. C'était à lui qu'il appartenait de négocier la paix. « Si elle ne se fait pas avec l'autorité du Pape, au profit de tous, exposait Senecey, chacun en conclura une en son particulier, comme plusieurs l'ont déjà fait ». Le Pape, pourvu qu'il n'attendît pas la dissolution de la Ligue, pourrait mettre son pardon à un très haut prix, demander qu'Henri IV, dans le traité à conclure, déliât ses sujets du serment de fidélité, s'il revenait à l'hérésie, et que l'Espagne et Rome se portassent garantes de cet engagement solennel.

NÉGOCIATION DE D'OSSAT.

Ces conseils inattendus firent une vive impression sur le Pape, qui montra des dispositions plus conciliantes. Henri IV était prêt à faire une nouvelle tentative, mais, avant d'expédier un ambassadeur à Rome, il tenait à être sûr du succès. Un ancien secrétaire de Paul de Foix, l'abbé d'Ossat, que la reine douairière, Louise de Lorraine, avait envoyé à Rome pour solliciter la réhabilitation d'Henri III, meurtrier du cardinal de Guise, fut l'agent secret chargé de préparer les voies. Clément VIII aurait voulu traiter pour tout le parti ligueur, faire intervenir l'Espagne dans cet accord et unir les deux puissances catholiques contre l'hérétique et le Turc. Henri IV refusait de soumettre les affaires intérieures du royaume au contrôle d'un souverain étranger; il entendait garder ses alliances et repoussait absolument la prétention qu'avait le Pape, contrairement au droit héréditaire, de lui conférer, avec l'absolution, le droit de régner. D'Ossat sut habilement amener la Cour romaine à céder sur ces points. Dès le mois d'août 1594, les conditions de l'entente étaient réglées et, au mois d'octobre, l'évêque d'Évreux, Du Perron, était désigné pour se rendre à Rome et y traiter la question de l'absolution. La négociation était en bonne voie, quand surgit un obstacle imprévu.

L'UNIVERSITÉ CONTRE LES JÉSUITES.

Les gallicans ne pardonnaient pas aux ultramontains les doctrines et les actes de la Ligue; et, parmi les ordres religieux compromis dans les derniers troubles, il y en avait un qui leur était par-

ticulièrement odieux par ses origines espagnoles et par son dévouement absolu au Saint-Siège. Ils inclinaient à mettre au compte des Jésuites seuls les responsabilités que les Carmes, les Capucins, les Feuillants et les Jacobins avait encourues comme eux. Les haines que la Compagnie avaient inspirées à ses débuts étaient encore accrues des rancunes, des colères et des passions de ces dernières guerres. Ses adversaires lui prêtaient un rôle sans proportion avec ses moyens. En tout cas, elle ne se pressait pas de reconnaître Henri IV pour roi légitime, de prier pour lui et de faire amende honorable du passé; elle attendait pour se soumettre que le Pape eût prononcé. Il y avait contre les Jésuites d'autres griefs; ils étaient habiles, ils étaient heureux. Leurs succès dans la prédication et dans l'enseignement leur avaient fait beaucoup d'ennemis. Tandis que l'Université sortait presque ruinée de ces longs troubles, que ses collèges étaient déserts, ses étudiants et ses professeurs dispersés, ses rivaux avaient continué à prospérer. Ils n'avaient pas suspendu leurs cours, même pendant le siège de Paris. Soutenus par de riches patrons, ils ne réclamaient aucune rétribution et faisaient une concurrence redoutable aux pauvres docteurs et régents, obligés de faire payer leurs leçons. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'attaque ait été conduite par l'Université. Moins d'un mois après la réduction de Paris, elle chargeait son recteur, Jacques d'Amboise, de demander au Parlement l'expulsion de l'Ordre. L'avocat qui s'offrit à plaider sa cause, Antoine Arnaud, est l'ancêtre de cette illustre famille qui a donné au Jansénisme et à l'Église de France la mère Angélique et le grand Arnaud. Il avait, avec une éloquence ardente, toutes les passions d'un gallican et d'un royaliste. Sa plaidoirie fut un long cri de colère contre cette société détestée, à qui il imputa tous les complots, les attentats et les crimes de la Ligue Il flétrit leur enseignement pervers, qui élevait les générations dans la haine du souverain légitime et qui préconisait le régicide comme un devoir. N'était-ce pas dans leurs maisons de Lyon et de Paris que Barrière avait trouvé les inspirateurs de son détestable parricide? « Boutique de Satan, s'écriait l'orateur, où se sont forgés tous les assassinats qui ont été exécutés ou attentés en Europe depuis quarante ans, vrais successeurs des Arsacides ou Assassins! »

ARRÊT DU PARLEMENT.

L'arrêt ne répondit ni à l'attente de l'Université, ni peut-être même aux sentiments des juges. Les protecteurs des Jésuites, Nevers, Gondi, le cardinal de La Rochefoucauld, le procureur général La Guesle, l'avocat général Séguier s'entremirent en leur faveur. Peut-être le Parlement ne voulut-il pas entraver les négociations pendantes entre le Roi et le Saint-Siège. Le 6 septembre 1594, il donna

un arrêt qui équivalait à un ajournement indéfini de l'affaire. Les Jésuites se croyaient sauvés; ils n'avaient jamais été plus près de leur ruine.

ATTENTAT DE JEAN CHÂTEL.

Le 27 décembre 1594, Henri IV, de retour d'une course en Normandie, était descendu à l'hôtel Schomberg, où logeait la favorite Gabrielle d'Estrées. Les courtisans s'empressaient pour lui rendre leurs hommages. Au moment où il se baissait pour relever deux gentilshommes, qui ployaient le genou et lui baisaient la cuisse, il sentit une douleur aiguë à la lèvre supérieure; les portes furent aussitôt fermées. On trouva le couteau ensanglanté. Il y avait, dans cette foule de visiteurs, un jeune homme que personne ne connaissait. Interrogé, il se trouble; c'était le meurtrier. Il se nommait Jean Châtel, était fils d'un marchand drapier de Paris et avait, depuis sept mois, quitté le Collège de Clermont, où il avait fait ses études chez les Jésuites. Le Parlement fut chargé de lui faire son procès. Mis à la question, il maintint fermement qu'il n'avait point de complices et que seul il avait conçu le dessein du meurtre. Tombé dans des impuretés abominables et désespérant de son salut, il avait voulu, par une bonne œuvre (c'est ainsi qu'il parlait de l'assassinat du Roi), diminuer son temps d'expiation dans l'autre monde. Les juges lui demandèrent « où il avoit apprins ceste théologie nouvelle »; il répondit que « c'estoit par la philosophie ». Où et par qui la philosophie lui avait-elle été enseignée? — Au Collège de Clermont, par le père Guéret, avec lequel il avait été deux ans et demi. Il avait entendu dire en plusieurs lieux et aussi chez les Jésuites « qu'il estoit loisible de tuer le roy et qu'il estoit hors de l'Église et ne lui falloit obéir ni le tenir pour roy jusqu'à ce qu'il fust approuvé par le pape ».

BANNISSEMENT DES JÉSUITES.

La vigoureuse déclamation d'Arnaud était encore dans toutes les mémoires; les accusations semblaient confirmées par les faits. Les commissaires du Parlement, qui visitèrent le Collège de Clermont, trouvèrent dans les papiers d'un des religieux, le père Guignard, d'anciens écrits où il qualifiait Henri IV de renard de Béarn et regrettait que, le jour de la Saint-Barthélemy, on ne l'eût pas dépêché comme les autres huguenots. Guignard glorifiait aussi l'acte de Jacques Clément. Ces doctrines concordaient si bien avec les aveux de Châtel que le Parlement était entraîné à frapper les professeurs du régicide et l'ordre tout entier. Châtel fut tiré à quatre chevaux (29 déc.), le père Guignard pendu et le père Guéret banni. Les prêtres et écoliers du Collège de Clermont « et tous autres soy disants de la dicte Société « furent bannis de Paris et du royaume » comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roy et de l'Estat ».

MÉNAGEMENTS DU ROI.

La condamnation des Jésuites produisit à Rome une profonde impression. Le parti espagnol fit tous ses efforts pour exciter les passions. D'Ossat craignit un moment que les négociations ne fussent rompues. Mais l'intérêt du catholicisme et de l'Italie parla plus haut que le ressentiment. Le Pape recommença à s'apaiser. Henri IV d'ailleurs mettait le plus grand soin à adoucir le coup; il ne forçait pas la main aux parlements de Bordeaux et de Toulouse qui refusaient d'exécuter l'arrêt du parlement de Paris. Il lui importait trop de se réconcilier avec le Souverain Pontife. Du Perron et D'Ossat, ses procureurs en Cour de Rome, furent chargés de présenter à Clément VIII « les déclarations et excuses » et de le supplier « d'octroyer sa sainte bénédiction et souveraine absolution » (10 mai 1595).

CONDITIONS DE CLÉMENT VIII.

Le Pape ordonna des processions, qu'il suivit pieds nus; il implora la lumière divine et enfin, le 30 août, il déclara en consistoire qu'il accordait l'absolution, sous certaines conditions : le Roi reconnaîtrait l'insuffisance de l'absolution de Saint-Denis, il ferait publier le concile de Trente, il rétablirait le catholicisme dans le Béarn, il donnerait les charges de l'État de préférence aux catholiques. Du Perron et D'Ossat souscrivirent toutes ces clauses. Clément VIII savait bien que la plupart de ces exigences n'étaient pas exécutables, au moins de longtemps. Aussi ne se refusait-il pas à prononcer d'avance l'absolution. Au fond, il ne tenait qu'à réduire à néant la cérémonie de Saint-Denis pour punir l'orgueil de l'Église gallicane.

L'ABSOLUTION (17 SEPT. 1595).

Le 17 septembre (1595), devant le Pape, assis sur un trône, entouré de la Cour pontificale, en présence des ambassadeurs de Savoie, de Ferrare et de Venise, comparurent les procureurs du roi de France, qui allaient s'humilier pour lui. Ils passèrent entre une double haie de pénitenciers et se prosternèrent aux pieds du Pape. Ils renièrent l'absolution de Saint-Denis et implorèrent la seule absolution vraie, celle du Souverain Pontife. Alors Clément VIII prit une verge et en frappa les épaules des deux pénitents agenouillés. La réconciliation d'Henri IV avec la Cour de Rome était accomplie. L'honneur restait au Pape qui avait humilié l'Église gallicane et le roi très chrétien; mais les avantages les plus sérieux compensaient cette pénitence subie par procuration. Même après l'abjuration et le sacre, les doctrines de la Ligue restaient redoutables, et la défaite du parti n'avait pas emporté tout le trouble moral qui s'était développé dans la fureur de la résistance. Pour pacifier les âmes, comme pour achever la conquête de son royaume, Henri IV avait besoin du pardon pontifical.

CHAPITRE VIII

GUERRE CONTRE L'ESPAGNE[1]

I. CARACTÈRE NOUVEAU DE LA LUTTE. — II. LES DERNIERS LIGUEURS. — III. LA PAIX DE VERVINS. — IV. CHANGEMENTS EN EUROPE.

I. — CARACTÈRE NOUVEAU DE LA LUTTE

DÉCLARATION DE GUERRE A L'ESPAGNE.

JUSQU'ICI l'Espagne n'avait agi que comme auxiliaire de la Ligue. En réalité, elle était trop puissante pour que les chefs de la Sainte-Union pussent être autre chose que ses serviteurs, mais, en droit, elle ne semblait pas combattre pour son propre compte. Henri IV, maître de Paris et de la plus grande partie du royaume, et sûr de sa réconciliation avec le Saint-Siège, transforma la guerre civile en guerre nationale. Dans la Déclaration du 17 janvier (1595),

1. SOURCES : *Lettres missives de Henri IV*, IV, *Mémoire historique concernant la négociation de la paix traitée à Vervins l'an 1598*, Paris, 1667, 2 vol. *Mémoires de la Ligue*, VI, *Archives curieuses*, XIII, *Discours de Sancy sur l'occurrence de ses affaires*, Mémoires d'Estat de Villeroy, 1665, III, *Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, 1824-1825, VI-IX. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. Sully, *Mémoires des sages et royales Œconomies d'Estat... de Henry le Grand*, [1638]. *Mémoires de Cheverny*, Mich. et Pouj., 1re série, X. *Mémoires de Guillaume de Saulx-Tavannes*, 1550-1595. ibid., 1re série, VIII. De Thou, XII et XIII. D'Aubigné, *Histoire universelle*, IX. Matthieu, *Histoire de Henri IIII*. Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, 1644, II. Luis Cabrera de Córdoba, *Felipe segundo rey de Espana*, 1877, IV. Antonio de Herrera. *Historia... de los sucesos de Francia*, 1598. Coloma, *Las guerras de los Estados Baxos desde el anno de 1588 hasta el de 1599*, Anvers, 1625. *Histoire de Bretagne* de D. Morice et D. Taillandier, t. II, 1756, et *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III. Du Mont, *Corps diplomatique*, V, 1re partie. [Mayer], *Des Etats-Généraux et autres assemblées Nationales*, XVI. Poirson, *Mémoires et documents nouveaux relatifs à l'histoire de France à la fin du XVIe siècle*, 1868.

OUVRAGES A CONSULTER : Poirson, *Histoire de Henri IV*, II. Forneron, *Philippe II*, IV. H. Drouot, *Un épisode de la Ligue à Dijon. L'affaire La Verne* (1594), Dijon, 1909. Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 1856. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*. Dufayard, *Lesdiguières*. E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, II (1559-1610), Berne et Paris, 1902. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*. Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery*, intr., 1886. Le même, *Pièces justificatives*, 1886. Prévost-Paradol, *Elisabeth et Henri IV*, 1595-1598, 1862. Picot, *Histoire des Etats-Généraux*, 2e édit., IV. J. Lothrop Motley, *History of the United Netherlands*, La Haye, III, 1887.

qu'il fit faire « à son de trompe et cry public aux provinces et frontières du royaume », il se disait résolu à combattre dorénavant le roi d'Espagne par terre et par mer, pour se venger des torts, offenses et injures qu'il recevait de lui.

OFFENSIVE DES ARMÉES ROYALISTES.

Il poussa le duc de Bouillon contre le Luxembourg et fit envahir la Franche-Comté par les troupes lorraines qu'il avait prises à son service. Il comptait probablement sur le succès de cette double attaque pour couper en deux endroits la route militaire qui reliait le Milanais au Pays-Bas et pour forcer les armées espagnoles à faire un long détour par la Suisse et l'Allemagne. Pendant que D'Haussonville et Tremblecourt, avec les auxiliaires lorrains, prenaient Vesoul, Biron, en Bourgogne, appuyait avec une petite armée les entreprises du parti royaliste et occupait une à une les places fortes du grand fief de Mayenne. Il secourut les habitants de Beaune, qui avaient chassé leur garnison ligueuse et s'empara du château après un siège de trois mois (5 février). Sa présence encouragea la défection de Nuits et d'Autun. Senecey livra Auxonne. Dijon, la capitale de la province, n'était plus contenue que par la terreur. Le Roi se disposait à aller lui-même en Bourgogne et il y donnait rendez-vous aux forces que Montmorency, créé connétable, lui amenait de son gouvernement du Languedoc. Mais les progrès du duc de Nemours empêchèrent le mouvement de concentration. Nemours s'était évadé du château de Pierre-Encize, où les Lyonnais l'avaient emprisonné. Avec 3000 Suisses que le duc de Savoie lui envoya, il courait le Beaujolais, le Forez et le Lyonnais. Vienne était sa place d'armes et lui gardait le passage du Rhône. Montmorency interrompit sa marche; il profita de l'absence de Nemours pour se faire livrer Vienne et les villes de Thoissey, de Feurs et de Montbrison (23 avril). Il alla ensuite prendre et fortifier Montluel pour barrer la route de Lyon au duc de Savoie. Ces succès des royalistes ruinèrent Nemours, qui mourut miné par la fièvre et par le chagrin (15 août 1595).

MARCHE DES ESPAGNOLS VERS DIJON.

Le connétable de Castille, Velasco, gouverneur du Milanais, avait passé les Alpes et s'était porté au secours de la Franche-Comté. Son armée, forte de 3000 chevaux et de 15000 hommes de pied, refoula les Lorrains et enferma Tremblecourt dans Vesoul, où il ne tarda pas à capituler. Mayenne rejoignit les Espagnols et les décida à franchir la Saône, pour aller occuper Dijon qui menaçait de lui échapper. Les habitants avaient pris les armes pour le Roi; Biron, qu'ils avaient appelé à leur aide, avait refoulé la garnison ligueuse dans le château et obligé le vicomte de Tavannes à s'enfermer dans Talant. Henri IV, informé de la révolte des Dijonnais et des mouvements de Velasco, arriva à grandes journées.

A FONTAINE-FRANÇAISE (5 JUIN).

Il résolut de ne pas attendre l'attaque des Espagnols sous les murs de la ville et de retarder leur marche, afin de donner à ses troupes le temps de prendre le château. Il partit de Dijon, le 5 juin, à quatre heures du matin, avec 1000 chevaux et 500 arquebusiers montés, mais, à Lux, il prit les devants avec quelques centaines de cavaliers et marcha rapidement vers Fontaine-Française, où il donna rendez-vous au gros de sa troupe. D'Haussonville et ses Lorrains furent lancés en avant-garde pour relever la position des Espagnols. Le Roi n'était pas encore parvenu à Fontaine-Française, lorsqu'on lui signala l'approche d'une troupe ennemie. Biron partit en reconnaissance avec sa compagnie; il chassa soixante cavaliers postés sur une colline au delà de Fontaine et arriva à temps pour recueillir D'Haussonville et ses batteurs d'estrade, que pressaient deux ou trois cents chevaux. La faiblesse de ces détachements trompa Biron; il crut n'avoir affaire qu'à des éclaireurs et fit dire au Roi de venir le joindre pour les attaquer. Mais il avait à peine expédié ce message qu'il vit au loin surgir les rangées de piques; c'était l'armée espagnole.

DANGER DU ROI.

Il se replia, mais il fut poursuivi par la troupe qui avait poussé D'Haussonville et par un autre escadron de 500 cavaliers. Le baron de Lux, qui couvrait sa retraite avec vingt hommes, fut obligé de faire front, eut quatre hommes tués et fut renversé de cheval. Biron tourna pour le secourir et fut vigoureusement ramené; il reçut à la nuque un coup de coutelas. Une compagnie que le Roi envoya à son aide prit peur et s'enfuit. Seule, la contenance de l'escadron royal arrêta les poursuivants. Le danger que courait Henri IV était grand. Les troupes qu'il avait quittées à Lux n'avaient pas encore rallié; il n'avait été rejoint que par une compagnie, tandis que les forces espagnoles croissaient à vue d'œil. A la cavalerie qui avait mis Biron en déroute, étaient venus s'ajouter cinq escadrons; et Mayenne apparaissait à son tour avec 300 chevaux. La fuite était encore possible; les compagnons du Roi l'engageaient à se retirer, mais il refusa de reculer. Les Français étaient un contre cinq, une bravoure folle pouvait seule les sauver. Ce prodige se fit.

CHARGES VICTORIEUSES.

Henri chargea avec une telle furie qu'il rompit le premier escadron, et, se jetant sur le second, il le rompit aussi. Avec quelque vingt-cinq compagnons, qui lui restaient, il fournit une nouvelle charge contre 150 chevaux. Il s'exposa comme le plus jeune de ses gentilshommes. Les ennemis s'enfuirent en désordre et cherchèrent un refuge parmi les gens de pied et derrière les escadrons qui n'avaient pas encore donné. L'honneur était sauf. Le roi de France pouvait faire retraite. Ses troupes de renfort commençaient à arriver;

il fit front, en reculant, à 1 500 chevaux, qui n'osèrent pas le serrer de trop près. Mayenne pressa Velasco de faire avancer son infanterie et d'accabler la petite troupe victorieuse. Comme le duc de Parme au combat d'Aumale, l'Espagnol ne put croire que le Roi se fût aventuré, comme un simple batteur d'estrade, sans être épaulé par une armée et il ne voulut pas s'engager à fond. La cavalerie même refusa le combat que lui offraient les troupes royales, maintenant presque au complet, quoique toujours inférieures en nombre (5 juin). L'affaire avait été chaude, non sanglante; il n'y eut qu'une soixantaine de morts des deux côtés, mais les conséquences furent considérables. Le lendemain les Espagnols repassèrent la Saône et abandonnèrent les ligueurs de Bourgogne à leur sort. Mayenne, outré de cette désertion, quitta l'armée du Connétable et ne songea plus qu'à faire sa paix avec le vainqueur. Il autorisa même les commandants des châteaux de Dijon et de Talant à traiter.

INVASION DE LA FRANCHE-COMTÉ ET INTERVENTION DES CANTONS SUISSES.

Libre de ses mouvements, Henri IV porta la guerre sur le territoire ennemi. Il entra en Franche-Comté, sans essayer de forcer le Connétable dans son camp retranché de Gray, et courut tout le plat pays. Les soldats ramassèrent un butin immense. « Il y en avoit qui se faisoient en ce voyage tout d'or ». Le Roi se voyait déjà maître de la province; il somma la garnison suisse catholique de Salins de lui livrer la ville, mais l'intervention des Cantons protestants (alliés de la France) rabattit ses espérances; ils lui rappelèrent la neutralité de la Franche-Comté et l'invitèrent à la respecter. Il céda de bonne grâce, consentit à ramener ses troupes, et conclut à Lyon, le 22 septembre, un traité qui renouvelait ces garanties.

LES OPÉRATIONS DANS LE NORD.

Il eût pu mieux employer au Nord les trois mois qu'il avait perdus à cette dévastation infructueuse et au règlement éphémère des affaires du Dauphiné et de la Provence. Bouillon, après avoir remporté quelques succès dans le Luxembourg, avait été forcé de repasser la frontière. Les puissances protestantes refusaient leur concours. Les Provinces-Unies et l'Angleterre rappelèrent leurs troupes (avril-février 1595). La conversion d'Henri IV avait refroidi le zèle d'Élisabeth, et les progrès de la pacification excitaient sa jalousie. Elle trouvait que la France se relevait trop vite.

PRISE DE HAM.

Il n'y avait plus dans la région de l'Oise et de la Somme que trois places qui n'eussent pas fait leur soumission au Roi, Ham, La Fère et Soissons. Les Français gagnèrent le commandant du château de Ham, le sieur d'Orvillier, et se glissèrent du château dans la ville. Les Espagnols, qui la gardaient, barricadèrent les rues et, pendant douze heures, ils disputèrent le terrain pied à pied. Le feu prit aux maisons: la flamme « faisoit tresbucher la victoire ores d'un costé, ores de l'au-

tre, selon que le vent souffloit ». L'arrivée du comte de Saint-Pol acheva la défaite de la garnison, qui fut égorgée sans merci (21 juin).

FUENTES, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS

Ce fut l'unique succès de l'armée royale. A la mort de l'archiduc Ernest (21 fév.), le gouvernement des Pays-Bas avait été donné au comte de Fuentes, grand seigneur et grand capitaine, qui avait toutes les qualités d'un homme de guerre et d'un homme d'État, l'activité, l'énergie, l'autorité personnelle. Il réorganisa l'armée qui, n'étant ni payée ni nourrie, était éparpillée par la maraude, décimée par la maladie, énervée par l'indiscipline. Les soldats recommencèrent à toucher leur solde et réapprirent à obéir. Cette admirable infanterie, dès qu'elle sentit la main d'un chef, se montra digne de son passé.

VICTOIRE DES ESPAGNOLS A DOULLENS (24 JUILLET 1595).

Fuentes arriva trop tard pour sauver Ham, mais il prit bientôt sa revanche. Il occupa Le Catelet (25 juin), feignit une attaque sur Péronne et, tournant brusquement au nord, investit Doullens, un des boulevards de la frontière. Quinze cents Français eurent le temps de se jeter dans la place. Le Roi chargea le duc de Nevers, son lieutenant général, de rassembler et de faire avancer une armée de secours. Mais le duc de Bouillon, le comte de Saint-Pol et l'amiral de Villars-Brancas, qui avaient amené la noblesse de Normandie, n'attendirent pas l'arrivée de Nevers. Ils résolurent d'attaquer les assiégeants avec quinze cents chevaux et de jeter un secours dans la place. Fuentes marcha à leur rencontre; il avait confié l'infanterie au Lorrain Rosne, l'un des maréchaux de la Ligue et le meilleur capitaine du parti, et avait pris le commandement de la cavalerie. Quand Bouillon et Saint-Pol aperçurent l'armée espagnole, ils se lancèrent sur elle. Leur première charge fut si rude qu'ils renversèrent l'avant-garde sur le premier escadron, mais leurs chevaux épuisés ne purent fournir une seconde course. Les chevau-légers, les arquebusiers à cheval, les prirent en flanc; l'infanterie les foudroya d'une salve « qui fit paraître tout un enfer de flammes au milieu des blés ». Il fallut battre en retraite et abandonner les gens de pied à la fureur des ennemis.

Ce n'était que la moitié du désastre. Villars-Brancas, qui couvrait la retraite, avec la noblesse de Normandie, serré de près par la cavalerie espagnole, se retourna, rompit les escadrons qui le poursuivaient, mais il trouva derrière eux de nouveaux ennemis. Sa cavalerie s'enfuit; son cheval se renversa sur lui. Les soldats espagnols étaient en train de se disputer ce prisonnier, qui promettait de se racheter à prix d'or, lorsque le payeur général Contreras reconnut l'ancien transfuge de la Ligue et lui fit casser la tête d'un coup de pistolet.

PERTE DE DOULLENS.

Les Français laissèrent sur le champ de bataille presque tous leurs gens de pied et six cents gentilshommes (24 juillet). Nevers,

qui n'avait plus les moyens de faire lever le siège, se borna à couvrir les villes de la Somme. Le gouverneur de Doullens, d'Haraucourt, ne sut ni combattre ni capituler à propos. Le 31 juillet, Fuentes fit battre un bastion du château et, par la brèche ouverte, ses soldats se glissèrent dans la ville où ils firent main basse sur la garnison et les habitants Ils tuèrent plus de quatre mille personnes. « Mais qu'y faire, dit le capitaine espagnol qui raconte l'événement, s'il y en avait moins eu, on en aurait moins tué ».

PERTE DE CAMBRAI.

Fuentes, sans perdre de temps, assiégea Cambrai. Les villes d'Artois et du Hainaut, qui avaient beaucoup à souffrir des courses de la garnison, lui fournirent de l'argent et des renforts; il eut jusqu'à 5 000 pionniers et put mettre en batterie 72 canons. Malgré ces forces considérables, il n'aurait pas réussi à prendre la ville, si les habitants, par haine de Balagny, leur gouverneur, n'avaient débauché les Suisses de la garnison et ne lui avaient ouvert les portes.

La citadelle, où les Français s'étaient retirés, capitula le 7 octobre (1595).

II. — LES DERNIERS LIGUEURS

SOUMISSION DE MAYENNE.

POURTANT ces défaites n'arrêtaient pas le mouvement qui, depuis l'abjuration, ramenait au Roi les derniers ligueurs. Et même le contraste entre les succès de l'Espagne et la défection de ses anciens alliés prouve une fois de plus quelle part il convient de faire dans la Ligue au sentiment religieux. Sans attendre la nouvelle de l'absolution, Bois-Dauphin avait fait sa soumission (août 1595); il livra Château-Gontier et Sablé et reçut le titre de maréchal de France. Il n'avait jamais eu, disait-il, d'autre volonté que d'obéir à son roi, naturel français, « étant (quand il serait) de la religion catholique ». Mayenne lui-même faisait sa paix. Le 28 octobre, il écrivit à Henri IV pour solliciter sa bonne grâce. « Il ne voulait plus penser qu'à être fidèle et à servir comme un obéissant sujet ». Le Roi fit au chef de la Ligue les plus larges concessions : par l'édit de Folembray, il lui accorda pour six ans trois places de sûreté : Chalon-sur-Saône, Seurre et Soissons, le gouvernement de l'Ile-de-France (moins Paris) et une indemnité de 2 640 000 livres. Les considérants de l'édit sont très remarquables. Mayenne y était loué de n'avoir, ni dans la bonne, ni dans la mauvaise fortune, permis le démembrement du royaume. Sa conduite était excusée par son zèle pour la religion. Le Roi protestait qu'il vivrait et mourrait en la foi catholique, apostolique et romaine; et même son intention était de « procurer à l'advenir le bien et l'avancement » de la

religion catholique de tout son pouvoir et « avec le soin et mesme affection que les rois » ses prédécesseurs. C'était la justification de Mayenne et de la Ligue. Et quand Henri IV déclarait que « le chemin de son salut avoit aussi esté celui qui avoit esté le plus propre pour gagner et affermir les cœurs de ses sujets », ne reconnaissait-il pas la victoire que les ligueurs politiques, à la fois catholiques et patriotes, avaient remportée sur les partisans exclusifs du droit dynastique? Aussi bien, à ce moment, les conseillers les plus écoutés du Roi sont des catholiques ardents, comme Cheverny, ou des ligueurs de la veille, comme Villeroy.

SOUMISSION DE JOYEUSE.

Mayenne avait fait admettre au bénéfice de cet édit de pacification, de grâce et de rémission les seigneurs, les princes et les villes qui suivaient encore son parti. Mercœur et d'Aumale persévérèrent dans la révolte, mais la plupart des chefs firent leur accord. Le marquis de Saint-Sorlin, frère et héritier du duc de Nemours, livra Montbrison en Forez et Ambert en Auvergne. Le duc de Joyeuse lui-même qui, en avril 1595, avait encore soulevé la populace et les moines contre les royalistes et forcé le parlement de Toulouse de se retirer à Castel-Sarrazin, se décida aussi à faire sa soumission. Les marquis de Villars et de Montpezat, qui commandaient en Guyenne, suivaient cet exemple. Le Roi accepta sans marchander les conditions qu'ils lui firent.

PACIFICATION DE LA PROVENCE.

Si Philippe II ne pouvait plus songer à conquérir la France, il ne désespérait pas encore de la démembrer. Il trouvait des complices dans les passions des derniers ligueurs, comme dans les ressentiments de certains grands seigneurs royalistes. Le duc d'Épernon, qui avait soulevé contre lui les ligueurs et les royalistes de Provence, était de ces mécontents. Henri IV hésita longtemps à rompre avec ce chef redoutable, maître de Toulon, de Brignoles, de Grasse et qu'il savait en relations secrètes avec le duc de Savoie et le roi d'Espagne. Il finit par céder aux sollicitations des Provençaux et lui donna pour successeur le jeune duc de Guise, dont le choix symbolisait la réconciliation des partis. Cette politique habile réussit : Sisteron et Riez ouvrirent leurs portes au nouveau gouverneur. Mais d'Épernon traita avec l'Espagne et s'engagea (10 novembre 1595) à faire la guerre au « prince de Béarn ». Philippe II comptait sur une autre intrigue pour lui livrer Marseille. Le consul Casaulx et le viguier Louis d'Aix, ardents ligueurs, complotaient d'introduire dans la ville une garnison espagnole, mais un des capitaines de la milice, Pierre Liberta, souleva la population contre les traîtres et ouvrit les portes aux troupes royales (17 février 1596).

Guise atteignit D'Épernon à Vidauban et le força à passer

l'Argens à la nage, avec perte de son bagage. D'Épernon se soumit. Il réussit à se faire donner par les États de la province une bonne somme pour la débarrasser de ses soldats. Henri IV lui laissa ses gouvernements d'Angoumois et de Saintonge et lui promit même le gouvernement du Limousin.

CHARLES-EMMANUEL CONTRE LESDIGUIÈRES.

Le parti savoyard ne comptait plus en Provence. Dans ses États, Charles-Emmanuel se défendait mieux. Il avait repris à Lesdiguières Cavour et Briqueras et il négociait avec Henri IV la cession du marquisat de Saluces. Pour en finir avec lui, Lesdiguières résolut de conquérir la Savoie. A travers les montagnes encore couvertes de neige, il envahit la Maurienne (juin 1597). Mais il avait affaire à un adversaire qui ne s'avouait jamais vaincu. Le Duc parut avec une nombreuse armée dans la vallée du Grésivaudan et construisit, sur la rive droite de l'Isère, le fort Barraux, qu'il décora du nom de Saint-Barthélemy pour narguer les protestants dauphinois. Lesdiguières reprit la forteresse (14 mars), mais il perdit la Maurienne.

MERCŒUR EN BRETAGNE.

C'était avec les renforts espagnols du Milanais que Charles-Emmanuel guerroyait dans les Alpes. En Bretagne, Philippe II soutenait Mercœur, son allié et son concurrent. Aussi entre le chef ligueur et D. Juan del Aguila, commandant des troupes espagnoles, les défiances étaient grandes. Quand le maréchal d'Aumont, envoyé par Henri IV, investit les châteaux de Morlaix, Mercœur appela à l'aide Aguila, qui ne bougea pas. Quand les royaux allèrent assiéger le fort de Crozon, que les Espagnols avaient élevé pour surveiller Brest et la rade, ce fut Mercœur qui refusa ses soldats. Le maréchal emporta la forteresse et massacra la garnison (octobre-novembre 1594). Ainsi fut rompu le dessein qu'avait formé Philippe II d'occuper Brest et de s'assurer un nouveau point de ravitaillement et d'étape sur la route des Pays-Bas.

LES BRIGANDS DE LA LIGUE.

La mort du maréchal d'Aumont (19 août 1595) et le départ des auxiliaires anglais (février 1595) arrêtèrent les progrès de l'armée royale. Mercœur projetait de porter la guerre dans l'Anjou, le Poitou et le Maine; Aguila ne voulut pas passer la Loire; il ne songeait qu'à s'établir solidement dans la province. Les Espagnols menaçaient Saint-Nazaire et se massaient aux portes de Nantes; ils paraissaient plus décidés à agir contre Mercœur qu'avec Mercœur. La guerre réduite à des courses tournait au brigandage. « Tout ce pays, disaient de la Bretagne les Espagnols, est une forêt de voleurs (salteadores) ». Dans l'Anjou, le Maine, le Poitou, comme en Bretagne, ligueurs et royalistes pillent et tuent, mais les ligueurs se distinguent. Ils pendent les prisonniers; ils les attachent aux ailes des moulins; ils les brûlent; ils les font mourir de faim; ils jettent les vivants dans les

basses-fosses où pourrissent les cadavres. Pierre Le Cornu, gouverneur de Craon, multiplie les meurtres et les complique de guet-apens. Les trois Saint-Offange, de leurs repaires de Saint-Symphorien et de Rochefort, battent les routes et écument la Loire. Ils blessent ou tuent une soixantaine de huguenots paisibles qui allaient au prêche de La Châtaigneraie (1595). Ils installent à Rochefort une chambre ardente, qui laisse aux prisonniers protestants le choix entre le feu et la messe. Mais, à l'occasion, ils pillent les monastères et massacrent les religieux. Le légendaire baron de La Fontenelle, Guy Éder de Beaumanoir, surprend le bourg, alors très important, de Penmarch, fait tuer tous les hommes et violer toutes les femmes au-dessus de dix-sept ans. Ce bandit s'attaquait de préférence aux paysans; il en fit mourir, dit-on, plus de 5000. Il défendait sous peine de mort de les ensevelir. L'odeur des cadavres, déclarait-il, était suave et douce.

SOUMISSION DE MERCŒUR.

C'est par ces forfaits que finissait la Ligue dans les régions les plus obstinément fidèles au parti. Mercœur ne se décida à traiter que lorsqu'Henri IV, au commencement de 1598, marcha contre lui. Grâce à l'entremise de Gabrielle d'Estrées, il se tira de l'aventure sans trop de dommage : il reçut une forte indemnité et une grosse pension. Il est vrai qu'il fut obligé de fiancer sa fille et unique héritière au bâtard du roi, César de Vendôme, et de laisser à son futur gendre le gouvernement de la Bretagne.

III. — LA PAIX DE VERVINS

SUCCÈS DES ARMES ESPAGNOLES.

AVANT même la soumission de Mercœur, il semblait que le Roi, réconcilié avec la plupart des chefs de la Ligue, fût en état d'en finir avec l'Espagne par quelques succès éclatants. Et pourtant, en 1596 et en 1597, les Français, sauf dans la guerre d'escarmouche où ils excellaient, se montrèrent bien inférieurs à leurs adversaires.

PRISE DE LA FÈRE PAR HENRI IV.

Pour fermer la route des Pays-Bas à Paris, Henri IV assiégea La Fère, que les Espagnols occupaient. La place était entourée de marais qui en rendaient les approches très difficiles. Les assiégeants barrèrent le cours de l'Oise et accumulèrent derrière une levée une masse énorme d'eau qu'ils lâchèrent un jour sur la ville pour la submerger. Ils ne réussirent qu'à noyer les quartiers bas et à obliger les habitants à se loger, pour quelque temps, au premier étage des maisons. La famine seule, après un long siège de six mois, décida la garnison à se rendre (novembre 1595-mai 1596).

PRISE DE CALAIS PAR LES ESPAGNOLS.

A Calais, les Espagnols furent plus expéditifs. Là commandait un sieur de Vidossan, qui avait eu la survivance de son oncle. L'oncle et le neveu, pendant quarante ans, n'avaient eu qu'un seul souci, dépenser le moins d'argent possible aux fortifications, entretenir le moins de soldats possible et tirer le plus d'argent possible de leur charge. L'ancien ligueur Rosne, passé au service de l'Espagne, résolut d'en profiter. Avant que les troupes françaises de la frontière eussent soupçon de son projet, il paraissait devant la place et s'emparait des faubourgs. Le nouveau gouverneur des Pays-Bas, l'archiduc Albert, suivit avec le gros de l'armée. Vidossan, surpris, perdit la tête et se retira dans la citadelle, où la population chercha aussi un refuge. Les assiégeants entrèrent dans Calais (17 avril 1596), n'y trouvèrent personne et firent un butin de plus de 1 500 000 écus. Quelques jours, après ils prirent la citadelle et massacrèrent la garnison (24 avril).

Le gouverneur d'Ardres, Du Bois d'Annebont, était en puissance d'une épouse « avaricieuse », qui, pour sauver ses économies, l'obligea à capituler, sans courir les risques d'un assaut. Une garnison de 1 200 hommes abandonna à l'ennemi une ville où le canon n'avait pas encore fait brêche (23 mai 1596).

L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES DE ROUEN (4 NOV. 1596-29 JANVIER 1597).

Pour réparer ces échecs, Henri IV avait besoin d'argent, et il n'en avait pas. Les recettes, très inférieures aux dépenses, rentraient mal; il n'y avait pas au trésor 25 000 écus. Le Roi fit appel à la nation. Il ne convoqua pas les États généraux dont le nom lui rappelait les audaces de la Ligue; il désigna et réunit en assemblée de notables 9 prélats, 19 gentilshommes et 52 magistrats, trésoriers de France, maires et échevins. Il s'agissait, disait-il dans la lettre de convocation, « de recouvrer ailleurs ce qui ne se trouvera en nos finances » et de l'aider à lever une armée, qui empêcherait l'ennemi de ravager le plat pays et de saccager les villes comme bon lui semblerait.

DÉCLARATION DU ROI.

Il se déclarait prêt à appliquer les réformes que les notables voudraient introduire dans l'administration financière et promettait d'y apporter autant de bonne volonté « qu'ayt jamais faict prince qui ayt porté ceste couronne ».

Cette condescendance, qui n'était pas dans les traditions de la royauté, témoignait de l'extrême nécessité où il était réduit. Dans le discours qu'il prononça, le 4 novembre 1596, à la séance d'ouverture, il déploya toutes les séductions de sa bonne grâce. « Je ne vous ay point appelez, disait-il aux notables, comme faisoient mes predecesseurs pour vous faire approuver leurs volontez, je vous ay assemblez pour recevoir vos conseils, pour les crere (croire), pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend gueres aux Roys, aux barbes grises et aux victorieux ».

LE SOU POUR LIVRE.

L'assemblée vota une taxe d'un sol par livre sur toutes les marchandises vendues; elle ajourna à un an le paiement des gages dus aux officiers de justice et finances.

EXPEDIENTS FINANCIERS.

Le nouvel impôt ne pouvait procurer de ressources qu'à longue échéance et les besoins étaient urgents. Il fallut recourir aux expédients, emprunts forcés, chambre ardente, poursuites contre les trésoriers, édits bursaux, créations d'offices. Le Roi se fit prêter, sans admettre d'excuse, 300 000 écus par les membres du Parlement et les bourgeois les plus aisés de Paris. Il vendit l'impunité moyennant 1 200 000 écus aux financiers que leurs vols rendaient justiciables de la chambre ardente, il vendit des charges de judicature et de finances pour une somme égale.

REMONTRANCES DES PARLEMENTS.

Ces créations d'offices soulevèrent la plus vive opposition dans le parlement de Paris. Le Roi employa raisons et caresses pour convaincre les magistrats. A bout d'arguments, il les menaça d'aller « en Flandres se faire donner possible quelque coup de pistolle; et lors ils sçauroient à leurs despens que c'estoit que de perdre un Roy ». Le Parlement refusa encore d'enregistrer l'édit; il fallut lui forcer la main dans un lit de justice. Le parlement de Rouen se montra encore plus intraitable. Les restes de la Ligue s'agitèrent; il y eut un complot pour livrer la ville aux Espagnols. L'opposition était si menaçante que le Roi se résigna à réduire de moitié la cotisation qu'il demandait à la ville de Rouen et le nombre des charges qu'il se proposait de créer.

ELISABETH ET CALAIS.

Il cherchait de tous côtés des alliés. Déjà, quand les Espagnols avaient attaqué Cambrai (août 1595), il avait député auprès d'Élisabeth M. de La Barrauderie pour la prier de secourir la ville. La Reine avait répondu froidement « que de longtemps elle n'avoit travaillé que pour autruy sans pancer à elle ». En ce moment, elle préparait une attaque contre les ports espagnols. Sa lettre à Henri IV était plus cordiale : « En tout que puis, écrivait-elle, avecq la commodite de mon estat et considération de mon peuple n'auray moins soing de vostre conservation que la mienne ». Mais, parmi les villes que le Roi lui montrait menacées par la prise de Cambrai, elle s'étonnait comme la ville de Calais « lui a eschappé la plume ». Il est vrai qu'elle y pensait pour lui. Son ambassadeur à Paris avait pour instruction de refuser tout secours « sinon à la charge et condition qu'il (le Roi) soit content de nous asseurer, soubz sa main privée ou par chiffre ou autrement, que telle part de nos forces soient receues dans ladite ville de Calais, qu'ilz (ces forces) puissent estre bastans pour asseurer la ville contre tous attentatz et suffisans pour s'asseurer eux-mesmes (elles-mêmes) contre toutes praticques et escornes ».

Henri IV avait placé dans Calais deux compagnies hollandaises; il refusa d'y introduire des soldats anglais.

PRISE DE CALAIS PAR LES ESPAGNOLS.

L'année suivante (1596), aussitôt qu'il sut la prise des faubourgs de Calais par les Espagnols, il fit partir pour l'Angleterre (18 avril) Sancy, chargé de représenter la nécessité, ou d'une réconciliation de la France avec l'Espagne, ou d'une action commune de l'Angleterre et de la France aux Pays-Bas « afin de se deslivrer » du voisinage de Philippe II. Mais l'ambassadeur devait ôter à Élisabeth toute espérance d'obtenir Calais; plutôt que de la lui céder, le Roi aimait mieux la perdre ou traiter avec Philippe II. Élisabeth offrit de la secourir à condition de la garder. Henri refusa encore. La citadelle fut prise (24 avril).

SECOURS D'ANGLETERRE.

Pour empêcher un rapprochement entre la France et l'Espagne, Élisabeth consentit, au moins sur le papier, à une ligue offensive et défensive, que le duc de Bouillon, adjoint à Sancy, venait lui proposer. Deux traités furent signés à Greenwich le 24 et le 26 mai (1596), le premier public, le second secret et qui infirmait presque l'autre. En effet, Bouillon et Sancy accordaient le 26 que la Reine, à cause de ses grandes affaires, assisterait le Roi, non comme il avait été arrêté le 24, de 4000 hommes dont elle avancerait la solde, mais seulement de 2000 hommes avec quatre mois de paie, et encore ces 2000 hommes ne pouvaient être employés « que pour mettre en garnison dans les villes de Boullongne et de Monstreul ou près de la personne du roy, lors qu'avec son armée il sera en Picardie prosche de la coste de la mer ». Bien plus, les plénipotentiaires français reconnaissaient que l'article du traité du 24 mai, où il était question de dresser au plutôt une armée composée de forces communes, n'avait été inséré que « pour la reputation de la ligue et non pour obliger la Royne à aucune despence pour dresser à present le dict corps d'armée ». Tout le secours d'Élisabeth se réduisait à ces 2000 hommes et à un prêt de 20000 écus à rembourser en septembre prochain. Elle obtenait en échange la promesse que la France ne ferait avec l'Espagne ni paix ni trêve sans son consentement et celui des Provinces-Unies. Henri IV n'était pas en situation de marchander les engagements. Les Hollandais lui prêtèrent 450000 florins et promirent de lier, l'année suivante, leurs opérations aux siennes. Les ambassadeurs n'obtinrent rien de l'Allemagne protestante, où la conversion du Roi, la haine des luthériens pour les réformés, et la mort de Jean Casimir (1592), de l'électeur de Saxe, Christian I (1591), et du landgrave de Hesse, Guillaume le Sage (1592) avaient grandement affaibli la cause française.

PERTE ET REPRISE D'AMIENS.

Avec les ressources qu'il s'était procurées et les auxiliaires dont il disposait, Henri IV méditait de prendre l'offensive et d'assiéger

Arras, capitale de l'Artois. Il avait choisi comme place d'armes Amiens et il y accumulait l'artillerie, la poudre, les approvisionnements. Il aurait bien voulu aussi adjoindre des Suisses aux milices bourgeoises, pour veiller sur l'équipage du siège, mais les habitants se refusaient à recevoir une garnison. Le gouverneur espagnol de Doullens, Fernand Tello Portocarrero, informé de ces grands préparatifs et de l'insuffisance de la garde, s'empara par surprise (11 mars 1597) de cette ville forte, qui fermait la Somme et couvrait Paris. Le Roi était tout occupé des folies de la mi-carême, quand cette terrible nouvelle arriva. Il plia d'abord sous le coup; la capitale était menacée; la pacification du royaume compromise. Il ne manquait pas de gens pour se réjouir secrètement de ce désastre; même quelques ligueurs se réunirent dans une taverne de la rue de la Huchette pour boire à la santé du roi d'Espagne. Et le Roi n'avait pas d'argent pour entrer en campagne. Sa détresse était si grande qu'il offrit à Élisabeth, si elle voulait doubler le chiffre du contingent anglais, de lui céder Calais « à condition toutefois qu'elle la gardera, comme appartenante à la couronne de France et pour gaige » d'argent prêté et à prêter, « jusques à l'entier remboursement ». Mais, s'il s'abattait facilement, il se relevait vite. « C'est assez fait le roy de France, il est temps de faire le roy de Navarre ». Il courut en Normandie rassurer les villes que le voisinage de l'ennemi épouvantait. Le maréchal de Biron, chargé d'investir Amiens, commença la circonvallation du côté de la Flandre, par où les ennemis pouvaient recevoir du secours. Toutes les troupes qui étaient disponibles furent acheminées vers Amiens; le ban et l'arrière-ban furent appelés. Le parti protestant boudait, mais la noblesse catholique n'en montrait que plus de zèle. La place, battue de 45 canons, ne pouvait résister longtemps si elle n'était secourue; le cardinal Albert d'Autriche essaya de la débloquer. Son armée comptait 4 000 chevaux et 15 000 fantassins et s'avançait en bel ordre, l'artillerie en tête, et l'infanterie protégée par le retranchement des chariots. Les Espagnols « naturels » donnèrent avec tant de vigueur que, s'ils avaient poussé leur pointe, ils forçaient les lignes. Mais l'artillerie française commença le feu; le Cardinal craignit de s'engager à fond et fit sonner la retraite. Le lendemain, de grand matin, il reprenait le chemin des Pays-Bas (16 septembre). Les assiégés n'avaient plus qu'à se rendre et ils obtinrent de capituler avec les honneurs de la guerre (25 septembre).

NÉCESSITÉ DE LA PAIX.

Le siège d'Amiens avait duré six mois; pendant six mois, l'avenir du Roi et du pays avait paru lié au sort d'une ville. Aussitôt qu'elle fut prise, l'armée, écrit Henri IV, se débanda. « J'avois jeudy au soir cinq mille gentilzhommes, samedi à midi je n'en ay pas cinq cens. De

l'infanterie ce debandement est moindre, bien que tres grand ». La France s'était ressaisie pour ce grand effort, mais les volontés étaient lasses. L'argent manquait; les parlements refusaient aussi âprement les subsides quand l'Espagnol était dans Amiens que s'il avait été à Bruxelles Il était temps d'en finir. Si la tentative de Philippe II pour conquérir la France avait échoué, Henri IV n'était pas en état de se venger et de rendre coup pour coup

INTERVENTION DU PAPE.

L'Espagne aussi était à bout de ressources; les Anglais et les Hollandais pillaient ses colonies, détruisaient sa marine, et ravageaient ses côtes. Ce contraste entre la ruine des puissances catholiques et la prospérité des puissances protestantes préoccupait le Pape, qui, déjà en 1595, avait envoyé le cardinal neveu Giovanni Francesco Aldobrandini en Espagne pour recommander au Roi catholique la cause de la paix (1595). Il fallut la reprise d'Amiens et le pressentiment d'une mort prochaine pour convaincre Philippe II de la vanité de ses ambitions. Bonaventura Calatagirone, général des Cordeliers, eut plus de succès qu'Aldobrandini et, sous les auspices de la papauté, les négociations commencèrent à Vervins. La France était représentée par Pomponne de Bellièvre et Nicolas Brûlart, sieur de Sillery; l'Espagne par le franc-comtois Jean Richardot, par Jean-Baptiste de Taxis et Verreichen.

TRAITÉ DE VERVINS (2 MAI 1598).

Le traité de paix, « longtemps disputé, souvent rompu, parfois desespéré, » fut enfin signé le 2 mai 1598. Le nonce du Pape, Alexandre de Médicis, qui avait suivi à Vervins les plénipotentiaires français, pouvait se féliciter d'avoir contribué à cet heureux résultat. Le traité de Vervins rétablissait les clauses du traité du Cateau-Cambrésis. Le roi de France recouvrait Le Blavet, Ardres, Doullens et Calais. Il souffrait que le traité contînt l'affirmation des prétentions de Philippe II et de ses enfants à l'héritage de la maison de Bourgogne « pour en faire poursuite par voye amiable ou de justice et non par les armes ». Comme il n'était pas à craindre que le parlement de Paris rendît par arrêt la Bourgogne, la revendication équivalait à une renonciation. Des provinces que Louis XI avait enlevées à l'héritière de Charles le Téméraire, le roi d'Espagne ne gardait que le comté de Charolais sous la suzeraineté du roi de France.

AJOURNEMENT DE LA QUESTION DE SALUCES.

Les deux rois étaient d'accord pour comprendre leurs alliés dans le traité. Mais le règlement des difficultés entre la France et la Savoie n'était pas facile. Charles-Emmanuel, s'il consentait à lâcher les quelques points qu'il occupait encore en Provence, refusait de restituer le marquisat de Saluces, sa conquête de 1588 Les négociateurs décidèrent d'ajourner et de remettre à l'arbitrage du Pape la solution

du différend. « Et, suivant ce, ledict sieur duc demeurera bon prince neutre et amy commun des dicts sieurs rois ».

MECONTENTEMENT D'ELISABETH.

Le roi de France aurait aussi voulu comprendre dans le traité l'Angleterre et la Hollande. Puisqu'il ne pouvait tenir la promesse, faite en 1596 à Élisabeth, de ne pas conclure de paix séparée, il offrait de servir de médiateur entre ses alliés et le roi d'Espagne. Mais l'Angleterre et la Hollande avaient trop d'intérêt à continuer la lutte. Les Hollandais n'espéraient pas que Philippe II leur accorderait la liberté de conscience et l'indépendance. Les Anglais lui faisaient guerre heureuse sur mer, enlevaient au passage les galions chargés d'or et d'argent; ils crièrent à la trahison, quand le roi de France se retira d'une guerre dont ils avaient tout le profit. Henri IV ne pouvait pas pourtant épuiser le royaume pour une alliée aussi inconstante qu'Élisabeth?

IV. — CHANGEMENTS EN EUROPE

LES ARCHIDUCS AUX PAYS-BAS.

ENTRE les Provinces-Unies et la France, Philippe II avait à organiser les Pays-Bas. Leur gouvernement direct par la cour de Madrid aurait blessé l'esprit particulariste des populations flamandes ou wallonnes et ôté toute chance de réunir jamais les Belges et les Hollandais; il fallait prévenir le danger d'une nouvelle révolte et préparer le retour des rebelles à l'obéissance. Philippe II, dans une vue de haute politique, où il entrait peut-être quelque tendresse pour une fille uniquement chérie, fit, des Pays-Bas, de la Franche-Comté et du Charolais, une principauté qu'il donna à l'infante Claire-Isabelle-Eugénie et à son futur époux, l'archiduc Albert d'Autriche[1]. La séparation ne devait être que provisoire. Le roi d'Espagne, dit Cheverny, se réservait pour son fils et ses successeurs le droit de réunir à la couronne d'Espagne les Pays-Bas « toutes et quantes fois qu'il leur plairoit, même quand il surviendroit des enfans dudit mariage »; il y avait quelques raisons de croire qu'il n'en surviendrait pas. Les Pays-Bas resteraient sous la suzeraineté de l'Espagne. Le Roi catholique continuerait à fournir de l'argent et des soldats, et, bien qu'il eût pris l'engagement de retirer les garnisons espagnoles, il s'entendait avec l'Archiduc pour se soustraire à cette promesse. Par cette combinaison, Philippe II pensait augmenter la fidélité de ses sujets sans amoindrir la puissance de sa couronne.

1. C'est le cardinal Albert d'Autriche, qui venait de quitter le chapeau.

LA FRANCE ET L'ESPAGNE APRÈS LA GUERRE.

Ainsi se termina la longue lutte de la France et de l'Espagne. Les deux pays s'étaient fait la plus rude guerre sans autre résultat que d'en revenir aux stipulations du traité du Cateau-Cambrésis. La France avait horriblement souffert du passage des armées, des pilleries des soldats et aussi de la fureur de carnage et de destruction qui sont l'accompagnement des guerres civiles. Près de 4 millions d'hommes, dit-on, avaient péri dans un pays qui ne contenait pas plus de 12 à 15 millions d'habitants; en Picardie, on ne rencontrait que des veuves et des orphelins. Mais la France avait traversé sans périr l'effroyable épreuve des troubles religieux; elle s'était sauvée des étrangers et d'elle-même. Cette force de résistance était une preuve de vigueur et de jeunesse.

Que l'Espagne, au contraire, avec les ressources du monde catholique et la complicité de la France ligueuse elle-même, ne fût pas parvenue à conquérir ou à démembrer ce pays, divisé contre lui-même, c'était là un indice d'épuisement. Pour soutenir ses vastes projets de domination universelle, Philippe II avait été forcé de tirer la moelle et la substance de ses sujets. Il fit banqueroute à la fin de 1596 et fut forcé de quêter de porte en porte un don gratuit, aumône demandée à des gens qui étaient plus en situation de la recevoir que de la faire.

PUISSANCE NAVALE DE L'ANGLETERRE.

Il avait dépensé, à combattre les ennemis de Dieu et les siens, l'argent nécessaire à la défense de ses États. Au moment où il équipait l'Armada, Drake, qui avait ravagé ses colonies, était venu lui brûler des navires dans la rade de Cadix (1587). Deux ans après, Drake avait attaqué La Corogne et poussé quelques milliers de soldats jusqu'aux portes de Lisbonne. Philippe II prépara une expédition en Irlande, mais ne se garda pas mieux. Une flotte débarqua devant Cadix 8 000 Anglais et 5 000 Hollandais. Il y avait dans la rade 30 bateaux de guerre, autant de transports et 36 navires, richement chargés, qui allaient partir pour l'Amérique; tout fut pris ou brûlé. Cadix était l'entrepôt du commerce des Indes; les Anglo-Hollandais la pillèrent méthodiquement; ils emportèrent jusqu'aux cloches des églises et aux balustrades forgées des balcons (20 juin-7 août 1596). La perte fut évaluée à 20 000 000 de ducats. Philippe, pour se venger, embarqua 14 000 hommes et les expédia en Irlande, mais la tempête brisa cette nouvelle Armada (1597).

Ce fut sa dernière tentative; il parut accepter la déchéance navale de l'Espagne. Les Anglais s'étaient montrés supérieurs sur mer, et, symptôme grave, leur bonheur était dû plutôt à l'audace et à l'énergie des particuliers qu'aux efforts du gouvernement. C'était la nation qui se révélait puissance maritime et qui, pour son début, avait ruiné

la marine espagnole, affranchi les mers, ouvert la route des colonies.

LE NOUVEL ÉTAT DES PROVINCES-UNIES.

Les révoltés des Pays-Bas, que Philippe II, après l'assassinat de Guillaume d'Orange, avait eu l'espoir de soumettre, avaient été sauvés par la perte de l'Armada et l'envoi du duc de Parme contre Henri IV. Maurice de Nassau, le fils de Guillaume, prit l'offensive en 1591 et trois ans après les sept provinces maritimes : Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Over-Yssel, Frise et Groningue constituaient en fait, sinon en droit, un État indépendant. Elles avaient une marine; leurs navigateurs, après avoir tenté d'aller aux Indes par le nord de l'Amérique, suivirent la route des Portugais en 1597 et commencèrent en Extrême-Orient des établissements qui devaient devenir un grand empire.

DÉCLIN DE L'ESPAGNE.

L'Espagne, malgré ses défaites, faisait encore figure de puissance prépondérante. Elle gardait toutes ses colonies, ses annexes d'Europe, sauf la moitié des Pays-Bas, son renom militaire et le prestige des services rendus au catholicisme. Mais elle n'avait pu dompter une révolte; un nouvel État s'était formé à ses dépens; elle avait perdu l'empire de la mer; elle n'avait su ni conquérir la France ni en retenir un lambeau. Le traité de Vervins, qui est la conclusion politique des guerres de religion, marque aussi la fin de la grandeur espagnole.

CHAPITRE IX

L'ÉDIT DE NANTES[1]

I. SITUATION LÉGALE DES PROTESTANTS. — II. L'ÉDIT DE NANTES. — III. LES RÉSISTANCES.

I. — SITUATION LÉGALE DES PROTESTANTS

LE PROBLÈME RELIGIEUX.

LA conclusion de la paix avec l'Espagne n'était que la moindre des difficultés du gouvernement; il restait à régler les rapports de l'État catholique avec ses sujets protestants. De nouveau se posait, après trente ans de massacres, de combats, d'édits de pacification et de retours d'intolérance, le problème de la coexistence des deux religions.

AVANT ET APRÈS L'ABJURATION.

L'avènement d'Henri IV, s'il avait assuré aux coreligionnaires du Roi sa bienveillance et sa protection, n'avait rien changé aux lois existantes. La Déclaration de Saint-Cloud (4 août 1589), confirmative du traité de la trêve, n'autorisait l'exercice du culte réformé « qu'es villes et lieux de notre royaume » où il se faisait alors. C'était la reconnaissance des conquêtes du parti, avec la défense de les pousser plus avant. Même, le roi protestant s'engageait à n'accorder qu'aux

1. SOURCES : Haag, *La France protestante*, Pièces justificatives, 1re éd., X. *Lettres missives*, V. *Collection des Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé*, I, 1767. *Mémoires de la Ligue*, VI. *Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, 1824-1825, VI-IX. L'Estoile, VII. *Mémoires de De Thou*, M. et P., 1re série, XI. *Mémoires de Madame Du Plessis-Mornay*, publ. p. Mme de Witt, S. H. F., I. De Thou, XIII. D'Aubigné, *Histoire univ.*, IX. Palma Cayet, *Chronologie septenaire* (1598-1604), P. Matthieu, *Histoire de Henry IIII*. Legrain, *Décade contenant la vie et les gestes de Henry le Grand*, 1633.

OUVRAGES A CONSULTER : Élie Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes... jusques à l'Édit de révocation en octobre 1685*, I, Delft, 1693. Anquez, *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France, 1573-1622*, Paris, 1859. Poirson, *Histoire de Henri IV*, 1865, II. *Le troisième centenaire de l'Édit de Nantes*, études et documents publiés par N. Weiss, Bernus, Gaufrès, De Cazenove, etc., dans Bulletin de la Société de l'hist. du protestantisme français, XLVII, 15 mars, 15 avril, 15 juillet 1898. A. Lods, *L'Édit de Nantes devant le Parlement de Paris*, 1899. Hist. du Languedoc, XI. Vicomte de Meaux, *Les luttes religieuses en France au XVIe siècle*, 1879. Comte Douglas, *Vie et poésies de Soffrey de Calignon*, Grenoble, 1874.

seuls catholiques les charges, offices et gouvernements hors de ces lieux réservés. Il fallut deux ans à Du Plessis-Mornay, avocat des Églises, pour faire abolir ces restrictions. L'Édit de Mantes (4 juillet 1591) révoqua les Édits de 1585 et de 1588, promulgués sous la pression de la Ligue, et rétablit les derniers Édits de pacification. (Édit de Poitiers, 1577; conventions de Nérac et de Fleix), « le tout par provision » jusqu'à la pacification générale et au règlement des affaires religieuses. Quand Henri IV se fut résolu à se convertir, il confirma les dispositions provisoires de l'Édit de Mantes et fit prendre aux princes et aux grands seigneurs catholiques, au moment où se tenaient les conférences de Suresnes, l'engagement écrit de repousser toute proposition contraire aux Édits de pacification. Il alla plus loin; il autorisa tacitement l'exercice du culte réformé dans toutes les villes royales, pourvu que ce fût sans scandale et sans bruit. Mais son abjuration était trop douloureuse et trop préjudiciable à son ancien parti pour ne pas exciter les méfiances. La faveur qu'il montrait à ses sujets catholiques paraissait à des gens ulcérés autant d'indices de faiblesse, sinon de trahison. Ils remarquaient avec colère qu'il octroyait aux villes ligueuses, pour faciliter leur soumission, l'interdiction du culte réformé dans leur enceinte et dans leurs faubourgs. Ils s'indignaient qu'il ne mît pas plus de zèle à imposer de force aux parlements un nouvel enregistrement de l'Édit de Poitiers; ils tenaient un compte exact des manifestations de la haine populaire et s'autorisaient des violences dont ils étaient victimes pour se plaindre de la tyrannie ou de l'indifférence « de tous les François ».

ORGANISATION DU PARTI.

Ils ne songeaient qu'à se remettre en leur « distinction », c'est-à-dire à se constituer à part dans l'État. Dans une assemblée générale qu'ils tinrent à Mantes (oct. 1593-janv. 1594), leurs députés renouvelèrent le serment de vivre et de mourir unis dans leur confession de foi, sous l'obéissance et protection du Roi. Quatre mois après (mi-mai), ils se réunirent à Sainte-Foy, sans permission expresse du Roi, « ayans trouvé par les plaintes de tous costez occasions suffisantes pour oser ceste nouveauté ». La « nouveauté » sentait la révolte, car il s'agissait de donner au parti une organisation politique. Ils divisèrent la France en neuf grandes provinces, qu'administreraient des conseils particuliers. Tous les ans, une Assemblée générale, composée des députés des provinces, devait délibérer sur les intérêts généraux du parti. C'était l'extension à tout le royaume de l'organisation républicaine que les Assemblées de Millau, de Nimes et de La Rochelle (1573-1574) avaient donnée au Midi et à l'Ouest.

SES DEMANDES.

Mais, tout en se groupant à part, les protestants n'entendaient pas renoncer au bénéfice de leur qualité de Français naturels. L'As-

semblée de Saumur, réunie en exécution du règlement de Sainte-Foy (février 1595), demanda au Roi d'admettre les réformés, indistinctement avec les catholiques, à toutes les charges et dignités du royaume, d'établir des Chambres mi-parties dans tous les parlements, excepté celui de Grenoble, qui ne leur était pas suspect, et de leur laisser en garde, pour leur sûreté, toutes les villes qu'ils avaient maintenant entre les mains. A ces prétentions qui, jointes à celle de vivre « en distinction », étaient exorbitantes, Henri IV fit une réponse dilatoire. Ils revinrent à la charge sans plus de succès. Alors ils résolurent de faire sécession. Les chefs du parti, La Trémoille et Bouillon, abandonnèrent le Roi sous les murs de La Fère, qu'il assiégeait. « ..Ces gens, dit Du Plessis-Mornay de ses coreligionnaires, rebutés de la Court, sont résoleus de chercher leurs remèdes en eulx-mesmes... et... se trouveront avoir passé le Rubicon fort gaiement ». En attendant, ils saisissaient l'argent des caisses publiques pour payer les garnisons des places de sûreté.

ASSEMBLÉES PROTESTANTES.

Leurs députés étaient à ce moment réunis à Loudun (depuis le 2 avril 1596). Aux représentants des provinces s'étaient joints les grands seigneurs du parti. Cette Assemblée extraordinaire fut « de soixante-dix testes et quelquefois de quatre-vingts ». Pendant deux ans, elle siégea, changeant de lieu sans changer d'objet, à Loudun, à Vendôme, à Saumur et enfin à Châtellerault (16 juin 1597)

NÉGOCIATIONS ENTRE LE ROI ET LES PROTESTANTS.

Henri IV, qui ne voulait pas rompre, députa à Loudun deux commissaires, De Vic et Calignon. Les agents du Roi et les représentants des Églises convinrent de la nécessité de promulguer un nouvel et dernier édit de pacification, mais ils se divisèrent quand il fallut en dresser les articles. L'agitation recommença de plus belle. L'entrée des Espagnols à Amiens n'apaisa point l'intransigeance de l'Assemblée de Châtellerault. Invitée à compatir aux dangers du royaume, elle maintint toutes ses exigences et déclara les propositions apportées par deux nouveaux commissaires, Schomberg et De Thou, « totalement éloignées des choses nécessaires aux Églises ». Bouillon et La Trémoille, qui avaient levé des troupes, se dispensèrent de joindre l'armée royale sous les murs d'Amiens. Saint-Germain fut envoyé à Élisabeth pour solliciter « l'entremise de son crédit[1] » ; La Forêt alla en Hollande presser les États Généraux d'empêcher tout rapprochement entre la France et l'Espagne. Le parti publia les « Plaintes des Églises réformées » sur les violences et les injustices qui leur sont faites en plusieurs endroits du royaume; il projeta de s'emparer de Tours et de dater de cette ville son ultimatum.

1. Lettre d'Elisabeth à Henri IV (sept. 1597), publiée par Laffleur de Kermaingant, *Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise*, p. 136.

CONCESSIONS DU ROI.

Pour sauver le pays du chaos où l'aurait plongé une nouvelle guerre civile, il fallait de nouvelles concessions. Le Roi, qui venait de reprendre Amiens, pouvait se relâcher, sans que ses complaisances pussent passer pour faiblesse. Il obtint de l'Assemblée qu'elle lui déléguerait quatre députés investis d'un « plein et entier pouvoir de traiter, finir et conclure la négociation ».

II. — L'ÉDIT DE NANTES (13 AVRIL 1598)

CLAUSES DE L'EDIT.

L'ÉDIT de pacification fut signé à Nantes, le 13 avril 1598, et déclaré perpétuel et irrévocable[1]. C'était la Charte des droits et des privilèges des protestants français. La liberté de conscience leur était concédée dans toutes les villes et lieux du royaume et pays de l'obéissance du roi « sans être enquis, vexez, molestez », ni « astraints à faire chose » contraire à leur religion. Le libre et plein exercice du culte était autorisé partout où il se faisait publiquement « en l'année 1596 et en l'année 1597, jusques à la fin du mois d'août »; là où il avait été établi « ou deu l'estre » par l'Édit de Poitiers, les conventions de Nérac et le traité de Fleix, et, en outre, dans deux villes ou lieux de chaque bailliage et sénéchaussée; — au principal domicile des seigneurs ayant haute justice ou plein fief de haubert, « tant qu'ils y seront résidens, et en leur absence leurs femmes ou bien leur famille ou partie d'icelle », et, dans les autres maisons de ces seigneurs, seulement quand ils y seraient présents. Aux nobles qui n'étaient point hauts justiciers, l'Édit permettait d'admettre dans leurs maisons de campagne, pour les prêches, baptêmes et autres cérémonies, jusqu'à trente personnes, sans compter leurs parents.

LA LIBERTÉ DE CULTE A LA COUR.

L'Édit de Poitiers avait interdit le culte à Paris et dans un rayon de dix lieues autour de cette ville; l'Édit de Nantes restreignait l'interdiction à cinq lieues. La présence du Roi dans un lieu de libre exercice ne suspendait la pratique du culte que durant trois jours. A la Cour même, les grands officiers de la couronne, les grands seigneurs, les gouverneurs et lieutenants généraux et les capitaines des gardes pourraient célébrer les cérémonies du culte dans leurs logis, à portes closes, sans psalmodier à haute voix, en évitant tout bruit et tout scandale.

1. L'Édit de Nantes se compose d'Articles généraux, au nombre de 95 (13 avril), et de 56 Articles particuliers, signés le 2 mai 1598: — et en outre d'un Brevet du 13 avril et d'un autre Brevet du 30 avril, réglant plus particulièrement le traitement des ministres et la question des places de sûreté, mais garantis seulement par la parole du Roi, au lieu d'être vérifiés et enregistrés par les parlements, comme les Articles géneraux et les Articles particuliers.

CHAMBRES DE L'ÉDIT.

Les réformés avaient, comme les catholiques, le droit de vendre, d'acheter, de tester, d'hériter, d'épouser en justes noces. Il était défendu aux prédicateurs de les injurier en chaire, aux parents de les déshériter pour cause de religion. Ils devaient être admis dans les universités, écoles, collèges et dans les hôpitaux. Pour leur assurer des juges non suspects, le Roi créait au parlement de Paris une chambre de l'Édit, composée de seize conseillers, six réformés et dix catholiques, et chargée uniquement de juger les affaires des réformés. Elle devait aussi connaître provisoirement « des causes et procez de ceux de ladite religion prétendue réformée » dans les ressorts des parlements de Rouen et de Rennes. La Chambre de l'Édit de Castres, qui embrassait la circonscription du parlement de Toulouse, était maintenue. Deux nouvelles chambres furent créées, l'une à Bordeaux (ou à Nérac), pour le ressort du parlement de Bordeaux, l'autre à Grenoble, pour le Dauphiné et la Provence; elles devaient être mi-parties de protestants et de catholiques.

MINISTRES.

Toutes les charges et dignités étaient acccessibles aux protestants; ils ne devaient pas être plus imposés que les catholiques; leurs ministres comme les membres du clergé étaient exempts « des gardes, des rondes et logis des gens de guerre et autres assiettes et cueillettes de tailles ».

SYNODES ET ASSEMBLÉES POLITIQUES.

Ici finissaient les droits et commençaient les privilèges. Les réformés restaient organisés en parti; ils conservaient, ce qui était juste, leurs synodes provinciaux et nationaux, qui veillaient au maintien de la doctrine et de la discipline, mais ils allaient s'autoriser de la complaisance du Roi pour tenir des assemblées politiques. Ils obtenaient pour huit ans une centaine de places de sûreté, dont quelques-unes, comme Montpellier, Montauban et la Rochelle, étaient très fortes.

FORCE DU PARTI.

L'État catholique faisait les frais des garanties qui étaient prises contre lui : il payait les garnisons qui gardaient les places de sûreté, il payait les gouverneurs, qui devaient toujours être choisis parmi les protestants. Si l'on considère que les 3 500 gentilshommes de la religion pouvaient lever 25 000 soldats, à une époque où l'armée royale sur pied de paix ne dépassait pas 10 000 hommes, on aura l'impression d'un parti extrêmement puissant, protégé, autant que la prudence humaine pouvait l'imaginer, contre un retour offensif d'intolérance.

III. — LES RÉSISTANCES

OPPOSITION DU CLERGÉ.

C'ÉTAIT, disait Clément VIII à D'Ossat, l'Édit le plus « maudit » qui se pouvait imaginer. Par égard pour le Légat, Alexandre de Médicis, qui avait tant contribué à la paix de Vervins, Henri IV avait décidé d'envoyer l'Édit au Parlement, seulement après sa sortie de France (septembre). Mais le Clergé n'attendit pas l'enregistrement pour protester. Son agent général, Berthier, depuis évêque de Rieux, alla demander au Roi « que Sa Majesté ne permist point que deçà Loire les ministres de ladicte religion pretendue réformée eussent autre liberté, sinon de n'estre point recherchés ». Le Midi seul aurait joui de la liberté de culte. Le Roi « lui tint de grosses paroles », mais les évêques et le nonce revinrent à la charge et le Roi fit quelques concessions. Il promit que l'exercice de la religion catholique serait rétabli dans les places de sûreté et que, dans les lieux tenus par les Réformés, les ecclésiastiques ne contribueraient pas au paiement des ministres. La liberté des synodes fut limitée; il ne pourrait s'en tenir qu'avec la permission du Roi et les étrangers n'y seraient admis qu'avec sa permission. Il est vrai que, quelques mois après (23 août 1599), Henri IV revint sur cette restriction. Il maintint aussi aux réformés, malgré les remontrances de l'Université, l'autorisation de suivre les cours, de prendre des grades et de professer, sauf en théologie.

DU PARLEMENT DE PARIS.

Il était à prévoir que le parlement de Paris n'enregistrerait pas sans peine. Le président de Villiers-Seguier, « bon juge docte et incorruptible », mais grand catholique, déclarait qu'on disputerait (*disputabuntur*). La plupart des anciens ligueurs qui siégeaient au Parlement n'avaient pas dépouillé la haine de l'hérétique; et même des magistrats d'esprit modéré se refusaient à admettre le libre et plein exercice des deux cultes et, pour ainsi dire, la reconnaissance de deux religions. Mais le Roi voulait en finir. Il nomma ambassadeur à Venise Villiers-Seguier, qui était résolu à résister (septembre 1598), et invita le président De Thou, négociateur de l'Édit, à reprendre son siège au Parlement. Le 2 janvier 1599, l'Édit fut porté au Parlement, tel qu'il était après les changements obtenus par le Clergé; il n'y reçut pas meilleur accueil. Les prédicateurs faisaient rage; le capucin Brûlart, frère du négociateur de Vervins, Brûlart de Sillery, prêchait que tous les conseillers qui voteraient l'Édit seraient damnés. Quelques factieux allèrent proposer à Mayenne de recommencer la Ligue. Le

Parlement arrêta, le 5 janvier, de dresser des remontrances. Le Roi le fit venir au Louvre (7 janvier).

DISCOURS DU ROI.

Devant que vous parler de ce pourquoi je vous ai mandés, je veux vous dire une histoire que je viens de ramantevoir au mareschal de La Chastre. Incontinent après la S.-Berthelemi, quatre qui jouions aux dés sur une table vismes parroistre des gouttes de sang et, voiant qu'estans essuiées par deux fois, elles revenoient pour la troisième, je dis que je ne jouerois plus et que c'estoit un augure contre ceux qui l'avoient respandu. M. de Guise estoit de la trouppe.

Après cet émouvant rappel du plus grand des crimes, le Roi changea de ton.

Vous me voiez en mon cabinet, où je viens parler à vous, non point en habit roial, comme mes prédécesseurs, ni avec l'espée et la cappe, ni comme un prince qui vient parler aux ambassadeurs estrangers, mais vestu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler franchement à ses enfans.

Il s'anima.

Ce que j'ay à vous dire est que je vous prie de verifier l'Édit que j'ai accordé à ceux de la Religion. Ce que j'en ay fait est pour le bien de la paix. Je l'ay faite au dehors, je la veux au dedans. Vous me devez obéir, quand il n'y auroit autre considération que de ma qualité et de l'obligation que m'ont tous mes subjects et particulièrement vous tous de mon Parlement.... Si l'obéissance estoit deue à mes prédécesseurs, il m'est deu autant ou plus de dévotion, d'autant que j'ay establi l'Estat.... Je sçai bien qu'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux, mais je donnerai bien ordre contre ces gens-là et ne m'en attendrai pas à vous (et ne m'en reposerai pas sur vous de ce soin). C'est le chemin qu'on prist pour faire les Barricades et venir par degrés à l'assassinat du feu Roy. Je me garderai bien de tout cela : je coupperai la racine à toutes factions, à toutes prédications séditieuses, et je ferai accourcir (raccourcir) tous ceux qui les susciteront. J'ay sauté sur des murailles de ville : je sauterai bien sur des barricades qui ne sont pas si haultes.

Ne m'alléguez point la Religion Catholique. Je l'aime plus que vous, je suis plus Catholique que vous : je suis fils aisné de l'Église. Vous vous abusez si vous pensez estre bien avec le Pape. J'y suis mieux que vous.... Ceux qui ne voudroient que mon Édit passe veulent la guerre ; je la déclarerai à ceux de la Religion, mais je ne la ferai pas : vous irez la faire, vous, avec vos robbes, et ressemblerez la procession des Capussins qui portoient le mosquet sur leurs habits. Il vous fera bon voir! Quand vous ne voudrez passer l'Édit, vous me ferez aller au Parlement. Vous serez ingrats quand vous m'aurez créé cest ennui.... Je suis Roy maintenant, et parle en Roy, et veux estre obéi. A la vérité la Justice est mon bras droit; mais, si la gangrène s'y prend, le gauche le doit coupper. Quand mes régimens ne me servent pas, je les casse. Que gangnerez-vous? Quand vous ne voudrez vérifier l'Édit, aussi bien le ferai-je passer. Les prédicateurs ont beau crier....

Mais il se radoucit.

La dernière parole que vous aurez de moi sera que vous suiviez l'exemple de M. de Maienne. On l'a incité de faire des menées contre ma volonté; il a respondu m'estre trop obligé, et tous mes subjects aussi, parce que j'ai restabli la France, maugré ceux qui l'ont voulu ruiner.... Et si le chef de la Ligue a parlé ainsi, combien plus vous, que j'ai restablis, tant ceux qui m'ont esté fidèles que ceux que j'ai remis en foy, que doivent-ils faire au prix (en comparaison)!

Donnez à mes prières ce que ne voudriez donner aux menaces. Vous n'en aurez point de moi. Faites seulement ce que je vous commande, ou plus tost dont je vous prie. Vous ne ferez pas seulement pour moi, mais aussi pour vous et pour le bien de la paix[1].

CONCESSIONS AU PARLEMENT.

Ainsi le Roi priait, commandait et raillait, mais le Parlement ne céda point. Avant tout, il repoussait la composition de la Chambre de l'Édit et il ne consentait à enregistrer l'article 27 qui déclarait les réformés aptes à toutes les charges que si le Roi s'engageait secrètement à ne jamais nommer de baillis, de procureurs et d'avocats du roi protestants. Le Roi fut obligé de le mander encore une fois au Louvre. « C'est bien mon Édit », affirma-t-il. Un ancien ligueur, Lazare Coqueley, que la clémence d'Henri IV avait converti aux idées de tolérance, exhorta ses collègues, au nom de la charité chrétienne et dans l'intérêt de la paix publique, à traiter les protestants en concitoyens. Le Roi fit quelques concessions. Il permit que la Chambre de l'Édit de Paris, au lieu de compter six magistrats réformés sur seize, fut « remplie toute de catholiques avec un seul réformé ». Par compensation, cinq autres conseillers de la religion furent répartis entre les chambres des Enquêtes. L'Édit, ainsi remanié, fut enregistré le 25 février, sans qu'il eût été nécessaire de déployer l'appareil de la puissance royale dans un lit de justice.

LES PARLEMENTS PROVINCIAUX.

Restaient les parlements de province. Le parlement de Grenoble enregistra le 27 septembre 1599. Aux délégués du parlement de Bordeaux, qui protestaient que leur compagnie ne pouvait, sans se « dégrader », admettre les concessions faites aux protestants, le Roi répondit : « J'ay faict un Edit, je veux qu'il soit gardé et, quoy que ce soit, je veux estre obey; bien vous en prendra si le faites ». Le parlement céda de mauvaise grâce (7 fév. 1600). Celui de Toulouse demandait avec insistance que les protestants ne fussent pas admis aux offices et aux dignités. « J'aperçois bien, riposta le Roi aux députés, que vous avez encore de l'espagnol dans le ventre; et qui donc voudroit croire que ceux qui ont exposé leur vie, bien, et estat et honneur pour la deffense et conservation de ce royaume (les réformés) seront indignes des charges honorables et publiques comme ligueurs perfides et dignes qu'on leur courust sus, mais (tandis que) ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet Estat (les ligueurs) seront vus comme bons François dignes et capables des charges ». Le parlement de Toulouse obéit (19 janvier 1600). Le parlement de Dijon ajourna, sous prétexte que les États de la province comptaient faire des remontrances, mais, ces remontrances rejetées, il s'exécuta

1. Mémoires-Journaux de l'Estoile, éd. des Bibliophiles, VII, p. 164-168.

(12 janvier 1600). Il fallut une lettre de jussion pour décider le parlement d'Aix (11 août 1600); il en fallut deux pour contraindre le parlement de Rennes (23 août 1600). Seul, le parlement de Rouen différa jusqu'en 1609 d'enregistrer l'Édit « dans sa forme et teneur », mais, dès le 23 septembre 1599, il l'avait admis et appliqué avec quelques restrictions. La fermeté d'Henri IV avait eu raison des résistances.

AVÈNEMENT DE LA TOLÉRANCE.

L'Édit de Nantes inaugurait l'ère de la tolérance, et c'est à ce titre qu'il mérite de faire date dans l'histoire du monde. L'État intervenait entre deux Églises qui se détestaient, pour les obliger à se souffrir et même à se respecter. Aucun autre pays d'Europe, à cette époque, ne présente le spectacle d'une pareille tolérance. Partout les religions d'État oppriment les cultes dissidents. A la différence des autres nations chrétiennes, la France adoptait le régime de la liberté religieuse; elle ne faisait plus d'une croyance la condition même de la nationalité.

L'AVENIR DE L'ÉDIT?

Mais ce progrès était l'œuvre des circonstances bien plus que des volontés. L'avènement d'un roi protestant et l'épuisement des partis avaient imposé ce compromis. La liberté de conscience et de culte n'apparaissait pas comme une conception nouvelle des droits des individus et des devoirs de l'État. Même dans le préambule de l'Édit de Nantes, Henri IV regrettait que Dieu n'eût pas voulu « pour encore » être prié et adoré par tous les Français « en une mesme forme et religion ». L'idéal des politiques comme des croyants, c'est, à cette époque, pour un même pays, une même foi. Combien donc durera cette expérience, qui blessait tant de convictions et de préjugés? Ces temps répugnaient à la tolérance; les masses s'y montraient furieusement hostiles; elle n'avait de garantie que la volonté du souverain; tout lui était contraire, les institutions et les hommes.

L'Église, qui aspirait à la domination et au salut des âmes, la monarchie, qui tendait à l'absolutisme et à la centralisation, consentiraient-elles longtemps à supporter, celle-là la concurrence de l'hérésie, celle-ci l'existence d'un État dans l'État?

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LE PRÉLUDE DES GUERRES DE RELIGION

CHAPITRE PREMIER

RÈGNE DE FRANÇOIS II

CHAPITRE II

LA RÉGENTE FAVORABLE A LA RÉFORME

LIVRE II

LES GUERRES DE RELIGION SOUS CHARLES IX

CHAPITRE PREMIER

LE TRIUMVIRAT

CHAPITRE II

L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE MODÉRÉE

CHAPITRE III

LA RÉACTION CATHOLIQUE

CHAPITRE IV

LA SAINT-BARTHÉLEMY

CHAPITRE V

L'UNION DES HUGUENOTS ET DES MALCONTENTS

LIVRE III

RÈGNE D'HENRI III

CHAPITRE PREMIER

VICTOIRE DES PROTESTANTS ET DES CATHOLIQUES UNIS

CHAPITRE II

LA LIGUE DE 1576

CHAPITRE III

TROUBLES DANS LES PROVINCES ET GUERRE AUX PAYS-BAS

CHAPITRE IV

MAUVAISES MŒURS ET MAUVAIS GOUVERNEMENT

CHAPITRE V

LES PRINCES ET LA NATION CATHOLIQUE

CHAPITRE VI

L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF PROTESTANT

CHAPITRE VII

LA JOURNÉE DES BARRICADES

CHAPITRE VIII

LA REVANCHE DU ROI

CHAPITRE IX

LA MORT D'HENRI III

LIVRE IV

HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

LE NOUVEAU ROI

CHAPITRE II

SIÈGE DE PARIS

CHAPITRE III

L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE

CHAPITRE IV

LES DIVISIONS DE LA LIGUE

CHAPITRE V

L'IMPUISSANCE DES PARTIS

CHAPITRE VI

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

CHAPITRE VII

LES EFFETS DE L'ABJURATION

CHAPITRE VIII

GUERRE CONTRE L'ESPAGNE

CHAPITRE IX

L'ÉDIT DE NANTES

1486-21. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — p6-22.



